

Cahiers 33 Bijdragen

LETTRES ADRESSÉES A LA
MAISON ROTHSCHILD DE PARIS
PAR SON REPRÉSENTANT
A BRUXELLES

II

(L'époque des susceptibilités)
1843 - 1853

présentées et annotées par
BERTRAND GILLE
Professeur à la Faculté
des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand

1963

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

PUBLICATIONS DU CENTRE
UITGAVEN VAN HET CENTRUM

- | | |
|---|--|
| <p>Cahiers 1
Neuf rapports sur les sources de l'histoire contemporaine de la Belgique — Negen verslagen betreffende de bronnen van de Belgische hedendaagse geschiedenis. 1957.</p> | <p>Bijdragen 1
fr. 45 (abonnement fr. 38)</p> |
| <p>Cahiers 2.
A. Simon, Notes sur les archives ecclésiastiques. 1957.</p> | <p>Bijdragen 2.
fr. 45 (abonnement fr. 38)</p> |
| <p>Cahiers 3.
A. Simon, Inventaires d'archives. (Papiers Villermont. Archives de la nonciature à Bruxelles. Archives des églises protestantes.) 1957.</p> | <p>Bijdragen 3.
fr. 45 (abonnement fr. 38)</p> |
| <p>Bijdragen 4
A. Vermeersch en H. Wouters, Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische Pers 1830-1848. 1958.</p> | <p>Cahiers 4.
fr. 175 (abonnement fr. 150)</p> |
| <p>Cahiers 5
A. Simon, Inventaires d'archives. (Évêché de Namur. Château de Gaesbeek. Famille Van Meenen. Cure de Sainte-Gudule, Bruxelles. Famille Croij Église Évangélique (Verviers). 1958.</p> | <p>Bijdragen 5
fr. 55 (abonnement fr. 47)</p> |
| <p>Cahiers 6.
J. Leclercq-Paulissen, Contribution à l'histoire de la presse tournaisienne depuis ses origines jusqu'en 1914. 1958.</p> | <p>Bijdragen 6
fr. 80 (abonnement fr. 68)</p> |
| <p>Bijdragen 7.
W. Theuns, De organieke wet op het middelbaar onderwijs (1 juni 1850) en de conventie van Antwerpen. 1959.</p> | <p>Cahiers 7
fr. 40 (abonnement fr. 34)</p> |
| <p>Bijdragen 8
M. De Vroede, Bibliografische inleiding tot de studie van de Vlaamse Beweging. 1830-1860. 1959.</p> | <p>Cahiers 8.
fr. 260 (abonnement fr. 225)</p> |
| <p>Cahiers 9.
M. Colle-Michel, Les archives de la S.A. Cockerill-Ougrée des origines à nos jours. 1959.</p> | <p>Bijdragen 9.
fr. 45 (abonnement fr. 38)</p> |
| <p>Cahiers 10.
A. Simon, Réunions des évêques de Belgique 1830-1867, procès-verbaux. 1960.</p> | <p>Bijdragen 10.
fr. 180 (abonnement fr. 152)</p> |

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 33 Bijdragen

LETTRES ADRESSÉES A LA
MAISON ROTHSCHILD DE PARIS
PAR SON REPRÉSENTANT
A BRUXELLES

II

(L'époque des susceptibilités)
1843 - 1853

présentées et annotées par
BERTRAND GILLE
Professeur à la Faculté
des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand

1963

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

COMITÉ DIRECTEUR
DU CENTRE
INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

BESTUURSCOMITÉ VAN HET
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

- G. JACQUEMYS, Université Libre de Bruxelles, président.
R. DEMOULIN, Université de Liège.
H. HAAG, Université de Louvain.
J. DHONDT, Universiteit Gent, secretaris-penningmeester.

(L'ÉPOQUE DES SUSCEPTIBILITÉS)
(1843-1853)

INTRODUCTION

La correspondance entre la maison Rothschild et son agent à Bruxelles manque pour les années 1841 et 1842. S'il paraît impossible d'en tenter une reconstitution, du moins pouvons-nous, d'après d'autres sources entrevoir les grandes affaires qui furent faites ou envisagées entre la maison Rothschild et ses amis belges, en particulier la Société générale.

Les lendemains de crise n'étaient guère propices à des grandes opérations de crédit public. On a vu toutes les difficultés qui entourèrent l'emprunt de 1840. La reprise fut néanmoins assez rapide et dès l'année 1841 un grand emprunt français fut lancé, sous la direction de la maison Rothschild.

James de Rothschild proposa aussitôt une participation à la Société générale. Cette dernière se montra tout de suite intéressée par l'affaire (1). Le gouvernement français demeura longtemps indécis sur la somme qu'il désirait emprunter. La maison Rothschild, de son côté, se sentait obligée de faire entrer dans le syndicat bancaire qui devait être constitué à cet effet la plupart des grandes maisons de banque parisiennes, pour éviter une éventuelle concurrence le jour de l'adjudication. Elle ne pouvait donc donner que des indications fort vagues au grand établissement belge. « En attendant, notait James de Rothschild à Meeus, et dans l'incertitude où nous sommes encore et de la somme de l'emprunt et de la part que nous pourrions y conserver en dernière analyse, vous comprendrez qu'il nous serait difficile de décider dès à présent dans quelle proportion nous pourrions y faire participer la Société générale. Il nous semble plus naturel que la Société elle-même nous dise quelle somme elle désirerait placer dans cet emprunt, en prenant en considération la position de cette affaire, telle que nous venons de vous l'exposer; et ce dont nous pouvons vous assurer de suite, c'est qu'aussitôt qu'il nous sera possible de la fixer pour cet objet, nous ferons certainement pour elle tout ce qui dépendra de nous. A cet égard, nos antécédents avec la Société lui garantissent suffisamment nos bonnes dispositions; car nous

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 2200, lettre de la Société générale, 30 juin 1841.

croions lui avoir prouvé en toutes occasions, combien nous tenons au maintien de nos bons rapports avec elle et combien nous avons à cœur de lui être agréable. Du reste, nous ne voudrions pas que cette attente même l'empêchât d'accueillir les ouvertures qui lui ont été faites d'un autre côté; car loin de considérer les arrangements qu'elle pourrait prendre avec une autre compagnie comme nous dispensant de lui réserver nous-mêmes notre bonne volonté, nous n'en ferions pas moins, en temps opportun, les mêmes efforts pour la satisfaire autant qu'il nous sera possible. Veuillez donc, dans toute cette affaire en surgir avec nous comme avec des amis qui tiennent avant tout à ce que la Société générale satisfasse à ses convenances et prenne les mesures qui peuvent lui assurer la meilleure position (1) ».

En fait, aucun document ne nous permet de dire si la Société générale prit effectivement une participation dans cet emprunt français qui fut conclu à la fin de l'année 1841.

A son tour, la Belgique décida d'emprunter, en 1842. Il semble que la négociation n'ait pas soulevé de difficultés majeures. Aucune trace n'en figure en tout cas ni dans les archives diplomatiques ni dans celles de la Société générale de Belgique. On paraît beaucoup plus préoccupé, en haut lieu, par les derniers éclats de l'idée d'une union douanière entre les deux pays.

Nous ne connaissons donc en fait, de cette opération, que son résultat, c'est-à-dire le contrat d'emprunt qui fut signé le 8 octobre 1842 (2). Le contrat était conclu entre le ministre des finances de Belgique, J. B. Smits, et James de Rothschild représentant à la fois la maison Rothschild de Paris et celle de Londres. Le contrat portait sur 28.621.718 francs 38 centimes de rente 5 %, soit, au change fixe de 25.20 francs par livre sterling, un capital de 1.135.782 livres 9 sous 6 deniers. Les intérêts en étaient payables à Paris, à Bruxelles et à Anvers, à Londres, à change fixe, et à Francfort au cours du jour. Un amortissement de 1 % était également prévu. Intérêts et amortissements étaient réglés à Paris qui remboursait les payeurs des autres places, les différences de change entre Paris et Londres étant, selon le cas, à l'avantage ou au détriment du gouvernement belge.

Le prix en était de 104,75 %, donc un prix relativement avantageux. Le capital effectif était par conséquent plus élevé que le capital nominal. Une commission de 2 1/2 % sur ce capital effectif

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, dd., lettre de James, 5 juillet.

(2) Paris, Arch. Rothschild, contrat du 8 octobre 1842 (voir le texte aux annexes).

était allouée aux deux maisons Rothschild. Prélevée sur le premier versement, cette commission ramenait le capital effectif à 29.250.000 francs, dont près de 4,4 millions payables le jour de la signature du contrat et le solde échelonné jusqu'au 1^{er} novembre 1843. Une autre commission de 1 % était prévue pour le paiement des intérêts et de l'amortissement.

Les maisons Rothschild consentirent, à prix avantageux, toute une série de cessions. La première de ces cessions était faite à la Société générale, comme il se devait. La part qui lui était offerte était le tiers de l'emprunt dont on avait défalqué certaines cessions particulières sur lesquelles nous allons revenir. Cette part montait en définitive à 7.416.000 francs de capital effectif. La Société générale accorda aussitôt des parts de un million à chacune de ses filiales, la Société de commerce de Bruxelles, la Société de la Mutualité et la Société nationale (1).

Les autres cessionnaires appartenaient à l'entourage immédiat des Rothschild : 515.063,50 francs de capital effectif au baron Amschel, de Francfort et un million de capital effectif à la maison Rothschild de la même ville. Une part (1.462.500 francs capital effectif) était également allouée à quelques uns de ces banquiers parisiens que nous avons déjà vus intervenir à plusieurs reprises dans les affaires belges, G. Odier, Pillet-Will, Blanc-Colin et les Fould. La Banque de Belgique recevait 3 millions de capital effectif. Quelques correspondants recevaient en outre des sommes plus minimes, mais dont le total s'élevait à une certaine importance :

— Dassier, de Paris	365.625
— Osy, d'Anvers	100.800
— Mettenius, de Bruxelles	50.400
— Cahen, d'Anvers	50.400
— Beyfus, de Francfort	100.800
— Montefiore, de Londres	100.800

Certains membres de la famille Rothschild étaient inscrits pour un total de capital effectif de 1.360.800 francs. Une somme de 5.292.000 francs était placée en compte à demi chez les maisons de Londres et de Paris. Enfin, un capital effectif de 504.000 francs avait été vendu à Lombard-Odier, de Genève. Une note montre qu'après

(1) Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD du 10 octobre 1842.

toutes ces répartitions, il ne restait plus à placer qu'un capital relativement modique de 3.374.309 francs 68 centimes (1).

2. — Les affaires de chemins de fer.

Les affaires de chemins de fer représentaient l'autre type des grandes affaires que traitaient ensemble la maison Rothschild et la Société générale. On était toujours en France dans l'attente d'un statut général des chemins de fer qui fera l'objet de la loi de 1842. Mais on n'en suivait pas moins attentivement le développement de la situation et chacun cherchait à connaître la position de l'autre.

La Société générale paraissait avoir définitivement abandonné l'idée de la grande voie du Nord, de Paris à la frontière belge. L'ambassadeur de France à Bruxelles s'en faisait l'écho auprès de son ministre. « Votre Excellence aura probablement appris que dans ces derniers jours il a été écrit de Bruxelles à Paris que M. Meeus s'était définitivement refusé à entrer dans aucune proposition relative à la construction d'un chemin de fer entre la frontière belge et Paris. Comme il est important, ce me semble, que le gouvernement du Roi soit exactement informé de ce qui s'est passé à cette occasion et qu'il sache en même temps que la décision de M. Meeus n'a pas le sens sous lequel on l'a représentée, j'espère que vous me pardonneriez de vous donner quelques détails à cet égard. Vous vous souviendrez que lorsque M. Meeus fit ses propositions au gouvernement du Roi, dans le mois de février, elles furent rejetées d'abord par M. Humann, et ensuite par M. le Ministre des Travaux publics. Plus tard, M. Teste revint sur cette opinion et effectivement, il fit dire à M. Meeus, il y a un mois environ, qu'un capitaliste anglais (M. Tastett) et des français avaient offert de prendre part dans cette entreprise et qu'ainsi, s'il voulait se maintenir dans ses précédentes offres, le gouvernement serait disposé à s'entendre avec lui. En l'absence du Roi Léopold, M. Meeus ne voulut prendre aucun engagement, mais dès son retour, il a fait répondre à M. Teste, par la même voie dont le ministre s'était servi, qu'il lui convenait de ne plus donner suite à cette affaire, qu'il lui paraissait impossible d'entreprendre à forfait une opération aussi considérable parce qu'il était peu probable que les calculs, quelque bien qu'ils aient été faits, ne fussent pas trompés, que d'ailleurs il avait employé à d'autres spéculations les fonds que la Société

(1) Paris, Arch. Rothschild, notes et comptes accompagnant le dossier de l'emprunt de 1842.

générale avait eu l'intention de mettre à l'opération projetée, etc., qu'ainsi il déclinait toute proposition qui aurait pour but de l'engager à intervenir dans l'affaire nouvelle, telle qu'elle lui était présentée. Avis en fut aussitôt donné à M. Teste, et c'est peu de temps après qui lui est parvenu que le ministre est parti pour Nérès. J'ai décidé de connaître quel avait été le véritable motif de M. Meeus en agissant de la sorte et si effectivement son intention était de se retirer de ses premières propositions. Je me suis assuré qu'il n'en est rien. Loin de là, il persévère dans les mêmes dispositions qu'il a montrées lors de son voyage à Paris. S'il n'a pas voulu se mêler à la dernière affaire pour laquelle on l'a sollicité, c'est uniquement parce qu'il ne s'est pas soucié de prendre part à une société dans laquelle on a cherché à faire entrer un banquier anglais, mêlé à tous les genres de spéculation, plus un M. Franchessin qui n'est pas du tout banquier ni capitaliste, et d'autres qui prétendaient offrir quelque crédit de leurs bons offices, choses tout à fait inutiles dans une pareille affaire. Il persiste donc dans ses premières propositions, tenant à deux points principaux, l'un la garantie de l'intérêt à 4 %, l'autre l'assurance qu'il pourra faire fournir par la Belgique la moitié des rails et locomotives nécessaires pour la construction entière du chemin. Ainsi, si de son côté le gouvernement français persévère dans les dispositions qu'il a fait connaître il y a quelques mois, de faire faire le chemin de fer par la société générale belge, on trouvera M. Meeus également persistant dans les siennes. C'est le point qu'il m'a paru important de faire constater. Je ne l'ai pas vu dans ces derniers temps, mais je suis assuré de la vérité que j'avance : Votre Excellence peut y avoir confiance. »

« A cette occasion, je ne crois pas inutile de répéter ici ce que j'ai entendu dire sur cette question par des hommes fort experts de France. Sans aucun doute, le gouvernement de Sa Majesté rencontrera une forte opposition pour faire adopter la mesure qui est projetée : cette opposition viendra de la part des propriétaires de forges français. Mais il ne sera pas difficile de la surmonter du moment où on leur démontrera que la Société générale belge a seule intérêt à faire cette entreprise, parce que seule elle aurait des fers à fournir. Si elle fait le chemin de fer tout en fournissant la moitié des rails, elle procurera aux possesseurs de forges français les moyens d'en fournir l'autre moitié. Sinon, ils n'en fourniront pas du tout. Ils ont donc tout intérêt à ne pas s'opposer à cette entreprise par un calcul de cupidité qui tournerait tout à fait à leur désavantage. Il est à considérer d'ailleurs

que ce chemin se faisant enfin, il naîtra aussitôt une foule d'entreprises qui en seront la conséquence et qui procureront à leurs usines plus de travaux qu'ils ne pourront en produire. Ici, l'on a cru que les motifs qui avaient engagé M. Meeus à se refuser à la proposition qui lui a été faite au nom du ministre des travaux publics provenaient de ce que son amour propre avait été blessé du peu d'accueil que l'on avait fait à ses offres. Je sais que cela a été représenté ainsi. M. Meeus, au contraire, a très bien compris les objections de M. Humann : il n'a pas cru que son calcul fût le meilleur qu'il ne pût faire; mais, comme il ne voyait pas les choses que des on point de vue, il ne pensait pas qu'il eut le droit de le blâmer. Il a d'ailleurs été profondément touché de la confiance que le Roi et Votre Excellence lui ont exprimée à cette occasion. On a dit encore que le Roi, en le dissuadant, l'avait engagé à réserver les fonds disponibles dans l'espérance qu'il aurait bientôt à les employer à l'acquisition d'une colonie. Je n'ai pas pu vérifier ce qu'il y avait de vraisemblable à cet égard. Ce que vous n'ignorez pas, est que depuis longtemps, c'est là le rêve que l'on poursuit. Pendant ma mission en Espagne, j'ai fait connaître tous les détails de la négociation qui a été entamée pour mettre la Belgique en possession des Iles Philippines. Je ne crois pas que l'on a encore renoncé à cette idée ».

« Je suis bien aise de pouvoir vous expliquer, par ce qui précède, que l'on peut encore compter sur M. Meeus pour l'exécution du chemin de fer qui doit lier les deux pays, car je suis convaincu que si nous obtenons ce succès, il facilitera beaucoup la marche de la négociation relative à nos arrangements commerciaux dont on s'occupe ici plus que jamais. D'après l'ordre qui m'en a été donné, j'ai cru devoir m'abstenir de toute réflexion dans ma correspondance officielle sur ce qui a été dit et écrit en Belgique, en Angleterre et en Allemagne au sujet d'une alliance douanière entre la France et la Belgique. Il est pourtant un fait qu'il est nécessaire que le gouvernement connaisse. C'est que dans ce dernier pays, le vœu pour un rapprochement intime avec nous a été pour ainsi dire général. Il a été exprimé sans réserve par la plupart des conseils provinciaux et s'il a été combattu par le gouvernement, c'est principalement par la crainte que l'expression trop peu ménagée de ce vœu ne donnât à la Belgique une attitude défavorable dans sa négociation avec la France » (1).

(1) Paris, AN, Archives Guizot, lettre confidentielle du marquis de Rumigny à Guizot, 3 août 1841.

Au début de 1842, dans l'attente de la fameuse loi sur les chemins de fer, dans une lettre que nous ne possédons plus, James de Rothschild avait donné à la Société générale quelques indications qu'il compléta au milieu de mars 1842. Il y notait les projets de deux lignes, « les deux seules lignes dont nous croyons convenable de nous occuper », celles de Paris à Lille et à la frontière belge, et celle de Paris à Chartres, amorce d'une ligne de Paris à Nantes. Ainsi, il semble que la maison Rothschild ait pris le relais de la Société générale pour la ligne du Nord. « La première de ces lignes a déjà occupé la Société générale. Elle se présente aujourd'hui sous un aspect moins large, mais plus sûr et mieux étudié. Avec la subvention de 150.000 francs par kilomètre (600.000 francs par lieue) que le gouvernement a adopté pour base de toutes ces entreprises, cette affaire se réduirait à une entreprise de 40 à 50 millions. Comme destinée à relier l'Angleterre à la France, il est probable qu'elle trouverait un certain appui à la Bourse de Londres et que comme cela a eu lieu pour le chemin de Paris à Rouen, les capitaux anglais viendraient se réunir aux capitaux français. Pour peu qu'il vous intéresse d'avoir plus de détails sur le mode d'après lequel l'affaire pourrait être conçue et exécutée, nous nous empresserons de vous fournir à ce sujet les notions les plus exactes et les plus étendues » (1). La Société générale remercia de cette communication le banquier parisien. « La Société générale partage entièrement votre opinion relativement à ces entreprises. Elle ne voudrait y entrer qu'avec la conviction de pouvoir avec honneur et profit les mener à bonne fin et la part que vous y prendriez influencerait certainement sur le parti qu'elle adopterait ». Meeus soulignait que la ligne du Nord intéressait surtout la Société générale. Il approuvait l'importance de la subvention, mais demandait quelques compléments d'information, en particulier à propos des tarifs (2).

Ces compléments d'information, James de Rothschild ne pouvait encore les fournir, assurément, puisque la question était encore pendante à la Chambre. On pouvait néanmoins raisonner sur quelques données. « La subvention du gouvernement, de francs 600.000 par lieue, serait probablement payable à mesure d'exécution des travaux, dans une proportion aussi convenable que possible pour les exécutants; comme, par exemple, en 3 ans, par douzièmes, ou en 5 ans par quin-

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 158, lettre du 18 mars 1842.

(2) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 158, lettre du 22 mars 1842.

zièmes, selon le temps nécessaire à l'achèvement des chemins, ou enfin par quotités non déterminées, de 3 en 3 mois, ou de 4 en 4 mois, proportionnées à l'exécution successive. Il faut remarquer ici que, outre la subvention de francs 600.000 qui paraît devoir être adoptée, au moins pour toutes les grandes lignes, il est encore question de faire donner par les communes les deux tiers des terrains. Cette concession, toutefois, ne serait peut-être pas obtenue aussi facilement que l'autre; ou du moins serait-il possible qu'en de certains départements et pour de certaines lignes qui paraissent déjà assez favorisées par leur position, on dut renoncer à la réclamer, en totalité ou en partie; mais, comme elle me semble nullement indispensable à la réussite des deux lignes dont nous nous occupons, nous n'en parlons ici que comme d'une concession éventuelle que l'on demandera et sur laquelle on transigera au besoin. Le tarif des péages aura certainement, comme vous le faites observer une grande influence sur le succès de ces entreprises. A cet égard, la question paraît résolue de la manière la plus favorable... et nous n'accepterions, quant à nous, que des tarifs équivalents au moins à celui dernièrement établi chez vous et qui est en vigueur aujourd'hui. Il est même probable que l'on pourrait obtenir quelque latitude de plus pour les classes supérieures ».

James de Rothschild en arrivait aux conclusions pratiques. « Maintenant, en raisonnant sur ces données, la Société pourra déjà voir, comme nous le voyons nous mêmes, qui n'avons encore que des vues plus ou moins indéterminées quant au mode d'exécution et quant aux conditions précises auxquelles on pourra contracter, la Société pourra déjà voir jusqu'à quel point il lui convient de prendre part à ces entreprises. Nous aimerions à connaître dès à présent quelles sont ses intentions à ce sujet, pour pouvoir nous régler en conséquence. Cela surtout est essentiel pour le chemin du Nord, la seule de ces deux affaires qui soit réellement importante et pour laquelle d'après cela il est bon de savoir d'avance sur qui l'on peut compter. Quant à nous, nous le répétons, nous sommes bien résolus à profiter de l'expérience que nous avons acquise pour ne rien entreprendre à la légère. Nous connaissons toute la responsabilité matérielle et toute la responsabilité morale qui pèseront sur nous; et nous ne voulons bien décidément entreprendre ces affaires qu'avec la conviction d'en sortir à la fois avec honneur et avantage. Du moment où les conditions auxquelles il faudrait y entrer en viendraient à ce point où il n'y a que chances et doute, et plus sécurité complète,

nous n'aurions pas le moindre regret à y renoncer de la manière la plus absolue. Pour le chemin du Nord, il y a deux modes d'exécution entre lesquels le gouvernement pourra opter, car l'un et l'autre sont également acceptables et nous ne nous sommes encore attachés exclusivement à aucun des deux. Si l'on insiste, selon le projet du gouvernement pour une gare d'entrée dans Paris spéciale, soit une nouvelle gare d'entrée par les terrains de l'ancien clos Saint Lazare (extrémité nord du faubourg Poissonnière, entre la barrière de ce nom et la barrière Saint Denis), le chemin de Paris à Lille et Valenciennes est une seule et même affaire distincte dont l'exécution sera pour les concessionnaires d'environ 52 millions, déduction faite de 50 millions qui seraient apportés en subvention,

savoir 44.100.000 subvention de francs 600.000 par lieue
5.900.000 terrains donnés par les communes
50.000.000

Si l'on utilise la gare du chemin de fer de Saint-Germain, qui peut parfaitement suffire à tout, ce serait une économie de coût primitif de près de 8 millions, ce qui réduirait l'affaire totale à 44 millions environ. Enfin, l'on pourrait encore réduire l'importance du chemin du Nord, nous voulons dire l'importance de son exécution, en laissant à la Compagnie du chemin de fer de Saint Germain l'exécution de la partie de Paris à Creil, comme cela a été proposé avec plusieurs motifs de convenance réciproque, l'exploitation de Paris à Creil ne rentrant pas essentiellement dans les attributions du chemin du Nord et n'en détournant aucun point principal de cette grande ligne, tandis que la Compagnie de Saint Germain trouverait facilement à pourvoir à cette annexe au moyen d'un emprunt sur obligations, sans émission d'actions. Dans cette dernière hypothèse, l'exécution totale du chemin du Nord s'embranchant sur le chemin de Paris à Creil ne demanderait qu'une somme d'environ 34 millions, ce qui permettrait à cette entreprise de s'occuper plus promptement et plus facilement s'il y a lieu, de l'embranchement d'Arras à Calais, destiné à relier Paris à Londres. En tout cas, il est facile d'entrevoir qu'une fois le chemin du Nord concédé par Amiens, Arras et Lille, il n'y aurait plus d'embranchement possible pour l'Angleterre que celui qui dépendra du dit chemin du Nord, soit que le gouvernement exécutât par lui-même, soit que toute autre compagnie se formât pour cet embranchement » (1).

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 158, lettre du 26 mars 1842.

Peu après, le gouvernement français demandait à la maison Rothschild des propositions pour la ligne du Nord. « Nous lui avons fait connaître que nous sommes prêts à nous charger de cette affaire sur les bases suivantes :

1. — Concession pour 50 ans.
2. — Subvention du gouvernement de 150.000 francs par kilomètre, payable à mesure des travaux exécutés.
3. — Les deux tiers des terrains à la charge des communes.
4. — Même tarif que celui du chemin de fer de Rouen, le plus avantageux qui ait été accordé et supérieur au dernier tarif adopté en Belgique.
5. — L'entrée à Paris provisoire par la gare du chemin de fer de Saint-Germain, avec gare spéciale aux Batignolles pour les marchandises; faculté pour le gouvernement d'exiger une nouvelle entrée dans Paris, en mettant les frais à la charge de la ville.

Si ces bases sont accordées, nous avons l'entière conviction que ce sera une grande et belle affaire. Il suffira d'un capital de 60 millions, même en bonifiant l'intérêt à 4 % l'an sur les sommes versées par les actionnaires jusqu'à l'entière achèvement des travaux.

Au premier aperçu, voici les difficultés que ces propositions pourront rencontrer. Elles se bornent à deux points principaux :

1. — La subvention de francs 150.000 par kilomètre paraît trop élevée; on voudrait la réduire à francs 112.000. Le taux de francs 150.000 ayant été pris comme taux moyen pour l'ensemble de toutes les lignes projetées, dont quelques une coûteront beaucoup plus, les autres moins.

2. — Le ministre ne croit pas que les Chambres veuillent accorder l'exécution de la ligne de Belgique sans qu'il y ait exécution simultanée de l'embranchement qui doit former la ligne de Paris à l'Angleterre ».

Il s'agissait donc pour la Société générale de se décider. « Nous aimerions que la Société générale voulut bien envisager de nouveau cette affaire et décider dès à présent quelle somme d'actions elle désirerait y prendre. Nous nous sommes réunis pour notre proposition à Messieurs Jacques Lefebvre, Mallet frères, Ad. d'Eichthal et Thurneyssen et C^o, que leurs rapports antécédents avec nous dans les chemins de fer appelaient naturellement à concourir à cette nouvelle affaire. Mais il reste un grand nombre de maisons principales de notre place qui nous ont exprimé également le désir d'être

intéressées dans cette entreprise en nous avons à déterminer quelle sera la participation. Il en est de même pour l'Angleterre où nous savons que cette affaire a été très goûtée et dont nous aurons à faire la part. C'est ce qui nous conduit à vous prier de vouloir bien appeler la Société générale à se prononcer le plus tôt possible pour ce qui la concerne ». Et James ajoutait, in fine. « Il serait entendu, et nous pensons que la Société générale sera parfaitement d'accord avec nous à cet égard, qu'une partie des actions qu'elle prendrait serait mise par elle en émission sur la place de Bruxelles, en même temps que l'émission qui aurait lieu à Paris, pour établir tout de suite ces valeurs en négociation entre les deux places » (1).

Nous ne possédons malheureusement pas la réponse de la Société générale, mais il semble que l'amour propre de Meeus ait été un peu vexé de se voir offrir une simple participation, analogue à celle qui était proposée à d'autres banquiers parisiens, alors que la Société générale avait été naguère la promotrice de cette grande entreprise. « Veuillez d'abord vous rappeler, répliquait James de Rothschild, que depuis l'époque où vous traitiez personnellement cette affaire, il s'est écoulé un long intervalle pendant lequel la Société rebutée de tant d'ouvertures qui n'avaient abouti à rien, a paru avoir renoncé à s'en occuper ultérieurement ou être résolue à ne plus se mettre en avant. Quant à nous, nous avons compris qu'elle voulait désormais s'abstenir et attendre, prendre peut-être part à ce qui se ferait selon qu'elle le jugerait plus ou moins utile aux intérêts de la Belgique, mais ne rien provoquer ni mettre en train de première main. Et cela était d'autant plus probable que nous savions qu'ici la question de l'admission des fers belges n'avait aucune chance, que cette seule question ferait échouer près des Chambres tout projet basé sur cette admission. L'absence complète de toute communication à ce sujet de la part de la Société depuis que la question des chemins de fer était ici à l'ordre du jour et plus sérieusement traitée que jamais, le silence gardé par M. le comte Meeus aussi bien à l'égard du gouvernement français que vis-à-vis de nous, tout semblait indiquer que la société n'entendait plus prendre une part aussi active, aussi immédiate à ces nouveaux projets. Ici au contraire, la question avait pris une face toute nouvelle; elle s'était naturalisée et en quelque sorte vulgarisée; elle était mieux comprise, mieux posée et assurée du concours des masses. Le chemin de Belgique devenait une entreprise

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 158, lettre du 7 mai 1842.

essentiellement française, que l'opinion publique en France pouvait seule au besoin mettre à exécution et faire réussir. C'est alors que nous avons été appelés par le gouvernement lui-même à nous en occuper sérieusement. Dès le premier moment, nous nous sommes empressés de faire part à la Société de nos intentions et il nous semble qu'à ce moment-là, sur notre première lettre, si la Société avait désiré entrer dans cette affaire de prime abord, y concourir de haut et y prendre cette position dont elle parle aujourd'hui, sa réponse aurait dû nous le faire connaître et nous informer que Monsieur le Gouverneur serait disposé à venir se concerter avec nous là-dessus. Loin de là, quand notre seconde lettre, relative au chemin de Chartres, proposait à la Société une participation à une affaire déjà organisée et dont nous vous communiquions la soumission déjà présentée, il nous semble qu'en nous répondant pour refuser la participation ainsi offerte, la Société n'aurait pas dû se borner à nous dire vaguement que pour l'affaire de Belgique elle était disposée à y prendre une part importante : elle eut dû ajouter que pour cette dernière affaire, elle entendait que la chose lui fut présentée d'une toute autre manière que pour l'affaire de Chartres. Sa réponse, au contraire, nous confirmait de plus en plus dans l'idée qu'elle n'était pas encore prête à se décider et qu'elle voulait attendre qu'il y eut quelque chose de plus positivement arrêté et déterminé. Et cependant, de quoi parlait cette dernière lettre ? Elle vous annonçait tout simplement que pressés par le gouvernement de prendre immédiatement un parti, nous avions dû nous décider non pas à faire une soumission, non pas à signer définitivement des engagements écrits, mais à sortir des généralités qui ne mènent à rien et à soumettre au ministère des propositions formulées qui servissent de base à une négociation. Ces propositions, purement verbales puisqu'elles ne comportaient encore aucun caractère d'engagement formel, ne contenaient que les conditions que nous avons déjà communiquées en détail à la Société et qu'elle avait paru approuver et en vous les communiquant de nouveau, nous appelions votre attention sur les difficultés principales qu'elles pouvaient soulever. Car, du reste, l'affaire n'était pas tellement avancée que l'on put la considérer comme suffisamment engrenée et encore aujourd'hui, l'on ne peut préciser ce qui peut en sortir en définitive ». Suivaient des protestations de bonne foi et l'assurance que la maison Rothschild avait toujours agi correctement vis-à-vis de la Société générale (1).

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 158, lettre du 18 mai 1842.

Au reste, l'affaire en resta là. Une très vive campagne se manifesta contre la maison Rothschild à propos de cette ligne de Belgique et James de Rothschild préféra se retirer.

Quant à l'affaire de Chartres, elle avait été également proposée sous un jour favorable. Elle « mériterait peut-être aussi l'attention de la Société. Par le fait de la subvention et en se reliant aux deux chemins de Versailles, elle se réduit à une entreprise de 10 millions de francs. Le chemin de Paris à Chartres s'empare de tout l'ouest de la France, il arrive jusqu'au cœur du pays agricole d'où la ville de Paris tire les trois quarts de ses approvisionnements en grains et en bestiaux. Enfin, en perspective, le commerce important de la ville de Nantes laisse entrevoir pour l'avenir un notable développement »(1).

A l'égard du chemin de Chartres, précisait peu après James de Rothschild, c'est une affaire qui doit se lier à la double affaire réunie des deux chemins de Paris à Versailles et il serait plus difficile de dire dès à présent par quelle combinaison l'on arrivera à fondre ensemble les trois entreprises (dont deux sont déjà d'accord sur leur réunion) pour n'en faire qu'une seule et même compagnie. C'est une affaire pour laquelle nous ne pressons point la Société de prendre quant à présent, aucune détermination, nous réservant nous-mêmes de l'en entretenir de nouveau plus tard, quand l'affaire aura pris une tournure plus décidée » (2). Il semble cependant, par une lettre postérieure, qu'une compagnie ait été effectivement constituée et que la Société générale ait refusé de prendre part à cette entreprise.

Ainsi, les essais tentés auprès de la Société générale, s'étaient soldés par des échecs.

* *
* *

Nous avons utilisé, pour l'annotation de ces lettres les mêmes types de documents que dans le premier volume. Nous devons signaler cependant deux sources importantes. A partir de 1843, figurent dans les archives de la maison Rothschild les lettres expédiées d'Anvers par Samuel Lambert. Elles apportent, sur des points de détail, des précisions souvent intéressantes.

A partir de 1850, nous disposons des copies de lettres, c'est-à-

(1) Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 158, lettre du 18 mars 1842.

(2) id., lettre du 26 mars 1842.

dire des lettres expédiées. C'était-là, bien évidemment, une source de tout premier ordre, puisque nous avons, dans ces volumes, les instructions mêmes de la maison Rothschild à son correspondant. Nous avons donc porté en notes tout ce qui venait de Paris pour éclairer les intentions de James de Rothschild à propos des affaires belges.

ANNÉE 1843

6 janvier 1843 (particulière)

D'après ce que j'eus l'honneur de vous dire hier, je me doutais que l'affaire de la Ville a dû être baclée par M. Meeus et les démarches que j'ai faites ce matin ne m'ont plus laissé de doutes (1). Plus tard, j'ai été voir M. Meeus, *et de mon chef* je voulais chercher à le ramener amicalement pour renouer cette affaire quoique n'ayant pas d'ordres de vous à cet égard, et aussi pour être exempt de tout reproche, car jamais affaire ne m'a donné plus de mal et de tourments. Mais M. Meeus m'annonça que l'affaire était faite par la Société générale. Puisque dans votre dernière lettre vous avez fait une condition *sine qua non* de la commission, comme la Ville ne peut pas supporter de commission et que vous n'avez pas eu assez de confiance dans votre associé (la Société générale) il a été forcé de faire seul cette opération; il m'a dit, en me quittant, qu'il espère cependant que, dans d'autres occasions, on s'entendra mieux.

J'ai été voir M. Nothomb qui m'a également annoncé que l'affaire était conclue, aux mêmes conditions, à 92, 3 1/2 millions comptant, 4 1/2 millions d'ici à 18 mois avec bonification de 2 1/2 % d'intérêts et le reste jusqu'en 1853 également avec bonification à la ville de 2 1/2 %. M. Nothomb m'a fait voir le contrat et il m'a dit qu'hier soir en causant avec le Roi, il a dit à S.M. que si vous n'avez pas fait cette affaire c'est que la Ville vous a donné de fausses indications dans les chiffres. M. Meeus m'a dit aussi que la Société générale va vous écrire pour le paiement de toutes les obligations arriérées de la Ville.

7 janvier 1843 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis en possession de vos lettres de même date; j'en causerai avec M. Nothomb mais avant de voir M. Van Praet pour demander une audience au Roi, je désire connaître votre réponse à ma lettre particulière d'hier qui vous annonçait la conclusion de l'emprunt par M. Meeus *seul*. Je vous expédie le *Moniteur* d'aujourd'hui, qui relate le contrat et

(1) L'emprunt de la ville de Bruxelles avait été conclu le 4 janvier, pour une somme de 4 millions. Les clauses en étaient très favorables à la ville. La Société générale en répartit le montant entre ses trois filiales (Bruxelles, Arch. Sté générale, PVD, 6 janvier 1843). « On parle de l'emprunt de la ville de Bruxelles, notait Lambert, d'Anvers, et généralement on regrette que ce ne soit pas vous qui ayez cette affaire, afin de relever le crédit de cette ville, ce que la Société générale n'obtiendra pas sans votre patronage si puissant » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 10 janvier 1843).

toutes les conditions de cet emprunt; du reste elles sont telles que j'eus l'honneur de vous l'indiquer.

Quant à l'opinion de M. Nothomb sur M. Meeus, elle est formée depuis longtemps : il sait qu'il est ambitieux et de ce côté M. Meeus ne gagnera pas un pouce de terrain. M. Nothomb n'est pas l'homme à se laisser mener par le bout du nez par M. Meeus; il sait combien ce dernier est pétri d'amour-propre.

J'ai causé de tout cela avec M. Greban qui est très fâché que cet emprunt n'ait pas été fait avec vous. Mais, dit-il, il n'y a pas de conseils à donner à M. Meeus, il n'écoute personne et a le don de se faire beaucoup d'ennemis.

7 janvier 1843

Notre bourse est très faible, Bischoffsheim cherche à faire faiblir parce qu'il prétend que ce fonds doit baisser et que la Société générale doit vendre ses belges dès qu'elle émettra l'emprunt de la Ville. A l'instant on m'en proposait une partie venant de lui, £. 8 à 10.000 à 103 1/8.

8 janvier 1843

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint l'annonce de la Ville pour le paiement de ses dettes arriérées; veuillez avoir la bonté de me dire par retour du courrier, si vous désirez que je vous envoie les obligations arriérées de la ville, ou faut-il les encaisser ici. Vous conviendrait-il aussi que j'achète des obligations de la ville au pair, et vous les envoie comme remise sur Paris, si on peut en trouver.

Je vous adresse sous bande l'*Indépendant* d'aujourd'hui, vous y remarquerez que la séance d'hier au conseil communal a été fort orageuse; l'emprunt contracté ne satisfait pas tout le monde.

10 janvier 1843 (particulière)

J'ai été voir M. Nothomb hier et, après avoir causé des affaires de la Hollande, je lui ai donné connaissance du contenu de votre lettre particulière du 6 courant. Il me répondit que l'affaire étant terminée il ne voyait pas de nécessité de voir le Roi, que je pouvais en parler à M. Van Praet, c'est ce que j'ai fait, et tout s'est borné là.

Ce matin j'ai reçu deux invitations de me rendre chez M. Nothomb; en y arrivant il me demanda si je pouvais lui confier pour 24 heures seulement votre lettre du 6 courant, pour la montrer

au bourgmestre; je refusais en lui observant que je ne voulais pas que cette lettre puisse servir de *moyen quelconque*, soit au bourgmestre, soit à M. Meeus; comme on ne manquerait pas d'en prendre copie' je pense que vous m'approuverez, que vous ne voudrez plus être mis en jeu pour une affaire sur laquelle il n'y a plus à revenir. J'ai témoigné tous mes regrets à M. Nothomb, dans les termes les plus polis, qui intérieurement ne peut qu'approuver mon refus. Comme vous l'avez vu par les journaux, il y a division dans le conseil communal, sur le contrat de l'emprunt; de sorte que votre lettre aurait pu servir de prétexte au bourgmestre (ou à M. Meeus) pour se justifier, et dire qu'il s'est vu forcé de conclure avec la Société générale, puisque MM. de Rothschild hésitent encore à participer à cette affaire. Dans tout ceci il est évident que M. Meeus est derrière le rideau.

M. Greban m'a dit *confidentiellement* que du 20 au 25 la Société générale ouvrira une souscription, on ne sait pas encore si elle sera de 5 ou 7 millions.

10 janvier 1843

Ne croyez pas, que je me laisse faire la loi à Anvers, il est impossible d'y avoir les pièces de 5 Fr. à moins de 1/pour 1000; et si je ne les prends pas d'autres les prennent; si on vous en a envoyé à 1/2 pour 1000 c'est une occasion qui se sera présentée, ou on a fait un sacrifice pour pouvoir faire des affaires avec vous. Vous avez vu que maintes fois je vous en expédie d'ici à 1/2 quand je puis les avoir à ce taux.

11 janvier 1843

A l'instant M. Deswerte, directeur de la Banque de Belgique, m'a fait demander pour que je lui remette ses obligations du nouvel emprunt, en me disant que 12.000 pièces avaient déjà été expédiées à Paris; je lui ai répondu que cela était possible, mais que dans tous les cas elles ne sont pas encore signées. Je n'ai pas manqué de lui faire entendre *que sans doute il a hâte d'avoir ses obligations pour les vendre*, car effectivement à la bourse d'aujourd'hui Bischoffsheim voulait vendre du nouvel emprunt à 1/8 % au-dessous du cours de celui de 1840 livrable dans dix à quinze jours; on m'en a proposé ainsi.

13 janvier 1843

Je vous adresse sous bande les journaux d'aujourd'hui, vous

verrez une vive polémique entre les deux banques relativement à l'emprunt. La séance d'hier au Conseil Communal a été très orageuse, le rapport du Comité des finances portera un blâme sévère contre le bourgmestre et les échevins.

14 janvier 1843

J'ai été voir M. Nothomb ce matin pour le pousser à ce que le traité avec la Hollande soit discuté au plus tôt; mais comme il est impossible que cette discussion ait lieu avant la fin du mois, on a expédié aujourd'hui M. Dujardin à La Haye afin d'obtenir une prolongation d'un mois, j'en ai donné connaissance à M. le baron Anselme.

17 janvier 1843

J'ai vu M. Meeus, mais il n'a pu me donner aujourd'hui une réponse décisive relativement aux pièces de dix florins; demain il me le dira positivement. D'ici là, j'aurai également reçu une réponse d'Anvers. Il y a, à la banque, 5 à 600 mille florins en pièces de 25 cents, qu'elle donnerait peut-être, *mais non à perte*; il n'y aurait que le port et la perte d'intérêts qui vous occasionneraient beaucoup de frais. Dites-moi ce que vous en pensez. Ensuite il serait possible de se procurer ici des pièces de dix florins en payant une légère prime.

18 janvier 1843

J'ai revu aujourd'hui M. Meeus, relativement aux pièces de dix florins, mais il n'y a rien à faire de ce côté. Il m'a observé que dans ce moment il ne peut pas se défaire de son or. Les affaires de la Hollande devant être bientôt terminées, le change sur ce pays peut changer, etc. etc. Bref, il ne veut rien lâcher en aucune manière. Je lui ai fait plusieurs propositions : il ne veut en accepter aucune. Comme je n'ai pas voulu lui dire pourquoi je lui demande de l'or, il m'a observé que si vous avez besoin d'argent en liquidation il donnera ordre à M. Doffegnies de vous en verser.

J'ai acheté pour 30.000 Fr. environ court sur Amsterdam, à 5/16 et 3/8 pte. que j'ai envoyé à M. Sichel. Ce papier est rare ici; il y en a du long chez Bischoffsheim, veuillez me dire si je dois le prendre. Je verrai ce qu'il y aura à faire à Anvers pour le papier sur Amsterdam. J'ai acheté quelques milliers de florins coupons hollandais à 9/16 pte ainsi que des coupons belges 3 % à Fr. 12,10. Il n'y a pas moyen de les avoir autrement.

J'ai également acheté les coupons 3 % belges de la Société générale à Fr. 25,50; il y en a 3 à 4 mille livres. J'aurai l'honneur de vous donner plus tard note de ces divers achats.

19 janvier 1843 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier contenant la note de vente pour M. Greban; mais je viens vous engager de ne pas donner suite *en ce moment* à votre intention de porter ce bénéfice sur son ancien compte, et de vouloir bien m'autoriser à lui payer cette somme, *car je sais pertinemment qu'il attend après cet argent*. D'autant plus que M. Greban vous est entièrement dévoué et a vu avec peine la non réussite des dernières affaires. Hier encore, il me témoignait son mécontentement de ce que M. Meeus me refuse des pièces de dix florins, et ajoutait : « voilà comme M. Meeus se fait des amis ». Mais lui n'en peut rien. Je pense qu'il est dans vos intérêts de lui bonifier cette somme actuellement. M. Greban me disait encore ces jours derniers qu'il espère pouvoir bientôt liquider son ancien compte chez vous; car, dès que le traité aura reçu une conclusion définitive, ce fonds haussera et il pourra en sortir avec les honneurs de la guerre; il m'a répété cela fort souvent.

J'ai vu M. Smits relativement au 3 % belge; je l'ai fortement engagé de vous donner encore quelques ordres, et de profiter de la hausse sur ce fonds. Il m'a dit qu'il y réfléchirait et me donnera réponse d'ici à quelques jours, en m'observant toute fois qu'il ne voyait pas grand avantage pour lui dans cette opération.

J'ai vu également M. Kerkhove que j'ai engagé de m'appuyer près du ministre; il m'a promis de faire tout ce qui dépendra de lui pour cela. Je lui ai fait sentir combien il était important d'alimenter la bourse de Paris sur cette valeur et provoquer la spéculation etc. etc.

24 janvier 1843

J'ai, à diverses fois, cherché à voir le ministre des finances, mais impossible de le rencontrer; il est très occupé du traité qui va être discuté ces jours-ci. Aujourd'hui, il était en conférence avec M. Dujardin qui revient de La Haye (1). M. Kerkhove m'a promis

(1) Dujardin avait été envoyé à La Haye pour demander au gouvernement des Pays-Bas une prorogation au terme fixé pour les ratifications du traité. Selon le ministre des Affaires étrangères, Briey, les conversations n'auraient pas répondu à l'espoir qu'on s'en était fait (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 23 janvier 1843).

que, dès qu'il en trouvera l'occasion, il causera avec le ministre du 3 % belge et fera tout ce qui dépend de lui pour qu'il vous donne de nouveaux ordres.

25 janvier 1843 (particulière)

Parvenu aujourd'hui à rencontrer le ministre des finances, nous causâmes de l'emprunt 3 %. M. Smits m'a dit que les discussions à la Chambre, et principalement celle sur le traité qui va s'ouvrir demain et dont l'adoption est certaine, ne lui ont pas permis jusqu'ici de s'occuper de cette affaire : il me donnera plus tard une réponse à cet égard. J'en ai de nouveau causé avec M. Kerkhove qui m'a promis que, dès qu'il trouvera une occasion favorable, il la saisira et appuyera cette proposition près du ministre.

J'ai été voir aussi M. Nothomb. Il m'a dit que la discussion du traité sera terminée vers le 5 février, ensuite par politesse on accordera un répit de 10 jours pour celle du Sénat; du reste la discussion sera à huis clos. La souscription a eu lieu aujourd'hui : le chiffre de 7 millions a été dépassé de beaucoup; dès qu'on a vu ce résultat, on a fermé la souscription, mais on a invité les personnes qui désiraient souscrire encore, de faire des demandes particulières par écrit à la direction. Plus tard la Société Générale a fait dire que ces personnes auraient la moitié de ce qu'elles demandent; de sorte que l'on croit qu'il pourra y avoir une dizaine de millions donnés au public. On m'a assuré confidentiellement que plusieurs anversois ont souscrits pour 100 mille Fr. pour les maisons de Francfort.

A la bourse, ces actions ont été un moment à 96 1/2 et sont retombées à 95 1/2 dès qu'on a su que les derniers souscripteurs auraient la moitié de leurs demandes.

29 janvier 1843 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière; je suivrai vos instructions relativement à ce que MM. Meeus et Greban pourraient me dire dès que le traité sera adopté. Vous connaissez ma prudence dans ces sortes d'affaires. Si M. Meeus venait à m'en parler j'éviterai d'abord toute conversation et je profiterai de votre autorisation pour venir passer une dizaine de jours à Paris.

La discussion sur le traité va bon train, mais à huis clos, elle a commencé hier, et il y a séance aujourd'hui malgré le dimanche. M. Meeus y assiste régulièrement de sorte que je ne le verrai pas de

toute la semaine, et l'affaire doit être terminée avant le 5 février, pour passer ensuite immédiatement au Sénat.

31 janvier 1843

La discussion sur le traité continue, on a hâte d'en finir; aussi les séances commencent elles à dix heures du matin. On pense terminer demain. Le projet sera adopté à une grande majorité. Pour que le Sénat soit bien au courant de l'affaire, ses membres sont autorisés d'assister à la séance de la Chambre,

1^{er} février 1843

La discussion sur le traité continue; le premier paragraphe a été adopté hier. On pense que cela sera fini ce soir, ou demain ou plus tard (1).

M. Kerkhove part demain pour Paris.

2 février 1843

J'ai l'honneur de vous annoncer que le traité a été voté hier dans la soirée, à une très grande majorité comme vous l'indique le journal que je vous expédie. On pense qu'il le sera également aujourd'hui à La Haye.

3 février 1843

Dans la soirée d'hier est arrivée la nouvelle que le traité a été adopté à La Haye par les États généraux.

7 février 1843 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'hier soir la nouvelle nous est parvenue ici que le traité a été ratifié le 5 à La Haye.

M. Meus m'a fait demander ce matin et a abordé la conver-

(1) La discussion avait soulevé un point de droit intéressant. Il se mêlait en effet à tout cela une question relative à la Société générale : le gouvernement belge devait-il se substituer vis-à-vis d'elle au roi de Hollande? On pensait que la convention à intervenir entre l'Etat et la Société générale devait être réunie au traité, ce à quoi s'opposa violemment Meeus et il fut suivi par les ministres. « Il y a ici une grande jalousie contre la Société générale et une vive curiosité de pénétrer le mystère de ses opérations : la discussion de la convention était un prétexte trop naturel pour qu'il ne fût pas saisi. » Devaux, en particulier, demanda que la Société générale présentât son bilan et fit connaître sa situation (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 1 février 1843).

sation par les pièces de 10 florins et m'a dit que d'après la demande que je lui en fis dernièrement, il vous céderait ici 500 mille florins et mettrait 500 mille florins à votre disposition à Amsterdam le tout au pair; je lui ai promis de vous transmettre cette proposition. La proposition de M. Meeus de vous céder maintenant des pièces de florins avait pour but d'engager la conversation sur un autre terrain, et voici ce qu'il m'a dit.

D'abord, il m'a demandé si je n'ai pas connaissance des intentions de M. Rochussen, de ce qu'il se propose de faire, et si M. votre neveu est encore à La Haye. A la première question, je lui ai répondu que je n'en savais rien, et quand à la seconde je lui ai dit que M. le baron Anselme est retourné à Francfort depuis une quinzaine de jours. Alors M. Meeus m'a dit qu'ils serait temps de s'occuper de l'affaire des 80 millions puisque le traité est ratifié; d'autant plus qu'il ne faut pas perdre de vue que les paiements de cette somme doivent être intégralement versés entre les mains du gouvernement hollandais au 1^{er} juillet 1844. Il n'y a donc plus que 16 mois environ d'intervalle.

Il serait urgent dit aussi M. Meeus de voir le ministre des finances et causer avec lui de cette affaire, car il faut que d'ici à très peu de temps le ministre reçoive de la Chambre le pouvoir de traiter. Un projet de loi devra donc être présenté à cet effet, et comme la Chambre ne sera cette année assemblée que jusqu'au mois d'avril, parce qu'elle doit être renouvelée en partie au mois de juin par de nouvelles élections, il faut donc, dit M. Meeus, songer au plutôt à s'occuper de cette opération, puisque d'ici à ce que l'autorisation soit régularisée par les Chambres, il s'écoulera encore trois ou quatre mois de sorte qu'en tout il ne restera plus qu'un intervalle de douze à treize mois.

M. Meeus ne pense pas que l'affaire devra se faire en 5 %, il n'y aurait rien à gagner, mais en 3 ou 2 1/2 %.

A tout ce que m'a dit M. Meeus, j'ai écouté et n'ai pas répondu un mot; je lui ai seulement dit que je vous écrirai à ce sujet. Maintenant, pour éviter les explications avec lui, voudriez-vous m'autoriser de me rendre pour quelque temps à Paris où je pourrai recevoir de vous toutes les instructions relativement à cette affaire.

M. Meeus m'a dit aussi que d'après la conclusion définitive du traité et d'après l'arrangement de la Société générale avec le gouvernement, elle a versé aujourd'hui au Trésor 2 1/2 millions de florins.

M. Meeus m'a chargé aussi de vous demander si vous avez des actions de la Banque foncière, car au mois d'avril il y aura une assem-

blée générale où l'on proposera probablement la liquidation de cette banque, sans cependant rien faire perdre aux actionnaires; car l'affaire en général ne rapporte pas assez de bénéfice, de sorte qu'il vous prie d'envoyer ici vos actions pour pouvoir assister à l'assemblée (1).

Au moment de fermer la présente, je reçois la visite de M. Bischoffsheim. Il est venu me prier de vous écrire et rappeler à votre souvenir les entretiens qu'il eut avec vous soit ici, soit à Paris relativement à l'affaire de la Hollande. Comme il est persuadé qu'il n'y a que vous qui puissiez faire cette grande opération, il vient vous demander de vouloir bien l'intéresser *personnellement* dans cette affaire, se croyant du reste aussi fort que les maisons de Paris, *Blanc, Colin, Dassier* etc. etc. (2) et que d'un autre côté il pense qu'il pourra vous y être très utile. Il m'a prié de vous dire qu'il vous demande un intérêt dans cette affaire, *uniquement pour son compte particulier*, n'étant nullement autorisé de faire des démarches près de vous pour la Banque de Belgique, ce qui pourrait occasionner des difficultés tant vis-à-vis de vous que de la Société générale. Je l'ai également écouté sans dire ni oui ni non; je lui ai dit que devant me rendre probablement pour une quinzaine de jours à Paris je vous en parlerai ou vous écrirai dans le cas contraire m'en référant à mon gouvernement.

11 fevrier 1843 (particulière)

M. Meeus m'a de nouveau fait prier de venir le voir, et m'a demandé si je n'ai pas encore reçu de vous une réponse relativement à la proposition qu'il me fit de vous céder des pièces de dix florins; il désirerait connaître vos intentions au plus tôt, ayant 5 à 600 mille florins à Amsterdam chez MM. Sichel dont il disposerait autrement si vous n'acceptiez pas sa proposition.

Il m'a dit aussi que dans le dernier compte courant que vous lui envoyâtes, vous ne l'avez pas débité pour vos versements dans la cession de Fr. 200.000 que vous lui fîtes dans le nouvel emprunt; comme il a de l'argent disponible, il désirerait régler cette affaire en me versant le montant.

M. Greban en causant avec lui, m'a demandé si vous ne m'avez

(1) Effectivement, la Banque foncière devait être liquidée peu après (Bruxelles, AGR, Arch. Sté générale, 151, dossier de la dissolution).

(2) Il s'agit des maisons parisiennes groupées en syndicat, auxquelles il a déjà été fait plusieurs fois allusion.

encore rien dit relativement à l'affaire de la Hollande : j'ai éludé cette question. Je suis sûr que Bischoffsheim viendra l'un de ces jours me tourmenter pour le même objet, et je ne sais que lui dire pour m'en débarrasser???

14 fevrier 1843

Depuis ma lettre d'hier, je suis en possession de votre honorée de même date. Conformément à son contenu j'ai été de suite pour voir M. Meeus, mais il m'a été impossible de le rencontrer aujourd'hui. Je ne pourrai le voir que demain. J'en ai causé avec M. Greban qui m'a dit qu'il y a environ 550 mille florins disponibles chez MM. Sichel, mais que ce dernier ne bonifie pas d'intérêts à la Société générale. Je ferai demain tout ce qui dépendra de moi pour négocier cette affaire avec M. Meeus au mieux de vos intérêts, mais je doute qu'il veuille vous céder cette somme au 1^{er} avril, ni qu'il veuille vous faire une légère bonification en la prenant immédiatement. De sorte que je vous serai obligé de me dire par retour de courrier, si je puis faire l'affaire *telle quelle*, sauf à voir demain ce que je pourrai tirer de lui.

Vous avez vu par ma lettre du 28 janvier dernier où j'eus l'honneur de vous donner des explications sur la confection des titres du nouvel emprunt. Veuillez en outre revoir ma lettre du 28 novembre où je vous disais comment les coupures seront faites; je devais naturellement croire que vous me donniez votre adhésion, puisque vous ne m'avez plus dit un mot sur cet objet. Du reste si vous désirez avoir encore une vingtaine de mille livres en pièces de L. 100 je pourrai les prendre sur ceux qui sont encore au Trésor; vous me les remplacerez par des pièces de L.40, que je livrerai plus tard à la Banque de Belgique. Je suivrai vos instructions à l'égard de M. Bischoffsheim dès qu'il me reparlera de l'affaire en question.

15 fevrier 1843 (particulière)

J'ai vu ce matin M. Meeus et c'est avec beaucoup de peine que j'ai terminé avec lui l'affaire des pièces de dix florins. Je voulais qu'il me laisse seulement l'option jusqu'à demain; il n'a pas voulu, disant qu'il attend ma réponse depuis plusieurs jours, et qu'il est décidé à prendre des bons du Trésor pour employer ces fonds; tout ce que j'ai pu obtenir c'est qu'il vous cède les *Fr. 550.000 environ qui sont à Amsterdam valeur du 1^{er} mars* puis, *Fr. 450.000 en pièces de dix florins pris à Bruxelles, valeur de ce jour.*

Le tout au pair, c'est tout ce que j'ai pu faire. Veuillez maintenant me dire si je dois envoyer cette dernière somme à Amsterdam.

En traitant ce matin avec M. Meeus, il m'a de nouveau reparlé de l'affaire de la Hollande, et particulièrement de la *première partie des deux millions en 2 1/2 %*. Il m'a de nouveau demandé si vous n'aviez pas de nouvelles de M. Rochussen, s'il vous a fait des propositions etc. etc. Ma réponse a été facile : je ne sais rien.

M. Meeus me charge de vous prier de vouloir bien vendre pour son compte les 200.000 Fr. que vous lui cédâtes dans le nouvel emprunt, à 106 1/2 sauf mieux.

A l'instant je reçois vos honorées d'hier.

Par la première je prends note de remettre à M. Conway les 100 obligations du nouvel emprunt en pièces de £.40. M. Conway n'est pas ici : il est avec le Roi à Ardennes, et comme je n'ai ici au Trésor que des pièces de £.100, ne préférez vous pas de m'envoyer ces pièces de chez vous.

Par la seconde, je prends note d'acheter pour votre compte, 100 à 200 pièces 5 % belge à votre parité de 106 à 106 1/4 fin courant. Je verrai ce que je pourrai faire ce soir mais vous remarquerez que ce fonds est ici de 103 7/8 à 104 au comptant, ce qui fait chez vous 106,28. On n'a rien fait à notre bourse à cause du retard des courriers.

22 février 1843 (particulière)

Comme je vous le disais par ma lettre d'hier, M. Meeus m'a fait demandé et m'a beaucoup parlé de l'affaire hollando-belge, en commençant par me raconter ce que j'eus l'honneur de vous écrire hier.

M. Meeus m'a dit qu'il sait, confidentiellement, que M. Rochussen est très disposé à faire l'affaire des 2 1/2 % à 50. Il désire donc savoir de vous si vous vous occupez de cette affaire et quelle est votre intention, car il dit que c'est une très bonne affaire, *dans laquelle la Société Générale désire être intéressée*, mais si votre intention était autrement M. Meeus se disposerait à faire une excursion à La Haye, d'ici à 4 ou 5 jours, dès que la discussion à la Chambre sur la loi des sucres sera terminée, *et chercherait à prendre une partie de cette affaire pour compte de la Société Générale, ou le tout conjointement avec des maisons hollandaises*. Par conséquent, il m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui faire une réponse décisive le plus tôt possible.

M. Meeus dès qu'il s'agit d'un intérêt quelconque, est très

aimable et très insinuant, aussi était-il charmant ce matin et m'a dit sur votre compte les plus jolies choses, qu'il espère que dans cette affaire comme dans toutes les autres, la Société Générale marchera toujours d'un parfait accord avec vous etc. etc.

J'ai tout écouté sans répliquer; j'ai répondu que je vous transmettrai de suite ses idées.

J'ai été ces jours derniers voir M. Smits pour le complimenter sur sa nomination de *Grand cordon du Lion néerlandais*. En causant de choses et d'autres nous arrivâmes à l'affaire de Hollande; il me dit que ses occupations à la Chambre ne lui avaient pas permis de s'en occuper encore, mais que nous verrons plus tard.

23 fevrier 1843

J'ai communiqué ce matin à M. Meeus le contenu de votre lettre du 21 courant relative à la réalisation des Fr. 200.000 dans le nouvel emprunt. M. Meeus m'a de nouveau reparlé de l'affaire de la Hollande, en me disant qu'il est temps d'y songer sérieusement, que l'affaire est très mûre.

28 fevrier 1843

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un article du journal. La présence de M. Van Breugel à Bruxelles a pour but de régler la première partie des 2 1/2 %. Je saurai dans quelques jours si c'est en une inscription ou en plusieurs. J'ai été aux informations, mais je n'ai rien pu savoir aujourd'hui. On ne rencontre personne à cause du carnaval.

Je reçois à l'instant vos honorées d'hier, j'aurai l'avantage d'y répondre en détail dès que j'aurai causé demain avec M. Meeus.

1^{er} mars 1843 (particulière)

Si par mes lettres précédentes je ne vous en ai pas dit davantage, c'est que je n'avais réellement rien à vous dire relativement à M. Meeus, puisque lui-même ne m'a rien dit de plus lorsque je lui communiquai le contenu de votre lettre du 23 février. Y avait-il alors arrière pensée de sa part? Avait-il peur de ne pas être intéressé dans l'affaire? Je le crois; mais comme vous m'aviez formellement interdit de n'entamer aucune discussion à ce sujet, de ne répondre ni oui ni non (lettre du 28 janvier), j'ai écouté ce qu'il m'a dit et j'ai cherché à éviter toute polémique avec M. Meeus et même avec d'autres.

Aujourd'hui notre conversation a pris une toute autre tournure. Je me suis expliqué franchement quoique toujours d'une manière bienveillante et amicale, et j'ai fait expliquer *de même* M. Meeus.

M. Meeus est dans les meilleures dispositions et n'a plus du tout envie d'aller à La Haye; il m'a dit que dans le cas où il y aurait été, ce ne serait pas pour vous faire concurrence, qu'au contraire il n'aurait pas manquer de vous donner un bon coup de collier pour amener la conclusion de l'affaire en question; et que si plus tard il avait l'intention d'aller à La Haye, il m'avertirait d'avance et prendrait vos avis. Ainsi donc, vous n'avez plus à vous inquiéter de M. Meeus; il accepte votre proposition d'être intéressé dans l'affaire, et vous laisse entièrement le soin de suivre cette opération comme vous l'entendrez.

Quant à M. Bischoffsheim, il est à Amsterdam, qu'est-il allé y faire? C'est ce que je ne puis savoir. On m'a dit que c'est pour voir son frère, mais il est plus probable que c'est pour s'immiscer dans cette affaire. Il est attendu ici demain soir. Si je puis apprendre quelque chose, je ne manquerai pas de vous en informer.

Je suis en possession de vos deux lettres d'hier, je communiquerai le contenu de la première à M. Meeus.

Quant à l'affaire des six millions dont vous m'entretenez par votre seconde, j'en ai causé ce matin avec M. Kerkhove avant la réception de votre lettre. Ces six millions sont dus à la Hollande pour intérêts du 1^{er} janvier 1839. La Belgique avait retenu cette somme pour garantie, mais comme actuellement tout est terminé avec la Hollande, il faut que nécessairement cette somme soit payée par la Belgique qui peut du reste lui être réclamée d'un jour à l'autre; et d'après ce que M. Kerkhove m'en a dit, j'ai été voir M. Falck pour savoir ce qu'il y aurait à faire, mais il m'a été impossible de lui parler, il est gravement malade. Je pense donc que vous feriez bien d'écrire à MM. Sichel pour que celui-ci aille voir immédiatement M. Rochussen, connaître ses intentions à cet égard et pour que je puisse recevoir ici cette somme si vous le jugez à propos.

M. Kerkhove m'a dit aussi que M. Van Breughel est ici pour recevoir l'inscription de la première partie de la dette de deux millions de rente en 2 1/2 %, mais jusqu'ici rien n'est encore réglé. Il ne sait pas si ce sera en *une* ou plusieurs inscriptions, soit au nom du gouvernement hollandais, soit au nom de tout autre, comme j'eus l'honneur de vous le dire hier.

Du reste, j'ai prié M. Kerkhove de me tenir au courant de tout

ce qui se fera, il me l'a promis. De mon côté, vous savez que je ne néglige jamais de vous entretenir de ce qui se passe ici. Le versement de la Banque de Belgique est réglé.

La Société générale vient d'envoyer un employé supérieur à La Haye pour régler ses affaires avec le gouvernement hollandais.

2 mars 1843

Je suis peiné de voir que vous vous tourmentez par rapport à Bischoffsheim; il n'y a cependant pas de quoi (1). Ni lui, ni la Banque de Belgique ne sont à craindre dans cette affaire. Depuis que vous m'écrivîtes que vous l'intéresseriez, il a toujours été absent et a fait plusieurs excursions dans le pays de Liège, pour les établissements de la Banque de Belgique; de là il est allé en Hollande. Du reste, je le lui aurai dit à l'occasion sans cependant la chercher, vos instructions étaient telles. Il doit revenir ce soir ou demain et je trouverai moyen de lui parler sans courir après lui; il ne faut pas avoir l'air de le craindre. Il est tout naturel qu'il aille à Amsterdam puisqu'il a une maison dans cette ville, et je ne pense pas que l'intérêt que vous lui réservez aurait pu le retenir.

Je vous le répète, ces gens-là ne sont pas à craindre pour vous. Les *Bischoffsheim* ont une très mauvaise réputation en Hollande; ils passent pour des chicaniers. S'il y est allé pour intriguer, il n'est pas le seul; il y a des maisons d'Anvers et de Hollande qui se remuent beaucoup pour cette affaire et je ne pense que ces concurrents soient bien redoutables pour vous.

3 mars 1843

J'ai vu ce matin M. Kerkhove, mais rien n'est encore réglé avec M. Van Breugel relativement à l'affaire des six millions pour le transfert; je pense que d'ici à lundi prochain, je serai à même de vous dire ce qu'il en est.

4 mars 1843 (particulière)

Je suivrai les instructions contenues dans la première (lettre) relativement à *Bischoffsheim*.

(1) D'après une lettre d'Anselme de Rothschild, alors à La Haye, la maison Rothschild aurait offert, dans l'affaire hollandaise, un quart à Meeus qui en voulait la moitié. « Bischoffsheim veut la faire aussi avec la Banque de Belgique. S'il y a tant d'intrigues, l'affaire se fera avec publicité et concurrence » (Paris, Arch. Rothschild, lettre du 3 mars 1843).

Je prends note de votre nouvel ordre d'achat en fonds belges et quoique cet ordre soit beaucoup plus large que le dernier, il est difficile de l'exécuter; personne ne veut vendre même en payant plus que le cours; d'un autre côté Bischoffsheim est à découvert et achète à tout prix. Ce matin déjà, on voulait me prendre des belges à 104 1/2 : c'était pour lui.

J'ai été voir aujourd'hui M. Nothomb, mais je n'ai pu causer avec lui qu'un instant : il est trop absorbé par les affaires. Il m'a dit que pour la deuxième partie de l'affaire hollandaise, il ne pourra s'en occuper que vers le mois de juin après les élections.

J'ai vu aussi M. Kerkhove, il m'a dit que M. Van Breugel prendra aujourd'hui ou lundi *une inscription* pour la première partie de l'affaire hollandaise; cette inscription sera au nom du gouvernement hollandais. Quant à l'affaire des 6 millions, M. Van Breugel n'a pas mission de la régler. J'ai cherché à plusieurs reprises à voir M. Falck, mais on ne peut pas lui parler : il garde toujours le lit. C'est donc en Hollande qu'il faudra s'adresser pour cette opération.

9 mars 1843

Aujourd'hui je n'ai rien pu faire parce qu'il y a des réalisations de bénéfice. D'un autre côté, Bischoffsheim et Depouhon poussent à la baisse.

10 mars 1843 (particulière)

Conformément au désir exprimé par votre lettre du 8 courant, j'ai pris des informations près des directeurs du théâtre relativement à M. et Mme Vartet. Ils m'ont dit qu'ils ne peuvent en aucune manière garantir les dettes des artistes. D'un autre côté, tout tient aux débuts, s'ils réussissent ou non. Ils gagneront 7.000 Fr. la première année et 9.000 Fr. la seconde. Tout ce que la direction peut faire c'est de recevoir des délégations *mensuelles* ou *trimestrielles* de M. Vartet, qu'elle pourra retenir sur ses appointements. Ces Messieurs m'ont dit aussi qu'ils connaissent parfaitement la position de M. Vartet : ils savent qu'il est très géné.

On m'a de nouveau assuré que Bischoffsheim continue toujours d'intriguer dans l'affaire hollandaise; on assure aussi qu'il aurait quelque chance de succès parce qu'il serait favorisé par le Roi de Hollande, à qui il aurait prêté de l'argent pour son compte particulier, *tandis que vous auriez refusé de lui en prêter*. Est-ce vrai ou non?

Je ne vous donne ceci que comme des on-dit, et pour votre gouverne.

11 mars 1843

On m'a dit que le gouverneur de la province a envoyé une circulaire à la Chambre de commerce et à la Chambre syndicale pour demander leur avis sur un changement qu'on veut introduire dans les transactions sur tous les fonds publics; on veut faire comme à Paris, c'est-à-dire que les fonds belges se traiteraient à Fr. 25,20 au lieu de 12 florins la livre sterling. Une commission mixte a été nommée à cet effet. Veuillez me dire si vous avez quelques observations à faire. Je causerais avec M. Nothomb d'ici à lundi, je pense que je pourrai avoir une copie de la circulaire.

20 mars 1843

J'ai été voir M. Kerkhove; il m'a dit que le ministre doit vous écrire relativement à la proposition que vous lui fîtes de garder les fonds chez vous pour les paiements à faire d'ici au mois de mai. Il y consent et vous accordera 1/8 %.

21 mars 1843

La Société générale m'a chargé de vous demander, d'après les détails donnés par les journaux sur l'affaire du chemin de fer à la frontière belge, si c'est le gouvernement ou la Société qui est chargé de cette entreprise, qui fournit les rails. Dans ce dernier cas, elle vous recommande son établissement qu'elle a en France à Anzin, pour la fourniture des rails en tout ou en partie (1).

22 mars 1843

La Banque de Belgique a décidé hier en assemblée générale qu'elle donnerait un dividende de Fr. 5,20 sur les anciennes actions. Depuis quelque temps, elle cherchait *sous main* à se concilier des voix pour que ce dividende soit mis en réserve pour couvrir le déficit sur ces actions; mais elle n'a pas réussi. Elle a donc proposé d'appliquer ce dividende à acheter des actions pour maintenir le cours;

(1) La Société générale, au moment où elle envisageait de traiter avec le gouvernement français pour la ligne du Nord, avait construit, par l'intermédiaire de la Société de commerce de Bruxelles, en 1835, le laminoir d'Anzin. Cette usine, qui fut vendue aux Talabot en 1847, est à l'origine de la société métallurgique de Denain-Anzin.

et plus tard dans une assemblée générale on décidera si ces actions doivent être revendues, ou on prendra d'autres mesures.

Les actions de l'émission Bischoffsheim auront un dividende de 6 Fr. environ qui sera payé immédiatement.

25 mars 1843 (particulière)

Je viens avoir l'honneur de vous faire part d'une particularité fort remarquable. En me promenant ce matin avec M. Osy, et en causant de diverses choses, il me dit « M. de Rothschild a été joliment floué par la Banque de Belgique et par Bischoffsheim, il leur a cédé trois millions dans le nouvel emprunt, tandis que les statuts de la dernière émission d'actions de la Banque de Belgique, interdisent formellement de n'avoir pas plus de 1 1/2 million dans les fonds publics. Mais voici comment les choses se sont passées; Bischoffsheim poussait la Banque de Belgique à vous demander le plus possible dans le nouvel emprunt, et il était convenu entre eux que ce qu'il y aurait de plus que 1 1/2 millions, *il le prendrait pour son compte.* » Comme il est bon que vous connaissiez cette particularité, ce sera pour votre gouverne pour l'avenir.

28 mars 1843

M. Van Breugel est de nouveau revenu ici de La Haye; j'ai été aux informations près de M. Kerkhove, qui m'a dit que c'était uniquement pour les affaires relativement aux *LosRenten*. Quant à l'affaire des *six millions*, M. Kerkhove m'a dit qu'on s'en occupera bientôt. Il m'a dit aussi que le ministre vous a écrit relativement aux intérêts du mois de novembre prochain, que par conséquent vous pourrez garder devers vous les fonds que vous avez à lui verser, à partir du mois de septembre, M. Kerkhove espère que vous serez satisfait de ces arrangements.

4 avril 1843

La Chambre a rejeté aujourd'hui le budget de la Guerre. Le ministre de la guerre a immédiatement donné sa démission. Du reste,

(1) Il était question à ce moment d'une conversion hollandaise, qui paraissait s'orienter vers un 3 1/2 ou un 3 % à 72. « Nous nous en chargerons à notre corps défendant » (Paris, Arch. Rothschild, lettre d'Anselme, 5 avril 1843).

(2) Il s'agissait d'un crédit relatif à l'infanterie (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 4 avril 1843).

sans cet incident, il y aurait également eu une modification dans le ministère. M. Smits et de Briey seront probablement remplacés. On ignore encore quels seront leurs successeurs, je tâcherai de le savoir. La session sera close dans une huitaine de jours et comme il y a de nouvelles élections au mois de juin, le ministère se modifiera sans secousse.

5 avril 1843 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, le ministère sera modifié; l'incident du rejet du budget de la Guerre est un des incidents *provoqués*. M. de Meulenaere, avec lequel j'en ai causé, m'a dit *confidemment* que M. Smits et de Briey seront remplacés par MM. Deschamps et D'Huart. Le premier est un ami de M. de Meulenaere et aura le ministère des finances, le second les affaires étrangères; par conséquent le Roi ne partira pas pour Paris avant que le cabinet soit constitué. Du reste, dans quelques jours, je verrai M. Nothomb et vous tiendrai au courant de ce qui se fera. J'ai eu le malheur de perdre ma mère, ce qui m'empêche de sortir avant la fin de la semaine.

En causant avec M. de Meulenaere il m'a chargé de vous demander si vous seriez disposés en qualité d'amis de lui ouvrir chez vous un compte courant à 4 % l'an; il a 5 à 600 mille francs disponibles qu'il voudrait vous remettre sous cette condition; il espère que vous accepterez cette proposition par amitié pour lui. Veuillez m'écrire à cet égard une lettre ostensible que je puisse lui montrer.

Je viens de voir votre honorée d'hier; j'aurai soin de vous tenir au courant de ce qu'on dira ici de votre chemin de fer du Nord; c'est avec grand plaisir que l'on vous voit à la tête de cette affaire; elle est unanimement approuvée en Belgique, car on a l'espoir que par cette opération on en viendra plus tard à la conclusion de l'union douanière.

6 avril 1843

La Chambre sera close la semaine prochaine à cause des nouvelles élections qui auront lieu au mois de juin, et comme nous allons entrer dans la semaine sainte ensuite les fêtes de Pâques, où il n'y aura pas grand chose à faire ici, je viens vous prier de vouloir bien me permettre d'aller passer une huitaine de jours à Paris; je partirai le 13 courant pour être de retour ici le 24, si toutefois vous ne voyez rien qui s'y oppose.

11 avril 1843

Le ministère n'est pas encore formé. M. de Meulenaere est revenu ce matin de Bruges; il est probable que nous connaissons la nouvelle combinaison d'ici à quelques jours. Je verrai demain M. de Meulenaere.

15 avril 1843

Notre ministère n'est pas encore formé. Il n'y a pas moyen de s'entendre, la combinaison du matin échoue le soir, on assure que d'ici à lundi tout sera arrangé. On ne sait pas encore quand le Roi partira pour Paris.

17 avril 1843

Le ministère a été enfin reconstitué hier, de la manière suivante. Le Général Goblet aux Affaires étrangères.

Nothomb, à l'Intérieur.

Mercier, aux Finances (1).

Deschamps, aux Travaux publics.

D'Anethan, avocat général, à la Justice.

Le Général Dupont à la Guerre.

M. Desmazières aura le gouvernement de Gand, M. de Briey celui du Luxembourg, ou sera envoyé Ambassadeur à la Diète germanique à Francfort.

M. Smits reprend au 1^{er} mai la direction de la Banque de Belgique. Le Roi est parti ce matin pour Paris.

Je vous adresse sous bande le *Moniteur* d'aujourd'hui avec les nominations officielles et un article de fond, espèce de profession de foi ministérielle qui ne signifie pas grand chose.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une lettre pour Madrid : elle m'a été adressée par M. Van Praet de la part du Roi, pour que vous ayez la bonté de la joindre à votre correspondance. Je vous remets également une lettre qui m'est parvenue par la diligence de

(1) Selon Lambert, la nomination de Mercier « contrariait les Anversois » (Paris, Arch. Rothschild, lettre du 18 avril 1843). Le représentant de la France s'attendait à rencontrer le personnage que Richtenberger trouvera en face de lui. « M. Mercier, ministre des Finances, est député. Il faisait partie, comme ministre des Finances, du cabinet dont M. Lebeau était le chef. Jusqu'à présent, il a siégé avec les libéraux à la Chambre des représentants. Mais il est à craindre que son alliance avec M. Nothomb ne le prive de la confiance de ses amis politiques. Déjà on qualifie de défection son entrée dans le ministère » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 16 avril 1843).

Charleroi, avec une brochure que j'aurai l'honneur de vous envoyer par la première occasion si vous le désirez.

4 mai 1843 (particulière)

Hier soir et ce matin je me suis mis en course pour savoir ce qu'il y a de nouveau depuis mon absence.

Je n'ai pu voir M. Meeus, il est à la campagne et sera ici demain. Mais j'ai causé avec M. Greban qui m'a dit que, pendant mon absence, M. Meeus a été mandé à La Haye par le vieux Roi pour ses affaires particulières, il y a dîné avec lui et avec M. Rochussen mais ne lui a pas dit un mot des affaires de la Belgique. J'ai dit à M. Greban que votre intention est de venir ici dans une quinzaine de jours.

J'ai été faire une visite de politesse à M. Mercier, ministre des finances. Il m'a bien reçu et m'a dit qu'il espère que plus tard nous ferons de nouvelles affaires ensemble, mais que dans ce moment il ne peut pas y songer à cause des élections; lui-même doit subir une nouvelle réélection et cela l'occupe beaucoup.

J'ai été également faire ma cour au Général Goblet ministre des affaires étrangères.

Ensuite, j'ai été voir M. Nothomb et principalement j'ai causé avec lui relativement à ce que M. Lambert vous écrit hier d'une conversation qu'il eut avec M. Osy à Anvers, d'où il résulte *que le ministre des finances aurait l'intention de faire immédiatement un emprunt en 3 % sans attendre le vote approuvatif de la chambre (1)*. Comme cette question est très importante pour nous dans le moment actuel, j'ai voulu connaître de M. Nothomb le fin mot et M. Nothomb m'a positivement assuré *que l'on ne fera rien du tout actuellement*, avant que les élections ne soient terminées. Le ministre des finances s'occupera pendant ce temps de connaître la position exacte de l'état financier du pays pour régulariser le déficit, ensuite on avisera. Ainsi comme vous le voyez, tout ce qu'a dit M. Osy n'est que bavardage. J'ai fait entendre à M. Nothomb que probablement vous viendriez dans une quinzaine de jours faire un tour en Belgique.

J'ai pris la liberté de donner une lettre d'introduction pour vous à M. C. B. Houry, orientaliste belge, qui m'a été particulièrement

(1) Lambert notait qu'il avait eu également une conversation avec l'anversois Lemmé, « qui a vu Bischoffsheim à propos de l'emprunt hollandais ». Et il ajoutait : « il n'y a que vous qui puissiez le faire. On se prépare ici à y prendre part le plus possible. Un emprunt en 2 1/2 % peut avoir un énorme succès. Couvents et Eglises prendraient les sommes considérables » (Paris, Arch. Rothschild, lettre du 2 mai 1843).

recommandé par M. Nothomb. M. Houry désirerait avoir de vous quelques mots pour M. Bertin, rédacteur du *Journal des Débats*. Il est très connu par les journalistes de Paris, et ce monsieur pourra à l'occasion vous être très favorable pour des articles à mettre dans les journaux de l'opposition.

M. Van Praet n'est pas ici, il est allé à la rencontre du Roi qui revient aujourd'hui de Paris. J'aurai soin de lui communiquer ce que vous me dites par votre lettre d'hier relativement à Madame la Baronne James de Rothschild.

5 mai 1843 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis en possession de la vôtre de même date, à laquelle je pense avoir suffisamment répondu hier et je vous le répète, ne vous inquiétez pas du bavardage d'Osy car ce qui est positif et ce qui m'a été assuré par M. Nothomb, c'est qu'on ne s'occupera de rien avant que les élections ne soient terminées. Du reste, dès qu'il s'agira de quelque chose de sérieux, j'aurai soin de vous en informer.

J'ai vu M. Meeus. Il m'a demandé des nouvelles de l'affaire de Hollande; pour toute réponse je lui ai dit que votre intention est de venir ici dans une quinzaine de jours pour causer avec lui. Il m'a chargé de vous prier de lui faire connaître le jour fixe de votre arrivée, car il doit s'absenter le 15 courant pour quelques jours, et voudrait être ici lorsque vous y viendrez. Il a été très satisfait et notre entretien s'est borné là.

Plusieurs personnes sont venues me parler de l'affaire de Hollande et m'assurent que si on fait ici une émission en 2 1/2 % soit dans les prix de 55 à 56 on y placera beaucoup d'argent ici et à Anvers. Je ne me prononce devant personne et ne dis ni oui ni non, mais d'après ce que j'entends dire je crois que cette affaire aura beaucoup de succès ici et à Anvers.

A Anvers, plusieurs des principales maisons, telles que *Lemmé*, *Cogels* et d'autres vendent leurs fonds belges de 1840 parce qu'elles prétendent que le cours de 105 est un cours assez haut pour un fonds qui sera remboursé dans quelques années *au pair*, de sorte que cette opinion prend de la consistance chez d'autres détenteurs. Ils vendent et nuisent à l'élévation du cours. J'ai déjà cherché à détruire cette opinion en la réfutant, mais je voudrais que vous ayez la bonté de m'écrire une lettre ostensible dans laquelle vous réfuterez également

cette opinion; cette lettre ne peut manquer que de produire un bon effet et j'aurai soin de la promulguer à qui de droit.

6 mai 1843 (particulière)

Je puis vous garantir qu'ici il n'est pas question d'emprunt; tout cela sort du cerveau de M. Osy qui vous a écrit hier et vous entretient de toutes sortes de balivernes sur l'emprunt et sur l'amortissement dont il n'est nullement question quant à présent. Dans tout ceci M. Osy prend l'avance et cherche à vous tirer une carotte (pardonnez moi l'expression) pour se mettre bien avec vous, persuadé qu'il est que l'affaire de la Hollande est faite ou sera faite par vous et pour avoir la certitude d'y être intéressé. Voilà ce qu'Osy veut car tout ce qu'il vous dit n'est que bavardage, auquel il n'y a aucune foi à ajouter.

Je reverrai du reste M. Nothomb qui, je suis persuadé, me répètera ce que déjà j'eus l'honneur de vous dire par mes deux précédentes lettres que rien ne se fera qu'après les élections; ensuite faudra-t-il encore voir l'ouverture des Chambres qui aura lieu après les élections.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande les Moniteurs des 4 et 6 courants, dans l'un il est question de la Société générale et dans l'autre de l'état financier.

8 mai 1843 (particulière)

Depuis ma lettre d'avant-hier, j'ai revu MM. Van Praet et Nothomb, ils m'ont de nouveau répété que l'on ne songera à s'occuper des nouvelles affaires financières qu'après les élections. D'après des demi-mots de M. Nothomb, je crois qu'il penche pour la capitalisation; du reste il vous attend et ne se décidera à rien avant d'avoir causé avec vous.

M. Greban, en causant avec lui, ce matin m'a dit que la direction doit vous écrire pour mettre un million à la disposition de M. Doffegnies. Ce million sera employé à acheter du papier sur la Belgique qui est chez vous à 4 % et 1/4 % de perte. M. Greban combat cette mesure depuis quinze jours, mais il ne peut rien contre la volonté de M. Meeus. J'ai dit à M. Greban que vous ne demandez pas mieux de faire cette opération pour la Société à 1/8 % de commission et votre garantie, mais M. Meeus le veut autrement, et vous savez que quand il veut quelque chose, cela se fait.

D'après cela, trouveriez vous convenable de m'autoriser à acheter de Paris qui est ici à 1/8 d'avance puisque vous achèteriez

vous même à Paris le papier sur la Belgique que vous escomptez ici à la Société à 2 1/2.

9 mai 1843 (particulière).

J'ai de nouveau eu occasion de revoir M. Nothomb, il me disait que pour un emprunt à faire actuellement il ne faut pas y songer, du reste il n'en est nullement question, mais par contre il faudra voir lorsque vous serez ici, si le moment est opportun de faire une capitalisation. Ce sera à examiner entre vous, M. Nothomb et le ministre des finances.

En causant avec M. Kerkhove, il me disait que d'après lui, il croit que vous feriez mieux de faire un 3 % au lieu d'un 2 1/2; je lui ai demandé machinalement et sans y mettre d'importance si cela pouvait se faire et si le gouvernement en aurait le droit; M. Kerkhove m'a répondu que ce serait une question à examiner puisque le 2 1/2 est une rente perpétuelle, et que pour un 3 % il faudrait y appliquer un amortissement.

Quant à l'affaire des six millions dont j'eus l'honneur de vous entretenir plusieurs fois, elle n'aura pas lieu; elle sera compensée dans d'autres comptes.

On me parle toujours de l'affaire en 2 1/2 et l'opinion générale est ici, ainsi qu'à Anvers, qu'elle aurait beaucoup de succès.

12 mai 1843 (particulière)

On m'a assuré que, dans un conseil des ministres tenu il y a deux jours, il aurait été décidé *que pour terminer l'affaire hollandaise, on ferait des 80 millions un emprunt en 3 %*. Du reste j'irai voir M. Nothomb; peut-être me dira-t-il quelque chose, ou attendra-t-il votre présence ici pour vous en parler, ce dont je ne doute pas. Je crois que l'on veut devancer la Hollande dans les plans de M. Rochussen.

15 mai 1843 (particulière)

J'ai été voir M. Nothomb et j'ai causé avec lui du contenu de votre lettre. Il m'a assuré qu'il n'est nullement question d'emprunt pour le moment, il faut d'abord laisser passer les élections, et entre temps M. Nothomb aura causé avec vous personnellement sur toutes les affaires hollando-belges. Dans le dernier conseil des ministres dont j'eus l'honneur de vous entretenir il n'a été question que de

savoir si l'on peut d'après l'article 63 du traité avec la Hollande se passer des Chambres oui ou non ; cette question est encore pendante et aucune décision n'a été prise.

M. Nothomb m'a engagé, pour ne pas froisser les ministres des affaires étrangères et des finances, d'aller les voir, de causer avec eux, et de leur faire mes observations le cas échéant ; car, dit M. Nothomb, *je ne veux pas avoir l'air d'être président du conseil*. D'après cela j'ai été voir le général Goblet, ministre des affaires étrangères, qui m'a donné rendez-vous pour demain. Quant à M. Mercier il est absent pour son élection.

J'ai été voir M. Van Praet, qui m'a dit que l'on a l'intention de faire quelque chose et que vous ferez bien de venir ici dans 8 à 10 jours, alors le Roi, qui est parti ce matin pour Ardenne, sera de retour.

16 mai 1843 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai fait ce matin une visite aux ministres des affaires étrangères et des finances ; ces messieurs m'ont répété la même chose que M. Nothomb, que dans leur dernier conseil la question a été agitée, pour savoir si l'on pourrait se passer des Chambres, oui ou non, mais rien n'est décidé à cet égard. Du reste ces messieurs m'ont dit que rien ne presse et qu'on ne prendra aucune décision avant d'avoir causé avec vous verbalement.

M. Mercier m'a dit qu'il a reçu votre lettre, ses occupations et surtout son élection l'ont empêché de vous répondre ; il se réserve le plaisir de vous remercier verbalement. Il a été réélu hier membre de la Chambre des représentants.

D'après cela vous voyez que tout est en litige et que rien ne sera fait sans vous. Le Roi sera de retour dans une huitaine de jours : j'aurai l'honneur de vous en prévenir.

18 mai 1843 (particulière)

J'ai vu M. Van Praet qui m'a dit que le Roi sera de retour mardi prochain.

M. de Meulenaere étant venu ici, je me suis empressé de le voir. Nous avons causé de l'affaire hollando-belge ; il m'a dit qu'il a été décidé que l'on n'aura pas besoin du concours des Chambres pour faire la capitalisation.

M. de Meulenaere m'a particulièrement recommandé de vous

dire, lorsque vous viendrez ici de ne pas entrer en matière avec le ministre des finances sur la *question de la conversion du 5 % belge 1832*. Car c'est par là que M. Mercier débutera avec vous; mais il vous sera facile d'éviter sa proposition en lui disant que cela ne se peut pas actuellement, que vous avez trop d'affaires sur les bras etc. etc. M. de Meulenaere m'a dit que si vous acceptiez sa proposition, rien ne se ferait du tout ni l'une ni l'autre affaire, car pour une conversion il fait l'assentiment des Chambres, de sorte que cela reculerait de 8 à 10 mois. D'un autre côté il faut une réponse définitive donnée par le gouvernement belge au gouvernement hollandais pour les deux millions de rente.

M. de Meulenaere m'a dit aussi *confidentiellement* que probablement M. Smits quittera la Banque de Belgique pour être nommé gouverneur du Luxembourg, il n'y aurait pas d'autre directeur nommé à cette banque.

18 mai 1843 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière d'hier et immédiatement je me suis mis en course pour obtenir les renseignements que vous me demandez relativement au charbonnage de Bellevue.

Je regrette que vous me demandiez ces renseignements si tardivement, car ce charbonnage sera définitivement vendu demain et sera probablement poussé au-delà de *trois millions*. M. Coghen part aujourd'hui et sera présent à la vente pour compte de la Société nationale et de la Société de commerce qui toutes deux sont créancières. La famille de Lefèvre-Meuret veut acheter ce charbonnage; une autre compagnie de Tournay veut également en faire l'acquisition. Du reste, ce que l'on vous a dit est fort exagéré; cela peut rapporter environ *200 mille francs*. Mais ce charbonnage serait susceptible de rapporter beaucoup plus en y faisant une dépense de *un million à 1.200 mille francs*.

C'est un des meilleurs charbonnages de la Belgique; d'un côté il va jusque près de *Douchy* et de l'autre côté il touche aux charbonnages du Baron de Mecklenbourg. L'écoulement de ses produits est très facile.

La Société générale et la Société de Mutualité ne sont pour rien dans cette affaire.

Je verrai à me procurer d'autres renseignements, car il est possible

que la vente définitive pourrait être remise, ce dont j'aurai l'honneur de vous faire connaître immédiatement.

23 mai 1843 (particulière)

J'ai été voir aujourd'hui M. Nothomb. Il m'a dit que le Roi sera ici demain soir, et qu'il repartira le 3 juin pour le Luxembourg, où il restera une dizaine de jours, de sorte que si vous voulez voir Sa Majesté il faut vous hâter de venir.

On est venu aujourd'hui me demander du nouvel emprunt 2 1/2 %; on veut me prendre *un million de capital nominal à 55 1/2*, et me donner en paiement L 10.000 5 % *belge 1840 à 105*.

M. Lemmé, d'Anvers, m'a écrit et me demande *650 mille francs de capital*. M. Van Camp, Osy, Lysen, Van Leries et beaucoup d'autres veulent aussi souscrire pour de fortes sommes, mais ils me demandent à connaître le prix et les conditions; comme je ne puis entrer dans aucun détail, j'attends votre arrivée pour répondre d'une manière ou de l'autre. Vous voyez, d'après cela qu'il est certain que cette affaire aura ici et à Anvers beaucoup de succès. Je pense que vous ferez bien d'être ici vers la fin de la semaine.

24 mai 1843

J'ai communiqué à M. Meeus le contenu de votre lettre d'avant-hier, lui-même ne connaît pas encore bien l'affaire du charbonnage de Bellevue. Il l'examinera et se réserve d'en causer avec vous verbalement lorsque vous viendrez à Bruxelles.

27 mai 1843 (particulière)

Comme vous, j'ai lieu d'être étonné de la circulaire de la maison Osy & C^o qu'il ne faut pas confondre avec *le baron J. J. R. Osy*; ces gens-là vendent la peau de l'ours avant de l'avoir couché par terre. Vous avez vu que la *maison Lysen Van Leries en a fait autant*, ils veulent avoir beaucoup de commissions de l'étranger; aujourd'hui encore j'ai reçu d'Osy & C^o une demande *de 1.810 mille florins* ce qui avec la précédente se monte à *deux millions 460 mille florins, dans le prix de 55 à 56*; tout cela n'est que bavardage.

J'ai reçu aussi une demande du baron J. J. R. d'Osy qui outre les *500 mille francs* qu'il vous demande directement, me demande

encore un million 50 mille francs, toujours dans le prix de 55 à 56 pour des amis de Londres.

Je ne sais ce qui a pu donner lieu à tout ce bavardage, car ce dont je suis bien certain, c'est que cela ne vient pas de la Société Générale; elle ne sait rien et ne fait rien. J'ai causé hier avec M. Meeus : il n'a pas du tout été question de cette affaire, il m'a demandé seulement si je savais quel jour vous arriverez ici. Là s'est bornée toute notre conversation.

En causant ce matin avec M. Greban, il me parlait du chemin de fer du Nord et me citait les noms des receveurs généraux, *Pellapra, Gibert, St. Albin, Collot, Fs. Durand* etc. etc. qui se mettent en avant pour vous faire opposition. Il vint à me dire *confidentiellement* en me parlant de l'affaire de la Hollande, *qua la maison Fould a déjà écrit à la Société générale pour avoir un intérêt dans cette affaire.* Mais M. Greban vous prie de garder cela pour vous, et n'en parler à personne. Vous voyez par là, qu'à Paris on croit l'affaire arrangée déjà avec vous et la Société Générale, tandis qu'elle ne sait rien du tout.

28 mai 1843 (particulière)

J'eus l'honneur de vous écrire hier. Vous aurez sans doute connaissance que l'affaire de la conversion hollandaise a été rejetée hier par 30 voix contre 24.

D'après cela j'ai été voir M. Nothomb. Il m'a dit qu'il ne voit pas que votre présence soit nécessaire ici pour le moment, puisque tout doit rester en suspens, et que le Roi part jeudi prochain pour le Luxembourg. M. Nothomb se doutait de ce rejet : il a dîné hier avec le beau-frère de M. Rochussen, qui n'était pas sans inquiétude sur l'issue de cette affaire, parce que un député M. Lucas qui a parlé contre le projet entraînerait beaucoup de voix. M. Nothomb croit que ce rejet est une rancune que l'on a contre M. Rochussen par rapport au traité du 5 novembre. J'ai reçu de nouvelles demandes du baron Osy pour un million de Fr. et de la maison Osy pour 85 mille florins. Fould a écrit ici et annonce que l'affaire aura beaucoup de succès à Paris, il demande des souscriptions en Belgique.

29 mai 1843 (particulière)

J'ai eu l'avantage de vous écrire hier. A l'instant, M. Bischoffsheim sort de chez moi pour me demander si je connaissais le jour de votre arrivée. Je lui ai répondu que d'après les nouvelles de La Haye je ne

pense pas que vous viendrez à Bruxelles pour le moment et que je ne sais pas ce que vous avez décidé (1).

M. Bischoffsheim ne croit pas que M. Rochussen se retirera, *surtout si vous l'encouragez à rester*. D'un autre côté il y a dans ce rejet des motifs particuliers de rancune; on en veut à M. Rochussen parce qu'il était marié à une femme dont la réputation était équivoque.

M. Bischoffsheim m'a prié de lui faire savoir quand vous viendrez à Bruxelles.

J'ai vu M. Meeus qui m'a dit que dans son opinion ce rejet sera favorable à notre ministre des finances qui pourra plus aisément faire son emprunt en 3 % pour les deux autres millions de rente. Je lui ai répondu que je n'ai aucune nouvelle, et que je ne sais rien.

M. Greban m'a dit *confidentiellement* que la Société générale va faire une émission de 4 millions de francs d'actions en 5 % pour compte et sous la garantie de la Société nationale, *pour la Société de manufacture de glaces et verreries*. Cette société marche bien et gagne de l'argent, mais son capital primitif n'est pas assez fort pour l'extension qu'elle veut donner à ses opérations (2).

31 mai 1843

Je pense que vous ne perdez pas de vue les intérêts que la Hollande a à toucher à la fin de juin du gouvernement belge sur les deux millions de rente qui sont encore à régler; je pense aussi que vous vous entendez avec le ministre des finances à La Haye pour faire toucher ici les intérêts sur l'inscription de deux millions de rente qu'il a déjà en mains.

7 juin 1843

M. Biré est venu me voir et désire connaître vos intentions à l'égard du charbonnage de Bellevue. Jusqu'ici, il a fait traîner cette affaire en longueur. Il m'a dit qu'un M. Dessaint, envoyé par la Reine Christine, est venu ici prendre des informations. Il paraît qu'elle voudrait en faire l'acquisition.

(1) Les Chambres hollandaises avaient rejeté le plan de conversion du 5 % hollandais préparé avec les Rothschild (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Félix de Witte, 30 mai 1843).

(2) La « manufacture de glaces et verreries établie à Sainte-Mari-d'Oignies, et dont on a cherché à faire grand étalage, est plutôt onéreuse qu'utile à ceux qui l'ont fondée » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 4 novembre 1842).

9 juin 1843

Je vous engage, en partant de Paris, d'aller coucher droit à Mons, afin que vous puissiez prendre le lendemain matin le convoi qui part de cette dernière ville pour Bruxelles à 6 heures 1/4 du matin; car en prenant celui de 9 heures à Quiévrain, vous serez obligé de rester à Bruxelles jusqu'à 4 heures 1/2 de l'après-dîner, étant impossible d'être arrivé à temps pour prendre le convoi de marchandises qui part à midi quinze minutes, tandis que si vous partez de Mons à 6 heures 15 vous serez ici à temps pour partir pour Anvers à 11 heures du matin; de cette manière votre voyage se fera plus lestement et on ne saura pas que vous passâtes ici (1).

14 juin 1843 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer que les élections sont terminées. Je viens de voir M. Nothomb qui m'a dit en être assez satisfait. Il m'a dit aussi que M. Rochussen a donné sa démission qui a été acceptée; il sera nommé ambassadeur près notre cour. M. Nothomb a répondu à La Haye qu'on verra ici cette nomination avec plaisir.

D'après cela M. Nothomb croit que cela retardera encore pour longtemps la réalisation de notre affaire belge de 2 millions de rente, car d'après les conventions le gouvernement hollandais est obligé de démontrer qu'il a amorti deux millions de rente 2 1/2 % hollandais qu'il a déjà reçus; d'un autre côté il faudra voir ce que va faire le successeur de M. Rochussen qui d'après ce qu'on dit est de l'ancien système.

D'après ce qui précède vous verrez que le gouvernement belge est loin de penser à *un emprunt en 3 %*, ce qui du reste s'achète maintenant n'est que pour servir à l'amortissement de ce fonds.

Quant aux bons du Trésor je viens de voir M. Kerkhove : il m'a dit que pour le moment on ne délivre pas de ces bons.

20 juin 1843

Je ne sais à quelle fonction M. Lehon a été nommé. Son élection

(1) James de Rothschild allait en Hollande pour traiter une affaire partielle en attendant la « grande affaire ». Il prit en effet 6 millions d'obligations à 5 % dont 4 pour les maisons de Londres et de Paris et 2 pour celle de Francfort. « Le crédit public hollandais est ébranlé par les récents discussions aux États généraux. Les fonds resteront bas après le rejet de la conversion... Le ministre démissionnaire déconseille de prendre les bons qui vont être émis. N'est-ce pas pour gêner son successeur? On peut prendre ceux que le public n'aura pas pris » (Paris, Arch. Rothschild, lettre d'Anselme de Rothschild, La Haye, 14 juin 1843).

en qualité de député a échoué; voici une lettre de lui à ce sujet ici on ne lui connaît aucune nomination. Monsieur Deswarte a été nommé Directeur de la Banque de Belgique en remplacement de M. Smits. Cette Banque ne m'a pas encore répondu relativement aux coupons belges 1842. D'après ce que m'a dit M. Nothomb, il se propose de partir vers le commencement du mois prochain pour faire un voyage d'agrément sur les bords du Rhin; son absence sera d'un mois à six semaines.

M. Van Breugel est revenu ici pour régler ce qui reste encore relativement aux los-renten.

21 juin 1843

La nouvelle du jour est la suppression du journal *l'Indépendant*. Ce journal était subventionné par le gouvernement, qui, mécontent de ce qu'il n'avait pas été soutenu par lui lors des dernières élections, et a au contraire écrit contre lui, vient de retirer le subside qu'il lui allouait; de sorte que ce journal cessera de paraître le 1^{er} juillet. C'était le meilleur du pays. On en veut à M. Nothomb pour cela (1).

Les ministres sont aujourd'hui en Conseil chez le Roi à Laeken, qui part demain pour Londres; je n'ai pu en rencontrer aucun.

22 juin 1843

J'ai été faire une visite à nos ministres. M. Nothomb m'a dit que le Roi est parti ce matin pour Londres et sera de retour le 9 juillet. Il m'a dit aussi que M. Rochussen ne prendra possession de son ambassade que le 15 du mois prochain.

J'ai causé avec M. Mercier, ministre des finances, qui m'a dit que dès qu'il sera plus libre il me demandera pour nous entretenir d'affaires financières. Je lui ai dit que le moment n'est pas favorable actuellement pour entamer une affaire, qu'il faut attendre à plus tard, jusqu'à ce que le calme soit rétabli en Irlande et en Espagne etc. etc. Dans la conversation le ministre m'a dit que pour le moment il a beaucoup d'argent en caisse, que du reste il se réserve de causer avec moi l'un de ces jours.

(1) Le représentant de la France note que l'entreprise de ce journal « était d'ailleurs remarquablement dirigée ». Mais il y avait eu mésintelligence entre les premiers fondateurs. Lebeau, Devaux et Nothomb y étaient associés au français Faure (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 21 juin 1843).

28 juin 1843 (particulière)

D'abord je proteste de toutes mes forces contre toute insinuation d'avoir autorisé soit M. Osy, soit M. Lemmé ou tout autre verbalement ou par écrit de provoquer des demandes de souscription à l'étranger, je n'ai jamais rien dit de pareil, je me suis strictement borné à vos instructions de recevoir les demandes que je vous aurais soumises si vous étiez venu ici.

A Anvers, l'associé de M. Osy m'a demandé s'il pouvait s'occuper de rassembler des demandes, j'ai répondu que je vous soumettra toutes celles qui me seront faites, mais rien de plus. Comme vous j'ai été fort étonné de la circulaire qui a été lancée à l'étranger par M. Osy, mais, je vous le répète, aucune autorisation de ce genre n'a été donnée par moi. Il est tout naturel que M. Osy ait fait cela pour gagner un 1/4 ou 1/2 % de commission.

Quant au reproche que vous me faites de ne vous avoir plus dit après l'annulation de ces demandes à la suite du rejet du projet de loi, je ne vois pas ce que j'aurais pu vous dire; vous mêmes ne m'avez plus rien demandé à cet égard, aucune de vos lettres depuis le 30 mai ne font mention de rien; du reste ces lettres d'annulation sont très simples et très concises, et ne sont suivies d'aucun commentaire; tout ce que j'avais à faire c'était de vous les annoncer tout simplement, c'est ce que je fis par ma lettre du 30 mai dernier.

Toute la mauvaise humeur de M. Osy provient je pense d'un bavardage de M. le comte de Baillet de Latour qui a dîné chez vous, et avec lequel vous vous seriez entretenu de cette affaire.

29 juin 1843

Il paraît que M. Osy a été très satisfait de la lettre que vous lui écrivîtes ces jours-ci; il l'a de suite fait voir à son associé.

M. Biré m'a dit qu'il est arrivé ici un monsieur Martelli envoyé par une compagnie du chemin de fer dont M. Dassier est associé, il a offert *deux millions sept cent mille francs* pour le charbonnage de Bellevue, ceci pour votre gouverne.

1^{er} juillet 1843

Quant à ce que vous me dites des coupons belges 4 % il n'y a nullement à s'en prendre à M. Lambert; c'est M. Cahen qui me fait concurrence et gêne tous les cours. Il est venu chez M. Van Camp et

lui a textuellement dit « *qu'il lui faut les coupons belges 4 % à tous prix* ». Il en est de même pour tous les autres coupons, que j'aurais à meilleur marché si M. Cahen ne me faisait pas concurrence. Il est bien positif que M. Cahen les achète plus cher qu'il ne vous les compte *afin de pouvoir dire qu'il fait des affaires pour votre compte*, et que par conséquent il met de l'argent de sa poche. Il y a longtemps que je sais que vous payez les pots cassés, mais je n'en puis rien : tant que M. Cahen me fera concurrence pour votre compte, il en sera ainsi; du reste M. Van Camp vous écrira lui-même et vous confirmera ce que j'ai l'honneur de vous dire.

4 juillet 1843

J'ai vu M. Deswerte, directeur de la Banque de Belgique; après m'avoir demandé 4 % d'escompte sur les paiements que la Banque à encore à vous faire, il est descendu à 3 1/4 et me laissera les coupons à Fr 25,20. L'affaire est en suspens jusqu'à demain : je pense que cela s'arrangera. Il m'a, outre cela, proposé de me donner 400 mille francs en bons du Trésor au 18 courant à 3/16 d'ar. payables chez vous. Pour cette dernière affaire j'attends votre décision.

Le 10 de ce mois, on nommera deux administrateurs à cette banque; on veut nommer M. Mettenius, et d'après ce que ce dernier m'a dit il est disposé à accepter cette candidature si les actionnaires le nomment.

5 juillet 1843

J'ai vu M. Meeus et lui ai communiqué le contenu de votre lettre particulière d'avant-hier. Il vous serait obligé de lui dire quel jour vous comptez être ici car il a également l'intention de faire un voyage sur les bords du Rhin.

Je n'ai rien pu terminer avec la Banque de Belgique, elle ne veut pas escompter ses paiements à moins de 3 3/4 %; à cette condition elle me laissera les coupons à Fr 25,20, *valeur du 1^{er} mai*. Avant de terminer pour les coupons à Fr. 25,60, je crois devoir attendre votre réponse à la présente.

8 juillet 1843 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre (lettre) d'hier et je sors à l'instant de chez M. Greban qui m'a assuré que toutes les opérations de M. Doffegnies à Paris se bornent à acheter du papier sur la Belgique

à 4 et 4 1/2 %. Il prend aussi de temps en temps du papier sur Paris à 3 et 3 1/2 %. M. Greban m'a affirmé qu'il ne fait pas autre chose et c'est uniquement depuis que vos comptes réciproques sont à 2 1/2 % que la Société générale fait acheter du papier à 4 et 4 1/2. Il m'a dit en outre que si M. Doffegnies a pris chez vous ces jours-ci quelques fortes sommes, c'est que probablement il veut épuiser le crédit d'un million afin de profiter d'un congé de 15 jours qu'il a demandé à la Banque. M. Greban prévoyait bien que vous vous plaindriez de ce que M. Doffegnies prenait tant d'argent, et il était occupé à lui écrire et lui en faisait l'observation lorsque je vins chez lui.

M. Greban vient de me dire *confidemment* qu'on attend ces jours-ci M. Dassier de Paris pour entrer en négociation pour la houillère de Bellevue.

13 juillet 1843

La position des Actions Réunies est toujours la même : elles ne se cotent pas à la bourse, mais la société les achète de 360 à 380 francs *intérêts compris*. Il est probable que plus tard cette position pourra s'améliorer si les autres sociétés industrielles reprennent plus de valeur et paient un peu de leurs dettes arriérées de sorte qu'avec le temps les Réunies prendront quelque faveur. J'ai l'avantage de joindre à la présente un exemplaire du compte-rendu de cette année.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, M. Nothomb ne sait rien du tout, il s'occupe beaucoup d'améliorations dans les affaires industrielles pour la session prochaine. Le Roi doit arriver aujourd'hui à Ostende et se rendra le 17 à Verviers pour l'inauguration du chemin de fer de cette ville. M. de Rochussen est attendu ici vers le 20 courant, il n'y restera que jusqu'à la fin du mois. Il se rendra en Suisse par suite d'un congé de deux mois qu'il a obtenu. J'irai le voir immédiatement après son arrivée à Bruxelles.

15 juillet 1843 (particulière)

La présente n'a pour but que de vous faire part d'une confidence qui m'a été faite par M. Hartog d'Anvers.

Il paraît que le roi d'Hollande voudrait emprunter une somme de *cent mille florins à rembourser dans une année*; il accorderait une commission assez large.

On s'est adressé pour cela à M. Hartog qui de son côté voudrait gagner une commission; il paraît aussi que cela presse. Qu'en pensez-vous et que puis-je répondre à M. Hartog?

15 juillet 1843

Il y a eu aujourd'hui assemblée générale à la Banque de Belgique; MM. Mettenius et Bischoffsheim ont été nommés administrateurs sauf l'approbation du Roi.

19 juillet 1843

J'ai vu M. Meeus. Il ne s'absentera pas la semaine prochaine, sauf un évènement imprévu; de sorte que si notre Sieur baron James de Rothschild est décidé à venir ici, je le prie de vouloir bien me fixer son jour de départ afin que je puisse lui retenir un appartement; car il y a beaucoup d'étrangers à Bruxelles.

23 juillet 1843

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis favorisé par la vôtre de même date qui m'annonce le départ de notre Sieur baron James de Rothschild pour lundi soir.

Pour votre gouverne le Roi part demain pour Ostende où il restera quelques jours; de là il se rend à Namur sans revenir ici, de sorte que si Monsieur la baron James veut le voir il peut se rendre directement à Ostende en passant par Courtray et Gand; car M. Van Praet vient de me dire que le Roi sera charmé de le voir à Ostende.

3 août 1843

J'aurai l'avantage de vous dire demain comment l'on peut obtenir des bons du Trésor à un an de date.

4 août 1843

J'ai vu M. Kerkhove relativement aux bons du Trésor; il m'a dit que le ministre n'en donne pas pour le moment.

5 août 1843

M. Rochussen part aujourd'hui pour les bords du Rhin et de là probablement à Francfort. M. Nothomb part demain également pour les bords du Rhin. D'après ce que ces messieurs m'ont dit, les affaires de la Hollande sont tout à fait terminées.

2 septembre 1843

J'ai vu ce matin M. le comte de Hompesch. Il m'a dit avoir reçu

de vos nouvelles et que vous allez ouvrir une souscription le 5 courant pour les actions de Guatemala; il avait l'intention d'en ouvrir une ici, mais je lui ai fait entendre qu'il vaut mieux vous adresser les souscripteurs à Paris, de sorte qu'il va annoncer dans nos journaux qua la souscription est ouverte chez vous.

M. de Hompesch m'a dit aussi qu'on attend sous peu le navire le Théodore chargé de produits du pays (1).

29 septembre 1843

Nos fonds sont fermes, excepté les actions de la Société générale qui fléchissent journallement. A ce sujet, j'ai été voir ce matin M. Meeus pour en connaître la cause et lui demander pourquoi il ne cherchait pas à les soutenir; voici ce qu'il m'a répondu : « Pourquoi » voulez-vous que je les soutienne puisque le vieux Roi d'Hollande » en a 11 mille; il peut mourir d'un jour à l'autre, ces actions viendront » en mains du Roi d'Hollande actuel, du prince Frédéric et de sa » fille qui les jetteront sur le marché, surtout le Roi d'Hollande qui » est toujours gêné et serait charmé de s'en défaire à tout prix alors » il est certain qu'elles tomberont encore au-dessous de 600 ». Voilà textuellement les motifs allégués par M. Meeus.

9 octobre 1843 (particulière)

La personne dont j'attendais encore des renseignements est de retour à Bruxelles. C'est M. Stock, il m'a positivement répété tout ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire dans mes précédentes lettres, et il a ajouté que M. de Hompesch ne vaut rien du tout, qu'il frappe à toutes les portes pour avoir de l'argent; que la fortune de sa femme est en partie engagée par suite des mauvaises spéculations de son mari. Si cependant la comtesse donne sa signature conjointement avec celle du comte on peut alors lui faire quelques avances.

Quant à l'affaire de colonisation, M. Stock n'en a pas non plus bonne opinion, cette affaire dit-il ne marche pas. Voilà, je pense,

(1) Tout ceci est lié à un essai de colonisation belge au Guatemala. Une compagnie avait été fondée : 12.000 émigrants s'y seraient fait inscrire (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 17 mai 1843). Le comte de Hompesch, directeur de la compagnie, avait poussé les Rothschild à ouvrir une souscription pour son entreprise (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Hompesch, Bruxelles, 29 juillet 1843). A cette époque on note d'ailleurs un autre projet de colonisation belge en Algérie, « qui séduit beaucoup de monde en Belgique » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 23, dépêche du 2 octobre 1843).

tout ce que je puis vous dire relativement à cette affaire. M. de Hompesch doit être actuellement à Paris.

10 octobre 1843 (particulière)

J'ai été ce matin faire une visite à M. Rochussen. Il m'a dit que dans peu de temps il aura probablement à recevoir du gouvernement belge un million de francs, pour solde des décomptes, mais il ne connaît pas encore à ce sujet les dispositions du ministre à La Haye. Il m'a dit qu'il y aura aussi un paiement à faire de Fr. 26.000 pour compte du Roi d'Hollande, dont les fonds seront faits à Amsterdam chez M. Sichel. Il se propose de répondre incessamment à la lettre qu'il a reçu de Monsieur le baron James de Rothschild. Son indisposition est cause qu'il n'a pu le faire plus tôt.

13 octobre 1843 (particulière)

Conformément à vos intentions j'ai été voir M. Rochussen, mais je n'ai pu causer avec lui qu'un moment, parce qu'il était occupé avec le ministre des affaires étrangères. Il m'a dit que pour les fonds qu'il aura à recevoir ici, il faut attendre encore 4 à 5 jours; alors il me dira au juste ce qu'il en est. De sorte que je n'enverrai pas la lettre à M. Sichel avant d'avoir de nouveau causé avec M. Rochussen. Il m'a dit aussi qu'il vous écrit aujourd'hui.

16 octobre 1843 (particulière)

J'ai de nouveau été voir M. Rochussen qui ne peut rien me dire encore relativement aux 500 mille florins qu'il aura à toucher ici, parce que M. Goblet, ministre des Affaires étrangères est absent et ne sera de retour que dans quelques jours. J'ai demandé à M. Rochussen si cette affaire doit se traiter par l'entremise du ministre des finances à La Haye ou par lui; je lui ai dit que vous préféreriez qu'elle se fit par lui directement. Il m'a répondu qu'il ne peut également pas me donner encore de réponse certaine, mais il a ajouté que cette affaire-là une fois faite d'une manière ou de l'autre, celles qui suivront se traiteront naturellement de même; et quant aux 2 1/2 millions de florins payables à la fin de l'année, nous avons encore du temps devant nous.

Dès que le ministre des affaires étrangères sera de retour, j'irai le voir et je pense que l'affaire se fera immédiatement.

Si je devais traiter l'affaire directement avec M. Rochussen, veuillez me dire sur quel pied.

22 octobre 1843 (particulière)

Quant à ce que vous me dites de bruits vagues que l'on aurait l'intention de faire un nouvel emprunt pour combler le déficit qu'il y a encore, je n'ai pas entendu dire qu'il en est question; vous devez vous rappeler que dans l'une de mes lettres particulières, j'eus l'honneur de vous donner connaissance que MM. Nothomb et Mercier m'ont dit que ce déficit n'était que de 4 millions et que pour le couvrir on augmentera les droits d'entrée sur plusieurs denrées coloniales, et sur quelques impôts. Du reste je me réserve de vous en parler plus amplement dès que j'en aurai de nouveau causé avec M. Nothomb

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. Sichel qui me dit que l'affaire de Hollande n'est pas encore terminée, qu'il pense qu'elle le sera probablement lundi, parce que M. Van Hall était allé à la campagne; vous aurez sans doute reçu pareille communication. Mais pour ne pas perdre de temps j'ai de suite été voir M. Rochussen à qui j'ai communiqué le contenu de la lettre de M. Sichel. Il m'a dit qu'il ne pense pas que M. Van Hall voudrait se départir de ce qui a été fait antérieurement avec vous, que du reste il va lui écrire encore aujourd'hui à ce sujet.

J'ai écrit également à M. Sichel et lui ai donné connaissance de ce que vient de me dire M. Rochussen; je lui ai dit en outre de ne pas perdre de vue que Van Hall est très lié avec Bischoffsheim, qu'il était son avocat à Amsterdam avant d'être ministre et que s'il arrivait que M. Van Hall viendrait à marchander sur les conditions qu'il faudrait plutôt lui lâcher un peu la main pour empêcher que Bischoffsheim ne prenne pied et vint à s'emparer des affaires qui par la suite seraient à traiter avec la Hollande. Je pense que vous approuverez ma manière de voir, d'autant plus que M. Rochussen me disait tout à l'heure: « vous savez, M. Richtenberger, que » *M. Bischoffsheim se met toujours sur les rangs pour faire concurrence* » à MM. de Rothschild. »

23 octobre 1843 (particulière)

J'ai été voir aujourd'hui M. Nothomb. Il m'a dit absolument la même chose que ce que j'eus l'avantage de vous écrire hier. Le déficit n'est que de 4 millions, et pour le couvrir on augmentera le droit de succession et quelques autres petit impôts.

25 octobre 1843 (particulière)

A l'instant je viens de recevoir une lettre de M. Sichel de La Haye qui m'annonce la conclusion de l'affaire des 2 1/2 millions à 56 7/8 avec 1 % de commission au lieu de 56 3/4. Quant à l'affaire des 500 mille florins. M. Sichel me dit que c'est M. Rochussen qui sera chargé de la terminer à Bruxelles : par conséquent j'ai de suite été le voir et lui ai annoncé cette conclusion. Il en a été charmé, *vu que le principe se trouve établi pour l'avenir*; mais quant à l'affaire des 500 mille florins, M. Rochussen m'a dit qu'elle n'est pas pressée, que du reste il n'a encore reçu aucune instruction à cet égard.

Maintenant que nous avons un peu de temps devant nous, je vous serais obligé de me donner vos instructions pour être à même de pouvoir traiter avec M. Rochussen et je me mettrai à cet égard de vous observer que vous feriez bien de me laisser quelque facilité sur le change et sur la commission dans le cas où M. Rochussen recevrait des instructions très restreintes. Il est du reste bien entendu que je ferai au mieux de vos intérêts, car la somme n'étant pas très forte il serait facile à M. Rochussen de se procurer ici des pièces de dix florins ou des billets de banque belges, qu'il pourrait faire négocier à Amsterdam.

D'après la conclusion de cette affaire vous aurez 6 millions à recevoir ici, d'ici à la fin de l'année. Par conséquent je pense que vous devrez me donner plus de marge pour l'achat du papier sur Paris, car à 1/16 je ne puis plus en avoir, tout le monde le prend de 1/8 à 3/16.

30 octobre 1843 (particulière)

Quant à l'affaire des 500 mille florins, il n'y a encore rien de nouveau; j'ai vu M. Rochussen qui n'en sait pas davantage. J'attendrai les communications que me feront à cet égard MM. Sichel.

En causant avec M. Greban, je lui ai fait entendre que vous aurez 6 millions à recevoir vers la fin de l'année; j'ai abordé sans y mettre d'importance les remises sur ^à Paris, mais M. Greban m'a dit que la Société Générale a peu de papier sur Paris en portefeuille, parce qu'il est rare; et ce qu'elle a est trop long pour vous l'envoyer, mais d'ici à la fin de l'année on s'arrangera en conséquence pour vous en remettre.

J'ai vu M. Nothomb. Il n'a rien de nouveau à m'apprendre. En causant de l'emprunt pour l'affaire hollandaise, il m'a dit que cette

opération ne pourra se faire que vers le printemps. J'attends la réponse de M. Van Camp relativement aux obligations d'Autriche de Goll, dont vous m'entretenez, mais il sera difficile d'en acheter dès à présent, parce que les détenteurs ne savent pas en quoi se remplacer, et les métalliques sont trop élevées.

1^{er} novembre 1843 (particulière)

Je viens de recevoir une lettre de M. Sichel qui m'annonce que l'affaire des Fr. 470.000 est conclue à 56 7/8 et 1/2 % de commission. Je recevrai ici d'une part Fr. 350.000 et Fr. 120.000 en *billets de banque hollandais*.

Veuillez me dire de quelle manière je dois envoyer ces billets à M. Sichel, dès que je les recevrai.

M. Sichel me demand un modèle de procuration du gouvernement belge pour toucher les intérêts sur les 2 1/2 % inscrits. Je m'en occuperai demain, aujourd'hui tous les bureaux sont fermés à cause du jour de fête.

Le courrier de Paris n'est pas encore arrivé.

3 novembre 1843

Depuis deux jours, on cherche à faire monter les actions de la Société de Mutualité. J'ai demandé à M. Greban quel en est le motif. Il m'a dit que la position de cette société s'est beaucoup améliorée, ainsi que celle des autres actions industrielles. M. Greban m'a dit en outre que si on voulait faire monter un peu les actions de la Société générale, les Mutualités pourraient bien aller au delà du pair parce que la société de mutualité est détenteur d'une forte partie d'actions de la Société générale.

9 novembre 1843 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière d'avant-hier. Quant à son contenu je crois que ce sont des idées de Depouhon; j'aurai soin de les refuter en temps et lieu, cet article du reste n'a aucune valeur et passe inaperçu comme bien d'autres.

Je viens de recevoir une lettre de M. Sichel renfermant une assignation de Fr. 420.631, 61 1/2 sur notre ministre des finances; j'ai été immédiatement voir M. Kerkhove qui m'a dit que d'ici à quelques jours cette affaire sera réglée.

Je viens également de voir M. Rochussen. Il est charmé que

cette affaire soit terminée avec vous, car il paraît qu'il s'était présenté des concurrents qui auraient bien voulu être chargés de cette opération.

M. Rochussen m'a dit qu'il pense que *M. Van Hall* se propose de faire la conversion en Hollande, avec quelques modifications.

13 novembre 1843 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de régler l'affaire des *Fr. 470.631,61 1/2* j'ai reçu *Fr. 160.505* en billets de banque hollandais que je me suis empressé d'expédier sous pli chargé à MM. Sichel. Le reste est versé pour votre compte à la Société générale.

J'ai vu ce matin M. Nothomb. Il m'a dit que les journaux français s'occupaient beaucoup d'un nouvel emprunt belge dont il n'est nullement question. Le déficit de 4 millions, dont j'eus l'honneur de vous entretenir dans mes précédentes lettres, sera comblé; 1^o par une réduction de 1300 mille *Fr.* sur le budget de la guerre; 2^o par trois millions d'excédent de recettes sur les sucres, ce chiffre pourra même aller à 3 1/2 millions; 3^o par 200 mille *Fr.* d'excédent de recettes sur les vins de France.

M. Nothomb m'a dit en outre que, lorsqu'on fera la capitalisation, on pourra demander 10 à 12 millions de plus, car plusieurs députés ont demandé des doubles voies à quelques chemins de fer, des gares et autres embellissements à diverses stations. D'abord le ministre annoncera à la Chambre que les chemins de fer sont terminés, qu'il n'a plus besoin d'argent pour cet objet; de sorte que si la Chambre désire qu'il soit établi des doubles voies et autres embellissements, elle devra nécessairement voter un nouveau crédit de 10 à 12 millions environ. Du reste ce ne sera toujours que dans la deuxième session des Chambres après les fêtes de Pâques qu'il en serait question.

21 novembre 1843 (particulière)

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le *Moniteur* par lequel vous verrez le rapport du ministre des finances en présentant son budget à la Chambre.

Vous remarquerez un paragraphe où le ministre parle vaguement de conversion (1); et pour savoir au juste ce qu'il en est, j'ai été ce

(1) L'ambassadeur de France n'en fit pas mention (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 2 décembre 1843).

matin causer de cela avec M. de Meulenaere qui m'a dit que lui-même a demandé au ministre quelle était sa véritable intention à cet égard, et si un projet quelconque était préparé. Mais il paraît certain qu'il n'en est nullement question : si M. Mercier a touché légèrement sur la conversion, ce n'est que dans le but de contenter quelques membres de la Chambre et particulièrement M. Meeus. J'ai montré à M. de Meulenaere votre lettre du 7 courant dans laquelle vous me parlez de cette affaire. M. de Meulenaere n'est pas du tout pour la conversion ce qui est bien important à savoir; mais d'un autre côté il dit qu'en droit on ne peut pas empêcher un débiteur de se libérer. Quant aux emprunts de 1840 et 1842, il est parfaitement d'accord avec vous. Il n'y aurait donc que le 1832 qu'on voudrait convertir et ce n'est pas actuellement qu'on pourrait y songer; mais si plus tard il en était réellement question M. de Meulenaere m'avertira d'avance de ce qu'on aurait l'intention de faire. Dans toute cette affaire *Depouhon* et *Bischoffsheim* ne sont pas étrangers. Mais du moment que M. de Meulenaere n'est pas porté pour une pareille opération, toutes ses intrigues tomberont d'elles-mêmes, car lui-même est porteur d'une forte partie de l'emprunt 1832.

J'ai été voir M. Rochussen qui n'a rien de nouveau pour le moment. Il m'a dit seulement qu'après le jour de l'an le ministre des finances à La Haye présentera à la Chambre divers projets financiers. Il présentera aussi un projet pour la conversion. Quant à l'affaire belge, M. Rochussen croit que M. Van Hall a l'intention de la faire par adjudication.

22 novembre 1843 (particulière)

En causant ce matin avec M. Greban, il aborda la conversion. Il m'a dit : « je ne suis pas autorisé à vous faire aucune proposition » relativement à une conversion, c'est de mon chef et de mon propre » mouvement que je vous engage d'écrire à votre maison que » M. Meeus a en tête la conversion du 5 % belge et que M. de » Rothschild ferait bien d'en écrire à la Société générale, soit pour » connaître les intentions de M. Meeus à cet égard, soit de lui pro- » poser de faire cette opération en compte à 1/2 parce que vous » auriez entendu dire qu'il est question de conversion. » M. Greban pense que M. Meeus a assez d'amour-propre pour s'engager seul dans cette affaire. M. Greban a de plus ajouté que jusqu'ici M. Meeus n'a encore pris aucun engagement vis-à-vis du ministre des finances.

Vous n'ignorez pas que la conversion est le grand cheval de

bataille de M. Meeus; depuis longtemps il vous en a parlé, il m'en parle aussi fort souvent, mais j'évite toujours cette conversation puisque je sais que la conversion ne vous convient pas, et c'est justement parce que M. Meeus sait que vous vous y opposez qu'il veut la faire, ne serait-ce que pour être en opposition avec vous. Cette opposition de M. Meeus a encore acquis plus de force depuis l'emprunt de la ville : son orgueil et sa vanité en sont encore plus gonflés.

D'après ce qui précède je pense que vous feriez bien de m'écrire une lettre *ostensible*, dans laquelle vous traiteriez cette question comme vous l'entendez, mais je crois que vous ferez bien aussi de laisser de côté le point de droit, qui ici ne serait pas admissible. Je me propose de montrer cette lettre à M. de Meulenaere, qui, à son tour, la montrerait au Roi directement sans que cela passe par les mains de M. Van Praet. Ce dernier est trop lié avec M. Meeus.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre d'hier, M. de Meulenaere est également opposé à la conversion de sorte que cela coulera de source. Car j'ai lieu de croire que le Roi lui-même n'est pas disposé non plus pour cette opération parce qu'il a aussi beaucoup de 1832, de sorte que si le Roi ne veut pas, M. de Meulenaere non plus, les projets de M. Meeus n'auront pas beaucoup de suite.

27 novembre 1843 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai été voir hier M. de Meulenaere et, avant de lui avoir parlé de votre lettre, il m'a dit que M. Meeus persiste plus que jamais dans ses projets de conversion du 5 % belge 1832, que déjà il a parlé à M. Van Praet pour que ce dernier en parle au Roi. M. de Meulenaere m'a dit aussi qu'il paraît que M. Meeus se prépare déjà à se faire des fonds en réserve pour cette opération.

J'ai montré votre lettre à M. de Meulenaere qui en est grandement satisfait et l'approuve en tous points. Il l'a lue à trois reprises, et m'a dit ensuite qu'il faut que cette lettre soit mise sous les yeux du Roi. A cela je lui ai répondu qu'il n'y a que lui qui pourrait s'en charger; il a bien voulu accepter cette mission, en m'observant qu'il faudra toujours que la lettre vienne entre les mains de M. Van Praet, car dès que le Roi en aura pris connaissance, il la remettra à ce dernier pour la rendre à M. de Meulenaere ou à moi. M. de Meulenaere m'a promis qu'il aura soin de prier M. Van Praet de n'en parler en aucune manière à M. Meeus. Il m'a du reste observé qu'il ne faut

plus croire M. Van Praet si porté pour les idées de M. Meeus; il en est bien revenu.

M. de Meulenaere est parfaitement de votre avis sur l'inopportunité d'une pareille opération, tandis qu'il y a deux affaires chacune de 80 millions à traiter encore, et que ce serait une véritable folie de s'en mettre une nouvelle de 85 millions sur les bras. D'après ce qui précède, je pense connaître d'ici à un jour ou deux ce que le Roi aura dit et j'agirai en conséquence pour que S. M. fasse venir le ministre des finances pour lui ôter de l'idée tout projet de conversion. Car je sais de bonne part que M. Mercier est très porté pour cette opération qui donnerait à l'état une économie annuelle de 1 1/2 million.

29 novembre 1843 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier que vous avez bien fait de ne pas m'envoyer par courrier, car cela n'en valait pas la peine, mais je vois avec regret que vous vous tourmentez inutilement. Je puis vous affirmer que M. Meeus n'aura nullement connaissance de votre lettre, mes mesures ont été prises en conséquence et M. de Meulenaere m'a bien promis qu'il en serait ainsi, que lui-même en parlerait à M. Van Praet et que sur sa parole d'honneur M. Meeus ignorera tout ce qui se passe.

Vous devez bien penser que je n'aurais pas fait une bêtise pareille, puisque c'est moi qui vous faisais apercevoir par ma lettre du 22 courant combien il était important que M. Van Praet n'en sache rien, de crainte qu'il n'en parle à M. Meeus; et ce n'est ensuite que, d'après les assurances formelles de M. de Meulenaere, que j'ai consenti à lui laisser la lettre, car on ne pouvait éviter qu'elle passât par les mains de M. Van Praet à qui le Roi donne toutes les lettres après les avoir lues.

Pour vous contenter, je sors à l'instant de chez M. Van Praet, j'en ai causé avec lui, il m'a dit que la lettre est encore entre les mains du Roi, et qu'il me la rendra demain. De mon côté je lui ai de nouveau recommandé de tenir cette affaire dans le plus grand secret vis-à-vis de M. Meeus; M. Van Praet m'a répondu *qu'il est comme la porte d'une prison*, qu'il ne dit jamais rien, surtout lorsqu'on le lui recommande. Ainsi vous voyez que vous pouvez vous tranquilliser, rien ne transpirera de votre lettre. Je connaissais trop bien la portée de vos intentions et certes je n'aurais pas fait la sottise de laisser passer cette lettre entre les mains de M. Van Praet si je n'avais pas eu la conviction qu'il n'en parlera pas à M. Meeus.

Avant de recevoir votre lettre d'hier j'avais vu ce matin M. de Meulenaere qui m'a dit avoir causé conversion hier avec M. Meeus, lequel persiste dans ses projets en ajoutant cependant *qu'il ne fera cette conversion que si M. de Rothschild veut la faire avec lui.*

Je dois vous répéter encore que M. de Meulenaere est tout à fait contre la conversion, que dans tous les cas il a assez d'influence à la Chambre pour faire avorter un projet de cette sorte.

2 décembre 1843 (particulière)

J'ai eu l'occasion de voir hier M. Osy. Nous avons longtemps causé ensemble. Il m'a dit que dans les sections de la Chambre on est assez porté pour la conversion, quoiqu'on ne connaisse pas encore ni les projets, ni les plans du ministre. M. Osy fait partie de la section centrale et m'a dit que dans tous les cas on penche pour la conversion *que dans un temps opportun.* Le ministre demandera probablement l'autorisation de la Chambre dès qu'il jugera l'occasion favorable. M. Osy, personnellement, n'est pas très porté pour la conversion et m'a promis de me faire connaître ce qui se passera à la section centrale relativement à cette opération.

M. Rochussen est parti aujourd'hui pour La Haye : il y restera une quinzaine de jours.

Le Roi est parti pour son château d'Ardenne. Il y restera une huitaine de jours. M. de Meulenaere est également retourné à Bruges pour quelques jours. M. Van Praet m'a chargé de vous dire de la part du Roi, *de ne pas vous effrayer si vite.* M. Van Praet ne m'a dit cela qu'en passant de sorte qu'au retour du Roi et de M. de Meulenaere je pourrai vous en dire davantage.

9 décembre 1843

Je vous expédie encore le *Moniteur*; vous verrez qu'il est encore question de la Banque de Belgique. Le rapporteur du budget des voies et moyens a dit que la Banque de Belgique, devant rembourser les 4 millions au gouvernement, a dû prendre la résolution de poursuivre en expropriation les établissements industriels qui sont ses débiteurs.

16 décembre 1843

Je vous remets ci-contre un article de journal; vous verrez que

M. Lehon a été nommé Conseiller Communal à Tournay. Je verrai M. Nothomb pour savoir ce qu'il en pense.

Dans le *Moniteur* que je vous expédie, je vous prie de remarquer la discussion qui a eu lieu hier à la Chambre entre MM. Meeus, Rogier etc. etc. relativement à la dette flottante. On a mis en avant la création de billets de banque en remplacement de bons du Trésor; ces billets ne porteraient pas d'intérêts.

18 décembre 1843

Comme j'eus l'honneur de vous le dire dans l'une de mes précédentes, la Banque de l'industrie à Anvers n'offre pas beaucoup de solidité. Dès la création il y a eu du tripotage dans les actions par les directeurs et sous directeurs qui tous sont des gens peu considérés; les prêts d'argent sur les actions et sur les marchandises en consignation d'une défaite difficile ont absorbé tous les capitaux. Alors on a tripoté pour faire monter les actions; ensuite on a réalisé des bénéfices que les directeurs se partagèrent entre eux. Cette manière de faire à éveiller la crainte des actionnaires sérieux qui tous ont voulu vendre, de sorte que les actions qui étaient à 120 sont tombées à 64. A ce cours même, on n'en trouverait pas de placement. Malgré tout cela, le gouvernement vient d'autoriser cette banque d'émettre des billets, mais reste à savoir maintenant si le public les prendra. Remarquez aussi que dans toutes les réunions générales, les directeurs ont la majorité car ils sont maîtres de l'affaire, étant possesseurs de la plus grande partie des actions.

19 décembre 1843 (particulière)

J'ai vu hier MM. Van Praet et Nothomb qui ne voient pas avec plaisir la nomination de M. Lehon aux fonctions de conseiller communal à Tournay. D'un autre côté il paraît qu'il veut aussi se faire élire député par le district de Nivelles. Mais quant à cette dernière élection on la fera échouer.

M. Nothomb m'a chargé de vous recommander de lire avec attention les dernières discussions de la Chambre en me disant que dans toutes les discussions on a abusé et on abuse encore du véritable point de vue des choses. Il m'a cité par exemple le clergé, pour en venir indirectement sur les banques. Jusqu'ici on y a mis obstacle autant que possible; mais le principal sont les attaques continuelles contre les banques et principalement contre la Société générale en

sa qualité de Caissier de l'Etat. Beaucoup de députés voient d'un mauvais œil que cette banque soit chargée de ces fonctions et voudraient que le gouvernement s'en chargeât lui-même; ils croient que la Caisse de l'Etat regorge de millions, tandis que vous savez vous-mêmes, mieux que personne, qu'il n'y a tout au plus que 3, 4 ou 5 millions en caisse; de sorte que pour que le gouvernement puisse lui-même se charger de la Caisse de l'Etat il lui faudrait avoir toujours une vingtaine de millions au moins en caisse qui seraient répartis dans les caisses des agents de la province. C'est donc une chose impraticable. M. Nothomb pense que tôt ou tard il faudra en venir à la création d'une banque nationale et faire tomber celles qui existent maintenant.

Vous aurez vu dans les dernières discussions que beaucoup de députés ont avancé et croient fermement que le Trésor a beaucoup de millions en caisse, que c'est avec ces millions que la Société générale prend des bons du Trésor du gouvernement. C'est pour ce motif que M. Rogier a émis l'idée d'une création de billets de Banque par le gouvernement lui-même, qui ne donneraient pas d'intérêts.

M. Rogier a aussi émis l'idée qu'en créant ces billets, on pourrait accorder une faveur aux preneurs en donnant 1/4 % de prime de sorte que s'il survenait une crise et que le gouvernement eut fait usage des fonds qui lui seraient rentrés par l'émission de ces billets et qu'il fut obligé de rembourser immédiatement, on ne voudrait plus de ces billets à 15 et 20 % de perte. Voilà en résumé ce que j'ai dit à MM. Nothomb et Van Praet qui sont parfaitement d'accord avec moi. Du reste ces messieurs m'ont dit que ces idées sont plus absurdes les unes que les autres, que tout cela ne sont que des bavardages qui n'ont aucune portée.

M. Nothomb m'a dit aussi qu'il n'est pas satisfait de la manière dont M. Meeus s'est défendu à la Chambre. Il a été faible. Il dit que c'est un entêté altier, il ne veut suivre que ses idées. Vous l'aurez aussi remarqué, combien il se pavane à la Chambre et comme il est gonflé d'orgueil en mettant en avant les services qu'il rend au pays, que c'est lui qui a tout fait dans le moment des crises, lors de l'emprunt 1840 etc etc.

P.S. Ce matin j'ai été voir M. Meeus, en causant de la mort du vieux Roi d'Hollande, nous vîmes à parler de ses actions de la Société générale. Il m'a dit qu'il ne se souciait pas de les acheter. Il ne pense pas non plus que ses héritiers s'entendront pour les

vendre en masse, par conséquent il croit qu'on les jettera sur le marché et ne doute pas que cela les fera baisser.

J'ai été voir aussi le ministre des finances. Je n'ai pu causer qu'un instant avec lui. Il était pressé de se rendre à la Chambre. Il m'a dit que nous nous reverrions un de ces jours et que nous causerions de la conversion qui a été mise en avant par quelques députés. Mais, avant, il me communiquera ses idées pour savoir ce que vous en pensez.

25 décembre 1843 (particulière)

J'ai eu hier un entretien avec M. de Meulenaere qui m'a dit que votre lettre particulière du 23 novembre a fait un grand effet sur l'esprit du Roi qui a formellement exprimé le désir que la question de la conversion ne soit pas mise en avant. Le Roi est parfaitement de votre avis et abonde tout à fait dans votre sens (1).

M. de Meulenaere croit aussi que le ministre des finances n'a aucun plan arrêté, ni rien de préparé et qu'il n'a été poussé à l'idée d'une conversion que par MM. Meeus, Depouhon et consorts. S'il a mis cette question en avant à la Chambre, c'était uniquement pour gagner du temps.

D'après ce qui précède vous voyez que la question de conversion est renvoyée aux calendes grecques.

(1) On trouvera, en annexe, la correspondance échangée entre le Roi et le ministre des finances. En fait le Roi paraît avoir été partisan convaincu de la conversion.

ANNEE 1844

6 janvier 1844

Depuis ma lettre d'hier, je suis en possession de votre honorée de même date m'autorisant de nouveau à acheter des belges 5 % 1840 ou 1842 de 1/4 à 1/2 % au-dessous de votre parité. J'en ai pris note, mais il me sera difficile de trouver des parties; déjà hier soir Depouhon était acheteur à 10 % du 1840 pour compte d'Anvers. Je n'ai pu trouver aujourd'hui que livres 3.000 5 % belge 1842 à 107 7/8 au comptant.

Je n'ai pas voulu trop précipiter mes achats parce qu'il y a un peu de baisse à Londres. En 5 % 1840, je n'ai rien pu trouver; tout le monde est acheteur. On a fait aujourd'hui jusqu'à 107 1/16.

7 janvier 1844

J'ai pris note de cesser mes achats. Par conséquent, je ne vous ferai plus de remises sur Paris et n'achèterai plus de belges jusqu'à nouvel ordre de votre part.

20 janvier 1844

Comme vous m'avez souvent parlé de l'éclairage de la ville de Bruxelles, j'ai l'avantage de vous remettre inclus, un extrait du rapport qui a été fait au conseil communal relativement à cet objet. Il paraît que l'on est en voie d'arrangement, ce qui mettra fin au procès qui dure depuis quatre années.

21 janvier 1844 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire précédemment, la Société a vendu des belges 1840 et j'ai prêté livres 20.000 à M. Meeus. Le motif réel de cette vente est que M. Meeus voulait réaliser un joli bénéfice sur cette valeur et que d'un autre côté M. Meeus voulait se faire une grande réserve d'argent, principalement *pour son rêve de conversion* qui ne se fera pas. Du reste cet argent est toujours là inactif et non employé.

Quant aux actions de la Société générale qui appartenaient au feu Roi de Hollande, et que vous supposez que M. Meeus voudrait acheter, vous aurez vu par ma lettre du 18 décembre dernier que je vous disais que M. Meeus n'est pas de cet avis. D'abord il ne sait pas si toute la partie sera dévolue à un seul des héritiers, tandis que si ces actions venaient à être partagées entre les trois héritiers, le Roi

de Hollande actuel, le Prince Frédéric et la Princesse Marianne, l'un des trois qui ne vendrait pas ses actions à la Société pourrait plus tard venir les jeter sur le marché, et les faire tomber, c'est pour cette raison que M. Meeus ne veut rien faire *pour le moment*. Du moins c'est ce que M. Meeus m'a dit lui-même dans le temps, et c'est ce que M. Greban m'a encore répété aujourd'hui; maintenant M. Meeus fait-il le jésuite, c'est ce que la suite nous apprendra.

Quant à l'intention que vous me manifestez d'acheter ces actions, je ne vous conseillerai jamais de faire cette opération pour votre compte seul à moins de les avoir à un extrême bon marché; car vous savez que depuis longtemps on reproche à la Société générale de ne pas rendre de comptes. Vous même le lui avez observé, en vous servant de l'expression *qu'elle ressemble à une bouteille d'encre* tandis que les Banques de France et d'autres pays rendent annuellement des comptes clairs et précis. D'un autre côté vous avez vu par les débats à la Chambre que la Société générale a été vivement attaquée sur ce point; ces attaques ont émues les porteurs des actions de la Société générale, qui ne les placeraient pas aujourd'hui à Fr. 1.220, et sont très préjudiciables à la progression de cette valeur. De sorte qu'ici il ne faudra jamais compter de pouvoir placer 15 à 18 mille actions surtout si vous faites cette affaire pour vous seul, car M. Meeus alors ne manquerait pas de vous contrecarrer et les laisseraient tomber même jusqu'à 500 florins, quoique ces actions valent beaucoup plus, puisque d'après les derniers arrangements que la Société générale a faits avec la Hollande et le gouvernement belge, en leur donnant en paiement tous ses bien fonds sur lesquels elle a fait un énorme bénéfice, elle a disposé de ce bénéfice en l'affactant aux actions industrielles dont elle est porteur.

D'après ce qui précède, si vous jugez à propos de m'autoriser d'en parler à M. Meeus, pour lui proposer une affaire en compte à 1/2 en lui observant que l'on créerait des actions au porteur qui pourraient se placer à Paris, afin que cette opération puisse marcher avec plus de succès, veuillez me dire ce que vous en pensez.

En politique je n'ai rien de nouveau à vous communiquer. On a commencé à discuter le budget de l'intérieur; M. Nothomb est sur la sellette maintenant, et comme chez vous le ministère est vivement attaqué par l'opposition. Demain on discutera les articles.

23 janvier 1844

J'ai pris note de votre ordre de vente, mais vous verrez qu'à

nos cours cela est impossible. D'un autre côté je crois que la Société générale fait fléchir les fonds belges pour y rentrer à meilleur marché.

Quant à la baisse des actions de la Banque de Belgique j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que l'on croit ici qu'à la première assemblée qui aura lieu vers le mois de mars, on proposera encore une réduction d'intérêts sur les anciennes actions, (mais non sur celles de Bischoffsheim), c'est-à-dire qu'elles ne donneraient plus que 3 % par an, ce qui naturellement doit les faire baisser encore.

29 janvier 1844 (particulière)

En voyant M. Meeus aujourd'hui, j'ai cherché à mettre sur le tapis la question des actions de la Société générale provenant de la succession de feu le Roi de Hollande. J'ai du reste abordé cette question comme idée venant de moi.

M. Meeus n'est pas du tout disposé à faire cette affaire (du moins à ce qu'il dit). C'est une affaire de ménage et non une opération financière qui dans tous les cas ne pourrait donner que 4 à 500 mille francs de bénéfice. D'un autre côté, il ne sait pas si ces actions sont partagées entre les héritiers où si le Roi actuel en est seul possesseur. M. Meeus m'a fait en outre une autre observation; c'est qu'en faisant cette affaire la garantie pour couvrir les 5 % d'intérêts qui a été donnée par le feu Roi de Hollande viendrait à cesser. Cette garantie a été stipulée lors de la création de la Banque et de l'émission des actions, tandis que les actions restant entre les mains des héritiers, la garantie des intérêts existe toujours de fait.

Quant à la valeur intrinsèque des actions, c'est une question sur laquelle je ne suis pas parvenue à faire prononcer M. Meeus. Il dit que c'est chose impossible, car il peut survenir un événement qui fait changer de face toutes les valeurs. M. Meeus m'a observé aussi que le moment pour une émission d'actions industrielles est passé, car lorsque dans le temps la Société générale fit une émission de ses actions à Paris, elles sont toutes revenues à Bruxelles, la Société de mutualité a été obligée de les racheter au nombre de *douze mille*; de sorte que s'il y avait une affaire à faire, on pourrait racheter ces 12 mille actions de la Société de mutualité pour les émettre ensuite à Paris, car ici il n'y a rien à faire. La Société générale pour maintenir le cours de ses actions est obligée de les acheter à Fr. 1.220.

Vous voyez, par tout ce que M. Meeus m'a dit, qu'il n'est pas du tout disposé à traiter cette affaire, si du reste il parle sincèrement.

Son grand cheval de bataille est toujours *la conversion*. Il a voulu ce matin remettre cette question sur le tapis en me disant « je sais bien que Monsieur de Rothschild n'aime pas à faire la conversion parce qu'il a beaucoup de belges en portefeuille ». Mais j'ai éludé toute conversation à cet égard.

Quant à la conversion, c'est une affaire morte pour le moment. J'ai eu hier encore un entretien avec M. de Meulenaere à ce sujet, il me l'a répété d'une manière formelle.

J'ai l'honneur de vous remettre inclus une lettre qui m'a été remise par M. Van Praet, il vous prie de la faire parvenir à Madrid avec votre correspondance.

2 février 1844

J'aurai soin également de vous tenir au courant de ce que je fais pour vos maisons de Londres et de Francfort, soit ici, soit à Anvers; mais quant à des opérations pour toute autre maison jusqu'aujourd'hui je n'ai jamais rien fait pour personne sans vous en donner avis et demander votre autorisation. Je regrette seulement que vous n'ayez pas jugé à propos d'entrer dans quelques explications avec moi, car il y a probablement là-dessous quelques *cancans* qu'il me serait facile d'expliquer.

Pour la maison de Londres j'achète continuellement et aux époques déterminées, *des coupons brésiliens, danois, russes, prussiens, anglo-napolitains, et obligations napolitaines, remboursables etc. etc.* Votre maison m'envoie des remises sur la Belgique et la Hollande que je négocie au mieux de ses intérêts.

Pour la maison de Francfort je ne fais rien du tout, si ce n'est que dans ce moment je leur expédie force *turbots, soles, homards etc. etc.*

4 février 1844

M. Vankack de Charleroy est venu me voir et m'a parlé d'une nouvelle *machine de clouterie pour les chemins de fer* qu'il désire établir en France; mais comme il n'a pas assez de fonds, il voudrait vous associer avec lui. Je l'ai engagé d'aller à Paris pour en causer avec vous.

J'ai l'honneur de vous remettre inclus une lettre avec un plan d'emprunt pour la Hollande. Ces documents m'ont été remis par M. H. Benda. D'après ce qu'il dit, la maison Sigrist d'Amsterdam veut s'intéresser pour 10 millions de florins dans cette affaire. Veuillez après examen, me dire ce que je puis répondre à ce monsieur.

8 février 1844

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de vos deux lettres de même date, la première par courrier m'autorisant de vendre des fonds d'Espagne 3 et 5 %; par la seconde de racheter ce que je pourrais avoir vendu.

Quant au 3 % on ne fait rien ici dans cette valeur; je doute que M. Lambert ait pu faire quelque chose à Anvers.

En 5 % je n'ai rien fait du tout et, pour votre gouverne, les pièces au-dessus de L.85 ne vont pas ici. Du reste, on connaissait la baisse de chez vous de 1 %; on connaissait également les mauvaises nouvelles d'Espagne, l'insurrection de *Valence et d'Alicante*. On dit même que *Cortina et Carrera* qui sont à la tête de ce mouvement ont été arrêtés, de sorte que les Ardoin étaient offerts à 20 7/8.

13 février 1844

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de vos deux lettres de même date; la première m'autorisant de racheter les L.1000 5 % belges 1832 vendus par moi ces jours derniers. Par la seconde je prends note de vendre des rentes de Naples à votre parité de 106. Mais ici et à Anvers on n'offre que 105 ce qui est au-dessous de votre limite. Du reste cette offre n'est faite que pour faire des arbitrages avec Paris. Les capitalistes n'achètent pas cette valeur.

13 février 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que M. Rochussen est de retour de la Haye. J'ai été lui faire une visite, nous causâmes des affaires de la Hollande; il m'a dit qu'il pense que le projet de M. Van Hall passera à la Chambre, mais il dit que ce projet est très problématique et d'une exécution fort difficile. En définitive, M. Rochussen croit qu'on finira par revenir à la conversion.

M. Benda, qui m'a remis dernièrement un projet d'emprunt en loterie et que je vous ai envoyé, est venu me voir et m'a dit que s'il ne recevait pas sous peu une réponse de vous, il se proposera d'aller communiquer ce projet en Angleterre.

15 février 1844

En rente napolitaine il n'y a rien à faire, les particuliers ne veulent pas de ce fonds, et les spéculateurs n'achètent que pour faire des arbitrages avec Paris, lorsque le cours le permet.

6 mars 1844

Je n'ai rien de bien neuf à vous communiquer. Je n'ai pu voir personne depuis deux jours, ayant été indisposé et forcé de garder le lit. Mais je compte sortir demain pour connaître quelques nouvelles.

Je vous remets sous bande la suite du journal que j'eus l'avantage de vous envoyer hier relativement à un article sur la conversion.

La protestation de la bourse de Paris contenue dans le *Journal des Débats* d'hier a fait assez de sensation ici. Cependant il y a du *pour* et du *contre*, mais il n'en sera ni plus ni moins. Le projet suivra son cours et sera adopté. Il suffit qu'on proteste en France pour qu'ils disent ici « nous ne voulons pas qu'on nous dicte des lois ».

Ne pensez-vous pas qu'il sera bon de faire adopter la même mesure par la Bourse de Londres. Peut-être cela pourra-t-il influencer le vote du Sénat, car pour la Chambre c'est un peu tard, la loi se discute demain (1).

(1) Le projet de loi sur la conversion avait beaucoup agité Paris. D'après ce projet, qui fut voté, le 5 % était converti en 4 1/2 % et un emprunt de 85 millions était autorisé pour racheter la dette cédée à la Hollande. On eut sans doute tout de suite la crainte de voir la maison Rothschild se retirer à cause de la conversion. A Anvers, on se disait favorable à un 4 1/2 % émis par les Rothschild (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 28 février 1844). Sauf quelques éléments hostiles, comme Depouhon et Bischoffsheim, on redoutait de voir un emprunt lancé sans appui (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 2 mars 1844).

« Cette mesure, notait l'ambassadeur de France, a causé de l'étonnement, non seulement parce qu'elle est grave par l'influence qu'elle va exercer sur le crédit du pays, mais aussi par l'effet qu'elle produira vraisemblablement en France. J'ai su que M. de Rothschild avait informé Votre Excellence de l'intention qu'avait le gouvernement belge de prendre cette mesure. Il m'est permis d'espérer, d'après ce qu'Elle lui a dit, qu'Elle aura examiné s'il ne convenait pas que je reçusse des instructions à cet égard. La loi ne sera vraisemblablement pas admise sans de grandes discussions : on s'y attend. On trouvera très certainement intempestive parce que au moment où l'on va être dans l'obligation de faire un emprunt pour terminer les arrangements avec la Hollande, il paraîtrait qu'il eût été préférable de ne pas alarmer les prêteurs par avance en les menaçant du danger de nouvelles conversions à venir » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 28 février 1844). Les porteurs français protestèrent, indiquant que la conversion n'était possible que si elle était formellement prévue au contrat (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, Protestation originale, 4 mars 1844). L'ambassadeur de Belgique en France signala toute cette agitation. « Je me crois obligé d'avoir l'honneur de vous faire connaître que le projet de loi sur la réduction du 5 % a excité ici quelque désapprobation, même en *haut lieu* et dans les cercles politiques. Une partie des fonds étant entre les mains de capitalistes français, on s'explique jusqu'à un certain point, le sentiment qui s'est manifesté à cet égard. M. de Rothschild a exprimé vis-à-vis de moi la crainte que cette mesure ne nuisît au crédit financier de la Belgique et ne fût de nature à compromettre le succès du nouvel emprunt que notre gouvernement se propose de contracter » (Bruxelles, Arch. Aff. étr., France 11 bis, dépêche du 4 mars 1844).

L'impression produite à Bruxelles par la protestation française fut fâcheuse. Cependant le ministre français des Affaires étrangères demandait à son ambassadeur « d'appeler l'attention du ministère belge sur les dangers du système » (Paris, Arch. Aff. étr. CP Belgique 24, dépêche du 6 mars 1844). Des articles dans la presse parisienne (*Le Siècle*, 4 et 16 mars, *Journal des Débats*, 5 et 16 mars 1844) contribuèrent à irriter le parlement

13 mars 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer mes lettres d'hier et suis en possession de la vôtre de même date. J'aurai soin de communiquer à M. Michel ce que vous me dites pour lui, ainsi qu'à MM. Meeus et Greban. Mais avant d'avoir reçu votre lettre j'ai causé avec ces messieurs dont la manière de voir et la mienne coïncident parfaitement avec la vôtre.

J'ai vu ce matin M. Michel. Il est très occupé du changement de ministres qui va avoir lieu; il est probable que MM. Nothomb et Deschamps sortiront.

M. Michel m'a dit qu'il est fâché que M. de Rothschild n'ait pas suivi mes conseils, car ce qu'il aurait pu faire maintenant avec 4 ou 5 %, il sera obligé de le faire plus tard avec 10 %.

M. Michel m'a dit qu'on s'est hâté hier d'en finir bien vite avec le projet de loi de l'emprunt, qui a été voté, de même que la conversion, les intérêts payables ici; il m'a dit aussi que le Sénat qui devait s'assembler le 18 a été convoqué pour demain, afin d'en finir également avec les deux lois avant la dissolution du ministère.

J'ai causé ce matin avec M. Meeus qui me disait qu'il s'est abstenu hier de prendre la parole, parce que dans la discussion de la conversion on lui aurait reproché que ce n'est pas les intérêts du pays qu'il défendait mais ceux de M. de Rothschild. Il me disait aussi que l'on s'en repentirait plus tard, car il est d'avis aussi qu'une crise est inévitable ici, soit dans trois ou six mois. Je lui ai fait connaître aussi que Bischoffsheim d'Amsterdam a eu une entrevue avec le

belge qui traitait la pétition « avec un souverain dédain » : on arrivait à déclarer que la Belgique était assez riche pour se suffire à elle-même (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 7 mars 1844). « Le sujet de toutes les conversations, notait-on à Anvers, est sur la conversion. L'on ne pense pas ici que la pétition des capitalistes français en ralentisse la marche à la Chambre des représentants belges. La camarilla Depouhon, Standaert et consorts, dit que certainement on passera outre; une des choses des plus extraordinaires est que le baron Osy, qui dans le temps avait conclu l'emprunt avec vous (Rothschild), est un de ceux qui a le plus travaillé à amener cette affaire aux Chambres » (Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 6 mars 1844).

L'ambassadeur de France fit la démarche qu'on lui avait prescrite. Elle était inutile. La Chambre belge vota le projet avec d'autant plus d'ardeur qu'on savait Paris hostile à la mesure. Certains commencèrent vite cependant à regretter ce qu'on estimait un mouvement d'humeur. « On comprend que pour la très mince satisfaction d'avoir fait tort à la maison Rothschild, car c'est elle qu'on prétend aujourd'hui avoir voulu atteindre, on s'expose à ce que les rentiers français se retirent (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 9 mars 1844). D'Anvers, Lambert pensait que les fonds belges quitteraient la France et que l'Allemagne s'y mettrait. « Les Belges pensent qu'on peut réussir par souscription : il y a assez d'argent dans le pays » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 13 mars 1844).

ministre relativement à l'emprunt. Je l'ai engagé en qualité d'ami de M. Mercier, de tâcher d'en savoir quelque chose, mais il m'a répondu : « je ne suis pas du tout l'ami du ministre des finances, il flatte tous les partis et se fait ainsi des amis ».

Je n'ai pu voir M. Van Praet. Il est avec le Roi à Laeken qui part demain pour Ardennes, mais j'ai vu M. de Rumigny qui m'a dit d'avoir vu M. Goblet, ministre des affaires étrangères. Ce dernier lui a promis de faire tout son possible pour que le Sénat revienne sur la décision de la Chambre relativement au coupon. Déjà il en a parlé à plusieurs sénateurs qui le lui ont promis.

M. Greban m'a dit que les députés ont baclé ces deux lois pour se montrer patriotes et se faire bien voir des électeurs parce qu'au mois de juin auront lieu les élections (1).

16 mars 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre de même date, dont le contenu me servira dans mes conversations avec M. Meeus et Greban.

Je n'ai rien de nouveau à vous communiquer aujourd'hui si ce n'est que M. Stock sort à l'instant de chez moi et m'observe que si on voulait tenter un procès au gouvernement belge contre la conversion de l'emprunt, il faudrait le faire avant que l'arrêté royal définitif ne soit signé, en s'adressant au Roi lui-même. Il m'observait en outre que les porteurs belges ne le feront pas par patriotisme, mais les porteurs étrangers sont dans leurs droits, qui restent intacts.

M. Stock est toujours d'opinion que le gouvernement n'a pas le droit de faire la conversion. M. Stock m'a observé aussi qu'une fois l'arrêté royal signé tous droits sont périmés parce que la nouvelle loi une fois promulguée abroge l'ancienne. Malgré cela les étrangers peuvent mettre partout *saisie-arrêt* sur tous les fonds appartenant au gouvernement belge.

(1) Le ministère belge paraît avoir été embarrassé de cette précipitation à voter la mesure. La pétition française avait été faite trop tôt. Non appuyée officiellement au début, elle avait passé pour ne pas être soutenue par le gouvernement français (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 8 mars 1844). Meeus vota contre la mesure (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique, dépêche du 10 mars 1844). Le ministre belge des Finances indiqua que la mesure était parfaitement légale, mais il paraissait décidé à s'opposer à ce que les intérêts ne fussent payables qu'en Belgique. L'ambassadeur de France signalait « le caractère faible de Mercier », qui paraissait cependant décidé à s'opposer à ce que l'emprunt fut fait par souscription ou avec publicité et concurrence (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 13 mars 1844).

Je ne vous donne ces détails que pour l'acquit de ma conscience, et pour vous tenir au courant de tout ce qu'on me dit. D'autant plus que pour le 1^{er} mai, époque du paiement des coupons, on pourrait venir chez vous et saisir les fonds que le gouvernement belge vous envoie pour ce paiement. *M. Greban est de la même opinion.* J'ai l'avantage de vous expédier sous bande le *Moniteur* du 1^{er} mars, contenant l'exposé des motifs que vous me demandez.

19 mars 1844 (particulière)

M'étant aperçu que Bischoffsheim d'Amsterdam est encore ici et avait souvent des conférences avec le ministre des finances, j'ai été ce matin voir M. Michel a qui j'avais déjà parlé précédemment pour en connaître le motif. M. Michel m'a dit que si la conversion réussit, et que si on ne rencontre pas d'obstacles toute l'affaire de l'emprunt des 84 millions est *baclée en 4 1/2 %*. La Banque de Belgique prendra 25 millions, on offrira à M. Meeus d'entrer dans la combinaison, peut-être viendra-t-on aussi vous en offrir une petite partie, sinon Bischoffsheim se fait fort de prendre le tout, assuré qu'il est de le placer en Hollande.

D'après ce que M. Michel venait de me dire, j'ai été voir M. Meeus, et, sans y mettre d'importance, j'ai entamé la conversation sur le séjour de Bischoffsheim à Bruxelles et sur les conférences fréquentes qu'il a avec le ministre des finances. M. Meeus pensait d'abord qu'il est ici pour l'affaire des 2 1/2 % d'Hollande, je l'ai bientôt dissuadé, en lui faisant connaître le motif de son séjour à Bruxelles. M. Meeus dans le premier moment n'a pas voulu croire ce que je lui disais, en m'observant que cela n'est pas possible, que le ministre ne peut faire son emprunt que par souscription, et ne peut pas le faire sans le concours de MM. de Rothschild et de la Société générale. Mais ensuite, d'après mes observations, M. Meeus a réfléchi sur ce que je venais de lui dire et m'a répondu qu'il s'informerait de tout cela. Du reste, cette confiance de ma part a paru faire assez d'impression sur M. Meeus, car il m'a demandé quelle garantie la Banque de Belgique et Bischoffsheim offriraient au gouvernement pour une pareille affaire. Je lui ai répondu que l'audace de ces gens-là les rend capables de tout entreprendre.

J'ai l'honneur de vous expédier sous bande le *Moniteur*. Vous remarquerez que le Sénat a adopté hier l'amendement de payer les intérêts à Paris moyennant une somme de *Fr. 15.000*. Vous remarque-

rez aussi la réponse du ministre des finances, qui paraîtrait avoir déjà pris des engagements positifs à cet égard (1).

20 mars 1844 (particulière)

Vous aurez vu, par ma lettre d'hier, que je vous priai de remarquer ce que le ministre des finances a dit au Sénat relativement au paiement des intérêts à Paris, et que d'après ses paroles, il paraissait avoir des engagements déjà pris. Ces paroles m'ont frappé, et comme j'évite de voir le ministre et ses adhérents, j'ai été faire une visite à M. de Rumigny et lui ai soumis mes observations sur les paroles de M. Mercier. Effectivement nous nous sommes rencontrés parfaitement, car M. de Rumigny a fait les mêmes remarques que moi. Il assistait à cette discussion du Sénat, il demanda à plusieurs sénateurs ce que cela signifiait. Ils lui répondirent : « *il paraît que la Banque de Belgique sera chargée de cette affaire* ».

M. Kerkhove est venu me voir ce matin de la part du ministre des finances, et m'a dit, que l'amendement du Sénat étant approuvé par la Chambre des députés, on va faire un arrêté royal pour annoncer la conversion, de sorte qu'il désirait savoir de moi si je pouvais lui donner *immédiatement* la certitude que vous ne vous refuserez pas à ce que dans cet arrêté royal on puisse annoncer *que la conversion se fera chez vous*. J'ai répondu à M. Kerkhove que je ne puisse pas lui donner cette certitude avant d'avoir votre avis à cet égard. Alors M. Kerkhove m'a dit qu'on ne peut pas attendre, *qu'il faut que cela se fasse aujourd'hui parce que cette affaire ne peut pas souffrir de retard, il peut arriver un événement qui culbuterait toute l'affaire en 48 heures* (2). Ainsi donc l'arrêté royal se fera de suite, on se réservera d'annoncer plus tard chez qui les titres pourront être échangés à Paris.

D'après ce que je passe je vous serai obligé de me donner quelques instructions si par hasard le ministre des finances venait à me faire demander, soit pour la forme, ou pour quelque proposition relativement au paiement des intérêts à Paris.

(1) Le roi aurait demandé expressément que les intérêts pussent toujours être payés à Paris (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 16 juillet 1844). Il s'agit en fait, notait Lambert, de ne pas trop faire fuir les porteurs français (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 18 mars 1844).

(2) L'ambassadeur de France notait qu'on avait appelé Richtenberger pour lui demander « s'il se croyait suffisamment autorisé à accepter l'offre du forfait et de la conversion ». D'après le diplomate, Richtenberger aurait répondu non, « pensant qu'on ne lui ferait pas la demande ». Et il ajoute : « Mercier traite vraiment mal M. de Rothschild » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 24, dépêche du 20 mars 1844).

M. Michel m'a dit ce matin que M. Deschamps, ministre des travaux publics, a donné sa démission qui est acceptée; reste à savoir si d'autres le suivront. M. Michel m'a dit en outre qu'il a lieu de croire que le ministre des finances a déjà baclé 55 millions du nouvel emprunt.

J'ai vu M. Meeus qui est toujours d'opinion que le ministre ne peut pas faire la moindre des choses.

20 mars 1844

Il y a eu hier une assemblée générale fort orageuse à la Banque de Belgique. Plusieurs protestations ont été faites par rapport au dividende qui a été donné l'an passé et qui était mal imputé, sur les anciennes actions. On a décidé qu'il y aurait dorénavant huit commissaires; Cogels d'Anvers a été nommé l'un d'eux. Quant à la réduction des intérêts on en parlera plus tard; la question a été éludée pour le moment.

21 mars 1844 (particulière)

Je vous expédie le *Moniteur* qui relate le vote définitif de la conversion et de l'emprunt.

On m'a assuré que Bischoffsheim d'Amsterdam a été appuyé par M. Rochussen dans les conférences qu'il a eues avec M. Mercier, mais j'ai de la peine à le croire.

M. Michel que j'ai vu ne sait rien de nouveau. La conversion est un fait accompli s'il n'arrive pas d'événements d'ici à fin avril. Le ministère branle dans le manche et la chute de Nothomb est plus que probable, il est tout à fait usé.

22 mars 1844 (particulière)

J'ai causé aujourd'hui avec M. Meeus sur le contenu de votre lettre du 20 courant. J'ai cherché à le mettre au pied du mur pour avoir une explication franche et catégorique. M. Meeus m'a dit qu'il n'est jamais entré dans son esprit de marcher dans le sens de la Banque de Belgique et des Bischoffsheim, qu'il ne demande pas mieux que de s'entendre et de rester d'accord avec vous. Mais il voudrait savoir ce qu'il y a à faire. Il n'y a aucun moyen, car la Société générale n'a plus de l'emprunt 1832, ni de 1840; elle n'a que 5 à 6 millions environ de l'emprunt 1842, qui est pour elle un placement de fonds, que peut-elle donc faire? M. Meeus voit bien qu'il est

joué dans toute cette affaire, quoiqu'il n'en convienne pas. Je lui ai de nouveau fait entendre que la caisse de l'Etat lui sera ôtée tôt ou tard. Il m'a répondu : « je suis préparé à tout, je sais bien que dans » un an ou plus tard le gouvernement prendra la caisse de l'Etat à » son compte; plus tard peut-être, il voudra prendre aussi à son » compte la Caisse d'Epargne, je m'attends à tout et je m'y pré- » pare » (1).

Quant à l'emprunt, M. Meeus soutient toujours que le ministre ne peut pas avoir d'engagements pris. Il faut qu'il se fasse par souscription ainsi qu'il a été stipulé par la Chambre pour la conversion. Il dit aussi que c'est un fait accompli, qu'il n'y a rien à faire, à moins que l'on vienne demander pour 50 millions de remboursements, ce qui n'arrivera pas. M. Meeus m'a dit qu'il a tout bonnement promis au ministre qu'il prendra pour 6 à 8 millions de bons du Trésor pour lui faciliter sa conversion, et lorsque viendra l'emprunt, il ne peut pas faire autrement que d'en prendre pour 4 millions. Car comme vous, il est persuadé que si on fait une conversion, une crise est inévitable.

Je viens de voir M. Kerkhove, qui trouve votre observation très juste, que vous ne pouvez pas vous charger de l'échange des titres sans une commission. Il va en parler au ministre quoique ce dernier croyait que vous le feriez *gratis pro deo* et que provisoirement dans l'arrêté royal que je vous expédie sous bande on a indiqué la légation belge à Paris sauf à changer cela plus tard.

M. Kerkhove m'a dit qu'il n'est pas question de souscription pour le nouveau 4 1/2 %, j'ai cherché à lui tirer les vers du nez, il m'a dit que la Société générale a promis au ministre une douzaine de millions dans le cas où l'on viendrait au remboursement; il m'a dit que la Banque de Belgique lui a également promis une somme.

Je n'ai pu voir M. Michel, il est occupé pour le ministère qui est en dislocation.

23 mars 1844 (particulière)

Il paraît que mes entrevues avec M. Meeus et principalement ce que je lui ai fait entrevoir de l'ascendant que prennent la Banque de Belgique et les Bischoffsheim, ont fait une assez forte impression sur lui, car d'après ce que M. Greban m'a dit ce matin, il a été question

(1) La menace d'enlever à la Société générale la fonction de Caissier de l'Etat revenait périodiquement : voir le rapport Fallon de 1835 (Bruxelles, Arch. Finances, 447).

de tout cela hier au Conseil de la Banque. En outre M. Meeus a eu ce matin une grande conversation avec M. Greban, il lui a dit qu'il a été voir hier le ministre des finances et ne paraît pas du tout satisfait de son entretien avec M. Mercier. Il ne l'a pas avoué à M. Greban, mais celui-ci a vu facilement ce qu'il en est. M. Greban me demandait quel moyen il faudrait employer contre ces gens-là. La Société générale voudrait bien faire quelque chose, mais elle ne peut en aucune manière se mettre en avant et doit au contraire rester derrière le rideau. M. Greban croit qu'un bon moyen serait de chercher à dégoûter les porteurs de l'emprunt 1832 qui sont à Paris et à Londres et les engager à demander le remboursement de sorte que s'il y aurait par exemple 40 à 50 millions à rembourser, nul doute que le ministre des finances se trouverait dans l'embarras, car la Société générale ne viendra en aide que pour 10 à 12 millions et la Banque de Belgique au plus 5 à 6 millions. Où trouverait-il le reste?

M. Meeus voit bien clairement qu'il est joué, et comme me disait M. Greban, son amour-propre l'empêche d'en convenir. Il voit bien aussi qu'il n'a d'autre allié que vous : car il ne peut pas se laisser traîner à la remorque par la Banque de Belgique et consorts. J'ai vu M. Michel : il m'a dit que le Roi part lundi pour Londres. Il regrette que vous regardiez la conversion comme un fait accompli, et craint pour l'avenir.

J'ai été voir ce matin M. Kerkhove qui n'a pu encore me donner une réponse à ma demande d'hier. Il n'a pu voir le ministre. Il m'a promis de le faire savoir avant le départ du courrier.

24 mars 1844 (particulière)

M. Kerkhove ne m'ayant pas donné de réponse avant le départ de ma lettre d'hier, j'ai été le revoir ce matin, et il m'a remis le billet inclus. Il m'a observé que, pour le remboursement, il ne peut se faire qu'à Bruxelles exclusivement comme vous l'aurez vu dans l'arrêté royal. Quant à l'échange des titres, le ministre se réserve de décider plus tard où il se fera puisqu'il a jusqu'au 1^{er} octobre; mais que l'on a provisoirement désigné la légation belge. D'un autre côté M. Mercier ne veut pas prendre cette décision maintenant parce que le ministère est en dislocation.

M. Greban que j'ai vu ce matin m'a répété que M. Meeus n'est pas satisfait de M. Mercier et il m'a chargé de vous engager de tâcher que l'on vienne demander beaucoup de remboursements à Paris et à Londres. M. Michel m'a dit ce matin que le Roi ne partira pour

Londres qu'après la discussion de la loi d'enseignement qui commence demain; c'est du vote de cette loi que dépend l'existence du ministère. On vient de m'assurer que la souscription hollandaise ne marche pas du tout; jusqu'hier il n'y avait que 20 millions souscrit et les dons volontaires n'allaient qu'à 272 mille florins. J'ai cherché à voir M. Rochussen, mais je ne l'ai pas rencontré. Il paraît que le Limbourg est fort mécontent de cette mesure; ce pays demande sa séparation avec la Hollande; on dit qu'on y a envoyé des troupes pour maintenir la tranquillité.

25 mars 1844

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre du 23 courant qui me confirme votre ordre de vente en 5 % belge 1840, mais je ne puis rien faire; ces valeurs sont très faibles, et faibliront encore d'avantage ici et chez vous en liquidation; car plusieurs personnes m'assurent que les particuliers vendent pour sortir du 1832 et du 1840 et achètent par contre des obligations de la ville. Le 1832 n'est soutenu que par Depouhon.

26 mars 1844

La discussion sur la loi d'enseignement a commencé hier; M. Nothomb a déclaré qu'il ne faisait pas de cette affaire une question de cabinet. On présentera plusieurs amendements qui concilieront les deux partis, de sorte qu'il est probable que le ministère restera sur l'ancien pied.

27 mars 1844 (particulière)

J'ai causé avec M. Meeus sur le contenu de votre lettre d'avant-hier.

M. Meeus ainsi que vous veut rester neutre dans toute cette affaire. Je lui ai observé qu'en restant neutre, vous d'un côté, lui d'un autre, la Banque de Belgique et Bischoffsheim profiteront de cette neutralité et vont en avant. M. Meeus a peur : il en convient lui-même, mais il entend chuchoter à la Chambre sur le caissier de l'Etat, sur la caisse d'Épargne de sorte qu'en définitive il ne veut rien faire, et attendre les événements. Il avait prévu ce qui arrive. C'est pourquoi il a vendu tous ses belges de 1840, persuadé que ces valeurs fléchiraient et fléchiront encore, parce que les particuliers ont peur et disent que si la conversion réussit, il n'y a pas de raison pour que

dans deux ans le gouvernement convertisse le 1840, non pas en 4 1/2 % mais en 4 %.

Comme le ministre des finances m'a donné un rendez-vous pour ce soir, j'ai profité de mon entretien avec M. Meeus pour causer des *intérêts payables à Paris*, en lui faisant comprendre l'avantage qu'il y a pour le crédit belge et pour la réussite de la conversion que ces intérêts fussent continués à être payés par vous. Je lui disais que beaucoup de particuliers sont venus *me trouver* et m'ont demandé s'il en serait ainsi. Il a parfaitement saisi mes observations qui sont sensées venir de moi, car il m'a promis qu'aujourd'hui à la Chambre il en causera avec M. Mercier, ce qui pourra avoir une bonne influence sur lui pour mon entrevue de ce soir.

Au reçu de votre lettre d'hier, je viens de nouveau de voir M. Meeus, relativement aux actions du Roi de Hollande. Il m'a dit qu'il connaît cette affaire depuis hier. *Biré* est venu lui en parler en arrivant de Londres. M. Meeus ne veut pas faire cette opération. Les convenances exigeaient dans le temps qu'il fit une offre au feu Roi de Hollande comme fondateur de l'établissement, il voulait prendre ces actions à 580 *florins*, intérêts et dividendes en faveur de la Société générale ce qui les mettaient à 560 *florins*. Le Roi refusa. Aujourd'hui il dit qu'il en a beaucoup trop : la Société générale en a 13.000, la mutualité 9.000 et lui pour son compte particulier en a 2.000. Si elles se sont maintenues, c'est la Société générale qui l'a fait au point que si elles prenaient encore un peu d'extension il vendrait ses actions. D'un autre côté il ne croit pas que ces actions monteront davantage, parceque d'après ce qu'il a entendu dire, la Banque de Belgique a l'intention de réduire l'intérêt de ses anciennes actions à 1 1/2 ou 2 %. De sorte que lorsque cette mesure sera connue à Paris et ailleurs, on confondra les actions de la Banque de Belgique avec celles de Société générale, ce qui nécessairement empêchera le placement ici (1). Il n'y a pas moyen de s'en défaire dans le pays.

Cette affaire m'a dit M. Meeus a été proposée à une Société à Londres dont *Biré* fait partie. Elle veut prendre 5.000 actions à 625 *florins*, soit Fr. 1.222, et le reste à option. Elle ferait une souscription à Anvers, mais M. Meeus croit qu'elle fera *fasco* et ne vous engage pas à faire cette affaire.

(1) La Société générale avait longtemps été appelée « Banque de Bruxelles », et l'était encore en 1844, ce qui prêtait à confusion avec la Banque de Belgique.

28 mars 1844 (particulière)

J'ai vu le ministre des finances, après avoir causé avec lui de la proposition de M. Kerkhove pour l'échange des titres chez vous, ce qui m'a servi de prétexte pour entamer la conversation sur l'objet dont je voulais m'entretenir avec lui. Je lui ai fait voir l'avantage qu'il y a de continuer à ce que les intérêts fussent payés chez vous, l'avantage qu'il y a aussi pour le crédit belge et enfin toutes les considérations favorables pour la réussite de sa conversion, etc. etc. Le ministre paraît assez disposé que les intérêts soient payés par vous et il m'a de nouveau témoigné le désir qu'il a de continuer de bonnes relations. Il m'a dit que la Chambre ne lui a alloué que Fr. 15.000 pour le paiement des intérêts à Paris, y compris tous ses frais de remises; on lui a déjà fait une proposition de se charger de ces paiements moyennant 1/4 % pour les coupons que l'on paiera à Paris, mais il désire que nous nous entendions à ce sujet préférant que cet objet soit traité par vous. Comme la discussion de la loi d'enseignement ne lui a pas permis de prolonger notre entretien, il m'a donné rendez-vous pour dimanche matin, pour nous expliquer amplement *et surtout positivement*.

Il est entendu que toutes ces démarches viennent uniquement *de moi seul*; de manière que vous ne vous compromettez en rien, et pouvez en tous temps approuver ou désavouer ce que j'ai dit. Car dans mon entretien avec le ministre je lui ai fait entrevoir que j'ai soigneusement épluché le contrat de 1831, qu'on a bien dénaturé l'emprunt en faisant un 4 1/2, mais que votre droit à la commission reste intact. Je lui ai dit en outre que jusqu'ici je me suis bien gardé de vous en faire la remarque, sachant que vous aimez mieux continuer d'être en bonnes relations avec le gouvernement belge et qu'il n'entre pas dans votre esprit d'entamer un procès quoique bien convaincus que le droit est pour vous, et que vous avez grande chance de succès. Cette observation a paru faire de l'impression sur lui : il m'a dit que nous causerons de cela dimanche matin.

En résumé, j'ai tout lieu de croire que je parviendrai à un arrangement avec le ministre, sauf votre approbation.

J'ai causé ce matin avec M. Greban et lui ai donné connaissance de votre lettre du 26 courant relativement aux actions du Roi de Hollande. M. Greban m'a dit *confidentiellement* que M. Meeus a tort de ne pas faire cette affaire avec vous car il y a réellement de l'argent à gagner, si on peut avoir toute la partie à 600 florins au plus haut

et en faisant une émission à Paris et à Londres. M. Greban est très porté pour cette affaire et la voit sous un tout autre aspect que M. Meeus, car il m'a avoué que c'est encore là une question d'amour propre froissé, parce que M. Meeus s'est trouvé très formalisé du refus que lui fit le feu Roi de Hollande lorsqu'il lui proposa d'acheter toutes ses actions aux conditions contenues dans ma lettre d'hier. M. Greban se propose d'en causer demain avec M. Meeus, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'engager cette affaire avec vous. D'après cela, si vous pouvez encore traîner pendant quelques jours, avec vos personnes de Londres jusqu'à ce que je sache ce qu'il aura été décidé.

Ce que M. Meeus me disait hier de la réduction d'intérêts que se proposait la Banque de Belgique *sur ses anciennes actions* m'avait frappé, et j'ai été aux renseignements depuis hier, pour savoir à quel point cela pouvait être vrai. J'ai donc appris qu'effectivement la Banque de Belgique est dans cette intention, non pas de réduire à 1 1/2 ou 2 % mais à 2 1/2 %. Elle en a référé au ministre des finances, mais celui-ci s'est réservé d'autoriser cette mesure, qu'après la conclusion de l'emprunt de 84 millions, dans lequel il veut probablement intéresser la Banque de Belgique.

Je crois que je ferai bien de me défaire des 15 actions que j'ai en mains, à la première occasion.

On m'a assuré qu'on a reçu la nouvelle par dépêche télégraphique que *Marie Christine* a fait son entrée à Madrid le 23 courant et qu'elle a été bien reçue. On ma dit aussi que M. Carasco à l'intention de proposer un emprunt en 3 % à 40, mais avant il voudrait voir l'ancien 3 % poussé à 45 (1).

29 mars 1844

J'ai revu aujourd'hui M. Greban. Il m'a dit que décidément M. Meeus ne veut pas faire l'opération pour les actions en question, de sorte que vous êtes maîtres de faire cette affaire comme vous l'entendrez. Pour votre gouverne, vous savez que pour rendre les actions au porteur il y a 15 francs à payer par action.

(1) Lambert signalait également le fait : « l'on parlait en Bourse d'un emprunt considérable que venait de faire le ministère Carasco. Terwangen (important banquier d'Anvers), estime que le 5 % espagnol va baisser (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 5 avril 1844).

31 mars 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier dont je communiquerai le contenu à M. Meeus relativement à l'insertion de Francfort. Cette annonce m'a déjà été envoyée par votre maison de cette ville.

Quant à l'affaire du semestre pour la Hollande, je n'en parlerai au ministre que lorsque j'aurai réglé avec lui celle du paiement des intérêts à Paris parce qu'il ne manquerait pas d'en donner connaissance à Bischoffsheim et cela pourrait nous faire du tort dans l'affaire en litige. Bischoffsheim pourrait demander au ministre à être indemnisé parce qu'il n'est pas chargé du paiement du semestre dû à la Hollande.

J'ai vu ce matin le ministre des finances il me remettra demain une note pour vous la soumettre afin que cette affaire soit définitivement arrangée.

Le projet de loi d'enseignement a été voté hier de sorte que le ministère reste tel qu'il est. La Chambre est ajournée au 23 avril. Le Roi part mardi pour Londres.

2 avril 1844 (particulière)

M. Greban m'a dit *très confidentiellement* que le ministre des finances a demandé hier à la Société générale de lui avancer *dix millions contre des bons du Trésor à un mois de date, avec l'option de pouvoir les prolonger de cinq mois de plus*. Cela prouverait qu'il y a des demandes de remboursement où ce serait pour faire face aux achats que Depouhon fait ici, à Paris et à Londres, pour maintenir le cours du 1832.

Je n'ai rien d'autre à vous communiquer si ce n'est que le Roi est parti pour Londres.

5 avril 1844 (particulière)

Conformément au contenu de vos lettres d'avant-hier, j'ai été revoir le ministre des finances. Je lui ai communiqué vos observations qu'il trouve très justes mais il se retranche toujours derrière la Chambre et regrette d'en avoir beaucoup trop dit dans les dernières discussions; c'est pour cette raison qu'il craint qu'elle crierait si on imprime sur les coupons *payables chez vous*. J'ai réfuté tous ses arguments et lui ai dit que, si dans la dernière liquidation vous n'étiez pas intervenus, les fonds belges seraient tombés à Paris de 2 à 3 % et sa conversion aurait alors reçu une rude atteinte parce qu'il y a beaucoup

de fonds belges flottants et qu'il faut un temps normal pour les revoir classés de nouveau. Je lui ai fait entrevoir que ce n'est pas les *Fr. 10.000* qu'il voulait vous allouer qui vous faisaient agir de la sorte, mais que c'est uniquement pour soutenir le crédit belge, car ce n'est que lorsque les porteurs verront que le coupon se paye chez vous qu'ils reprendront confiance, parce qu'ils ont l'habitude d'aller chez vous depuis la création des fonds belges etc. etc. Il a parfaitement saisi toutes mes observations et m'a dit qu'il allait réfléchir de quelle manière nous réglerons cette affaire; je pense qu'il veut consulter ses collègues, car il m'a remis à lundi ou mardi.

Dans la conversation, le ministre m'a fait entrevoir que d'ici à quelques mois il aurait probablement à traiter avec vous la grande affaire (1) de sorte qu'il a peur d'irriter la Chambre. Je lui ai observé qu'il se fait du tort dans son nouveau fonds, qu'il le tue lui-même avant d'être créé, si les porteurs voient que les intérêts seront payés tantôt *chez Pierre* tantôt *chez Paul*. Le ministre dit bien que nous avons parfaitement raison, et l'on voit facilement qu'il se repent d'avoir été trop loin à la Chambre.

En résumé, je pense que d'ici à quelques jours, et d'après de nouvelles démarches que je vais faire, je mènerai cette affaire à bonne fin qui, je ne vous le cache pas, est hérissée de beaucoup de difficultés, ayant contre nous Bischoffsheim et consorts.

Je me suis bien gardé de parler des intérêts sur les remises : j'ai passé cela sous silence.

8 avril 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière du 6 courant dont j'ai communiqué le contenu à M. Meeus. Mais c'est peine perdue : il ne veut en rien participer à cette affaire. J'ai eu beau le persuader et faire l'avantage qu'il y aurait pour lui de faire cette affaire avec vous, il n'y a pas moyen de le faire démordre. Il m'a dit que ce serait imprudent à vous de faire cette affaire parce qu'il n'y a que de l'argent à perdre.

Il sait très bien que le Roi de Hollande veut se défaire de ces actions, mais il ne voulait dans le temps les acheter au feu Roi, non par spéculation, mais uniquement pour les garder en caisse et les amortir, de cette manière les autres actions en auraient profité et auraient gagné.

(1) Il s'agit de l'emprunt qui devait suivre la conversion.

M. Meeus dit qu'il ne veut pas participer à cette affaire, parce qu'il ne veut pas que ces actions éprouvent de la hausse par l'agiotage, il faut laisser un temps moral pour qu'elles haussent naturellement. Il sait bien qu'on les poussera jusqu'à 15 et peut-être 1600 Fr. Ensuite on les enverra à Bruxelles pour les vendre. Lui-même ne sait pas ce qu'il fera lorsqu'elles auront atteint ce cours : il pourra bien dit-il en envoyer 10 à 20 mille pièces à Londres pour les vendre et si ensuite elles viennent à baisser, il les rachètera.

D'un autre côté M. Meeus dit (et il a dit la même chose dans son dernier rapport aux actionnaires de la Société générale en assemblée générale), que dans l'état actuel des affaires ou tous les intérêts se réduisent, il n'est pas certain que la Société générale pourra toujours continuer à donner un dividende de 20 Fr. Peut-être l'année prochaine ne pourra-t-elle donner que 10 Fr. et plus tard peut-être rien du tout; de sorte que si dans le public on vient à apprendre qu'elle ne donne plus qu'un intérêt si minime, ou point de dividende du tout, il est certain alors qu'elles tomberont. Que fera-t-on alors des actions?

Voilà les observations qui m'ont été faites par M. Meeus. Quant au Roi Léopold, M. Meeus m'a dit qu'il ne lui en a jamais parlé; pour en être certain j'ai été voir M. Van Praet, qui de prime abord m'a parlé de cette affaire et m'a dit que M. Meeus venait de lui en parler, qu'il ne voulait pas faire cette opération, parce que dans le temps il en a été de même avec les actions émises à Paris, qui ont été poussées au-delà de 1700 francs, ensuite elles sont tombées et la Société générale a été obligée de les racheter. M. Van Praet m'a dit aussi que le Roi n'en a pas du tout parlé à M. Meeus, mais que Sa Majesté verrait avec plaisir que cette affaire se fasse.

9 avril 1844 (particulière)

J'ai été voir ce matin le ministre des finances, mais il m'a fait savoir que nous ne pourrions causer de l'affaire en question que jeudi prochain.

Il paraît qu'après mon entretien d'hier avec M. Meeus, il est monté chez M. Greban et s'est longtemps entretenu avec lui de l'affaire des actions du Roi d'Hollande. D'après ce que m'a dit M. Greban, *M. Meeus est chancelant* et il ne serait pas impossible de le décider à faire cette affaire avec vous, *si le Roi l'engageait à cela*. Je pense donc que vous feriez bien d'en faire parler au Roi qui est

présentement à Londres et qui de suite pourrait écrire à M. Van Praet. Je crois que de cette manière M. Meeus se déciderait pour cette opération et par conséquent ne se trouverait pas froissé de ce que vous l'auriez faite avec d'autres. Car vous savez que c'est un drôle d'apôtre.

9 avril 1844

J'ai été voir le ministre des finances : il était très occupé aujourd'hui et m'a remis à demain. J'ai causé avec M. Kerkhove et lui ai remis votre contre-projet. Il m'a dit : « Je vois ce que c'est, vous ne voulez rien avoir à faire avec M. Meeus qui n'est pas facile ».

19 avril 1844 (particulière)

Conformément au contenu de votre lettre du 17 courant j'ai été voir le ministre des finances et après avoir longtemps discuté avec lui, j'ai fini par l'emporter, et l'affaire est décidée pour huit années; il n'est plus question de résiliation annuelle. Je vous avoue que ce n'est pas sans peine que je suis parvenu à le persuader, lui faisant voir que la Chambre ne pourra en aucune manière désapprouver ce qu'il a fait puisqu'il y a une économie de *Fr.* 40.000 pour le gouvernement belge, à raison de *Fr.* 10.000 au lieu de *Fr.* 15.000 par an; cet argument m'a réussi. Le ministre va faire préparer le contrat tel que vous le désirez et nous le signerons mutuellement.

Après que nous eûmes terminé cette affaire, le ministre m'a dit que jusqu'ici il n'a pas eu le temps de répondre à votre lettre de protestation contre la conversion, qu'il espère que vous regarderez comme nulle et non avenue, ainsi que la consultation que vous fîtes faire en 1838, puisque la conversion est maintenant un fait accompli, et que votre intention ne sera pas d'intenter un procès au gouvernement belge, etc. etc. Je lui ai répondu que je ne le pensais pas non plus, alors il m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui en dire *deux mots* soit en lui écrivant directement, ou à moi (1).

Le ministre m'a dit ensuite que d'ici à quelques temps il profitera d'un bon moment pour s'occuper de son emprunt; il m'en parlera en temps opportun. Je lui ai dit qu'il vous trouvera toujours

(1) Il faut noter qu'on annonça à ce moment qu'il n'y avait eu aucune demande de remboursement dans le délai fixé pour la conversion (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 25, dépêche du 21 avril 1844).

prêts à faire tout ce qui dépend de vous pour être agréable au gouvernement belge.

30 avril 1844

J'ai l'honneur de vous remettre inclus un article de journal relativement au fonds français dont les intérêts se paieront à Londres; c'est un argument de plus pour M. Mercier d'avoir fait un arrangement avec vous pour que les intérêts des fonds belges soient payés à Paris.

4 mai 1844

La personne qui doit me donner des renseignements sur le charbonnage de Douchy est absente, mais elle doit revenir en ville ces jours-ci, je m'empresserai alors de vous les communiquer.

10 juin 1844

Il n'était question à la bourse de ce jour que de la conclusion de l'emprunt. Les uns *assuraient* qu'il était fait par vous, avec la Société générale en 4 % *au pair* et 2 % *de commission*; d'autres *assuraient* au contraire que la Société générale le fait *seule* aux mêmes conditions. Les uns approuvaient les autres critiquaient comme cela arrive toujours. C'est pourquoi les fonds belges étaient plus offerts; il y avait quelques vendeurs.

10 juin 1844

J'ai l'honneur de vous envoyer sous bande un journal d'aujourd'hui. Vous y remarquerez l'interpellation qui a été faite hier à la Chambre au ministre des finances relativement au bruit qui courait que l'emprunt avait été conclu avec vous. La réponse du ministre a eu une fâcheuse influence à la bourse de ce jour sur les fonds belges qui sont restés très faibles et offerts. Beaucoup de personnes veulent vendre dans l'espoir de rentrer avec avantage dans le nouveau fonds qui sera créé.

14 juin 1844 (particulière)

Je viens d'arriver à l'instant et me trouve en possession de votre honorée du 12 courant à laquelle j'aurai l'avantage de répondre dès que j'aurai vu M. Nothomb, pour savoir de quelle manière on paiera la capitalisation.

Je n'ai pu voir M. Meeus auourd'hui, il est à la Chambre. Je n'ai pas voulu mettre trop d'empressement en allant lui parler là. Mais j'ai causé un instant avec M. Greban qui m'a dit que le ministre des finances émettra peut-être l'emprunt la semaine prochaine, par souscription. Mais le ministre lui-même ne sait pas encore si ce sera un 4 ou un 4 1/2 %.

Si c'est un 4 1/2, il l'émettra probablement à 103, ce qui avec les termes de paiement échelonnés le réduira à 100 1/2 5/8. Dans ce cas M. Meeus ne souscrira que pour la forme et pour peu de chose. Mais si c'est un 4% dans le prix de 97, alors il souscrira pour une somme majeure, parce qu'il est persuadé qu'il pourra aller à 103.

L'opinion générale à la bourse est que l'on vendra du 1840 et du 1842, pour rentrer dans le nouveau fonds qui sera *créé par vous*. On dit aussi que le ministre ne sait pas s'il fera un 4 ou un 4 1/2 en souscription de crainte de faire fiasco.

On vient de m'assurer que l'interpellation qui a été faite cette semaine au ministre par M. Verhaegen n'a été faite que parce qu'on sait que le Roi ne veut pas d'une souscription et veut au contraire que l'emprunt soit fait pour vous.

En causant avec M. Greban, je lui ai fait entendre qu'à la fin du mois je lui ferai un versement de 4 à 5 millions.

15 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai été ce matin faire une visite à M. de Meulenaere. Il m'a dit qu'il est décidé que l'emprunt se fera par souscription; il sera en 4 1/2 et à 102 1/2, ce qui par les paiements échelonnés le mettra à 101.

M. de Meulenaere n'est pas du tout pour une souscription. Il n'a pas bonne idée de cette affaire; lui personnellement n'en prendra pas, parce qu'il dit avec raison que toutes les personnes qui souscriront revendront immédiatement dès qu'il y aura quelque bénéfice. Il m'a assuré que la Banque de Belgique, Depouhon et consorts, souscriront pour une très forte somme. M. de Meulenaere m'a observé que, tant que le gouvernement belge ne trouvera pas de mécompte, on vous laissera de côté, mais dès qu'il éprouvera *un déboire*, ce qui ne tardera pas d'après sa manière de voir, alors on aura bien vite recours à vous. A cela j'ai répondu à M. de Meulenaere que vous serez toujours prêts à être agréable au gouvernement belge quand l'occasion se présentera. Il m'a dit aussi que l'on n'est pas encore tout à fait d'accord

sur le mode de paiement parce que la Hollande veut être payée mensuellement, tandis que la Belgique ne veut payer que de deux en deux mois. Cette question sera décidée aujourd'hui ou demain en Conseil des ministres.

J'ai profité de cette occasion pour demander à M. de Meulenaere en quelles espèces la Belgique paiera; il m'a répondu que les paiements se feront d'après le traité, et qu'il me donnera, demain ou après-demain, de plus amples détails à ce sujet.

J'ai été voir M. Nothomb. Il m'a fortement engagé de voir le ministre des finances, ce que je fais faire demain ou après. Je lui ai également demandé des explications sur le mode de paiement à faire à la Hollande. Il m'a dit aussi qu'on se règlera d'après le traité, ainsi conçu : « Il sera facultatif au gouvernement belge de se libérer en » numéraire de cette dernière inscription, en en faisant la déclaration » au gouvernement des Pays-Bas, un mois avant l'époque à laquelle, » d'après ce qui précède, ladite inscription devra être mise à la libre » disposition de ce gouvernement. Dans ce cas le remboursement » se fera à Bruxelles ou à Anvers, à raison de *Fr. 50 des Pays-Bas* » pour *Fr. 2 1/2 de rente*, au cours légal de *Fr. 2.11 24/100 argent* de » Belgique par florin et en quatre paiements égaux de 3 en 3 mois » après l'époque mentionnée ci-dessus. »

Du reste, il m'a dit que cette question n'a pas encore été agitée. Il prendra des informations et me dira quelque chose de plus positif à cet égard d'ici à lundi. J'ai également dit à M. Nothomb que vous serez toujours disposés à faire ce qui peut être agréable au gouvernement belge.

M. Meeus n'est pas venu en ville aujourd'hui, et comme je ne veux pas mettre trop d'empressement à le voir, je n'irai pas le trouver à sa campagne; je causerai avec lui lundi.

J'ai vu M. Rochussen qui m'a dit que probablement aujourd'hui ou demain, l'affaire pour le mode de paiement sera arrangée. Je lui ai demandé de quelle manière la Belgique doit payer : il m'a dit que ce sera en pièces de 5 francs et en pièces de 10 florins.

M. Greban m'a dit que la Société générale a pour 7 à 800 florins de papier court sur Amsterdam, au pair. Ne le prendriez-vous pas pour vos paiements en Hollande.

16 juin 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis en

possession de la vôtre de même date; j'ai déjà eu soin d'instruire Messieurs Sichel de ce qui se passe.

J'ai reçu hier soir une invitation du ministre des finances de venir le voir. J'en sors. Il m'a annoncé que d'après ce qui s'est passé à la Chambre, il est forcé de faire l'emprunt par souscription. Il sera en 4 1/2 %; il l'émettra à 102 1/2 comme déjà j'eus l'honneur de vous le dire. Il sera avec jouissance de mai et novembre. La souscription sera annoncée dans quelques jours, dès que le Roi, qui est à Ardennes, aura signé l'ordonnance royale. On fera un premier versement de deux dixièmes; les autres versements seront échelonnés de manière à ce que le gouvernement belge puisse faire au 1^{er} août un premier paiement de vingt millions environ à la Hollande. *Car il est décidé qu'on s'en tiendra au traité et que l'on paiera 4 fois, de trois en trois mois. Le ministre m'a dit aussi, que ces paiements se feront en pièces de cinq francs et en pièces de dix florins.*

Le ministre laissera la faculté aux porteurs du nouvel emprunt, d'anticiper leurs paiements, moyennant un escompte à décider.

Le ministre m'a fait beaucoup de protestations; il m'a dit qu'il a été vivement poussé par la Chambre à cette souscription, etc. etc., mais que toutes les affaires ne sont pas terminées en Belgique, et qu'à la première occasion on s'adressera de préférence à vous; qu'il espère enfin que vous ne serez pas hostile à l'emprunt, *et il espère surtout que votre nom figurera parmi les souscripteurs, parce que cela fera un bon effet.* Je lui ai répondu, que vous avez bien vu par les débats à la Chambre, qu'il était forcé d'en agir ainsi, mais que du reste vous serez toujours prêts à être agréable au gouvernement belge.

J'ai été voir aussi M. Van Praet *qui m'a donné une leçon de morale, qu'il se propose de vous réitérer verbalement et amicalement le mois prochain lorsqu'il ira à Paris, que c'est votre faute que cette mesure était prise ainsi, car depuis 18 mois vous avez perdu par votre faute votre influence en Belgique, parce que, dit-il, lorsqu'il se présente la moindre affaire où il y a quelques risques à courir, vous vous mettez de côté.* Il faisait en cela allusion à l'emprunt de la ville; je lui ai répliqué que, le lendemain, je suis venu pour arranger l'affaire mais que M. Meeus était froissé, et l'a faite seul. Il m'a dit aussi, que si du reste il arrivait de nouvelles affaires on donnerait la préférence à M. de Rothschild.

J'ai été ensuite voir l'ami Michel. Je lui ai rendu compte de mon entretien avec le ministre des finances. Il m'a dit que l'affaire était réglée comme M. Mercier me l'a annoncé. Mais lorsque je lui

ai raconté que le ministre m'a chargé de vous engager à *souscrire*, il a jeté les hauts cris, en disant que si M. de Rothschild faisait une pareille chose, il mériterait d'être flagellé... (textuel) et aura bien mérité toutes les avanies qu'on lui fait en Belgique. Et il ajoute :
» car le ministre vient de se conduire d'une manière infâme dans le
» conseil des ministres présidé par le Roi; le ministre a annoncé qu'il
» réserve en dehors de la souscription 25 millions environ pour la
» Banque de Belgique et la Société générale; alors le Roi a désiré
» que l'on en réservât aussi une partie pour M. de Rothschild, mais
» le ministre a répondu que cela est impossible, que c'est une affaire
» toute nationale, qu'il ne peut pas le faire ».

M. Michel ne croit pas que la Société générale prendra beaucoup dans cet emprunt, parce que c'est contre les idées de M. Meeus.

M. Michel m'a dit aussi que si pourtant vous voulez souscrire, il faut le faire *clandestinement* et non *officiellement* parce que dans la première hypothèse vous serez à même d'empêcher la hausse de cet emprunt; et si plus tard le ministre vous demandait si vous avez souscrit, vous pouvez toujours répondre que ce n'est pas en votre nom.

M. Michel m'a chargé aussi de vous recommander d'être très circonspect avec M. Van Praet, lorsqu'il viendra à Paris, et de lui témoigner tout votre mécontentement pour la manière dont on agit envers vous ici.

Le Prince de Chimay a témoigné au ministre des finances le désir de souscrire une forte somme pour son beau-père M. Pellapra, que vous connaissez (1).

17 juin 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis en possession de votre lettre de même date. Vous observant qu'il m'est impossible de trouver ici du papier sur Amsterdam à 208 3/4 tandis qu'il est ici à 211 3/8 à courts jours, et au même cours à 3 mois et 3 %, je ne doute pas que l'Amsterdam montera davantage dès que l'emprunt sera annoncé.

J'ai vu M. Meeus qui ma dit qu'il n'a pas d'objection à faire à ce que la maison *Van Hall* soit aussi indiquée dans les certificats de l'administration. Il est entendu que dans cette affaire la Société

(1) Pellapra, cité quelques semaines plus haut, était receveur général. On le disait fils naturel de Napoléon. Un peu plus tard, il sera compromis dans le procès intenté en haute cour à Teste, ministre des travaux publics, pour trafic d'influence.

générale aura un tiers de *bénéfice* et vous deux tiers, en vous entendant avec vos maisons de Londres, Francfort et Amsterdam. M. Meeus vous prie de régler cette affaire en lui envoyant un projet de contrat.

M. Meeus n'est pas content de l'emprunt qui va s'émettre en 4 1/2. Il aurait préféré un 4 %, parce qu'il dit qu'un 4 1/2 qui sera remboursé dans huit ans, ne peut guère monter, et prendre de l'extension. Il ne sait pas encore pour combien il signera, mais dans sa position il est forcé de le faire.

J'ai vu ce matin M. Nothomb, qui m'a confirmé ce que le ministre des finances m'a dit hier de l'emprunt. M. Nothomb n'en a pas une haute opinion, il croit qu'il tombera au-dessous du prix d'émission après la souscription, parce que tout le monde voudra réaliser des *bénéfices*.

M. le comte de Hompesch est venu me voir, et m'a chargé de vous prier de vouloir bien m'envoyer les 800 actions de Guatemala qui sont chez vous, et de vouloir bien les transférer au nom du *Conseil général de la colonisation belge* parce que ces actions vont être annulées et mises *au porteur*. M. de Hompesch m'a fait entendre que vous feriez bien d'en prendre 40 ou 50 pour vous, parce que cela ferait plaisir au Roi (1).

Depouhon fait courir le bruit que vous deviez faire l'emprunt, mais que vous avez fait des offres *si onéreuses* que le ministre a été forcé de le faire par souscription.

18 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre de même date, à laquelle je me réserve l'avantage de répondre dès que j'aurai vu M. Michel, mais je puis dès à présent

(2) Il s'agit toujours de cette affaire de colonisation au Guatemala, qui répondait effectivement à un désir du roi. On trouvera à Paris, un important mémoire sur cette affaire (Paris, Arch. Aff. étr., MD Belgique 10 : mémoire sur l'origine, la situation et l'avenir de la compagnie belge de colonisation). Lambert notait, un peu plus tôt, un autre essai au Brésil : « Cahen cherche à faire monter en Bourse la Société brésilienne de colonisation en disant que l'Allemagne souscrirait beaucoup ». Il ajoutait : « malgré cela on ne pense pas qu'il y aura beaucoup d'amateurs » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 28 mars 1844). La compagnie avait signalé, au début de l'année que quatre navires avaient déjà emporté les colons qui devaient peupler la colonie de San Thomas au Guatemala (Paris, Arch. Rothschild, lettre de la compagnie, 5 janvier 1844).

La compagnie du Guatemala, fondée semble-t-il, en 1843, était fort malade à la fin de 1844 (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 25, dépêche du 17 octobre 1844). Elle avait été sauvée in extremis par une compagnie anglaise qui avait acheté un certain nombre de parts (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 25, dépêche du 30 novembre 1844) et qui paraissait dirigée par la banque londonienne Glynn Mills (Paris, Arch. Aff. étr., MD Belgique 10).

vous dire que le gouvernement n'a pas d'argent; tout est à la Société générale; du reste je saurai par M. Greban, ce qu'il en est au juste.

Je causerai aussi avec M. Meeus. Mais comme j'eus l'honneur déjà de vous le dire, il sera forcé de souscrire; sa position ne lui permet pas de faire autrement. Mais il n'en prendra pas beaucoup, parce qu'il est froissé de ce que le ministre n'a pas écouté ses avis et a suivi plutôt ceux de la coterie Depouhon, Bischoffsheim et consorts.

J'ai l'honneur de vous remettre inclus le *Moniteur* d'aujourd'hui, annonçant la souscription de l'emprunt à 104, ce qui avec les paiements échelonnés le met à 101 environ.

L'opinion générale est que le cours tombera après l'émission, parce que tout le monde voudra vendre pour réaliser des bénéfiques (1).

Vous remarquerez aussi que les paiements de l'emprunt peuvent être effectués à la Banque d'Amsterdam.

La Banque de Belgique a déjà commencé aujourd'hui à acheter du papier sur la Hollande, de sorte que pour contrecarrer tous ces tripotages, ne serait-il pas bon de faire hausser le change sur Amsterdam. J'écris dans ce sens à vos maisons de Londres et de Francfort, ainsi qu'à MM. Sichel.

19 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. Je n'ai rien de nouveau à vous communiquer, n'ayant pu rencontrer M. Michel. Il est en affaires, parce que le ministère a éprouvé hier un échec à la Chambre dans la discussion de la loi sur le tabac. Demain je serai à même de vous dire combien il y a de pièces de dix florins en caisse; le nombre n'en est pas trop grand, parce qu'on a envoyé beaucoup en Hollande en dernier lieu, lorsque le change sur Amsterdam était à 1/4 % d'avance.

J'ai causé avec M. Meeus, mais d'une manière toute indifférente,

(1) Un arrêté royal venait de fixer les conditions de la souscription publique. Le montant de l'emprunt était fixé à 84.656.000 francs, emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 5, dépêche du 18 juin 1844). « L'on trouve, notait Lambert d'Anvers, que le fond ne sera jamais favorable à la spéculation, n'ayant pas votre puissant patronage. Les rentiers en prendront cependant, comme placement, mais non pour des sommes importantes. Les Bischoffsheim, Cahen, etc., chantent victoire voient un grand succès pour cette affaire » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 18 juin 1844). « Le sujet de toutes les conversations est la souscription. Les rentiers ne nous voyant pas à la tête de cette grande affaire ont peur et ne veulent prendre que des sommes peu importantes » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 19 juin 1844).

et comme d'idées venant uniquement de moi. Je me suis mis à sa disposition dans le cas où il voudrait se défaire des obligations du nouvel emprunt. Il n'a pas eu l'air de refuser. Il m'a dit tout simplement : « nous verrons plus tard ».

Comme vous, il se demande comment on pourra payer la Hollande. Il ne doute pas que dans six mois il y aura ici une crise financière, toutes les espèces devant sortir du pays.

M. Lambert vous écrira aujourd'hui d'Anvers, et vous donnera des renseignements sur l'opinion que l'on a sur l'emprunt et combien d'argent il y a sur cette place en pièces de 5 Fr. et en or.

Depouhon et Bischoffsheim font courir le bruit qu'il y aura pour plus de 200 millions de souscriptions; ils assurent qu'il y aura beaucoup de demandes de Paris, Francfort et Berlin.

20 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre de même date, contenant une incluse pour M. Rochussen, que je n'ai pas rencontré. Je le verrai ce soir ou demain.

Je crois qu'il ne tient qu'à vous de mettre de la rareté dans l'argent. Cela peut facilement se faire avec 2 à 3 millions de pièces de 5 francs, car le fait est qu'on a grandement peur de vous, et puisque ces gens-là sont contre vous, pourquoi ne leur rendriez-vous pas la monnaie de leur pièce. Vous voyez que c'est ouvertement qu'ils agissent contre vous, et non pas secrètement.

Les fonds belges sont très faibles, avec 40 ou 50 mille livres sterling, qu'on jetterait sur le marché de Bruxelles et d'Anvers, cela empêcherait bien du monde de souscrire; et ceci je puis le faire sans que personne s'en doute comme aussi je puis faire souscrire *indirectement* par des personnes discrètes et faire vendre ensuite de la même manière.

Les opinions sont bien partagées sur le nouvel emprunt. Car, outre ces 84 millions-là, il va sortir au 1^{er} novembre une égale somme environ en 4 1/2 % provenant de la conversion. Qui prendra tout cela? Il est moralement et physiquement impossible que 160 millions puissent être à la fois, entièrement placés dans le pays; d'un autre côté lors de l'extinction du dernier coupon au 1^{er} novembre prochain, provenant des belges 1832 tout le monde réalisera, parce qu'il ne pourra jamais exister une différence de 3 % dans le même fonds.

Je n'ai pu voir personne aujourd'hui, ils sont tous un peu dérouté par l'échec que le ministre des finances a éprouvé hier à la Chambre,

par le rejet de la loi sur les tabacs. Tous les ministres étaient assemblés ce matin à *Laeken* et comme les députés ont hâte de se séparer, ce qui doit se faire samedi prochain, on veut finir vite toutes les affaires en litige; de sorte que je ne pourrai voir l'ami Michel que demain.

M. Meeus n'est pas en ville, mais j'ai causé avec M. Greban, *que la réserve en or de la Société générale peut se monter de 5 à 6 millions de francs.*

M. Greban m'a de nouveau assuré que si la Société générale n'était pas forcée de souscrire au nouvel emprunt, elle ne souscrirait pas du tout.

M. Greban m'a dit aussi que *Cahen d'Anvers* a voulu négocier à la Société générale une forte partie de papier sur Amsterdam à trois mois tiré par lui; mais comme elle ne veut pas lui accorder de crédit. Il a offert de donner en garantie d'autres valeurs; cet arrangement n'a pas convenu à la Société.

Bischoffsheim et la Banque de Belgique font courir le bruit ici et à Anvers, que vous vous êtes entendus avec le ministre des finances, et que vous souscrirez pour une bonne partie. Ils répandent ce bruit à dessein pour engager le public à souscrire, et disent enfin, que vous êtes derrière le rideau.

Vous aurez reçu une lettre de M. Sichel dans laquelle il est question de *l'administration*, et comme c'est une affaire réglée avec M. Meeus, je vous prie de m'envoyer de suite le contrat.

Vous feriez bien aussi de dire à M. Sichel de s'entendre avec M. Van Hall le ministre relativement à son frère que vous avez l'intention de comprendre dans l'administration, et de stipuler quels seront les avantages pécuniers que vous lui accorderez.

21 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai été voir M. Rochussen, à qui j'ai remis votre lettre. Il m'a chargé de vous faire mille compliments, et s'il ne vous écrit pas, c'est qu'il ne le peut pas dans les circonstances actuelles; mais il me tiendra au courant verbalement de tout ce qui pourra vous intéresser.

Je lui ai demandé *confidentiellement*, pour quel motif, notre ministre des finances avait mis dans son annonce, *que les paiements pouvaient être faits à la Banque d'Amsterdam*, M. Rochussen en a été lui-même fort étonné. Il l'ignorait complètement, comme il pense aussi que cela était ignoré en Hollande. Ce n'est que dans une entrevue qu'il

eut avec M. Mercier qu'il laisse échapper l'idée des paiements à Amsterdam, mais non comme idée fixe, mais en simple conversation. M. Mercier s'empara bien vite de cette idée, jetée en avant sans importance, et intercalla le paragraphe dans son annonce. Car, d'après M. Rochussen, ni M. Van Hall, ni la Banque d'Amsterdam n'en eurent connaissance.

L'opinion de M. Rochussen est aussi qu'il n'y aura pas beaucoup de souscripteurs en Hollande, pour le nouvel emprunt belge.

M. Rochussen m'a dit *confidentiellement* qu'il eu a la visite de M. Bischoffsheim relativement à la transmission des 80 millions, mais il lui a dit que cela ne le regardait pas et l'a renvoyé au ministre des finances à La Haye.

J'ai vu M. Meeus qui m'a assuré qu'il ne souscrira pas pour plus qu'il ne veut garder en portefeuille; il m'a chargé de vous prier de vendre pour son compte Fr. 12.000 de rente 3 % français, au mieux pour fin prochain.

Je viens de voir l'ami Michel qui retourne aujourd'hui à Bruges; la Chambre s'ajourne jusqu'au mois d'octobre. Nous avons causé emprunt; M. Michel ne sait pas non plus d'où viendront les 84 millions. Il ne peut jamais croire qu'on les trouvera dans le pays. Il paraît d'après ce qu'il m'a dit, que M. Mercier compte beaucoup que vous souscrirez pour une forte somme; sur cela je lui ai dit vos intentions.

M. Michel m'a dit aussi qu'en causant avec M. Meeus, il a cherché à savoir s'il souscrirait pour une forte somme comme on le pense généralement, mais M. Meeus a donné à M. Michel les mêmes assurances qu'à moi, en lui disant qu'il ne souscrirait pas plus que ce qu'il veut avoir en portefeuille.

P.S. — J'ai vu le comte de Hompesch. Je lui ai demandé le prix de ses actions, il m'a dit que si vous ne prenez que 40 ou 50 pièces il ne peut les laisser qu'à Fr. 1000, mais si vous voulez garder tout ce qui est chez vous, on pourrait s'entendre.

22 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. Je n'ai rien de bien neuf à vous dire aujourd'hui; j'ai vu M. Nothomb. Il paraît qu'Ozy et Cogels lui ont dit que la souscription marchera, mais M. Nothomb n'est pas de cet avis. Cela pourra aller si la paix dure encore deux ans, mais qu'il vienne la moindre crise, tout ira au diable en Belgique.

A Anvers on a été fort ému de la baisse de chez vous sur les

fonds belges; et si d'ici au 27 ou 28, ils arrivent encore en baisse de Paris, cela nuira beaucoup au succès de la souscription, car les Anversois ont peur. Du reste on pense toujours que dans cette affaire vous en avez une bonne partie, et êtes derrière le rideau.

Depouhon fait courir le bruit qu'il a déjà pour 30 millions de souscriptions. Vous verrez par notre cours d'aujourd'hui que j'ai fait fléchir les fonds belges sans cependant en vendre une seule pièce. Je continuerai de même la semaine prochaine sans qu'on sache que cela vient de moi.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous faire des retours en papier et en écus.

22 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de vos lettres de même date auxquelles je me réserve l'avantage de répondre ultérieurement.

Je viens de voir un instant M. Greban, qui m'a dit qu'il vient de recevoir par le courrier de ce jour une lettre de M. Doffegnies, dans laquelle il lui dit que Bischoffsheim, la Banque de Belgique et consorts, font courir le bruit à Paris que vous et la Société générale aurez une forte partie de l'emprunt. Ceci pour votre gouverne.

M. Greban vient de me dire aussi que les Anversois commencent à être *désappointés*. Ozy a écrit à la Société générale que les maisons de Paris refusent de souscrire (1); en outre il y a quelques nouvelles de Berlin et de Francfort qui disent qu'en Allemagne on est dans les mêmes dispositions, surtout à Berlin, depuis la dernière catastrophe sur les actions des chemins de fer.

Vous devez bien penser que d'après la confiance que me fit M. Greban, de ce que Cahen d'Anvers avait été refusé en présentant son papier sur Amsterdam à escompter, je n'ai pas manqué de le chauffer contre toute cette clique; car hier encore Cassel, l'associé de Bischoffsheim, s'est également présenté à la Société générale pour escompter du papier sur Amsterdam : il a été refusé net.

24 juin 1844 (particulière)

J'avais prévu vos observations sur la vente des fonds belges, et

(1) « Les lettres de plusieurs grandes maisons de Paris annoncent positivement ne vouloir prendre aucune part à la souscription, ce qui produit ici une vive impression. L'on attend lundi ou mardi les réponses de l'Allemagne » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 22 juin 1844).

comme Van Camp était embarrassé, je lui ai fait dire ce matin de ne chercher à vendre que par petite partie. Quant à Mettenius, il est lui-même vendeur; j'ignore si c'est pour le Roi ou pour vous. Ce ne serait du reste pas mon avis de faire vendre par Mettenius, parce qu'il est administrateur de la Banque de Belgique. En résumé, il est inutile de se donner tant de mal pour vendre, je fais journellement fléchir les fonds belges sans en vendre une pièce, et vous voyez par nos cours d'aujourd'hui que la réussite est complète. Le 1832 est offert à 103 1/4 et le 1840 à 103 3/4 à 5/8. Je continuerai cette manœuvre et sans qu'on se doute que cela vient de moi.

J'ai vu M. Meeus; il dit que la corde est trop tendue pour tous les fonds, et je crois qu'il cherche à vendre du 1842. Il est toujours dans les mêmes dispositions pour la souscription : il veut attendre jusqu'au dernier jour pour souscrire; et au *maximum* il ne signera que pour dix millions et beaucoup moins s'il peut le faire. Du reste M. Greban m'a dit la même chose. On a commencé aujourd'hui à faire les dépôts pour la souscription, *il y avait Fr. 3000 déposés en numéraire.*

Comme j'avais un prétexte pour voir M. Kerkhove (pour le paiement des 5 millions fin de ce mois qui tombe un dimanche : je l'ai prié de vouloir bien me faire payer le 29 afin de gagner deux jours d'intérêts) j'ai fureté un peu dans les bureaux du Trésor où se font les dépôts en fonds publics pour la souscription, mais je n'ai vu arriver personne, quoique Depouhon et la Banque de Belgique font courir le bruit qu'il y aura pour 300 millions de souscripteurs.

Le Paris est très cher; on demande le pair pour 20 jours et les pièces de 5 francs sont très rares. On veut les garder jusqu'après la souscription.

25 juin 1844 (particulière)

Je ne verrai M. Meeus que demain; il n'est pas en ville aujourd'hui. Je lui remettrai le contrat de l'administration et lui communiquerai ce que vous me dites sur la vente des rentes françaises.

Vous voyez, par nos cours, que tous les jours je fais fléchir les fonds belges, sans en vendre une pièce : aujourd'hui le 1840 est très offert à 103 1/2 et le 1832 à 103.

Les opinions sont très divisées sur la souscription : les uns prétendent qu'elle sera remplie et au-delà, d'autres croient le contraire, parce qu'ils commencent à avoir peur de la baisse sur les fonds belges.

M. Greban m'a dit ce matin, qu'Ozy a écrit à la Société générale, qu'en Angleterre et en Allemagne, il y aura peu de souscripteurs.

A Paris, Fould a demandé 500 mille francs et les frères Oppenheim pour une égale somme.

Aujourd'hui il y avait au Trésor plus de déposants qu'hier.

On m'a dit qu'à Amsterdam, *Bischoffsheim* et *Mendès de Léon* ont annoncé dans les journaux qu'on peut souscrire chez eux.

M. Sichel m'écrit de faire fondre ici Fr. 5.000 de pièces de 5 Fr. et de lui envoyer le lingot. Il préfère que cela soit fondu ici, de crainte qu'on le sache à Amsterdam.

Quant à Van Camp, je lui ai donné des instructions en conséquences, et, comme ici, les fonds fléchissent à Anvers, *sans vendre*. Je ne pense pas qu'il soit favorable à la souscription.

26 juin 1844 (particulière)

J'ai communiqué à M. Meeus ce que vous me dites relativement à la vente des 3 % français.

Je lui ai également communiqué votre lettre particulière, qu'il approuve entièrement. Mais à vous dire vrai, il ne sait pas lui-même encore ce qu'il a envie de faire, et pour quelle somme il souscrira; c'est un homme qui nage entre deux eaux, et qui ne pourra, à ce qu'il dit, prendre une décision pour la souscription, qu'en conseil de vendredi prochain. Il veut attendre jusqu'au dernier moment. Il m'a dit, en outre que pour que la souscription soit manquée il faut que les fonds belges viennent fort en baisse *jeudi* et *vendredi*, cela aura une immense influence. D'un autre côté si la souscription n'est pas remplie et qu'il y manquera 20 ou 30 millions, il est certain que le ministre ne l'annoncera pas. Il la remplira lui-même par une émission de bons du Trésor, fut-ce même à 5 %. M. Meeus croit qu'elle sera remplie, mais d'ici à samedi on ne peut encore rien préciser; c'est du reste l'opinion de tout le monde, les uns disent, *oui* les autres disent *non*. Si les fonds belges étaient aujourd'hui un peu plus demandés, c'est parce que de petits capitalistes ont peur, et ne veulent pas souscrire. Ils préfèrent rentrer dans les belges aux prix actuels. Moi-même j'ai été forcé de vendre 1100 à 103 1/2, et on m'a assuré qu'à la fin de la bourse, M. Mettenius a vendu 1000 à 103 3/4. J'ignore si c'est pour votre compte.

M. Greban m'a dit que M. Ozy dans sa lettre d'hier, ne fait mention de rien, sinon qu'il est contrarié de ce que cela ne marche pas à Anvers. Je vous remets inclus un article de journal fait par *Bischoffsheim*, *Depouhon* et consorts; l'article est drôle.

J'ai vu M. Nothomb; il m'a dit que plusieurs sénateurs lui ont assuré que c'est vous qui faites baisser les fonds. M. Nothomb leur a répondu qu'il ne le pense pas, qu'il est tout naturel que les fonds baissent, en vue d'un emprunt de 84 millions. Il a de plus ajouté, que MM. de Rothschild n'iront pas faire tomber les fonds quand eux-mêmes sont détenteurs d'une immense quantité de fonds belges; je lui ai dit qu'il a parfaitement répondu. M. Nothomb est aussi d'avis que dans six à huit mois il y aura ici une forte crise.

J'ai remis à M. Meeus, votre projet d'administration, il l'examinera et me fera vendredi ses observations sil y a lieu.

27 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai vu ce matin M. Rochussen qui m'a dit n'avoir pas de nouvelles de la Hollande. Il m'a dit en riant, qu'il est fâché contre vous de ce que vous n'avez pas fait l'affaire des actions de la Société générale, *que vous avez eu peur de Meeus*. Il m'a assuré qu'une personne influente et bien informée lui a dit hier soir que la moitié de l'emprunt était déjà souscrite, il n'a pas voulu me nommer cette personne.

M. Ozy dans sa lettre de la Banque se plaint de ce qu'il ne se présente pas plus de souscripteurs, et le peu qu'il reçoit de l'Allemagne est très minime. M. Stock qui est venu me voir m'a dit que la maison d'Asemberg, ne souscrira pas; il m'a assuré que le bruit court que vous souscrirez pour 10 à 12 millions. Je lui ai positivement dit que vous ne souscrirez pas pour une pièce.

Ici les opinions sont toujours divisées il y a du pour et du contre; et d'après la hausse de chez vous sur les fonds belges, Bischoffsheim et Depouhon ont achetés aujourd'hui pour les soutenir. Quand j'ai su cela, je me suis arrêté après avoir vendu £.3.000 environ à 104, et je sais par le télégraphe qu'ils ont aussi donné ordre d'acheter à Anvers au même cours, de sorte que je verrai demain ce qu'il y a à faire. Je vous avoue que cette hausse de chez vous ne peut pas venir plus mal à propos pour me contrecarrer tandis que sans vendre, je les avais si bien fait fléchir.

Le bruit court toujours que c'est vous qui faites tomber les fonds belges. Je sais aussi que si dans tous les cas la souscription n'est pas remplie, le ministre des finances s'appuiera sur la Banque de Belgique et consorts pour qu'elle le soit. Goldschmidt de Francfort, le beau-frère de Bischoffsheim, est arrivé ici hier soir probablement aussi pour l'emprunt.

28 juin 1844 (particulière)

J'ai vu M. Meeus il m'a dit avoir lu au Conseil, le projet d'administration. L'on n'a pas trouvé d'observations à y faire, seulement M. Greban a été prié de le relire une seconde fois, et demain ou après je saurai vous dire au juste ce qu'il en est; et M. Meeus me dira lundi pour quelle somme il participera dans les 2 1/2 %.

M. Meeus pense toujours que l'emprunt sera rempli et ne le serait-il pas entièrement, le ministre annoncera également qu'il est rempli. D'un autre côté, M. Meeus dit qu'il faut voir les suites de tout cela. Lorsqu'il s'agira de payer les versements, il croit qu'alors le 5 % belge tombera, par conséquent si le 5 % tombe, le 4 1/2 doit également tomber, cela est inévitable, à moins qu'il n'y ait là des souteneurs.

M. Meeus m'a dit aussi qu'il croit à une crise d'ici au mois de novembre (1).

La Banque de Belgique, Bischoffsheim et consorts font courir le bruit que les souscripteurs n'auront pas la moitié de leur souscription.

Votre baisse de Paris quoique bien tardive a fait bon effet. Cela tient toujours les petits capitalistes et les rentiers qui ont peur. D'après cela j'ai vendu £.4860, 5 % belge à 104, 103 7/8 et 103 3/4.

Je ne doute pas que le mois prochain les belges tomberont; tout le monde doit se faire de l'argent pour payer les versements. Alors, je pense qu'il me sera facile de racheter avec bénéfice ce que j'ai vendu.

M. Greban m'a dit *confidentiellement* que demain il me fera connaître pour quelle somme la Société souscrira parce qu'elle veut glisser dans sa souscription quelques demandes d'établissements particuliers et qu'elle veut attendre jusqu'au dernier moment.

29 juin 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre du 27 courant qui ne me parvient qu'aujourd'hui, j'ignore pourquoi.

Il n'y a rien à faire en fonds belges pour empêcher la souscription,

(1) C'était là une opinion répandue. « Osy vient de me dire qu'il craint pour la fin de l'année une crise financière dans le pays, que déjà l'argent est moins abondant » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 12 juillet 1844).

l'élan est donné. Bischoffsheim, Depouhon et la Banque de Belgique ont travaillé les esprits par les journaux au point que la souscription s'élèvera au double. Il y a des personnes qui disent qu'elle ira à 250 et 300 millions. La Banque de Belgique souscrit aussi pour la Caisse d'épargne, tous les Anversois sont ici pour cet objet et, d'après ce qu'ils m'ont dit, les petits rentiers et les grands rentiers ne signent pas parce qu'ils ont peur.

Van Camp, qui fait toutes les affaires de ces rentiers, m'a donné la même assurance. L'opinion générale est que ce fonds tombera après le premier versement d'ici au 1^{er} août. Tout ce qui se signe maintenant n'est que par spéculation avec la pensée d'en sortir avec bénéfice. Maintenant il s'agit de savoir qui soutiendra le nouveau fonds, car pour opérer le versement on vendra du 1840 et 1842, de sorte qu'il sera facile de se remplacer à bon marché. C'est pourquoi je n'ai rien voulu faire aujourd'hui. Du reste il n'y avait rien à faire, tout le monde n'était occupé que de la souscription. Depouhon cherche maintenant à soutenir tous les fonds belges pour que le nouvel emprunt prenne faveur, c'est pourquoi tous les belges sont cotés *argent*. Quant au reproche que vous me faites de n'avoir pas assez activé mes retours, je pense que ce reproche n'est pas mérité, en ce que j'ai fait ici et à Anvers tout ce qui dépendait pour avoir du papier sur Paris et des pièces de 5 francs, mais ces dernières sont très difficiles à avoir, les caissiers ne veulent pas s'en déssaisir et le papier sur Paris n'est pas abondant. Il est possible que la semaine prochaine, après la souscription, je pourrai avoir plus de pièces de 5 francs lorsque le résultat sera connu.

J'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui se fera ici et à Anvers pour la souscription en Hollande du 2 1/2 % belge. D'après les idées de MM. Lemmé et Van Camp, ce fonds sera goûté par les rentiers, s'il est à un prix raisonnable. M. Van Camp va s'en occuper et vous écrira à cet égard; de mon côté je m'en occuperai activement.

Je suivrai vos instructions relativement à ce que vous me dites pour les intérêts du nouveau fonds; jusqu'ici le ministre ne m'en a pas parlé. Veuillez me dire si je dois faire une démarche près de lui et en parler à M. Nothomb.

On ne connaîtra que ce soir ou demain le chiffre de la souscription. D'après des renseignements certains, *Cahen*, Bischoffsheim et d'autres vont attendre jusqu'au dernier moment pour signer parce qu'ils avaient peur de recevoir tout ce qu'ils ont demandé.

30 juin 1844 (particulière)

La souscription s'est élevée à 188 millions. J'ai vu hier soir M. Ozy qui m'a assuré que les rentiers n'ont pas souscrits. Ce ne sont absolument que les spéculateurs à Anvers. Les ordres étrangers sont de 6 à 8 millions pour Francfort (1).

M. Ozy m'a parlé des 2 1/2 % que le gouvernement hollandais va émettre. Il ne pense pas que les maisons d'Anvers souscriront, mais il croit que Bischoffsheim pourra bien ériger une administration parce que ce genre d'opération n'est pas fait pour des particuliers. Je ne suis pas entré avec M. Ozy dans des détails; mon but n'est que de savoir que l'on pense de cette affaire.

M. Greban m'a dit que la Société générale n'a dans le nouvel emprunt que 4 1/2 millions, y compris une partie pour plusieurs établissements de manière qu'il ne lui reste pas tout à fait quatre millions.

On m'a assuré que Bischoffsheim a signé pour 48 millions. Il dit qu'il a fait courir une liste à Londres et en Hollande.

Aujourd'hui la coterie Depouhon et consorts a commencé à faire mousser le nouvel emprunt; on offre 1/4 à 5/16 de prime.

1^{er} juillet 1844 (particulière)

J'ai vu M. Meeus qui n'a aucune observation à faire sur le contrat de l'administration sauf ce qui est à régler, et que vous avez laissé en blanc.

M. Meeus m'a chargé de vous prier de souscrire pour la Société générale dans l'affaire des 2 1/2 % pour 2 à 3 millions de florins, valeur nominale.

J'ai reçu la caisse contenant les actions de M. de Hompesch; j'ai été le voir ce matin, mais il ne veut pas vous en laisser 50 pièces à Fr. 500, parce que le gouvernement s'intéresse à cette affaire, comme vous le voyez par l'imprimé que je vous remets inclus. Si cependant vous voulez en prendre 4 à 500 actions, il vous fera une concession.

(1) Les souscriptions s'étaient élevées, selon les chiffres officiels, à 188.125.000 francs, valeur nominale, soit en effectif à 104, prix de l'émission, à une somme de 195.650.000 francs. La répartition se faisait à 45 %. « C'est un résultat qui prouve le crédit dont jouissent les finances belges » (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 5, dépêche du 30 juin 1844). Cet essai d'une émission publique fut fait aux applaudissements des adversaires de l'intermédiaire bancaire : on pourra consulter le *National*, des 6 juillet, 11 novembre et 11 décembre 1844, la *Quotidienne*, du 14 novembre 1844, et le *Constitutionnel*, du 24 octobre 1844.

On m'a assuré aujourd'hui que la Banque de Belgique a signé pour 40 millions et Depouhon pour 36 millions. Ces gens-là poussent actuellement cet emprunt qui est de $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$ de prime déjà. Cahen d'Anvers est venu ici hier pour en acheter.

3 juillet 1844 (particulière)

J'ai vu M. Nothomb; il m'a dit qu'il a déjà causé avec M. Mercier relativement au paiement au paiement *chez vous* des intérêts sur le nouvel emprunt, et que cela ne souffrira pas de difficultés.

M. Nothomb m'a dit aussi qu'en voyant hier soir M. Meeus, ce dernier lui a dit qu'il prévoyait ici une forte crise pour la fin de l'année, et que déjà il prend ses précautions pour avoir une forte partie de numéraire en réserve. M. Nothomb m'a dit que de son côté le gouvernement prend également des mesures (pour) parer à cet inconvénient.

Si cela arrivait, le ministre des finances ayant en caisse 12 millions provenant de l'emprunt belge 1842 que l'on réservera à cet effet, mais je n'en crois rien, je sais le contraire. M. Nothomb m'a dit aussi qu'il regrette que M. Mercier n'ait pas fait un emprunt mixte, moitié en souscription et moitié contracté avec vous : c'est de la moutarde après dîner.

J'ai été voir M. Mercier qui m'a fait comme à l'ordinaire beaucoup de protestations; il regrette que vous n'ayez pas souscrit. Mais je lui ai observé que les journaux ont beaucoup trop crié contre vous, jusqu'à vous engager de ne pas signer dans cette affaire etc., etc. Je lui ai cependant fait entendre que vous avez signé indirectement et, sans m'étendre davantage sur cet objet, j'ai changé de conversation.

M. Mercier est très disposé à ce que le coupon du nouvel emprunt soit payé par vous, mais comme la Chambre ne lui alloue pour cet objet que Fr. 13.000 vu que cet emprunt n'est que de 84 millions tandis que l'autre est de 95 millions, il ne peut vous donner également la même somme, soit Fr. 10.000. Du reste il va examiner cette question; entre temps vous pourriez, si vous le trouvez bon, m'écrire une lettre ostensible que je lui montrerai, car j'ai fait entendre à M. Mercier que je lui parle de cette affaire comme venant tout simplement de moi.

6 juillet 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière d'hier que

je communiquerai lundi à M. Meeus; il n'est pas en ville aujourd'hui. Mais j'en ai causé avec M. Greban qui m'a dit que le papier sur Amsterdam acheté à Paris par M. Doffegnies n'est nullement pour l'affaire de la Hollande, c'est uniquement par spéculation, parce que M. Meeus croit que ce papier montera. Ce n'est donc que pour le revendre avec bénéfice. Du reste M. Greban m'a assuré que M. Doffegnies a acheté jusqu'ici très peu de chose.

J'ai été revoir le ministre des finances et j'ai arrangé l'affaire pour le paiement à Paris des coupons du nouvel emprunt, sur le même pied que la précédente, c'est-à-dire pour *Fr. 10.000*. Dans la semaine j'aurai l'honneur de vous faire parvenir le contrat qui sera de même que le premier.

13 juillet 1844

Je vous remets ci-joint le contrat du ministre des finances pour le paiement à Paris des coupons du nouvel emprunt.

15 juillet 1844 (particulière)

Conformément à vos désirs, j'ai vu ce matin M. Meeus.

Quant à l'objection de la maison étrangère, M. Meeus dit que pour établir une administration il n'a pas besoin d'autorisation du gouvernement puisque déjà cette administration existe à la Société générale depuis longtemps.

M. Meeus m'a fait entendre « qu'il paraît que votre maison de Paris tient beaucoup à cette affaire ». Quant à lui il n'y tient pas du tout parce qu'il aurait voulu que vous ne vous soyez pas laissé devancer par la Banque de Belgique, qu'il s'attendait depuis plusieurs semaines à voir paraître une annonce qui ferait connaître qu'une administration s'établissait entre vous et la Société générale, et comme cela n'a pas été fait, cette affaire s'est beaucoup refroidie chez lui.

Quant à faire cette affaire seule par la Société générale, il va en causer avec ses collègues du conseil de la Banque parce qu'il n'y est pas préparé et il me dira encore aujourd'hui ce qu'il a l'intention de faire. D'un autre côté il voudrait connaître aussi votre décision afin qu'il puisse émettre des certificats pour ses deux à trois millions de participation.

Je n'ai pas voulu pousser les choses plus avant avec M. Meeus, pour laisser l'affaire en suspens, comme vous le désirez.

Je sors à l'instant de la Banque, mais M. Meeus n'a pu soumettre

cette affaire au conseil de la Banque parce que l'un des directeurs, M. Delvaux de Saive qui est spécialement chargé de cette administration, est à la campagne de sorte que l'affaire est remise à mercredi.

En causant tout à l'heure avec M. Greban il m'a observé aussi qu'il est fâcheux que l'annonce n'ait pas été faite avant celle de la Banque de Belgique, à cela je lui ai répondu que vous ne pouviez pas la faire, ne sachant pas si le gouvernement ne mettrait pas obstacle, à ce qu'une maison étrangère soit dans cette affaire. M. Greban est parfaitement de cet avis et m'a dit que vous avez raison.

16 juillet 1844 (particulière)

Comme M. Meeus n'est pas en ville aujourd'hui, j'ai été de suite voir M. Greban et lui ai donné communication de votre lettre. Il l'a envoyée immédiatement à M. Meeus par un exprès, de sorte que je saurai demain de bonne heure ce qu'il a envie de faire et m'empresserai d'en donner avis à MM. Sichel s'il y a lieu. M. Greban approuve entièrement le contenu de cette lettre; du reste vous avez vu par la mienne d'hier que M. Meeus n'est pas très chaud pour cette affaire, et je crois qu'il ne demande pas mieux que de ne rien faire.

M. Greban m'a dit *confidentiellement* que M. Meeus s'est entendu avec le Roi d'Hollande pour les 17.200 actions de la Société générale dans lesquelles est compris le douaire de la comtesse de Nassau. Les paiements sont échelonnés jusqu'à 18 mois, de sorte que la Société générale a maintenant en ses mains les trois quarts de ses actions.

17 juillet 1844 (particulière)

J'eus l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre de même date dont le contenu n'exige pas de réplique, car j'ai vu ce matin M. Meeus qui partage tout à fait votre manière de voir, exprimée par votre lettre du 15 courant. Comme vous il ne veut rien faire dans cette affaire du moins pour le moment; il trouve que le prix de 59 1/2 est beaucoup trop cher. Par conséquent, d'après son désir, j'ai écrit de suite à M. votre neveu à La Haye, ainsi qu'à MM. Sichel à Amsterdam *de ne point souscrire pour la Société générale* (1).

(1) « On dit qu'il n'y aura que fort peu de souscriptions; l'on pense assez généralement ici que vous aurez cette affaire à cause de son importance et qu'il y avait dans ce moment à Amsterdam trois Rothschild » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 18 juillet 1844).

M. Meeus m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui faire connaître votre manière de voir sur toute cette affaire de la Hollande en général ainsi que votre opinion sur les fonds français.

M. Greban m'a dit aujourd'hui qu'il n'y a encore que *deux millions* de versements faits, sur les *16 millions* qui doivent l'être d'ici à la fin de ce mois.

19 juillet 1844

J'ai pris note de votre ordre de vente de £.6.000 5 % belge 1842 à notre cours de 108 à 107 3/4, mais je n'ai rien pu faire aujourd'hui, les belges sont très faibles et comme ce n'est que Depouhon qui les soutient, il a déjà assez à faire de soutenir le 4 1/2 % de sorte qu'il est obligé d'abandonner les autres fonds.

22 juillet 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai reçu de Notre Sieur baron A. S. de Rothschild, la délégation du ministre des finances à La Haye pour toucher au 1^{er} août Fr. 21.164.000 sur le gouvernement belge, sauf ce qui aura été versé à Amsterdam.

Je crois que cette délégation n'est pas en règle, en ce qu'elle n'est pas légalisée; du reste, je verrai à faire le nécessaire s'il y a lieu.

J'ai vu M. Meeus, nous avons causé de la non réussite de la souscription; je lui ai fait sentir que vous aviez bien prévu ce qui est arrivé et que vous y étiez pris à temps. Du reste M. Meeus dit aussi que les prétentions du ministre hollandais sont trop élevées, car pour faire une bonne affaire ce serait déjà assez cher à 58 pour l'émettre à 60, ce qui fait un 5 % à 120 tandis que le 5 % français est à 122.

M. Meeus pense que la non-réussite de cette affaire influera beaucoup sur le nouvel emprunt et les autres fonds qui naturellement doivent fléchir, car il faut songer à se faire de l'argent. Il dit aussi qu'il voit que l'on a déclassé les fonds belges à Paris, que l'argent sort du pays, et que la confiance n'y est plus (1).

(1) A cette date, Lambert signale la discussion à la Chambre française à propos de l'emprunt de 1844. Garnier-Pagès y avait soutenu un amendement dans lequel il s'inspirait du récent exemple belge. D'après Lambert, Fould, aurait demandé à Osy des documents à ce sujet (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 22 juillet 1844). En fait, Guizot, sur la demande du ministre des finances s'était enquis effectivement de ce qui s'était passé en Belgique (Paris, AN, 42 AP 9, Papiers Guizot, lettre à Rumigny, 24 juillet 1844). L'ambassadeur de France avait envoyé une note à ce sujet. « Ici, la confiance en matière de finance s'établit lentement. On ne sait pas ce qu'est l'agiotage. On en a peur... Dans cette dernière circonstance, on a voulu faire une opération nationale et prouver le crédit dont

Comme je dois vous faire de fortes remises, je ne vois pas pourquoi vous ne m'autoriseriez pas à demander des pièces de 5 francs à la Société générale, d'autant plus qu'elle doit m'en donner si je l'exige, en place de billets de banque. Il est vrai qu'à son tour elle peut exiger de me faire prendre le dixième en petite monnaie. Quant à de l'or, elle ne m'en donnera pas *pour le moment*. Je ne vois pas que M. Meeus puisse s'en formaliser puisqu'au 1^{er} août, on sera nécessairement obligé de me donner des pièces de cinq francs, ou de l'or, pour le premier paiement à la Hollande. Et en résumé, la prime que je paie sur les pièces de 5 francs, c'est autant de perdu pour vous.

23 juillet 1844 (particulière)

D'après la délégation qui m'a été envoyée par M. votre neveu, j'ai été voir M. Rochussen, qui avait déjà prévenu notre ministre des finances que j'étais porteur de cette délégation pour toucher le premier paiement au 1^{er} août.

J'ai été voir M. Kerkhove qui ne pourra me donner que le 25 de ce mois le chiffre exact des sommes qui auront été versées en Hollande.

En l'absence de M. Meeus, j'en ai prévenu M. Greban, demain j'en préviendrai le premier.

Comme il faut tout prévoir, veuillez me dire ce que je dois faire. Si par hasard on me donnait des pièces de dix florins, quoique je ne les crois pas, dois-je les envoyer à MM. Sichel.

M. Rochussen m'a dit ce matin que l'affaire des actions de la Société générale n'est pas encore faite, mais elle se fera. La Société générale donnera des obligations à 4 % d'intérêts à des termes échelonnés. M. Rochussen croit que plus tard vous pourriez faire une affaire pour ces mêmes obligations avec le Roi de Hollande.

26 juillet 1844 (particulière)

Il faut que vous me supposiez bien dépourvu de bon sens pour croire que j'aurais été parler le premier à M. Meeus de votre compte d'intérêts. Je n'en ai pas ouvert la bouche, c'est lui qui a commencé à m'en parler

le pays jouit au dedans et doit jouir au dehors ». Il signalait l'opération d'achat des actions de la Société générale au roi de Hollande : on voulait ainsi « le dépouiller de tous les liens au moyen desquels, dans certaines circonstances, il pourrait être tenté d'exercer de l'influence en Belgique » (Paris, AN, 42 AP 28, Paiers Guizot, lettre de Rumigny, 28 juillet 1844.)

et je n'ai fait que vous rendre compte de ce qui s'est passé; j'ai lieu de croire que si vous aviez relu ma lettre, vous ne me supposeriez pas si imprévoyant et capable de parler contre vos intérêts.

Du reste, ni vous, ni moi ne sommes pas au bout de nos peines avec M. Meeus, nous aurons encore assez de vexations et de contrariétés à supporter de lui et surtout moi, car M. Meeus a toujours pensé que cet argent resterait en Belgique. Je sors de chez lui et avec beaucoup de peines, j'ai obtenu six millions en pièces de cinq francs, il voulait vous en débiter valeur d'aujourd'hui, mais d'après les observations, ce sera pour lundi prochain.

J'espère d'ici la connaître vos intentions pour l'expédition.

Il m'est impossible de vous donner aujourd'hui le chiffre exact des sommes versées en Hollande; à plusieurs reprises j'ai été voir M. Kerkhove, mais on m'a toujours répondu qu'il était, qu'il est sorti. Mais c'est une ruse et un prétexte pour m'éviter et pour donner le temps aux autres en Hollande de pouvoir faire encore des versements.

M. Rochussen était une partie de cet après-dîner en conférence avec M. Meeus pour l'affaire des actions de la Société générale; MM. Sichel vous écrit à ce sujet.

27 juillet 1844 (particulière)

Je verrai demain M. Greban, après avoir reçu votre lettre en réponse de la mienne d'hier; et si vous ne changez pas d'avis, je suivrai vos instructions pour les envois d'espèces. Je causerai avec lui relativement au 4 1/2 % belge, mais je ne crois pas que la Société générale vous le cèdera parce qu'elle n'a que 4 millions de ce fonds.

Déjà ce matin j'avais vu M. Mettenius qui m'a dit que le million sur Paris y a été envoyé de suite parce que la Banque de Belgique est pressée d'avoir de l'argent pour payer le nouvel emprunt. Je ferai connaître à M. Mettenius ce que vous me dites relativement à la Banque de Belgique.

28 juillet 1844 (particulière)

Conformément au contenu de votre lettre d'avant-hier j'ai vu M. Greban et lui ai dit que je ne prendrai pas les 6 millions.

J'ai causé avec lui, mais sans y mettre d'importance relativement au 4 1/2 % de la Société générale. M. Greban est d'avis aussi de les faire vendre à Paris, mais il ne sait pas si M. Meeus le voudra; du reste il sondera le terrain.

M. Greban m'a dit ce matin que jusqu'à hier soir on a versé pour l'emprunt Fr. 6.947.000, de sorte qu'il faut encore 8 millions environ d'ici au 1^{er} août. Si cette somme n'est pas entièrement versée, il faudra que le ministre *vide le fond du sac du Trésor, ce qui se réduit à fort peu de chose*, et M. Greban ne doute pas qu'il sera obligé d'en venir là.

99 juillet 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 courant et conformément à vos désirs j'ai été voir M. Rochussen. Nous avons causé de l'affaire des obligations de la Société générale. Il m'a chargé de vous demander quel prix vous donneriez *pour une partie*, parce qu'il ne pense pas que le Roi, ni la famille royale ont besoin d'argent.

Je lui ai donné l'assurance que ces obligations resteront en portefeuille et ne seront présentées qu'à l'échéance et comme mandataires du Roi.

Je lui ai fait entendre qu'on pourra vous donner les obligations aux échéances les plus rapprochées, de sorte qu'elles serviraient à amortir ce que le Roi de Hollande vous reste devoir.

Le Roi est de retour depuis hier soir. Il y a eu aujourd'hui un conseil des ministres qui a duré fort longtemps.

30 juillet 1844

Le conseil des ministres d'hier a eu pour but les affaires de Prusse. Comme cette puissance vient de frapper un droit de 50 % en sus sur les fers belges, la Belgique a usé de représailles, en faisant payer un droit de tonnage et de pilotage pour les navires prussiens assimilés aux navires des puissances non favorisés.

31 juillet 1844 (particulière)

J'ai été ce matin faire une visite à M. Rochussen qui est indisposé. Du reste, l'affaire des obligations de la Société générale n'est pas encore tout à fait terminée; de sorte qu'il n'y a rien à faire pour le moment. Je lui en reparlerai au moment opportun et j'aurai soin de vous tenir au courant de ce que M. Rochussen me dira à cet égard.

Quant à ce que vous m'écriviez relativement au 4 1/2 % de la Société générale, j'ai tout à fait compris cela dans votre sens et c'est de cette manière que j'en causais avec M. Greban. M. Meeus est absent pour quelques jours.

Je ne pourrai vous expédier que 500 mille francs par jour, parce que les messageries ne peuvent pas prendre davantage.

1^{er} août 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis en possession de la vôtre de même date. Je communiquerai à M. Greban ce que vous me dites pour M. Meeus.

Comme vous le remarquerez par ma lettre d'affaires, j'ai encaissé le premier paiement dû à la Hollande. Du reste tout marche bien à la Société générale, on est préparé à me payer en pièces de cinq francs.

Quant à l'opportunité de votre voyage à Bruxelles, je ne puis encore rien à vous dire à cet égard. Il faut pour cela que j'en parle à M. Meeus et à M. Rochussen. Le premier est absent pour quelques jours et l'autre est indisposé; dès que je les aurais vus, j'aurai l'avantage de vous dire s'il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous vous arrêtiez à Bruxelles.

Il y a ici une autre messagerie, *les Jumelles*, dont les bureaux sont à Paris rue du Bouloy. Ne pourriez-vous pas vous entendre avec cette administration pour l'envoi des espèces.

2 août 1844 (particulière)

J'ai causé ce matin avec M. Meeus et Greban de mes expéditions d'espèces. Ils n'ont, disent-ils, aucune observation à faire à cet égard. Cet argent appartenant au gouvernement, M. Meeus dit que vous pouvez en disposer comme bon vous semble.

M. Meeus m'a demandé où en est l'affaire de la Hollande pour le 2 1/2 %. Il pense qu'à 59 1/2 cette affaire pourrait se traiter, et il croit qu'on pourra en placer beaucoup en Angleterre.

M. Meeus sera charmé de vous voir ici pour causer avec vous de cette opération.

Il me charge de vous prier de vouloir bien lui indiquer le jour de votre arrivée. Vous pourrez aussi voir le ministre des finances si vous le jugez à propos.

Je reverrai M. Meeus, relativement au papier sur Amsterdam.

J'ai été voir M. Rochussen qui est encore indisposé. Quant à l'affaire des obligations nous en recauserons dans quelques jours; il doit préalablement prendre les ordres du Roi.

P.S. — M. Greban m'a dit qu'il manquait environ six millions

sur les versements du nouvel emprunt, de sorte qu'on a été obligé de puiser autre part.

6 août 1844 (particulière)

D'après ce que M. Sichel m'a écrit hier qu'il avait été versé Fr. 6.759,80 en trop à la Banque des Pays-Bas à Amsterdam, j'ai été au ministère pour régulariser cette affaire. En effet il a été reconnu que M. Bischoffsheim a payé de trop Fl. 3.194, soit Fr. 6.759,80. Lui-même a déjà fait sa réclamation à cet égard, de sorte que pour ne pas changer nos écritures notre ministre des finances écrira à M. Rochussen pour le prier d'intervenir près du ministre des finances à La Haye, afin que celui-ci autorise la Banque des Pays-Bas de restituer cette somme à M. Bischoffsheim.

Je n'ai pas versé les 15 millions à votre compte ordinaire, parce qu'il était dit précédemment que la Société générale ne pouvait pas vous bonifier d'intérêts de sorte que, et d'après son désir de ne pas embrouiller les comptes, elle m'a ouvert un compte séparé, et je lui donne quittances des sommes que je prends journallement, tant pour les envois que je vous fais, que pour les sommes dont j'ai besoin.

Il est bien entendu qu'elle m'a donné quittance des 15 millions.

D'après ce que M. Greban m'a dit, les versements pour l'emprunt sont successivement rentrés.

On m'a assuré que le gouvernement espagnol a emprunté à des maisons de Londres, *onze millions de francs* sur garantie de trois signatures de maisons espagnoles, et sur dépôt de dette intérieure 3 %.

On a vendu aujourd'hui beaucoup de belges 4 1/2 %. C'est toujours *Depouhon*, qui est le seul acheteur. On a commencé par vendre à 104 1/2 et progressivement jusqu'à 104 7/8, poussés par lui, sans autre motif que de les maintenir.

7 août 1844 (particulière)

Je viens de voir le ministre des finances; j'ai causé avec lui relativement aux coupons payables à Londres. Il m'a dit que vous avez probablement mal lu son annonce, car il n'a pris encore aucune disposition à cet égard. Il ne sait pas si on le fera sur production de titres ou autrement; à cet effet, il désire que vous lui indiquiez le mode suivi par vous pour les titres de Russie et d'Autriche dont les coupons se paient à Londres. Si c'est à change fixe, et si c'est le gouvernement qui paie les frais, alors il verra à prendre une détermina-

tion; jusqu'ici il n'a aucune idée arrêtée. Les sommes qui doivent actuellement se payer à Londres ne sont que les sommes qui proviennent des versements, et pour cela on désignera M. Castellain consul belge et plus tard une maison de Banque; dans tous les cas on ne paiera aucun frais pour ces versements. J'en ai causé également avec M. Kerkhove, qui m'a dit que plus tard ce sera probablement M. Bischoffsheim à qui du reste on n'accordera aucune allocation pour cet objet. Ce ne sera uniquement que pour lui donner quelque relief. Tout le bénéfice qu'il pourra faire ce sera sur l'argent qui lui sera versé à Londres; du reste il n'en sera détenteur que pendant quelques jours. Il devra le payer ici immédiatement.

Ayant appris depuis quelques jours qu'on cherchait à emmancher une affaire pour la colonisation du Guatémala et que M. Hompesch s'était procuré 3 à 400 mille francs, sur des actions de cette compagnie, j'ai été aux renseignements chez M. Nothomb qui effectivement m'a dit que le gouvernement était disposé à garantir les intérêts sur un emprunt de *trois millions* que veut faire la compagnie, *sauf à être ratifié par la Chambre*. Je vous remets par conséquent une copie du contrat qui m'a été confié par M. Nothomb.

M. Nothomb m'a dit que si votre intention est de faire cette affaire, *il ne vous garantit rien, ni pour, ni contre, parce qu'il ne peut, ni ne veut rien affirmer*, d'autant plus que la Chambre doit se prononcer, et d'un autre côté, toutes les communes de la Belgique avaient été engagées à souscrire : elles ont toutes refusé. Je ne vous parle de cette affaire uniquement que pour que vous sachiez ce qui se passe et vous tenir au courant.

12 août 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'en faisant ce matin une visite à Monsieur de Rumigny, il m'a fait connaître que M. le comte Vilain 14 lui a dit que la Banque de Belgique va réduire à 2 1/2 % l'intérêt sur les anciennes actions.

Voilà tout ce que j'ai de nouveau à vous communiquer. Le nouvel emprunt est coté 104 3/4, mais il est du reste offert à 104 1/2 parce que Depouhon n'achète plus.

13 août 1844

Notre sieur baron James de Rothschild vient ici demain, je m'entendrai avec lui à cet égard.

Les Bischoffsheim sont partis pour Paris, pour y traiter une grande affaire, j'ignore ce que cela peut être.

22 août 1844

Vous me dites que mes lettres sont dépourvues d'intérêt, vous avez parfaitement raison, mais pour vous donner des nouvelles, il faut en recueillir et je vous avoue que dans ce moment il n'y en a aucune; c'est de chez vous et de Londres qu'elles doivent venir. J'ai demandé à votre maison de Londres de me tenir au courant de ce qui se passe. Elle me répond de m'adresser à vous. Ici toute l'attention est portée sur les événements du moment, et sur les nouvelles de Paris, de sorte que je serai charmé que vous voulussiez bien me dire quelque chose de temps en temps, afin de pouvoir le communiquer aux personnes à même de me dire autre chose à leur tour; dans ce moment je suis tout à fait dépourvu; M. de Rumigny est malade; M. Van Praet est à Paris, M. Rochussen est parti pour Spa, et le Roi d'Hollande a du partir hier ou avant-hier pour Weimar en passant par Francfort; ce sont là les seules personnes de qui je puis savoir des nouvelles. J'ai écrit à Notre Sieur baron James de Rothschild, mais comme à vous je n'ai rien eu à lui communiquer.

24 août 1844

On disait qu'il était arrivé ici une dépêche télégraphique annonçant que le maréchal Bugeaud aurait remporté une grande victoire; mais j'ai été aux renseignements et M. Nothomb m'a dit qu'il n'en a aucune connaissance. Il m'a dit au contraire que les nouvelles ne sont pas très favorables, que le maréchal demande des renforts.

On disait aussi que vous assurez à 2 % de prime tous les fonds publics, contre les riches de guerre (1).

3 septembre 1844 (particulière)

J'ai été ce matin chez M. Rochussen qui regrette de n'avoir pas eu le plaisir de vous voir hier, je lui ai communiqué votre proposition de 6 % et 1 % de commission; mais il m'a répondu que le Roi ne

(1) « Les étrangers qui ont pris part à l'emprunt se sont retirés : l'emprunt est maintenant dans le pays. Aussi l'on craint généralement qu'au mois de novembre l'argent soit ici très rare et l'on prévoit une plus forte baisse » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 24 août 1844).

veut pas autrement qu'à 5 % *commission comprise*, et avec la condition expresse de prendre des obligations dans toutes les catégories à courtes et longues échéances.

M. Rochussen m'a dit en outre qu'il regrette que vous n'ayez pas fait cette affaire à ces conditions, d'autant plus que lorsqu'il a été ministre des finances il a toujours cherché à vous favoriser pour les grandes affaires, que vous auriez dû la faire, uniquement pour lui être agréable; cependant il espère lorsque le calme sera tout à fait rétabli qu'il pourra les placer rapidement soit en Angleterre, soit à Paris. Enfin il m'a observé que dès aujourd'hui il se regarde comme n'étant plus engagé vis-à-vis de vous.

Les porteurs des certificats Falconnet sont de nouveau venus me demander si vous formerez une nouvelle administration. Dans le cas contraire ils prendront leurs mesures en conséquence.

12 septembre 1844 (particulière)

Conformément au désir exprimé par votre lettre du 9 courant j'ai été voir ce matin le ministre des finances qui est de retour depuis hier soir et lui ai communiqué le contenu de cette lettre, relativement au visa du Trésor sur les certificats 2 1/2 % d'administration. Le ministre m'a dit qu'il ne pense pas que cela souffrira de difficultés; il m'a adressé à M. Kerkhove, à qui j'ai aussi communiqué votre lettre, et qui également n'y voit pas d'objection. Cependant, il veut en causer aujourd'hui avec le ministre, et me donnera demain une réponse définitive. M. Kerkhove m'a en outre observé que pour ce visa il y aura quelques petits frais à payer, dont il m'indiquera demain le montant.

M. Kerkhove devant se rendre à Paris dans 8 à 10 jours pour l'échange des titres 1831-1832 qui doivent être convertis du 1^{er} au 15 octobre, il m'a chargé de vous demander de *la part du ministre*, si vous voudriez avoir la bonté de lui céder une petite place dans l'un de vos bureaux où cet échange pourrait se faire.

En outre M. Kerkhove aura des fractions de Fr. 100, 200 et 300 à payer à cet effet, il fera des petits mandats sur vous puisque vous êtes en compte courant avec le Trésor. De sorte que sur tout ceci M. Kerkhove désirerait avoir une réponse de vous avant son départ. Cet échange devait se faire à la légation belge, mais comme elle est fort éloignée du centre des affaires, le ministre vous sera très reconnaissant de lui accorder cette faveur.

13 septembre 1844 (particulière)

Le ministre des finances m'a chargé de vous dire qu'il verrait avec plaisir que vous voulussiez bien ouvrir un crédit de *deux cents mille francs à M. le comte de Hompesch*.

Pour garantie on vous donnera des actions de la compagnie de colonisation. En outre, vous auriez la garantie de *Madame la comtesse de Hompesch, de M. le baron de Binckum, riche propriétaire à Tirlemont, et de M. Huyttens de Beaufort, également riche propriétaire de ce pays*; ces personnes garantiront solidairement.

Le ministre m'a dit qu'à la session prochaine, on présentera à la Chambre un projet de loi, pour garantir les intérêts sur les actions de la compagnie jusqu'à concurrence de trois millions à raison d'un minimum de 3 % d'intérêts et 1 % d'amortissement. Veuillez me dire vos intentions à cet égard.

16 septembre 1844 (particulière)

J'ai été voir M. Kerkhove; j'ai entamé la conversation par lui dire que votre caisse était aux ordres du Trésor et que vous êtes prêts à faire honneur à ses dispositions. Mais je lui ai fait sentir légèrement cependant qu'il vous sera difficile d'opérer ce travail dans vos bureaux, d'autant plus qu'il avait été annoncé précédemment que cet échange se faisait à la légation belge. M. Kerkhove m'a répondu qu'il va faire une nouvelle annonce que je vous remets ci-joint, pour la soumettre à votre approbation, avant de la faire insérer dans vos journaux, car cela devra être connu avant l'arrivée de M. Kerkhove à Paris. J'ai engagé M. Kerkhove d'expédier préalablement à votre adresse les caisses contenant les obligations, ce qui va avoir lieu. Je lui ai dit aussi, qu'à son arrivée à Paris, vous vous entendrez avec lui pour le reste.

Quant à vous accorder une commission, je ne pense pas que vous l'obtiendrez parce que la Chambre n'a pas alloué un centime pour cet objet. Vous vous rappellerez que dans le temps j'avais déjà touché cette corde; il m'a été répondu qu'il n'y a aucun fonds alloué pour des frais imprévus. Cependant il est possible que vous pourrez vous entendre à cet égard avec M. Kerkhove lorsqu'il sera à Paris.

Quant à la copie de la lettre que vous me remettez relativement à l'affaire du canal de Sambre à l'Oise, j'en causerai avec M. Meeus, dès qu'il viendra en ville.

J'aurai soin de vous donner les renseignements que vous me demandez sur diverses maisons d'Anvers.

Pour ce qui regarde la proposition de la compagnie de colonisation, je ne puis en parler pour le moment à M. Nothomb, il est absent pour une quinzaine de jours; mais j'en ai causé avec M. Van Praet, avec lequel je m'en étais déjà entretenu précédemment et qui est bien au courant de cette affaire. Il m'a dit que le Roi prenait un grand intérêt à cette compagnie et qu'à la prochaine session un projet de loi sera présenté à la Chambre pour une garantie de 4 % d'intérêts, par le gouvernement sur les actions de la compagnie. Il m'a dit en outre, qu'il a vu hier le commissaire du gouvernement près de la compagnie qui lui a dit qu'elle a besoin de 500 mille francs d'ici au mois de février; elle a déjà 300 mille francs de sorte qu'il lui faut encore 200 mille francs, et si elle ne trouve pas cette somme elle sera obligée de demander un sursis, alors toute l'affaire est manquée; et c'est pour cette raison que la proposition vous a été faite. Quant aux personnes qui offrent de vous garantir cette somme, M. Van Praet dit qu'elles ont assez de fortune, mais il ne sait pas à quel point cette fortune peut être compromise. De mon côté j'ai pris des renseignements, on m'assure qu'elles ont déjà des engagements pris en dehors de cette société.

J'ai observé à M. Van Praet, comme je l'avais déjà observé au ministre, que si le gouvernement veut vous garantir, vous êtes prêts à ouvrir le crédit des 200 mille francs. Autrement, je ne vous conseille pas de le faire.

17 septembre 1844 (particulière)

J'ai de suite été voir M. Rochussen et lui ai annoncé l'arrivée de Monsieur le baron Anselme de Rothschild, votre neveu, ce dont il était déjà instruit directement. Je lui ai dit que monsieur votre neveu venait pour traiter avec lui l'affaire des obligations. Il m'a répondu que cette affaire n'est plus entre ses mains, mais que d'ici à son arrivée il fera en sorte d'avoir reçu de nouvelles instructions pour traiter avec lui.

A cette occasion, j'ai l'honneur de vous donner la note des échéances de ces obligations, comme suit :

1106 obligations de	Fr. 5.000	chacune	au 1 ^{er} juillet	1847
1106	»	Fr. 5.000	»	au 1 ^{er} juillet 1849
1106	»	Fr. 5.000	»	au 1 ^{er} juillet 1850

Pour votre gouverne, *Biré est absent depuis une huitaine de jours, j'ignore s'il est à Londres ou à Paris.*

Le comte de Hompesch est venu me voir ce matin, pour me demander si j'ai reçu de vos nouvelles, en réponse à la proposition que je vous ai transmise de la part du ministre des finances; je lui ai répondu que *non*. Il m'a demandé s'il pouvait compter sur vous pour les 200 mille francs, car ayant besoin de 500 mille francs, les trois autres lui sont promis, mais il ne les prendrait pas si vous lui refusiez d'ouvrir un crédit de 200 mille francs. Du reste il n'a fait que me répéter ce que j'eus l'honneur de vous dire hier (1).

M. Meeus n'est pas venu en ville, il est indisposé à sa campagne; en causant ce matin avec M. Greban, il m'a dit que M. Meeus lui a écrit et lui a donné connaissance de la lettre que vous lui adressâtes relativement au canal de Sambre à l'Oise. Il paraît qu'il a trouvé votre lettre et celle de Monsieur Davillier *fort dures*. M. Greban dit qu'il n'est pas disposé à faire quelque chose pour le canal parce qu'il a toujours dans la tête que plus tard l'affaire deviendra bonne et qu'elle produira au moins 4 % d'intérêts. Mais M. Greban m'a chargé de vous engager d'insister pour que le chemin de fer soit fait, et en outre d'engager M. Meeus d'insister près des charbonniers à Mons pour que ceux-ci prennent l'engagement d'expédier au moins un tiers de leurs produits par cette voie. M. Greban ne doute pas que dès que cela sera connu, les actions monteront de suite au pair.

18 septembre 1844 (particulière)

Je regrette que vous ne me disiez pas, s'il faut positivement aborder la question de votre commission pour l'échange des titres que M. Kerkhove et un délégué doivent venir faire chez vous. Il faut avec ces gens-là mettre les points sur les *i*, car vous savez qu'ils ne doutent de rien et M. Kerkhove, une fois à Paris, n'aura aucun pouvoir de vous accorder de son chef une commission puisque, comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre d'avant-hier, il n'a été alloué au ministre des finances aucun fonds pour subvenir à ces sortes de frais, de sorte qu'il vaut mieux, je pense, s'en expliquer ici catégori-

(1) La société de colonisation du Guatemala était dans une position critique, malgré les appuis constants du roi Léopold. On cherchait même à mettre la compagnie sous protection française. Il y avait 400.000 hectares, le plus beau port de la région et 825 colons (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 25, dépêche du 1^{er} octobre 1844). On tentera de la sauver avec des fonds apportés par le banquier londonien Mills (Paris, Arch. Aff. étr., MD Belgique 10).

quement avant son départ. Je pense aussi que vous feriez bien de m'adresser une lettre ostensible à cet égard.

J'ai fait entendre toutes vos observations à M. Kerkhove; mais d'après votre avant-dernière lettre, je n'ai pas parlé de la commission puisque vous me disiez que vous vous entendrez avec lui à Paris. Je crois donc qu'il vaudrait mieux régler ici cet objet pour vous éviter des contestations chez vous.

J'ai l'honneur de vous envoyer inclus *l'annonce* qui vient de m'être remise par M. Kerkhove; vous verrez si vous devez la faire insérer avant de vous être entendus avec M. Kerkhove relativement à votre commission.

Quant à l'affaire de Guatemala, je ne donnerai aucune réponse jusqu'à nouvel ordre.

Je viens de voir un instant M. Meeus; il est un peu piqué de la lettre de M. Davillier. Il dit qu'il ne se rappelle pas lui avoir jamais promis quelque chose, car la Société générale est aussi intéressée dans cette affaire que tout autre, puisqu'elle a 4.000 actions. Du reste, il va faire examiner le rapport, et verra ce qu'il y a à faire.

On m'a assuré que Depouhon est parti pour Paris et pour Londres afin de placer du 4 1/2 et se faire de l'argent parce que le moment approche pour le 2^e versement. Il est possible que le ministre le laissera à Paris jusqu'à ce qu'il connaisse votre décision relativement à l'échange des titres *chez vous*, autrement on pourrait remettre l'affaire à une autre maison, soit à Hottinguer ou un autre.

19 septembre 1844 (particulière)

Il est entendu que l'affaire avec M. Rochussen reste en suspens jusqu'à l'arrivée de Monsieur le baron Anselme de Rothschild.

J'ai vu aujourd'hui M. Greban qui m'a dit être occupé à examiner l'affaire du canal de la Sambre à l'Oise. Quant à lui, il trouve la proposition du chemin de fer fort juste, il dit que c'est le seul moyen de sauver le canal; reste à savoir maintenant comment M. Meeus prendra la chose.

Pour votre gouverne, je viens d'apprendre par M. Greban qu'on a protesté hier pour *Fr. 140.000 d'effets* sur la compagnie de Guatamala. Dans cette somme la Société générale a pour 50 mille francs d'effets de portefeuille.

On m'a assuré que deux principaux employés du ministère des finances sont partis pour Paris; on dit qu'ils sont chargés de trouver

des capitalistes pour la conversion des emprunts 1840 et 1842. Mais cela me paraît invraisemblable, car le ministre n'est pas en droit de faire pareille chose dès à présent; je crois plutôt que ces employés sont envoyés à Paris, dans le cas où vous refuseriez de faire l'échange chez vous (1).

20 septembre 1844 (particulière)

Je viens de voir M. Kerkhove qui m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui envoyer une autre rédaction de l'annonce telle que vous la désirerez qu'elle soit faite. Je lui ai fait entendre vos observations relativement à une commission où à une allocation. M. Kerkhove me charge encore de vous prier de vouloir bien lui dire franchement quelle allocation vous désirez; car lui de son chef ne peut rien faire sans avoir pris les ordres du ministre. M. Kerkhove m'a dit aussi que dans cette allocation vous comprendrez les frais pour une femme qui est dans vos bureaux pour plier les titres et un domestique pour l'aider. Finalement M. Kerkhove m'a observé qu'il veut terminer cet échange du 1^{er} au 15 octobre et vous serez ensuite chargés de délivrer les titres aux personnes en retard. M. Kerkhove vous laissera à cet effet des titres chez vous; il vous prie en conséquence de vouloir bien me faire connaître vos intentions par retour du courrier, son départ étant fixé au 27 courant et il veut, d'avance vous envoyer les caisses renfermant les titres.

D'après ce que M. Greban m'a dit, la compagnie de Guatémala a payé les traites qui avaient été protestées hier par la Société générale, il paraît qu'elle s'est procurée de l'argent.

24 septembre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 21 courant et d'après son contenu j'ai arrangé l'affaire; après m'être bien débattu, j'ai obtenu Fr. 10.000 et je pense qu'il vaut mieux cela que de laisser aller l'affaire en d'autres mains, ce qui était l'intention du ministre.

Le ministre vous écrira aujourd'hui ou demain, officiellement; et voici l'annonce qu'il vous prie de vouloir bien faire insérer dans le *Journal des Débats* et dans un autre journal à votre choix; ainsi que de vouloir bien la faire afficher à la bourse. Vous débitez le

(1) « Osy doit voir le ministre afin de trouver un moyen pour faire escompter l'emprunt, car autrement les rentiers ne veulent pas y rentrer » (Paris, Arch. Rothschild lettre de Lambert, 19 septembre 1844).

ministre pour les frais d'insertions, c'est entendu avec M. Kerkhove.

C'est la Banque de Flandre qui a prêté de l'argent à la Compagnie de Guatémala, sur hypothèque et sur garantie individuelle.

M. Messel, qui est venu vous voir à Paris, a chargé ici son neveu d'intercéder près de moi, pour que je rappelle à votre souvenir, que vous ayez l'obligeance de lui accorder les 200 actions qu'il vous a demandées dans l'affaire du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. Si vous pouvez le faire, vous me ferez plaisir, car M. Messel est quelquefois à même de me donner de bons renseignements.

1^{er} octobre 1844

J'eus l'avantage de vous remettre hier l'annonce du ministre relativement à l'échange de l'emprunt 1832 qui se fait actuellement chez vous. Maintenant on fait des conjectures à cet égard, et on dit que, le coupon se payant chez vous, nul doute que le ministre vous a cédé 15 à 16 millions du nouvel emprunt; probablement que cette conjecture est mise en avant par Bischoffsheim et Depouhon.

9 octobre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir vos lettres des 7 et 8 courant. La première contenant des incluses pour M. Meeus et M. Greban. Par la seconde, j'ai pris note de ce que vous me dites relativement aux traites à tirer sur Gènes, pour les versements qu'on serait dans le cas de me faire.

Ces versements m'ont fort intrigué, et j'étais curieux de savoir d'où cela pouvait venir, surtout pour une somme aussi importante; et à force de recherches j'ai découvert *de la manière la plus certaine*, d'où ils proviennent; voici de quoi il s'agit.

Un certain *comte de Seyssel d'Aix, chambellan du Roi de Sardaigne* est ici pour émettre un emprunt de Fr. 3.500.000; cet emprunt est fait au nom de *l'administration du patrimoine privé de S. M. le Roi de Sardaigne en date du 21 septembre 1844. Il y a cent mille actions en mille séries de cent obligations partielles à 35 francs.* L'Emprunt est en loterie par des tirages qui auront lieu à Turin. Le 1^{er} tirage se fera le 1^{er} septembre 1845. La plus forte prime est de Fr. 8.000 les obligations seront également payables à Paris, mais j'ignore encore chez qui; *elles sont signées par le comte Seyssel d'Aix, De Castagnette et Donzio Voglia, Turin, le 1^{er} octobre 1844.* Elles doivent encore être signées par une quatrième personne, je crois que ce sera *Bischoffsheim*

ou la Banque de Belgique; car cette affaire est entre les mains de Bischoffsheim. C'est sous le sceau du plus grand secret que tout ce qui précède m'a été confié. J'ai eu une action en mains. Elles doivent être timbrées et imprimées chez M. de Seyssel par une personne de confiance, qui doit garder le plus grand secret sur toute l'affaire.

Comme je vois que Bischoffsheim est à la tête de l'opération, j'attendrai votre réponse à la présente pour savoir si d'après ce qui précède vous êtes toujours dans l'intention de m'autoriser à tirer sur Gènes; d'un autre côté aussi on a changé d'avis aujourd'hui, et on veut avoir du papier à trois mois de date sur Gènes, de sorte qu'il faudrait que vous m'indiquiez d'autres cours. Quoique je ne pense pas que cette proposition soit sérieuse et qu'on sera venu chez moi pour connaître le prix que je demande pour tirer sur Gènes. Du reste, je n'ai encore fait aucune réponse, et j'attendrai la vôtre par retour du courrier. J'aurai probablement d'autres renseignements que je m'empresserai de vous communiquer.

J'ai vu M. Meeus; je lui ai remis votre lettre concernant les actions du chemin de fer. Il me fera lundi prochain une réponse à cet égard; seulement il désirerait savoir si ce sont des actions de Fr. 500 ou de Fr. 1.000. Je lui ai annoncé que Notre Sieur baron Anselme de Rothschild sera ici dimanche ou lundi, et causera avec lui de l'affaire des 2 1/2 % hollandais; il m'a dit que si monsieur votre neveu arrive dimanche de bonne heure, de lui faire le plaisir de venir avec moi dîner chez lui à sa campagne. D'après cela vous voyez qu'il est toujours bien disposé pour cette affaire, et il la fera à cause de la Banque de Belgique.

M. Meeus m'a chargé aussi de vous demander où en est l'emprunt de 300 millions chez vous, car la Société générale voudrait s'y intéresser pour une partie

M. Greban me charge de vous remercier pour la bienveillance que vous lui témoignez.

Je viens de voir le ministre des finances; il était déjà préparé à ma visite. Je lui ai soumis les deux modèles de certificats, il va les examiner et me donnera samedi une réponse.

M. Mercier m'a chargé aussi de vous demander si M. Kerkhove ne vous a pas parlé pour les deux dixièmes qui sont à recevoir à Londres, car il doit s'entendre avec vous à cet égard.

Je n'ai rien à vous dire de la part de M. Rochussen, il attendra M. le baron Anselme.

10 octobre 1844

Je vous avoue que votre lettre particulière d'hier, en la lisant, m'a fort étonné. Je savais bien d'avance que le ministre n'a pas 4 1/2 millions disponibles dans sa caisse, car aucun paiement n'a encore été fait sur le 3^e versement du nouvel emprunt. La rentrée des contributions se fait bien lentement. C'est, je crois, une bravade de M. Kerkhove, pour vous faire croire à une belle position du Trésor. Du reste j'aurai l'honneur de vous dire demain comment est cette position.

10 octobre 1844 (particulière)

Conformément à vos intentions, je viens de voir le ministre des finances pour les 4 1/2 millions dont vous me parlez dans votre lettre, mais le ministre m'a dit que c'est sans doute un mal entendu. Il n'a pas 4 1/2 millions disponibles; sa caisse est assez bien pourvue, il peut avoir un ou deux millions, mais il en a besoin pour le service courant.

Le ministre attend votre réponse relativement aux versements qui se feront à Londres, M. Kerkhove doit vous en avoir parlé.

12 octobre 1844 (lettre d'Anselme de Rothschild)

Mon cher oncle,

J'ai le plaisir de vous informer que nous sommes arrivés ici en parfaite santé. Nous y avons trouvé M. Sichel qui vient nous chercher et m'engage fortement à ne pas m'arrêter longtemps, et de nous rendre au plus vite à La Haye près de M. Van Hall; de sorte qu'il me sera impossible de voir M. Meeus, qui n'est pas en ville, et cela nous demanderait trop de temps pour le voir à sa campagne. Du reste, je pense que cela est tout à fait inutile puisque nous sommes tout à fait d'accord avec lui sur l'affaire des 2 1/2 %.

Je viens de recevoir la visite de M. Biré qui m'a dit que Bischoffsheim a fait des propositions à M. Van Hall pour l'affaire des 2 1/2 %, mais sachant que nous devons traiter cette affaire, il retirerait volontiers ses propositions et ne chercherait à nous nuire en rien, si vous voulez l'intéresser dans l'opération *pour un dixième, soit sept millions*. J'ai répondu à M. Biré, que je ne pouvais prendre aucun engagement avant de vous avoir consulté; je lui ai conseillé de dire à Bischoffsheim de vous voir à Paris, et de s'entendre avec vous.

M. Lionel est d'avis que vous promettiez à Bischoffsheim *un* ou *deux millions* mais non au-delà, sous la condition expresse qu'il ne se mêlerait de rien, n'intriguerait en aucune manière, et ne ferait rien paraître dans les journaux, etc. etc.

Quant à moi je suis d'avis de ne rien promettre du tout. Vous pourriez le recevoir poliment lui dire qu'il aura un intérêt dans l'affaire, mais sans fixer de chiffre, car je ne le crains nullement, serait-il vis-à-vis de moi dans le cabinet de M. Van Hall.

M. Biré m'a dit aussi qu'il a placé pour £.160.000 d'obligations de la Société générale; reste à savoir s'il dit vrai, j'en doute fort.

En l'absence de M. Meeus, j'ai causé avec M. Greban des certificats 2 1/2. Il n'a pas d'observations à y faire et en parlera à M. Meeus.

M. Rochussen me quitte à l'instant. Il dit avoir négocié £.160.000 à 4 1/2 %, sans commission; il nous offre la même somme à 4 1/2 et 1 % de commission. Nous n'avons pas le courage d'accepter; nous lui avons offert de prendre un million ou 1 1/2 à 5 % et 1 % de commission. La chose s'arrangera peut-être plus tard.

Je viens de revoir M. Biré. Il m'a montré l'ancienne correspondance qui a eu lieu entre vous et Bischoffsheim sous le ministère Rochussen. Bischoffsheim ne demande pas mieux que de faire le même arrangement avec vous, que vous lui accordiez un intérêt dans l'affaire; alors il restera tranquille et n'intriguera pas. Je crois que vous ferez bien de vous arranger avec lui de cette manière lorsqu'il viendra vous voir.

13 octobre 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai causé avec le ministre des finances relativement aux certificats 2 1/2 %. Il m'a dit qu'on ne peut pas adopter le modèle français, parce qu'il y a ici une autre législation, et que leur grand livre pour le 2 1/2 % n'est pas en rente; toutes les inscriptions nominatives et les obligations au porteur, sont en *capital nominal*. Voici textuellement ce que le ministre m'a dit à cet égard : « Le modèle imprimé ci-joint de certificat de participation pour la dette de France, n'étant point en harmonie avec » les dispositions qui régissent la dette publique de Belgique à » 2 1/2 %, ne peut être adopté. Il faut donc s'en tenir au modèle » écrit à la main, sauf le petit changement d'appropriation indiqué » à l'encre rouge. Ce dernier modèle qui a été suivi depuis 1814,

» a été arrêté en conformité des dispositions des articles 16 à 21 de
» l'arrêté du 8 décembre 1814 n° 19 (B.O. de 1816 n° 14) et de celles
» des arrêtés royaux du 22 novembre 1823 (B.O. n° 48) et du 11 mars
» 1843 (B.O. n° 137) ».

M. le baron Anselme a vu hier le ministre des finances et a également causé avec lui de l'affaire des certificats 2 1/2 %. Le ministre lui a promis qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour vous faciliter cette opération, mais il est impossible de les mettre en rente, par les motifs qui précèdent. Il n'y a que les deux modèles de la Société générale ou de la Banque de Belgique qu'on puisse adopter. On peut faire les certificats comme on voudra, pourvu qu'ils ne soient pas en rente. J'ai remis les modèles que vous m'envoyâtes ainsi qu'une obligation de la Société générale que j'y ai ajouté à Monsieur le baron Anselme, qui s'en servira pour se guider de quelle manière on établira ces certificats.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière d'hier.

Vous aurez vu, par la lettre que M. le baron Anselme vous adressa hier, qu'il n'a pu voir M. Meeus, parce qu'il est à sa campagne, mais il a causé de l'affaire des 2 1/2 avec M. Greban, et il est convenu que la Société générale s'y intéressera pour quelques millions.

Quant au contenu de votre lettre d'hier, vous êtes complètement en erreur sur l'achat du papier sur Amsterdam que fait M. Doffegnies à Paris. Ce n'est nullement pour faire des remises à Amsterdam pour l'emprunt 4 1/2 que se font ces achats. Mais vous vous rappellerez encore que d'après une convention la Société générale devait de l'argent au Roi de Hollande *pour son compte particulier* et a créé pour cela des obligations à échéance; comme le Roi a maintenant besoin d'argent, elle vient de lui escompter la dernière obligation de Fr. 5.200.000 et lui envoie du papier sur Amsterdam, qu'elle fait acheter à Paris, n'en trouvant pas suffisamment à Anvers. M. Greban avec lequel j'en avais déjà causé hier, vient de me le répéter encore; je lui ai demandé pourquoi M. Meeus ne vous autorise-t-il pas de faire cet achat de papier sur Amsterdam, puisque vous l'auriez à meilleur marché que M. Doffegnies, il m'a répondu que c'est là une idée de M. Meeus. J'en causais également hier avec M. le baron Anselme qui ainsi que moi connaît le véritable motif de ces achats, et en résumé, vous pouvez être persuadés que cet achat de papier n'a aucun rapport à l'emprunt. La Société ne cherche pas à s'immiscer dans cette affaire; avant-hier elle en a acheté une forte partie de la Banque de Belgique.

A l'heure qu'il est, le Trésor a en caisse Fr. 7.700.000 mais il faut défalquer de cette somme 4 1/2 millions que le Trésor doit vous remettre pour le paiement des emprunts belges 5 %. Ajoutez à cela d'autres dispositions prises par le Trésor, qui sont encore inconnues aujourd'hui; il ne restera pas grand chose en caisse.

Je vous remets ci-joint l'annonce du ministre pour les paiements à faire à Amsterdam.

16 octobre 1844 (particulière)

Je vais m'occuper de vous faire le plus de remises possibles, soit en pièces de cinq francs, soit en papier sur Paris court et long, mais pour votre gouverne, M. Greban m'a dit qu'il y a peu de pièces de cinq francs à la Banque; je pense que j'aurai cette fois une grande partie en or, ce qui pourra vous convenir, puisque d'après ce que vient de m'annoncer M. le baron Anselme *l'affaire est conclue à La Haye*; ainsi donc le grand concurrent Bischoffsheim n'est plus et n'a pas été à redouter; je crois que vous ferez bien de l'envoyer au diable.

Je vous envoie de nouveau une obligation au porteur de la Société générale, relativement aux certificats d'administration; monsieur votre neveu doit me retourner les autres que je vous enverrai également.

J'ai vu ce matin M. Rochussen, il m'a dit que les versements faits à Amsterdam s'élèvent à Fl. 3.958.561,70 soit Fr. 8.377.908,35 de sorte que j'aurai encore à toucher ici Fr. 13.227.000.

Je n'ai pu rencontrer aujourd'hui le ministre des finances, il est en conseil chez le Roi, à Laeken, je le verrai demain et lui demanderai le chiffre exact de ce que j'aurai à recevoir.

17 octobre 1844 (particulière)

Quant à Bischoffsheim, j'ai été le voir, mais il m'a été impossible de le rencontrer de sorte que je ne pourrai vous donner sa réponse que demain. Vous aurez vu par ma lettre d'hier que je vous donnais les sommes versées en Hollande, et, à quelques cents francs près, ce que le gouvernement belge aura à vous payer le 1^{er} novembre. Je ne pourrai vous donner que demain le chiffre bien exact parce que je n'ai pu rencontrer le ministre des finances.

J'ai été voir M. Rochussen qui était déjà instruit de la conclusion de l'affaire par M. Van Hall. Il est bien charmé qu'elle soit faite avec

vous et que son idée primitive ait prévalu, quoique Van Hall dans le commencement ne fut pas très porté pour vous.

On m'a dit *bien confidentiellement* que le ministre des affaires étrangères a fait prendre des renseignements sur la maison *Bischoffsheim à Londres* qui avait sollicité de se charger de la conversion du 1832, mais que ces renseignements sont d'une nature très défavorable.

18 octobre 1844 (particulière)

Vous vous méprenez sur l'obligation que j'eus l'avantage de vous envoyer avant-hier. Ce n'était uniquement que pour vous guider dans la confection de vos certificats à créer relativement à l'administration des 2 1/2 %; il ne s'agit nullement de la signature de la Société générale, qui ne m'a délivré cet imprimé que sur ma demande et sur l'invitation de monsieur votre neveu qui me charge de vous l'envoyer.

Quant à mes retours, vous voyez que je fais tout ce qui dépend de moi pour les activer le plus possible. S'ils ne sont pas aussi importants que je le désirerai, c'est que le Paris devient rare; je m'occupe de vous envoyer des pièces de cinq francs autant que je pourrai en trouver. Je m'occuperai aussi d'avoir du papier sur Amsterdam court et long. Je verrai M. Meeus et lui ferai la proposition que vous m'indiquez, mais je doute fort qu'il l'accepte. Il est indisposé à sa campagne et n'est pas venu en ville depuis une dizaine de jours; cependant il m'a fait prier de vous dire de vouloir bien lui faire connaître lorsqu'on fera l'emprunt chez vous, la Société générale désirant s'y intéresser.

Quant au ministre des finances, il m'est impossible de le rencontrer; il est encore aujourd'hui à Laeken chez le Roi, occupé du discours d'ouverture des Chambres qui aura lieu le 22 courant.

J'ai vu M. Bischoffsheim et lui ai communiqué ce que vous m'avez chargé de lui dire, sans entrer en détails, ni lui dire pour quelle somme vous l'intéressez; je l'ai informé tout bonnement que vous l'avez compris, lui et la Banque conjointement, pour la même participation dans l'affaire des 2 1/2 % belge, que celle réservée à chacun des banquiers de Paris avec lesquels vous avez traité cette affaire. Il vous remercie beaucoup et pense que sa participation est en dehors de la Banque de Belgique, puisque vous auriez dit à son frère que si la Banque de Belgique veut y être intéressée, elle doit vous écrire directement. *Si j'étais à votre place, je ne donnerai rien du tout.*

19 octobre 1844 (particulière)

J'ai été voir MM. Nothomb et Mercier; je leur ai annoncé sur l'invitation de Monsieur votre neveu, la conclusion de l'affaire des 2 1/2 % hollandais. Ces Messieurs sont charmés que vous ayez fait cette opération, et m'ont dit qu'il n'y a que vous qui puissiez la faire.

M. Mercier m'a dit aussi que relativement à l'affaire des certificats, il fera tout ce qui dépend de lui, et vous donnera toutes les facilités possibles pour que les personnes qui auront pris de vos certificats au porteur, et qui voudront ensuite les transférer en inscriptions nominatives puissent le faire ici directement sans votre intervention.

Le ministre des finances m'a donné le même chiffre de *Fl.* 3.958.561,70 1/2 soit *Fr.* 8.377.908,36 versés à Amsterdam. Vous aurez à régler avec lui pour les versements faits à Londres. Il vous écrit aujourd'hui à cet égard.

M. Greban m'a dit ce matin que le ministre n'a pas encore écrit à la Société générale pour le paiement à vous faire des intérêts du 5 % belge au 1^{er} novembre.

Il m'a dit aussi que jusqu'ici aucun paiement n'a été fait pour le 2^e versement de l'emprunt 4 1/2 %

20 octobre 1844 (particulière)

Quant à l'émission des 2 1/2 % dont vous voulez bien me demander mon avis relativement à une souscription à Bruxelles, je vous dirai franchement que je suis certain qu'une souscription de 12 à 15 millions de francs faite ici aura un très grand succès, et cela par plusieurs motifs (1). D'abord par souscription, cela vous popularisera dans le pays, et popularisera beaucoup ce nouveau fonds; vous provoquerez par là la spéculation, parce que tout le monde s'y intéresse et plus tard les rentiers y entreront de préférence à l'emprunt 4 1/2 qui n'est pas très goûté ici. De sorte que ce 2 1/2 finira par devenir ici le fonds des rentiers. Tandis que si vous le distribuez individuellement, les personnes à qui vous le donnerez le garderont, les uns en portefeuille et les autres attendront l'occasion de réaliser un bénéfice et par ce moyen vous ne provoquez pas le jeu, ce qui est essentiel. D'un autre côté ne perdez pas de vue qu'en faisant ici une souscription, dont le

(1) Comme notait de son côté Lambert : « une souscription pas trop importante ferait plaisir » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 21 octobre 1844).

succès est plus que certain, vous ferez voir au gouvernement belge, au pays et à Bischoffsheim, Depouhon et consorts, qu'une affaire faite par vous produit un tout autre effet qu'une affaire faite par eux; car on sait que vous la soutenez ensuite, et que vous faites gagner de l'argent à tout le monde. Ce sera pour eux un exemple pour des affaires à venir.

M. Meeus est toujours indisposé à sa campagne. Dès que je le verrai, je le sonderai relativement à une souscription. Je vais m'occuper à chauffer ici cette affaire. M. Lambert agira de même à Anvers et vous dira demain ce qu'on pense à cet égard. J'ai déjà consulté ici quelques personnes, qui m'assurent que si vous faites ici une petite souscription de 12 à 15 millions, il y aura 60 millions souscrits. Ensuite, tout dépendra du prix de l'émission, et vous ferez bien de l'émettre à un prix raisonnable, pour allécher le public. On parle du prix de 62 environ.

24 octobre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir vos lettres d'hier. J'attends ce soir M. Constantin et lui remettrai celle que vous m'adressez pour lui.

Monsieur le baron Lionel et M. Sichel m'annoncent qu'ils seront ici demain soir. Nous verrons alors ce qu'il y aura à faire pour le mieux. J'ai causé aujourd'hui avec le directeur du Trésor qui m'a dit que le ministre des finances vous a écrit relativement aux certificats, et vous a promis que l'on fera tout ce qu'il est possible pour vous faciliter cette opération. L'affaire prendra très bien ici; j'ai sondé de nouveau et de tous côtés. A 61 avec des termes échelonnés, cela marchera à merveille. Je dois vous faire observer que, dans la souscription, il devra être stipulé que les agents de change courtiers, commissionnaires en fonds publics, jouiront de $1/4$ % de commission du montant de leur souscription; c'est-à-dire de la somme qui leur sera accordée. C'est un stimulant pour eux et un usage établi ici, dans toutes les souscriptions; par ce moyen ils chauffent l'affaire et engagent leurs clients à souscrire. Comme il est d'usage aussi qu'il y ait une petite bonification d'intérêts en faveur des souscripteurs, sur le premier versement.

Je vous engage, en outre, de reculer votre premier versement jusqu'au 10 novembre parce que du 1^{er} au 4 et 5 novembre, il y a encore des personnes qui versent sur le 2^e paiement de l'emprunt 4 1/2. Par ce moyen ils auront plus de marge pour leur souscription,

et moins de gêne. Du reste je soumettrai ces observations à ces messieurs qui aviseront.

1^{er} novembre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession des vôtres de même date, auxquelles j'espère pouvoir répondre demain, si je puis parvenir à voir M. Meeus, *non ici mais à Argenteuil*. Car je sors de chez M. Greban qui me dit qu'il est très malade et qu'il ne reçoit personne; un exprès vient de partir et me fera connaître ce soir si je puis le voir demain matin à six heures. Plus tard je dois être ici pour régler le 2^e paiement pour compte de la Hollande, qui par parenthèse sera tout en or, à ce que vient de me dire M. Greban.

Il m'a en outre dit *confidemment* que la Société générale a été obligée d'avancer des fonds au gouvernement pour vous compléter ce paiement.

Comme il ne faut pas perdre d'intérêts, trouvez-vous convenable que je fasse un envoi d'or à MM. Sichel puisque les pièces de cinq francs et le papier sur Paris deviennent rares.

M. Greban est venu me voir hier et m'a prié de vous engager à ne pas faire de difficulté sur la commission de 1/4 % accordée aux agents de change, puisque ce n'est qu'une bagatelle et que cela nuirait aux transactions. D'un autre côté *il paraît que Depouhon veut attaquer la Société générale, soit dans les journaux ou par une brochure; il prétend qu'elle ne doit pas émettre ce fond, puisque ce fond est à l'étranger et devait y rester*. Dès qu'il paraîtra quelque chose, j'aurai soin de vous informer. Je vous engage donc beaucoup à trancher la difficulté qui s'est élevée relativement à la commission des agents de change, pour ne pas nous les mettre à dos, car tout cela est provoqué par Depouhon.

2 novembre 1844 (particulière)

Vous verrez par notre cote que je n'ai pas eu besoin d'acheter du 2 1/2 %. Je l'ai poussé à 61 3/4 et à ce prix il n'y a pas de vendeur. D'après mes démarches près du ministre, il est aujourd'hui coté officiellement; il en sera de même à Anvers.

M. Greban m'ayant fait savoir hier soir que M. Meeus est très souffrant et qu'il ne recevra personne aujourd'hui par conséquent je n'y ai pas été ce matin, mais demain bon gré mal gré j'irai le voir à Argenteuil et lui communiquerai le contenu de votre lettre d'avant-hier. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour l'engager à ne pas être si raide pour la délivraison des titres provisoires.

J'ai eu ce matin M. Kerkhove. Il m'a dit que la lettre en question est prête; on a envoyé l'arrêté royal à Ardennes pour être signé par le Roi. Dès que cet arrêté reviendra, on vous enverra les titres; on a été obligé de le faire ainsi parce que la Cour des Comptes n'a pu faire autrement.

Il paraît qu'on a oublié de vous faire des remises pour le paiement des intérêts du 5 % belge au 1^{er} novembre; en causant ce matin avec M. Kerkhove, il m'a avoué que cela avait été complètement oublié.

Bischoffsheim met tout en jeu contre notre affaire. Il fait croire que les intérêts ne seront pas payés, et d'autres balivernes etc. etc. On est venu me demander si ce fonds n'est pas considéré tel que les autres fonds du pays. Mais je dis à tout le monde que c'est un fonds belge et que les intérêts seront payés aussi exactement que ceux des 3, 4 1/2 et 5 % belges. Du reste, soyez certains que toutes ces intrigues n'aboutiront à rien. L'affaire marche très bien ici; je saurai déjouer toutes ces machinations. J'ai été obligé de céder Fr. 20.000 en 2 1/2 % à quelqu'un de la Banque qui me rend journellement des services.

4 novembre 1844 (particulière)

Vous aurez vu, par ma lettre d'hier, qu'il y a lieu d'être satisfait des réponses de M. Meeus sur tout ce que vous désirez.

Quant aux certificats provisoires, cela ne dépend nullement de la Société générale. Il faut qu'avant tout ils soient visés par le Trésor et que vous ayez fait faire le transfert au nom de l'administration; car le gouvernement pourrait même trouver à redire de ce que vous émettez des certificats provisoires avant de les avoir fait inscrire.

C'est un point bien entendu que sur les certificats il ne sera pas indiqué *payable à Amsterdam*. Voici textuellement ce qui a été mis sous les yeux des souscripteurs ici et à Anvers. Cela ne fait pas la moindre difficulté, aucune observation n'a été faite à cet égard. « Les » coupons d'intérêts attachés aux certificats, ne seront payables qu'à » Bruxelles, Paris, à Londres ou à Francfort; la faculté du paiement » à Amsterdam n'est point maintenue. L'annonce publiée dans les » journaux est modifiée en ce sens, la souscription n'est admise qu'à » cette condition; les souscripteurs le reconnaissent et l'admettent » par le fait de leur signature ».

Quant au ministre des finances, je ne lui ferai aucune proposition sur le 2 1/2 % jusqu'à nouvel ordre.

M. Deswert, directeur de la Banque de Belgique vient de me proposer de payer à Amsterdam le montant de sa cession ou de me donner ici de l'Amsterdam au pair. Je l'ai remercié de cette offre.

M. Kerkhove m'a dit qu'il va décrire à la Société générale de vous faire des remises pour le dividende du 1^{er} novembre. Veuillez me dire comment je dois prendre les reports sur le 2 1/2 %; dois-je reporter seulement pour un dixième ou pourrai-je payer les deux dixièmes ?

J'attends aussi votre décision sur le 1/4 % de commission des agents de change et des courtiers. La Société générale m'engage beaucoup à le faire, mais je ne veux pas prendre cela sur moi.

5 novembre 1844 (particulière)

Je vous disais hier que M. Kerkhove devait vous écrire relativement au paiement des intérêts au 1^{er} novembre, mais il n'en est rien, et je ne pense pas que vous recevrez cette lettre de si tôt. Voici pourquoi.

En entrant ce matin chez M. Greban, M. Kerkhove en sortait et voulait (d'après ce que M. Greban m'a dit *confidemment*) que la Société générale avançât au ministre cinq millions sur des bons du Trésor. J'ai donc prié M. Greban de *lui laisser tirer un peu la langue*, mon but étant de gagner du temps pour pouvoir vous instruire au plus vite de ce qui se passe. Si donc vous voulez que j'aie voir le ministre, et lui fasse une proposition relative à des bons de Trésor, à 4 1/2 %, avec une petite commission, veuillez me le dire par retour du courrier. J'y aurai bien été de mon chef, mais je suis certain que M. Mercier m'offrirait de suite son 4 1/2 qui n'est pas à placer ici; c'est pourquoi je veux préalablement connaître vos intentions à cet égard. Dans tous les cas la Société générale ne peut pas traiter cette affaire en un jour; il faut d'abord en référer à M. Meeus, et ensuite au conseil de la Banque, ce qui me donnerait toujours la latitude de recevoir votre réponse jeudi prochain.

6 novembre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et suis en possession de votre lettre du 4 courant. J'ai remis de suite celle pour la Société générale, je pense que nous aurons une réponse ce soir ou demain; elle a été immédiatement envoyée à M. Meeus, à la campagne.

Je suis également en possession de vos diverses lettres d'hier.

Quant au contenu de ma lettre du 4 courant, c'est un *malentendu*. Il n'est pas du tout question que les certificats provisoires doivent être visés par le Trésor, c'est des certificats définitifs qu'il s'agissait. C'est une faute de rédaction, car le gouvernement belge n'a rien à voir dans vos certificats provisoires.

Je viens de voir M. Deswerte et lui ai communiqué le contenu de votre lettre. Il m'a dit qu'il soumettra vos observations au conseil de la Banque. Du reste, vous pouvez être bien persuadés, que je suis sur le meilleur pied avec ces Messieurs, et particulièrement avec M. Deswerte que je vois très souvent de la manière la plus amicale.

Quant aux observations que vous me faites sur le 2 1/2 %, je suis tout à fait d'accord avec vous; si je trouvais à acheter à 61 3/4 je le ferai, et je donnerai à 62, s'il se présente des acheteurs, mais jusqu'ici il ne s'en présente pas, ce fonds est ferme de 61 7/8 à 15/16.

Je ferai au mieux de vos intérêts pour les reports sur ce fonds. J'aurai soin de faire savoir que j'escompterai à 3 % les titres qu'on voudra payer par anticipation. A Anvers on préférera ce mode de paiement.

8 novembre 1844 (particulière)

J'ai vu ce matin M. Kerkhove qui m'a dit que l'arrêté royal est signé par le Roi, mais que l'on s'est décidé à ne pas vous envoyer le 4 1/2 %. On veut voir ce fond monter un peu, et on avisera plus tard : du reste je sais d'une manière certaine que la Société générale a donné au ministre des finances, *cinq millions, contre des bons du Trésor à deux mois* (je le regrette parce que M. Meeus s'en gonflera davantage et dira que c'est lui qui a secouru le gouvernement). Par ce motif, ils n'ont plus besoin d'argent pour le moment, car vous savez qu'ils vivent au jour le jour. Le ministre des travaux publics a proposé à la Chambre de faire *des doubles voies et des embranchements à divers chemins de fer*. Il a demandé un *crédit de 14 millions, mais cela finira par un emprunt de trente millions*.

L'erreur typographique que vous me signalez sera rectifiée dans les certificats provisoires.

La Société générale vous écrit aujourd'hui, mais je ne sais pas si le contenu de sa lettre vous satisfera. Au premier aperçu, cela ne m'a pas paru assez catégorique; j'attends votre décision à cet égard.

13 novembre 1844 (particulière)

Je pense Messieurs, que vous ferez bien de donner:

Fr. 150.000 capital nominal à M. Van Praet;
Fr. 150.000 » » » M. Fallon;
Fr. 200.000 » » » M. De Meulenaere.

Quant à M. Kerkhove, je règlerai avec lui si déjà cela lui convient (je pense que c'est au cours de 60).

M. Constantin se rappellera sans doute que c'est Fr. 300.000 *effectifs* que vous promîtes à M. Meeus.

Je communiquerai à M. Ozy ce que vous me dites le concernant.

Vous aurez vu, par ma lettre d'hier, que ce n'est pas le ministre des finances qui a demandé au gouvernement hollandais d'escompter les paiements, mais il en fait la demande pour les personnes qui veulent anticiper et verser à Amsterdam. M. Van Hall a refusé net. Du reste la proposition de la caisse à la date d'aujourd'hui est de *cinq millions environ*.

14 novembre 1844

La Banque de Belgique annonce une assemblée générale pour le mois prochain; c'est probablement pour réduire l'intérêt de ses anciennes actions à 3 %. C'est-à-dire 2 1/2 qu'elle donnera et un 1/2 qu'elle gardera en réserve.

18 novembre 1844 (particulière)

Je suivrai vos instructions pour les cessions à faire à tous ces messieurs.

Quant à M. Kerkhove, je règlerai avec lui pour une somme de quatre mille francs. En le voyant ce matin, il m'a dit que pour les *dix millions de 4 1/2 belge*, il n'y a rien à faire pour le moment. Le ministre lui-même a déclaré dans les sections de la Chambre qu'il ne les négocierait pas, quant à présent; de sorte qu'il faudra voir plus tard.

Le ministre a présenté à la Chambre un projet de loi pour être autorisé à faire l'échange des titres 1832 à Londres. Il paraît qu'il y en a pour 20 à 25 millions. De sorte que dès que le projet de loi aura passé, je m'arrangerai avec le ministre pour obtenir une allocation pour votre maison de Londres où M. Kerkhove se rendra probablement. D'après ce qui précède, il paraît que *MM. Ozy et Cogels* se sont grandement trompés dans le temps lorsqu'ils affirmèrent qu'il y a peu de ce fonds à l'étranger.

Je crois qu'ici on traînera l'affaire de l'échange à Londres jusqu'au

mois de mars, parce qu'on craint, lorsqu'on donnera le 4 1/2 en échange qui n'est pas payable à Londres, que cela fasse un mauvais effet et que les Anglais vendront de suite.

J'ai vu ce matin M. Nothomb qui m'a dit qu'à la Chambre on se propose d'attaquer M. Meeus, parce qu'il a blâmé dans le temps le gouvernement belge d'avoir fait l'emprunt 4 1/2 dans le pays, affirmant que plus tard il y aura une crise, tandis qu'au contraire on vient encore d'émettre dans le pays huit millions en 2 1/2 % belge. De sorte qu'on lui prouvera par là, combien il était dans l'erreur sur les ressources de la Belgique; à cela j'ai répondu à M. Nothomb que cette émission du 2 1/2 % ne devait avoir aucune importance, car je suis prêt à escompter toute la somme à 4 %.

Quant à votre lettre du 16 courant, j'ai fait parvenir à M. Meeus, tous les documents qu'elle renfermait. Pour moi, je n'ai aucune observation à faire sur le contrat, mais il faut voir si M. Meeus n'en fera pas.

Pour les titres définitifs, il est bien entendu que vous les signerez chez vous, et vous me les enverrez ici pour être ensuite signés par la Société générale.

M. Messel est venu me voir ce matin et m'a dit qu'il vous a écrit pour être intéressé dans l'emprunt français pour 30.000 Fr. de rente. Je vous serai obligé de vouloir bien prendre sa demande en considération. Si vous voulez avoir des fonds, il est prêt à vous en envoyer.

20 novembre 1844

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis favorisé par les vôtres des 18 et 19 courant.

Quant au contenu de la première, j'ai été voir M. Kerkhove qui m'a promis de vous expédier les bordereaux que vous demandez. Il m'a dit qu'en attendant vous pouvez vous servir des bordereaux doubles que vous avez chez vous; il m'a dit aussi que demain on vous expédiera le million 4 1/2 % en coupures que vous désirez. D'après ce que je me suis aperçu, *cette demande de votre part paraît faire plaisir.*

Quant à escompter à 4 % dont vous m'entretenez par la seconde, je crois que cela ne peut que faire du bien surtout à Anvers, parce que les rentiers qui tiennent à avoir beaucoup d'intérêts ne demanderont pas mieux que d'escompter à 4 %.

22 novembre 1844 (particulière)

Je suis occupé à réunir les certificats de Naples que je pense pouvoir vous expédier demain ou après-demain. Je délivre des récipissés pour chaque partie c'est-à-dire un reçu global avec les numéros des titres. Veuillez me dire si en délivrant les vôtres que vous m'enverrez, je dois donner *un reçu par certificat* de 25 de rente, ou un reçu par partie reçue.

Quant au reproche que vous me faites de ne pas bien opérer dans le 2 1/2 %, je vous assure que ce reproche n'est pas mérité, car j'agis absolument ici et à Anvers selon le contenu de votre lettre; mais j'ai à lutter d'abord contre le manque d'argent, malgré que j'ai répandu partout que je reporterais tout ce qu'on voudra à 4 %; mais c'est le 4 1/2 % qui pèse ici comme du plomb, et empêche toutes les transactions. Ensuite l'opinion opposée de Depouhon et consorts qui, comme vous le pensez bien, font tout ce qu'ils peuvent pour entraver les transactions dans cette valeur. Ne croyez pas que je ne donne des ordres qu'à un ou deux agents de change; au contraire dans cette affaire principalement je les divise entre tous. Vous me connaissez, je pense, assez de capacités dans les affaires pour savoir comment il faut agir dans une opération de ce genre, et pour qu'on ne se doute pas toujours que c'est moi qui achète ou vend.

D'un autre côté, on écrit de Paris et de Londres que cette affaire ne marche pas du tout, et que ce ne sont que vos deux maisons qui la soutiennent. D'après cela vous voyez qu'il y a à lutter contre bien des éléments. D'autres se retiennent encore à cause du nouvel emprunt français, qu'on espère que vous aurez.

Cependant j'ai appris d'Anvers que l'affaire marchera bien. Dès qu'il y aura un peu plus d'abondance d'argent, les rentiers y entreront tous, surtout depuis qu'ils savent que l'on peut anticiper les paiements à 4 %. Du reste soyez bien persuadés que j'ai à cœur de bien faire marcher cette affaire et que je saisirai toutes les occasions favorables qui se présenteront. Je viens à l'instant de vendre Fr. 200.000 à prime à 62 1/2 pour fin janvier au choix de l'acheteur. On m'a assuré que Bischoffsheim et Cahen sont à Francfort, le premier pour recueillir une succession de son beau-père.

30 novembre 1844

Quant au 2 1/2, vous voyez que je fais tout ce qui dépend de moi pour faire bien marcher cette affaire, mais tous nos fonds sont

faibles ce qui influe beaucoup sur cette nouvelle valeur. Depouhon vend du 4 1/2 et du 5 % et l'argent devient ici assez rare, malgré que j'ai annoncé partout que je reporte à 3 %.

2 décembre 1844 (particulière)

J'ai vu ce matin le ministre des finances. Il m'a demandé si vous n'êtes pas encore décidés à prendre 10 ou 12 millions de l'emprunt 4 1/2 % qu'il vous céderait à 101 1/2 à forfait. Je lui ai dit que dans ce moment vous êtes probablement très occupés de l'emprunt français, et que toute votre attention se porte sur cette opération, que je ne pense pas avoir de vous une réponse immédiate. Le ministre m'a dit qu'il verrait avec plaisir que cette affaire puisse se faire avec vous.

4 décembre 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous remettre inclus un journal dans lequel vous trouverez un article assez curieux concernant votre opération du 2 1/2 avec la Hollande; on m'a assuré que cet article vient de Paris.

Le projet de loi qui autorise le ministre des finances à faire l'échange des titres de l'emprunt 1832 à Londres a été voté hier à l'unanimité. M. Kerkhove m'a dit que la maison *Castellain, consul belge à Londres*, a demandé de faire cette opération, et il paraît qu'il a assez de chance de l'obtenir. M. Kerkhove m'a dit que du reste il n'y a rien de fait; il m'a prié de revenir le voir dans quelques jours, lorsque le budget des finances sera voté. Je ferai mon possible pour que la maison de Londres soit chargée de cette affaire, moyennant une allocation, bien entendu.

Je regrette que ma dernière vente d'un million à prime ne vous satisfasse pas. Dans cette opération, je me suis guidé sur ce qui se fait journellement à Amsterdam sur le 2 1/2 % que vous savez qui se traite à prime au cours du jour avec 1/2 % pour 6 et 8 mois. D'un autre côté il faut absolument donner quelques primes à bon marché, pour engager le jeu dans cette affaire, qui déjà est languissante; et ce ne sont que les personnes qui achètent des primes qui provoquent le jeu et entraînent les capitalistes à entrer dans ce nouveau fonds.

Quant à racheter des primes, cela ne se peut pas encore, ce fonds n'est pas assez répandu, mais je rachète journellement des petites parties.

5 décembre 1844 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances et j'ai causé avec lui dans

le sens de votre lettre, comme proposition venant de moi, lui observant d'abord que je n'ai pas encore reçu votre réponse; mais il m'a dit qu'il ne peut pas traiter ainsi, que la proposition que je lui fais aujourd'hui est en d'autres termes à peu près la même que celle que vous lui fîtes lors de votre séjour à Bruxelles. Il ne peut traiter avec vous cette affaire *qu'à forfait*. Si elle ne vous convient pas ainsi, il sera obligé de demander à la Chambre un crédit de 10 à 12 millions pour créer des bons du Trésor à 4 %, ou bien l'autorisation de faire un emprunt de 12 à 15 millions par soumission, au rabais, comme cela se pratique chez vous, et en 4 1/2 % bien entendu; mais il préfère traiter avec vous à forfait ne serait-ce que pour *six millions* parce qu'il voudrait éviter de demander un crédit à la Chambre qui alors ne manquerait pas de jeter les hauts cris.

Vous voyez, par ce qui précède, que le ministre *est dans le pétrin*, car je sais de bonne part, que toute sa richesse *en caisse*, consiste en 4 millions et ces 4 millions proviennent des cinq millions qui lui avança la Société générale sur des bons du Trésor.

D'après tout cela, je ne sais pas comment cela ira pour notre paiement du 1^{er} février, car le ministre lui-même m'a avoué que les rentrées se font très lentement.

9 décembre 1844 (particulière)

J'ai été ce matin faire une visite à M. Michel, et comme d'ordinaire nous avons causé politique.

M. Michel croit qu'il y aura sous peu un changement de ministre, soit avant ou après la discussion du budget de l'Intérieur; le parti catholique ne veut plus de Nothomb. On ne connaît pas encore son successeur.

En causant finances, M. Michel m'a dit que M. Mercier trouve que votre opération 2 1/2 ne vaut rien, que c'est une mauvaise affaire; il le dit à qui veut l'entendre. A ce sujet j'ai fait connaître à M. Michel la proposition que vient de vous faire le ministre des finances de vous vendre 10 à 12 millions de son 4 1/2 *à forfait*. M. Michel m'a chargé de vous engager de ne rien faire avec lui, et de le laisser dans l'embaras; autrement il est persuadé que si vous le tirez de ce mauvais pas, vous vous donnerez des armes contre vous, car M. Mercier ne manquera pas de se vanter d'avoir fait la conversion, d'avoir terminé les affaires financières avec la Hollande, d'avoir enfin fait face à tout; et à la prochaine session il viendra proposer à la Chambre la conversion

de l'emprunt 1840, non pas en 4 1/2 mais en 4 %. C'est pourquoi M. Michel vous engage de ne rien faire avec lui, et par ce moyen l'obliger de venir lui-même à la Chambre exposer ses embarras et demander les moyens d'en sortir; c'est alors que vous pourrez venir au secours d'une manière bien plus efficace pour vous. Je vous avoue que je crois que vous feriez bien de suivre ce conseil, car ce ne sont ni les Depouhon, ni les Bischoffsheim qui peuvent tirer le ministre d'embarras. D'un autre côté, la Société générale n'est pas disposée et n'a pas envie de lui prendre 10 à 12 millions de son 4 1/2.

Nous avons signé ce matin le contrat, et j'ai déposé au Trésor les inscriptions. Mais on m'a observé que je dois payer *Fr. 50 de droit de transfert par million*. J'ai voulu réclamer près de M. Kerkhove mais il m'a observé que le règlement s'y appose et qu'il n'a pas à éviter le paiement de ce droit.

11 décembre 1844 (particulière)

Ce n'est que ce matin que j'eus l'honneur de recevoir votre lettre du 9 courant m'annonçant que vous avez été déclarés adjudicataires de l'emprunt français. Je vous prie de recevoir mes bien sincères félicitations, ainsi que mes remerciements pour la part que vous voulez bien me réserver dans cette affaire.

Cette nouvelle a produit ici un immense effet; elle tranquillise les capitalistes qui y voient un nouveau gage de paix et de sécurité. Mais si elle fait généralement plaisir, il n'en sera pas de même *chez quelques personnes, Depouhon et consorts*.

Je me suis empressé de la faire connaître de suite au Roi, et j'ai été voir les ministres entr'autres le ministre des finances, qui est si bienveillant pour vous. En causant avec lui de cette affaire, il m'a de nouveau entretenu de ses 12 à 15 millions de 4 1/2 %; je lui ai dit que je n'ai pas encore reçu de réponse de vous à cet égard; il a toujours grande envie de faire de l'argent *par vous*, car après ces 12 millions à 15 millions il aura encore d'autres millions en 4 1/2 à vous offrir, puisque vous verrez par le journal inclus que le ministre des travaux publics a demandé hier à la Chambre un crédit de *Fr. 12.500.000* en bons du Trésor pour achèvement des chemins de fer, etc. etc. M. Mercier m'a dit que ces travaux ne commenceront qu'en 1845 et que cette somme ne sera employée que successivement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Roi part demain pour Paris, M. Van Praet l'accompagne. Il est très probable que le Roi vous entretiendra de l'affaire des

4 1/2, ainsi que de l'affaire de Guatémala. M. Messel qui vient de s'engager dans cette affaire est également parti pour Paris et à l'intention d'en causer avec vous.

Je vous retourne ci-joint l'épreuve du certificat définitif; la Société générale ne trouve aucune observation à y faire et rien ne s'oppose plus à l'impression. M. Greban m'a chargé de vous demander s'il vous convient de recevoir des pièces de 5 francs; la Société générale me donnerait quelques millions.

M. Van Praet m'ayant témoigné le désir de réaliser les Fr. 100.000 2 1/2 %, je viens de lui annoncer que je les ai réalisés à 62 1/2 soit Fr. 2.500, que je lui paierai.

12 décembre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et n'ai reçu que le soir votre lettre du 10 courant dont je suivrai les instructions vis-à-vis du ministre des finances. Je verrai du reste M. Michel et j'en causerai avec lui pour savoir comment il faudrait s'y prendre pour parvenir à faire non seulement une bonne affaire *en 4 1/2* mais pour que le mérite vous en reste, et enfin que la Chambre sache que c'est un service que vous rendez au Gouvernement.

Vous avez vu, par ma lettre d'hier, que le Roi part aujourd'hui pour Paris, accompagné de M. Van Praet. Comme je pense que vous vous entretiendrez avec eux de cette affaire, il sera bon que vous engagiez particulièrement M. Van Praet de faire connaître *ici* que si vous faites cette opération ce n'est que dans le but de tirer le ministre d'embarras et de rendre service au gouvernement. De mon côté, j'agirai dans ce sens.

M. Meeus est revenu en ville aujourd'hui; j'ai été lui faire une visite et en causant de choses et d'autres, il m'a dit que le ministre n'a pas d'argent. Je lui ai demandé comment il fera pour s'en procurer pour le mois de février; alors il m'a dit que probablement le ministre des finances vous proposera de vous vendre 12 à 15 millions de 4 1/2 qu'il a encore disponibles sur cet emprunt. Je me suis du reste bien gardé de faire connaître à M. Meeus ce qui en est de cette affaire. M. Meeus pense que vous ferez bien de conseiller à M. Mercier, puisqu'il doit faire un emprunt de 10 millions *ou plus*, de le faire *en 4 %* avec une garantie de non remboursement pendant 15 à 16 ans; ce n'est là du reste qu'une opinion de M. Meeus et dont il m'a parlé vaguement.

M. Meeus m'a chargé de vous prier de vouloir bien réaliser la

moitié de ce que vous lui cédâtes dans l'emprunt 2 1/2 % si toutefois cela est à votre convenance dans ce moment.

16 décembre 1844 (particulière)

J'ai communiqué à M. Meeus que vous avez réalisé la moitié de son 2 1/2 % à 62, 35.

La Banque de Belgique aurait voulu escompter ses paiements à 4 %, autrement cela ne lui conviendrait pas.

Dès que vos certificats définitifs arriveront ici, la Société générale s'occupera immédiatement de les signer; cela n'éprouvera pas le moindre retard, M. Greban me l'a assuré ce matin. Je ferai en sorte de hâter ensuite le visa du Gouvernement.

J'ai revu M. Michel qui persiste toujours dans les conseils qu'il m'a chargé de vous transmettre dans l'une de mes précédentes lettres, de laisser le ministre dans l'embarras jusqu'au dernier moment; M. Michel étant persuadé que M. Mercier cherche à vous exploiter non seulement pour le compte du gouvernement, mais plus encore pour son compte particulier, car en 1840 il a perdu beaucoup d'argent en compte à demi avec un autre haut fonctionnaire, et il voudrait maintenant se rattraper en vous exploitant.

Quant à faire un emprunt par soumission, cela ne se peut pas sans l'autorisation de la Chambre; d'un autre côté s'il fait un emprunt de 10 millions, cet emprunt ne peut servir qu'à éteindre les bons du Trésor.

M. Michel m'a dit en outre que M. Mercier a eu une longue conférence avec M. Van Praet avant son départ, de sorte que ce dernier vous entretiendra sans doute de toute cette affaire.

20 décembre 1844 (particulière)

J'ai l'honneur de vous remettre inclus un compte simulé pour le 4 1/2 % *belge non libéré*. Mais pour votre gouverne, ce fonds est très faible. Les titres libérés sont très offerts à 103, et les non libérés à 102 1/4; ils fléchiront encore parce que tout le monde doit payer le mois prochain, de sorte que je vous engage à être bien sur vos gardes si vous traitez avec le ministre des finances; *et en faisant cette affaire vous tirez l'épine du pied à Depouhon qui en a pour 9 à 10 millions pour son compte*.

Le ministre a 5 millions en caisse au Trésor; sur cette somme il doit bientôt vous en payer 3 1/2 environ, ensuite il doit vous faire

des remises dans le mois de janvier pour les intérêts du 3 % belge, voyez ce qui lui restera.

Comme je pense que M. Van Praet va vous talonner pour cette affaire lui qui, le premier a chanté victoire lorsque le 4 1/2 % a été créé et que vous avez été mis de côté, je vous donne tous ces détails pour que vous connaissiez bien la position des choses.

21 décembre 1844 (particulière)

Il y a dissension dans notre cabinet à propos de la discussion de Zollverein où M. Mercier a voté contre M. Nothomb de sorte qu'il est probable que le premier sortira du ministère et comme *Cogels d'Anvers* a parlé en faveur du Zollverein, il pourrait bien être nommé ministre des finances Ce serait échanger son cheval borgne contre un boiteux, car, vous savez que Cogels n'est pas votre ami. Ne pourriez vous pas par le séjour du Roi à Paris mettre obstacle à cette nomination si ce que je vous écris est exact. Je saurai ce qu'il en est au juste.

22 décembre 1844

Je causerai avec M. Meeus sur son 3 % belge et sur l'affaire du chemin de fer dont vous m'entretenez, mais je sais d'avance que M. Meeus ne fera rien en chemin de fer, et je ne crois pas à un succès ici; parce que les deux banques ont fait perdre trop d'argent dans les entreprises industrielles. Je ne crois pas non plus que le public voudra mettre de l'argent dans une pareille affaire. Du reste j'en causerai avec M. Meeus, après que M. Van Praet l'aura vu.

J'ai vu un instant M. Van Praet qui m'a dit *qu'il n'y aura pas de changement dans le cabinet.*

23 décembre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai vu M. Rochussen, qui m'a dit que préalablement, il faut que M. Sichel entretienne M. Van Hall des frais de transfert payés ici, qui en écrira à M. Rochussen. Ensuite celui-ci verra ce qu'il y a à faire pour le mieux et vous faire rentrer dans vos déboursés. Comme M. Sichel était ici aujourd'hui, j'en ai causé avec lui; il fera des démarches nécessaires.

J'ai vu M. Meeus; j'ai causé avec lui de son 3 % belge. Il m'a

dit que la Société générale n'en a plus beaucoup et ne serait pas disposée à le faire vendre à Paris.

Je lui ai donné communication de votre lettre relativement à l'affaire du chemin de fer. Quant à celui d'entre Sambre et Meuse, il a déjà dans le temps refusé vos propositions. Il vient encore tout récemment de refuser celles qui lui ont été faites par la compagnie anglaise d'y participer; de sorte qu'il trouve qu'il ne serait pas convenable maintenant de faire quelque chose pour ce chemin.

Quant à l'embranchement du chemin de fer de Jurbise, il veut y réfléchir et me dira dans quelques jours ce qu'il y aura à faire. Ce n'est du reste qu'une affaire de 4 à 5 millions. Comme il voit que vous êtes disposé à faire des chemins de fer, il vous propose celui de Mons au canal de jonction de la Sambre à l'Oise; mais il faut auparavant s'entendre avec les charbonniers de Mons qui s'engageront d'envoyer une partie de leur charbon par ce chemin de fer jusqu'à Paris, et à cet égard M. Meeus sera à même d'ici à quelques jours de me dire quelque chose de positif sur cette condition. M. Meeus dit en outre que si l'on fait quelque chose dans ces chemins de fer, il faut *que les actions soient émises à Paris*; ici elles n'auraient pas de succès.

M. Meeus dit aussi que puisque maintenant l'on fait tant de chemins de fer en France, il faudrait chercher à vous intéresser dans plusieurs charbonnages de ce pays, où il y aurait plus tard de bonnes affaires à faire, car il est impossible *qu'Anzin* puisse fournir tout le charbon nécessaire à tous les chemins de fer de France, de sorte qu'on sera bien obligé d'en faire venir de la Belgique; et comme les houillères sont actuellement à très bon compte il y aurait de bonnes opérations à faire.

M. Meeus pense que d'ici à une huitaine de jours le ministre des finances le fera demander et lui proposera de faire un emprunt de *dix millions en 4 1/2 %*. Comme M. Meeus voudrait faire cette affaire avec vous il ne faudrait pas au moyen de cet emprunt, *tirer l'épine du pied à Depouhon et consorts*. De sorte qu'il vous engage, dès que le ministre aura fait une ouverture à cet égard, de proposer de faire cet emprunt en *4 % au cours environ de 96, avec garantie de vingt ans de non remboursement*; vous pourrez ensuite ajouter vos conditions de paiement des intérêts à Paris, à Londres, etc., etc.

M. Meeus me charge aussi de vous prier de vouloir bien réaliser pour lui ses Fr. 9.000 de rente 3 %, si vous pouvez le faire avec Fr. 450 à Fr. 555 de bénéfice.

La Chambre s'est ajournée au 14 janvier. Il paraît qu'à la rentrée M. Cogels a l'intention de proposer une conversion facultative des emprunts 5 % 1840 et 1842, c'est-à-dire que les personnes qui convertiront dès à présent recevront du 4 1/2 % avec bonification d'intérêts jusqu'à l'époque stipulée dans les contrats, ceux qui ne voudront pas recevront alors du 4 %.

24 décembre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, et j'ai vu depuis M. Van Praet qui a causé avec M. Meeus de l'affaire des chemins de fer; il paraît qu'il est assez disposé de faire quelque chose dans le sens de ce que j'eus l'honneur de vous dire hier.

M. Greban m'a dit *confidemment* que M. Kerkhove est venu ce matin le voir et lui a fait entendre qu'il voudrait renouveler *les cinq millions de bons du Trésor* échéant le 6 janvier, mais M. Greban l'a renvoyé à M. Meeus, qui a ce qu'il paraît est outré de ce qu'on laisse le Trésor dans une telle pénurie.

27 décembre 1844 (particulière)

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, sinon qu'hier en allant au Trésor j'ai rencontré M. Kerkhove qui m'a demandé si je n'avais pas reçu de vos nouvelles relativement à l'affaire du 4 1/2 %. J'ai pris pour prétexte que le 25, jour de fête, vos bureaux sont fermés. Enfin je cherche à éluder autant que je peux toutes les questions à ce sujet.

On m'a assuré que le ministre des finances cherche à se procurer de l'argent sur dépôts des 4 1/2, soit en Hollande soit en Angleterre. Il paraît que cela se ferait par l'entremise de Bischoffsheim. M. Meeus m'a dit qu'il sera obligé de renouveler *les cinq millions de bons du Trésor échéant dans les premiers jours du mois prochain, car il n'y a plus d'argent dans la caisse.*

28 décembre 1844 (particulière)

Vous êtes étonnés de ce que je ne vous ai pas envoyé plus tôt l'indication de toutes les formalités à remplir auprès du Grand Livre belge pour mettre en règle le 2 1/2 %. Je puis vous certifier qu'il n'y a nullement de ma faute; je passe tous les jours deux heures au Trésor pour régulariser cette affaire, mais tous les jours il surgit de nouvelles questions et de nouvelles formalités que le Trésor ignore, *car observez*

bien que c'est pour lui une question et une affaire toute neuve, qui ne s'est pas encore présentée ici, de sorte qu'ils ont beaucoup de peine à la régulariser. D'un autre côté ils sont accablés de besogne pour leur 4 1/2; et voici encore un autre modèle de procuration pour le transfert que je vous prie de m'envoyer. Du reste, il n'y a pas de temps perdu, dès que vos certificats seront ici et signés par la Société générale, toutes ces procurations seront mises en règle. Voici encore une autre difficulté qui cependant n'entravera pas la marche de l'affaire; il paraît d'après ce qu'on m'a dit ce matin au Trésor, il y aurait une différence de Fr. 100.000 *capital nominal* avec la Hollande; je demanderai pour cela des explications à La Haye par l'entremise de M. Sichel.

J'ai communiqué à M. Meeus la copie de vos deux contrats; il me les rendra dès qu'il en aura pris connaissance. Il va sans dire que tout ceci est confidentiel et secret.

M. Meeus verra lundi le ministre des travaux publics pour lui parler du chemin de fer de Jurbise. Il attend votre réponse sur ce que je vous écrivais ces jours-ci *sur les houillères*.

M. Meeus voyant que les affaires marchent beaucoup mieux et que les affaires industrielles ont pris une tournure plus favorable, que la hausse sur tous les fonds doit nécessairement influencer sur toutes les actions et principalement sur celles de la Société générale, qui dans son opinion doivent monter à Fr. 1.800 en 1845, vous propose de faire une affaire en compte à 1/0 en achetant pour 5 à 600 mille francs de ces actions.

M. Meeus m'a dit confidentiellement que cette année le dividende sera plus fort, et s'élèvera à 30 francs net. Il en sera de même pour l'année prochaine.

29 décembre 1844 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, et vous informe que l'on a envoyé ce matin le contrat chez le notaire pour en prendre un extrait; il sera déposé demain ou après-demain au Trésor. Vous pouvez être certains qu'on ne perdra pas de temps, dès que les titres définitifs arriveront et que les procurations seront en règle; mais ni la Société générale ni le Trésor étaient bien au courant de cette affaire, qui est toute nouvelle pour eux; c'est pourquoi il s'est élevé journellement *des difficultés inconnues*.

Quant à ce que vous me dites du 2 1/2 %, je ne pense pas qu'il y ait aucun reproche à me faire de ce que les ventes ne vont pas; vous avez vous-même arrêté l'élan que nous avons donné ici et à Anvers

en me disant de me guider sur le cours d'Amsterdam, ce qui a été impossible jusqu'ici. J'avais commencé à vendre à prime, vous m'avez écrit que vous n'aimiez pas à faire ce genre d'affaires, de sorte que j'avais les bras liés, car c'était là, la véritable manière d'emmancher l'affaire et de provoquer le jeu.

Quant aux ventes fermes, c'était de même. Le cours d'Amsterdam ne me l'a pas permis. Remarquez bien que pour mettre en train une affaire comme celle-là, il faut laisser $1/8$ à $1/4$ % de marge aux spéculateurs; de sorte que de toute manière je me suis trouvé arrêté tout d'un coup, ne voulant pas nuire aux opérations de M. Sichel; et dans tout ceci je n'ai fait que suivre vos ordres.

Quant à vendre aux rentiers et aux capitalistes, on n'en trouve pas toujours; mais voici le moment où les rentiers achèteront parce qu'il leur rentre de l'argent de leurs rentes. Laissez-moi les mains libres, et j'ai la certitude que je ferai marcher l'affaire comme je l'ai fait dans le commencement; mais si vous changez d'idée tous les jours, je dois naturellement m'arrêter.

ANNEE 1845

3 janvier 1845 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances et lui ai fait votre proposition pour le 4 1/2. Il vous remercie beaucoup des offres que vous lui faites; il réfléchira s'il vous les donnera soit en dépôt à 4 % ou autrement. Mais dans tous les cas cela ne remplit pas son but, *car il voudrait vendre ferme*. En attendant, voici une nouvelle proposition qu'il m'a chargé de vous faire. Il veut vous vendre à forfait pour *neuf millions de 3 % belge* qu'il a encore en caisse. Il vous prie de vouloir bien me dire à quel prix vous voulez les acheter.

J'ai vu M. Meeus, à qui j'ai amicalement communiqué ce que vous m'avez dit relativement aux propositions qu'il me charge de vous faire. Il m'a dit qu'il vous a fait cette proposition pour que, plus tard, si les actions de la Société générale venaient à monter, vous ne lui reprochiez pas, de ne pas vous avoir proposé de faire une affaire en compte à 1/2 (1).

5 janvier 1845 (particulière)

Quant à ce que vous me dites que M. Biré vous a entretenu de la position favorable de l'industrie charbonnière, de celle de la Société générale, et que vous regrettez d'apprendre ces choses là par d'autres que par moi, je vous serai obligé de vouloir bien relire mes lettres des 23 et 28 décembre dernier; vous verrez qu'à cette époque j'eus l'honneur de vous rendre compte des diverses conversations que j'eus avec M. Meeus, *à cet égard*.

Il est vrai que je ne suis pas aussi enthousiaste que M. Biré, je ne vois pas *de suite* les choses si en beau que lui. Vous vous rappellerez bien que dans le temps, M. Biré *a vu les actions de la Banque de Belgique à 3.000 Fr. et moi je vous disais qu'elles tomberont à Fr. 500. Qui avait raison de nous deux !!!*

Il en est de même pour le moment. Jusqu'ici je ne vois aucune amélioration dans les actions industrielles; toutes celles qui sont sous le patronage de la Société générale, par exemple la Société de Commerce, qui donne 4 1/2 %, *sont à 55, invendables*; celles de la Société nationale, qui donne 4 %, *sont à 58, invendables*; et ainsi de suite pour une partie des autres.

(1) A la même date, Lambert signalait une certaine abondance d'argent sur la place d'Anvers. « Les rentiers commencent à avoir des fonds disponibles, prennent beaucoup de renseignements sur le 2 1/2 %. Van Camp et autres espèrent les décider à y faire leurs placements » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 3 janvier 1845).

Il n'y a également aucune amélioration dans celles pour les fers; l'établissement de Couillet a six hauts fourneaux dont *trois* sont en activité, uniquement pour maintenir et faire vivre les ouvriers, *Chatelineau* qui a trois hauts fourneaux, n'en a *qu'un* en activité, également pour la même raison. Ce dernier établissement qui a coûté *14 millions* a fait cette année, par extraordinaire et en tout pour *250 mille francs* de vente de charbon. Je ne peux pas comme M. Biré escompter l'avenir et savoir ce qui se fera dans trois ou quatre années. Lorsque cela arrivera, soyez persuadés que je vous en entretiendra..

Dans tout ce que M. Biré vous a dit ou pourra vous dire je ne vois qu'une chose, c'est qu'il a gagné beaucoup d'argent dans les dernières transactions avec la Société générale pour les actions du Roi de Hollande, et il est maintenant tout feu tout flamme pour cet établissement comme il l'était dans le temps pour la Banque de Belgique; de sorte que M. Meeus qui a deux ou trois mille actions pour son compte particulier, *lui monte la tête, fait hausser les actions* et finira par en endosser un bon paquet à M. Biré *et cela indirectement*. Voilà tout ce que je prévois.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier l'Amsterdam est ici de $3/8$ à $1/2$ % de perte ce qui fait 211 à 210 $7/8$ et chez vous l'Amsterdam à 3 mois est à 209 et à 3 % ce qui fait 210,56 de sorte qu'il y a de la perte au lieu de laisser de la marge, je serai donc forcé de prendre du Paris qui est très cher et des pièces de 5 francs.

Quant aux procurations je les présenterai demain au Trésor, celle qui serait jugée inutile je vous la retournerai. Je verrai M. Rochussen relativement à la somme à recevoir de la Belgique le 1^{er} février.

6 janvier 1845 (particulière)

J'ai vu le ministre des finances et lui ai fait votre proposition pour son 3 et 4 $1/2$ % après lui avoir parlé dans le sens de votre lettre, il m'a dit qu'il y réfléchira et m'écrira pour venir le voir et connaître ses intentions.

J'ai été voir M. Van Praet et lui ai donné connaissance de vos bonnes dispositions à traiter avec le ministre des finances pour ses fonds belges *afin que le Roi le sache*.

J'ai été voir M. Rochussen qui m'a promis de voir aujourd'hui le ministre des finances pour le paiement du 1^{er} février. Il part jeudi pour La Haye où il restera une quinzaine de jours, mais pendant

son absence son premier secrétaire sera chargé de me remettre une note exacte de ce que j'aurai à toucher.

8 janvier 1845 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de voir M. Biré, qui m'a dit avoir reçu de vos nouvelles et m'a chargé de vous proposer de nouveau une affaire.

Ce serait de vous acheter pour *quatre millions de 2 1/2 % belge à une limite assez large*, il vous donnerait par contre des obligations de la Société générale 4 % et à des termes dont vous connaissez les catégories.

En voyant ce matin M. Meeus, il m'a de nouveau parlé, mais d'une manière toute amicale, que vous avez eu tort de ne pas faire avec lui l'affaire en compte à demi pour les actions de la Société générale qui dans son opinion doivent beaucoup hausser. D'un autre côté, il m'a fait entrevoir que plus tard la société de mutualité fera probablement une émission de ces actions; il se propose du reste de m'en parler lorsque le moment arrivera. Je lui ai à mon tour répondu d'une manière toute amicale que si vous n'avez pas fait cette affaire, c'est parce que dans le temps il n'a pas voulu faire avec vous celle pour les actions du Roi de Hollande; à cela M. Meeus m'a répliqué qu'il y a eu impossibilité, malgré le désir qu'il en eut alors de la traiter avec vous, mais pour lui-même il n'a pu obtenir une seule action dans cette opération.

M. Meeus pense aussi qu'il y a de l'argent à gagner en achetant des houillères, car les chemins de fer qui se font en France doivent nécessairement absorber beaucoup de charbon que l'on sera forcé de venir acheter en Belgique; de sorte qu'il est certain que d'ici à deux ans elles doivent hausser considérablement.

M. Meeus me disait aussi que vous laissez beaucoup d'argent à la Banque ce qui est pure perte pour cet établissement.

11 janvier 1845 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire et vous parler dans ma lettre de *Depouhon*, qui effectivement est allé en Angleterre pour compte du ministre des finances, et sans doute *pour battre monnaie*.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre des finances il m'a dit qu'il s'est décidé à vous envoyer successivement à partir de demain *trois millions en 4 1/2 % belge*, qu'il vous prie de vendre au

mieux pour son compte; il vous bonifiera $1/2$ % de commission.

Quant aux bons du Trésor à un an de date, il ne peut pas vous en donner parce que le taux est trop bas et il ne peut les donner qu'à 3 %, ce qui ne vous conviendrait pas. Comme le ministre à un compte courant chez vous, il préfère que vous lui avanciez vers la fin de ce mois cinq millions à raison de 4 % en vous bonifiant $2 1/2$ % de commission et il est entendu que vous lui feriez cette avance purement et simplement sans dépôt de titres. Veuillez me donner une réponse le plus tôt possible, et me dire si cela vous convient ici.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai remis à la Société générale les trois caisses de titres $2 1/2$ % soit 6.000 pièces.

12 janvier 1845

M. Depouhon est allé à Londres, il m'a dit que puisque vous ne voulez pas acheter le $4 1/2$ % au ministre des finances, il faut bien se retourner d'un autre côté. M. Biré qui me parlait aussi de ce voyage, ne croit pas que Depouhon réussira à Londres.

15 janvier 1845 (particulière)

Conformément à vos désirs, j'ai été voir le ministre des finances; mais ses occupations l'ont empêché de s'entretenir aujourd'hui avec moi. Il m'a remis à demain, mais j'ai causé en attendant avec M. Kerkhove, qui m'a dit qu'on vous a déjà envoyé une caisse d'obligations $4 1/2$ %, soit pour un million, pour en opérer la vente et dont vous voudrez bien créditer le compte courant à mesure de vos réalisations. Dès que vous annoncerez que vous aurez à peu près vendu ce million, on vous en expédiera d'autres successivement. Veuillez en accuser la réception au ministre, ainsi que d'un envoi ultérieur de titres qui vous a été expédié pour l'échange (1).

16 janvier 1845

J'ai été voir le ministre des finances, mais je n'ai pu causer avec lui : il m'a encore remis à demain. Il m'a renvoyé à M. Kerkhove qui m'a dit qu'il ne sait pas si l'avance que vous lui ferez sera de

(1) Malgré l'annonce, vite démentie de la mort de l'empereur de Russie (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 15 janvier 1845), un banquier anversois, Lemmé, procédait à ce moment à l'émission d'un emprunt hessois à lots, pour compte de la maison de Francfort : « cette affaire aura, dit-on, beaucoup de succès » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 16 janvier 1845).

quatre ou cinq millions et si le renouvellement pour le 1/2 % de commission aura lieu tous les trois ou tous les quatre mois.

Je crois que le ministre des finances veut avant de causer avec moi connaître le chiffre versé à Amsterdam.

17 janvier 1845 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que le montant des versements effectués à Amsterdam à valoir sur le paiement du 1^{er} février, s'élève à : *Fl.* 5.000.350,00 *Fr.* 10.000.000,13

J'ai lieu de croire que l'élévation de ce chiffre provient du voyage de *Depouhon* à Londres, où sans doute il a fait des dépôts de 4 1/2 %; et on aura fait directement les versements à Amsterdam.

Je n'ai pu voir le ministre des finances. M. Kerkhove m'a dit que le ministre a besoin de quatre millions pour le 25 courant. Il est entendu que c'est à 4 % et 1/2 % de commission et avec la faculté de renouveler tous les quatre mois au lieu de trois mois.

M. Kerkhove m'a chargé de vous prier d'ouvrir pour cette affaire un compte séparé, dans lequel vous débiterez le ministre de votre avance, et le créditez par contre, au fur et à mesure du montant de vos ventes en 4 1/2 %. En outre, si le ministre vous faisait faire des versements d'ici à quelques temps vous auriez la bonté de les porter sur le même compte.

Veillez me dire si je dois prendre cette somme à la Société générale, ou préférez vous envoyer au ministre une traite sur moi. Je crois que ce dernier moyen est le plus régulier.

M. Meeus m'a chargé de vous demander si vous voulez lui prendre 4 à 500 mille florins de papier sur Amsterdam à courts jours, à 1/8 % de perte.

M. Greban m'a dit ce matin que l'encaisse au Trésor est toujours de 5 à 6 millions; ce chiffre ne varie pas beaucoup.

22 janvier 1845 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai eu ce matin la visite de M. Biré; il m'a dit avoir reçu une lettre d'une maison de Paris qui veut se charger de la négociation de ses obligations de la Société générale moyennant 1/2 % de commission. Mais avant d'entrer en relation avec cette maison, il m'a chargé de vous faire la même proposition. Vous feriez cette négociation et il serait disposé à vous allouer une commission plus élevée. Mais dans le cas où vous n'accepteriez

pas, il vous prie de vouloir bien ne pas être hostile à ces valeurs, si on venait aux informations chez vous.

En causant ce matin avec M. Greban, il m'a fait connaître que le ministre des finances a dit à M. Meeus qu'il s'est arrangé avec vous pour de l'argent. Je n'ai rien répondu et j'ai laissé tomber cette conversation n'ayant pas reçu de réponse de vous à ma dernière lettre du 17 courant. Du reste, d'après ce que m'a dit M. Greban, il n'a que 4 à 5 millions en caisse et je ne sais pas comment il marchera plus tard, car son 4 1/2 n'est pas à placer; ce n'est que Depouhon qui en achète. Aujourd'hui il a fait quelque chose, c'est pourquoi il a été coté 102 1/4.

Je regrette bien l'accident arrivé à la dernière caisse de titres 2 1/2 %; mais soyez bien convaincus qu'il n'y a nullement de ma faute. J'y mets tellement de soins que je les fait toujours emballer à la Société générale de crainte qu'il arrive quelque chose aux titres. Cette caisse aura été ouverte à la Douane française et à la hâte mal refermée. Je viens d'adresser mes plaintes à l'administration des Messageries; là aussi on m'assure qu'elle n'y peut rien, que plusieurs plaintes semblables lui ont déjà été faites, qui ne peuvent être imputées qu'à la Douane française où ces caisses sont ouvertes et refermées sans aucun soin. Il faut donc que vous preniez d'autres mesures et obteniez de l'administration générale des douanes à Paris, que toutes les caisses qui vous seront envoyées de Bruxelles soient plombées et dirigées sans être ouvertes sur l'entrepôt, pour être ouvertes en présence de quelqu'un de chez vous. Autrement ces sortes d'accident arriveront continuellement, et c'est sur moi que la faute tombera.

24 janvier 1845

Depuis hier on discute à la Chambre le budget de l'intérieur; la discussion est très animée contre le ministère : M. Ozy a fait hier une proposition et a demandé de poser cette question : « le ministère a-t-il la confiance de la Chambre ». D'après mes renseignements, le ministère aura la majorité pour lui. Ozy est très outré contre M. Nothomb, parce qu'il l'a éliminé de la chambre de commerce à Anvers, de sorte qu'il fait tout ce qu'il peut pour se venger.

25 janvier 1845 (particulière)

J'ai vu M. Kerkhove, il m'a dit que le ministre a reçu votre traite; comme il n'a pu le voir aujourd'hui parce qu'il est fort occupé à la

Chambre, je pense que j'arrangerai cette affaire de manière à recevoir votre traite en paiement le 1^{er} février. Quant à l'affaire de Biré, vous vous rappellerez que la plupart des propositions pour l'affaire des obligations de la Société générale ont toutes été verbales, soit par vous, soit par Monsieur le baron Anselme, votre neveu. Mais c'est vous qui me chargeâtes le 3 septembre dernier de proposer à M. Rochussen de lui prendre les obligations du Roi de Hollande, à 6 % et 1 % de *commission*. Il me répondit, « que le Roi ne veut pas les donner autrement qu'à 5 %, *commission comprise*, et avec la condition expresse de prendre des obligations dans toutes les catégories à courtes et longues échéances ». C'est ce que j'eus l'honneur de vous écrire le 3 septembre dernier.

Quant à la proposition de faire cette affaire avec vous en échange contre du 2 1/2 %, elle fut faite directement à M. Constantin par M. Biré. Je pense que M. Constantin s'en rappellera facilement. Du reste cette affaire ne peut plus avoir lieu pour le moment; M. Biré vient de me dire qu'il n'est plus autorisé à traiter ainsi.

M. Biré sort de chez moi; je lui ai dit que je n'ai pas encore votre réponse, car je veux gagner du temps et voir M. Rochussen qui vient d'arriver. J'ai été deux fois pour le voir, mais je n'ai pu le rencontrer. Je veux savoir de lui si l'affaire est encore entre ses mains; je ne le crois pas. M. Biré venant de me dire qu'il ne reste plus que pour six millions d'obligations des trois catégories de 1847, 1849 et 1850. M. Biré m'a dit qu'il ne peut faire cette affaire avec vous qu'*en commission*. Vous seriez chargés de les vendre au pair, et il vous allouera 1 % de commission, il prendra en paiement de l'Amsterdam à 10 jours de date, au plus long, à 1/8 % de perte. Je verrai demain M. Rochussen, et saurai au juste ce qu'il en est.

La discussion sur le budget de l'intérieur continue à la Chambre. Ozy a retiré sa proposition, et veut la remplacer par une proposition d'adresse au Roi, mais sur laquelle la Chambre ne votera qu'après la discussion (1).

27 janvier 1845 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. J'ai revu M. Biré qui me charge de vous prier de lui faire une nouvelle proposition pour les

(1) Le fait est également souligné par le ministre de France à Bruxelles (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 26, dépêche du 24 janvier 1845). La discussion politique provoquait une certaine tension à la Bourse et Lambert se trouvait obligé de soutenir le cours à Anvers (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 29 janvier 1845).

six millions d'obligations de la Société générale contre du 2 1/2 % belge, les intérêts étant compensés des deux côtés. Il transmettra votre proposition au Roi de Hollande.

M. Biré a besoin de 400 à 450 mille florins pour la fin de ce mois; il veut vous donner en report pour un ou deux mois des obligations de la Société générale au cours de 95 et 4 % d'intérêts, et vous prendra pour cette somme du papier sur Amsterdam à trois mois, au pair et à 3 % d'escompte. Si vous consentez à cette proposition, veuillez me le faire savoir par retour du courrier.

M. Meeus m'a dit qu'on lui écrit de Paris que les actions du chemin de fer de La Teste sont de 125 à 150 Fr. Il voudrait se défaire des siennes; si vous croyez le contraire, il attendra encore. Il vous prie de lui dire quelque chose à cet égard.

29 janvier 1845 (particulière)

Je n'ai pu voir M. Rochussen, il était trop occupé. Je compte y retourner et lui communiquerai ce que vous me dites pour lui.

J'ai vu M. Biré et lui ai donné connaissance du contenu de votre lettre; il va y réfléchir et me remettra sa proposition. Il m'a dit n'avoir plus que 4 millions d'obligations. Il paraît qu'il en a placé ces jours-ci pour 2 millions, du moins à ce qu'il prétend.

D'après ce que me dit M. Sichel, qui vient d'arriver de Francfort pour se rendre chez vous, M. Biré a fait les mêmes propositions à Francfort. Monsieur le baron Anselme de Rothschild a reçu de lui une lettre dans laquelle il lui parlait de cinq millions; il lui disait, dans les mêmes termes que j'eus l'honneur de vous transmettre, qu'une maison de Francfort veut se charger du placement de ces cinq millions, aux mêmes conditions qu'il m'indiqua pour une maison de Paris; d'après ce que Biré vient de me dire, cette maison est *Lehideux & Co, rue Charlot*. Du reste Monsieur votre neveu en a donné connaissance.

31 janvier 1845 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier. Quant à ce qu'elle contient relativement à l'affaire de Biré, voici la proposition de Biré qu'il vient de me remettre. *C'est son ultimatum*, car il m'a dit confidentiellement que M. Van Gobbelschroy, ex-Ministre du Roi de Hollande, présentement à Paris, lui écrit que la Maison Lehideux et Cie lui a assuré qu'elle se chargera du placement de ses obligations

et les écoulera comme du pain chez le boulanger. A cette occasion M. Biré me charge de vous prier de lui dire *quelle confiance mérite la maison Lehideux* (1).

Quant à la proposition qu'il me fit de lui avancer de l'argent pour la fin du mois, il ne faut pas y songer; il a fait son affaire.

Par la proposition incluse, vous remarquerez qu'il n'a plus d'obligation de 1847, il n'en a plus que de 1849 et 1850. J'attendrai maintenant votre contre-proposition, et vous retourne la lettre de Monsieur le Baron Anselme qui me devient inutile. Vous avez vu que j'en avais connaissance par M. Sichel et par Biré lui-même.

M. Meeus me charge de vous remercier pour vos communications relatives aux actions de la Teste; il les gardera puisque vous lui faites entrevoir un avenir plus favorable.

9 février 1845

On m'a assuré qu'il se présente une compagnie anglaise qui veut acheter au gouvernement tous les chemins de fer de la Belgique; l'exploitation se ferait par le gouvernement et la compagnie retirerait *les bénéfices bruts*; il paraît qu'on a envoyé quelqu'un à Londres, pour voir si on tomberait d'accord.

La compagnie qui veut faire le chemin de fer de la Sambre à la Meuse, a proposé au gouvernement de ne pas accepter de garantie d'intérêts (2).

10 février 1845

M. Meeus m'a dit aujourd'hui que le dividende sur les actions de la Société générale sera de Fr. 36 net, et probablement l'on en aura autant l'année prochaine. Il voit encore une forte hausse dans les actions industrielles, dans lesquelles il y a beaucoup d'argent à gagner et surtout si ce qu'on dit est vrai que le gouvernement anglais

(1) La maison de banque parisienne Lehideux avait été fondée en 1842. Elle a disparu il y a quelques années seulement. Une partie de ses archives sont conservées aux Archives nationales, à Paris.

(2) Le ministre de France à Bruxelles soulignait l'importance de ce chemin. Parlant d'un éventuel Ostende-Metz, il notait : « je remarquerai à ce propos que les capitaux anglais ont depuis quelque temps, une propension bien évidente à affluer en Belgique » (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 6, dépêche du 13 mars 1845). Il s'agissait d'une compagnie Richards, de Londres, avec laquelle une convention avait été passée le 26 juin 1844 et un projet de loi déposé en février 1845. On craignait que par cette voie les fers anglais n'envahissent la France (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 6, dépêche du 19 février 1845). La concession fut passée peu après (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 6, dépêche du 30 mars 1845).

veut défendre la sortie des charbons sur le continent, de sorte qu'on serait forcé de venir prendre les charbons en Belgique.

11 février 1845

On va ouvrir ici une souscription pour le chemin de fer de Gand à Anvers. C'est M. Oppenheim-Emden qui en est chargé et L. Königswarter à Paris.

Vous savez qu'à *Baden* on va faire un emprunt. Il paraît que Bischoffsheim et Cahen veulent former une société à Anvers. Ils disent qu'ils font des offres si avantageuses, qu'ils ne doutent pas qu'ils obtiendront cet emprunt. Il paraît aussi que M. Lemmé n'est pas étranger à la formation de cette société. J'espère avoir d'autres renseignements.

12 février 1845 (particulière)

Conformément au contenu de votre lettre d'hier, j'ai vu le ministre des finances qui vous expédiera demain, 500 mille francs 4 1/2 belge. *Il peut encore vous donner huit millions et demi à forfait si vous le désirez et demain.* Après en avoir causé avec M. Kerkhove (que j'ai vu aussi), il me fera connaître ses conditions.

Je crois qu'outre cette somme, il lui en reste encore une bonne pacotille à vendre.

M. Meeus m'a chargé de vous dire que vous vous rappellerez facilement que dans le temps vous eûtes l'intention d'acheter le charbonnage de Bellevue, appartenant à *feu Lefèvre-Meuret* et qui a été acheté par la société nationale. Comme ces charbonnages prennent beaucoup d'extension, de jour en jour, par le grand nombre de chemins de fer qui se font en France, s'il est vrai surtout que l'Angleterre veut prohiber la sortie de ses charbons, M. Meeus vous demande si vous voulez vous intéresser pour un tiers dans l'achat. Dans ce cas, on ferait une émission à Paris. Mais si vous n'êtes pas d'avis de vous y intéresser, la Société générale vous chargera de faire cette émission pour son compte et pour la société nationale.

13 février 1845 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et je vous remets inclus la lettre que M. Mercier vient de m'adresser. J'en ai causé avec M. Kerkhove qui m'a dit avoir insisté près du ministre; mais il dit qu'on n'est pas pressé de vendre, parce qu'on pense que

les fonds belges doivent hausser. Dès que les trois millions seront placés, on verra à vous en envoyer d'autres.

14 février 1845

On m'a dit que le ministre a de nouveau donné l'ordre aux communes d'acheter du 3 % belge. Comme il en a beaucoup, en le vendant de cette manière, il se remplace par du 4 1/2.

En causant hier avec M. Kerkhove, je lui ai demandé s'il se préparait à aller bientôt à Londres pour l'échange du 4 1/2, afin de m'entendre avec lui pour que cet échange se fasse par votre maison. Il m'a observé que l'ambassadeur, *M. Van de Weyer*, s'est plaint que l'on faisait payer trop haut le change aux porteurs des titres, pour le versement sur le 4 1/2. J'ai répondu à cela que le change est fixé, que l'on ne peut pas faire payer ni moins, ni plus que le cours du jour. D'après cela je crains bien que le ministre s'adressera à une autre maison.

15 février 1845

Je laisserai tomber avec M. Meeus l'affaire des charbonnages. S'il m'en reparle, je lui répondrai dans le sens de votre lettre, ou à peu près.

16 février 1845

Votre maison de Londres m'annonce par sa lettre du 14 courant que, *Sir Robert Peel a proposé ce soir, au parlement, d'ôter entièrement le droit d'exportation sur les charbons.*

P.S. Le Trésor a en caisse pour toute fortune environ trois millions

17 février 1845

J'ai causé de nouveau avec M. Kerkhove, qui m'a promis de voir encore le ministre des finances, il fera son possible pour l'engager à vous envoyer encore des titres 4 1/2, mais on craint que ces pièces ne reviennent ici au marché, c'est ce qu'on veut éviter. Je suppose que les ventes de *Lemmé* ont été faites à Depouhon; cela gênerait toute l'affaire.

18 février 1845

M. Meeus ayant vu dans les journaux que vous allez former

une société pour le chemin de fer du Nord, vous prie de vouloir bien le comprendre dans cette affaire pour 200 actions si elles sont de Frs. 500, mais seulement de cent actions si elles sont de Frs. 1000. Ce n'est que dans le but de réparer un peu la perte qu'il fait sur celles de La Teste (1).

J'ai de nouveau causé avec M. Kerkhove pour le 4 1/2. Il m'a dit que le ministre ne veut rien changer à ses limites pour empêcher la baisse à Paris et à Londres, et que ce fond ne soit pas apporté au marché de Bruxelles.

On m'a dit que la Société générale doit prêter 10 millions au ministre des finances; j'ai voulu savoir ce qu'il en est près de M. Kerkhove, mais lui, ne sait jamais rien que lorsqu'une affaire est faite. Je tâcherai de savoir demain ce qu'il en est.

19 février 1845

M. Meeus m'a formellement assuré qu'il n'est nullement question d'avancer dix millions au ministre des finances.

20 février 1845

Les actions de la Société générale sont très demandées. M. Meeus avec qui j'en causais, m'a chargé de vous engager à en prendre pour votre maison. Il serait charmé de vous voir figurer sur le tableau des principaux actionnaires, car à son avis, il est persuadé qu'elles iront à Frs. 1.800 et elles valent intégralement Frs. 2.200, par les fortes réserves qui sont faites annuellement. M. Meeus me charge aussi de vous prier de tâcher d'engager vos amis à entrer dans cette valeur, en s'appuyant qu'avec un pareil dividende et même à Frs. 1800 l'action, cela donne toujours un bon placement à 5 %.

21 février 1845

Pour votre gouverne, la maison Bethman a écrit à M. Lemmé, qu'elle a l'intention de soumissionner pour l'emprunt de Bade, et elle lui demande s'il veut se charger de l'émission pour Anvers; mais M. Lemmé a répondu qu'il a déjà pris des engagements avec votre maison.

(1) Le *Journal des chemins de fer*, après y avoir fait une allusion le 4 janvier, reprenait son information le 8 février et parlait d'une compagnie Rothschild comprenant les clients habituels de cette maison.

21 février 1845

J'ai pris note de continuer d'envoyer des pièces de dix florins à votre maison de Londres. M. Meeus m'avait promis hier 600 mille florins, il ne m'en a donné aujourd'hui que la moitié, en m'observant que l'on exporte beaucoup trop d'or et d'argent, de sorte qu'il a peur de se trouver au dépourvu, parce que le ministre des finances n'a pas le sol en caisse. Il est obligé de ne laisser aucun paiement en souffrance. Je ferai demain une nouvelle tentative près de lui; en attendant je vais m'occuper d'en ramasser le plus possible, avec une prime de $1/2$ à $3/4$ par mille, si je ne puis pas les obtenir autrement.

M. Greban me charge de vous faire parvenir une lettre, par laquelle il vous prie de vouloir bien le faire participer dans l'affaire du chemin de fer du Nord; il espère que vous le traiterez en ami dévoué et mieux que dans le 3 % français.

24 février 1845 (particulière)

En communiquant à M. Meeus ce que vous me dites relativement à la vente de ses actions de La Teste, il est revenu de nouveau sur les actions du charbonnage qu'il veut émettre en souscription à Paris. Je lui ai fait connaître ce que vous pensiez sur une pareille émission dans le moment actuel; je lui ai parlé dans le sens de votre lettre du 13 courant. Mais vous savez qu'il est fort entêté et il m'a répondu : « demandez à votre maison si elle veut se charger de cette » affaire, car il y a d'autres maisons à Paris qui le feront avec plaisir » pour la Société générale ».

D'après ce qui précède, je vous fais remarquer que si vous ne vous chargez pas de cette affaire, M. Meeus emploiera M. Doffegnies pour qu'il la fasse faire, soit par Mallet frères ou Rougemont, et cela pourrait bien établir *un précédent pour vous et lui*.

M. Greban me disait hier que tout le fonds en caisse du Trésor est de 1200 mille francs; mais il paraît que le ministre des finances a versé dans la caisse, *comme venant de lui* 1800 mille francs, ce qui en tout fait un avoir de trois millions. M. Greban ignore complètement d'où proviennent ces 1800 m/frs; il pense que c'est du tripotage du $4\ 1/2$ fait par Depouhon et d'autres. Généralement, à la Société, on se demande comment le ministre pourra payer les 21 millions au 1^{er} mai.

24 février 1845

Le chemin de fer d'Anvers à Gand est fait par M. de Ridder, ex-ingénieur, Mrs. de Villain 14, Decock et Cahen d'Anvers sont intéressés dans cette affaire dont on n'a pas une haute opinion. Ce chemin est actuellement en exploitation d'Anvers à St-Nicolas et de là il ira à Gand (1).

25 février 1845

Il y a eu hier un peu de perturbation dans les fonds belges et espagnols à Anvers, parce que la Société générale a pris la mesure de ne plus recevoir de dépôts de ces fonds, et voici pourquoi (2).

Bischoffsheim et Cahen venaient journellement déposer et prendre 12 à 1500 mille francs sur simple signature et cela pour trois à quatre jours seulement; c'est ainsi que ces Messieurs battaient monnaie pour faire de grandes affaires. Mais M. Meeus a arrêté tout d'un coup ce grand moyen en prenant cette mesure, de sorte qu'hier la bourse d'Anvers a été un peu en émoi et les fonds ont fléchi. Par suite de cette mesure, la Banque commerciale de son côté, a annoncé aux personnes qui ont chez elle des fonds espagnols, de les retirer.

On faisait courir le bruit aujourd'hui, que vous et la Société générale vont contracter avec le ministre des finances un emprunt de 12 à 15 millions en 4 1/2 %.

26 février 1845 (particulière)

J'ai demandé à M. Meeus s'il savait quelque chose du bruit qui courait ici hier, d'un emprunt de 15 millions en 4 1/2. Il m'a assuré qu'il n'en a aucune connaissance et qu'il ne voit même pas le ministre.

27 février 1845 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir vos deux lettres particulières du

(1) « J'ai appris confidentiellement que Cahen avait essayé près du baron Osy à le faire entrer dans l'affaire du chemin de fer d'Anvers à Gand, sans pouvoir y réussir. Comme l'on connaît les idées de la place qui ne sont nullement pour ces affaires là, l'on avait désiré avoir un nom, espérant que son influence pourrait y amener des amateurs » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 24 février 1845).

(2) « La mesure prise par la Société générale contrarie beaucoup et on en fait beaucoup de commentaires. L'on dit que M. Koenigswarter de Paris sera demain à Saint-Nicolas pour la terminaison de l'affaire du chemin de fer de Gand » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 25 février 1845).

25 courant. Avant d'en parler à M. Meeus, j'ai communiqué le contenu de vos lettres à M. Greban, qui d'abord ne connaît encore rien de l'émission que M. Meeus veut faire à Paris. M. Greban ainsi que moi avons trouvé que c'est un point très délicat de donner connaissance à M. Meeus de votre refus de vous charger de cette émission. M. Meeus se fâchera, et comme c'est un homme très altier, il est hors de doute qu'il vous gardera une rancune profonde et profitera de la première occasion pour vous jouer un mauvais tour.

Nous pensons donc qu'il vaudrait mieux aborder la question franchement avec M. Meeus et lui faire entendre que cette affaire n'étant pas une affaire personnelle pour la Société générale, puisque c'est la société nationale et la société de commerce qui font cette opération, vous ne pouvez faire pour elles l'office de simples commissionnaires, sans être certains d'un intérêt quelconque, *une commission enfin*.

M. Greban est persuadé que si nous abordons M. Meeus dans ce sens, il ne peut trouver rien à redire, et ne peut que reconnaître la justesse de vos observations. Ainsi donc, si vous êtes de cet avis, veuillez m'écrire une lettre ostensible que je pourrai lui montrer, et dans ce cas me fixer quelle commission vous désirez. Autrement, je suis persuadé que vous établissez un précédent fâcheux dont M. Meeus vous tiendra compte en temps et lieu. J'ai vu aujourd'hui M. de Seyssel, je lui ai donné une lettre de recommandation pour vous. Il est allé à Anvers. Il est allé régler avec Bischoffsheim et Cahen.

Vous avez vu, par ma lettre d'avant-hier, pour quel motif la banque a pris les mesures de ne plus recevoir des fonds en dépôts. Elle a en outre ajouté à ces mesures, *celle de ne plus accepter de papier de Bischoffsheim et de Cahen soit sur Paris ou d'autres places*. Il paraît que déjà ces derniers sont embarrassés pour retirer des fonds qu'ils ont à recevoir le 7 du mois prochain.

28 février 1845 (particulière)

Ayant eu affaire au ministère des finances pour l'amortissement du 3 %, j'ai dû naturellement causer avec M. Kerkhove et j'ai machinalement fait tomber la conversation sur la faiblesse des fonds belges en général, de cette manière je suis arrivé au 4 1/2. M. Kerkhove dit que plus tard ce fonds prendra de l'essor, et que pour le moment le ministre n'est pas disposé à en vendre. D'après cela j'ai laissé tomber la conversation, ne voulant pas aller plus avant.

Pour votre gouverne, le 4 1/2 est ici comme du plomb. Il n'y a pas moyen de vendre une pièce, si *Depouhon* n'achète pas, et à 102 on peut en avoir. Je ne sais réellement pas comment le ministre s'en tirera pour le 1^{er} mai.

Comme M. Kerkhove doit se rendre le mois prochain à Londres pour l'échange des titres, j'ai voulu traiter avec lui pour que votre maison en soit chargée; mais il m'a dit que M. Castellain, consul belge à Londres, veut se charger de cette opération pour rien. J'ai répondu à M. Kerkhove, qu'à cette condition votre maison de Londres ne le fera pas.

J'aurai soin de vous donner des renseignements exacts sur l'affaire du chemin de fer de Sambre et Meuse. Mais pour votre gouverne, c'est une mauvaise affaire, plusieurs personnes à même de la connaître parfaitement en ont une très mauvaise opinion; je ne pense pas que les actions pourront se placer ici.

1^{er} mars 1845

Quant à l'affaire du chemin de fer *d'Entre Sambre et Meuse*, il paraît que les opinions sont partagées et d'après les renseignements que j'ai pris aujourd'hui au ministère des travaux publics, cette affaire ne serait au contraire qu'une très bonne opération, sous le rapport de l'utilité publique, en ce qu'il établira de grandes communications dans ce pays pour le transport des marbres, bois, ardoises etc. etc. jusqu'à Charleroy. Il y a dans ces parages beaucoup de carrières de très beaux marbres, des usines et enfin beaucoup d'établissements qui ont grand besoin de cette communication. Vous verrez, par les *Moniteurs* que je vous envoie aujourd'hui, que la Chambre a voté à l'unanimité la construction de ce chemin (1).

La Compagnie n'a pas de tarif fixé par le gouvernement, mais elle ne peut pas dépasser celui des chemins de fer du gouvernement. Cependant s'il venait à diminuer son tarif, la compagnie a le droit de maintenir le sien. On pense que lorsque ce chemin de fer sera fait la compagnie le poussera jusqu'à Metz. Il y a encore un cautionnement à faire ici de 1500 mille francs.

Dans le cas où vous feriez quelque chose avec la Compagnie,

(1) Les projets de chemins de fer se multipliaient : Louvain à la Sambre, par une compagnie représentée par un M. Tarte, qui ne demandait pas de garantie d'intérêt (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 6, dépêche du 2 avril 1845), un Liège-Namur, un Ath-Termonde-Gand, un Courtrai-Ypres, un Bruges-Thielt, projets surtout présentés par des compagnies anglaises (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 6, dépêche du 16 avril 1845).

ne pourrez vous pas établir la condition que les marchandises devront être expédiées de Charleroy par le canal de jonction de la Sambre à l'Oise; c'est du reste, une idée que je vous sou mets. Si vous désirez avoir le plan de toute cette affaire, je pourrai vous l'envoyer.

3 mars 1845

J'ai vu ce matin M. Meeus et en causant je lui ai communiqué le contenu de votre lettre particulière du 28 février. Il a fort bien pris la chose et dit lui-même que le moment n'est pas favorable pour une nouvelle émission. Il paraît qu'il a reçu des nouvelles de Paris dans le même sens et on lui dit que toute la spéculation est absorbée par les chemins de fer.

13 mars 1845

Il paraît que la Banque de Belgique et Bischoffsheim, veulent créer un chemin de fer de *Bruxelles* à *Alost* et jusqu'à *Gand*; les actions seraient émises à Paris. On m'a dit que ce projet serait prochainement soumis à la Chambre.

Une compagnie anglaise veut créer un chemin de fer de *Liège* à *Namur* et un canal d'*Alost* à *Mons*; les actions seraient également émises à Paris (1).

19 mars 1845

J'ai l'honneur de vous remettre une lettre avec des propositions qui vous sont faites pour le chemin de fer de *Termonde* à *St-Nicolae* vous priant de vouloir bien me faire connaître le plutôt possible votre opinion à cet égard, parce que la personne a déjà reçu ds, propositions de Bischoffsheim.

M. Kerkhove part la semaine prochaine pour faire l'échange à Londres du 4 1/2 %. Toutes mes démarches pour faire obtenir cette affaire à votre maison, ont été infructueuses; c'est M. Castellain, consul belge qui en est chargé. Il est très protégé par M. Van de Weyer. *Malgré tout le Trésor a en caisse 700 mille francs.* Vous verrez

(1) Lambert notait des pourparlers à Anvers relatifs à l'émission en Belgique du 3 % espagnol : Bischoffsheim et Messel y auraient participé (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 10 mars 1845). Il signalait aussi la parution d'un pamphlet « contre la situation de la Société générale » : « l'on craint que si les ouvriers en ont connaissance, retirent leur argent de la caisse d'épargne (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 12 mars 1845).

par le journal l'*Emancipation*, le bilan de la Banque de Belgique; M. Mettenius se retire.

21 mars 1845

Vous avez vu, par ma lettre d'avant hier, que je vous disais que M. Kerkhove va à Londres pour l'échange du 4 1/2 % belge; dans la conversation je glissais quelques mots relativement aux 10 millions que le ministre voulait vendre. Mr. Kerkhove me répondit que le ministre n'est pas disposé à faire quelque chose. *Aujourd'hui j'apprends que l'affaire des 10 millions 4 1/2 a été faite avec la Banque de Belgique, Bischoffsheim et Hottinguer, au pair et 1 % de commission.* J'ignore si cela est l'exacte vérité.

M. Matthieu m'a chargé de vous remettre un plan d'association pour la demande de diverses concessions de chemins de fer, canaux, etc.

Il ne s'agit pas d'exécution, il s'agit seulement pour le moment de demandes de concessions, qu'on pourra céder ensuite à telle ou telle compagnie.

On vous demande seulement si vous voulez faire partie de l'association; le but principal est de contrecarrer Bischoffsheim et consorts, qui déjà se mettent en avant pour plusieurs demandes de concessions.

L'association demanderait particulièrement la concession d'un chemin de fer d'*Anvers* jusqu'en Hollande; il sera facile de l'obtenir du gouvernement belge, peut être plus difficile du gouvernement hollandais, car déjà Bischoffsheim a le même projet pour ce chemin de fer, mais cette difficulté pourra être facilement levée.

Je vous serai obligé de me donner une réponse à cet égard.

24 mars 1845

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une lettre qui nous a été adressée par M. Gihoul, gendre de M. Matthieu, que vous connaissez, relativement à une proposition de création d'un chemin de fer d'*Anvers à Rotterdam, par Breda et le Mordyck.*

Le ministre hollandais, qui jusqu'ici était opposé à cette création, y est devenu très favorable. Bischoffsheim fait également des démarches pour obtenir cette concession et aurait l'intention d'émettre cette affaire à Londres et à Paris, il offre en outre de continuer le chemin de fer d'*Utrecht* jusqu'aux frontières d'Allemagne (route de

Hambourg); la dépense serait de 20 millions de francs. Bischoffsheim propose au gouvernement hollandais de ne garantir qu'un minimum d'intérêts de 2 1/4% sur le chemin de fer en général partant d'Utrecht, car vous savez qu'il y a 4 1/2 % de garantie par le gouvernement sur ce chemin de fer d'Utrecht, et dont la dépense a été de 20 millions de francs; de sorte que Bischoffsheim voudrait qu'il n'y eut que 2 1/4 % en tout et pour le chemin de fer à partir d'Utrecht jusqu'en Allemagne.

Je vous serai obligé de vouloir bien me donner une réponse à cet égard et me faire connaître vos intentions le plus tôt possible, car il y a une compagnie anglaise qui ne demande pas mieux que d'accepter les propositions de M. Gihoul.

Si vous le désirez, M. Gihoul n'hésiterait pas à se rendre près de vous pour causer amplement de cette affaire, et vous soumettre tous les plans et documents.

26 mars 1845 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que votre maison de Francfort a chargé MM. J. L. Lemmé & C^o à Anvers d'émettre pour son compte 15.000 lots de l'emprunt de Bade; cette émission a eu lieu hier. Les souscripteurs n'ont eu que le 5^e de leur souscription.

Votre maison a mis à ma disposition 2.000 lots de cet emprunt pour les placer en des mains fermes et à des amis. J'en ai placé mille pièces, au cours de 86 francs. Monsieur le baron Anselme m'ayant chargé de complimenter de sa part M. Meeus, je lui en ai cédé 300 pièces.

La maison Ozy est vexée de ce qu'elle n'a pas été chargée de cette affaire, mais j'approuve fort qu'il en ait été ainsi (1).

M. Greban m'a dit ce matin qu'il y a en tout Fr. 150.000 en caisse, au Trésor belge.

Il paraît que le ministre des finances a dit à M. Meeus qu'il n'aura pas une grande somme à vous remettre au 1^{er} mai. Les remises

(1) L'emprunt de Bade avait été conclu par la maison Rothschild de Francfort. On attendait à Anvers l'émission avec impatience (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 22 mars 1845). Puis l'accueil avait paru plus mitigé : « l'on pense que l'on n'obtiendra que le tiers des demandes » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 25 mars 1845). Puis, Lambert signalait les manœuvres de la maison Osy : « elle a arrêté l'élan en vendant à 88 des parties livrables en une seule fois, quinze jours après la première émission » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 26 mars 1845). En avril, cette même firme Osy faisait toujours la baisse sur les fonds de Bade (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 16 avril 1845).

sur Amsterdam se feront directement de Paris. On assure aussi que vous êtes intéressés dans l'affaire des dix millions 4 1/2 belge vendus par le ministre à M. Pellapra.

4 avril 1845

J'aurai soin de faire connaître dans le public que vous allez bientôt faire une nouvelle émission en obligations romaines, mais je ne crois pas qu'au prix actuel les rentiers et capitalistes y prennent goût, surtout à Anvers, à cause du remboursement au pair. J'en causerai du reste avec Van Camp qui tient fort au parti prêtre (1).

9 avril 1845

La Société générale a élevé son escompte à 5 % pour éviter que les petits effets ne viennent chez elle.

M. Gihoul est parti pour La Haye relativement au chemin de fer d'Anvers à Rotterdam. Il ira à Amsterdam voir M. Sichel et causera avec lui de cette affaire.

12 avril 1845

La Société générale a augmenté son escompte de 1/2 %, parce que la Banque de Belgique a fait de même, et parce qu'il y a beaucoup d'effets de complaisance en circulation. On dit que la Société générale a pris cette mesure pour faire voir au gouvernement que l'argent n'est pas si abondant que le pense le ministre.

14 avril 1845

J'ai été voir le ministre des finances et me suis entretenu avec lui sur le contenu de votre lettre du 10 courant. Il m'a dit que s'il vous a remis des fonds par anticipation, c'est que probablement ces fonds seront appliqués pour les intérêts au 1^{er} mai sur le 5 % belge; d'un autre côté, il pense que d'après la convention qui existe entre vous, cette faculté est réciproque pour qu'à son tour il puisse jouir des intérêts sur cette somme et en compensation de ceux que

(1) Lambert avait une opinion semblable. « J'ai causé avec Van Camp et autres agents influents relativement à notre nouvel emprunt romain. D'après ces Messieurs, il n'y aura possibilité de placer ici que de petites parties. Les rentiers trouvent généralement qu'ils ont assez de ce fonds là; mais il est possible que le cours, s'il était avantageux, les décident à s'y mettre » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 5 avril 1845).

déjà il vous a payés, car il doit rendre compte aux Chambres de cette convention. Il dit que si d'un côté il paye des intérêts, il veut tâcher de se rattraper de l'autre.

Quant au 1/2 % de commission, il ne pense pas qu'il doit vous être alloué sur ces fonds; cependant, il ne veut rien préjuger avant d'avoir pris connaissance de la correspondance, et avant le retour de M. Kerkhove qui est encore en Angleterre. Nous devons donc ajourner cette affaire jusque là. De mon côté, j'aime beaucoup mieux la régler avec M. Kerkhove, cela sera plus facile.

Votre maison de Francfort m'écrit hier d'aller voir le ministre des finances pour lui demander à obtenir la préférence pour les remises à faire à Amsterdam, contre les 4 millions de 4 1/2 % belge, qui étaient en dépôt chez vous; j'en ai parlé au ministre qui m'a dit qu'il n'y a plus rien à faire, cette affaire étant réglée avec vous.

22 avril 1845

Les actions de Cockerill ne sont pas connues ici, on dit que cela ne vaut rien, ou du moins très peu de chose. Je tacherai d'avoir d'autres renseignements.

23 avril 1845

J'ai l'honneur de vous remettre inclus une note relative aux actions Cockerill. M. Mettenius m'a dit aussi qu'il n'y a pas de prix à fixer pour ces actions qui ne sont pas dans le commerce, mais on dit que l'établissement fait de bonnes affaires.

25 avril 1845

J'ai vu M. Biré, qui m'a dit que vous avez positivement promis à M. Rochussen de me donner l'ordre de traiter avec lui l'affaire des cinq millions.

Voici l'ultimatum de M. Biré, dans une incluse de lui. Il est très pressé de conclure et désire ardemment que ce soit avec vous; car après la conclusion de cette affaire, il viendra à Paris vous en proposer une autre, qui consiste dans un chemin de fer à créer de Bruxelles à Maubeuge qui traverserait tous les bassins houillers. Trois de nos ministres lui ont promis cette concession, mais il ne pourra l'obtenir qu'à la session prochaine, car les Chambres vont se séparer pour procéder à de nouvelles élections. Comme il ne veut faire cette affaire qu'avec vous, il a le plus grand désir de terminer celle des actions de la Société générale.

27 avril 1845 (particulière)

J'ai eu l'avantage de vous écrire le 19 mars dernier et vous remettais une lettre de Monsieur A. Gobert, ingénieur, avec des propositions relatives au chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas et Lokeren; comme vous ne m'avez fait aucune réponse à cet égard, ce monsieur est de nouveau venu voir M. Lambert et insiste beaucoup à connaître votre opinion sur cette affaire d'autant plus que d'autres personnes s'en occupent et veulent s'arranger avec lui pour faire passer de suite cette concession à la Chambre avant qu'elle ne se sépare; et dès que la concession sera obtenue, ils veulent émettre les actions à Londres et à Paris.

M. Gobert désire faire cette affaire avec vous de préférence. Il paraît que ce n'est pas une affaire improvisée; elle a été depuis longtemps bien étudiée. Je vous serai obligé de me donner une réponse par retour du courrier, parce qu'il y a des concurrents qui accepteront les propositions de M. Gobert.

2 mai 1845

En voyant aujourd'hui le ministre des finances, il m'a dit que probablement à la session prochaine, il fera un emprunt de 30 millions environ. Je lui ai offert nos services, il m'a répondu : nous verrons plus tard.

La Chambre a adopté hier le projet de construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. Le ministre émettra pour cette affaire des bons du Trésor (1).

La Chambre s'occupe activement des demandes de concessions pour des chemins de fer; elle sera close samedi prochain.

6 mai 1845

La conversation que j'eus l'autre jour avec le ministre a été fort vague. Il m'a dit simplement, qu'il avait l'intention de faire un emprunt d'une trentaine de millions à la session prochaine, et rien de plus. Vous savez qu'il n'a pas l'habitude de se déboutonner avec moi; tout ce que je sais, c'est que cette somme est destinée à compléter les doubles voies des chemins de fer et à combler le déficit de 7 mil-

(1) Le chemin de fer aurait eu pour but de faire échouer un éventuel canal. La subvention votée pour lui atteignait 3,5 millions de francs (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 6, dépêche du 2 mai 1845).

lions existant. Du reste, plus tard, j'aurai l'honneur de vous entretenir en détail de cette affaire; je saurai au juste ce qu'il en est.

On discute aujourd'hui à la Chambre le projet de loi relatif au canal de Mons à la Sambre, entrepris par Bischoffsheim, Vilain 14, et une compagnie anglaise.

9 mai 1845

Vous vous rappellerez d'un Monsieur Castillon, qui dans le temps vous a entretenu d'un chemin de fer en Espagne. Ce monsieur est actuellement à Paris pour traiter d'un emprunt pour l'Espagne, avec une maison de Paris dont j'ignore le nom. Si vous désiriez intervenir dans cette affaire, je pourrai probablement vous en fournir les moyens; c'est M. Greban qui m'a dit tout cela très confidentiellement (1).

10 mai 1845

M. B. A. Goldsmidt de Francfort est ici. Je crois qu'il a de fréquentes conférences avec Bischoffsheim relatives à des chemins de fer et à un canal dont les actions seront probablement émises à Londres, et dont les concessions leur ont été accordées. Je pense aussi qu'ils chercheront à avoir du 4 1/2 % du ministre des finances pour les vendre à Francfort.

14 mai 1845

J'ai causé avec M. Meeus, sur les chemins de fer. Il m'a dit que dans le principe de la création des chemins de fer, les Anglais prétendaient que toutes ces affaires ne valaient rien; mais ensuite ils ont réfléchi que la Belgique étant un pays riche et industriel, les chemins de fer devaient être aussi bons qu'en Angleterre, alors ils sont venus demander des concessions; mais pour M. Meeus le problème n'est pas résolu, car ces opérations ont été faites trop à la hâte; on n'a pas eu le temps d'y réfléchir. En résumé, je crois que M. Meeus ne veut rien faire du tout en chemins de fer (2).

(1) Castillon était sans doute belge. A la fin de mars 1845, il avait adressé une lettre au chargé d'affaires français à Bruxelles. Il se déclarait prêt à aller chercher à Paris des appuis financiers pour une compagnie de Madrid à Bayonne, un Séville-Merida ayant trouvé son capital nécessaire grâce à l'intervention de Laffitte. Selon lui, des sommes importantes pouvaient également être trouvées en Belgique pour cette affaire (Paris, Arch. Aff. étr., CP Bruxelles 26, lettre de Castillon à M. de Marnix, 31 mars 1845).

(2) « Les Chambres se sont prêtées avec empressement à seconder le gouvernement en ratifiant les traités qu'il a conclus avec diverses compagnies de chemins de fer sur des

Quant à M. Bischoffsheim, il s'est, comme à l'ordinaire jeté en travers dans l'affaire du chemin de fer de Manage et du canal de Mons à la Sambre, qu'une compagnie anglaise avait demandée. Il n'a fait cela que pour attraper quelques centaines de mille francs, mais il paraît que, d'après ce que m'a dit M. Brunot, elle lui laissera toute l'affaire sur le dos et lui demandera au contraire, trois cent mille francs de retour pour reprendre cette affaire. On m'a assuré que Bischoffsheim cherche à former une compagnie en Allemagne pour y émettre les actions.

19 mai 1845

Vous savez que le canal de Mons à la Sambre a été concessionné par Bischoffsheim, et qu'il s'était jeté à travers pour le chemin de fer de Manage. Il paraît que maintenant la compagnie anglaise lui laisse ce chemin de fer sur le dos et j'ai conseillé à M. Brunot d'exiger un million d'indemnité.

28 mai 1845 (particulière)

J'ai eu connaissance que le gouvernement a encore à recevoir de la Hollande environ 2 1/2 millions capital nominal 2 1/2 % pour d'anciens dépôts d'agriculture et de cautionnement qui ont été transférés sur le Grand Livre de la Belgique. Le ministre des finances peut se servir de cet argent comme bon lui semblera. J'en ai causé ce matin avec M. Kerkhove, et si votre intention est de faire une opération avec le ministre, veuillez me faire connaître vos intentions; j'irai le voir pour traiter avec lui s'il est possible.

J'ai vu aujourd'hui M. Greban. Il m'a dit avoir reçu des nouvelles de M. Castillon à Madrid. Il lui annonce qu'ainsi que M. Weisweiler, ils vous ont écrit relativement au chemin de fer de Madrid à Bayonne et de l'emprunt qu'on fera en Espagne pour les travaux publics; comme la Compagnie anglaise veut encore s'emparer de ce chemin de fer, M. Castillon désire que vous vouliez bien l'appuyer pour contrecarrer cette compagnie, si toutefois votre intention est de faire cette opération. Quant à l'emprunt il préfère le faire avec vous de préférence à M. Laffitte qui est malade (1).

lignes secondaires que l'Etat ne pouvait exploiter lui-même sans obérer ses finances. Toutes les concessions ont été faites à des conditions extrêmement avantageuses pour la Belgique » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 26, dépêche du 19 mai 1845).

(1) En fait, il s'agit de Charles Laffitte et non de son oncle, Jacques Laffitte, mort depuis le 6 mai 1844.

29 mai 1845

On m'a assuré que Bischoffsheim cherche à former une grande société pour soumissionner encore des chemins de fer.

30 mai 1845

Comme j'eus l'avantage de vous le dire par ma lettre d'avant-hier, le ministre des finances a reçu du gouvernement hollandais 2 1/2 millions environ en 2 1/2 capital nominal, qui ont été transférés sur le Grand Livre de la dette active belge. Le ministre a l'option de garder cette inscription pour en toucher la rente, s'il n'a pas besoin d'argent, ou de la vendre si bon lui semble. Du reste, je le verrai demain, et j'aurai l'honneur de vous dire ce qu'il en est, et quelle est son intention.

4 juin 1845

Hier soir en rencontrant M. Kerkhove nous causâmes des deux millions 2 1/2 % que le ministre avait reçu de la Hollande. Il me chargeait de vous engager à faire une proposition au ministre, en lui disant le prix auquel vous prendriez ces deux millions; mais comme par votre lettre d'hier, vous me dites de n'en plus reparler, je laisserai tomber cette affaire.

13 juin 1845 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire, M. Meeus n'a pas été réélu; j'ai été par conséquent lui faire *une visite de condoléance*. Il est fort vexé tout en ayant l'air de montrer une grande indifférence, car, d'après ce qu'il dit, il voulait déjà l'an passé donner sa démission de député (1).

Votre ami Cogels à Anvers, qui a provoqué la conversion, a également été éliminé de la Chambre ainsi que *M. Smits l'ancien directeur de la Banque de Belgique*. Il faut voir maintenant si le ministère tiendra.

(1) « M. Nothomb a laissé publier par ses journaux des listes électorales qui proscrivaient les candidats libéraux les plus connus. Les loges maçonniques, les sociétés libérales ont imité cet exemple et des hommes modérés, d'une capacité spéciale remarquable, tels que MM. Meeus et Coghen, qui possèdent des connaissances financières très rares dans les Chambres belges et auxquels leur immense fortune et leurs relations nombreuses d'affaires constituent la position la plus indépendante, ont été à leur tour exclus des listes publiées par les journaux de l'opposition à cause de certains votes favorables à M. Nothomb » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 26, dépêche du 11 juin 1845).

Quant aux actions de la Société générale elles sont toujours fermes; la non réélection de M. Meeus n'aura aucune influence sur elles.

Il paraît que, dans la prochaine session, M. Meeus sera vivement attaqué à la Chambre en sa qualité de caissier de l'Etat; c'est Depouhon qui se propose cette attaque, par une nouvelle brochure.

16 juin 1845

Comme j'eus l'honneur de vous le faire pressentir dans l'une de mes dernières lettres, je crois qu'il y aura une modification ministérielle. MM. Nothomb et Mercier se retireraient; tout dépend de l'acceptation de M. d'Huart, qui prendrait le portefeuille de l'Intérieur. On ne désigne pas encore le nouveau ministre des finances. Du reste j'espère être à même demain de vous dire quelque chose de plus positif (1).

10 juillet 1845

J'ai eu l'avantage de recevoir votre lettre d'hier et d'après son contenu je ferai tout ce qui dépend de moi pour la réussite de cette affaire. Jusqu'ici je n'ai pas revu la personne chargée de la négociation, mais pour votre gouverne, je sais que MM. *Mastermann & Co* à Londres sont à la tête de l'opération; on croit aussi que Biré y est pour quelque chose. Il s'agit d'un chemin de fer d'ici à Luxembourg, conjointement avec un canal qui a déjà été commencé sous le règne du Roi de Hollande. Le ministre a demandé un cautionnement de cinq millions; j'ignore si M. Makenzie est dans cette affaire (2).

25 juillet 1845

Voici un article relativement à l'affaire de la *grande Compagnie*

(1) On pressentait des difficultés dans la formation du nouveau ministère (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 26, dépêche du 16 juin 1845). M. d'Huart aurait déclaré ne plus vouloir des Finances et trouvait l'Intérieur trop lourd (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 26, dépêche du 19 juin 1845).

(2) Un peu plus tard, les journaux français et allemands annoncèrent une convention entre le gouvernement belge et une société anglaise qui sollicitait la concession du transport de la malle des Indes. Une compagnie anglaise avait en effet sollicité la concession d'un chemin de fer Luxembourg, Namur, Bruxelles, capable de porter la malle des Indes à Trieste sans passer par la France (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 27, dépêche du 28 février 1846). On peut suivre d'ailleurs ce projet jusqu'en Piémont (Cf. GILLE (B), *Les capitaux français au Piémont (1849-1859)*, dans *Histoire des Entreprises*, n° 3, mai 1959, p. 44, qui cite des documents de 1847).

de Luxembourg. On dit d'après des lettres d'aujourd'hui que votre maison de Londres s'y intéresse pour 10 millions.

26 juillet 1845

J'ai appris par l'entremise de M. Lambert que M. Cahen vous a écrit pour vous inviter à venir ici pour vous communiquer une affaire importante. D'abord, vous avez bien fait de ne pas y venir : l'affaire n'est ni pressée ni certaine. Il m'a fait savoir qu'il s'agit d'un chemin de fer à construire de *Bruxelles à Louvain en ligne directe*. Déjà j'avais connaissance de cette affaire, et si je ne vous en ai pas parlé, c'est que je n'y ai pas mis d'importance, et que cette concession est demandée par plus de vingt personnes. D'après les renseignements que j'ai pris près de M. Noël, ingénieur en chef et membre de la commission, il m'a dit que le gouvernement va faire les études pour ce chemin de fer. On verra d'abord s'il y a opportunité de le construire; ensuite on décidera s'il peut être concédé, ou si le gouvernement l'exploitera pour son compte. Il est très probable que la commission se prononcera en faveur du gouvernement parce que si on le donne en concession, il fera du tort au chemin de fer existant et exploité par le gouvernement.

Je vais du reste voir demain M. Cahen à Anvers, et je verrai ce qu'il me dira.

28 juillet 1845 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre d'avant-hier, j'ai été à Anvers et j'ai causé avec M. Cahen, ainsi qu'avec M. Decock à qui le ministre des travaux publics doit concéder le chemin de fer de Bruxelles à Louvain par Tervueren. Il paraît que le gouvernement, ou plutôt le ministre a promis à M. Decock la concession de ce chemin pour des services rendus dans les dernières élections. Quoique MM. Cahen et Decock savent bien qu'il y a beaucoup de demandes pour cette concession, ils sont certains de l'obtenir.

Il est entendu que ces messieurs construiront le chemin en entier. De son côté le gouvernement l'exploitera pour son compte et fournira tout le matériel nécessaire à l'exploitation et accordera à ces Messieurs un bénéfice de 40 à 45 % sur les recettes brutes. Pareil arrangement a été fait pour le chemin de fer de Tournay à Jurbize par la compagnie Mackenzie. Ensuite dans une période de

25, 30 à 40 ans ainsi que la Chambre le décidera, le gouvernement aura le droit de prendre le chemin à son compte, en restituant aux concessionnaires le prix primitif, qui est comme vous le verrez par une copie du devis que je vous remets inclus, *de huit millions environ et en outre de cela un bénéfice de 50 %*.

Maintenant, on vous propose de prendre cette affaire à votre compte, en réservant à MM. Decock et Cahen, *trois huitièmes* dans l'opération, parce que ces messieurs ne veulent pas *seuls* faire une opération de huit millions.

Vous verrez par le devis que les ingénieurs y nommés se chargeront de faire la demande de la concession dès que l'affaire sera réglée avec vous *par contrat*, et il vous sera loisible de faire une émission d'actions soit à Paris ou à Londres.

Vous remarquerez en outre que les ingénieurs qui ont fait les études, dressé les plans et devis, demandent *trois cent mille francs*. Mais il y aura moyen d'entrer en arrangement avec eux, puisque ce sont eux qui seront chargés des travaux de ce chemin de fer. On me remettra les plans que je m'empresserai de vous envoyer.

Mon opinion est que cette affaire est bonne, comme *chemin de fer de Bruxelles à Louvain* et comme ligne directe vers Liège et l'Allemagne. Veuillez, me faire une réponse que je puisse soumettre à ces messieurs.

30 juillet 1845

On parle beaucoup aujourd'hui d'un changement de ministres; j'ai été aux renseignements, mais jusqu'ici je n'ai rien pu apprendre de positif; tout mon monde est à Laeken où il y a conseil présidé par le Roi.

Voici la composition que l'on met en avant :

MM. Deschamps, aux affaires étrangères,
Van de Weyer à l'intérieur,
Malou aux finances (1),

(1) Voici le portrait de Malou, brossé par le ministre de France à Bruxelles. « M. Malou était, il y a une année, chef de division au département de la Justice. Lorsqu'il a cru à la chute du dernier ministère, lors de la discussion de la loi sur le jury d'examen, il a quitté brusquement cette place pour se jeter dans le parti de l'opposition catholique, espérant arriver au ministère avec elle. C'est un homme emporté, ambitieux et peu adroit. Il sera, selon toute apparence, dans le ministère, un instrument du parti catholique plus ardent encore que ne l'est M. Deschamps » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 26, dépêche du 31 juillet 1845).

D'Hoffschmidt aux travaux publics (1),
D'Anethan à la justice,
Dupont à la guerre.

1^{er} août 1845

Vous verrez, par le *Moniteur* que je vous expédie sous bande, que le ministère est constitué, comme j'eus l'honneur de vous le dire dans mes précédentes.

3 août 1845

Votre maison de Londres m'annonce aujourd'hui avoir donné une lettre pour moi à la députation de la compagnie du chemin de fer de Luxembourg pour le dépôt des obligations 2 1/2 % belge, représentant la valeur de *cinq millions de francs* en me priant d'assister ces messieurs pour l'arrangement de cette affaire, de sorte que j'engagerai le ministre de fixer le prix de 56 à 58 car il est de votre intérêt de déposer le plus de titres possibles.

13 août 1845

J'ai l'honneur de vous remettre une lettre de M. Greban qui me charge de vous prier de vouloir bien penser à lui dans votre affaire du chemin de fer du Nord.

16 août 1845

Je vous remets inclus une lettre de M. Briavoine, rédacteur de l'*Emancipation* et de quatre autres journaux; je vous le recommande pour quelques actions; il fait toujours bon d'avoir ces gens-là dans sa manche.

20 août 1845

J'ai été faire une visite à M. Malou, ministre des finances et lui ai de nouveau fait mes offres de service; nous avons causé finances. Il m'a dit que pour le moment il n'y a rien à faire, mais que plus tard il sera possible d'entrer en relations d'affaires avec vous.

(1) D'après Lambert, le nouveau ministère ne satisfait pas du tout les Anversois. « Cahen m'a dit que d'Hoffschmidt, ministre des Travaux publics, était très intime avec Bischoffsheim » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 1 août 1845).

MM. Van Praet et Conway me chargent de vous prier de ne pas les oublier dans votre opération du chemin de fer du Nord.

23 août 1845

J'ai été voir M. Kerkhove qui m'a dit que vous pouvez accepter l'obligation belge 5 % 1832 de Fr. 1.008 qui vous a été présentée pour être convertie. En causant avec lui il m'a fait entendre que dans l'affaire du chemin de fer d'Orléans, vous lui promîtes des actions, mais comme elle n'a pas réussie, il espère que vous aurez la bonté de penser à lui dans celle du chemin de fer du Nord.

M. De Meulenaere que j'ai vu également m'a aussi chargé de le rappeler à votre bienveillance dans cette affaire.

M. Messel est venu me voir et m'a dit qu'il part aujourd'hui pour Paris et vous entretiendra d'une grande affaire dont il vous donnera tous les détails. Il veut vous donner la préférence pour cette opération; il paraît que Bischoffsheim veut y porter des entraves, mais comme M. Messel est très bien avec M. Van de Weyer, il pense que Bischoffsheim sera mis de côté.

27 août 1845 (particulière)

M'étant aperçu depuis quelques jours qu'il y avait un autre vendeur en fonds belges 5 % 1840, j'ai su aujourd'hui que c'est M. Mettenius. J'ignore si c'est pour votre compte; s'il n'en est pas ainsi, ce ne peut être que pour compte du Roi, car il a beaucoup vendu et a pris par contre du Paris qu'il a payé un prix extraordinaire. Il serait possible d'après cela qu'il pourrait fort bien être question de conversion lors de la rentrée des Chambres. Je vous serai donc obligé de me dire, si je peux continuer mes ventes de cette valeur, même à la parité de vos cours, sans pourtant faire fléchir les cours ici. J'ai vu ces jours-ci le ministre des finances, mais il n'a été question entre nous d'aucune mesure financière. Du reste je prendrai des renseignements.

3 septembre 1845 (particulière)

Par ma lettre du 27 août dernier, j'eus l'honneur de vous entretenir de la conversion et comme M. Van Praet est de retour, j'ai été le voir ce matin, et j'ai cherché à remettre de nouveau sur le tapis la conversion, mais il m'a répondu qu'il n'en est nullement question, et comme notre ami M. de Meulenaere est ici, je me suis empressé

de lui faire une visite, bien persuadé que de lui j'apprendrai quelque chose, *s'il y a lieu*.

M. de Meulenaere m'a dit qu'en effet le nouveau ministre des finances, M. Malou, lui en a déjà parlé; dans tous les cas il paraît que la conversion ne serait proposée aux Chambres que vers la fin de la session prochaine, soit vers le mois de mai ou juin; tout dépendra de la manière dont on passera l'hiver parce qu'on craint du tapage par la classe ouvrière à cause de la non réussite et de la cherté des pommes de terre, dont la récolte est tout à fait manquée dans ce pays. Cependant, le Gouvernement prend dès à présent des mesures efficaces pour que les autres denrées soient abondantes pendant la saison rigoureuse et d'un prix moins élevé; de sorte que si tout marche bien, que la classe ouvrière reste paisible, on pourra s'occuper de la conversion. Dans le cas contraire cette mesure sera ajournée à plus tard.

Je pense donc bien faire de continuer tranquillement mes ventes en 5 % belge 1840, toutefois que cela laisse de la marge sur vos cours.

M. de Meulenaere m'a de nouveau prié de le recommander à votre bienveillance pour des actions du chemin de fer du Nord.

J'ai vu ce matin M. Greban, qui m'a chargé de vous dire qu'il a pris la liberté de donner pour vous une lettre de recommandation à M. Briavoine, qui se rend à Paris, chargé d'une mission de notre ministre des affaires étrangères, pour chercher à conclure des traités de commerce et pour étendre davantage nos relations commerciales avec la France.

M. Briavoine est rédacteur de cinq journaux belges, il a la confiance du ministère, qui lui a donné des lettres pour le Prince de Ligne et pour M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce; de sorte que M. Greban vous prie de vouloir bien lui prêter votre assistance et employer votre haute influence près de ces messieurs, pour que la mission de M. Briavoine puisse aboutir à une bonne conclusion.

On est venu chez moi aujourd'hui me demander si vous voudriez prêter au *Prince de Ligne*, quatre cent mille francs contre effet à un an de date et à l'intérêt de 5 %. Veuillez me donner une réponse à cet égard.

6 septembre 1845

Le Roi est de retour depuis hier. Un conseil des ministres a eu lieu hier soir, où il a été décidé que les Chambres seront convoquées

extraordinairement pour prendre des mesures afin d'assurer les subsistances pour cet hiver, par suite de la maladie des pommes de terre; je vous remets inclus l'extrait du rapport fait au Roi, et l'ordonnance royale.

8 septembre 1845

M. Meeus désirant acheter diverses actions industrielles parce qu'il croit à une forte hausse sur ces actions, m'a chargé de vous prier de vouloir bien lui envoyer son compte courant; il pense qu'il doit avoir de l'argent chez vous.

Il m'a dit que vous avez eu tort dans le temps de ne pas accéder à la proposition qu'il vous fît de faire une opération en compte à 1/2, en achetant des actions industrielles, qui infailliblement doivent monter, les actions de la Société générale et d'autres.

M. Meeus m'a dit aussi qu'une société anglaise s'est présentée et désire acquérir le canal de la Sambre à l'Oise; mais vous savez qu'une telle affaire ne peut avoir lieu parce qu'il y a des actionnaires. M. Meeus a conseillé à cette société d'acheter toutes les actions, par ce moyen on pourrait peut être lui vendre de 11 à 1.200 francs. La Société générale en a 4.000 pour son compte et 2.000 en dépôts. M. Meeus désirerait connaître votre avis à cet égard et savoir s'il n'y aurait pas moyen de faire une affaire. Du reste il n'a encore aucune idée arrêtée, il désire connaître ce que vous en pensez (1).

13 septembre 1845

Vous savez que la Société de Mutualité a été créée par 50 mille actions de Fr. 1.000 chacune sur lesquelles il a été fait immédiatement un versement de Fr. 100 par action. Plus tard, lorsque sous le ministère de M. Nothomb, le privilège de la Société générale fut renouvelé, il a été décidé de réduire le capital à 30 millions, soit Fr. 600 par action sur lesquelles se trouvent versés Fr. 250. Ces actions maintenant à Fr. 600 sont cotés Fr. 565 soit 94 1/4 environ. Vous savez aussi que je ne me laisse pas facilement illusionner sur la position des actions industrielles, mais le fait est que toutes les actions sous le patronage de la Société générale hausseront beaucoup, leur avenir

(1) Notons avec Lambert, car le fait divers est intéressant, que l'adjudication du Nord à la compagnie Rothschild, avait été connue à Anvers, le 10 septembre au matin, par pigeons voyageurs : « cette nouvelle est le sujet de toutes les conversations à la Bourse d'aujourd'hui » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 10 septembre 1845).

étant à peu près assuré par la hausse sur les fers et sur les charbons, et par un écoulement certain pendant plusieurs années à l'étranger, tant en France qu'en Allemagne. A Liège par exemple, la Société de Sclessin qui n'avait jusqu'ici que deux fourneaux allumés, en a maintenant cinq, et vend journellement son fer, plus qu'elle n'en peut fabriquer, car elle n'a pas d'engagement antérieur et profite tous les jours de la hausse sur les fers. Il en est de même des hauts fourneaux qui sont dans le pays de Charleroy. De sorte qu'il est certain que vous sortirez de cette affaire non seulement avec les honneurs de la guerre, mais avec du bénéfice. Il en est de même pour les actions qui sont sous le patronage de la Banque de Belgique; et dès que les travaux des chemins de fer en concession seront en train, les fers hausseront encore d'une manière très sensible, devant tous être fournis pour la construction de ces chemins de fer par les établissements du pays.

Vous vous rappelez aussi que dans le temps, la société de commerce et la société nationale ont acheté *le charbonnage de Bellevue* pour une somme de 13 à 1.400 mille francs; la Société générale vous fit la proposition de racheter ce charbonnage en compte à 1/2, et d'émettre les actions à Paris; maintenant il se présente une compagnie française qui veut racheter ce charbonnage à ces deux sociétés pour une somme de trois millions environ, et je crois que cette affaire se conclura sous peu.

M. Mettenius trouve les actions du chemin de fer du Nord trop élevées.

17 septembre 1845

On est de nouveau venu me demander la réponse sur l'affaire *du chemin de fer de St.-Ghislain à Breskens jonction des bouches de l'Escaut aux houillères et aux carrières du Hainaut*, dont je vous ai adressé les plans et documents; sous ce titre le projet de l'ingénieur a été présenté au ministre; on désire une réponse pour tout délai jusqu'au 28 de ce mois. Passée cette époque, on s'adressera à d'autres maisons soit à Paris soit à Londres.

20 septembre 1845

A l'instant M. Meeus-Vandermaelen sort de chez moi, et m'a dit qu'il vous a vu un instant à Paris, mais qu'il n'a pas eu le courage de vous demander de l'intéresser dans l'affaire du Nord; comme il

retourne à Paris, il viendra vous voir, dans l'espoir que vous voudrez bien avoir égard à la perte qu'il fait dans l'affaire de la Teste et que vous trouverez facilement l'occasion de le dédommager dans d'autres affaires de chemin de fer, soit dans celui de Paris à Strasbourg ou de Paris à Lyon. Il m'a dit que s'il parvenait de cette manière à réduire sa créance chez vous à 12 ou 15 mille francs, il vous solderait entièrement.

28 septembre 1845

Je reçois aujourd'hui une lettre de votre maison de Londres, qui me dit qu'elle n'est pas disposée à traiter l'affaire du chemin de fer de *St. Ghislain à Breskens*, qu'elle vous a écrit à ce sujet, et que je dois attendre votre réponse. Ces Messieurs sont revenus me voir ce matin et vous proposent *sans que cela vous engage à la moindre chose*, que l'un d'eux se rendra près de vous à Paris, pour vous donner toutes les explications désirables sur toute l'opération. Ces messieurs persistant que c'est une très bonne affaire, qui doit vous convenir plus qu'à tout autre, en raison de ce que vous avez le chemin de fer du Nord qui se lie essentiellement à celle-ci et que par la concession obtenue de ce chemin de fer de *St.-Ghislain à Breskens* on pourra se rendre de Paris en droite ligne de *Paris à Middelbourg*. Veuillez me dire quelque chose à cet égard, pour que je puisse leur communiquer.

4 octobre 1845

M. Meeus m'a chargé de vous remercier de ce que vous voulez bien lui réserver cent actions dans l'affaire du chemin de fer de Strasbourg.

M. Meeus m'a chargé en outre de vous faire la proposition suivante :

La Société générale possède une fabrique de fer à *Anzin près de Valenciennes*, et comme vous avez le chemin de fer du Nord, elle vous propose de vous vendre cet établissement : c'est une affaire d'environ *1.500 mille francs*. Dans le cas où vous ne voudriez pas en faire l'acquisition, elle vous propose de la mettre en actions; elle s'y intéresserait pour une forte partie. Veuillez me dire quelque chose à cet égard (1).

(1) L'usine d'Anzin avait été fondée par la Société générale en 1835, lorsqu'elle pensait obtenir la concession du Nord (Paris, Arch. Sté de Denain-Anzin).

12 octobre 1845

J'ai pris la liberté de donner une lettre d'introduction pour vous à Messieurs Ballieux et Maertens ingénieurs accompagnés de M. Deutz-Brentano de cette ville, qui se rendent près de vous pour l'affaire du chemin de fer de *St.-Ghislain* à Breskens et dont j'ai eu l'avantage de vous entretenir.

M. Meeus a également donné pour vous une lettre d'introduction à M. *Palmans* son secrétaire qui se rend aussi près de vous en compagnie de ces messieurs et pour la même affaire.

D'après ce que m'a dit M. Deutz-Brentano, il paraîtrait que M. Königswarter, de Londres, voudrait former une compagnie pour cette affaire, mais ces messieurs préfèrent en causer avec vous et tâcher de s'arranger avec votre maison, avant d'entrer en négociation avec d'autres; parce que d'après les plans et devis qui vous seront présentés ce chemin de fer est destiné à se rallier à votre chemin du Nord et peut par conséquent vous convenir.

13 octobre 1845

Votre maison de Francfort m'a adressé M. L. Mahs de la maison L. Mahs & C^o d'Odessa qui est venu ici me voir pour faire une proposition au ministre de l'Intérieur, relativement à un approvisionnement de grains pour la Belgique. J'ai été voir M. Van de Weyer qui m'a répondu que le gouvernement ne veut pas se faire marchand de grains et veut laisser le commerce tout à fait libre; mais il m'a dit aussi que si vers le mois de janvier le gouvernement prenait une résolution de ce genre, il ne manquerait pas de m'en faire part et s'adresserait à moi pour cet objet. Je lui ai dit que vous serez toujours disposés à lui être agréable, et que si le gouvernement avait besoin de fonds, ou voulait vous charger de l'achat de ces grains, que vous feriez l'un et l'autre.

A cette occasion j'ai l'avantage de vous remettre ci-joint, plusieurs comptes simulés *d'Odessa et de Dantzig*, d'achat et de vente, ainsi que le prix courant des céréales, pour vous mettre à même de juger comment se traitent ces affaires à Anvers.

21 novembre 1845

J'ai l'honneur de vous remettre avec la présente un extrait du *Moniteur* d'hier, relativement aux modifications qui ont été faites aux statuts de la Banque de Flandre. Vous remarquerez que l'on

pourra plus tard élever le capital à 20 millions. Comme je crains que par la suite cette Banque fasse de mauvaises affaires, j'ai fait prendre des renseignements à Gand, et si je puis vendre vos 40 actions je m'en débarrasserai probablement au pair et peut être un peu au-dessus.

24 novembre 1845

Vous remarquerez par l'extrait du *Moniteur* ci-joint que le ministre des travaux publics a été interpellé à la Chambre relativement au chemin de fer et au canal demandés en concession par Bischoffsheim et consorts.

22 décembre 1845

M. Talabot est venu me voir hier, nous avons causé de l'affaire *L'Agrappe et Griseuil*. Je ne l'ai pas vu aujourd'hui. Je pense qu'il doit avoir réglé avec la Société générale, car j'envisage cette opération comme une très bonne affaire, et qui ne peut que s'améliorer avec le temps (1).

J'ai eu aussi la visite de M. Dieriks. Il a arrangé son affaire, ici, qui n'est pas si exagérée qu'on le disait, cependant je suis d'avis qu'il faut être circonspect avec lui, *pour votre gouverne*.

26 décembre 1845

J'espère que monsieur le baron Anselme sera arrivé chez vous en bonne santé. En voyant ce matin M. Greban, il m'a de nouveau parlé de l'établissement des *glaces* et *verreries*, pour lequel deux offres sont faites pour la France; il croit que l'une vient de la fabrique de St.-Gobain.

M. Greban n'osant pas en parler à Monsieur votre neveu, me charge de vous prier de vouloir bien l'intéresser pour quelque chose dans l'affaire du chemin de fer de Paris à Lyon.

(1) Lambert signalait une autre affaire de charbonnage, offerte par le gendre de Mathieu, trésorier de la Société générale : il s'agissait du charbonnage de Saint-Roch, situé sur la Sambre, entre Namur et Liège, concession de 140 hectares en chômage depuis 1839. Le général Prisse en était l'un des propriétaires. Le prix en était de 5 à 600.000 francs auxquels il fallait ajouter 200 à 250.000 francs d'investissement. Le rapport présumé était de 18 % (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 9 décembre 1845).

ANNEE 1846

2 janvier 1846

M. Meeus, que j'ai vu aujourd'hui, m'a chargé de vous écrire relativement à l'affaire des *glaces* et *verreries*, dont j'eus l'honneur de vous entretenir par ma lettre du 26 décembre dernier. Il m'a dit qu'il est venu une personne de Paris pour entrer en arrangement, et comme il craint que plus tard vous regrettiez de n'avoir pas fait cette opération, il désire que je vous en donne connaissance.

M. Meeus personnellement n'est nullement intéressé dans cet établissement; c'est une affaire en dehors de la Société générale. Il y a encore sur les *dix millions* d'actions émises, *quatre millions* à placer. D'après ce qu'il sait, cette affaire donne 6 à 7 % *immédiatement*; malgré que les *glaces* de ce pays paient en France 15 % de droits d'entrée, il reste encore du bénéfice en faisant concurrence à l'établissement de *St.-Gobain* chez vous. De sorte que si l'on pouvait s'arranger avec *St.-Gobain*, il y aurait 15 à 20 % par an en intérêts et dividendes.

J'ai observé à M. Meeus que je ne pense pas que votre intention serait de vous mettre dans une affaire de *glaces* et de *verreries*, que cette affaire est trop minime pour être émise à Paris; à cela M. Meeus m'a répliqué que vous pourriez faire l'opération par d'autres personnes et rester derrière le rideau, ainsi que fit dernièrement la Banque de Belgique pour les actions des hauts fourneaux de Monceaux

9 janvier 1846

M. Neville est venu me voir, il a 400 actions de *Charleroy* à *Erquelines* sur lesquelles il a été fait un versement de £.6, et 100 actions de *Creil* à *St.Quentin* sur lesquelles Fr. 50 sont versés; comme il pourrait être dans le cas d'avoir besoin d'argent pour payer ses ouvriers il veut me déposer ces actions sur lesquelles je lui avancerais successivement jusqu'à concurrence de Fr. 50.000, moyennant 4 % d'intérêts et 1/2 % de commission. Il m'a dit avoir déjà fait pareille opération avec vous. Veuillez me dire si je puis la faire de même.

10 janvier 1846

M. Meeus, que j'ai vu aujourd'hui, pense que vous saurez déjà que les actions de la *Sambre* à l'*Oise* vont donner 33 Fr 50 d'intérêts, et comme cela ira en augmentant l'année prochaine, il vous propose de faire une opération en compte à 1/2 avec la Société générale, en achetant chez vous *trois* à *quatre cents actions* au prix de 950, 960

environ pour donner un coup de collier à cette affaire et ranimer la spéculation.

J'ai l'avantage de vous remettre ci-joint l'extrait des journaux avec les arrêtés de la Hollande et de la Belgique sur l'augmentation des droits de douane. On craint que ces mesures ne donnent lieu à de vifs débats dans la Chambre qui se rassemble mardi; on craint encore d'autres représailles des deux côtés.

15 janvier 1846 (particulière)

J'ai vu aujourd'hui M. Meeus. Il m'a parlé de M. Talabot et m'a dit que depuis qu'il a été ici il n'a reçu de lui aucune nouvelle. Je lui ai répondu que je n'ai aucune connaissance de cette affaire.

M. Meeus m'a entretenu ensuite de *la société des hauts fourneaux de Sclessin, près de Liège*, dont plusieurs Français et principalement une compagnie anglaise sont en négociation pour en faire l'acquisition. Cet établissement à *six hauts fourneaux dont cinq sont en activité* et qui ont coûté *deux millions* ce qui est à très bon compte. L'établissement a en outre *six charbonnages*, dont plusieurs donnent du charbon gras. Le tout a coûté environ *10 à 11 millions*. M. Meeus désire, avant que l'on ne traite avec d'autres, pour que plus tard vous ne lui en fassiez pas de reproches, vous proposer de faire cette opération en compte à 1/2 avec la Société générale. C'est la plus belle affaire qu'il puisse vous proposer; elle a le plus bel avenir possible. Au mois de juin, l'établissement aura gagné un million sur son capital, et 1.200 mille francs au mois en 1847. Il aurait gagné encore plus, s'il n'avait pas contracté antérieurement des marchés qu'il doit fournir maintenant au-dessous des prix actuels; mais par les circonstances présentes, où l'on fait tant de chemins de fer, en France et en Belgique, cet établissement est situé de manière à devenir l'un des plus florissants du pays, soit par ses charbons, soit par ses fers. Si du reste vous désirez de plus amples détails, le gérant de cet établissement pourrait se rendre près de vous à Paris pour vous les fournir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que lorsqu'on a créé cette société, on a émis 5.000 actions, la société de commerce en a 3.000, la mutualité 1.000 et le reste est en mains fermes, de sorte qu'il reste encore 5.000 actions disponibles.

M. Deutz-Brentano est venu me voir et me charge de vous prier de vouloir bien lui répondre à la lettre qu'il vous a écrite relativement au chemin de fer de St.-Ghislain; les ingénieurs le tourmentent pour avoir une solution.

17 janvier 1846

J'ai réglé l'affaire de l'Agrappe et Griseuil; j'ai reçu 1.250 actions dont 809 titres provisoires entièrement versés, 441 titres définitifs; M. Talabot vous aura sans doute parlé relativement à ces titres provisoires que dans le temps on n'a pas voulu convertir en titres définitifs, pour éviter le timbre.

19 janvier 1846 (particulière)

Conformément à vos désirs, j'ai communiqué à M. Meeus ce que vous me dites relativement aux actions de la Sambre à l'Oise.

Je lui ai également communiqué ce que vous me dites de l'affaire des hauts fourneaux de Sclessin. M. Meeus m'a dit qu'il n'est pas maître de retenir cette affaire, c'est l'administration de Sclessin même qui veut vendre les actions pour donner une grande extension à cet établissement, qui dans les circonstances actuelles est appelé à de grands succès. Cependant M. Meeus fera tout ce qui dépend de lui pour la retenir autant que possible, car tous les jours il se présente des agents français et anglais pour entrer en négociation. M. Meeus m'a dit en outre que dans ce moment on peut encore trouver quelques charbonnages et hauts fourneaux à acheter, mais plus tard, dès que la société de commerce et la société nationale auront récapitaliser leurs fonds *et auront les bras libres*, il n'y aura plus moyen d'acheter quelque chose dans ce pays, si ce n'est qu'à des prix fous, car ces deux sociétés garderont tout ce qu'il y a de bons charbonnages et de hauts fourneaux. D'un autre côté, je sais qu'il y a quelqu'un ici de la maison *Laffitte, Blount & Co* qui va s'informer dans tous les établissements, s'il y a des concessions de chemins de fer à avoir, où des charbonnages à acheter.

Quant à moi, je me permets de vous observer que si réellement vous êtes dans l'intention de faire cette affaire, je ne saurai trop vous engager de vous hâter d'arriver à une prompte solution. Car veuillez bien remarquer que c'est la plus belle affaire qu'on puisse vous présenter; il est certain que le capital sera doublé dans quelques années et peut-être triplé, surtout si vos grandes lignes de chemin de fer projetées chez vous, ainsi que tous les embranchements qui viendront ensuite, sont exécutés, alors on sera au dépourvu, il n'y aura plus assez de houille et de fer en France pour les alimenter, on sera obligé de venir acheter dans ce pays à des prix exagérés.

22 janvier 1846 (particulière)

M. Greban m'a informé ce matin qu'il a entendu dire qu'on a payé de fortes sommes pour l'achat du *charbonnage de l'Escouffiaux qui touche à celui de l'Agrappe et Griseuil*. Il pense que ce ne sera pas vous, ni M. Talabot qui auront fait cette acquisition, parce que les propriétaires de l'Agrappe sont en contestation pour le charbonnage de l'Escouffiaux qui leur appartient en partie; mais comme il y a contestation il serait à craindre que l'acquéreur pourrait avoir mal payé, d'autant plus que l'Agrappe a gagné son procès contre les charbonnages. Pour votre gouverne, le charbonnage de l'Escouffiaux n'est pas une bonne affaire.

M. Etienne Le Roy m'a montré un fort joli paysage de *Paul Potter*, il me charge de vous demander s'il pourrait vous convenir; il en demande Fr. 17.000.

27 janvier 1846

La Société nationale propriétaire du chemin de fer de Saint-Ghislain, reconnaît avoir reçu des mains de M. L. Richtenberger agissant pour le compte de Messieurs de Rothschild frères, la somme de *huit cent cinquante mille francs* pour le montant de la première moitié du prix d'acquisition du dit chemin convenu par un traité passé entre la société nationale et M. Hennekinne Briard lequel a agi au nom et pour le compte de Messieurs Talabot frères qu'il représentait dans cette convention, ce que ladite société déclare reconnaître en recevant la somme de huit cent cinquante mille francs susmentionnée.

2 février 1846

J'ai vu M. Meeus relativement à l'affaire des hauts fourneaux de Sclessin. M. Meeus est très disposé de laisser encore cette affaire dans l'état actuel, car il ne voudrait pas la voir passer en d'autres mains que dans les vôtres avec la Société générale; mais il m'a observé qu'il n'est pas maître seul, d'autant plus qu'il y a une compagnie anglaise qui fait beaucoup de démarches pour entrer en négociations. D'un autre côté il y a aussi une maison de Paris, dont il ignore le nom, qui a fait prendre beaucoup d'informations sur cet établissement. M. Meeus temporisera tant qu'il pourra, mais à la fin il faudra bien céder et entrer en pourparlers avec d'autres si vous ne vous décidez pas bientôt à quelque chose.

4 février 1846 (particulière)

En voyant ce matin M. Meeus, il m'a de nouveau parlé de l'affaire des hauts fourneaux et charbonnages de Sclessin, et m'a donné l'assurance que tant qu'il pourra retenir l'affaire il le fera, mais il n'en est pas maître parce que la Société générale n'est intéressée dans cette affaire que pour *deux cents actions*. On est venu de nouveau prendre des informations et faire des propositions pour une maison de Paris. Il éludera tant qu'il pourra, mais s'il reçoit l'ordre de convoquer le Conseil d'administration, il ne pourra plus la retenir. Il serait charmé de faire cette opération avec vous de compte à demi avec la Société générale; c'est pourquoi il m'a chargé de vous prier de vouloir bien me dire quelque chose à cet égard.

On m'a assuré d'une manière positive que vers la fin d'avril ou au commencement de mai, le ministre des finances a l'intention de proposer à la Chambre la conversion du 5 % 1840 en 4 1/2.

5 février 1846

Vous aurez vu que dans le temps, il est arrivé un accident au tunnel sur le chemin de fer de Bruxelles à Liège. Ce tunnel s'est affaissé tout d'un coup. De sorte que la Chambre a ordonné une enquête; le rapport a été fait ces jours-ci. D'après cela, l'ingénieur en chef *De Ridder* a été arrêté hier. On dit que l'entrepreneur *Borguet*, qui, je crois, construit une section de votre chemin de fer du Nord, a également été arrêté (1).

7 février 1846 (particulière)

Vous aurez vu que le 26 de ce mois aura lieu l'Assemblée générale des actionnaires de l'Agrappe et Griseuil. J'en causai ce matin avec M. Meeus qui m'a observé qu'il ne suffit pas d'avoir la majorité des actions, qu'il faut avoir encore *la majorité des voix*; il faudrait donc préparer d'avance ces voix, qui sont de dix par cent actions. J'ignore encore s'il faudra d'avance déposer les actions. Je pense que M. Talabot aura sans doute connaissance des statuts, avec les modifications qui y ont été apportées. Je n'ai pu me procurer un exemplaire,

(1) Il s'agit du tunnel de Cumplich, sur la ligne de Malines à Liège. Le tunnel avait été construit par l'administration belge des Ponts et Chaussées que l'on accusa d'impéritie et d'imprévoyance. On craignait pour un autre tunnel analogue situé sur la ligne de Valenciennes à Mons (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 7, dépêche du 30 janvier 1846).

mais on a écrit à M. Eyckholt, directeur gérant de l'administration pour en avoir un et connaître les dispositions qu'il y aura à prendre pour voter à l'Assemblée générale dans le cas où M. Talabot aurait quelques changements à proposer. Par conséquent je vous serai obligé de vouloir bien en causer avec lui, et me donner vos instructions à cet égard le plus tôt possible.

9 février 1846 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 7 courant et conformément à vos intentions, j'ai causé avec M. Meeus relativement à l'affaire de Sclessin.

M. Meeus vous propose deux modes de faire cette affaire :

— 1^o Si vous voulez acheter pour votre compte, on vous cèdera environ 5.200 actions au prix de Fr. 1.200; les paiements se feront un quart au comptant et le reste de trois en trois mois avec bonification de cinq pour cent d'intérêts.

Il tient à ce prix de Fr. 1.200, parce qu'au 1^{er} juin prochain, il y aura à toucher cinquante francs par action pour intérêts; et quelques mois plus tard un dividende de Fr. 20 environ, il ne doute pas que l'année prochaine ce dividende sera plus élevé, parce que l'établissement prend journellement plus de développement.

— 2^o Si vous voulez faire cette affaire en compte à demi avec la Société générale, M. Meeus cèdera huit mille actions au même prix; sur ces 8.000 actions, la Société générale en prendra deux mille, parce que M. Meeus veut rester président de l'administration, pour avoir toujours ici la majorité; cependant il vous sera loisible de nommer ici un administrateur.

M. Meeus me charge de vous dire que si vous voulez envoyer quelqu'un sur les lieux, il mettra tout à votre disposition pour qu'on puisse vous faire un rapport détaillé sur tout ce qui peut vous intéresser.

M. Meeus pense qu'il sera facile d'émettre ces actions à Paris à Fr. 1.400 car on aura de suite soixante dix francs à toucher.

D'après ce que j'en ai causé avec M. Greban, il ne pense pas qu'on puisse obtenir ces actions à moins de Fr. 1.200.

M. Biré est venu me voir hier et m'a demandé si j'avais reçu de vous des nouvelles de l'affaire de Sclessin; je lui ai répondu négativement. Comme je puis traiter cette affaire moi-même, je ne vois pas la nécessité d'avoir besoin de l'entremise de M. Biré.

10 février 1846 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre particulière d'hier; depuis j'ai vu M. Gosse que j'ai immédiatement mis en rapport avec M. Meeus; ce dernier lui a répété ce que j'eus l'avantage de vous dire hier, qu'il vous laisse le choix de faire cette affaire, soit *pour votre compte ou en compte à demi avec la Société générale*. M. Gosse part aujourd'hui pour Sclessin accompagné de M. Elias, administrateur gérant de cet établissement, qui le lui fera voir dans le plus grand détail, et lui donnera tous les renseignements et documents nécessaires propres à vous éclairer sur l'importance de cette opération.

M. Gosse m'a chargé de vous dire qu'il ne pourra être à Paris que vendredi soir, de sorte qu'il vous prie de remettre votre assemblée générale à samedi.

12 février 1846

On parle d'un changement de ministère, il est probable que M. Van de Weyer se retirera (1).

12 février 1846 (particulière)

Je reçois à l'instant votre honorée d'hier et je vous avoue que j'ai lieu d'être surpris des reproches que vous m'adressez, car la première parole que m'adressa M. Gosse en présence de son beau-père M. Hennekinne-Briard, c'est « je vais aller voir M. Meeus » et comme je ne connaissais pas les instructions verbales que vous lui donnâtes, je ne pouvais pas m'opposer à ce qu'il allât voir M. Meeus; je regrette que vous ne m'ayez pas dit positivement d'empêcher M. Gosse de voir M. Meeus, car l'intention formelle de M. Gosse était de voir immédiatement M. Meeus non seulement pour cette affaire, mais encore pour celle de l'Agrappe.

J'ai causé avec M. Meeus sur le contenu de votre lettre du 10 courant. Quant au prix de Fr. 1.200, M. Meeus ne dérogera pas d'un centime car dans cinq mois vous aurez Fr. 50 d'intérêts et, un peu plus tard, Fr. 20 de dividende. M. Meeus m'a assuré qu'avant-hier on lui a fait des propositions à raison de *Fr. 1.150 et 300 mille francs* de cautionnement et si demain une proposition de *Fr. 1.200*

(1) Le différend portait sur une question d'enseignement (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 27, dépêche du 12 février 1846).

lui arrive avec un cautionnement de 500 mille francs il sera forcé de convoquer le conseil et d'aviser.

Quant à vous présenter suffisamment dans le conseil d'administration, on pourra obtenir du gouvernement de modifier les statuts et d'augmenter le personnel de l'administration.

Du reste, vous verrez, par le rapport qui vous sera fait, que *l'affaire est vierge*; et si cette année le bénéfice n'a été que *d'un million environ*, il ira en augmentant d'année en année, parce que l'administration a satisfait maintenant à toutes ses commandes de charbon a bas prix et n'a plus aucun engagement à dater de 1846.

J'en ai causé aussi avec M. Greban qui m'a assuré que M. Meeus ne cèdera pas les actions moins de Fr. 1.200. Quant à vous représenter dans l'administration il vous sera facile de nommer deux administrateurs.

16 février 1846 (particulière)

M. Meeus m'a de nouveau répété qu'il ne cèdera pas les actions à moins de 1.200 francs; car, à ce qu'il dit, il a un offre de Fr. 1.150, et ne veut pas les céder à ce prix. Ce n'est pas comme prime qu'il considère les Fr. 200 en sus du prix de l'action, mais comme compensation accordée aux actionnaires qui jusqu'ici n'ont pas encore touché d'intérêts; c'est la première fois que les intérêts leur seront payés, parce que l'établissement n'était pas encore achevé et qu'il y a encore 300 mille francs de dépenses à faire, pour une machine d'extraction et l'achèvement d'un haut fourneau en construction.

M. Meeus ne peut vous céder que 5.109 actions par le motif que j'eus déjà l'honneur de vous dire, qu'il faut qu'il en garde un nombre suffisant pour avoir ici la majorité et ceci est pour lui un point essentiel. Il m'a dit qu'on introduira des modifications dans les statuts afin que vous puissiez nommer deux administrateurs.

Je lui ai annoncé que votre intention est de venir ici pour l'assemblée générale de l'Agrappe et celle de St.-Ghislain qu'alors vous termineriez personnellement avec lui; à cela il m'a répondu qu'il fera son possible pour traîner l'affaire jusque là. Mais comme il a reçu le pouvoir de l'administration de Sclessin de traiter au prix de 1.200 francs dès qu'il se présentera un acquéreur à ce prix, il sera obligé de traiter. Je fais tout ce qui dépend de moi pour laisser l'affaire dans le *statu quo* actuel jusqu'à votre arrivée; mais vous connaissez M. Meeus, *cela veut tout dire*.

17 février 1846 (particulière)

Dans une conversation que j'eus ce matin avec M. Greban, il m'a dit confidentiellement qu'il est certain que M. Meeus ne cèdera pas ses actions au-dessous de Fr. 1.200. Mais d'après ce que M. Greban a fait entendre à M. Meeus, il pense qu'on pourra en obtenir une plus forte partie, parce que ces actions.étant réparties dans un grand nombre de personnes qui ne viendront pas toutes ici, lors des assemblées générales, de sorte qu'on sera toujours certain d'avoir ici la majorité.

M. Greban m'a dit en outre que MM. Mallet frères sont arrivés hier soir à Bruxelles pour traiter une affaire avec M. Meeus (et je crois que c'est là le motif qui a fait différer le voyage de M. Meeus). M. Greban croit que c'est pour traiter l'affaire des *glaces et verreries*. Du reste je saurai au juste ce qu'il en est d'ici à quelques jours.

Dans mes précédentes lettres je vous annonçais toujours que M. Meeus me disait qu'il avait une offre de Fr. 1.150 avec *cautionnement de 300 mille francs, il paraît que c'est réel*, car M. Messel sort à l'instant de chez moi et m'a dit qu'à la Société générale il y a 5.000 actions de Sclessin à vendre, que lui, Bischoffsheim et Oppenheim Emden sont en marché avec M. Meeus pour les acheter, que la maison Laffitte Blount & C^o à Paris, serait chargée d'en faire l'émission, que M. Meeus leur a donné pour se décider jusqu'au 19 courant avec un cautionnement de cinq cents mille francs.

M. Messel doit, à ce que je pense, avoir appris peut-être par Biré que vous êtes en marché pour cette affaire, et comme il ne veut pas entraver votre opération, il y renoncera si vous lui promettez de l'intéresser pour deux à trois cents actions. Moi, pour gagner du temps, je l'ai engagé de vous écrire aujourd'hui; c'est ce qu'il va faire. Je lui ai promis que je vous écris aussi à ce sujet. D'après cela, je pense que vous ferez bien de prendre une *décision immédiate*, si vous voulez que cette affaire ne vous échappe pas, et ne tombe pas entre les mains de Bischoffsheim, Laffitte, Blount et consorts.

Il paraît en outre que ces Messieurs tiennent fort à faire cette affaire à cause du succès qu'eut l'émission des hauts fourneaux de Monceaux; on m'a assuré que De Broukère est allé à Paris pour acheter des actions au prix actuel.

18 février 1846 (particulière)

Le courrier arrive à l'instant, 4 1/2 heures. Je n'ai pu voir

M. Meeus qu'un instant et lui ai dit que vous n'avez pu m'écrire hier, n'étant pas au bureau à l'heure du courrier.

M. Meeus m'a de nouveau répété qu'il faut de votre part une *décision immédiate* parce qu'il s'est trop avancé avec d'autres. Il m'a encore répété qu'il ne donnera pas les actions à un centime de moins, ni une action de plus.

J'attends donc votre décision et j'espère que si l'affaire vous échappe, la faute n'en sera pas à moi, car tous les jours j'emploie tous les moyens possibles pour temporiser avec M. Meeus. Mais je crains que cela n'avancera à rien, vous connaissez l'individu et vous vous rappellerez facilement ce qui s'est passé avec lui en 1840 et 1843, au sujet des emprunts. Aujourd'hui M. Meeus est encore plus fier et plus altier, parce qu'il lui vient de tous côtés des personnes qui veulent acheter ses houillères et ses hauts fourneaux. Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, MM. Mallet sont ici et ont terminé avec lui l'affaire des glaces et verreries. Il y a en outre quelqu'un de la maison Carette et Minguet arrivé à Charleroy pour acheter des charbonnages; en outre il y a encore quelqu'un de la maison Laffitte, Blount & C^o pour les mêmes affaires. On a aussi demandé ici des fers pour le chemin de fer de Rouen et pour la Westphalie.

Hâtez vous donc de m'autoriser à conclure ou d'envoyer de suite quelqu'un si vous voulez que l'affaire ne passe pas en d'autres mains, parce que M. Meeus n'attendra pas.

19 février 1846 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier et je sors à l'instant de chez M. Meeus, avec qui j'ai terminé l'affaire de Sclessin, pour 5.100 actions au prix de Fr. 1.200, le coupon d'intérêts et dividende en votre faveur.

Quant à la nomination de deux administrateurs, M. Meeus fera tout son possible pour que cette nomination ait lieu. Une place d'administrateur est vacante dès à présent; pour l'autre il la proposera à l'assemblée du conseil et l'appuiera de tout son pouvoir. On introduira ensuite les modifications qui seront présentées au gouvernement. Il n'y avait plus une minute à hésiter car M. Meeus vient de me dire qu'il n'aurait plus fait l'affaire ni avec l'un ni avec l'autre, parce qu'il dit qu'il se forme à Paris *une seconde société* pour l'achat des actions des houillères et hauts fourneaux de la Belgique *par la maison Ganneron* et son intention aurait été d'entrer avec ses actions en fusion dans cette nouvelle combinaison.

M. Hennekinne-Briard est arrivé ce matin et m'a montré une lettre de M. Gosse annonçant l'arrivée de M. Talabot pour demain, avec autorisation de vous de traiter avec M. Meeus. J'ai été de suite avec M. Hennekinne Briard voir M. Meeus pour le lui apprendre. Il nous a répondu : « *je ne suis nullement engagé et je verrai ce que je ferai* ». Mais au reçu de votre lettre d'hier, je me suis hâté de le voir, et *j'ai terminé avec lui*. M. Meeus m'a positivement dit que si M. Talabot arrivait demain soir il n'aurait plus fait l'affaire. Ce n'est que par considération pour moi qui depuis si longtemps était en pourparlers qu'il se décide à conclure.

M. Meeus m'a dit ensuite qu'il regrette que vous n'ayez dans le temps voulu vous décider d'acheter le charbonnage de Bellevue, il est en marché avec une compagnie anglaise qui le paiera beaucoup plus cher qu'il voulait vous le céder.

D'après ce qu'on m'a dit, MM. Mallet frères, ont traité une affaire d'un chemin de fer d'Ans à Breda. Ces messieurs sont ici avec M. Guichard, et l'ingénieur Clément de Paris.

Je suis charmé d'être parvenu à terminer *cette belle affaire*, toute hérissée de difficultés, et je pense d'après ce que m'a dit M. Greban, qu'à votre arrivée ici nous ferons en sorte d'obtenir de M. Meeus un plus grand nombre d'actions.

20 février 1846 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier, qui vous annonçait la conclusion de l'affaire Sclessin. J'ai l'avantage de vous remettre avec la présente une copie de la lettre qui m'a été adressée ce matin par l'administration de cette société.

Il est bien heureux que j'ai mis toute la célérité possible aussitôt la réception de votre lettre, de me hâter de conclure, car une heure après moi est venu Bischoffsheim avec le cautionnement de Fr. 500.000 pour conclure l'affaire.

Je me suis rendu ce matin de bonne heure chez M. Meeus pour le prier de garder le secret et ne pas divulguer encore cette affaire, mon intention étant de tâcher de trouver des actions de Sclessin à acheter au cours de *Fr. 1.050 environ*, cours d'hier. Mais M. Meeus m'a dit qu'il lui est difficile de garder le secret, en ce qu'il a été obligé de faire savoir à mes concurrents que l'affaire est conclue, et comme on ne pouvait connaître que moi pour concurrent, l'affaire s'est ébruitée à tel point, que les actions de Sclessin se sont élevées à *Fr. 1.200* à la bourse de ce jour, sans pouvoir en obtenir une pièce, et sans cepen-

dant que j'ai demandé à en acheter. Cette affaire a fait une grande impression à notre bourse; on ne s'entretenait que de cela, et on pouvait facilement lire sur la figure de Bischoffsheim le dépit qu'il en éprouve. A cette occasion il a eu une vive altercation avec Messel, lui reprochant d'avoir traîné l'affaire jusque hier soir, tandis qu'il aurait pu la conclure plus tôt.

M. Messel est venu aujourd'hui me trouver et m'a raconté les désagréments qu'il a éprouvés de la part de ses co-associés, en m'observant que la lettre qu'il vous a adressée est cause que vous avez hâté la conclusion de cette affaire; par conséquent il espère que vous ne l'oublierez pas dans cette opération, vous ayant exposé l'affaire avec beaucoup de franchise ce qui est vrai, et je pense que vous ferez bien de lui en tenir compte. M. Messel nous a été quelques fois très utile, et particulièrement dans cette circonstance.

23 février 1846 (particulière)

Quant au mode de paiement pour l'affaire de Sclessin, il reste stipulé comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre du 9 courant, que vous avez la faculté de payer comptant ou de laisser courir à 5 %. M. Meeus a qui j'ai donné connaissance ce matin que M. Biré vous a dit que l'affaire lui a été proposée à 3 % m'a assuré que jamais il n'a été question de cela avec lui et qu'il n'irait pas vous accorder des termes de paiement à 3 % alors que vous en recevez cinq. M. Meeus m'a observé en outre que votre compte courant à la Société générale étant de 2 1/2 %, il vous est facile de vous faire débiter dans ce compte pour cette affaire.

Quant au cours élevé de ces actions, il peut bien provenir en effet pour une partie par votre intervention dans cette affaire; mais cette valeur n'est nullement exploitée par les spéculateurs, il n'y a presque pas de pièces en circulation. Mais le fait est que tout le monde reconnaît que c'est une très bonne affaire, et que cet établissement a un grand avenir; aussi les actions sont elles aujourd'hui à Fr. 1.300.

26 février 1846

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. Monsieur le Baron James de Rothschild et Monsieur le Baron Anselme de Rothschild sont arrivés ici hier soir en parfaite santé (1).

(1) Lambert, suppléant Richtenberger à Bruxelles, notait leur arrivée de La Haye : « je vous remets à la hâte quelques lignes d'eux, pressés qu'ils sont d'aller dîner chez le

4 mars 1846

Je vous remets inclus une note de M. Messel relative à une proposition dont il vous a entretenu pour l'achat d'un établissement de hauts fourneaux près de Charleroy et non loin de la Sambre. Le propriétaire étant trop avancé en âge désire se défaire de cet établissement. C'est le seul motif qui l'engage à le céder, car, d'après les explications données dans la note, cela rapporte 15 % par an. A cette occasion M. Messel me charge de vous rappeler la promesse que vous lui fîtes de lui donner des actions dans l'affaire de Sclessin. Je crois que réellement il le mérite, et qu'avec cinquante actions il sera très content.

5 mars 1846

M. Meeus me charge de vous conseiller de ne pas mêler votre affaire de Sclessin avec celle des houillères de l'Agrappe. Il vous engage fortement, en ami, de la laisser *seule*, car cette affaire est trop belle et a un trop grand avenir pour la confondre avec d'autres, et *seule* elle doit vous faire plus tard le plus grand honneur.

7 mars 1846 (particulière)

J'ai reçu aujourd'hui la visite de Messieurs Havercamp et G. C. Rombouts membres de la Société du chemin de fer d'Arnhem à Bois-le-Duc, dont la concession a été accordée par arrêté royal en date du 14 février écoulé.

Ces Messieurs, en se rendant à Bruxelles, avaient l'intention de s'adresser, soit à M. Bischoffsheim, soit à M. Biré, dans le but de trouver des capitalistes qui seraient disposés à s'intéresser dans cette entreprise. Mais sur l'avis qui leur a été donné par Monsieur le baron de Schimmelpenninck, ci-devant ministre de l'intérieur, ils ont renoncé à cette première idée et se sont adressés à moi pour faire les ouvertures à vous, par mon intermédiaire.

MM. Havercamp et Rombouts m'ont remis cartes, annonces etc., concernant ce chemin et que je vous adresse ci-joint à votre inspection. Vous y verrez figurer toutes les personnes intéressées dans cette entreprise.

Ces Messieurs désirent savoir si vous voudriez prendre part

Roi; ils partent demain matin pour Mons et seront à Paris mardi dans la journée » (Paris Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 1 mars 1846).

dans ce chemin, dont le coût s'élèvera, d'après leur estimation, à 6 millions de florins et qui pourra rendre un intérêt de 6 à 8 %.

Tous les associés désirent rester intéressés dans cette affaire pour une part plus ou moins forte, et d'après le dire de MM. Havercamp et Rombouts, M. le baron Schimmelpenninck est très disposé à s'y intéresser aussi. On désire donc connaître vos intentions avant d'aller plus loin, et les délégués dont j'ai reçu la visite aujourd'hui, se rendront, si vous le désirez, auprès de vous pour vous donner tous les éclaircissements nécessaires sur l'affaire dont il est question.

Comme Monsieur Sichel est en ce moment à Paris, il pourra vous donner des renseignements sur les membres dont cette société se compose et qui lui seront probablement connus.

8 mars 1846 (particulière)

Lors de votre séjour en (Belgique) vous avez manifesté l'intention de faire établir un laminoir à Sclessin pour la fabrication de rails, coussinets, etc. En voici un établissement tout monté de ce genre qu'on me propose et que je me hâte de porter à votre connaissance.

Il s'agit de l'usine d'Anzin qui est la propriété de la Société de commerce de Bruxelles, et qui est des plus favorablement située entre l'Escaut et le chemin de fer du Nord, auquel elle est reliée par une voie ferrée, et qui parcourt tout l'établissement.

Cette usine est en pleine activité et tire ses matières premières, le charbon aux Sociétés du Bois-de-Boussu, et de l'Agrappe et Griseuil, et le fer entre autres de Sclessin. Elle a déjà eu des contrats avec le gouvernement français qui a été très satisfait de ses fournitures et lui a assuré la préférence dans toutes les circonstances qui pourront encore se présenter. Elle a aussi fourni des rails, des coussinets, etc. pour des chemins de fer français dont les entrepreneurs ont eu à se louer.

Son laminoir est dans le plus parfait état et peut produire de 6 à 8 millions de kilogrammes de rails annuellement. Il peut parfaitement travailler avec les fontes de Sclessin pour lesquelles on ne paye pour droits d'entrée que 4,40 Fr.

Je considère cet établissement comme étant dans une position favorable et toute exceptionnelle pour vos intérêts. D'abord parce que vous serez les maîtres de tout le marché du Nord, et ensuite parce que vous pourrez tirer les matières premières d'autres établisse-

ments dont vous êtes les propriétaires ou actionnaires pour la plus grosse part.

Il vous faut actuellement pour votre chemin de fer du Nord et ensuite pour son entretien une grande quantité de rails et qui doivent coûter cher et dont le prix pourrait augmenter encore, vu l'extension toujours croissante des railways en France et dans d'autres pays.

Au moyen de l'usine d'Anzin vous êtes à même de suffire à votre propre exploitation et peut-être à d'autres, s'il entrerait dans vos vues d'étendre le cercle de vos entreprises. Et par ce moyen encore, loin de craindre qu'on ne vous donne la loi pour le fer fabriqué, vous serez en mesure de l'imposer vous-mêmes, tandis qu'en établissant un laminoir dans ce pays, vous aurez toujours à redouter la concurrence d'autres usines établies en France, vu les droits élevés auxquels le fer fabriqué est imposé à l'entrée dans votre pays.

La Société de commerce vendra son établissement pour la somme de Fr. 1.100.000, mais si vous le désirez elle y restera intéressée pour la moitié, et dans ce cas elle vous propose de l'exploiter de compte à demi moyennant que vous y mettiez pour fonds de roulement Fr. 1.400.000. Avec ces Fr. 2.500.000 l'on m'assure faire 10 % d'intérêt en fabriquant le fer pour tout acheteur qui se présente. On évalue qu'on ferait au moins encore 5 % si l'établissement n'est exploité que pour votre propre consommation de fer.

Si vous êtes d'intention de donner suite à cette affaire, et pour ma part je vous engage beaucoup à y réfléchir sérieusement, je puis vous adresser une autorisation spéciale pour en munir la personne que vous pourriez charger d'aller prendre inspection en détail de l'établissement d'Anzin, sans laquelle on ne saurait y pénétrer.

Je vous remets ci-joint un prix courant auquel on peut faire confectionner ici des diligences, chars à bancs et waggons. Ce prix sera réduit si on juge convenable de ne pas faire monter ces voitures par des matières relatées dans le dit compte et qui sont soulignées à l'encre rouge.

8 mars 1846

Je viens avoir l'honneur de répondre à votre honorée d'avant-hier relativement aux actions de Sclessin. J'en ai causé avec MM. Meeus et Greban, qui m'ont dit qu'il n'y a en tout et pour tout, que *onze mille actions; il n'y a rien en réserve*. Vous verrez, dans les statuts de cette société, *Chapitre 2, article 2, qu'il pourra être*

créé 1.200 actions avec le consentement du Conseil général et sous l'approbation du Gouvernement, mais cette création n'a pas eu lieu.

M. Meeus ne veut pas augmenter le capital d'un million, car cela diminuerait nécessairement les bénéfices sur le capital existant; si l'établissement venait à avoir besoin d'argent pour faire des laminoirs, etc. etc., il vaudrait mieux lui en prêter plutôt que de créer des nouvelles actions.

M. Meeus m'a chargé de vous dire que si vous êtes dans l'intention de faire une émission à Paris, la société de commerce et celle de Mutualité pourraient vous donner encore 1.000 à 1.500 actions pour faire votre émission sur une échelle plus large, soit pour leur compte ou pour un prix à convenir.

M. Castillon, que vous connaissez, m'a chargé de vous remettre la note incluse relativement à des charbonnages qu'on pourrait acheter, et qui sont situés près de *Mariemont*; ces charbons sont de première qualité et peuvent facilement être expédiés en France par le canal de jonction de la Sambre à l'Oise. Si cette affaire pouvait vous convenir, M. Castillon se rendrait à Paris pour en causer amplement avec vous.

Un particulier a environ 150 à 200 actions de Sclessin qu'il voudrait vendre. Puis je les acheter au prix actuel? Je vous serai obligé de me donner la limite la plus large.

9 mars 1846 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. M. Meeus m'a chargé de vous remettre *confidentiellement*, la note incluse relativement au portefeuille de la Mutualité arrêté au 31 décembre 1845. Vous remarquerez que les actions y sont portées à des prix très modiques, par exemple celles de la Société générale à *Fr. 1.500 environ*, tandis qu'elles valent réellement *Fr. 2.200*, ce qui constitue un bénéfice de *sept millions*.

A la fin de l'année la Mutualité donnera 6 %, soit 4 % d'intérêts et 2 % de dividende, et progressivement plus d'année en année, parce que les dividendes des autres actions dont se compose la Mutualité seront nécessairement plus élevées. D'après cela, M. Meeus désire faire une affaire avec vous, à *Paris*, et comme les actions de la Mutualité sont de *Fr. 600* sur lesquelles *Fr. 250* sont versés, il obtiendra facilement du ministre qu'elles soient réduites à *Fr. 500*, ce qui fera 50 % versés. M. Meeus pense qu'on pourra de cette manière

les émettre chez vous avec une petite prime de 20 à 30 francs; il ajoute encore qu'on laissera les actions telles qu'elles sont avec 50 % de versement, parce que la Mutualité n'est créancière que de la Société générale, et comme celle-ci n'a pas besoin d'argent elle préfère laisser ses fonds à la Mutualité, qui lui en paie les intérêts. Veuillez, après examen, me dire ce que vous en pensez, car M. Meeus m'a observé qu'il y a des personnes à Paris qui veulent se charger de cette opération.

M. Meeus m'a chargé aussi de vous faire remarquer que si vous êtes dans l'intention d'acheter encore des charbonnages de vous hâter pour que plus tard vous n'ayez pas de concurrence à redouter près des vôtres déjà acquis, comme par exemple *le charbonnage du Nord du Bois de Boussu*, etc. etc. Il me fait cette observation parce que tous les jours on vient de Paris lui faire des offres pour les houillères qui sont dans le voisinage de l'Agrappe et Griseuil; il ne veut donc pas que plus tard vous lui reprochiez de ne pas vous en avoir parlé.

M. Meeus me charge aussi de vous inviter à porter toute votre attention sur l'établissement de *Couillet*, qui plus tard aussi aura un bien bel avenir, car il y a dans cet établissement, *des hauts fourneaux, des charbonnages, des laminoirs et des ateliers de construction de machines*. Il serait bon de s'y prendre à temps, et ne pas attendre la grande fureur qui se mettra dans l'acquisition de ces sortes d'établissements; aujourd'hui on pourrait avoir les actions de pair, soit à 1.000 Fr. et il y en a pour *douze millions*. M. Meeus est persuadé que plus tard ces actions prendront tout autant d'extension que toutes celles de ce genre. Il faudrait donc se hâter et profiter du bon moment pour ne pas laisser échapper cette affaire, et ne pas la laisser venir en d'autres mains. Si donc vous y réfléchissez et que votre intention serait d'y envoyer quelqu'un sur les lieux, M. Meeus vous en faciliterait les moyens.

M. Meeus m'a répété aujourd'hui que si vous êtes dans l'intention de faire une émission à Paris *purement et simplement* des actions de Sclessin, il vous donnera *mille à quinze cents* actions à émettre pour compte de la Société, au prix de l'émission. Il est entendu que M. Meeus ne vous donnerait ces actions que pour l'affaire de Sclessin, *et non pour un Omnium*; dans cette dernière hypothèse, il ne vous les donnerait à aucun prix.

12 mars 1846

J'ai vu M. Kerkhove relativement aux bons du Trésor. Il m'a

dit que ces bons sont à 2 1/2 %, mais comme je lui ai observé qu'il s'agit d'une assez forte somme, d'un million environ, il m'a promis qu'il verrait le ministre et tâcherait de les obtenir à 3 %. Demain j'aurai l'avantage de vous dire ce qu'il en est. On m'a assuré que le ministère serait composé comme suit :

Le Prince de Chimay	aux affaires étrangères
M. Deschamps	à l'intérieur
M. Malou	aux finances
M. Orban	aux travaux publics
M. D'Anethan	à la justice
Le général Prisse	à la guerre.

12 mars 1846 (particulière)

J'ai l'honneur de recevoir votre lettre du 10 courant. J'en ai communiqué le contenu à MM. Greban et Meeus qui m'ont dit que pour le moment il ne s'agit pas de faire de dépenses à l'établissement de Sclessin; il faut laisser marcher l'affaire telle qu'elle est, et si plus tard des dépenses étaient nécessaires, on avisera avec vous.

M. Greban m'a dit aussi qu'il ne faut pas toujours écouter les gérants, qui généralement sont fort enclins à bâtir et à faire des embellissements inutiles. Comme l'établissement marche bien, il faut le laisser tel qu'il est.

Quant à ce que vous me dites du million de bénéfice sur les 5.000 actions, il a été employé en partie à payer les dettes de l'établissement, parce qu'il y avait plus de cinq millions de dettes à payer et le surplus est employé au fonds de roulement, car dans une affaire de ce genre, il y a toujours un fonds de roulement assez considérable.

13 mars 1846 (particulière)

M. Meeus me charge aussi de vous prier de lui donner une réponse décisive sur la proposition qu'il vous fit d'acheter les *Laminoirs d'Anzin* soit pour votre chemin de fer du Nord, soit en compte à demi avec la Société de commerce, car il attend quelqu'un de Paris qui doit arriver demain ou après pour conclure cette affaire, et il ne veut pas que plus tard vous lui fassiez des reproches d'avoir traité avec d'autres.

M. Meeus m'a de nouveau parlé de l'affaire des hauts fourneaux de Couillet dont j'eus l'avantage de vous entretenir par ma lettre du 9 courant; il m'a répété que c'est une affaire qui a grand avenir, et

que l'on pourrait vous céder cinq à six mille actions au pair. L'établissement marche parfaitement bien, et fait mensuellement une recette de Fr. 80.000 qui ira successivement en augmentant, car cet établissement a six hauts fourneaux, dont trois sont en activité, et des houillères qui sont susceptibles d'une plus large exploitation (1).

13 mars 1846

Le voyage de Bischoffsheim à Paris avait pour but d'y émettre 1.500 actions sur les hauts fourneaux de l'Espérance achetées ici à Fr. 1.150, dans cette affaire est intéressé MM. Hottinguer et Fould.

14 mars 1846

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une proposition relative à un chemin de fer de Bâle à Constance, dont une compagnie anglaise veut se charger, mais on préfère traiter avec vous. Je vous serai obligé de me dire quelque chose à cet égard le plus tôt possible.

15 mars 1846 (Confidentielle)

Je suis informé par M. Greban que la Société de commerce vous a écrit hier relativement à des concessions qui sont dans le voisinage de l'Agrappe et Griseuil; on n'a pas voulu nommer les personnes qui sont à la tête de ces concessions, mais M. Greban m'a remis *confidentiellement* la note incluse où vous verrez figurer M. Corbisier qui est à la tête de plusieurs sociétés de charbonnages appartenant à la Société de commerce.

La Société de commerce ne vous nomme pas M. Corbisier, parce qu'en sa qualité d'administrateur, on veut le ménager, de sorte que d'après le contenu de la note incluse, vous verrez que ces concessions ne sont demandées *que dans le but de vous contraindre plus tard à*

(1) Le ministre de France à Bruxelles signalait cette arrivée des capitaux français dans l'industrie belge. « Il s'opère en ce moment une fusion d'intérêts matériels telle qu'on peut prévoir que d'ici à une époque très rapprochée, l'union de douanes à laquelle on a résisté fort peu sagement à mon avis, s'effectuera tout naturellement. Depuis deux mois environ, les plus riches capitalistes français sont venus jeter des fonds très considérables dans les établissements industriels de la Belgique. Ils ont pris de nombreuses actions dans les forges de Sclessin, les usines d'Oignies, dans les principales houillères et de grandes acquisitions en ce genre ont été faites par eux sur divers points de la Belgique. On assure qu'ils sont en marché pour acquérir les établissements appartenant encore à la famille Cockerill. Les valeurs de toutes ces actions ont considérablement augmentés » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 27, dépêche du 19 mars 1846). Il notait encore, peu après, que les Belges « fondent de grandes espérances dans cette fusion intime des intérêts français et belges qu'un journal de Bruxelles appelle *l'enchevêtrement des intérêts belges et français dans l'industrie du pays*: ils y voient un gage d'union, un lien de fraternité » (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 7, dépêche du 25 mars 1846).

passer par leurs mains, et vous arracher quelques cent mille francs. Par conséquent M. Greban vous engage de prendre toutes les mesures possibles pour pouvoir contrecarrer à votre tour afin que cette concession n'ait pas lieu.

M. Greban me charge aussi de vous dire qu'à cette occasion, il faut que dans votre administration de l'Agrappe, vous ayez quelqu'un du pays, sur qui vous pourrez compter, qui puisse vous rendre un compte exact de tout ce qui se passe, soit dans l'une ou l'autre chose, afin que vous puissiez de suite parer à tous les incidents qui surgiront; la personne que vous chargerez de cette fonction devra surveiller de près toutes les intrigues qui se formeront, et tendraient à vous soutirer de l'argent soit par tel ou tel moyen.

23 mars 1846

Notre ministère est dit-on reconstitué. Voici la combinaison qui je pense sera, rendue officielle :

MM. H. de Broukère	aux affaires étrangères
Rogier	à l'intérieur
Delfosse	aux finances
D'Hoffschmidt	aux travaux publics
De Bavay	à la justice
général Chazal	à la guerre (1).

24 mars 1846

M. Meeus m'a de nouveau reparlé de l'affaire des hauts fourneaux de Couillet et m'a dit que quoique vous ne vous soyez pas encore prononcé pour cette affaire, il serait charmé que vous voulussiez bien envoyer quelqu'un sur les lieux pour vous mettre à même de juger de l'importance de cette affaire, et voir dans quel état se trouvent les hauts fourneaux, laminoirs et fabrique à machines, car c'est une affaire qui a un grand avenir.

26 mars 1846

M. Greban m'a dit aujourd'hui *confidentiellement* qu'on est en négociation pour l'affaire de Couillet, mais il ne sait pas avec qui.

(1) En fait le ministère fut dirigée par de Theux, qui occupa aussi l'Intérieur. Deschamps, Malou et d'Anethan conservaient leur portefeuille. De Bavay prenait les Travaux publics et le général Prisse la Guerre (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 27, dépêche du 31 mars 1846).

27 mars 1846

Hier a eu lieu l'Assemblée générale de Couillet; il a été décidé, pour que la société ait un fonds de réserve plus large et pour qu'elle puisse liquider ce qu'elle doit, de créer pour douze millions d'actions dont les intérêts commenceront à dater du 1^{er} avril et les actions au lieu de Fr. 1.000 seront à Fr. 500.

Comme l'établissement possède un haut fourneau et un charbonnage qui n'y sont pas agglomérés, l'assemblée a décidé qu'ils pourront être vendus séparément, et le produit de la vente sera affecté au fonds de réserve.

M. Greban m'a de nouveau répété, que c'est une bonne affaire pour vous, que vous devriez faire examiner, qu'elle a un très grand avenir; que cet établissement est le plus important après celui de Seraing.

29 mars 1846

J'ai vu M. Gendebien. Il m'a fait part des nombreuses observations qui ont été faites aux statuts; lui et son frère l'avocat ont été froissés et ont jeté les hauts cris, mais je lui ai observé que dans une affaire de cette sorte il faut du calme et du sang froid et ne pas casser les vitres, etc. etc. J'ai engagé M. Gendebien de voir à cet égard M. l'avocat Stoklet qui a une connaissance parfaite de ces sortes d'affaires; il est allé le voir ce matin et a eu avec lui une conférence de deux heures. M. Gendebien vous écrit aujourd'hui et vous envoie les observations qui ont été faites ainsi que les remarques de M. Stoklet. Veuillez les examiner et me les renvoyer le plus tôt possible avec vos contre-observations pour que je puisse activer cette affaire et l'amener à une bonne solution.

De mon côté, dès que j'ai eu connaissance de ces observations, j'ai été voir M. de Meulenaere et l'ai engagé d'en causer chaudement, avec M. Deschamps, ministre des affaires étrangères, pour lui faire entrevoir combien il est absurde de chercher à jeter des bâtons dans les roues et chicaner sur ces statuts, et enfin de faire entendre au ministre quel intérêt il y a pour le pays de voir les capitalistes français, vous à la tête, venir dans ce pays y apporter vos capitaux, acheter des établissements qui languissaient, et donner un nouvel élan aux affaires industrielles, etc. etc. M. de Meulenaere qui a parfaitement compris ma manière de voir à cet égard, m'a promis de voir encore aujourd'hui le ministre. Il m'a observé que quant aux statuts et aux

observations faites, vous êtes toujours à même de les réfuter. Il a fallu dit-il que des observations soient faites, pour qu'on ne puisse pas venir dire; « on a voulu favoriser Messieurs de Rothschild et passer outre ». De sorte qu'il dépend de vous maintenant de hâter l'affaire en me renvoyant vos contre-observations aussitôt que possible, et je ferai marcher l'affaire rondement.

D'après ce qu'on m'a assuré le ministère est formé. M. de Theux aura le département de l'intérieur en remplacement de M. Van de Weyer.

30 mars 1846

J'ai eu la visite de M. Elias, qui m'a dit qu'à la réunion qui eut lieu ces jours-ci chez M. Meeus, on a discuté sur la nécessité de construire un *laminoir* à Sclessin. Il a été décidé que M. Elias présentera à la réunion du 13 avril un devis pour savoir à quelle somme pourra s'élever cette dépense. Du reste, d'après ce que m'a dit M. Elias, tout marche bien dans l'établissement.

5 avril 1846

Quant à ce que vous me dites de l'assemblée générale, il n'y a pas beaucoup à s'en occuper, c'est tout bonnement une *assemblée pour la forme*, où il n'est pas nécessaire même de déposer les actions; et elle est si peu importante que M. Meeus ne s'y rendra pas. Dans cette assemblée il n'y a qu'un administrateur et un commissaire à nommer; et vous savez que la place d'administrateur est dévolue à M. le baron James, votre oncle. L'emploi de commissaire peut être donné à l'un des Messieurs Talabot; s'ils refusent on avisera à nommer une autre personne. Il ne peut pas maintenant être nommé un autre administrateur; il faut avant que des modifications devront préalablement être autorisées par le gouvernement, ensuite il sera facile de nommer un administrateur de plus. Du reste, nous en sommes convenus avec M. Meeus et d'un autre côté il aurait été impossible de s'en occuper actuellement parce que nous avons eu une si longue crise ministérielle, ce qui était un obstacle insurmontable. Cependant j'en causerai encore avec M. Meeus, et nous verrons si la nomination de M. Talabot en qualité d'administrateur peut avoir lieu.

J'ai été voir le ministre des affaires étrangères pour lui remettre les statuts et votre lettre d'hier, mais il était en conseil des ministres chez lui et m'a prié de venir le voir demain entre 2 et 3 heures. En

attendant je crois avoir bien fait d'aller voir M. Van Praet, pour l'engager d'user de son influence pour que cette affaire puisse arriver bientôt à une prompt solution. J'ai profité de cette occasion pour lui témoigner mon mécontentement des chicanes qu'on cherche à élever, et enfin de ce qu'on se plaît à vouloir mettre des bâtons dans les roues dans une affaire qui est tout à l'avantage du pays. M. Van Praet m'a promis que dès que j'aurai causé avec le ministre, il ira le trouver pour hâter la conclusion de cette affaire.

Maintenant, je dois attirer toute votre attention sur le *paragraphe 2 de l'article 1^{er} (contre-observations)* relativement à la nomination d'un commissaire du Gouvernement, nomination qui devient tout à fait inutile et qui par la suite entraînera à de grands désagréments pour vous. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« A l'égard des commissaires spéciaux à nommer par le gouvernement, ce droit n'a point été et ne peut être contesté. Il a paru que le gouvernement belge pouvait en faire mention dans l'ordonnance d'homologation, mais on aurait cru faire une inconvenance en réservant dans les statuts cette faculté au Gouvernement ».

Le gouvernement n'a pas besoin de nommer des commissaires spéciaux dans une *société anonyme*, affaire toute particulière qui ne le regarde pas et où il n'a pas d'intérêts. Si l'on vous nomme un commissaire du gouvernement, vous serez dans le cas d'être journellement tracassés par lui; à toute heure il peut venir vous demander l'exhibition de vos registres, de votre caisse, de vos actions non vendues, etc. Du reste, jusqu'ici, il n'a jamais été nommé de commissaire du Gouvernement dans une société anonyme, et que direz vous s'il allait vous nommer un *Monsieur Constantini* ou un *Depouhon*, etc. etc., un homme enfin qui sera toujours en opposition avec l'administration. Je le répète, le Gouvernement n'a rien à voir dans cette affaire. J'ai communiqué mon idée à M. Gendebien et après la lui avoir développée, il est tombé parfaitement d'accord avec moi, et il écrit aujourd'hui dans ce sens à M. Talabot.

Il est vrai que le gouvernement peut venir vous objecter, que des commissaires spéciaux ont été nommés à l'établissement de *Seraing* et à la *Banque de Belgique*, mais ceci est bien différent. *Il a avancé quatre millions à la Banque de Belgique et trois millions à l'établissement de Seraing*, de sorte qu'il est naturel qu'il y ait un commissaire spécial à chacun de ces établissements aux appointements de *Fr. 4.000 à la Banque de Belgique et de Fr. 6.000 à l'établissement de Seraing*, bien entendu que ces appointements sont à la charge de

ces deux établissements pour surveiller les intérêts du gouvernement. Mais dans la vôtre il n'en est pas ainsi. Malgré les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre, je vais faire marcher l'affaire avec toute vitesse possible. Mais je crois bien faire d'insister dans vos intérêts pour que le gouvernement n'ait pas à s'immiscer dans cette affaire, et pour vous éviter tous les embarras et les tracasseries journalières qu'entraînera la nomination d'un commissaire nommé par lui.

8 avril 1846

On m'a assuré que Hottinguer, d'Eichthal et une autre maison de Paris, ont acheté une grande partie d'actions de la Société de Seraing (1).

10 avril 1846

En causant ce matin avec M. Meeus, il m'a dit qu'il est étonné de ce que vous tardez tant à émettre vos actions de Sclessin, puisque c'est une affaire faite. A cette occasion il m'a demandé si je n'ai pas reçu de vous une réponse relativement à l'affaire de Couillet; car *M. Mallet* a été ici et il est reparti aujourd'hui pour Paris. J'ai lieu de croire qu'il a été question de cette affaire qui pourrait bien être traitée d'ici au mois de mai.

10 avril 1846

J'ai eu l'honneur de recevoir vos lettres des 8 et 9 courant et conformément à leur contenu, j'ai été voir M. Meeus, relativement à la nomination de M. Talabot en qualité d'administrateur de Sclessin; mais M. Meeus m'a répété ce que j'eus déjà l'avantage de vous dire, *que pour cette fois*, il est impossible de nommer M. Talabot administrateur vu qu'il n'y a qu'une nomination à cet emploi à faire et qui est dévolue à notre sieur baron James de Rothschild et une nomination de commissaire. Donc M. Meeus pour tout au monde ne peut pas faire nommer à deux places d'administrateurs tandis qu'il n'y a qu'une vacante et il dit encore qu'il ne peut pas mettre de son autorité privée un administrateur à la porte pour nommer M. Talabot. Vous-mêmes, vous êtes trop justes pour vouloir qu'on en agisse ainsi; il faut donc que les choses se fassent avec équité.

(1) Le marquis de Rumigny annonçait à Guizot que la banque Hottinguer plaçait des actions de Cockerill sur le marché parisien (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 27, dépêche du 19 mars 1846; cf. aussi *Le Constitutionnel*, 14 octobre 1847).

Il y a erreur de la part de M. Talabot lorsqu'il dit qu'il y a deux administrateurs à nommer et voici en quoi consiste son erreur.

L'administrateur décédé était justement celui qui devait être remplacé, de sorte que M. Talabot croit qu'il y a, outre un administrateur décédé, un autre administrateur sortant, *ce qui ferait deux, tandis que cela ne fait qu'un.*

Finalement M. Meeus m'a dit qu'il est matériellement impossible de nommer cette fois M. Talabot, mais dans le mois de juillet on fera une assemblée générale pour introduire des modifications dans les statuts et nommer un administrateur de plus. Que M. Talabot veuille bien patienter encore jusque là, et se contenter maintenant de la nomination de commissaire, dans deux mois, celle d'administrateur lui est assurée.

Du reste je puis vous certifier que M. Meeus est on ne peut mieux disposé à marcher dans le plus parfait accord avec vous et fera toujours ce qu'il est possible de faire, mais non les choses impossibles.

11 avril 1846

Vous remarquerez dans l'*Emancipation* de ce jour, une espèce de proclamation faite aux ouvriers pour les engager à se remuer; mais des mesures sont prises pour empêcher toute tentative d'émeute, et plusieurs des principaux instigateurs sont déjà sous la main de la justice. Du reste ce libelle n'inspire ici que le mépris (1).

12 avril 1846 (particulière)

J'ai été voir ce matin M. Greban qui m'a annoncé que M. Meeus a reçu une lettre *fort acerbe* de M. Talabot et qu'il en est très formalisé, qu'il veut répondre à M. Talabot qu'il n'a pas traité cette affaire avec lui, mais bien avec vous, qu'il est fort ennuyé de tout ceci, qu'il ne peut pas faire l'impossible, et enfin que si on le tourmente ainsi il finira par donner sa démission.

Après avoir eu connaissance de cela, j'ai cherché trois fois à voir M. Meeus, mais il m'a été impossible de le rencontrer à cause du jour de grande fête, où il fait ses dévotions. Je ferai encore une tentative vers l'heure de son dîner; je tâcherai de le voir pour le calmer et s'il y a moyen de l'engager à faire quelque chose à l'assemblée

(1) « On se préoccupe de la proclamation des ouvriers gantois, insérée maladroitement par les journaux et qui sans donner une véritable inquiétude arrête cependant toute transaction » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 11 avril 1846).

de demain. Je vous prie en grâce de tâcher de calmer M. Talabot, car vous finirez par vous brouiller avec M. Meeus; car il paraît que la lettre de M. Talabot l'a fort exaspéré.

13 avril 1846 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre d'hier, j'ai eu encore hier soir une entrevue avec M. Meeus pour connaître le contenu de la lettre de M. Talabot; M. Meeus a été formalisé de ce que M. Talabot vient lui dire la veille d'une assemblée générale qu'il est porteur de *deux mille actions de Sclessin*, chose que M. Meeus ignorait complètement, et il reconnaît avec justice que M. Talabot a le droit incontestable d'être nommé administrateur puisqu'il est porteur d'un cinquième des actions et M. Meeus ne demande pas mieux qu'il y ait *deux administrateurs français dans l'administration*.

M. Meeus m'a de nouveau répété qu'il fera tout ce qui pourra être agréable à M. Talabot, mais il faut que tout se fasse avec justice et équité. Il pense qu'il vient de lui en donner une preuve lorsqu'il a été question d'un laminoir, qu'il a de suite acquiescé à son désir; il a donné des ordres immédiats pour que les plans et devis lui soient soumis afin qu'il puisse faire les observations qu'il jugera convenables. Enfin à la suite de mon entretien d'hier soir, il a donné des ordres à son beau-frère monsieur le baron de Macar et à MM. Demunck et Greban fils qui sont partis ce matin pour Sclessin, de tâcher d'engager M. Watrin administrateur nommé seulement depuis une année de céder sa place à M. Talabot, et prendre celle de commissaire; on fera tout ce qu'il est possible de faire pour que cela puisse s'arranger ainsi, mais si on ne réussit pas, il faudra bien que M. Talabot prenne patience jusqu'au mois de juillet ou on fera une assemblée générale extraordinaire pour les modifications à introduire dans les statuts et pour procéder à la nomination de M. Talabot. Mais après tout M. Meeus m'a dit qu'il désire ne pas être si tourmenté car il se verrait forcé de se retirer tout à fait de l'affaire.

M. Meeus a écrit hier à M. Talabot. Il m'a été impossible de rencontrer aujourd'hui le ministre, à cause des jours de fêtes.

14 avril 1846

M. Meeus est aujourd'hui à la campagne, mais M. Greban m'a communiqué ce matin que notre Sieur baron James de Rothschild et M. Talabot ont été dans l'assemblée générale d'hier à Sclessin

nommés administrateurs de cette société; Monsieur le baron Anselme de Rothschild, votre neveu a été nommé commissaire.

Ce n'est pas sans peine que M. Talabot a été nommé administrateur, car il a fallu pour cela engager M. Watrin à céder sa place et accepter celle de commissaire; c'était fort difficile. Je suis pour ma part charmé que cela se soit terminé ainsi, car cette nomination m'a donné bien des désagréments et occasionné bien des démarches.

24 avril 1846

Comme il est certain que M. Mettenius se retirera des affaires au mois d'août prochain et comme il était chargé des affaires particulières du Roi et de sa famille, j'ai été voir MM. Van Praet et Conway pour leur annoncer que je suis tout à la disposition de Sa Majesté et de sa famille, dans le cas où il lui conviendrait de nous charger de ces affaires; M. Van Praet m'a dit qu'il en causera avec M. le baron de Stockmar qui sera ici dans quelques jours. Vous pourriez de votre côté en causer aussi avec M. Stockmar, si cela entre dans vos convenances.

14 mai 1846

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une lettre que Depouhon adresse au Sénat. Vous remarquerez qu'il y fait mention de la conversion. Je vous adresse aussi la réponse de l'*Indépendance* faite par la Société générale.

18 mai 1846

J'ai l'honneur de recevoir votre lettre du 16 courant et conformément à son contenu, j'ai été de suite voir M. Van Praet pour lui demander si vous pouviez espérer d'être honorés de la présence du Roi, à l'inauguration de votre chemin de fer du Nord. M. Van Praet m'ayant promis de transmettre votre désir à S. M., j'ai été le voir ce matin, mais tout en me chargeant de mille compliments et remerciements. Sa Majesté a dit qu'elle regrette infiniment de ne pouvoir se rendre à votre aimable invitation, *parce que cette inauguration est en pays étranger*. Je crois cependant que, par l'entremise du Roi Louis-Philippe, vous pourriez obtenir la présence du Roi des Belges.

J'ai vu ce matin un instant M. Masui qui accompagne aujourd'hui le Roi à Namur; il m'a dit que le ministre des travaux publics l'a fortement réprimandé par suite des arrangements qu'il a pris avec

votre administration du chemin de fer du Nord, au point que M. Masui a répondu au ministre que s'il n'est pas satisfait de ces arrangements, il lui *offrait sa démission* ; mais il paraît que le ministre s'est calmé et a accepté ces arrangements.

M. Masui m'a dit qu'il vous a écrit hier, désirant connaître vos dispositions pour votre inauguration. Je lui ai donné connaissance du contenu de votre lettre, de sorte qu'il me donnera demain une liste des personnes qui devront être invitées. De mon côté j'aurai l'avantage de vous donner d'autres détails relatifs aux invitations.

20 mai 1846

J'ai vu M. Masui à qui j'ai annoncé l'arrivée de MM. Péreire et consorts. Il est obligé d'aller demain à Aix-la-Chapelle, mais il sera de retour vendredi matin ; il verra ces Messieurs et s'entendra avec eux.

J'ai été voir le ministre des travaux publics, pour avoir la liste des personnes à inviter. Demain j'aurai l'avantage de vous la remettre. En causant avec lui de choses et d'autres, j'ai compris qu'ici on n'a pas l'intention de faire quelque chose pour votre inauguration ; j'ai lieu de croire qu'il y a un peu de malveillance sous jeu.

D'abord le ministre m'a dit qu'ici on ne pourra rien faire, par la raison fort simple qu'il n'a pas un sou à sa disposition pour ces sortes de dépenses, et s'il demande un crédit aux Chambres pour cet objet, il craint un refus, ou des criaileries contre la France, surtout par les députés de Liège et de Verviers qui sont très mécontents du traité de commerce qui vient de se conclure avec la France et qui pourraient faire des sorties violentes contre elle ; c'est ce que le ministre veut éviter. D'un autre côté il m'a dit : « Je ne connais pas le programme de ces messieurs et ne sait pas ce qu'ils ont l'intention » de faire ». Du reste comme M. Péreire vient ici, nous verrons ce qu'il y aura à faire.

22 mai 1846

J'ai l'avantage de vous informer que j'ai de nouveau été voir M. Van Praet ; il m'a dit que le Roi sera probablement de retour lundi. Du reste il me le dira positivement demain. M. Péreire, qui est venu me voir un instant avant de retourner à Paris, m'a dit qu'il a également vu M. Van Praet, et d'après leur entretien, il paraît que toute étiquette est levée, que le Roi se rendra à l'inauguration de votre chemin du Nord.

M. Péreire a vu aussi le ministre des travaux publics et il a été convenu qu'il y aurait ici une fête à l'occasion de cette inauguration. Du reste, vous aurez déjà vu M. Péreire avant la réception de la présente, qui vous donnera de plus amples détails.

23 mai 1846

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, et j'espère que vous aurez vu M. Péreire qui vous aura rendu compte de son voyage à Bruxelles (1).

J'ai vu aujourd'hui M. Van Praet, il m'a dit positivement que le Roi sera ici lundi soir (pour votre gouverne).

J'ai été voir le ministre des travaux publics et M. Masui. Il est décidé que l'on fera ici une fête pour votre inauguration; il y *aura un grand banquet et un bal monstre*. Le ministre, comme vous le voyez, a accordé à M. Masui tout ce qu'il a demandé. On va nommer une commission pour régler tout ce qui est relatif à cette fête. M. Masui va lundi chercher le Roi et sera de retour mardi matin, de sorte qu'il compte se rendre à Paris, jeudi ou vendredi pour s'entendre avec vous sur tout ceci. Mais il désire qu'avant vous lui assuriez bien positivement qu'il sera certain de vous y rencontrer; veuillez avoir la bonté de me répondre à cet égard (2).

3 juin 1846

J'ai l'avantage de vous remettre l'extrait d'un journal que je sou mets à votre attention; vous remarquerez la discussion qui a eu lieu à la Chambre des représentants, relativement aux fêtes qui se donneront ici à l'occasion de l'inauguration de votre chemin de fer. Du reste, cela n'a aucune importance; ici comme chez vous il faut de l'opposition quand même.

11 juin 1846

J'ai l'avantage de vous remettre la réponse que le ministre des affaires étrangères vient de m'adresser pour vous, relativement

(1) Il s'agit d'Emile Péreire (1818-1818), né à Bordeaux, employé chez un courtier. Il s'occupa ensuite des affaires ferroviaires des Rothschild. Il se sépara d'eux en 1852 lorsqu'il fonda le Crédit mobilier.

(2) Le ministre de France déclarait que le roi des Belges était d'accord pour donner à l'inauguration du chemin de fer du Nord tout l'éclat désirable (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 27, dépêche du 26 mai 1846).

à votre demande de coter à notre bourse les actions des charbonnages belges. Vous remarquerez qu'après bien des préambules, il refuse cette autorisation; mais remarquez bien que dans le comité siège *Depouhon*, qui, vous le savez, nous est hostile en tout, et ne voit que son 4 1/2 %. Déjà pour les statuts j'ai eu beaucoup de peine à m'en tirer toujours à cause de *Depouhon* qui me contrecarrait; mais à votre prochain séjour à Bruxelles vous pourrez en causer avec le ministre, qui peut-être vous accordera cette autorisation.

17 juin 1846

J'ai l'honneur de vous envoyer les extraits des journaux qui rendent compte des fêtes de l'inauguration. Tout le monde parle ici de l'incident arrivé au banquet par le discours de M. Rogier, et de ce qu'il n'y a pas eu de toast porté au Président du chemin de fer du Nord, on en est indigné. M. Meeus m'en a parlé aujourd'hui en me disant que c'est très malhonnête, mais qu'il y a faute d'éducation. Je n'ai pas encore rencontré M. Van Praet, mais j'espère le voir demain; j'en causerai avec lui, nous verrons ce qu'il en dira.

18 juin 1846

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier j'ai vu M. Van Praet qui m'a annoncé que le Roi s'occupera sérieusement dimanche prochain de l'affaire des charbonnages belges pour que les actions soient cotées. A cet effet il y aura, dimanche prochain, un conseil des ministres où l'on s'occupera de cette affaire. J'ai fait sentir à M. Van Praet que si cette autorisation n'était pas donnée, que vous n'iriez pas plus loin en affaires industrielles belges. Nous avons causé aussi de l'incident du banquet; il est d'avis aussi qu'il y a manque de tact, et impolitesse.

26 juin 1846 (particulière)

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 courant, ensuite de laquelle j'ai été voir M. le ministre des travaux publics pour causer avec lui au sujet de la double voie de Quiévrain à Bruxelles. M. le ministre a abordé franchement la question et il m'a dit qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour parvenir à ce résultat; mais le plus grand obstacle pour l'exécution de cette double ligne c'est que le Gouvernement se trouve en ce moment dépourvu de fonds et on ne sait de quelle manière s'y prendre pour s'en procurer.

M. le ministre des travaux publics m'a engagé à aller voir son collègue des finances pour lui parler aussi de cette affaire, tout en me faisant observer qu'il sera fort embarrassé de me répondre, car dit-il M. Malou n'osera pas prendre sur lui de présenter dans la session présente, un projet de loi tendant à faire un nouvel emprunt de 30 à 35 millions, somme jugée être nécessaire pour l'exécution de divers travaux du chemin de fer, attendu que les fonds belges sont par trop dépréciés en ce moment, ni avoir recours à l'émission de bons du Trésor pour le montant de ces besoins, de crainte qu'une circonstance imprévue ne surgisse, et ne mette le gouvernement dans l'impossibilité de faire face aux époques indiquées pour le remboursement de ces bons.

Je me suis déjà rendu chez M. le ministre des finances, mais il lui était impossible de m'accorder une audience, absorbé comme il l'était par la loi sur les sucres. Je me proposé d'aller le voir de nouveau demain.

Pour en venir à la prompte arrivée de vos convois à Bruxelles, M. de Bavay m'a fait observer qu'en l'absence d'une double voie à la frontière belge, il serait bon de ne pas s'arrêter sur votre parcours à toutes les stations intermédiaires et de faire en sorte que les convois puissent arriver à l'heure indiquée pour qu'on puisse prendre à la frontière les mesures nécessaires pour activer et faciliter leur marche jusqu'à Bruxelles.

J'ai été voir aussi M. Van Praet et il m'a dit que le Roi, dans le conseil qui a eu lieu dimanche passé, a soumis la question de faire coter ici les actions des charbonnages belges. Sa Majesté ne s'est pas arrêtée là. Elle a écrit une lettre elle-même à M. Deschamps à cet égard et M. Van Praet m'a dit encore qu'il a tout lieu de croire que cette affaire sera résolue au gré de vos désirs.

29 juin 1846 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier quelques lignes au sujet de votre lettre du 27 courant.

Aujourd'hui j'ai été voir M. le ministre des finances à qui j'ai communiqué votre lettre susmentionnée et il m'a répondu qu'il se rappelait très bien de tout ce qui a été dit concernant la double ligne qui reste à faire. Il ira trouver demain et peut-être encore aujourd'hui, son collègue des travaux publics pour lui demander une note détaillée des frais pour l'exécution de cette voie et fera immédiatement après convoquer les autres collègues afin d'aviser aux moyens de faire face à ces dépenses. M. Malou m'a dit de plus que d'ici à quelques

jours, il me fera connaître le résultat de leurs délibérations.

Je me suis aussi rendu ce matin chez M. le ministre des Affaires étrangères, mais je n'ai pas eu l'avantage de le rencontrer. J'y retournerai entre 4 et 5 heures.

Je sors de chez M. le ministre des affaires étrangères, et il m'a donné la même réponse que M. Malou. Ce soir encore il ira chez M. de Bavay afin de l'engager à faire une demande à la Chambre d'un crédit provisoire pour faire exécuter sans plus de retard la ligne dont il s'agit. Je lui ai fait observer que si le gouvernement ne mettait pas de la promptitude à faire exécuter cette double ligne, les journaux français de l'opposition vont jeter feu et flamme contre cette négligence et pourraient l'accuser de malveillance envers la France, ce qu'il a très bien compris.

2 juillet 1846 (particulière)

Comme les Chambres vont se séparer, j'ai de nouveau été voir le ministre des travaux publics, et je l'ai mis au pied du mur, lui disant que j'ai vu tout le monde, et qu'il ne dépendait absolument que de lui de faire une double voie de Bruxelles à Valenciennes; à cela il m'a répondu qu'il était tout disposé mais que cela regarde son collègue le ministre des finances, qui n'a pas de fonds. Je lui ai dit que j'irai voir le Roi etc. etc. De là, je me suis rendu en effet chez M. Van Praet avec lequel je me suis entretenu de cette affaire; il m'a promis d'en causer encore aujourd'hui avec le ministre, mais il m'a demandé, si en faisant cette double voie vous prendriez des bons du Trésor; je n'ai donné aucune réponse avant de connaître votre avis à cet égard. Par conséquent je vous prie de me dire à quel taux vous prendriez des bons du Trésor ou, comment voulez-vous faire cette affaire?

3 juillet 1846 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai revu ce matin M. Van Praet qui a causé avec le ministre des travaux publics et a fortement appuyé la construction d'une double voie de Bruxelles à Valenciennes; mais le ministre a dit à M. Van Praet comme à moi que cela ne dépendait que du ministre des finances qu'il m'a engagé de voir, pour savoir de lui de quelle manière il veut traiter cette affaire, soit pas des bons du Trésor soit par un emprunt; ce dernier moyen serait assez difficile pour le moment, vu que les Chambres

vont se séparer d'ici à quelques jours. J'irai voir M. Malou et entre temps je recevrai de vous la réponse à ma lettre d'hier, pour connaître votre avis à cet égard.

M. Van Praet m'a promis qu'il fera tout ce qui dépendra de lui près du Roi pour que cette affaire se fasse au plus tôt, dès que Sa Majesté sera de retour d'Ardenne, où elle est allée passer quelques jours.

13 juillet 1846

Depuis vous aurez appris le douloureux événement de Rœux, que je n'ai pas voulu vous annoncer le premier, sachant l'impression pénible que cette catastrophe devait produire sur votre esprit, connaissant peut-être mieux que tout autre votre caractère et l'intérêt tout particulier que vous portez au chemin de fer du Nord. Cette malheureuse affaire a été connue dans tout Bruxelles le lendemain de grand matin du jour de l'évènement et bien du monde s'est rendu chez moi pour savoir ce qui en était réellement. Inutile de vous dire qu'il y a toujours beaucoup d'exagération dans une pareille circonstance. J'ai rassuré de mon mieux les personnes qui se sont présentées chez moi et ma première idée a été de me rendre chez tous les journalistes afin de les prier de mettre beaucoup de réserve et de modération dans les récits qu'ils allaient faire de cette catastrophe. C'est ce que j'ai fait dans le commencement de la matinée et en effet mes démarches ont porté leurs fruits; les journalistes de la capitale ont parfaitement compris la justesse de mes idées et ont agi en conséquence.

Ma première visite a été chez M. Masui qui devait partir de bonne heure avec un convoi spécial pour aller prendre le Roi à Ardenne; il avait déjà donné ses ordres pour que M. Eyckholt ingénieur en chef se rende sur le lieu du sinistre afin de lui faire un rapport exact de l'accident. A son retour M. Eyckholt m'a dit confidentiellement qu'il n'a pas pu se rendre compte de ce sinistre attendu qu'il a trouvé le chemin en bon état et qu'il est en ligne droite là où l'évènement a eu lieu.

A cette occasion M. Eyckholt m'a dit aussi qu'il est de toute nécessité que votre exploitation ait des voitures disponibles à Bruxelles, car il est impossible de surveiller et visiter toutes voitures convenablement après l'arrivée du convoi à Bruxelles afin de s'assurer si elles peuvent être mises en route le lendemain matin. M. Eyckholt pense qu'on pourrait commencer par tenir un convoi prêt à Valenciennes

pour recevoir les voyageurs qui viennent de Bruxelles, et le convoi parti de cette dernière ville resterait par conséquent à Valenciennes. Ce changement de voitures n'apporterait aucun retard de plus, attendu que tout le monde est obligé de descendre de voiture pour la visite des douaniers. De cette manière les ouvriers auraient le temps de visiter les voitures et de s'assurer que la vie des voyageurs n'est pas en danger. De la manière que votre exploitation est organisée maintenant il est impossible que ces précautions puissent être prises, car votre personnel n'est pas assez nombreux. A chaque station ou halte vous n'avez qu'un graisseur et il est matériellement impossible qu'il graisse, dans un si court espace de temps que le convoi s'arrête, toutes les roues et s'assure que tout est en bon état, chaque convoi étant composé de 20 à 28 voitures.

Il a été rapporté à M. Eyckholt que lors de votre dernier passage par le chemin de fer du Nord, vous auriez autorisé les voyageurs de fumer en voiture. Il n'y a pas cru, trouvant cette autorisation inconvenante, parce que les dames en sont pour la plupart d'entre elles incommodées, et qu'il y a aussi des messieurs qui ne savent pas supporter la fumée de tabac. En Belgique on ne peut pas fumer en voiture et pour que les voyageurs fumeurs puissent satisfaire leur goût, on a jugé bon de joindre à chaque convoi une voiture tabagie.

M. Eyckholt m'a fait encore une juste remarque, c'est que sur toute votre ligne il n'existe pas dans les stations ou halte, un *seul lieu d'aisance*, soit pour hommes, soit pour dames, ce qui incommode singulièrement les voyageurs, et M. Eyckholt a vu lui-même les dames très embarrassées pour *satisfaire à leurs besoins*.

A l'instant vient de m'être remise la note ci-jointe concernant votre chemin de fer et il m'a été dit en même temps que le convoi de Paris du 11 qui devait partir à 7 heures du matin, ne s'est mis en route que 17 minutes après. Ce retard a été occasionné par la non présence à temps d'un chef de convoi et cette négligence est impardonnable, car les machinistes doivent se rattraper par la vitesse, le temps perdu.

J'ai par cette occasion le plaisir de vous envoyer le plan du lieu où le sinistre est arrivé avec une note d'observations de M. Neville que vous connaissez.

M. Léon Talabot est parti hier pour Paris; il a acheté à la société de commerce le laminoir d'Anzin dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans le temps.

28 septembre 1846 (particulière)

Par votre lettre du 26 courant, vous croyez que c'est en plaisantant que M. Van Praet me chargeait de vous prier de me donner quelques détails sur les affaires actuelles d'Espagne, mais je puis vous affirmer que c'est très sérieusement qu'il me le disait, car de Londres M. Van de Weyer transmet des nouvelles qu'il donne à sa manière, tandis que *venant de vous elles sont positives*.

M. de Rumigny, que j'ai eu le plaisir de voir hier, m'a dit qu'il est arrivé samedi soir par le chemin de fer du Nord, et m'a fait beaucoup d'éloges sur la manière dont se fait le service ainsi que sur l'exactitude et la politesse de vos employés, enfin qu'on arrive à l'heure fixe indiquée sur le parcours jusqu'à la frontière belge. Mais de là jusqu'à Bruxelles ce n'est plus la même chose, il y a plusieurs retards en route, d'abord parce que la double voie n'est pas faite encore et particulièrement à *Jurbise*, où il a été obligé d'attendre 1 1/2 heure, parce que le convoi de Bruxelles n'était pas arrivé.

M. de Rumigny, en me chargeant de vous donner ces détails, vous engage d'ordonner à vos chefs de convoi de faire constater journellement les retards qui ont lieu sur le parcours de la Belgique; car ici on attribue toujours ces retards à vos employés, tandis qu'il en est autrement. M. de Rumigny voudrait bien dans ce cas être autorisé à défendre les intérêts de votre chemin, mais il ne sait pas par quel moyen cela pourrait se faire.

M. I. Ingé, inspecteur du chemin de fer du Nord qui également faisait parti de ce convoi, est venu me voir et m'a parlé aussi des retards éprouvés en Belgique. Il aura l'avantage de vous voir et vous fera toutes les observations à cet égard.

M. de Rumigny avait l'intention de vous engager à faire mettre des articles dans les journaux, mais je l'en ai dissuadé. Du reste, je me propose de voir M. le ministre des travaux publics et M. Masui et on causera avec eux, ce sera je pense le meilleur moyen d'y remédier; ils sont en Angleterre et seront de retour sous peu, je les verrai à leur arrivée.

15 octobre 1846

D'après ce qu'on m'a dit aujourd'hui, il paraît que l'on a formé à Anvers une société pour jouer à la baisse sur les actions du chemin de fer du Nord. *Ozy, Cogels et d'autres* en font partie. On aurait vendu *au-delà de dix mille pièces en blanc*. Je tâcherai de découvrir

le nom de ceux qui sont encore de cette association et m'empresserai de vous le communiquer.

17 octobre 1846

Outre la société d'Anvers à la baisse sur les actions du Nord, il y a ici beaucoup de personnes qui sont également à la baisse sur ces actions, particulièrement *Bischoffsheim* et *Oppenheim*.

19 octobre 1846

Depuis ma lettre d'avant-hier je suis privé de vos nouvelles.

Il paraît que vous avez fait connaître à diverses personnes à Paris, qu'à Anvers on jouait à la baisse sur les actions du Nord, cela a été redit à l'un des baissiers, *M. Cogels*.

M. Van Praet part après demain pour Paris, où il rencontrera le Roi des Belges, qui y arrivera de la Suisse.

On dit ici que vous faites faire de grands achats en céréales dans les ports de la mer Noire, et que par contre vous ramassez tout l'or que vous y expédiez (1).

24 octobre 1846 (particulière)

Par ma lettre du 15 courant j'eus l'avantage de vous informer que *M. Kerkhove* m'avait fait une proposition de bons du Trésor à 9 mois et 4 % (2).

M. Kerkhove est venu me voir ce matin et m'a demandé si j'ai reçu votre réponse à cet égard; il m'a renouvelé sa proposition, en me disant que si vous vouliez prendre quatre à cinq millions de ces bons moitié à neuf mois et moitié à dix mois à 4 %, on vous allouerait 1/4 % de commission.

Si vous êtes disposés à faire une opération je vous prie de me donner une réponse le plus tôt possible, *M. Kerkhove* désirant connaître de suite vos intentions.

Dans tous les cas je suis persuadé que vous obtiendrez facilement ces bons à plus de 4 % d'intérêts et une commission de 1/2 %, car

(1) Les craintes sur les récoltes étaient vives. Dès septembre on s'inquiétait de la maladie des pommes de terre (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 1 septembre 1846). Puis on annonça que la maison Rothschild avait reçu mission du gouvernement français de faire des achats de grains (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 9 octobre 1846).

(2) Lambert signalait des bruits relatifs à un éventuel emprunt (Paris, Arch. Rothschild lettre de Lambert, 21 octobre 1846).

M. Greban m'a encore dit aujourd'hui que la caisse de l'Etat est à sec, et que les contributions ne rentrent pas. Vous aurez vus du reste, par la lettre de la Société générale d'hier, qu'elle vous demande encore *500 mille francs de pièces de cinq francs*; c'est au point que la Société générale se verra à la fin obligée de faire des avances au Gouvernement.

27 octobre 1846 (particulière)

J'ai vu M. Kerkhove et lui ai communiqué le contenu de votre lettre; il m'a dit qu'il espère que d'ici à quelques temps vous vous déciderez à prendre de ces bons.

J'ai également communiqué le contenu de votre lettre à M. Meeus; comme il part samedi ou dimanche pour Paris, il en causera avec vous.

Il paraît que M. Meeus voit tout en noir. Il a dans la tête qu'il y aura d'ici au printemps prochain *une crise terrible*: il croit que tous les fonds doivent tomber, parce qu'à la fin de l'année il faudra faire trop de versements pour les chemins de fer qui absorbent tout le numéraire. Du reste il en a déjà causé avec vous, lors de votre dernier séjour à Bruxelles, et probablement vous en reparlera encore à Paris.

En attendant je crois bien faire de suspendre mes remises pendant quelques jours jusqu'à ce que vous ayez vu M. Meeus, d'autant plus qu'il donne de nouveau un crédit de 500 mille Fr. sur vous à M. Doffegnies, pour faire venir des pièces de cinq francs. Car M. Meeus m'a dit que la Banque de Belgique est venue l'autre jour demander *1.800 mille francs de pièces de cinq francs* en échange d'autant de billets de banque.

23 novembre 1846 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire avant-hier; depuis le ministre des finances m'a écrit et m'a invité de venir le voir aujourd'hui, et en me confirmant ce que M. Kerkhove m'a dit relativement aux *7 à 8 millions* votés par la Chambre en 1842 pour indemnités des pillages, etc. etc., il m'a donné des explications plus détaillées sur ces paiements et comment ils doivent s'effectuer. Car la Chambre, en 1842, a tout bonnement voté le fonds sans s'occuper des détails; et comme le moment est arrivé où ces paiements doivent se faire, le ministre m'a dit qu'il espère proposer encore aujourd'hui à la Chambre de l'autoriser par un projet de loi de donner aux créanciers

admis en liquidation du chef des indemnités, des titres de l'emprunt 3 % belge.

Comme j'eus l'honneur de vous le dire ces titres qui appartiennent à la Caisse des cautionnements et consignations seront remplacés par des inscriptions nominatives prises au nom de la dite Caisse sur le grand livre de la dette 3 %.

M. Kerkhove ne s'était pas bien expliqué avec moi, relativement à l'amortissement de *ces 7 millions*; car le ministre m'a dit que la dotation intégrale de l'emprunt de *Fr. 50.850.800* sera maintenue et elle sera augmentée dans la proportion des inscriptions nominatives nouvelles, soit à peu près *7 millions*. Du reste, rien ne sera changé à l'article 1^{er} du contrat de 1838 et l'amortissement ne sera pas ralenti, les conditions devant être les mêmes pour le nouveau capital qui sera créé.

Le ministre m'a dit que la partie de l'article 6 du contrat qui concerne la commission sur le montant total des intérêts et de l'amortissement sera applicable au capital nouveau. A cela je lui ai observé que l'article 6 devra être maintenu dans son entier relativement à la commission de *2 1/2 %* sur la création de ce capital de sept millions. Le ministre a répondu à cette observation que ce n'est pas un nouvel emprunt qu'il créé, car alors rien ne serait plus juste à votre égard. Car qui l'empêche de payer soit avec du *4* ou du *4 1/2 %*; il peut aussi mettre dans la caisse un bon de *sept millions* pour remplacer les titres 3 % qu'il retire provisoirement ou même encore, s'il veut faire de nouvelles obligations, comme il l'entendrait.

D'après ce qui précède, le ministre m'a chargé de vous prier de vouloir bien me dire si vous n'avez pas d'observations à faire relatives à cette affaire; que dans tous les cas, il ne peut vous allouer une commission de *2 1/2 %* sur ce capital de sept millions. Du reste cette commission ne serait pas autorisée par la Chambre. Finalement le ministre m'a dit, qu'une fois d'accord avec vous, il vous écrira une lettre officielle pour que cette affaire soit définitivement réglée.

Le ministre, en me quittant, m'a dit qu'il attend de vous une réponse favorable relative à la demande que me fit M. Kerkhove pour les bons du Trésor. *Tout ce que je puis vous affirmer, c'est qu'il n'y a que trois millions en caisse.*

24 novembre 1846

J'ai été voir M. Kerkhove. Je lui ai dit que je n'ai pas encore reçu de réponse de votre part, relativement à l'affaire du 3 % belge,

ni à celle des bons du Trésor, que vous êtes à la chasse, que je ne pense recevoir une réponse que demain ou après-demain; mais en causant avec lui, je lui ai demandé à quel prix il pense que le ministre donnerait des bons du Trésor; pour lui donner le change je lui ai demandé si le ministre irait à 5 % et 1/2 % de commission, qu'alors je pourrais peut-être vous engager à conclure cette affaire; j'ai mis en avant la situation actuelle des affaires, la rareté du numéraire, la facilité de faire un intérêt plus élevé avec l'argent, etc. etc. Toutefois, en ne parlant aucunement de vous, comme si c'était de mon chef, mais bien entendu sans prendre aucun engagement à cet égard. M. Kerkhove m'a dit qu'il verrait le ministre demain et me rendra une réponse.

Vous remarquerez, par l'article de journal que j'ai l'avantage de vous remettre inclus, *qu'il a été question de vous hier à la Chambre*, dans l'affaire du 3 %, dont j'eus l'honneur de vous entretenir dans ma lettre. *M. Ozy a fait le jésuite*. Dans ma conversation avec M. Kerkhove, je me suis emparé de cet incident, et il m'a répondu « *que le public commence à revenir à des idées moins hostiles contre vous* ». Il m'a en outre fait la gracieuseté de m'assurer que si le gouvernement belge fait un emprunt que ce ne sera qu'avec vous.

21 novembre 1846 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que M. Kerkhove est venu me voir aujourd'hui de la part du ministre des finances, et comme introduction au motif principal de sa visite, il m'a dit qu'en 1842 la Chambre a voté 7 à 8 millions pour indemnités de pillages et pour la destruction de l'entrepôt d'Anvers lors du bombardement. Ce remboursement va avoir lieu actuellement. Le gouvernement a la faculté de payer ces indemnités en obligations belges 3 % d'après le contrat de 1838, article premier, et comme il a pour 7 millions de cette valeur à sa Caisse des consignations, il prendra ces valeurs qu'il remplacera par des inscriptions nominatives au Grand Livre. De sorte que M. Kerkhove m'a observé, que sur cette opération vous aurez 1 % de commission sur l'amortissement, et l'amortissement durera plusieurs années de plus parce qu'il sera moins fort. M. Kerkhove a beaucoup appuyé sur cette circonstance en me disant : « *Vous voyez que votre maison aura un joli bénéfice* ». Mais comme j'eus l'honneur de vous le dire plus haut, ce n'était là qu'un prétexte pour venir de nouveau vous demander de l'argent, et voici de quoi il s'agit.

Le ministre désire que vous preniez 4 à 5 millions de bons du

Trésor à 9 et 12 mois. M. Kerkhove a voulu me parler du prix et de la commission, mais j'ai cherché à éluder ce qui a rapport à ces deux objets, lui observant que dans ce moment où l'on est sous une aussi fâcheuse influence, par suite des événements politiques qui se succèdent, je ne puis absolument rien lui dire; il m'a bien parlé de 4 1/2 et 1/4 de commission, mais d'après ce que je lui ai observé, il m'a chargé de vous prier de vouloir bien fixer vous-mêmes, un *prix raisonnable* pour qu'il puisse faire cette opération avec vous. Il m'a prié aussi de vous engager à lui faire une réponse le plus tôt possible.

Vous me dites, dans votre lettre, que dans le cas où vous prendriez les bons du Trésor, que vous ne pourrez pas envoyer ici des pièces de cinq francs à cette occasion. Je dois vous faire remarquer qu'avant de conclure cette affaire, il sera très nécessaire que vous vous entendiez bien avec M. Meeus relativement à votre compte réciproque d'intérêts à la Société générale; car lorsque M. Meeus a été dernièrement à Paris, il voulait en causer avec vous, mais il n'a pu y parvenir parce que vous étiez trop occupé, et comme il y retourne lundi ou mardi prochain, je vous engage fort à bien vous entendre avec lui au sujet de ces comptes. M. Meeus a toujours des idées noires sur les affaires du moment, et croit à une forte crise. C'est ce qu'il m'a dit plusieurs fois dans nos entretiens, et dans l'un des derniers il me parlait de faire un changement dans votre compte d'intérêts réciproques. Il a mis en avant le chiffre de 4 ou 4 1/2 %. M. Meeus m'a chargé de vous prier de vouloir bien mettre à sa disposition une voiture pour se rendre à Paris, en m'envoyant l'autorisation, comme la dernière fois.

25 novembre 1846 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et suis en possession de la vôtre de même date.

Quant à la commission de 2 1/2 % sur le capital des 7 millions pour payer les indemnités, j'en ai de nouveau causé aujourd'hui avec M. Kerkhove, qui m'a répété que le ministre ne peut vous allouer cette commission qui du reste ne serait pas autorisée par la Chambre puisqu'elle lui est loisible de payer de telle manière qui lui convient; ainsi je pense qu'il n'y a plus à revenir là-dessus.

M. Kerkhove m'a dit avoir causé avec le ministre relativement aux bons du Trésor, *et il me charge de vous proposer de prendre cinq millions de ces bons, à 8, 2 et 12 mois et à 5 % d'intérêts avec 1/9 % de*

commission. J'ai répondu à M. Kerkhove que je vais vous écrire et que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous engager à conclure cette affaire de cette manière. A cette occasion, je vous serai obligé de me dire dans quelles coupures vous désirez ces bons, et je pense que nous mettrons les intérêts en dehors.

Dans mon opinion, je pense que vous ferez très bien de faire cette affaire, pour venir au secours du Trésor, malgré les circonstances actuelles; cela fera très bon effet et nous remettra tout à fait le pied dans l'étrier. Vous prouverez par là au Gouvernement belge que dans les temps difficiles, que vous êtes toujours prêts à le secourir. Je recommande à votre attention l'extrait du *Moniteur* que j'ai l'honneur de vous remettre inclus; il rend un compte textuel et détaillé, de ce que M. Ozy a dit de vous à la Chambre, avant-hier. M. Meeus m'a dit aujourd'hui qu'il part lundi matin pour Paris afin d'être présent mercredi prochain à l'assemblée de Sclessin.

26 novembre 1846 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances et lui ai dit que, d'après son désir, je vous ai écrit relativement aux bons du Trésor et que j'espère avoir de vous une réponse favorable. J'ai insisté sur les échéances comme vous me l'avez indiqué. Cette difficulté ne sera pas difficile à aplanir. Le ministre m'a dit qu'il n'a pas besoin immédiatement de toute la somme et que les paiements pourront s'échelonner.

Le ministre m'a dit aussi que s'il ne vous a pas encore écrit concernant le 3 % belge, c'est qu'il ne veut pas se mettre dans une fausse position et veut attendre que le Sénat ait sanctionné le projet de loi voté par la Chambre des représentants. Quant à la commission de 2 1/2 %, il lui est impossible de vous l'allouer; la Chambre se moquerait de lui s'il faisait cette demande.

28 novembre 1846 (particulière)

J'ai eu l'avantage de recevoir vos lettres particulières d'hier, et conformément à leur contenu, j'ai été voir le ministre des finances et M. Van Praet. Je leur ai annoncé qu'une indisposition vous retenait chez vous et que vous ne pourrez vous rendre à Bruxelles que dans quelques jours.

Le ministre m'a dit qu'il n'est pas très pressé, qu'il n'a besoin de fonds que pour le mois de janvier et février, époque de l'année

où les rentrées ne se font pas. Quoique je ne sois pas obligé de croire ce que me dit le ministre, je pense que vous faites très bien de ne pas trop vous *presser et de faire cette affaire tout à fait à votre convenance. D'un autre côté il sera au mieux de vous faire un peu désirer par ces Messieurs, et ne pas avoir l'air de courir au devant d'eux.*

Les pièces de cinq francs que la Société générale fait venir de Paris sont pour remplacer celles qui ont été envoyées d'ici en Allemagne; et comme on a présenté ici à l'escompte beaucoup de traites de *Ganneron et Baudon* contre du papier court sur Paris ou des pièces de 5 Fr., cela a donné lieu à beaucoup de réflexions de la part de M. Meeus qui voit tout en noir, et pour ce motif il veut se faire une réserve en espèces.

8 décembre 1846 (particulière)

J'ai revu aujourd'hui M. Van Praet, qui me charge de vous engager de venir bientôt à Bruxelles pour terminer l'affaire des bons du Trésor; *il m'a assuré que tout le monde était on ne peut plus porté pour vous ici, et très disposé en votre faveur.* A cette phrase je n'ai pas manqué de répondre comme il le fallait.

Il y a eu dimanche dernier, conseil des ministres présidé par le Roi, où il a été question des bons du Trésor, notre ami M. ... qui assistait à ce conseil, m'a dit *que vous devez faire cette affaire, mais vous faire un peu désirer.*

9 décembre 1846 (particulière)

M. Meeus, que j'ai revu ce matin, m'a dit qu'hier il a été voir le ministre des finances, le ministre des affaires étrangères et M. Van Praet, qu'il s'est entretenu chaleureusement avec eux relativement à la proposition qui a été faite à la Banque de Bordeaux pour des bons du Trésor. Il leur a dit qu'il y avait déloyauté d'en agir ainsi vis-à-vis de vous. Le ministre des finances a donné sa parole d'honneur à M. Meeus qu'il ignore cette circonstance et qu'il va faire des recherches à cet égard. Quant à moi, *le coup part de Kerkhove.*

M. Meeus m'a dit aussi que le ministre des finances doit me faire demander. Quant à n'avoir besoin d'argent qu'en janvier ou février, c'est de la diplomatie qu'il a voulu faire avec moi. *Le fait est qu'il a besoin d'argent de suite, car à l'appui de cela, M. Van Praet m'a dit de nouveau, qu'il vous attend ici le plus tôt possible.*

12 décembre 1846 (particulière)

En me référant à ma lettre d'hier, j'ai l'avantage de vous adresser la présente dans le cas où notre sieur baron James de Rothschild se serait décidé à différer son voyage à Bruxelles.

Le ministre des finances m'a invité de venir le voir, et m'a dit qu'il regrette beaucoup que ses occupations à la Chambre ne lui permettent pas de se rendre à Paris pour vous éviter la peine de vous déranger dans ce moment, car il aura beaucoup à causer avec vous, sur les affaires *passées, présentes et futures et sur les fautes qui ont été commises*.

Il est revenu sur le chapitre des bons du Trésor, me disant qu'il y a eu un malentendu entre nous, *que ce n'est pas en janvier qu'il a besoin d'argent mais de suite*. Je le sais fort bien puisque à la fin de ce mois, il a *trois millions* environ à vous payer pour les intérêts du 2 1/2 et je sais aussi qu'il n'y a rien en caisse (1).

Le ministre voulait donner des instructions à la personne qui accompagnera le Roi à Paris, pour s'entendre avec vous. Mais lorsque je lui ai annoncé votre arrivée pour demain, il en a été très charmé, aussi puis-je vous assurer *que vous êtes attendus ici plus que le Messie*.

21 décembre 1846 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances; il me fera connaître dans un jour ou deux à quel prix il pourra prendre les lingots d'argent.

Quant aux bons du Trésor je réglerai cette affaire selon vos désirs.

Le ministre m'a dit aussi que demain ou après demain il se fera interpeler au Sénat relativement à la conversion du 5 % belge 1840. Après les vacances de Noël, cette discussion s'ouvrira naturellement à la Chambre des représentants.

Le ministre a fait annoncer dans le *Moniteur* qu'il donne des bons du Trésor à 4 1/2 % à 6 mois de date et à 5 % à un an de date. D'après son idée, il ne croit pas que l'on en prendra beaucoup.

Je n'ai pu encore rencontrer le ministre des affaires étrangères pour lui communiquer le contenu de votre lettre relative à ses *actions de lin*; je pense le voir demain.

(1) On craignait une crise financière. Au début de décembre 1846, la Société générale avait élevé son escompte et l'avait porté à 5 % (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 1 décembre 1846). L'argent était rare (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 3 décembre 1846). Une certaine agitation se manifestait parmi les ouvriers, en particulier dans les charbonnages récemment acquis par les Rothschild (Paris, Arch., Rothschild, lettre de

24 décembre 1846 (particulière)

J'ai été ce matin pour voir le ministre des finances; mais à cause des fêtes de Noël, la séance de la Chambre a commencé de bonne heure, de sorte que je n'ai pu le rencontrer aujourd'hui et je ne pourrai le voir que samedi.

Quant à ce que vous me dites relativement au remboursement du 5 % belge, vous aurez remarqué, par l'extrait du *Moniteur*, que j'eus l'avantage de vous envoyer dans l'une de mes précédentes lettres, que le ministre s'est fait interpeler au Sénat sur la conversion, et après les vacances de Noël, il fera reproduire cette discussion à la Chambre, où il demandera une prolongation de cinq années, soit jusqu'en 1851 pour les deux emprunts 5 %.

J'ai eu l'avantage de vous envoyer hier copie de la lettre que m'adressa le ministre concernant les lingots; j'attends votre réponse à cet égard. L'annonce que le ministre a faite qu'il donne des bons du Trésor à 4 1/2 et à 5 % n'a jusqu'ici produit aucun effet.

Lambert, 9 décembre 1846). Le ministre de France signalait les mêmes faits : misère des Flandres, disette des subsistances, sortie de numéraire pour les achats de grains. « On était depuis quelques semaines dans un grand embarras d'argent et déjà on commençait à craindre de voir se renouveler la crise de 1839 ». La situation était aggravée par la rivalité des deux banques, par la jalousie des villes vis-à-vis des campagnes. La Banque de Belgique aurait profité du moment où la direction de la Société générale travaillait à amener du numéraire en Belgique pour parer à une opération de la Hollande qui faisait rentrer chez elle l'or que possédait la Belgique. La Société générale aurait retiré 15 millions en espèces de la Banque de France et faisait presser ses recouvrements à l'intérieur. La Banque de Belgique l'accusait de faire des accaparements. Un député, M. de Man, qui poursuivait l'idée d'une Banque nationale sous le contrôle législatif, s'en faisait l'écho et accusait la Société générale de vouloir créer une disette tout en augmentant la crise en France. « Le gouvernement se trouvait fort embarrassé; car depuis qu'il a prétendu, en 1844, faire l'emprunt de 84 millions à 4 1/2 % en refusant le concours de la haute finance étrangère et répudiant la reconnaissance qu'il n'aurait jamais du perdre de vue envers la maison Rothschild qui seule avait fondé le crédit belge après 1830, il comprenait qu'il lui serait impossible de trouver un écu dans une bourse nationale ou étrangère. Heureusement, on s'est décidé à recourir encore à M. J. de Rothschild qui est venu dimanche à Bruxelles; il a promis hier de donner tout l'argent dont on avait besoin. J'ignore encore la quotité de cette somme et la nature de l'opération. Peu importe, mais lui d'une part et M. de Theux de l'autre m'ont dit qu'ils étaient tous deux très contents l'un de l'autre. Ce dernier m'a dit que M. Rothschild s'était parfaitement conduit et que, en raison de l'arrangement qui avait été fait, d'ici à deux ans on serait dispensé de tout emprunt. C'est une grande difficulté de moins. Il est vraisemblable que l'emprunt de 1844 à 4 1/2 % sera modifié à l'aide d'une loi et que la maison Rothschild sera mise en mesure de le patronner de manière à soutenir le crédit... Le ministère se trouve très soulagé par suite de cette opération » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 28, dépêche du 15 décembre 1846). « On semble croire assez généralement ici que nous touchons à la fin de la crise financière. Beaucoup de commentaires se font du voyage de notre sieur baron James qui aurait pris, dit-on, 20 million en bons de Trésor à 4 1/2 % » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 17 décembre 1846).

26 décembre 1846 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai vu aujourd'hui le ministre des finances, il m'a dit avoir reçu votre lettre, et réfléchira à la proposition que vous lui faites de lui faire des paiements par anticipation sur les bons du Trésor, avec bonification de 5 % d'intérêts.

Quant à l'affaire des lingots, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la lettre que je viens de recevoir du ministre des finances. Ici il n'y a pas moyen de vendre des lingots, il n'y a pas de marché, tout le monde envoie ses lingots à Paris.

Le ministre m'a dit aussi qu'il réfléchira sur le paiement des coupons 4 1/2 % belge, à faire à Londres et à Francfort, et verra s'il peut vous allouer une somme de ... à forfait, ou une commission sur le paiement des coupons.

J'ai vu M. de Meulenaere, qui m'a dit que vers le 2 ou 3 janvier, il lui rentre une somme de 80 mille francs; il me charge de vous demander si vous voudriez lui céder de vos bons du Trésor pour cette somme à 5 % d'intérêts.

J'ai l'avantage de vous remettre une annonce que le ministre des affaires étrangères a fait insérer dans le journal d'Anvers.

28 décembre 1846 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous envoyer hier une lettre du ministre des finances en réponse à votre demande de lui faire des paiements par anticipation sur les bons du Trésor. J'ai été le voir aujourd'hui; il m'a chargé de vous prier de vouloir bien faire reproduire par vos journaux l'article du journal ci-joint et d'y faire ajouter quelques commentaires s'il est possible, afin que cela puisse se répandre dans le public, et éveiller l'attention en Belgique.

Le ministre m'a dit qu'il s'occupe d'un travail afin d'être en mesure de répondre à la Chambre lorsqu'elle se rassemblera sur la prolongation de la conversion qu'il demandera, relativement aux deux emprunts 5 %.

Pour votre gouverne, j'aurai à recevoir au 2 janvier, y compris pour l'administration. Fr. 9.253.000. Par conséquent, il restera un excédent de Fr. 359.000 que je recevrai en sus des deux millions de bons du Trésor dont veuillez m'indiquer les coupures que vous désirez.

Je vous serai obligé de me dire comment vous êtes tombés d'accord avec le ministre sur les paiements par anticipation.

30 décembre 1846

Quant aux paiements par anticipation sur les bons du Trésor, j'ai été voir ce matin le ministre, mais je n'ai pu causer avec lui; ils étaient tous en conseil par suite d'un échec que le ministère a éprouvé hier *par la nomination de M. Lehon élu à Tournay, membre de la Chambre*. Mais j'ai vu M. Kerkhove, qui m'a dit que les paiements par anticipation ne pourront pas avoir lieu avec bonification d'intérêts; la Cour des comptes ne les admettrait pas. Cependant à partir du 15 janvier nous pourrons nous entendre à cet égard, puisque le ministre aura à vous payer un million environ pour les intérêts de l'emprunt 3 % au 1^{er} février; et comme il est d'usage de vous faire ce paiement par la Société générale, j'ai demandé à en être chargé moi-même. Toutefois la commission de 1/8 % vous sera allouée, comme si c'était par l'entremise de la Société générale. Du reste, le ministre vous a écrit hier sur tout ceci.

ANNEE 1847

2 janvier 1847

J'ai vu le ministre des finances à qui j'ai communiqué le contenu de votre lettre du 30 décembre, et vous verrez par sa réponse incluse, qu'il accéda à vos désirs de me délivrer des bons du Trésor à mesure de mes versements. Le ministre me charge de vous prier de vouloir bien lui faire une réponse relative aux lingots.

3 janvier 1847 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été voir aujourd'hui M. Van Praet; il m'a dit que le Roi part demain matin pour Paris. Il a l'intention de vous entretenir *des fonds belges* et principalement du 5 % qu'il désire *voir monter*.

Vous savez que le ministre des finances, à la rentrée des Chambres, parlera sur la prolongation de la conversion, de sorte que, vous saurez à quoi vous en tenir en causant avec le Roi.

J'ai l'avantage de vous remettre ci-joint le discours prononcé par M. Meeus, le jour de l'an, en allant féliciter le Roi.

Conformément à vos désirs, j'ai fait distribuer Fr. 2.000 aux pauvres; voici la lettre que le bourgmestre m'a adressée. Vous aurez sans doute reçu les cinq mètres de flanelle que je vous ai expédiés, ainsi qu'un panier de poissons (aigle-fins) (1).

7 janvier 1847

Il est entendu que les Fr. 170.000 de l'amortissement du 3 % seront compris dans les 6 millions de bons du Trésor, et comme le 15 courant il y aura un million à vous payer pour les intérêts et l'amortissement, je prendrai des bons du Trésor pour l'équivalent de cette somme. Du reste M. Kerkhove me remettra ces jours-ci la note des comptes pour connaître la position exacte. Quant à l'autre million que vous voulez prendre par anticipation, le ministre veut bien le

(1) Le malaise financier persistait. Les uns supportaient déjà certains effets de la crise, d'autres en craignaient les conséquences à long terme. « La crise financière, bien que suspendue par l'assistance que M. Rothschild a donnée au ministre des finances de Belgique, ne laisse pas que de préoccuper le commerce et de jeter de l'inquiétude parmi les spéculateurs ». On manquait un peu partout de numéraire et la situation de la Banque de France préoccupait singulièrement les esprits, d'autant que l'administration de cet établissement avait accusé la Société générale d'avoir ajouté à ses embarras en tirant beaucoup de numéraire de France : on citait le chiffre de 16 millions (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 28, dépêche du 8 janvier 1847). A Anvers on « causait beaucoup en Bourse de la mission à Londres de M. Hottinguer ». On sait que ce banquier parisien était allé demander une aide de la Banque d'Angleterre en faveur de la Banque de France (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 5 janvier 1847).

faire ainsi, mais il m'a observé qu'il désire vous faire les bons à l'échéance du 1^{er} août soit 15 jours de plus que six mois, pour n'avoir pas tant à payer dans le mois de juillet. De sorte que je prendrai pour deux millions de bons au 1^{er} août; je pense que vous approuverez cette prolongation de quinze jours.

12 janvier 1847

Le ministre des finances m'a dit avoir fait venir près de lui le Directeur de la Monnaie qui lui a déclaré qu'il lui est impossible de changer le prix de l'argent primitivement fixé; il lui a assuré en outre qu'une baisse assez sensible doit s'être manifestée à Londres sur l'argent fin; mais au prix convenu vous pouvez lui en envoyer jusqu'à *Quiévrain* de là le ministre le fera transporter jusqu'ici (1).

Vous savez qu'au 1^{er} février le ministre a sept millions à payer pour les indemnités. Ces paiements doivent être faits en obligations de l'emprunt 3 %, et comme il y a beaucoup de petites fractions de mille francs, le ministre me charge de vous demander si vous pourriez lui faire le plaisir de lui procurer un millier de pièces de ces obligations de Fr. 1.000, il vous remettrait par contre des titres de Fr. 2.000 et de Fr. 4.000.

27 janvier 1847

M. Drugman, directeur de la Société de commerce est venu me voir, et m'a dit que le *laminoir d'Anzin*, a, par contrat, fourni une partie de rails au chemin de fer de Fampoux qui fait maintenant partie de votre administration. Ces rails ont presque tous été refusés par M. Maniel; par conséquent M. Drugman m'a chargé d'intercéder près de vous, pour que ces rails soient acceptés, puisqu'ils ont été faits d'après le modèle demandé et d'après le cahier des charges (2).

5 février 1847

En suite de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous pendant mon séjour à Paris, je me suis rendu chez Monsieur le ministre des finances afin de lui communiquer officieusement la lettre que

(1) On parlait, pour réduire la tension monétaire, d'admettre en Belgique les monnaies hollandaises (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 28, dépêche du 13 janvier 1847).

(2) Lambert se faisait, à cette date, l'écho d'un bruit curieux à noter. « On dit qu'il est question d'établir à Bruxelles très incessamment une nouvelle banque sous le patronage de la Banque de France, c'est-à-dire que les établissements Société générale et Banque de Belgique escomptant difficilement, le but de la nouvelle société consisterait à pouvoir le faire sans elles » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 27 janvier 1847).

vous avez l'intention de lui écrire relativement à l'amortissement de l'emprunt 1840. J'ai longuement discuté avec le ministre l'article 4 de votre contrat et fait ressortir la différence qui existe entre l'emprunt contracté avec la Société générale auquel vous êtes totalement étrangers et celui fait par vous, en participation avec cet établissement. Monsieur le ministre a parfaitement compris la justesse de mes observations et a demandé à revoir ces deux contrats et d'en référer à ses collègues avant de me donner une réponse définitive. Il m'a donné rendez vous pour mardi prochain, jour auquel il me fera connaître l'opinion de ses collègues et de la sienne et me dira dans quel sens il désire que vous lui écriviez à ce sujet.

J'ai fait observer à M. le ministre que c'est moins dans le but de l'obliger à faire cet amortissement que dans celui de conserver vos droits que vous faites cette réclamation afin d'empêcher par là un précédent qui pourrait être invoqué plus tard comme devant servir de base à votre contrat.

9 février 1847

J'ai selon vos désirs cédé à la Société générale *deux millions de bons du Trésor à 5 % d'intérêt net*, échéant au 1^{er} août; je réglerai cette affaire avec elle dès que j'aurai les bons. Comme votre lettre d'hier me dit de ne lui céder qu'un million, je vous prie de vouloir bien me faire savoir, si vous désirez que je demande encore un million de ces bons au ministre qui, je pense, vous les donnera aux mêmes conditions que les précédents.

Puisque par cette opération avec la Société générale vous aurez de l'argent ici, je pense qu'il vous conviendra que je vous remette *du papier long sur Paris à 5 %*.

Quant aux bons j'espère les avoir demain ou après. Je ferai en sorte d'avoir aussi le plus tôt possible ceux qui sont au 1^{er} septembre; je demanderai aussi des coupures de 20 et 50 mille francs.

9 février 1847 (particulière)

Conformément à vos désirs je me suis rendu hier accompagné de M. Lambert au charbonnage de l'Agrappe. J'ai causé avec M. Eyckholt, et lui ai dit qu'il sait que vous avez mis toute votre confiance en lui, qu'il doit alors faire tout ce qui dépendra de lui pour la mériter de plus en plus; je lui ai observé qu'ayant dépensé *les deux millions* qui étaient en réserve, vous désirez savoir maintenant

s'il y a encore de nouvelles dépenses à faire. M. Eyckholt m'a dit que pour l'Agrappe, il n'y a presque plus de dépenses à faire, et celles qui doivent encore être faites sont de si peu d'importance qu'elles seront couvertes au bout de quinze jours par les rentrées. Du reste, vous verrez, par l'état ci-joint, tous les travaux qui ont été exécutés.

A l'Agrappe il y a quatre fosses en activité qui peuvent donner annuellement, s'il n'arrive pas d'accident dans l'une ou l'autre fosse, *une extraction de deux millions à deux millions et demi* d'hectolitres de charbon, de sorte que le bénéfice produit par cette extraction vous couvrira successivement de vos dépenses.

Quant à l'établissement de Griseuil, c'est toute autre chose. Si par exemple vous obtenez plus d'engagements de charbons à fournir, ou si vous désirez que l'extraction soit faite sur une plus grande échelle, on pourra mettre ce charbonnage en état, et comme vous savez qu'il est inondé, il faudra pour le mettre en état faire une dépense d'environ un million pendant l'espace de trois ans.

Pour l'Escouffiaux, cet établissement marche très bien et vous remarquerez également, par l'état ci-joint, que le bénéfice évalué pour 1847, est d'environ *cent mille francs, au minimum* (1).

Quant aux dépenses à faire encore, elles sont indiquées dans l'état ci-joint. Vous remarquerez aussi qu'elles pourront être amorties par l'exploitation. Le principal pour vous, *c'est que vous n'ayez plus d'avances à faire*, et c'est sur cela que j'ai causé longuement avec M. Eyckholt, qui m'a parfaitement compris.

J'ai causé ensuite avec M. Eyckholt de l'établissement de Saint-Ghislain. Mais à cet égard il ne peut pas me donner beaucoup de renseignements, m'observant qu'on a fait pour cet établissement de grandes dépenses; on a acheté beaucoup de terrains à des prix énormes, on a fait un bassin pour 34 bateaux et d'autres travaux dont les dépenses sont comprises dans vos deux millions; de sorte que M. Eyckholt n'est pas à même de me donner les renseignements que vous pourriez désirer. Mais si vous tenez à les avoir d'une manière positive, veuillez avoir la bonté de me le dire je m'y rendrai et en causerai avec M. Blanchart.

(1) Peu avant, Lambert notait que le charbonnage de l'Agrappe marchait bien. « Les affaires ne sont pas aussi brillantes à l'Escouffiaux, l'extraction étant arrêtée à chaque instant à cause des exigences des ouvriers » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 22 janvier 1847).

10 février 1847

J'ai été voir hier M. le ministre des finances afin d'avoir sa réponse concernant l'affaire de l'amortissement de l'emprunt 1840. Le ministre s'est concerté à cet égard avec son collègue de la justice et d'autres personnes encore, et ils ont tous été d'accord que l'amortissement ne doit avoir lieu, d'après le texte des obligations mêmes de cet emprunt et le contrat passé avec la Société générale, que lorsque le cours est au-dessous du pair. Le ministre m'a fait observer encore que d'après la convention particulière en date du 10 novembre 1840, passée entre le ministre des finances, M. Mercier et vous, pour l'homogénéité et l'identité du service des intérêts, et pour le quel service il vous a été alloué une commission d'un pour cent, il ressort de là, dit-il, que vous avez adhérer de plein droit à toutes les stipulations du contrat fait avec la Société générale. Ce contrat et le texte des obligations étant antérieurs à son avènement aux affaires, M. le ministre des finances ne peut avoir qu'un antécédent auquel il se sent obligé de se tenir. Je lui ai répondu à cet égard que le texte des obligations est un engagement de l'Etat envers les porteurs et ne déroge en rien aux stipulations du Gouvernement vis-à-vis de ses contractants, que vous ne reconnaissez d'autre contrat que le vôtre et que vous êtes totalement étrangers à celui fait avec la Société générale, auquel vous n'avez pris aucune part ni directement ni indirectement, et que du reste je croyais me rappeler qu'antérieurement et dans une circonstance analogue on n'a pas tenu compte, ni du texte des titres, ni des stipulations du contrat. Cette dernière phrase étant dite pour faire allusion à l'affaire de 1832, sans rien nommer. M. le ministre m'a parfaitement bien compris et s'est mis à rire.

Cependant Monsieur le ministre voulant donner une preuve de son désir de vouloir concilier vos intérêts avec ceux de l'Etat, et cela par suite des observations que je lui ai faites concernant l'article 4 de votre contrat, dont il fait mine de reconnaître toute la justesse, observations qui ont été de nouveau reproduites et chaudement discutées de part et d'autre, m'a autorisé de vous prier de donner suite au projet de lettre que vous avez l'intention de lui écrire et d'y ajouter encore d'autres réflexions à ce sujet si vous le jugez convenable. Il vous répondra à cette lettre. Je vous retourne le projet de lettre dont il s'agit et que vous m'aviez confié.

M. le ministre m'a fait l'effet de vouloir donner dans le sens de

votre réclamation, et il m'a dit qu'il allait vérifier sa caisse pour voir si sa position lui permet d'autoriser un amortissement à Paris de 4 à 500.000 francs de capital. Il m'a dit en outre que, quant à lui, il approuvait totalement votre réclamation afin d'empêcher par là un antécédent qui pourrait être invoqué en faveur de l'État par ses successeurs.

11 février 1847

J'ai été voir le ministre des finances pour lui demander de vous céder encore un million de bons du Trésor, mais il m'a dit qu'il regrette de ne pouvoir adhérer à votre demande ayant atteint le chiffre de son maximum, soit 20 millions, et à cet effet il a fait annoncer dans les journaux une réduction d'intérêts pour l'obtention de ces bons; je joins à la présente cette annonce.

Quant aux intérêts qu'il a à payer sur les bons du Trésor émis jusqu'à ce jour, il demandera à la Chambre une augmentation de fonds nécessaires au paiement de ces intérêts, en présentant sous peu le budget de 1848. A cette occasion il demandera aussi à la Chambre d'être autorisé à émettre de nouveaux bons, en cas de besoin, car pour le moment sa caisse est assez bien garnie.

16 février 1847

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances qui a reçu votre lettre, et approuve entièrement votre protestation il la soumettra à ses collègues en Conseil et vous répondra dans quelques jours. Le ministre m'a dit aussi que pour le moment *il est riche*, et a ses caisses bien garnies, mais je m'aperçois malgré cela que plus tard, il aura de nouveau besoin d'argent.

Il paraît que les pièces de cinq francs deviennent rares à la Banque de Belgique, car elle paie tout en pièces de dix florins.

28 février 1847 (particulière)

La Chambre discute actuellement la loi monétaire pour frapper des pièces de *Fr. 25 en or* (1). A cet effet j'ai l'avantage de vous

(1) Une loi monétaire du 5 juin 1832, avait déjà réformé le système de la frappe. En 1837, on avait eu le projet de frapper de l'or. La question était reprise dix ans après. Ce projet consistait en la frappe de pièces de 25 francs à 7,909 grammes d'or à 9/10^e de fin, ce qui « dénaturerait les relations avec la France » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 28,

remettre un discours qui a été tenu par *M. Anspach* administrateur et trésorier de la Banque de Belgique, où il parle des six misérables millions de bons du Trésor que vous avez pris.

4 mars 1847

Il convient de donner la préférence à la Société générale pour le service des intérêts tant à Anvers qu'à Bruxelles du nouvel emprunt autrichien. Le nom d'un grand établissement financier donne toujours du relief aux effets publics. Si la direction de cette société consent à payer ces intérêts sans aucun frais, il ne faut songer à aucune autre voie. Dans le cas contraire vous pouvez les rendre payables chez moi et chez *M. Lambert* à Anvers comme représentants de vos maisons.

Il serait bon je pense de ne stipuler de change fixe aux coupures d'intérêts payables dans ce pays. Le cours des florins sur Vienne dans des temps calmes, donne ordinairement du bénéfice et il va sans dire que les détenteurs de ces titres ne feraient toucher les coupons dans ce pays, lorsqu'ils peuvent les négocier avec une prime, tandis qu'ils s'empresseraient de les faire encaisser à Bruxelles ou à Anvers quand le change serait à perte, si le florin était indiqué, je suppose au pair soit Fr. 2,54, il pourrait être présenté ici des coupons même de l'étranger et tous les paiements qui auraient été effectués soit à Anvers ou à Bruxelles vous constitueraient en perte. Il y a trois mois à peine des coupons métalliques ont été négociés en Belgique au-dessous du pair.

5 mars 1847

La Bourse était très calme, les affaires étaient très limitées, on disait que l'argent est très rare à Amsterdam. On écrit de Paris que la Banque de France à l'intention d'élever son escompte à 6 %.

9 mars 1847

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier pour vous faire part de l'entretien que j'ai eu avec *M. Masui* concernant l'expédition de votre farine par chemin de fer.

Après avoir pris des renseignements à Anvers, *M. Masui* s'est ravisé; il recule devant l'embarras que doit produire au commerce,

dépêche du 4 mars 1847). Puis on adopta, au moment du vote définitif, sur un amendement de *Mercier*, un poids de 7,920 grammes (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 28, dépêche du 6 mars 1847).

en ce moment extraordinaire, la résolution qu'il avait prise de disposer de 30 waggons à la fois. Il ne vous enverra les 1.500 barils qu'en trois fois dans un intervalle de huit jours, soit donc dix voitures par voyage. Et contrairement à ce qu'il avait décidé, ces voitures prendront la voie de Mouscron où je vous prie de faire prendre toutes les dispositions pour la réception des barils.

Il serait prudent je pense de hâter autant que possible l'expédition de la cargaison entière de farine.

Il règne une effervescence dans l'esprit du peuple de ce pays par suite du renchérissement continu des grains et il pourrait en résulter des pillages. L'autorité est partout sur ses gardes et des mesures énergiques sont prises pour maintenir l'ordre (1).

19 mars 1847

M. Meeus m'a demandé hier si vous auriez encore des bons du Trésor à négocier, il les prendrait à 5 %. Je lui ai répondu que je ne le pense pas, et que dans tous les cas, ce prix ne vous conviendrait probablement pas (2).

2 avril 1847

Je joins à la présente l'extrait du *Moniteur*. Vous remarquerez qu'au Sénat, le ministre des travaux publics a effleuré la question d'un emprunt pour la session prochaine.

La Bourse est faible et sans affaires par suite de mauvaises nouvelles de chez vous; en outre les fêtes de Pâques qui commencent aujourd'hui empêchent les transactions, tout le monde fait ses dévotions.

8 avril 1847 (particulière)

J'ai l'honneur de vous expédier le rapport de l'ingénieur Merlin de 1845 à 1846 sur le *charbonnage du Grand Buisson* dont M. Gosse vous a entretenu lors de votre dernier séjour en notre ville.

(1) On notait des manœuvres sur le marché des céréales. De gros acheteurs français étaient intervenus à Anvers. Des désordres se produisaient à Bruges où l'on avait observé le pillage de plusieurs boutiques (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 8, dépêche du 5 mars 1847).

(2) Notons qu'à la fin de mars, James de Rothschild s'était rendu à Bruxelles : « nous avons appris que le roi a été charmé de la visite de ces messieurs et a dit dans son voyage qu'il ne connaissait personne aussi grand et généreux qu'eux » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 23 mars 1847).

Ce charbonnage a appartenu à M. Legrand-Gossart de Mons, décédé il y a quelques années; il appartient, je crois maintenant à son neveu M. Raimbaut. La Société de commerce a une part de $5/24^{\text{èmes}}$ dans ce charbonnage. Le charbon est bon pour la forge et pour le gaz. Il y a environ six mois que ce charbonnage a été vendu au notaire Couture à Mons pour Fr. 3.600.000, et si je ne me trompe pas, c'était pour une société de Paris dont MM. Baudon & Co étaient à la tête.

La Société de commerce a vendu sa part à raison de Fr. 150.000 le $11^{\text{ème}}$. Le notaire Couture avait pris des engagements envers les vendeurs de payer le montant de cette acquisition dans un délai convenu, sous un dédit de Fr. 150.000. Les acheteurs ayant à ce qu'il paraît trouvé le prix de Fr. 3.600.000 trop élevé, le marché n'a pas eu lieu et le notaire a été obligé de payer le dédit convenu à la Société de commerce, elle y a contraint le notaire par jugement du tribunal.

Je sais que la société de commerce ne veut pas vendre sa part, moins de Fr. 750.000 les $5/24^{\text{èmes}}$ car elle retire 10 % de son achat primitif.

Dans le cas où vous désireriez faire cette acquisition je vous engage à bien prendre vos précautions vis-à-vis de M. Raimbaut, car c'est un homme à procès.

10 avril 1847

J'ai été hier à Anvers, j'ai causé de nouveau avec M. Lemmé relativement à l'emprunt d'Autriche 2 $1/2$ %, mais ces messieurs sont moins que jamais portés pour une émission à Anvers; le moment n'est pas du tout favorable vu que les fonds viennent journellement en baisse de tous côtés (1).

12 avril 1847 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre et conformément à vos désirs, j'ai fait une opération avec M. Meeus, de quatre millions de bons du Trésor à raison de 5 %, je n'ai pu faire mieux par suite de l'annonce de votre ministre des finances qui donne des bons du Trésor au même taux, et il est probable que notre ministre élèvera aussi le taux sur ces bons.

(1) « Osy cherche à placer à 56 de votre emprunt 2 $1/2$ % métallique, livrable un mois après l'émission. Mais on ne fait encore aucune affaire » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 15 avril 1847).

M. Meeus prendra les *deux millions au 1^{er} juillet et les deux millions au 1^{er} septembre*. Si vous ne voulez lui donner que trois millions en tout, ce sera moitié l'un et moitié l'autre. Dans le premier cas il me donnera un million de florins en pièces de dix florins et le reste en pièces de cinq francs. Dans l'autre cas il me donnera de l'or et des pièces de cinq francs en proportion. Par conséquent je vous prie de m'envoyer les bons par retour du courrier, car cette affaire est conclue avec *valeur de demain*.

Je vous prie aussi de vouloir bien me dire si je dois envoyer de suite les pièces de dix florins à Londres et si vous désirez en envoyer davantage, je pourrai moyennant une petite prime m'en procurer encore soit ici soit à Anvers.

Quant aux fonds espagnols, il n'y a pas moyen de faire la moindre des choses, tout est en baisse; on disait en Bourse que la rente est restée hier au passage de l'opéra à 77,90 et les consolidés du 10 viennent à 85 1/2.

14 avril 1847 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier, et conformément à vos désirs j'ai arrangé l'affaire avec M. Meeus qui prendra *trois millions de bons du Trésor* et me donnera par contre *deux millions de francs en pièces de dix florins*. Pour l'autre million je vous ferai des retours au mieux de vos intérêts.

J'expédierai demain ces deux millions à votre maison de Londres, qui y seront rendus le 16; et je les ferai accompagner par M. Lambert. Par conséquent je vous prie de m'envoyer les bons.

1^{er} juin 1847

Le marché des céréales était en baisse. Les fermiers sont venus avec des quantités de froment, mais il n'y avait pas d'acheteurs, celui de Louvain principalement qui est le plus fort marché du pays. On présentait beaucoup de seigle sur échantillon, sans trouver d'acheteurs (1).

(1) Pendant tout le mois de mai, la disette des subsistances et le haut prix des grains avaient provoqué des mouvements populaires. On signalait un peu partout des pillages de boulangeries (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 12 mai 1847), en particulier à Gand et à Tournai. On insistait sur le chômage des établissements industriels et sur la misère particulière des Flandres (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 20 mai 1847, et Id., CCC Bruxelles 8, dépêche du 19 mai 1847).

27 juin 1847

M. Meeus est aujourd'hui à la campagne, je ne le verrai que demain. Je lui ai déjà précédemment fait la proposition de lui verser au 1^{er} juillet un million à valoir sur le compte spécial; bien entendu que je prends cette somme sur les intérêts du 2 1/2 qui me rentrent à cette époque. Cependant je lui demanderai s'il entre dans ses convenances que vous lui envoyiez des pièces de cinq francs.

J'ai vu aujourd'hui M. Greban. Il m'a dit que le ministre a écrit hier soir à la Société générale qu'elle aura Fr. 2.050.000 à payer au 1^{er} juillet pour des bons du Trésor. Comme il est probable que ce sont des deux millions en question qu'il s'agit, ne feriez-vous pas bien d'écrire au ministre pour le prévenir qu'il a 2 millions de bons du Trésor à vous payer le 1^{er} juillet (1).

29 juin 1847

J'ai vu M. Meeus qui m'a chargé de vous remercier de votre proposition de lui envoyer des pièces de cinq francs, mais il n'en a pas besoin pour le moment. Il est convenu que je lui verserai un million sur les sommes que j'ai à recevoir du gouvernement au 1^{er} juillet. Il m'a dit qu'il est possible que pour l'autre million, il pourrait bien avoir besoin plus tard de pièces de cinq francs, car le gouvernement n'a pas beaucoup d'argent en caisse.

8 juillet 1847

Ce n'est pas 6 % mais bien 10 que M. Verheyden a stipulé dans sa lettre pour commission et frais au placement de vos farines, ce qu'il m'a confirmé verbalement aujourd'hui, lorsque je lui ai fait part de l'envoi de 500 barils destiné pour Malines, qu'il sera dirigé à Nimy à l'adresse de M. Evrard & Verheyden, et il m'a fait observer à cette occasion que ce n'est encore que comme frais qu'il pourra

(1) Lambert signalait les hésitations des rentiers et des milieux financiers. Les rentiers craignaient un ministère libéral présidé par Lehon (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 17 juin 1847). Osy, qui venait d'être reçu par le ministre des finances, annonçait la parution au *Moniteur* d'une nouvelle émission de bons du Trésor à 4 1/2 % à un an, qui pourraient être acceptés en paiement des impôts (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 22 juin 1847). Ce même banquier estimait au reste que ces bons auraient peu de succès et désapprouvait « cette nouvelle combinaison ministérielle qui dépréciera encore davantage les fonds du pays, car elle montre par trop le besoin de se faire de l'argent » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 25 juin 1847). A la fin du moi son craignait encore de voir « revenir au pouvoir le ministère Rogier » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 28 juin 1847).

maintenir ces conditions, car il craint d'être débordé dans ses prévisions pour la commission et dû croire que ces correspondants exigent de lui par rapport à la forte dépréciation de prix que l'on redoute généralement dans cet article. Un de ses meilleurs agents à Gand lui a écrit hier qu'il ne peut plus se charger du placement de farines que moyennant une commission de 3 %. Cette lettre, il me l'a montrée.

M. Verheyden m'a dit que les 500 barils ci-dessus doivent être adressés à la douane à Mons et les déclarant en consommation.

L'on m'a promis une lettre de recommandation pour Louvain, où je me propose de me rendre dimanche, afin de prendre tous les renseignements nécessaires sur place concernant les besoins et le placement de vos farines.

Il y a ici demain une réunion des maîtres de forges et il est probable que M. Elias y assistera. Je profiterai de cette occasion pour lui demander le résultat de ses démarches à Liège et les environs de ce qui pourrait y être traité, soit en détail ou en bloc, et je vous tiendrai au courant de notre entretien.

Je reçois à l'instant une lettre de M. Verheyden concernant les farines; je vous la remets ci-joint pour votre gouverne.

1^{er} août 1847

Pour votre gouverne, les pièces de cinq francs deviennent très rares ici; les deux banques n'en donnent plus, et commencent à payer avec de l'or *la Société générale fait venir des pièces de cinq francs de Paris.*

19 août 1847

J'ai l'honneur de vous informer que notre nouveau ministre des finances, M. Weydt, m'a invité de venir le voir. Ce matin, je me suis rendu de suite à son invitation (je lui avais déjà fait une visite de félicitations) (1).

(1) Les appréciations sur le nouveau ministère n'étaient guère favorables. Lehon aurait refusé le ministère des finances (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 31 juillet 1847). D'une manière générale, le niveau social des nouveaux ministres semblait peu élevé : Rogier passait pour être le fils d'un ancien bourreau de Cambrai; Frère Orban, ministre des travaux publics était le fils du portier d'une loge maçonnique de Liège; Chazal, ministre de la guerre était le fils d'un conventionnel, de Haussey, ministre de la justice était le « mince avocat d'une petite ville »; M. Weydt, ministre des finances était « employé très ordinaire d'une maison de commerce, et, dit-on, d'une incapacité reconnue » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 11 août 1847).

Le ministre m'a dit qu'il a deux millions de bons du Trésor à vous payer au 1^{er} septembre, et comme *le Trésor est à sec*, il m'a chargé de vous prier de vouloir bien les renouveler et de lui indiquer vos conditions et l'échéance.

J'ai dit au ministre que je m'empresserai de vous soumettre sa demande, et quoique l'argent soit rare dans ce moment que je ne doute pas que vous ferez tout ce qui dépend de vous pour lui être agréable (1).

22 août 1847

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'avais été voir le ministre des finances, et je lui ai fait la proposition de renouveler les deux millions de bons du Trésor, à 3 mois à 5 % d'intérêts et 1/2 % de commission; il me répondit qu'il soumettrait cette proposition à ses collègues et m'écrirait à ce sujet; je viens de recevoir sa réponse que je m'empresse de vous envoyer par lettre incluse.

Dans notre entretien d'hier, le ministre me fit comprendre, que déjà dans le temps, l'opposition avait blâmé M. Malou, l'ex-ministre des finances d'avoir donné des bons du Trésor à un prix aussi onéreux.

Cependant j'irai demain revoir le ministre pour connaître quelle contre-proposition il aurait à me faire pour ces bons; et si du reste il n'en donne pas maintenant, il sera forcé d'avoir recours à vous aux mois de novembre et décembre, époque où il y a à payer les intérêts du 2 1/2 et du 5 %.

23 août 1847

J'ai été voir le ministre des finances, il m'a répété que M. Rogier ayant dans le temps blâmé la négociation des bons du Trésor faite par M. Malou, il ne peut pour le moment donner les bons à ce taux, mais il espère que plus tard il fera une opération avec vous.

Le ministre croyait que cette affaire pourrait se faire purement et simplement à 5 % sans commission, comme elle a été faite avec la Société générale.

(1) La rareté de l'argent se manifestait partout et les premiers sinistres étaient signalés. Dès le début d'août, on signalait les conséquences de l'élévation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 5 août 1847). Puis c'était la suspension d'une maison très engagée sur les céréales, Fraser et C^o et l'on redoutait des sinistres en Angleterre (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 13 août 1847). Partout l'argent se terrait (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 17 août 1847).

25 août 1847

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait stater provisoirement la vente de vos grains. Le temps froid et humide qui règne depuis trois jours a influencé le prix des céréales et fera retarder la mise en consommation des nouveaux grains et par conséquent demander les vieux. J'espère donc, avec fondement, faire meilleur prix dans quelques jours.

La récolte des fèves et haricots et d'autres plantes légumineuses paraît être médiocre, et l'on n'est pas tout à fait rassuré sur la rentrée saine des pommes de terre.

Toutes vos farines sont presque vendues; il reste peu de choses à placer des barils consignés dans les provinces. La cargaison de Hartley est commencée et j'espère en faire un bon prix.

3 septembre 1847

On m'a assuré que M. Dehaynin, l'un des premiers marchands de charbons à Paris, veut passer un contrat avec tous les charbonniers du Bassin de Mons, pour leur prendre tout leur charbon pendant plusieurs années. M. Raimbaut, que vous connaissez a déjà adhéré à cette proposition. De sorte que s'il en est ainsi, les charbons du bassin de Mons doivent naturellement hausser de prix, parce qu'il n'y aura plus de concurrence, ni à Mons, ni à Paris, puisqu'un seul sera maître du marché.

8 septembre 1847

Je vous remets ci-joint une note relative à la maladie des pommes de terre qui règne dans les Flandres. Comme M. Lambert vous a annoncé hier une vente de froment et de seigle, j'ai trouvé bon de l'engager à ne pas trop se presser parce que le temps froid et humide que nous avons maintenant, fait beaucoup de mal à tout ce qui reste encore sur la terre de sorte que les grains doivent naturellement hausser.

11 septembre 1847

J'ai eu occasion de causer avec un fermier amateur de cette ville concernant les pommes de terre, et il m'a dit que ces tubercules sont beaucoup plus entamés de la maladie qu'on en parle publiquement; que pour sa part il a planté des pommes de terre pour sa consommation et pour quelques uns de ses amis, qu'il a ôté quelques

plants et que ces pommes de terre étaient en grande partie à moitié pourries, et que dans son opinion il ne pense pas qu'elles pourront se conserver en cave après la récolte.

Cette appréhension de la part de ce fermier me confirme l'idée que j'avais déjà que nous verrons monter insensiblement les prix des céréales, et ce qui doit y contribuer encore c'est la saison de l'ensemencement qui va commencer et qui empêchera les fermiers à conduire leurs grains au marché.

Dans cet état de choses je suis d'avis qu'il ne faut pas trop se hâter à se défaire de vos marchandises, sans cependant vouloir pour cela arrêter la vente, mais bien de les écouler par petites parties au fur et à mesure que les prix remontent. Et si vous partagez mon opinion, il me serait bien agréable que vous voulussiez m'en dire quelques mots en réponse à cette lettre.

30 septembre 1847

La Banque de Belgique a restreint son escompte et ne prend plus de papier qu'à 30 jours, ce qui produit un mauvais effet sur notre place et fait resserrer l'argent. Ce n'est de sa part qu'une mesure de prudence, parce qu'elle a une assez forte circulation de billets de Banque pour lesquels on vient lui demander les écus.

1^{er} octobre 1847

La nouvelle est arrivée ici que la maison *Prim Ward & Co* à New York a suspendu ses paiements (1).

4 octobre 1847

Je viens avoir l'honneur de répondre aux explications demandées par MM. Scherer de Vevey, en dat du 29 écoulé sur la Société des Glaces et Verreries.

Pour vous donner des explications claires et précises il faut remonter à la création de cette société.

Le capital primitif était décidé à *six millions*, avec la réserve stipulée dans l'article 10 ainsi conçu : « Dans le cas où par suite de » nouveaux apports ou bien à cause de l'extension des opérations de

(1) Lambert avait signalé les mauvaises affaires de quelques firmes anglaises où étaient prises des maisons anversoises, en particulier la Banque Reid Irving (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 21 septembre 1847). Puis, les déconfitures se suivirent à Londres (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 22 septembre 1847).

» la Société, le fonds social serait devenu insuffisant, il pourra avec
» l'assentiment de l'Assemblée générale des actionnaires spéciale-
» ment convoquée à cet effet, être majoré jusqu'à concurrence d'une
» somme totale de dix millions de francs. »

Sur ces 6 millions on a émis dans le principe Fr. 5.039.000 il restait à émettre Fr. 691.000 sur le capital primitif; plus tard la société a commencé à prendre de très grands développements, on eut besoin de fonds; on s'adressa alors à la Société générale qui avança quatre millions. Il y a 18 mois environ que Messieurs Mallet frères vinrent ici et s'arrangèrent avec la Société des Glaces pour prendre 4.000 actions. Avec cet argent on paya la Société générale et le bénéfice qu'il y eut sur ces actions a été porté au compte général de la Société.

Par suite de l'arrangement avec Messieurs Mallet frères la société a pris encore plus d'extension, et a fait de grands travaux, construire des machines, etc., ce qui a nécessité de grandes dépenses, de sorte qu'au mois de juin dernier, lorsqu'on devait payer les intérêts et le dividende il n'y avait pas suffisamment d'argent en caisse pour faire face à ces paiements, et comme Messieurs Mallet sont naturellement les plus forts intéressés dans cette affaire, on les a consultés relativement au non paiement des intérêts et dividendes. Ils s'y sont opposés en alléguant que le non paiement des intérêts et dividendes porterait un grand préjudice aux actions et puisqu'il restait encore 961 actions sur le capital primitif il a été décidé de les émettre et par suite de cette émission les intérêts et le dividende se payent à partir du 1^{er} de ce mois.

Vous remarquerez qu'il était inutile de consulter l'Assemblée générale pour l'émission des 961 actions puisque cette faculté était dévolue à l'administration en vertu de l'article 8 ainsi conçu :

« Quant aux trois mille actions restantes, formant le complément
» du capital social, leur émission aura lieu au fur et à mesure des
» besoins de la société, et en vertu de décision du conseil d'admini-
» nistration ».

Par conséquent on a cédé 250 actions au pair à la Société nationale et 250 à la Société de mutualité qui les ont prises plutôt pour être agréable à l'administration des Glaces et verreries qu'en vue d'un bénéfice; et les 461 actions restantes sont à la disposition des actionnaires, et si MM. Scherer en désirent plus que leur prorata, la Société nationale cédera (au pair) ce qu'ils voudront.

Par suite de cette émission de 961 actions la société se trouve

parfaitement en état de bien marcher, et n'aura plus besoin d'avoir recours à d'autres mesures financières.

Je pense Messieurs, que ces explications toutes franches et loyales suffiront pleinement à M. Scherer.

4 octobre 1847

Je suivrai vos instructions contenues par votre lettre particulière relativement aux bons du Trésor. M. Meeus n'est pas venu en ville, je lui ferai comprendre le motif pour lequel je prends des fonds à la Société générale. Du reste la position du Trésor s'est un peu améliorée. On a pris des bons du Trésor, et il est rentré beaucoup de contribution (1).

9 octobre 1847

L'affaire que Bisschofsheim a faite avec le ministre des finances pour les bons du Trésor est tournée en dérision par tout le monde.

23 octobre 1847 (particulière)

On s'entretenait hier de ce que la Société générale prenait un intérêt de Fr. 350.000 de rente dans votre nouvel emprunt; et qu'ainsi elle faisait sortir l'argent du pays, de sorte que ses adversaires se font une arme de cette circonstance pour la critiquer. M. Greban m'a demandé confidentiellement si par hasard une indiscretion n'aurait pas été commise à Paris (2).

6 novembre 1847

J'ai vu aujourd'hui M. Kerkhove, il m'a dit qu'on vous a écrit relativement au semestre du 5 % belge. Il m'a dit aussi qu'on a racheté aussi un peu de cette valeur, et qu'on va vous écrire pour vous autoriser à en acheter aussi; mais comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, *le nécessaire manque*. M. Kerkhove m'a du reste donné à entendre qu'il en est ainsi (3).

(1) Notons qu'à cette date, la Société générale élève le taux de son escompte à 5 % (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 4 octobre 1847).

(2) En cette fin d'octobre 1847, les inquiétudes se faisaient plus précises. Le 26, Lambert notait la faiblesse du marché, « par suite de ventes forcées » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 26 octobre 1847). Au début de novembre, le même Lambert signalait que l'argent était rare (Id., lettre du 2 novembre 1847).

(3) Au début de novembre, on craignait des sinistres sur la place de Gand. Dès le 21 octobre, Lambert notait des faillites à Gand (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert,

8 novembre 1847 (particulière)

M. Meeus n'avait pas l'air satisfait de la réduction que vous avez apportée au chiffre de la rente française pour la Société générale. Il aurait bien désiré que la somme pour laquelle il a fait souscrire pour elle restât intacte. Il m'a dit qu'il part ce soir pour Paris et il aura l'avantage de vous entretenir à ce sujet de vive voix.

M. Meeus ne croit pas à une reprise sérieuse dans la rente, il ne voit pas que nous touchons jusqu'ici au terme de la crise financière.

10 novembre 1847

Vous aurez remarqué dans le discours du Roi, que j'eus l'honneur de vous remettre hier, qu'on a besoin d'argent, et dans mon entretien de ce matin avec le ministre notre conversation a roulé sur ce chapitre. Le ministre m'a dit qu'il est très probable qu'on sera obligé de faire un emprunt, car toutes les provinces vont demander de l'argent pour toutes sortes de travaux, et pour les chemins de fer (1).

13 novembre 1847 (particulière)

J'ai l'avantage de vous informer que M. le Marquis de Rumigny, Ambassadeur de France, est venu me voir et m'a dit qu'il y aurait une bonne affaire à traiter. Elle consiste à ce qu'on serait disposé à vous vendre le chemin de fer de Charleroy à Erquelinnes, qu'on pourrait l'avoir à bon marché; et comme vous avez celui de Creil à St.-Quentin, et que probablement vous demanderez de le continuer jusqu'à la frontière belge; de sorte que vous auriez un chemin de fer qui parcourra de Charleroy jusqu'à Paris sur cette ligne.

Veillez me dire ce que vous en pensez.

24 novembre 1847

On s'entretient ici de la maison Tiercelin-Sigart de Mons. On assure qu'elle demande au gouvernement un prêt de 1.200 mille francs

21 octobre 1847). Puis, il y eut des « craintes de voir la place de Gand subir le contre-coup de la crise financière qui existe en Angleterre » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 6 novembre 1847).

(1) « Le discours royal fait prévoir un nouvel emprunt important à effectuer » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 10 novembre 1847). Le représentant de la France l'avait également signalé. « Je n'ai pas parlé de l'effet qu'a produit le discours du trône. A vrai dire, on l'a trouvé très insignifiant. On s'effraie seulement de l'annonce qui a été faite de la nécessité d'un emprunt et surtout du nouvel impôt sur les droits de succession » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 12 novembre 1847)

pour parer aux éventualités, dans le cas où l'on viendrait lui demander des remboursements successifs, qui pourraient bouleverser toute la province du Hainaut (1).

25 novembre 1847

Quant à l'affaire de Mons, j'ai eu l'avantage de vous en entretenir hier. Elle vous a été exagérée, mais moi qui ne suis pas alarmiste et ne voulait pas vous inquiéter, je vous ai dit positivement ce qu'il en était. Il n'y a que Hennekinne-Briard qui ait suspendu. M. Tercelin-Sigart n'est pas du tout dans le même cas. Comme il est le banquier d'une trentaine de charbonnages particuliers à qui il fait des avances, et dont il prend les effets, il s'est vu obligé de leur refuser d'escompter, ne pouvant lui-même trouver à se défaire des effets par suite de méfiance qui existe actuellement. A cette fin il est venu à Bruxelles pour demander au Gouvernement une avance de 1.200 mille francs en cas de remboursements éventuels; et le ministre des finances que je me suis empressé de voir ce matin à ce sujet, m'a dit que le conseil des ministres était en délibération pour cet objet.

26 novembre 1847

Je prendrai des renseignements sur la Banque de Liège. D'après ce qui m'a été dit aujourd'hui, cet établissement marche très bien, avec son petit capital. Du reste elle a fait comme tous les établissements de ce genre dans ce pays, elle a immobilisé une partie de son capital en avançant de l'argent sur hypothèque.

Les nouvelles de ce pays et de Verviers sont très rassurantes.

Quant au prix des actions de la Société anonyme pour l'exploitation de l'établissement de J. Cockerill, on ne peut pas le fixer dans le moment actuel; les actions ne payent pas d'intérêts, il n'y a qu'un coupon annuel de dividende, celui de 1845 à 1846 était de Fr. 101,25. Celui de 1846 à 1847 est fixé à 70, qui sera payé au mois de mars ou avril prochain.

Celui de l'année passée a été payé ici chez MM. G. Cassel & C^o. Probablement que le dividende prochain sera payé par la même maison.

(1) La panique avait commencé par une faillite Hennequin-Briard (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 23 novembre 1847). Puis était venue celle de Tiercelin-Sigart, sur laquelle on hésitait encore, ne sachant pas si la Société générale interviendrait ou non (Id., lettre du 24 novembre 1847).

On est encore en délibération pour l'affaire de *M. Tiercelin-Sigart à Mons*; j'ai lieu de croire que le gouvernement accèdera à sa demande de lui avancer 1.200 mille francs par l'entremise de la Société générale qui fera cette affaire sous mains, pour qu'elle n'ait pas l'air d'être faite par le Gouvernement, Demain je saurai quelque chose de positif à cet égard et m'empresserai de vous le communiquer (1).

27 novembre 1847

Rien n'est encore décidé dans l'affaire de *M. Tiercelin-Sigart de Mons*, mais on m'a dit confidentiellement que la Société générale lui a envoyé *cent mille francs*.

La suspension de *Hennekinne-Briard* a fait assez de sensation dans le pays de Charleroy, car il n'y a pas de maison de banque dans cette ville qui puisse faire des avances aux établissements métallurgiques et charbonnages; de sorte qu'on ne sait pas comment ils vont faire pour se procurer des avances qui leur étaient faites par la maison *Hennekinne-Briard* à Charleroy.

29 novembre 1847

Le Gouvernement n'a pu prendre de décision relativement à *M. Tiercelin-Sigart de Mons*; aussi dit-on aujourd'hui qu'il a suspendu ses paiements et demande un sursis. Cela pourra mettre beaucoup d'établissements houillers dans l'embarras, dont il était le principal banquier, et faisait beaucoup d'avances dans le pays de Mons et de Charleroy (2).

(1) Le ministre de France faisait part, à cette date, de son impression sur l'existence réelle de la crise. « La crise commerciale dont ma lettre d'hier faisait mention, acquiert à tout instant un plus grand degré de gravité. Le ministre des finances, que j'ai eu l'occasion de voir ce matin, m'a appris qu'elle jetait le ministère dans les plus grands embarras ». Il citait un certain nombre de firmes importantes qui avaient suspendu leurs paiements, ou étaient à la veille de le faire : *Therwagne, d'Anvers, Defosse et Woest, Grosjean, de Bruxelles*. On redoutait une extension du chômage. « Le ministre des finances s'est adressé à la Société générale qui lui a répondu qu'elle ne pouvait faire des avances que sur des bons du Trésor, ce que l'on voudrait éviter d'être obligé de lui donner. Même réponse a été faite par l'agent de Messieurs de Rothschild. Il va donc falloir trouver quelque expédient, car le Trésor est à sec : c'est l'expression dont vient de se servir *M. Weydt* » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 26 novembre 1847).

(2) La correspondance diplomatique note que les faillites redoutées se sont réalisées à Mons : « les deux premières maisons, dont l'existence était si nécessaire à tout le bassin houiller du Hainaut, ont suspendu leurs paiements ». La Bourse de Bruxelles en avait subi le contre-coup (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 3 décembre 1847).

2 décembre 1847

J'ai communiqué à M. Meeus, que vous avez rempli son ordre d'achat en rente 3 %. Sans doute que vous aurez déjà causé avec lui sur les affaires de finances. A cette occasion je vous envoie sous bande par la poste, deux *Moniteurs*; vous y remarquerez que le ministre des travaux publics demande à faire *un emprunt de 70 millions*.

13 décembre 1847 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai vu aujourd'hui M. Meeus qui m'a dit qu'il a appris que vous étiez dans l'intention de venir à Bruxelles un de ces jours, par conséquent il vous prie de vouloir bien me fixer le jour afin qu'il puisse prévenir M. Elias de se rendre ici pour tenir un conseil d'Administration de Sclessin. M. Meeus m'a observé que vous pourrez profiter de cette occasion pour voir les ministres.

M. Van Praet, qui a appris aussi que vous deviez venir à Bruxelles, m'a également prié de vous demander de la part du Roi quel jour vous serez disposé à venir ici, car le Roi devant se rendre à la chasse désirerait se trouver à Bruxelles lorsque vous y viendrez (1).

15 décembre 1847 (particulière)

J'ai causé aujourd'hui avec M. Meeus et M. Van Praet dans le sens de votre lettre et leur ai fait connaître que vous ne pouviez pas dans ce moment vous rendre à Bruxelles. Je leur ai fait connaître

(1) « Le gouvernement s'est enquis sérieusement des facilités qu'il pourrait trouver auprès de divers capitalistes pour négocier sans retard un emprunt dont le chiffre n'est pas encore précisément fixé. De ses informations, il est résulté qu'il ne pouvait guère lui rester d'espoir qu'en la maison Rothschild. On a donc tâté le terrain de ce côté. La première réponse, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, n'aurait pas été favorable. Monsieur Rothschild aurait commencé par repousser les ouvertures qui lui ont été faites, disant que la manière dont le gouvernement belge s'était conduit vis-à-vis de lui lors du dernier emprunt de 84 millions, dit emprunt national, ne lui permettait pas de se prêter à la négociation pour laquelle on avait recours à lui personnellement et au crédit de sa maison. Toutefois, on serait revenu à la charge et ce d'une manière si pressante qu'il se serait décidé à déclarer que l'on pourrait peut-être parvenir à s'entendre si les conditions suivantes, qu'il posait sine qua non, étaient acceptées :

1. — L'emprunt proposé serait fait en 2 1/2 % avec un fonds d'amortissement de 1 % par an.

2. — On créerait également un fonds d'amortissement de 1 % pour l'extinction de l'emprunt 2 1/2 % fait en 1844.

A ces conditions, M. Rothschild ne refuserait pas à entrer en pourparlers. Voilà, à ce qu'il paraît, où on en est en ce moment » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 10 décembre 1847).

aussi que Bischoffsheim est à Paris, je suppose pour s'occuper de l'emprunt, puisque lundi dernier il a eu une entrevue avec le ministre des finances et M. Kerkhove. Mais M. Meeus et Van Praet m'ont assuré qu'ils ignoraient cette circonstance. Mais j'ai pris prétexte de cette circonstance et j'ai dit à M. Van Praet « Comment voulez-vous » que M. de Rothschild vienne ici, tandis que les ministres envoient » M. Bischoffsheim à Paris! » (1).

Il paraît que M. Van Praet désapprouve cette démarche, car il m'a dit : « *Quand on n'est pas riche il faut être modeste* ».

M. Meeus, qui est indisposé, devait dîner aujourd'hui à la cour, par conséquent il ne pourra pas voir le Roi, mais il a fait venir chez lui M. Van Praet, et lui a également raconté ce qui précède, lui faisant connaître qu'après s'être interposé près de vous, pour vous engager à venir ici, il est impossible que vous puissiez y venir maintenant, que ce serait un rôle peu digne de vous. Il m'a du reste témoigné la même opinion.

J'ai causé aussi avec M. Meeus sur l'opinion émise par M. Cogels d'Anvers, membre de la Chambre, en conseillant au Gouvernement de ne pas faire un emprunt dans ce moment, qu'il vaut mieux autoriser le ministre d'émettre des bons du Trésor, mais M. Meeus, comme vous, répond à cela qu'il est très facile d'autoriser le ministre à émettre des bons du Trésor, le tout est de trouver des preneurs.

Comme M. Van Praet est maintenant instruit de ce qui se passe, il en causera certainement avec le Roi; j'espère savoir quelque chose demain pour vous le communiquer.

J'ai été revoir M. Kerkhove, et il m'a pour la 5 ou 6^e fois répété de nouveau qu'on va écrire, et comme dans toutes mes entrevues précédentes avec lui, il n'a nullement été question de vous envoyer de l'argent. Dans notre conversation de ce matin, je n'ai pas manqué de lui faire connaître que je savais que M. Bischoffsheim était allé à Paris, après avoir eu lundi dernier une conférence avec le ministre des finances et avec lui. Il m'a répondu d'une manière assez embarrassée « tout le monde peut aller à Paris pour des affaires ».

(1) Le ministre de France faisait état des graves embarras du Trésor belge. Le ministre des finances parlait de se retirer et l'on avait pressenti Lehon, réticent, puis Delfosse. « Les négociations relatives à l'emprunt sont toujours celles qui occupent le plus l'esprit. On attend M. Rothschild sous peu de jours. Dans la Chambre, on est fort irrité contre lui, parce qu'on trouve ses prétentions exagérées » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 15 décembre 1847).

17 décembre 1847 (particulière)

On s'entretient beaucoup à la Chambre du voyage que M. Meeus a fait à Paris, où il se serait entretenu avec vous de l'emprunt; que vous lui auriez dit que cet emprunt doit se faire en 2 1/2 %, à 50, avec un amortissement auquel participerait le 2 1/2 existant.

L'opinion de la Chambre est divisée; les uns disent qu'il faut un emprunt, les autres disent qu'il n'en faut pas faire du tout, mais émettre des bons du Trésor. Ces bonnes gens n'indiquent pas les preneurs de ces bons.

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre, car j'évite de voir les ministres et toutes les personnes qui pourraient être dans le cas de causer d'emprunt avec moi.

20 décembre 1847 (confidentielle)

Ce n'est que par M. de Meulenaere que je suis parvenu à connaître le but du voyage de Bischoffsheim à Paris; comme j'eus l'honneur de vous le dire dans l'une de mes précédentes, le ministre l'a fait venir et lui a demandé s'il pouvait prendre *dix millions de bons du Trésor*, à quoi Bischoffsheim a répondu qu'il les prendra, mais aux mêmes conditions que sera contracté l'emprunt; et comme le ministre ne peut naturellement pas indiquer aucune condition de l'emprunt puisqu'il n'en sait rien lui-même, c'est donc tout bonnement un moyen détourné pour être intéressé de *dix millions* dans le futur emprunt (1).

L'opinion de M. de Meulenaere est que vous devez être très circonspect, et ne rien dire à personne, ni de vos intentions, ni de la manière dont vous voulez faire l'emprunt, car toutes vos paroles et tout ce que vous dites est rapporté ici à la Chambre, qui s'en empare, en prend note et fera tout l'opposé. Et voici une preuve de ce que j'avance. Vous avez sans doute parlé de l'emprunt, du prix de 50, avec un amortissement, car voici inclus un article extrait du journal de Liège, qui en fait mention. D'un autre côté vous avez MM. Bischoffsheim et Depouhon qui ne manquent pas d'être à l'affût de tout ce que vous pouvez dire, et en faire leur profit.

Votre intention est de venir à Mons le 25 de ce mois eh! bien je puis vous assurer que tout le monde le sait déjà, on m'en a déjà

(1) « On s'entretient beaucoup de l'emprunt que vous ferez certainement, dit-on; les rentiers veulent du 5 % dit Van Camp » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 20 décembre 1847).

parlé; M. de Meulenaere à qui j'ai dit que depuis longtemps vous avez le projet de faire une visite à vos charbonnages près de Mons, m'a chargé de vous conseiller de ne pas le faire dans ce moment, car vous sachant là, on viendra vous voir, on causera avec vous de l'emprunt, et c'est ce que vous avez le plus grand intérêt à éviter, tandis que dans le courant de janvier, lorsque la Chambre sera saisie de la demande de l'emprunt, la discussion suivra de près la demande. Alors on viendra de soi-même vous demander, et vous serez maître absolu du terrain; et si vous ne venez actuellement que même à Mons, cette démarche de votre part, sera interprétée de diverses manières. Voilà ce que M. de Meulenaere pense (1).

21 décembre 1847

Dans la séance d'hier à la Chambre des représentants, M. Rogier en insistant pour que les budgets soient votés avant que la Chambre ne prenne ses vacances habituelles de la fin de l'année, a dit : « Ce n'est d'ailleurs qu'après les vacances que le gouvernement viendra proposer son système général des finances, sur lequel le débat s'engagera alors sérieusement » (2).

(1) On parlait toujours de la succession du ministre des Finances. Lehon aurait refusé. On aurait pensé à Charles de Brouckère. Mais on estimait généralement que ce serait Frère-Orban (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 22 décembre 1847).

(2) On annonçait que les négociations avec la maison Rothschild avaient été rompues, le gouvernement belge trouvant les conditions offertes trop dures. Le ministre de France signalait la mission de Bischoffsheim à Paris pour négocier des bons du Trésor. James de Rothschild, qui en avait pris pour 8 millions l'année précédente se serait montré vexé et aurait refusé (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 31 décembre 1847).

ANNÉE 1848

4 janvier 1848 (particulière)

J'ai été rendre visite à Monsieur le ministre des finances pour écouter ses ouvertures (1). Le ministre m'a dit, qu'en ce moment il n'a pas besoin d'argent, qu'il va doucement en affaires, mais qu'il doit devoir émettre des bons du Trésor pour le mois de mars prochain.

Avant le départ du Roi pour Paris, le ministre s'est entretenu avec Sa Majesté concernant les finances de l'Etat et il m'a dit que le Roi lui a conseillé de tenir le Trésor bien fourni.

Comme le Roi restera quelques jours à Paris, il est probable que vous aurez l'occasion de parler des finances du pays avec lui.

Ma conversation avec le ministre a été comme vous le voyez de peu d'importance (2).

8 janvier 1848

Les pièces de cinq francs sont rares à la Société générale, et comme je ne veux pas prendre du Paris, *équivoque*, le bon papier étant très rare et très cher, j'ai pris de la Société générale une traite d'un million à 3/32^{èmes} avance ce qui est encore meilleur marché que les remises en espèces de cinq francs (3).

12 février 1848

Je fais tout ce qu'il dépend de moi pour effectuer des ventes en fonds belges, mais les réalisations dans le moment actuel sont très difficiles, la discussion de l'adresse à votre Chambre des Députés répand beaucoup d'inquiétude; on attend avec impatience le résultat du vote sur le dernier paragraphe et on espère que la journée du dimanche se passera tranquillement chez vous. Alors les affaires reprendront et les fonds remonteront (4).

(1) Comme le dit le ministre de France quelques jours plus tard : « M. Weydt a été obligé de rester aux finances » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 29, dépêche du 8 février 1848).

(2) « La Bourse, notait Lambert, était impressionnée par suite des nouvelles d'Italie. On semble craindre l'effet qu'elles produiront en France » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 3 janvier 1848).

(3) Il semble que la question d'un éventuel emprunt ait repris quelque force en ce début d'année. « On assure que le gouvernement se prépare à présenter cette semaine un projet d'emprunt. C'est à cette mesure qu'on attribue la retraite de l'honorable M. Weydt. On ajoute que la Société générale ne serait pas étrangère à cette détermination du cabinet » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 27 janvier 1848). On en parlait toujours au début du mois de février (Id., 31 janvier 1848).

(4) L'inquiétude gagnait certainement tout le monde, aussi bien sur le plan politique que sur le plan financier. « Les esprits sont tellement préoccupés de la politique du jour

20 février 1848 (particulière)

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier, et je viens vous informer que le ministre se propose de présenter à la Chambre d'ici à quelques jours un projet de loi, pour 80 millions de travaux à exécuter en plusieurs années, et sur cette somme il demandera de faire un emprunt de 20 à 25 millions ou la faculté d'émettre des bons du Trésor (1).

Il demandera en outre l'autorisation de donner aux communes et aux fabriques d'églises, les fonds de l'Etat qui sont au Trésor et qui consistent en 3, 4, 4 1/2, et 5 % belge.

Il paraît que jusqu'à présent l'arrêté royal nest pas signé, mais peut-être le sera-t-il demain ou après-demain.

Comme j'eus l'honneur de vous l'annoncer dans l'une de mes précédentes lettres particulières, *Depouhon* a de nouveau fait une brochure, qui n'a été tirée qu'à sept exemplaires, et il m'a été impossible malgré de nombreuses démarches de m'en procurer un; il n'y a que le Roi et les ministres qui en sont possesseurs. Du reste j'en connais à peu près le contenu; ce sont toujours les mêmes divigations. Il fait l'apologie du 4 1/2 %, il est toujours contre vous et la Société générale. Il dit que le Gouvernement a émis clandestinement dix millions de 4 1/2 % sur lesquels vous avez eu trois et demi millions que vous avez également fait vendre clandestinement en Belgique pour empêcher la hausse, et engage le Gouvernement, s'il venait à faire un emprunt, de le faire par souscription. Il engage aussi le gouvernement à faire une Banque nationale parce que la Société générale ne vient pas en aide au commerce, et ne prête pas d'argent sur les fonds publics. Il engage en outre le gouvernement de retirer à la Société générale la Caisse d'Epargne et la prendre à son compte; ensuite que le gouvernement devrait également prendre toutes les assurances, et convertir en fonds de l'Etat toutes les sommes qui sont disponibles dans leurs caisses etc. Voici à peu près ce que contient cette brochure.

25 février 1848

Nous sommes ici dans la plus vive anxiété, dépourvus de nou-

et des événements qui peuvent en survenir que des transactions de quelque importance sont impossibles pour l'instant » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 14 février 1848). Ou encore : « les rentiers ne veulent rien faire avant la solution de l'affaire du banquet à Paris » (Id., lettre du 18 février 1848). La faillite de l'importance banque havraise Dubois avait également provoqué des craintes (Id., lettre du 16 février 1848).

(1) On parlait effectivement d'un emprunt de 25 millions fait par souscription nationale (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 19 février 1848).

velles. On fait courir toute sorte de bruits, les plus inquiétants à la Bourse : les cours n'ont pas été cotés. Il n'y a ni vendeurs ni acheteurs. Du reste la ville est complètement tranquille.

28 février 1848

Il m'est bien agréable que la Banque de France a ouvert ses caisses (1).

29 février 1848

Le mérite de la présente est pour vous féliciter de la manière dont vous vous êtes conduit dans les événements qui viennent d'avoir lieu à Paris. Toutes les lettres et les journaux ne tarissent pas en éloges sur vous. Diverses personnes m'en ont parlé, entre autres M. Meeus, et cela a produit ici un merveilleux effet. Vous devez bien penser la part que moi et ma famille y ont prise; c'est une compensation aux inquiétudes que nous avons éprouvées d'avoir été pendant quatre jours privé de vos nouvelles dans les circonstances actuelles.

29 février 1848

Tout est parfaitement tranquille ici. Il y a une panique de commerce, tout le monde court aux deux banques pour échanger les billets, les deux banques font face à tout. La Banque de Belgique a envoyé quelqu'un à Paris pour se procurer des pièces de cinq francs, mais il est à craindre qu'elle soit prise au dépourvu parce qu'elle a beaucoup d'argent en compte courant, qu'on vient reprendre (2).

La Banque commerciale d'Anvers a suspendu ses paiements comme j'eus l'avantage de vous le dire hier, mais je pense qu'on est allé chez le ministre des finances pour prendre des mesures. On ne fait pas d'affaires.

1^{er} mars 1848

Tout est parfaitement tranquille ici; la population est animée du meilleur esprit pour le maintien de l'ordre. Les deux banques font

(1) La Banque commerciale d'Anvers venait par contre d'arrêter ses paiements (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 28 février 1848).

(2) Lambert signalait la panique qui existait à Anvers par suite du manque de numéraire. On avait demandé un sursis sur les échéances (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 1 mars 1848), qui fut refusé (Id., lettre du 2 mars 1848).

face à tout et continuent d'échanger leurs billets contre des pièces de cinq francs. On espère que la Banque de Belgique se tirera d'affaire. S'il arrivait seulement de Paris un envoi de cinq cent mille francs en espèces, la panique cesserait immédiatement et si vous pouviez envoyer ici quelques pièces de cinq francs, cela ferait grand bien au commerce.

Le numéraire manque à Anvers. La Chambre de commerce a décidé un sursis jusqu'au 14 courant et elle se rend aujourd'hui à 4 heures à Bruxelles pour obtenir la sanction du Gouvernement.

On ne fait ici aucune affaire, les cours ne sont pas cotés, et tant que le parquet de Paris ne sera pas ouvert, on ne fera rien.

2 mars 1848

Jusqu'ici vous ne m'avez pas autorisé de payer les mandats au 29 février de Fr. 38.000 pour la Société des charbonnages; aujourd'hui encore M. Gendebien est venu me voir à cet égard, et je lui ai dit que je ne pouvais rien faire sans votre autorisation. Sur quoi il m'a répondu *qu'il ne pouvait nullement garantir la tranquillité parmi les ouvriers de vos charbonnages, s'ils ne sont pas payés samedi*. De sorte que je vous prie de m'envoyer de suite cette autorisation par le courrier *Joseph* que je vous envoie expressément pour cette affaire, ne voulant rien prendre sur moi.

M. Gendebien vient de revenir me voir et m'a dit qu'il a fait des démarches très actives près des ministres, et que particulièrement le ministre des travaux publics lui a promis que pour la semaine prochaine les mandats arriérés sur les chemins de fer de l'Etat s'élevant à Fr. 70.000 seront payés.

Tout marche bien ici, les deux banques échangent toujours leurs billets.

3 mars 1848

L'échange des billets aux banques diminue beaucoup. Aujourd'hui, à la Société générale, on n'a payé que Fr. 120.000. M. Meeus m'a dit en outre qu'hier et aujourd'hui il a escompté pour 400 mille francs de papier sur Paris.

La tranquillité continue à régner ici et tous les bruits que l'on fait courir sur ce pays sont faux.

Il ne se fait aucune affaire.

5 mars 1848

Vous verrez par l'article de journal ci-joint, que le gouvernement belge a donné cours légal aux monnaies étrangères. Cette loi, toute temporaire, n'a été introduite que dans le but de favoriser le commerce, et principalement la place d'Anvers.

6 mars 1848

Tout est parfaitement tranquille; les deux banques continuent à payer. D'après ce que le ministre m'a dit, les contributions rentreront d'ici à une huitaine de jours, de sorte que les caisses seront bien garnies; il m'a dit en outre qu'il n'y aucune inquiétude à avoir pour les Banques.

En Bourse il ne se fait aucune affaire.

8 mars 1848

M. Stoclet est venu me voir et m'a dit qu'il a fait toutes les démarches possibles près du ministre des travaux publics pour obtenir de l'argent; mais le ministre lui a répondu qu'il n'en a pas, de sorte que je vais me trouver dans le même embarras que la semaine passée. Car il est à craindre si les ouvriers de vos charbonnages ne sont pas payés à la fin de la semaine qu'on ne pourra pas les maintenir, ils se révolteront, casseront et briseront les machines, et on dira que c'est la faute de Monsieur de Rothschild qui n'a pas voulu donner de l'argent pour les payer. Par conséquent, je vous prie de vouloir bien me dire *par retour du courrier*, ce que je dois faire.

10 mars 1848

En suite de votre autorisation, j'ai envoyé aujourd'hui à M. Eyckholt Fr. 45.000 en espèces pour payer les ouvriers demain.

15 mars 1848

La ville de Bruxelles avait à payer Fr. 500.000 de bons communaux créés en 1847 et comme elle se trouve gênée par les circonstances actuelles, elle en a créé de nouveaux pour une égale somme en échange de ceux-ci, à l'intérêt de 5 % et 1 % de commission, comme vous le remarquerez par l'article ci-joint.

17 mars 1848

Comme j'eus l'avantage de vous le dire hier le ministre des

finances a présenté à la Chambre un projet d'emprunt dont les bases sont détaillées dans l'article de journal inclus.

18 mars 1848

Je n'ai pu encore voir M. Meeus aujourd'hui. Il est continuellement en conférence avec les ministres, et je crois que par mesure de prudence, nos deux banques prendront probablement les mêmes mesures que la Banque de France. De sorte que le numéraire restera dans le pays; cela rassurera le commerce, et facilitera les établissements industriels pour le paiement des ouvriers.

19 mars 1848

Le Conseil des ministres s'est assemblé aujourd'hui et proposera probablement demain à la Chambre de prendre les mêmes mesures qui ont été adoptées chez vous par la Banque de France, relativement aux billets de banque de nos deux établissements.

J'ai été à la Banque de Belgique et j'ai causé longtemps de cette mesure avec ces Messieurs. Mais M. Bischoffsheim ne voudrait pas que cette mesure fut obligatoire, tandis que M. Meeus au contraire veut absolument qu'elle soit prise, comme à Paris et à Lille.

Le but principal est de faire rester le numéraire dans le pays, afin que les soldats et les ouvriers puissent être payés en espèces.

Il serait stipulé aussi que les remboursements à faire par les Caisses d'Epargne seraient faits aux déposants en billets de banque.

30 mars 1848

J'ai été faire une visite à M. Deswerte, Directeur de la Banque de Belgique, et j'ai abordé la question des coupons de cette banque. M. Deswerte m'a dit que M. Hottinguer ne les payera pas cette fois, que vous, en vous chargeant de ce paiement, la Banque ne saurait pas comment vous couvrir de vos avances. Elle ne peut pas vous envoyer des écus, parce que le gouvernement s'oppose à ce que les banques se désaisissent d'espèces, et d'un autre côté il n'a pas le courage de vous envoyer des remises sur Paris, ne sachant qui est bon, qui n'est pas bon; il faut donc forcément que les porteurs les fassent encaisser ici.

J'ai causé avec M. Kerkhove relativement au paiement des coupons belges 5 % et 4 1/2 au 1^{er} mai; il m'a dit que ces coupons seront payés à l'échéance. Mais comme ordinairement on vous fait

les fonds pour tous les coupons 5 % et que cette année est une année exceptionnelle, le gouvernement ne voudrait pas vous envoyer toute la somme à la fois, puisque de son côté il paye aussi une grande partie de ces coupons ici, ce qui pour lui fait double emploi. M. Kerkhove désirerait donc connaître vos intentions à cet égard, afin de pouvoir s'arranger avec vous, à la satisfaction de deux partis, et pour que le gouvernement n'ait pas cette fois une si grande avance de fonds à faire.

Je verrai à faire pour le mieux pour les fonds belges, soustraits à un gardien du Palais Royal.

M. Doffegnies vous demandera 200 actions de la Sambre à l'Oise, et M. Meeus me charge de vous prier de ne voir dans cette demande aucune méfiance, ces actions étant destinées à faire partie des 7.000 actions de la Sambre à l'Oise, que la Société générale donne au gouvernement en dépôt pour garantie des 20 millions de nouveaux billets de banque qu'elle est autorisée à émettre comme vous l'aurez l'aurez remarqué par les journaux (1).

1^{er} avril 1848 (particulière)

J'ai reçu la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date d'hier dont j'ai communiqué le contenu à M. Kerkhove pour ce qui est relatif à la question de coupons.

M. Kerkhove approuve votre manière de voir, mais il ne lui est pas possible d'émettre une opinion sur ce que le gouvernement fera dans ces moments difficiles. Il soumettra la question à Monsieur le ministre des finances, et à cette fin il m'a demandé copie de votre lettre que je me suis empressé de lui donner en ayant soin de laisser dehors le paragraphe concernant la position de votre compte avec la Société générale.

Comme je connais l'entourage du ministère, j'ai cru nécessaire d'éviter le paragraphe dont il s'agit, car j'ai la certitude que Bischoffsheim et Depouhon seront consultés.

Je vous tiendrai au courant de ce qui aura été décidé ou des objections qui pourraient être faites à cet égard.

5 avril 1848

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier, et quand à ce

(1) Lambert notait que la suspension de la maison Schaffhausen, de Cologne, qui paraissait devoir entraîner d'autres dans la région rhénane, avait été ressentie à Anvers (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 31 mars 1848).

qui regarde le paiement des coupons belges, je vous remets inclus le *Moniteur* de ce jour contenant l'arrêté royal pour le paiement de ces coupons. Après bien des démarches de ma part, cette affaire a été décidée hier soir fort tard.

Lorsque j'eus connaissance de cet arrêté j'ai été de suite voir M. Kerkhove et lui ai dit que ceci était très bien, que cela ne pouvait que relever le crédit belge, mais j'ai insisté près de lui pour que l'on vous fasse des remises de suite pour le paiement à faire à Paris. A cela, M. Kerkhove m'a répondu que rien n'était encore décidé à cet égard, qu'on aviserait au meilleur moyen à employer; mais j'ai entendu dire *vaguement* que l'on a l'intention d'inviter les porteurs à Paris de se présenter avec leurs bordereaux à l'ambassade belge et à l'ambassade anglaise à Londres, que ces bordereaux seraient envoyés à Bruxelles, et qu'on ferait payer à Paris au fur et à mesure de la présentation de ces bordereaux.

Après avoir eu connaissance de ce nouvel incident j'ai été retrouver M. Kerkhove et lui ai démontré combien une pareille mesure serait funeste au crédit belge, qu'enfin on dira que c'est MM. de Rothschild qui n'ont pas voulu payer pour le gouvernement belge, etc. M. Kerkhove est parfaitement de mon avis et m'a assuré qu'il s'opposerait à cette mesure quoiqu'il soit pour ainsi dire impossible d'envoyer maintenant trois millions pour le paiement de ces coupons. On va voir à prendre une autre mesure. J'ai ensuite été voir le ministre lui-même à qui j'ai parlé dans le même sens, et il m'a dit que rien n'est encore décidé et il me charge de vous prier de vouloir bien, dans cette occurrence, l'assister de vos bons conseils afin de parvenir à concilier tous les intérêts, les vôtres et ceux de l'Etat. Il espère que vous prendrez en considération la position actuelle des affaires. Il attend avec impatience votre avis à cet égard.

Ne croyez-vous pas qu'il serait bon d'attendre pour vendre des fonds belges, car je ne doute pas que lorsque l'annonce du paiement des coupons sera connue, que cette valeur haussera. Je vous prie de me donner votre avis à cet égard.

7 avril 1848

N'ayant pu rencontrer aujourd'hui le ministre, j'ai été voir M. Kerkhove à qui j'ai donné connaissance du contenu de votre lettre. M. Kerkhove s'est mis à rire et m'a dit qu'il ne s'agit nullement de *méfiance*, il s'agit tout simplement d'avoir une certaine somme à votre disposition pour le paiement des coupons. Car remarquez le

bien, il faudrait non seulement vous envoyer *trois millions*, mais il faut avoir encore *trois millions* en réserve ici pour le paiement des coupons à Bruxelles et dans les provinces. Ce sont ces *six millions* dont le Trésor ne peut pas disposer dans ce moment, et c'est sur quoi il désire avoir de vous quelques bons conseils pour tâcher d'arranger cette affaire au mieux entre vous et lui, pour éviter de vous envoyer toute la somme dans les circonstances actuelles. Mais soyez bien convaincus qu'il n'y a aucune méfiance de la part du gouvernement envers vous. Comme j'eus déjà l'avantage de vous le dire, ce n'est que l'argent qui manque pour ce double emploi. Du reste, le ministre doit vous écrire demain ou après demain pour vous inviter à faire insérer dans vos journaux que le paiement des coupons se fera par vous, il vous priera d'inviter les porteurs à vous présenter les bordereaux des coupons des obligations de £.100 et £.40, avec les numéros, pour qu'il puisse connaître vers le 1^{er} mai quelle somme il aura à vous remettre. Et comme il n'est pas en relation directe avec votre maison de Londres, il vous prie de lui donner également connaissance de ce qui précède, ou bien le ministre écrira lui-même à ces Messieurs, après avoir reçu votre avis.

8 avril 1848

Notre bourse était ferme au commencement, mais on a fléchi parce que le bruit courait que le gouvernement français a mis le séquestre sur le chemin de fer du Nord.

Tout est parfaitement tranquille; demain le Roi passera la revue de la Garde civique et de toutes les troupes de la garnison. On se prépare à recevoir le Roi avec le plus grand enthousiasme, et lui montrer qu'il a toute la sympathie du peuple belge, qui ne veut pas de changement. L'esprit public est on ne peut mieux disposé ici et dans tout le royaume pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

12 avril 1848 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier je suis en possession de votre honorée de même date dont je me suis empressé de communiquer le contenu à M. Kerkhove qui trouve votre observation très juste. Quant à la stipulation du paiement *en livres sterling à Londres*, il vous prie de rédiger l'annonce comme vous le jugerez à propos.

J'ai fait comprendre à M. Kerkhove et j'ai insisté fortement

pour que le ministre vous envoie des pièces de Fr. 5 pour le paiement des coupons à Paris, puisque ces paiements se font par vous par petites parties; il a bien compris mes observations, et je ferai tous mes efforts pour que le ministre vous envoie des pièces de Fr. 5, quoiqu'on ne veuille pas faire sortir ces espèces du pays, qui servent à payer les ouvriers. M. Kerkhove m'a prié de revenir demain et me dira quelque chose de positif.

14 avril 1848 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier je suis en possession de votre honorée de même date dont je me suis empressé de communiquer le contenu à M. Kerkhove. Il m'a demandé une copie de votre lettre et vous enverra des pièces de Fr. 5 pour vos paiements de coupons.

11 avril 1848

Je n'ai rien fait aujourd'hui; je veux attendre que la hausse prenne plus d'extension. Nos fonds étaient fermes au commencement de la bourse, mais à la fin on était plus faible; d'abord on désire connaître les nouvelles de Londres sur la journée d'hier, et d'un autre côté on commence à faire des réflexions sur les mesures financières que se propose de prendre le gouvernement français, ce qui friserait assez *les assignats*.

13 avril 1848 (particulière)

J'ai de nouveau causé aujourd'hui avec M. Kerkhove, et j'ai insisté pour qu'on vous envoie des écus pour vos paiements de coupons; mais M. Kerkhove m'a observé qu'on ne peut pas à l'avance vous envoyer des pièces de Fr. 5 ne sachant pas pour quelle somme vous avez payé. Cependant, et pour lever toute difficulté, puisque vous avez fait annoncer le paiement des coupons chez vous sur l'invitation du ministre, veuillez de suite écrire une lettre au ministre, qu'on vous a présenté des bordereaux pour une somme de soit 2,3 ou 400 mille francs comme vous le jugerez à propos. De sorte qu'avec cette lettre on ira à la Société générale et on vous enverra la somme en grande partie en écus, car j'ai observé encore une fois que vous êtes obligés de vous pourvoir de pièces de Fr. 5 qui à Paris coûtent 20 à 25 Fr. d'agio par mille, pour payer ces coupons qui se présentent généralement par petites parties.

Le but de cette lettre que vous écrivez est seulement pour ne

pas offusquer la Société générale, qui ne veut pas trop dans ce moment se défaire de ses pièces de Fr. 5.

20 avril 1848 (particulière)

On s'entretient toujours de l'émission des 20 millions de billets de banque demandée par la Société générale. Les antagonistes de cet établissement *que vous connaissez*, sont dans la jubilation et cherchent à le discréditer tant qu'ils peuvent.

Le Gouvernement s'occupe beaucoup de son emprunt, car le Trésor est à sec et il n'a pas trop de fonds pour payer les bons du Trésor.

27 avril 1848

J'ai l'avantage de vous remettre un extrait du journal *l'Indépendance*, dans lequel se trouve *le bilan de la Société générale*. Les antagonistes de cet établissement et que vous connaissez, critiquent ce document; ils désireraient connaître quels sont les débiteurs, quels sont les déposants, etc. etc.

29 avril 1848

J'ai l'avantage de vous envoyer par le convoi de ce soir le journal *l'Indépendance*. Vous y remarquerez les explications de la Société générale qui démontre que ses actions valent Fr. 2.200. Les antagonistes de cet établissement disent le contraire, bien entendu et font beaucoup de commentaires sur son bilan. Vous remarquerez aussi que le ministre a demandé hier à la Chambre l'autorisation de créer pour 12 millions de billets de banque pour compte du Gouvernement.

30 avril 1848

Vous recevrez, par le convoi de ce soir l'exposé des motifs relativement à la demande du ministre des finances d'autoriser la Société générale d'émettre 20 millions de billets de banque.

Les opinions sont très partagées, la masse est très mécontente de M. Meeus. On critique beaucoup la création du papier monnaie (1).

(1) « Ce qui préoccupe gravement le ministre, notait le représentant de la France, c'est la situation du crédit public en général et particulièrement celle de la Société générale » (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 30, dépêche du 29 avril 1848).

6 mai 1848

Le rapport sur les 20 millions demandés par la Société générale sera présenté demain et la discussion s'ouvrira lundi. M. Cogels d'Anvers, qui fait partie de la section centrale, s'oppose à cette autorisation. Les autres membres se trouvent vécés de cette opposition, mais Cogels en fait plutôt une question de personnes, et voudrait voir tout le monde ruiné.

10 mai 1848

J'ai l'avantage de vous envoyer le journal l'*Indépendance*. Vous y remarquerez la discussion qui a lieu relativement à la Société générale. Les 20 millions seront probablement accordés. Il circule toujours divers bruits et beaucoup de commentaires contre M. Meeus. On dit entre autre que les actionnaires ne recevront ni intérêts ni dividende jusqu'à entier remboursement des 20 millions. J'ai cherché savoir au juste ce qu'il en est, mais il m'est impossible de voir aucun de ces messieurs, ils sont si occupés et toujours en Conseil, qu'on ne peut les approcher.

11 mai 1848 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que la Chambre vient, à l'instant de voter les 20 millions à émettre par la Société générale par 69 voix contre 24 (1).

Sur un amendement d'un membre, il sera bonifié 4 % d'intérêts au profit du gouvernement.

Du reste le projet n'est pas encore entièrement voté, entr'autre celui des intérêts et dividendes à accorder aux actionnaires. J'ai présenté hier à M. Kerkhove vos derniers bordereaux en coupons belges et lui ai demandé l'autorisation d'avoir des pièces de 5 francs à la Société générale, mais il m'a avoué que les caisses du Trésor sont à sec *en pièces de 5 francs*, et qu'il serait impossible de me payer dans ce moment à moins que M. Meeus ne veuille bien le faire. Il m'a engagé à le voir, mais M. Meeus m'a observé qu'il est déjà

(1) Le ministre de France notait que le « crédit de la Société générale est fort ébranlé ». On discutait, disait-on, sur son maintien ou sa disparition. Dans le cas d'une liquidation, on estimait nécessaire un sursis pour donner le temps de former une Banque nationale. A la section centrale de la Chambre des députés, on avait été fort sévère pour les directeurs de la Société générale dont cinq venaient de donner leur démission (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 30, dépêche du 11 mai 1848).

en avance avec le gouvernement et qu'il lui serait impossible de me donner des pièces de cinq francs, vu que ces espèces sortent du pays et n'y rentrent plus; et pour vous envoyer du papier sur Paris qui est de $3/8$ à $1/2$ avance ou acheter des pièces de cinq francs à 4 et 5 Fr. d'agio, cela vous constituerait en perte.

Je reverrai demain M. Kerkhove pour aviser au moyen d'avoir des pièces s'il est possible.

12 mai 1848 (particulière)

Le principe de l'affaire de la Société générale est résolu, comme je vous le disais hier; il n'y a que quelques articles secondaires qui se discutent aujourd'hui, et vous remarquerez que le ministère a profité de cette circonstance *pour glisser dans le même projet, une demande de douze millions pour les besoins du Trésor*, et ce provisoirement car je ne pense pas qu'il s'en tiendra là.

14 mai 1848

Par ma lettre particulière d'hier, j'eus l'avantage de vous dire que je devais avoir aujourd'hui un entretien avec le ministre des finances, relativement aux espèces à recevoir du Trésor contre les coupons belges. Mais voici le billet qu'il vient de m'écrire, prétextant une excuse à laquelle je ne crois pas; c'est plutôt pour gagner du temps et éviter mes observations et il n'est pas probable que demain je sois plus heureux, il trouvera bien encore un moyen de m'éviter. Car il n'y a en caisse au Trésor, ni pièces de cinq francs, ni billets de banque, de sorte que je suis obligé de garder devers moi les coupons, en admettant même qu'il puisse me payer avec des billets, cela ne m'avancerait en rien, puisqu'il me faut son autorisation pour recevoir des écus.

15 mai 1848 (particulière)

Contre mon attente j'ai vu ce matin le ministre des finances qui m'a donné une lettre pour M. Meeus, autorisant ce dernier à me remettre *deux cents mille francs en écus* contre autant de coupons, me priant de vouloir bien attendre pour le reste dix à quinze jours, puisqu'il n'y a pas d'argent en caisse. D'ici là les contributions rentreront, et comme vous avez déjà tant montré de bienveillance dans cette affaire, il espère que vous voudrez bien lui en montrer encore et avoir l'obligeance d'attendre ces quelques jours.

Avec la lettre du ministre, j'ai été trouver M. Meeus. Mais il m'a dit, qu'il lui est impossible d'obtempérer à l'invitation du ministre, la Société générale étant déjà en avance avec le Trésor. D'un autre côté, il ne peut pas se dégarnir de ses pièces de cinq francs, qui doivent servir à payer les ouvriers des charbonnages. Du reste M. Meeus m'a promis de voir le ministre; je dois également les revoir demain l'un et l'autre et peut-être cette affaire s'arrangera-t-elle. Vous voyez, par ce qui précède, qu'il m'est impossible de faire aujourd'hui un envoi d'espèces à votre maison de Francfort; je verrai ce qui aura été décidé demain.

J'ai causé avec le ministre des pertes qu'il vous fait éprouver, par suite des retards et des frais des envois d'espèces et il m'a dit que nous y reviendrons plus tard.

16 mai 1848

J'ai été ce matin chez le ministre des finances, mais je n'ai pu le rencontrer. J'ai causé avec M. Kerkhove et lui ai fait toutes les observations possibles. J'ai fortement insisté qu'il me faut des écus contre les coupons, que cela a été une condition stipulée et que ces retards vous sont très onéreux. Il m'a promis d'en parler au ministre dès qu'il reviendra de la Chambre, j'espère donc avoir demain une réponse décisive.

J'en ai causé aussi avec M. Meeus, qui m'a répété ce que j'eus déjà l'honneur de vous dire, que la Société générale est en avance avec le Trésor, et qu'il ne peut pas se défaire de ses écus, puisque le Trésor n'a pas d'argent en caisse.

17 mai 1848

J'ai de nouveau revu le ministre ce matin, et j'ai de nouveau insisté pour avoir des pièces de 5 Fr., mais il n'y en a pas. Le ministre me renvoie à M. Meeus et M. Meeus me renvoie au ministre. De sorte que je n'ai pas de meilleur moyen que de prendre demain des billets de banque contre les coupons, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous faire des remises au mieux possible; mais comme il se fait très peu de transactions les valeurs manquent sur place.

18 mai 1848 (particulière)

C'est bien à tort que vous me dites que je ne mets pas assez d'activité et d'énergie dans l'affaire des coupons à encaisser, mais je

ne puis pas leur arracher des pièces de cinq francs, là où il n'y en a pas. On ne voit que moi chez le ministre, chez M. Kerkhove et chez M. Meeus, et comme j'eus l'honneur de vous le dire par toutes mes précédentes, il n'y a pas d'argent en caisse. Toute mon activité et mon énergie ne peuvent y remédier. J'ai encaissé aujourd'hui pour 328 mille francs de coupons contre des billets bien entendu et je m'occupe de vous faire des remises, soit sur Paris, Londres et Francfort, mais ces valeurs sont très rares à trouver par suite de la stagnation qui existe dans les affaires. Demain j'encaisserai les autres coupons, cela ne m'avancera pas, puisque je suis obligé de prendre des billets de banque. Cependant je ferai encore une tentative près du ministre et de M. Meeus pour avoir des pièces de 5 Fr.

21 mai 1848 (particulière)

Il est de nouveau question d'une modification dans le ministère. M. Weydt, ministre des finances se retire par suite de discussions avec M. Frère Orban, ministre des travaux publics. On dit que ce dernier prendrait le ministère des finances.

26 mai 1848

M. Elias m'écrit qu'hier les ouvriers des charbonnages d'Ougrée se sont mis en grève et ont fait suspendre les travaux des houillères voisines des *6 bonniers et de l'Espérance*. Vers deux heures ils ont fait irruption sur notre houillère du Grand-bac. Le but mis en avant était le renvoi des étrangers. L'on a parlementé avec eux, ils étaient 5 à 600 jusqu'à 4 1/2 heures. Alors 15 gendarmes sont arrivés; leur présence devenait nécessaire. Comme ils commençaient à en venir à des voies de fait, l'on a du agir avec vigueur et opérer quelques arrestations; dans la soirée des autorités judiciaires sont arrivées sur les lieux et à 3 heures du matin 700 hommes de la garnison de Liège. Tout est tranquille maintenant, les ouvriers du Grand-bac travaillent comme à l'ordinaire.

8 juillet 1848

Comme j'eus l'honneur de vous le dire plusieurs fois dans mes précédentes lettres, il ne se présenta pas une seule obligation romaine sur le marché, ni ici, ni à Anvers (1). Les détenteurs de cette valeur

(1) Au début de juin, Lambert faisait une réflexion analogue : « les rentiers se préoccupent beaucoup de l'affaire romaine; cependant ils ne se décident pas encore à se défaire de leurs obligations » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 3 juin 1848).

sont principalement *le clergé et les profonds catholiques*, qui ont confiance dans ce fonds et ne vendent pas à aucun prix. Il est du reste beaucoup plus facile de vendre des romaines que d'en acheter (1).

18 juillet 1848

Les coupons de Sclessin ne se payent pas, parce que la Société de commerce n'a pas d'argent, et que Sclessin lui doit un million en compte courant, mais par contre Sclessin a la contre-valeur en marchandises diverses qui ne se vendent pas. La Société de commerce désire avant de payer, rentrer dans ses fonds.

25 juillet 1848 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai causé avec Meeus, relativement à la compensation de vos comptes. M. Meeus me charge de vous prier de laisser cette affaire de côté, parce que dans la nouvelle administration *il y a des personnes qui ne sont pas très portées pour vous*. Il lui faudrait entrer dans des explications qui n'en finiraient pas, qui seraient désagréables pour lui et pour vous, et qui en définitive pourraient amener un changement dans le taux des intérêts de vos comptes.

Quant à l'affaire de l'emprunt, en ce qui regarde la Société générale, M. Meeus me dira demain ce que le Conseil aura décidé.

Pour ce qui concerne le compte particulier de M. Meeus il vous demande si vous voulez lui laisser *les trente mille francs de rente* qu'il avait dans le 3 % dans le nouvel emprunt 5 %, mais il espère que vous voudrez bien lui faire les avances sur cette affaire, n'ayant pas de fonds disponibles pour le moment, d'autant plus qu'il vient de vous payer Fr. 15.000 par l'entremise de M. Doffegnies en libération de son compte particulier.

12 août 1848

Il y a eu aujourd'hui une assemblée générale à la Banque de Belgique pour proposer une émission de billets de Banque de Fr. 20 et Fr. 5 ainsi que cela s'est fait à la Société générale. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, malgré la prédiction de Bischoffsheim et Depouhon qu'une émission forcée de billets les déprécieraient de 20 et 25 %. Aujourd'hui on préfère les petits billets aux espèces.

(1) Les titres de l'emprunt forcé ne se négociait pas mieux : à Anvers, Cahen était seul acheteur (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 8 juillet 1848).

24 août 1848

La bourse était assez bien tenue par suite de la hausse de chez vous. Le 5% était demandé à 77 et le 2 1/2 à 38 1/2 5/8, le 4 1/2 à 70. Mais je crains que cette hausse principalement en 2 1/2 ne se maintienne pas parce que le mauvais temps continue toujours et que les céréales montent rapidement; les farines ont haussé aujourd'hui de Fr. 3,50 par sac de 100 kgs. soit de Fr. 34 à 37,50. On achète beaucoup de farines à Lille et à St.-Omer pour compte d'Angleterre. On achète aussi beaucoup de pommes de terre pour ce pays. De sorte que les spéculateurs en céréales qui ont mis leur argent dans le 2 1/2 vont de nouveau les vendre et spéculer dans les céréales, ce qui nécessairement doit faire fléchir cette valeur, qui sera jetée sur le marché.

26 août 1848

Malgré la hausse de Paris, la Bourse a été complètement nulle. Les fonds sont cotés *Argent*, mais on n'a rien fait du tout, parce qu'on est toujours inquiet sur les événements de chez vous. On disait que Thiers, Odilon Barrot et Bauchard ont été arrêtés.

9 septembre 1848

En causant ce matin avec M. Drugman, administrateur de la Société de commerce, il m'a dit : puisque vous avez ouvert ces jours-ci votre chemin de fer de Calais et Dunkerque, cette société pourrait entrer en grandes relations d'affaires avec vous, pour le transport des charbons à Calais et principalement à Dunkerque. Ces charbons seraient pris dans le bassin de Mons, toute fois que vous pourriez établir des conditions raisonnables, et dans le cas où cela pourrait se faire, un de ces Messieurs de la Société de commerce irait vous voir à Paris. Comme de votre côté vous pourriez envoyer quelqu'un ici si cela vous convient. Veuillez me dire ce que vous pensez de cette proposition.

16 octobre 1848

Notre Bourse est extrêmement faible par suite des inquiétudes sur les affaires de Vienne, nous sommes sans nouvelles de ce pays depuis le 11; on dit aussi que Berlin est fort agité et que toutes les

troupes sont consignées. On attend aussi avec impatience des nouvelles de Paris sur ce qui se sera passé aujourd'hui à l'Assemblée nationale (1).

(1) La correspondance de la fin de l'année est très incomplète. La correspondance de Lambert ne donne d'ailleurs pas beaucoup d'indications supplémentaires. On parlait d'un emprunt et l'arrivée de James de Rothschild à Bruxelles au début d'octobre semblait confirmer ce bruit (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 5 octobre 1848). Les cours de bourse se trouvaient soumis aux vicissitudes de la politique. A Anvers, « on croyait généralement que sur le succès de Cavaignac les cours de Paris viendraient en hausse; on faisait aussi courir le bruit que le pape était en fuite » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 28 novembre 1848). Une indication plus curieuse date de la fin de l'année. « P. Terwangen part ce soir pour Paris. J'ai cherché à connaître le but de son voyage. Voici ce dont il est question. Il paraît que ce sont ses amis qui depuis longtemps faisaient de la propagande de tous les côtés pour faire réussir l'élection de Louis-Napoléon et comme ils y sont parvenus, il va les voir pour profiter de leur nouvelle position afin d'emmancher quelques opérations. Je l'ai engagé à avoir l'honneur de vous faire une visite » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de Lambert, 19 décembre 1848).

ANNÉE 1849

4 janvier 1849 (particulière)

La présente a pour but de vous informer qu'en causant avec M. Meeus, je suis revenu sur le chapitre des intérêts, relativement à l'argent que vous avez en dépôt à la Société générale. Il m'a de nouveau répété qu'il est impossible de vous bonifier des intérêts et que si je voulais prendre *un million de francs* cela lui serait très agréable. M. Meeus m'a chargé *confidemment* de vous engager d'acheter des actions de la Société générale, parce que les nouveaux directeurs et les nouveaux commissaires ont examiné la situation de la Société, et ont trouvé la position si satisfaisante, qu'ils estiment que ces actions doivent valoir 1.800 à Fr. 2.000 de sorte qu'en les achetant au prix actuel, et si d'ici à six mois ou une année on vient à payer les intérêts, vous pourriez réaliser un très beau bénéfice. Il serait difficile cependant d'en trouver sur la place, car elles sont toutes en mains fermes.

J'ai causé avec M. Greban sur la paragraphe de votre lettre du 2 courant. Il vous engage beaucoup à laisser les choses dans l'état actuel, et attendre que les affaires reviennent sur leur ancien pied, car si vous allez compter une commission à la Société générale sur les mouvements de fonds chez vous, elle, naturellement, sera en droit de vous en compter une ici.

6 janvier 1849

Il est vrai que le moment est assez difficile pour vous faire des remises. Vous avez du remarquer dans plusieurs de mes lettres précédentes, où je vous disais que le papier sur Paris manque totalement et que les pièces de cinq francs deviennent de jour en jour plus rares les marchands courent de maison en maison les ramasser pour leurs achats. Aux deux banques, on ne veut pas m'en donner, j'ai encore été aujourd'hui voir M. Deswarte qui m'a dit avoir beaucoup de peine à vous en envoyer pour le payement des coupons.

Il est impossible de trouver de l'argent fin. Montaux en a, mais il ne veut le vendre que contre des pièces de Fr. 5. A la Monnaie on n'en donne pas et même elle ne peut pas frapper des pièces de Fr. 5; elle n'en donnerait que contre des piastres et se chargerait de faire parvenir les lingots à Paris à Fr. 1 par mille de port. Les pièces Fr. 10 sont de Fr. 2,50 à 3 Fr. pour mille de prime, et il y en a fort peu à trouver de sorte que vous voyez d'après tout ce qui précède qu'il m'est impossible de faire mieux pour le moment, et si vous jugez à propos d'envoyer quelqu'un ici, vous en êtes les maîtres, car à l'impossible nul n'est tenu.

18 janvier 1849

La maison *Lysen Van Lérius* est de très bonne valeur : je m'en suis informé à la Banque de Belgique, et à cet égard je dois vous observer que cette maison est en compte à demi dans les affaires de Bischoffsheim et Cahen à Madrid; et pour votre gouverne, dans les opérations qu'il serait dans la cas de vous proposer, que *Cahen* est derrière le rideau.

5 février 1849

L'escompte est ici dans le commerce à 5 %; mais M. Deswerte que j'ai vu m'a dit *confidemment* qu'il me prendra le papier sur Bruxelles et Anvers à 3 % *par préférence*.

M. Meeus ne peut pas le prendre au-dessous de 4 %, encore faut-il que le conseil en décide, parce que la Société générale est elle-même obligée de payer 4 % au gouvernement pour l'autorisation qu'elle a obtenue d'émettre des billets de banque.

A Anvers les valeurs se placent en ce moment à 2 1/2 % avec bonification de courtage à 3/4 pour mille. On peut également placer à Anvers le papier sur Bruxelles au même taux, sous la condition de reprendre ce papier deux jours avant l'échéance pour l'encaisser, afin d'éviter la perte de place. Je crois que le mieux est de faire escompter à la Banque de Belgique.

10 février 1849

Les nouvelles de la Prusse sont assez favorables; sur 100 élections connues, 2/3 sont modérées.

25 février 1849

Vous aurez remarqué, par ma lettre d'hier, ce que j'eus l'avantage de vous dire relativement à l'affaire des souverains à déposer à la Banque de Belgique et à la Société générale.

D'après le contenu de votre lettre j'ai été voir ce matin Meeus et lui en ai donné connaissance; il m'a dit qu'il ne peut pas prendre cette affaire sur lui, qu'il la soumettra demain au Conseil de la Banque. Il ne pense pas que cela souffrira de difficultés; de sorte que j'aurai l'honneur de vous dire demain quelque chose de positif à cet égard.

Pour votre gouverne, M. Meeus m'a dit également que l'on est en instance près du ministère pour faire retirer l'ordonnance sur la circulation des souverains en Belgique à taux fixe.

J'ai l'avantage de vous remettre ci-joint l'annonce de la souscription de l'emprunt dont je vous ai entretenu hier. On donnera 6 1/2 millions au public. M. Greban m'a dit confidentiellement que la Société générale n'y est pas intéressée pour un sol, qu'elle ne le fait que pour être agréable au ministère. Il m'a dit en outre que Bischoffsheim se fait fort de placer en Angleterre les autres six millions dans le cas où la souscription se remplirait ici.

27 février 1849 (particulière)

J'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances qui est indisposé depuis plusieurs jours; il m'a cependant reçu et j'ai causé avec lui de l'affaire de Sclessin. Il m'a promis d'examiner de nouveau cette question, et je dois le revoir la semaine prochaine à cet égard.

En causant avec lui de diverses choses, il m'a demandé si vous voulez lui donner 70 millions avec garantie sur l'exploitation des chemins de fer de l'Etat; c'est-à-dire qu'il assurerait un minimum de 4 % d'intérêts fixe, et l'Etat partagerait avec l'emprunteur l'excédent des bénéfices sur les chemins de fer, soit au prorata, en compte à demi; ce n'est du reste qu'une idée qu'il a mise en avant et je lui ai répondu que je vous la soumettrai mais que dans le moment actuel, 4 % d'intérêts sont très peu de choses. Il m'a dit en outre que l'on pourra créer des obligations. Veuillez, si vous le jugez à propos, me dire quelque chose à cet égard.

23 mars 1849

J'ai pris note de vendre Fr. 200.000, 2 1/2 % belge à votre parité de 44 1/2, mais notre Bourse était très mauvaise aujourd'hui, malgré de meilleures nouvelles de l'Allemagne et de la Hollande. Les fonds étaient faibles et offerts, on a toujours des craintes sur les événements de Paris; en outre il y a avait des ordres de vente pour Anvers. Le 2 1/2 est resté 44, ce qui n'est pas en rapport avec votre limite.

12 avril 1849

Vous savez que le gouvernement a fait un emprunt forcé de 38 millions environ à 5 %, remboursable dans trois ans, et comme vers le mois de juin ou juillet il délivrera des obligations, vous conviendrait-il que je fasse une visite au ministre des finances pour lui proposer de rendre les coupons payables à Paris et à Londres. Ces coupons ne seront payés que tous les ans, et il vous allouerait une com-

mission de 1/2 % ou une somme annuellement déterminée comme cela s'est fait pour le 4 1/2 %.

Vous savez du reste que le gouvernement a l'intention de faire plus tard un emprunt définitif pour rembourser celui-ci.

S'il vous convient que j'aille voir le ministre pour cette affaire, je lui ferai comprendre qu'en rendant les coupons payables chez vous et à Londres, cela facilitera beaucoup les transactions de cet emprunt qui se répandra sur les marchés de Paris et de Londres avec plus d'avantage, et soulagera les places de Bruxelles et d'Anvers.

14 avril 1849

J'ai vu le ministre relativement au paiement des coupons à l'étranger de l'emprunt forcé. Après lui avoir fait connaître toute l'importance pour les transactions sur cette valeur, le ministre m'a dit qu'il y réfléchira, et je dois le revoir la semaine prochaine pour connaître sa réponse.

26 avril 1849

J'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances relativement au paiement des coupons de l'emprunt forcé; il m'a dit que pour le moment il ne peut se décider à ce mode de paiement, car il lui faudrait pour cela demander un crédit à la Chambre qui ne le lui accorderait pas puisqu'elle en est aux économies, mais il verrait avec plaisir que vous voulussiez vous charger de ce paiement *pour rien*.

15 mai 1849

Le charbonnage de l'Espérance a quatre hauts fourneaux dont trois sont en activité. Il a encore de grands engagements à remplir avec l'Allemagne dans les prix de Fr. 9,50 les cent kilos. A la dernière assemblée d'avril, on a décidé de ne donner que Fr. 25 d'intérêts par actions, parce que son fonds de roulement est trop engagé dans les matières qu'il a en réserve. En outre il a beaucoup d'argent à recevoir de l'Allemagne qui ne se paye pas actuellement, quoiqu'on lui bonifie 6 % d'intérêts. Vous pouvez du reste avoir également des renseignements à Paris chez M. Hombersch, 4 cité d'Antin et chez M. François Mathieu, banquier.

22 mai 1849 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière d'hier et

d'après son contenu, j'ai été voir le ministre des finances, le priant de vouloir bien me payer ici les Fr. 580.000 que le Trésor vous doit par suite de vos paiements des coupons belges 4 1/2. Je lui ai fait comprendre qu'en me payant ici en souverains et avec une bonification de 1/4 %, ce paiement était beaucoup plus avantageux et moins onéreux pour le Trésor; d'autant plus qu'en me faisant ici ce paiement en souverains, les écus de cinq francs ne sortaient pas du pays, et qu'il lui faut des écus pour payer l'armée, etc. etc. Il m'a dit qu'il y réfléchirait et m'a prié de revenir le voir demain.

Je ne lui ai demandé que 1/4 % de bonification, persuadé que je suis, si je lui avais demandé davantage, que je n'aurai rien eu du tout, et il aurait pu m'observer que les frais d'envoi n'étant pas si considérables, de sorte que je pense avoir bien fait de lui demander une bonification raisonnable plutôt que d'obtenir un refus.

19 juin 1849 (particulière)

Conformément au contenu de votre honorée du 15 courant, j'ai été hier voir MM. Lemmé et Van Camp à Anvers et causer avec eux relativement à l'emprunt piémontais dont vous m'entretenez.

MM. Lemmé et Van Camp sont tous deux d'avis de ne pas faire de souscription à Anvers, tandis que si elle a lieu à Paris on courra après. Ces messieurs pensent que cet emprunt aura du succès ici; d'abord parce que c'est une nouveauté, et en second lieu parce qu'il y a beaucoup de fonds belges ici, que l'on vendrait en partie pour entrer dans le nouveau fonds.

Ils ne veulent pas s'engager maintenant à en prendre une partie avant de connaître le prix et les conditions.

M. Van Camp m'a en outre observé que cette opération prendra plus d'extension dans ce pays quand l'affaire de Rome sera terminée, et m'a en outre promis qu'il emploiera toute son influence près de sa nombreuse clientèle, et personnellement il y prendra une part. Du reste, ces Messieurs m'ont promis d'y réfléchir encore et m'écriront en détail.

M. Lemmé m'a dit aussi qu'il y a environ quatre mois qu'on lui a parlé d'un emprunt, mais qu'il n'y a pas prêté l'oreille parce que les circonstances alors ne le permettaient pas (1).

(1) Sur l'emprunt piémontais, cf. *Les capitaux français au Piémont (1849-1859)*, dans *Histoire des Entreprises*, n° 3 (mai 1959), p. 25-31.

10 juillet 1849 (confidentielle)

En causant avec M. Meeus de choses et d'autres, il vint à me dire qu'il a appris que vous avez dans ce moment beaucoup d'argent disponible; par conséquent il m'a chargé de vous demander si vous voudriez lui avancer *un million de francs pour deux années* à 5 % d'intérêts, et vous remettant pour la moitié une hypothèque sur biens fonds et pour l'autre moitié, il vous remettra des actions du chemin de fer du haut et bas Flenu, des actions du charbonnage du produit au Flenu, et des actions du levant du Flenu, qui toutes malgré les circonstances ont donné jusqu'aujourd'hui 10 % d'intérêts et dividende et sont au-delà du pair. Du reste, ce sont les meilleures actions du pays, et il n'y en a presque pas en circulation (1).

15 juillet 1849 (particulière)

Il est vrai que dans une des dernières séances de la Chambre, M. Depouhon a mis en avant la création d'une Banque (2).

Pour connaître ce qu'il en est au juste, j'en ai causé avec le ministre des finances, ainsi qu'avec d'autres personnes compétentes.

Le Ministre m'a dit qu'effectivement il a l'intention de créer une banque qu'il nommerait *Banque Nationale*, car dit-il, il ne pourrait pas lui donner le nom de Banque de Belgique puisqu'il en existe une de ce nom. Il n'a pas de plan arrêté, mais il veut que le *Gouverneur*, le *trésorier* et le *secrétaire* soient nommés par le gouvernement; et quant aux directeurs, ce seraient les actionnaires qui les nommeraient. Ce ne sera pas une banque dirigée par le gouvernement, ce serait tout bonnement une banque à l'instar de celles de France et d'Angleterre. Il pense que son capital serait de 50 millions. Du reste, ce n'est qu'un projet, qui a besoin d'être mûri, puisqu'il ne sait pas encore comment cela pourra se faire, et il ne pourra en être question qu'à la session prochaine.

M. Kerkhove avec lequel j'ai causé de cette affaire m'a dit la même chose, que le ministre n'a pas de plan arrêté, mais que le capital

(1) Sans être catastrophique, la situation financière de la Belgique pouvait légitimement donner quelques inquiétudes. L'emprunt forcé avait fourni quelques ressources, mais il se trouvait en quelque sorte aggravé par les émissions de billets. La situation de la Société générale donnait des craintes et l'on reprenait le projet d'une Banque nationale qui datait d'assez loin. L'industrie, surtout l'industrie métallurgique se trouvait dans une grande souffrance. Le ministre ne cherchait le salut que dans des impôts nouveaux et des économies assez strictes (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 30, dépêche du 17 juillet 1849).

pourrait être de 40 à 50 millions, que le principal but sera de faire l'escompte, tant à Bruxelles que chez les agents en province. Il croit que les affaires industrielles seraient continuées par la Société générale et la Banque de Belgique, et que la nouvelle banque leur avancerait des fonds s'ils en avaient besoin, contre leurs billets et sous une légère commission.

M. Deswerte, directeur de la Banque de Belgique, que j'ai été voir, ne connaît pas du tout le plan du ministre, mais il se demande comment on fera marcher cet établissement en ne faisant que l'escompte en Belgique, lui qui pour faire marcher le sien, est obligé de prendre non seulement du papier à trois mois sur Amsterdam, du papier sur Paris et sur Londres, puisque l'escompte dans le pays ne peut pas suffire. M. Deswerte ne voit là dedans qu'un amas d'intrigues de la part d'un grand nombre de députés qui voudraient se faire une position dans la nouvelle administration de la Banque, et c'est pour cette raison qu'ils poussent le ministre à fonder ce nouvel établissement.

M. Meeus ne sait rien non plus. Lui, serait plus disposé à voir une fusion arriver entre les deux établissements existant, surtout actuellement où ils sont très bien ensemble, mais il ne voit pas non plus comment une nouvelle banque pourra exister en ne faisant que l'escompte, et où il y aura environ trois millions d'intérêts annuels à payer, et comment veut-on avec l'escompte seul, faire face à toutes les dépenses.

J'en ai causé aussi avec Biré qui dit qu'il croit que le ministre a un plan arrêté, qu'une Banque est nécessaire, que cette Banque pourra non seulement escompter, mais prendre des fonds publics en dépôt, car la Société générale n'en prend plus depuis longtemps.

En résumé, toute cette affaire a été mise en avant par Depouhon, qui, si cette Banque prend des fonds publics en dépôt, y mettra la moitié des emprunts belges, pour les faire hausser, et s'il arrive une crise, la Banque sera dans l'impossibilité de faire face à ses engagements.

Je me réserve de vous tenir au courant de tout ce qui pourra surgir dans cette affaire.

11 octobre 1849

Je prends note de ce que vous me dites de l'emprunt sarde, j'en donnerai connaissance; seulement je vous prie de me donner les détails de toutes les conditions, mode de payement, etc., et me

dire si les agents de change qui en placeront auront droit à une commission.

M. Deswerte, Directeur de la Banque de Belgique, m'en a parlé et s'y intéressera pour son compte particulier et ses amis pour 200 mille francs, mais il voudrait que vous le fassiez jouir d'une petite faveur.

13 octobre 1849 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier, et j'ai communiqué à M. Deswerte ce que vous me dites de l'emprunt sarde. M. Deswerte m'a dit qu'il aurait désiré avoir pour lui et le comte Vilain 14, pour 200 mille francs dans cet emprunt, mais comme vous ne pouvez lui céder que 100 mille francs et que vous voulez le traiter en ami, vous devriez lui céder ces 200 mille francs à 80, puisque à 81 tout le monde peut en avoir chez vous à ce prix.

Les agents de change s'occupent de ce placement chez leurs clients, mais avant tout ils veulent savoir s'ils auront une commission, comme c'est l'usage ici. Veuillez me répondre à cet égard, par retour du courrier.

18 octobre 1849

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier relativement à l'emprunt sarde.

Il est vrai que je vous ai fait des demandes tardives. C'est que je ne voulais pas les repousser et vous laisser maîtres absolus si vous accepterez ou non ces demandes : c'est à vous de décider. J'ai fait ces observations aux personnes en leur disant qu'ils venaient trop tard; c'est à vous maintenant de faire ce que vous jugerez à propos; et à l'instant je reçois encore une lettre de Monsieur le baron Wrins de Treuenfels qui demande Fr. 50.000. J'ai également observé que c'était trop tard, et cependant on a insisté pour que je vous fasse parvenir cette lettre; et je n'ai du reste pris aucun engagement.

Je n'ai également pris aucun engagement avec les courtiers, je leur ai fait connaître vos intentions à cet égard. On ne me bonifiera pas un 1/2 % de commission, par contre je n'aurai rien à bonifier au courtier; on me paiera en papier sur Paris ou on me tiendra compte de la différence du change sur Paris.

Voici, la note des souscriptions que j'ai prises avec l'indication des noms, elle se réduit à Fr. 480.000 capital nominal, par suite d'un

double emploi fait par un courtier. La majeure partie de cette souscription est pour garder en portefeuille.

20 novembre 1849

Notre bourse est faible, il n'y a que les actions de la Banque de Belgique qui étaient demandées parce qu'on dit que dans la nouvelle combinaison de la Banque Nationale dont le ministre a parlé à la Chambre, la Banque de Belgique y serait intéressée. Du reste la Banque de Belgique travaille en cela au détriment de la Société générale; dans tout ceci il n'y a cependant rien de positif.

21 novembre 1849

Les actions de la Banque de Belgique sont toujours demandées par suite de l'affaire de la Banque nationale, dans laquelle la première est dit-on intéressée. Le ministre lui est favorable et Bischoffsheim intrigue beaucoup dans cette affaire. On cherche à exclure la Société générale.

23 novembre 1849

Les actions de la Banque de Belgique sont demandées à 69 1/4, parce qu'on dit que cette Banque entre dans la nouvelle combinaison avec tout son capital. On dit également que la Société générale y entrera aussi avec son capital primitif, plus avec la moitié de son fonds de réserve qui est de vingt millions.

1^{er} décembre 1849

Quant à la Banque Nationale rien n'est encore décidé. J'ai vu aujourd'hui le ministre des affaires étrangères; il m'a dit que la question n'est pas encore avancée. Il y a cet après-dîner conseil des ministres pour cet objet; outre cela il y a conférence chez les deux banques. On espère qu'il y aura bientôt une solution.

4 décembre 1849

On dit que le gouvernement s'entendra avec les deux banques dans la création de la Banque nationale. Les deux premières continueront à s'occuper des affaires industrielles et la nouvelle Banque sera caissier de l'État et fera l'escompte. Du reste rien n'est encore décidé, il y a toujours des conseils au ministère et aux deux banques; jusqu'ici aucune solution n'est arrêtée.

7 décembre 1849

Quant à ce que vous me demandez sur la Banque nationale, je ne puis rien vous dire encore puisque rien n'est encore décidé sur la création de cet établissement, tout est dans le vague. Si on s'en rapporte aux on-dit d'aujourd'hui, tout serait rompu avec la Banque de Belgique et on aurait renoué avec la Société générale dont les actions étaient demandées aujourd'hui à 1135, tandis que celles de la Banque de Belgique étaient offertes à 75 et au-dessous. On dit même que M. Frère ministre des finances s'est réservé la place de gouverneur.

14 décembre 1849

Les actions de la Banque de Belgique étaient de nouveau recherchées aujourd'hui à 74 1/2. On dit que les frères Bischoffsheim d'ici et d'Amsterdam trouvent une nouvelle combinaison dans l'affaire de la Banque nationale, rien n'est encore décidé.

16 décembre 1849 (particulière)

La présente n'a pour but que de vous entretenir des *on dit* relatifs à l'affaire de la Banque nationale. On dit que la Banque de Belgique et la Société générale sont tombées d'accord avec la Banque nationale.

Le ministre doit créer une Banque nationale au capital de 20 à 25 millions en actions; la Société générale et la Banque de Belgique participeront pour une partie des actions, et il n'y aura pas d'autre émission. On dit que la garantie du gouvernement dans cette affaire sera l'encaisse du 4 % belge.

La nouvelle Banque se réserve *seule* de faire l'escompte et sera caissier de l'Etat; les deux autres banques continueront de traiter les affaires industrielles et se serviront pour leurs opérations des billets de la banque nationale et les billets existant des deux banques devront être successivement annulés.

La Société générale continuera ses affaires sous son titre actuel, mais on ne sait pas encore quel titre prendra la Banque de Belgique.

Comme le privilège de la Banque de Belgique ne doit finir qu'en 1860, on dit qu'elle recevra une indemnité pour renoncer à son privilège.

On dit aussi que pour former la nouvelle administration, on prendra deux administrateurs de la Société générale et 2 de la Banque de Belgique et le gouvernement en nommera deux ou trois autres.

On dit également que, dès que cette nouvelle combinaison sera arrêtée, la Société générale obtiendra l'autorisation de payer ses intérêts, ce qui est un point principal.

J'ai été à plusieurs reprises voir le ministre des finances, mais impossible de le rencontrer, tant il est accablé de besogne. Je dois le voir demain matin et causer avec lui pour savoir si on a besoin de vous dans cette affaire.

17 décembre 1849

Comme j'eus l'avantage de vous le dire hier, j'ai vu aujourd'hui le ministre des finances, qui sans vouloir trop s'avancer avec moi, m'a dit à peu près ce que je vous ai écrit hier, qu'il n'y aura pas d'émission d'actions, que les deux banques fourniront un capital de 15 millions environ, qu'elles continueront les affaires industrielles avec un privilège jusqu'en 1875.

Je lui ai fait en votre nom des offres de service. Il m'a dit n'avoir nullement oublié la conversation qu'il eut avec vous dans le temps, et quand l'occasion se présentera, il s'en rappellera. Il espère que l'affaire sera terminée aujourd'hui ou demain avec la Société générale, et que dans quelques jours elle sera présentée à la Chambre. Il pense aussi que des mesures seront prises pour le paiement des intérêts arriérés sur les actions de la Société générale.

18 décembre 1849 (particulière)

Je viens avoir l'honneur de vous annoncer aujourd'hui que l'affaire de la Société générale avec la Banque nationale est conclue; M. Meeus m'a chargé de vous l'annoncer; il est entendu que la Chambre et les actionnaires des deux banques auront à ratifier.

M. Meeus m'a dit que la Banque de Belgique y participera pour 15 millions et la Société générale pour 10 millions. Le privilège des deux banques sera prolongé jusqu'en 1875. M. Meeus est très satisfait de cet arrangement en ce que toutes les crialleries cesseront.

M. Malou m'a parlé dans le même sens que M. Meeus, et il est également satisfait de cet arrangement, en m'observant que le ministre va demander à la Chambre l'autorisation pour la Société générale de payer les intérêts arriérés sur les actions; et dans le cas où le ministre ne le ferait pas ou même que la Chambre refuserait cette autorisation, la Société générale de son chef payera les intérêts, car la caisse d'Épargne est réduite à dix millions et elle l'aurait déjà réduite à

cinq millions sans la crainte d'événements imprévus. Son intention est du reste de la réduire entièrement, les fonds étant prêts et les intérêts étant pure perte pour elle.

M. Malou m'a observé que quant aux billets que la Banque Nationale va émettre, le public préférera toujours ceux de la Société générale, car il est toujours frappé par l'idée que ces billets sont des billets du gouvernement.

Dans cet état de choses, M. Malou voyant que la position de la Société générale est devenue meilleure, il me charge de vous demander (avant de le proposer à d'autres), si vous seriez disposés de faire une affaire de *six à dix millions*, soit en actions de la Société générale, ou par une combinaison avec les actions de la nouvelle Banque. Si vous êtes décidés à faire une affaire, le conseil de la Banque délèguera deux de ses membres pour se rendre près de vous et vous donner toutes les explications nécessaires. Probablement alors que M. Malou sera l'un des deux délégués. J'attends votre réponse à cet égard.

Pour votre gouverne, comme il y a un déficit dans le budget, le ministre va demander l'autorisation d'émettre 15 millions de bons du Trésor.

Veillez S.V.P. lire le journal de ce soir où il est question de l'affaire dont je vous entretiens dans la présente.

25 décembre 1849

D'après ce qu'on m'a dit, le ministre des finances présentera demain à la Chambre, si elle se trouve en nombre, le projet de création de la Banque nationale.

On dit qu'à la Banque de Belgique, les anciens actionnaires ne sont pas d'accord avec les actionnaires de la 2^e émission, principalement Bischoffsheim; il veut avoir dans les 15 millions de la Banque nationale, 2/5^e pour la deuxième émission et 1/5^e pour la première. Les porteurs d'actions de la 1^{re} émission ne veulent pas adhérer à cette présentation, de sorte que Bischoffsheim et le comte Vilain 14 qui sont porteurs d'une grande partie d'actions de la 2^e émission menacent de parler contre la proposition du ministre dans l'Assemblée prochaine de la Banque de Belgique afin que tout soit rejeté.

ANNÉE 1850

16 janvier 1850

Il y a eu hier une Assemblée générale à la Société générale, pour présenter aux actionnaires, les arrangements avec la nouvelle Banque; on a nommé une commission de sept membres qui est chargée de faire un rapport dans la huitaine.

18 janvier 1850

M. Geramec, de Paris, est venu me voir et m'a dit qu'il s'était rendu adjudicataire de la fourniture du chauffage des hospices de Paris pour une somme de 600 mille francs environ. Il est venu dans ce pays pour visiter plusieurs charbonnages; je l'ai fortement engagé de ne pas aller plus loin et d'aller vous voir pour s'entendre avec vous relativement à cette affaire, de sorte qu'il retourne à Paris, ce soir, et viendra vous voir dimanche.

24 janvier 1850

Les actions de la Société générale sont demandées à 1.275 et 1.280. On peut faire 1.300 0/10 à prime pour un mois. Je me suis abstenu de vendre aujourd'hui par le motif qu'il y a une Assemblée générale où l'on proposera d'annuler les 29.000 actions qui ont été achetées au Roi d'Hollande, au moyen de la réserve qui est de 30 millions et qui serait ainsi absorbée par cette annulation des 29.000 titres. Mais comme les actionnaires des 31.000 titres restant n'ont pas participé à la dite réserve, la Société générale va proposer aux actionnaires primitifs, d'abord une nouvelle action de Fr. 1.000, portant intérêt de 5 % et une autre action également de Fr. 1.000 sans intérêts en échange des anciens titres mais qui participera à un dividende qui ordinairement est distribué annuellement, s'il y a dividende; cette dernière action est donc d'un effet éventuel, dont la valeur pourrait varier de 2, 3 et 400 francs selon les circonstances. Outre ce qui précède on proposera aussi de former une nouvelle caisse de réserve sur le dividende à distribuer.

30 janvier 1850

La rente sarde est faible, parce qu'on dit que vous avez encore contracté un emprunt sarde de 4 millions de rente; à cet égard on me demande si vous ferez une émission à Bruxelles.

4 février 1850

A notre bourse d'aujourd'hui, on ne s'est occupé que des actions de la Banque de Belgique, qui par suite de l'Assemblée générale qui a eu lieu ce matin ont été poussées par Biré jusqu'à 90 et restent après la bourse à 88 1/4. Cette Assemblée générale a décidé que pour les 30.000 actions de la 1^{re} et de la 2^e émission, chaque actionnaire aura une demie action de la Banque nationale; mais pour la deuxième émission faite par Bischoffsheim, qui est composée de 10.000 actions, les porteurs ont la faculté jusqu'à fin décembre prochain de se prononcer pour ces arrangements; dans le cas contraire les porteurs de cette deuxième émission, qui par exemple auront dix actions, recevront cinq actions de la Banque nationale à Fr. 600, parce que le versement ne sera pas plus élevé et 7 obligations de la Banque de Belgique à Fr. 1.000 échelonné s jusqu'en 1860 et portant intérêt à 5 %, mais ne participeront pas au dividende. On a été tout étonné de l'adhésion de Bischoffsheim à cet arrangement, car hier soir il ne voulait pas encore y accéder. La rente sarde est sans affaires.

6 février 1850

Je ne perds pas de vue les affaires en rente sarde, mais depuis quelques temps, il ne se fait rien en cette valeur, et les autres fonds sont offerts au-dessous de vo cours. On est de nouveau sous l'influence des mauvaises nouvelles de Paris et des départements.

11 février 1850

Je viens répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, relative au nouvel emprunt romain.

D'abord je vous dirai, puisque vous voulez bien savoir ce que je pense au sujet des réflexions que vous faites, que la Belgique qui est un pays catholique par excellence, mérite d'être prise en sérieuse considération pour l'Emprunt dont il s'agit, que le gouvernement papal y trouve une puissante sympathie, qu'y ouvrir une souscription est faire preuve de votre part de savoir l'apprécier et donner une nouvelle marque de l'importance que vous y attachez.

Ne perdez pas de vue l'exemple de l'emprunt sarde. Quoique le Piémont fut à peine connu dans ce pays, commercialement parlant, la souscription que vous avez ouverte ici de son emprunt a produit de beaux résultats, et dans ma manière de voir, il en sera bien autrement de l'emprunt romain qui est mieux goûté; mais il faut pour

cela que votre intervention directe en Belgique se reflète au grand jour. Toutefois je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire annoncer cet emprunt par la voie des journaux, et voici pourquoi. Les rentiers et particuliers ne connaissent et ne consultent que les agents de change qui sont pour eux des conseils auxquels ils se réfèrent avec une entière confiance. Tous les agents de change et courtiers savent par moi ce qui est de l'emprunt; ils vont ensuite trouver leurs clients, les engagent à y participer et ce qui est dit et conseillé par eux est mis à exécution.

Vous dire ensuite qu'une commission est due à ces agents officiels sans lesquels rien pour ainsi dire ne se fait, est chose superflue. Je ne puis donc prendre au sérieux ce que vous dites que, dans le but d'éviter un courtage, vous voudriez aussi éviter une souscription officielle. Tant à Anvers qu'à Bruxelles ce serait vraiment vouloir faire manquer la participation de la souscription dans le pays. Nous vivons, et vous le savez mieux que moi, dans un siècle où il s'agit de ne plus travailler pour la gloire de Dieu.

A ces réflexions, je ne puis m'empêcher de vous faire encore une autre. Votre nom est trop puissant pour pouvoir vous permettre de descendre à éluder une pauvre commission. Ne gêtez donc s'il vous plaît le prestige de grandeur qui s'attache à votre maison, et si vous ne voulez absolument pas payer 1/4 % accordez au moins la moitié.

Je vous prie de me faire connaître promptement le taux réel auquel l'émission de l'emprunt sera fait.

11 février 1850

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances et dans notre entretien, il m'a demandé si vous ne seriez pas disposés à lui prendre dix à quinze millions de 4 % belge, en m'observant que la Chambre a fixé le taux légal à 80. Mais je lui ai répondu de suite que vous avez émis récemment un emprunt sarde 5 % à 81, et sur le point d'émettre un emprunt romain 5 % probablement de 78 à 78 1/2, comment pourriez-vous prendre des belges 4 % à 80. Du reste, avez-vous une proposition à lui faire à cet égard?

22 février 1850

M. Meeus m'a dit aujourd'hui qu'il a appris avec regret que notre Sieur Baron James de Rothschild a donné sa démission de Président et d'Administrateur de la Société de la Sambre à l'Oise.

Il critique cette résolution, d'autant plus que dans le temps il a pris chaudement les intérêts de cette entreprise, tandis qu'aujourd'hui il se met tout à fait contre cette affaire puisqu'il va faire présenter à la Chambre française la ligne du chemin de fer de Saint-Quentin à Maubeuge.

25 février 1850 (particulière)

J'ai eu l'avantage de recevoir votre lettre particulière du 23 courant dont j'ai communiqué le contenu à M. Meeus, qui approuve votre résolution de donner votre démission de Président et d'Administrateur de la Société de la Sambre à l'Oise. Mais ce qu'il n'approuve pas c'est de faire présenter à la Chambre française le projet du chemin de fer de Saint-Quentin à Maubeuge, projet dont le tracé est tout le long du canal, ce qui lui fait un tort immense; si au moins vous aviez demandé au Gouvernement français une indemnité il y aurait quelque compensation. Voilà tout ce qu'il m'a dit à cet égard.

Il m'a dit aussi que s'il a refusé les Fr. 5.000 de rente que vous voulez lui céder dans l'emprunt romain, c'est qu'il n'a pas d'argent dans ce moment, et que s'il arrivait un événement quelconque il ne voudrait pas plus tard avoir de désagrément avec vous.

26 février 1850

Il n'y avait rien à faire aujourd'hui en fonds romains et sardes à votre limite. Notre Bourse était faible et a des dispositions à la baisse par suite des (nouvelles) annonçant l'envoi des troupes françaises sur les frontières de l'Est (1).

7 mars 1850

Quant à la Banque nationale, le second vote doit avoir lieu aujourd'hui; ensuite le projet passera au Sénat. Dès que le projet aura passé par les deux Chambres, la Société générale recevra l'autorisation de payer les semestres arriérés sur ses actions. J'aurai du reste, l'avantage de vous tenir au courant de cette affaire (2).

(1) James de Rothschild cherchait des mains sûres pour placer son emprunt romain. « Les romains, nouvelle émission, notait-il à Lambert, restent fermes à 79 7/8 et si ce n'était, comme cela arrive toujours, que quelques personnes se pressent pour palper de suite un petit bénéfice, nous aurions eu des cours plus élevés. Une fois le terrain déblayé, nous aurons certainement de la hausse : nous arriverons dans les prix de 83 à 84 » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 23 février 1850).

(2) Le premier vote avait été obtenu le 20 mars 1850. Il avait donné lieu à de vives critiques contre la Société générale (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 30, dépêche du 20 mars 1850).

11 mars 1850

Le ministre des finances n'a pas de bons du Trésor disponibles pour le moment, il a épuisé les 15 millions qu'il était autorisé par la Chambre à émettre.

15 avril 1850

La Bourse était aujourd'hui très faible par suite de toutes les nouvelles qui arrivent de chez vous et qui jettent beaucoup d'inquiétudes dans les esprits (1).

27 avril 1850

Notre bourse était faible en fonds indigènes, on désire connaître le résultat de l'élection de demain à Paris. Cependant les fonds français étaient demandés à la fin de la Bourse.

10 mai 1850

On m'a assuré que dans le courant de ce mois, vous devez inaugurer le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin; je sais que notre ministre des travaux publics désirerait y assister, ainsi que M. Noel, inspecteur en chef des Ponts et Chaussées. Je crois par conséquent que vous ferez bien de les y inviter.

16 mai 1850

Notre bourse continue à être très faible, toujours sur les craintes que l'on éprouve des événements à Paris. On faisait courir le bruit qu'*Emile de Girardin* aurait été arrêté.

18 mai 1850

Notre Bourse reste toujours faible, aujourd'hui par suite de la baisse de Londres sur les consolidés et on est inquiet ici sur la tournure que prendra l'affaire de la Grèce, entre la France et l'Angleterre.

23 mai 1850

Répondant à la demande d'informations que vous me faites par

(1) Notons que James de Rothschild est venu à Bruxelles au début d'avril (Paris, Arch. Rothschild, lettre de la maison à Richtenberger, 8 avril 1850).

votre lettre du 17 courant (1) sur le rôle que vont jouer à présent la Banque de Belgique et la Société générale en présence de la nouvelle Banque qui va être instituée, j'ai l'honneur de vous dire d'abord que la création d'une Banque nationale est une satisfaction donnée à l'opinion publique. La représentation nationale dans le sein des Chambres a souvent fait entendre sa voix sur les dangers qu'il y avait laisser les deniers de l'Etat et de la Caisse d'Epargne entre les mains d'un établissement qu'on savait fortement engagé dans des entreprises industrielles, danger dont on exagérait la portée. Le Gouvernement s'en préoccupa beaucoup et il a fini par soumettre son plan qui satisfaisait à la fois et l'opinion publique et les deux banques existantes dont les intérêts ont été ménagés. De là résulte l'institution de la Banque nationale qui est une conception habile et heureuse. Car, en effet, l'on ne peut méconnaître que si d'un côté la Société générale et la Banque de Belgique perdent par l'escompte qui est réservée à la Banque nationale, de l'autre côté ces établissements se rattrapent par le bénéfice qui résulte de cet escompte qui en définitive leur reviendra en grande partie attendu que ce sont eux qui fournissent le capital à cet établissement.

Le capital de la nouvelle Banque est porté, comme vous l'avez vu, à 25 millions, et commence ses opérations avec 15 millions dont 9 fournis par la Banque de Belgique et 6 par la Société générale. Vous aurez lu, par les statuts du premier de ces établissements, l'emploi qu'il est autorisé à faire de son capital.

Ensuite je vous dirai que pour ce qui concerne les deux banques existantes, leur position restera à peu près la même. Dégagées l'une et l'autre de tout ce qui concerne les affaires du gouvernement, elles vont se livrer exclusivement aux opérations industrielles et commerciales. Les nombreux établissements de ce genre qui dépendent particulièrement de la Société générale n'en seront que mieux secondés.

La Banque de Belgique et la Société générale continueront aussi comme par le passé à servir leurs clients par comptes courants; le recouvrement d'effets sur la province et l'étranger ne leur est pas

(1) « Nous vous serons obligés de nous dire quel rôle vont maintenant jouer la Banque de Belgique et la Société générale. Il nous semble que la nouvelle Banque absorbe tout puisqu'elle fait ou plutôt fera tout ce que font les banques actuelles. Que leur restera-t-il donc? Fusionneront-elles simplement? Ou bien si les trois banques marchent concurremment, quel résultat peut-on espérer pour chacune d'elles. Nous vous serons obligés de nous renseigner un peu sur tout cela, car il y aura peut-être quelque parti à tirer de la situation, suivant ce que les choses sont appelées à devenir » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James à Richtenberger, 17 mai 1850).

interdit. L'escompte sur place et à bureau ouvert est seul réservé à la Banque nationale. Et la Banque de Belgique, qui après tout n'a jamais été considérée ici comme une institution de crédit mais bien comme une grande maison de Banque, se trouvera peu lésée par les nouveaux arrangements financiers parce qu'elle peut suivre comme de coutume son genre d'affaires avec la nombreuse clientèle qu'elle a sur place.

Je dois encore constater une chose qui sera d'un heureux effet. Une fois la nouvelle Banque établie, la circulation des billets de la Société générale et de la Banque de Belgique doit cesser et les billets du premier établissement seront mis en circulation. On n'aime peu ou point deux sortes de billets, le système anglais ou français est mieux vu.

29 mai 1850

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 23 courant une lettre particulière vous donnant d'amples détails sur la Banque nationale; vous l'aurez sans doute égarée, je vous remets donc ci-joint une copie.

Quant à l'échange des titres, je ne puis encore rien vous dire; les statuts de la nouvelle Banque ne sont pas encore faits et ceux de la Société générale ne sont pas encore approuvés; de sorte que M. Meeus ne sait pas encore jusqu'ici ce qu'il fera et n'a pas encore d'idée arrêtée.

Quant à la Banque de Belgique pour la partie des 9.000 actions qu'elle a à recevoir dans la nouvelle, elle a fait des propositions avec des conditions à tous les actionnaires qui peuvent se déclarer jusqu'au mois de décembre prochain; du reste je me réserve de vous donner à cet égard d'autres détails dès que je pourrai voir M. Deswerte, qui dans ce moment est malade à la campagne.

30 mai 1850

Notre Bourse était ferme en fonds indigènes avec des transactions limitées; on se préoccupait d'un article extrait de *La Patrie*, annonçant que M. de Brunow, ambassadeur de Russie en Angleterre, aurait été rappelé (1).

(1) Au début de juin, le gouvernement belge proposa à la maison Rothschild de lui vendre 12 millions de rentes 2 1/2 %, capital nominal. On en voulait au moins 50, en accordant quelques facilités pour des paiements échelonnés. La jouissance des intérêts depuis le 1^{er} janvier tiendrait lieu de commission. « Qui voudrait se mettre 12 millions de valeur sur les bras sans marge sur le prix et sans commission? » James estimait qu'il n'y avait

10 juin 1850

M. Greban, secrétaire de la Société générale est mort avant-hier, après plusieurs mois de maladie; c'est une grande perte pour cet établissement.

12 juin 1850

Je ne vois pas d'inconvénient de causer avec M. Malou, sur ce que vous me dites de la Société générale; mais il est absent par suite des élections et il vient d'être élu membre de la Chambre ainsi que M. de Meulenaere.

15 juin 1850

Comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma lettre du 31 mai dernier, la Banque de Belgique, à sa dernière Assemblée générale, a fait la proposition aux porteurs des actions de la 2^e émission de pouvoir se prononcer jusqu'au 31 décembre prochain, pour l'émission des nouvelles actions de la Banque nationale; elle prendra en paiement 10 actions de la 2^e émission à raison de Fr. 1.000 Fr. 10.000 et donne par contre 5 actions de la nouvelle Banque à raison de Fr. 600 versés . . . Fr. 3.000 }
plus 7 obligations de la Banque de Belgique Fr. 7.000 } Fr. 10.000

Ces dernières porteront intérêt à 5 % et sont remboursables par cinquième à partir du 31 décembre 1856 au 31 décembre 1860.

Quant aux autres 10.000 actions de la Banque nationale qui resteront à la Banque de Belgique, elles appartiendront à la première émission. Cependant la Banque de Belgique se réserve la faculté de vendre ces 10.000 actions, et le bénéfice appartiendra aux actionnaires de la 1^{re} émission. Si elles ne sont pas vendues le dividende et les intérêts seront également bonifiés aux porteurs de la 1^{re} émission.

Quant à la Société générale elle a pour sa part 10.000 actions à raison de Fr. 600 qu'elle garde en portefeuille faisant jouir les actionnaires des intérêts et dividendes, et lorsque les statuts seront acceptés, elle se propose de créer des actions au porteur ou nominatives de

pas assez d'activité pour courir les chances sans compensations. Il désirait une proposition claire et nette (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James à Richtenberger, (4 juin 1850). Un peu plus tard une autre proposition belge « ne renfermait pas assez d'éléments qui peuvent la rendre acceptable » (Id., lettre du 10 juin 1850). James envisageait cependant de faire des contrepropositions (Id., lettre du 12 juin 1850).

500 florins qui porteront purement et simplement un intérêt à 5 % et le porteur aura en outre une action de dividende sans désignation, qu'il pourra vendre séparément. Du reste, rien n'est encore décidé ni d'un côté ni de l'autre.

16 juin 1850

En causant avec M. Malou, il m'a fait comprendre que vous devriez rentrer en qualité de Président de la Société de la Sambre à l'Oise puisque l'affaire du chemin de fer n'a pas eu lieu; il va de votre intérêt de reprendre ces fonctions (1).

J'ai causé avec lui aussi de la Banque nationale, mais rien n'est encore décidé et dans ce moment le ministre est absent pour quelques temps; de sorte comme j'eus l'honneur de vous le dire par ma dernière lettre, l'affaire n'est pas plus avancée que le premier jour. M. Malou pense que le ministre retarde l'organisation de la nouvelle Banque parce qu'il doit faire sortir de la circulation douze millions de billets de banque qu'il a fait créer par la Société générale, et qu'il n'a pas d'argent.

25 juin 1850

En causant avec M. d'Hoffschmidt, il m'a dit qu'au mois d'octobre, on songera à faire l'emprunt. Il pense que ce sera un 5 %, d'un chiffre de 60 à 70 millions somme nécessaire pour retirer de la circulation l'emprunt forcé de 37 millions, 12 millions de billets de banque en circulation et diminuer la dette flottante, ensuite faire exécuter des travaux qui sont nécessaires, et lui personnellement est partisan que l'Etat finisse à ses frais le chemin de fer du Luxembourg.

12 juillet 1850

J'ai l'honneur de vous informer que le ministre des finances est de retour; il a été obligé de revenir plus tôt par suite de la démission du ministre de la guerre. Ce dernier a été obligé de donner sa démission à cause d'un conflit au sujet d'une brochure qui a été publiée

(1) « Quant à la Sambre à l'Oise, écrivait-on de Paris à Richtenberger, nous avons trop présent à l'esprit les paroles que M. Meeus a prononcées contre notre chef à l'occasion de l'affaire du chemin de fer pour penser qu'il veuille *jamais* rentrer dans la compagnie à quelque titre quelconque; il pourra peut-être oublier, mais pour rentrer dans son administration qui a pu lui prêter des intentions qu'on a méchamment et gratuitement mises en avant, il n'y faut pas compter » (Paris, Arch. Rothschild, lettre du 17 juin 1850).

par un major de l'armée sur la Garde civique; de sorte que le ministère est divisé pour le moment (1).

6 août 1850 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que le ministre des finances étant de retour depuis hier soir, j'ai été le voir et nous avons causé de l'affaire du 2 1/2. Il m'a dit qu'à Liège il vous a fait connaître ses idées. Il a environ 10 millions de 2 1/2 et demande 50 et une fraction, avec des paiements échelonnés; il dit que c'est dans ces paiements que vous devez trouver votre bénéfice. Il attend à cet égard ce que vous aurez à lui dire sur sa proposition, et de quelle manière vous voulez faire ces paiements.

J'ai vu également M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères, qui m'a demandé si le ministre des finances vous a déjà entretenu de l'emprunt qu'on a l'intention de faire. Son opinion est que l'emprunt doit être de 70 millions environ, et qu'on ne pourrait faire qu'un 5 %. M. d'Hoffschmidt désire que le gouvernement reprenne la suite du chemin de fer du Luxembourg, qui deviendrait plus tard un chemin de fer international, aboutissant d'un côté à la France et de l'autre à la Prusse.

A cette occasion M. d'Hoffschmidt m'a chargé de vous prier de vouloir bien réaliser les Fr. 50.000 que vous avez bien voulu lui céder dans l'emprunt romain; il pense qu'au cours actuel, il pourra avoir un petit bénéfice.

La même demande m'a été faite par M. Van Praet à qui vous avez également cédé la même somme dans cette affaire. Veuillez en conséquence me dire ce que je dois leur bonifier (2).

19 août 1850 (particulière)

Le ministre m'a donné sa parole qu'il n'a chargé personne d'aller à Londres pour emprunter de l'argent sur ses belges 4 %;

(1) James de Rothschild est venu à Bruxelles le 16 juillet (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 16 juillet 1850).

(2) « Quant à la réponse à faire à la proposition du ministre des finances, nous trouvons en y réfléchissant qu'il nous reste encore beaucoup de 2 1/2 % belge et nous ne nous sentons pas très disposés à nous charger encore d'une somme aussi forte que celle dont il s'agit, surtout au prix de 50 et une fraction. Il est vrai que vous nous parlez de paiements échelonnés par lesquels nous devrions retrouver notre bénéfice, mais encore serait-il nécessaire de connaître plus exactement les intentions du ministre à cet égard et qu'il expliquât comment il entendrait que les paiements eussent lieu » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 10 août 1850).

il ne connaît pas du tout ce monsieur Willmann chargé de cette négociation. Il veut bien vendre son 4% belge, mais non emprunter sur cette valeur. Ce ne peut donc être qu'un tiers qui s'est chargé de cette affaire à son insu (1).

Le ministre m'a dit que s'il vous convenait de faire avec lui une affaire en 3 % belge au lieu d'une en 4 %, il la ferait volontiers avec vous pour une somme de 15 à 18 millions. Mais il ne pourrait pas vous allouer de commission, il faudrait que vous vous retrouvassiez dans les termes de paiements échelonnés, et il vous prie de vouloir bien lui faire une proposition à cet égard (2).

Quant à l'affaire du 2 1/2, il m'a dit que dans quelques jours il me remettra une note stipulant la manière comme il voudrait traiter cette opération avec vous. Il paraît aussi que le personnel de la Banque nationale est à peu près au complet. D'après ce que m'a dit le ministre, il y a quatre administrateurs des deux banques, un cinquième est un commissaire du Gouvernement près la Société générale, et un autre, un ami, représentant de la Chambre à qui on veut donner une fiche de consolation.

24 août 1850

Le ministre des finances, que j'ai vu aujourd'hui, regrette beaucoup que vous ne vouliez rien faire avec lui, dans ses deux affaires en 3 et 4 % belges; et voici la proposition qu'il m'a chargé de vous transmettre pour celle en 2 1/2.

Il veut vous céder cette valeur au cours de 50 1/4 payable, six dixièmes le 1^{er} novembre et quatre dixièmes le 1^{er} février. Il est entendu que les intérêts seront réglés en votre faveur à partir du jour de la conclusion de l'opération et comme il va s'absenter la semaine prochaine, il désire connaître vos intentions sur cette proposition (3).

(1) « Nous vous remercions des renseignements que vous nous donnez sur l'affaire des £ 400.000 qu'on cherche à emprunter sur des obligations belges 4 %. Pour le moment, il n'y a rien à faire qu'à laisser dormir cette affaire là » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 20 août 1850).

(2) « Quant à la proposition du ministre des finances... pour une affaire de 15 à 18 millions en 3 % belge, nous ne pouvons y donner suite en ce moment, car nous ne sommes pas disposés à nous charger de 3 % belge et nous ne pourrions faire l'offre d'aucun prix » (Id., lettre du 21 août 1850).

(3) « Nous avons été surpris de la proposition du ministre des finances relativement à l'affaire du 2 1/2 % belge; nous nous attendions à ce qu'elle serait acceptable et celle que vous nous transmettez ne l'est vraiment pas. La moyenne des deux échéances de paiement porterait au 6 décembre, c'est donc environ trois mois d'intérêt que nous gagnerions, soit à 2 1/2 % l'an, 5/8 %. La marge n'est déjà pas très considérable et le ministre veut

31 août 1850

La récolte est bonne en général pour les céréales, il y a cependant quelques localités qui ont souffert par suite des inondations; le marché aux grains était plutôt faible que demandé. Les betteraves ont souffert dans quelques localités et ne donneront pas le produit comme l'année dernière. La maladie des pommes de terre n'est pas aussi grande qu'on le croyait et si le temps se maintient sa récolte ne sera pas mauvaise.

23 octobre 1850

M. Kerkhove, que j'ai vu aujourd'hui, m'a de nouveau parlé du 2 1/2, mais de suite je lui ai dit qu'il est impossible de traiter cette affaire comme le ministre l'entend, le cours étant à 49 5/8. Il m'a chargé de vous dire de tâcher en faisant cette affaire d'échelonner vos paiements de manière à ce que cela vous revienne à 48; de cette manière il est probable que le ministre traitera avec vous. M. Kerkhove m'a observé aussi que dans le cas où cette affaire ne se traiterait pas avec vous, le ministre la donnera plus tard à la Banque nationale qui vendra successivement.

29 octobre 1850 (particulière)

M. Kerkhove ayant remis sur le tapis l'affaire du 2 1/2 belge, je lui ai répondu dans le sens de ce que vous me dites, qu'il est impossible de traiter cette affaire dans ce moment, où cette valeur est offerte à 49 1/4. M. Kerkhove désire que vous fassiez des offres qu'on pourrait établir des paiements échelonnés; par exemple *partie au 1^{er} mai 1851 et partie au 1^{er} novembre 1851*. Voyez ce que vous en pensez (1).

31 octobre 1850

Comme j'eus l'honneur de vous le dire avant-hier, le ministre devait vous écrire le même jour. N'ayant pas aujourd'hui rencontré

encore nous faire payer 50 1/4 ce qui ne vaut en ce moment chez nous que 50; c'est tout au plus si nous ne serions pas obligés d'y mettre de notre argent. Veuillez donc faire quelques observations au ministre afin qu'il nous fasse des conditions sur lesquelles nous puissions traiter » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 26 août 1850).

(1) « Quant à la proposition de M. Kerkhove pour du 2 1/2 % belge avec paiement échelonné de la manière indiquée, cela ne ferait en résumé qu'une moyenne de 9 mois, soit 1 7/8 % ». James de Rothschild soulignait les variations brusques des cours : « nous ne voyons pas là un grand bénéfice à réaliser et franchement, cela ne nous tente guère » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 31 octobre 1850).

M. Kerkhove, je ne puis vous donner le chiffre exact du 2 1/2 qu'on veut vous céder, mais je crois que c'est dix millions environ; par ma prochaine j'aurai l'avantage de vous le dire au juste. Veuillez prendre note que j'ai vendu pour votre compte une obligation romaine à 76 1/2 (1).

2 novembre 1850

Le chiffre du 2 1/2 que le gouvernement veut vous céder s'élève à 11 millions moins une légère fraction; et comme j'eus l'honneur de vous le dire à diverses reprises, on ne peut pas vous le vendre au-dessous de 50, prix fixé par la Chambre. C'est à vous, à vous arranger avec les paiements échelonnés de manière à ce que cela ne vous revienne qu'à 47.

4 novembre 1850

J'ai vu ce matin M. Kerkhove qui m'a dit que n'ayant pas besoin d'argent pour le moment le Trésor ne pourra pas profiter de votre offre d'escompter les deux millions du 1^{er} janvier (2).

6 novembre 1850

J'ai vu aujourd'hui M. Kerkhove, que l'affaire du 2 1/2 pourrait se traiter du 1^{er} septembre dernier, mais par contre il demande que trois millions effectifs soient payés le 1^{er} mars 1851 et les 2 1/2 millions le 1^{er} juin. A cette proposition, j'ai répliqué à M. Kerkhove, qu'au lieu d'avancer la conclusion de cette affaire il la reculait, parce que dans sa dernière proposition on stipulait les paiements au 1^{er} mai

(1) « Nous remarquons que l'affaire du 2 1/2 % belge est de onze millions de nominal environ et qu'on ne traiterait rien en dessous de 50 sauf à s'arranger pour des paiements échelonnés qui pourraient faire ressortir le prix net à 47. Il serait vraiment difficile pour le moment de se décider à traiter la chose d'un seul coup, nous vous l'avons déjà dit. Seulement s'il était possible de traiter ferme pour la moitié en nous réservant une option pour l'autre moitié avec la faculté de payer sous escompte le terme échelonné qui serait stipulé, nous aurions à examiner la chose de plus près. Ne pourrait-on pas aussi stipuler le paiement comme si la chose avait été entamée il y a 3 ou 4 mois, de manière à ce que les intérêts sur les rentes en faveur du Trésor s'arrêtassent 3 ou 4 mois plus tôt; ce serait encore une marge de 1/2 à 3/4 % qui pourrait faciliter la négociation. Voyez, sans vous engager en rien, si ces préliminaires pourraient être un acheminement à une conclusion et veuillez nous en faire part » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 1 novembre 1850).

(2) Le ministre de France notait également qu'on n'avait pas besoin d'argent dans l'immédiat. Au reste, un nouveau droit sur les successions était en projet (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 30, dépêche du 4 novembre 1850).

et 1^{er} novembre 1851. M. Kerkhove m'a chargé de vous prier de faire votre proposition (1).

8 novembre 1850

J'ai vu M. Kerkhove et lui ai communiqué le contenu de votre lettre relativement à l'affaire du 2 1/2. Voici une note qu'il m'a remise à cet égard.

M. Kerkhove ne veut pas comprendre qu'au lieu de 50 c'est 50,43 que vous paierez prix d'achat du 2 1/2 puisque vous êtes obligés de bonifier au Trésor, 2 mois d'intérêts. Maintenant il attend votre contre proposition.

19 novembre 1850

Dans l'assemblée qui a eu lieu hier, M. Doffegnies, que vous connaissez, a été nommé secrétaire de la Société générale en remplacement de feu M. Greban.

Je vous remets ci-joint l'annonce de la Société générale relativement à l'émission de 3.000 actions de la Banque nationale.

21 novembre 1850

La Société générale émet 3.000 actions de la Banque nationale à raison de Fr. 1.200, provenant des dix mille actions qu'elle reçoit pour sa part. La prime de Fr. 200 provenant de cette émission sera partagée entre tous les actionnaires de la Société générale.

22 novembre 1850 (particulière)

J'ai eu occasion de voir aujourd'hui M. le baron de Bentinck, ambassadeur de Hollande, et en causant avec lui, de l'une et l'autre chose, il m'a dit que le gouvernement hollandais est décidé et que les Chambres approuveront la construction d'un chemin de fer de la frontière belge à Amsterdam, *par Gorcum*, avec un embranchement

(1) « Vous cotez le 2 1/2 % à 49 1/8 et supposant que nous vendions ainsi aujourd'hui, avec les intérêts en notre faveur jusqu'à ce jour à partir du 1^{er} juillet, cela donnerait 50.51, soit le pair. Il nous resterait donc pour tout bénéfice le délai jusqu'au 12 avril 1851, échéance moyenne du paiement demandé. Or que vaut l'argent aujourd'hui? 2 1/2 % l'an au plus? Calculez et vous verrez que d'ici au 12 avril, il y a 156 jours, ce qui donne L 1/10 % soit, sur 5 1/2 millions, Fr 60.000 pour se mettre une affaire de onze millions sur les bras. Franchement nous ne saurions quelles offres faire sur de pareilles prétentions » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 7 novembre 1850).

de *Breda vers Rotterdam*, pour faciliter les communications de ce côté pendant la mauvaise saison.

M. de Bentinck m'a dit en avoir causé avec nos ministres, qui verront avec plaisir la construction de ce chemin de fer, et ne demanderont pas mieux que de continuer celui d'Anvers à la frontière hollandaise. Le Gouvernement hollandais, à ce qu'il paraît, n'a pas l'intention de construire ce chemin de fer pour son compte, et le concèdera, mais la concession sera difficile à obtenir, car le gouvernement ne le concèdera pas à tout le monde, et ne le donnera qu'à une maison de premier ordre.

M. de Bentinck ne m'a fait cette confiance qu'en matière de conversation, en m'observant qu'il n'est nullement chargé de faire de proposition à cet égard, « me tenant seulement au courant de ce « qui se passe en Hollande » et ajoutant cependant « peut-être que votre maison serait disposée à se charger de cette affaire ».

Je lui ai cependant demandé quelles seraient les conditions. Le gouvernement hollandais n'accorderait-il pas un minimum d'intérêts? S'engagerait-il aussi à ne pas faire d'autres concessions par exemple, de sa frontière pour arriver dans les Flandres sur Bruges et Gand? A ces demandes, M. de Bentinck m'a répondu que ce seraient là des conditions à poser et à débattre en temps et lieu.

27 novembre 1850

J'ai pris note de votre ordre de vente en 2 1/2 belge à 48 1/2, en romains et en 3 % dette intérieure espagnole, mais impossible de placer une seule pièce en aucune valeur. Notre Bourse est démoralisée par suite de la forte baisse qui a eu lieu le 25 à Francfort où les métalliques sont tombées à 66 1/4. Ce jour-là, il y a eu quelques démêlés dans les rues de Francfort entre les Prussiens et les Bavares, de sorte que notre Bourse se ressent vivement de ces événements. Tout le monde voulait vendre : le 2 1/2 était offert à 47 7/8^e et les Romains à 74 1/2 sans trouver un seul acheteur (1).

28 novembre 1850 (particulière)

La présente a pour but de porter votre attention sur les dépêches télégraphiques qui viennent de Berlin.

(1) « Puisque la Banque nationale veut vendre du 2 1/2 % belge dès que le cours approchera de 50, nous vous autorisons à continuer vos ventes de ce fonds pour notre compte sur les prix de 49 3/8 à 3/4 » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 7 décembre 1850).

Comme j'eus l'avantage de vous le faire remarquer hier, la *Gazette de Cologne* ne donne pas régulièrement les cours de Berlin, et à cet égard on m'a dit que M. Oppenheim de Cologne fait venir tous les jours les cours de Berlin et les remets *ou ne les remets pas selon son bon plaisir* à la *Gazette de Cologne* mais il les envoie régulièrement ici à Bischoffsheim et à d'autres, ce qui je pense est convenu entre eux, et on les envoie également à Londres.

D'après ce qui précède, et comme je pense que vous tenez beaucoup dans ce moment-ci à avoir les cours de Berlin aussi vite que les autres, ne feriez-vous pas bien de vous les faire adresser par une maison de Berlin, à M. Hauchecorne à Cologne, qui me les expédieraient le soir à 8 heures par la malle poste à Aix-la-Chapelle au chemin de fer, avec ordre de les faire partir par le premier train du matin. Me les adressant directement à Bruxelles, ils arriveraient ici entre onze heures et midi; je vous les ferai parvenir par le chemin de fer pour que vous les ayez à 6 heures du matin, ou bien je pourrais m'entendre avec M. Wappers pour qu'elles vous parviennent le même jour à dix heures du soir.

On m'assure à l'instant que les cours annoncés dans le supplément de la *Gazette de Cologne* que je vous envoie sont du 26 et non du 27 pour votre gouverne.

Je pourrais aussi faire partir ces cours par voie de Calais pour Londres.

6 décembre 1850 (particulière)

J'ai l'avantage de vous informer que j'ai vu M. Kerkhove qui, de nouveau, a remis sur le tapis l'affaire du 2 1/2. Quoique la réponse à lui faire à cet égard me soit facile, et malgré lui avoir dit qu'il est impossible de traiter actuellement où cette valeur est à 49, il tient bon, et m'a dit que dès qu'elle approchera du cours de 50, la Banque nationale fera cette opération et émettra des titres au porteur, que par conséquent il vaudrait mieux pour vous que vous fassiez cette affaire pour n'avoir pas un *concurrent*. Que dois-je lui répondre?

10 décembre 1850

J'ai été voir M. de Haussy (1), Gouverneur de la Banque natio-

(1) Le gouverneur avait été nommé en août (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 30, dépêche du 12 août 1850).

nale, et j'ai causé avec lui, lui proposant en sa qualité de caissier de l'Etat, d'entrer en relations avec vous pour toutes les relations financières qui pourraient se présenter par la suite. M. de Haussy a parfaitement accueilli cette proposition et en causera avec le ministre des finances. Dès que j'aurai une réponse, je m'empresserai de vous la communiquer. Ma proposition avait principalement pour but d'établir entre vous et la Banque nationale des comptes réciproques. A cet égard, je vous serai obligé de m'indiquer à quelles conditions vous désirez que ces comptes soient établis, à quel intérêt et faut-il demander une commission (1).

12 décembre 1850 (particulière)

Comme j'eus l'avantage de vous le dire hier, j'ai revu aujourd'hui M. Kerkhove, qui m'a dit que le ministre consent volontiers à ce que vous lui fassiez le paiement en question, du 15 décembre au 15 janvier prochain, mais sans aucune perte d'intérêts pour lui. Toutefois il désire que d'ici au 1^{er} janvier vous lui ayez payé au moins *onze cents* mille francs, et le reste comme vous l'avez proposé.

A cette occasion, M. Kerkhove a remis de nouveau sur le tapis l'affaire du 2 1/2, vous proposant si par exemple vous étiez disposés à faire des offres, on pourrait peut-être vous bonifier 5/8 % pour les intérêts échéant au 1^{er} janvier, et à dater de cette époque vous pourriez proposer des paiements échelonnés (2).

Pourriez vous, à cette proposition, faire une offre.

Ceci n'est que pour vous tenir au courant de ce qu'on me dit sur cette affaire.

13 décembre 1850

J'ai été aujourd'hui faire une visite à M. le Prince de Chimay,

(1) « Nous serons charmés d'entrer en relation avec la Banque nationale et d'établir avec elle des comptes réciproques. Mais avant de pouvoir fixer les conditions auxquelles ces comptes devront être établis, nous avons besoin de connaître la nature des opérations dont nous serons chargés pour elle, les facilités qu'elle pourrait nous donner; si elle fixerait le taux de l'intérêt dans notre compte à 2 %, qui est le taux de l'escompte en Belgique, si en sa qualité de caissière de l'Etat elle aurait à nous faire des versements pour compte du gouvernement comme le faisait la Société générale. Lorsque vous nous aurez fait connaître tout ce qui concerne les relations entre la Banque nationale et nous, nous jugerons sur quel pied on pourrait les fixer et s'il y a lieu de demander une commission ou non » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 11 décembre 1850).

(2) « Quant à l'affaire des 2 1/2 %, ces fonds sont à 49 1/2. Nous ne voyons pas quel avantage il y aurait pour nous à les prendre à 50 avec une bonification de 5/8 %, ce qui les placerait à 49 3/8. Nous réfléchissons cependant sur les offres qu'il pourrait nous convenir de faire et reviendrons sur cet objet » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 14 décembre 1850).

le priant de vouloir bien intercéder pour votre chemin de fer de l'Agrappe et Griseuil. Il m'a promis son intervention, mais il ne peut en parler maintenant au ministre, qui est dans ce moment très occupé à la Chambre de la discussion du budget des travaux publics; dès que cette discussion sera terminée, je retournerai mardi ou mercredi chez le prince de Chimay accompagné de M. Imbault, et nous recauserons de cette affaire.

14 décembre 1850

J'ai revu aujourd'hui M. de Haussy, gouverneur de la Banque nationale, j'ai causé longuement avec lui sur les relations à établir entre vous et cette Banque; M. de Haussy est d'avis que ces relations sont indispensables, mais il doit soumettre cela au conseil de la Banque, mardi prochain. Il en a déjà causé avec M. Matthieu et Deswerte qui tous deux sont directeurs du nouvel établissement, et ces Messieurs sont parfaitement de cet avis. Je reverrai M. de Haussy la semaine prochaine et je vous rendrai compte du résultat.

18 décembre 1850

M. Deswerte m'a dit aussi qu'il a prévenu la Banque nationale que la Banque de Belgique vous accordait 1/8 % de commission sur toutes les affaires courantes. Mais d'après ce que M. Deswerte m'a dit, il paraîtrait que la nouvelle Banque désirerait s'arranger avec vous en convenant d'un prix à forfait sur toutes les affaires qu'elle aura à traiter à Paris. Ce sera à vous de formuler votre demande, soit pour les intérêts réciproques, soit pour la commission (1).

20 décembre 1850

Quant à l'affaire de la Banque nationale, M. de Haussy gouverneur de cette Banque a très peu de connaissance des affaires, de sorte que je ne puis causer qu'avec M. Deswerte, vice-gouverneur, et

(1) « Avant de nous adresser directement à la Banque nationale, nous désirerions savoir de quelle importance pourraient être les affaires qui nous seraient confiées et quelle somme elle aurait l'intention de nous allouer comme commission à forfait sur toutes les affaires qu'elle aura à traiter à Paris. Notre chef avait l'intention de se rendre à Bruxelles pour se concerter verbalement à ce sujet avec le gouverneur de la Banque nationale, mais le malaise très grave d'un de ses petits-fils l'affecte péniblement et l'empêche d'entreprendre ce petit voyage. Veuillez donc sonder indirectement l'administration de la Banque dans le sens que nous vous indiquons ci-contre et nous dire ce que vous aurez appris sur l'importance présente des transactions et sur le chiffre de commission à forfait » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 19 décembre 1850).

quant à l'importance des affaires que cette Banque fera, il est impossible de vous le dire parce que c'est un établissement nouveau qui n'a pas encore commencé et qui peut-être sera susceptible de modifications, de réformes ou d'améliorations; de sorte que l'on ne peut rien fixer pour le moment.

M. Deswerte m'a dit que vous ferez bien d'écrire à l'administration de la nouvelle Banque, et dans votre lettre vous lui proposerez d'entrer en relations avec elle. Vous pourriez lui proposer d'établir un compte courant à intérêts de 3 % avec 1/8 % de commission, ou un intérêt moindre sans commission comme vous le jugerez à propos. La Banque répondra à votre demande de quelle manière elle veut établir des relations avec vous et ouvrir des comptes.

23 décembre 1850

J'ai vu aujourd'hui M. Deswerte qui m'a dit qu'on a reçu à la Banque nationale votre lettre qui a été trouvée très bien et qu'on acceptera probablement votre proposition d'un compte courant à 3 % d'intérêts et 1/8 % de commission. Cependant on modifiera un peu pour ce qui aura rapport au caissier de l'Etat, qu'on ne voudra pas faire supporter de commission. Tout ceci sera discuté demain en conseil général et on vous répondra mercredi.

(1) La maison Rothschild avait donné directement à la Banque les conditions qu'elle estimait raisonnables et qui étaient celles « que nous avions avec les administrations qui ont précédé l'institution de la Banque nationale » : 3 % d'intérêt lorsque les fonds laissés disponibles en nos mains n'étaient pas trop considérables; 1/8 % de commission en notre faveur. Et James ajoutait : « nous sommes tout prêts à adopter ces mêmes conditions dans nos relations avec la Banque » (Paris, Arch. Rothschild, James à la Banque nationale, 21 décembre 1850). La Banque répondit favorablement (Id., James à Richtenberger, 31 décembre 1850).

ANNÉE 1851

31 décembre/1^{er} janvier 1855

Quant au voyage qu'à l'intention de faire à Bruxelles notre Sieur baron James de Rothschild, je pense qu'il n'a pas besoin de trop se presser, d'abord parce que la Banque nationale ne commence à s'installer que demain, qu'il leur faut quelques jours pour se reconnaître; d'un autre côté, le ministre des finances va s'absenter pour quelques jours, de sorte que d'ici à une huitaine je pourrai vous dire positivement si notre Sieur baron James de Rothschild en se rendant ici, rencontrera les personnes qu'il aura à voir (1).

4 janvier 1851

J'ai l'honneur de vous informer qu'en voyant aujourd'hui M. Meeus, qui sera vendredi à Paris, m'a dit que la Société générale désire renouveler les bonnes relations qui ont existé jusqu'à ce jour entre vous et elle. A cet égard il m'a chargé de vous prier de vouloir bien me donner vos idées, de quelle manière vous voulez établir ces nouvelles relations soit pour les comptes d'intérêts, etc..., afin qu'il puisse en parler au Conseil avant son départ pour Paris, et s'entendre ensuite avec vous à son arrivée (2).

9 janvier 1851 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière d'hier et d'après son contenu j'ai été voir le ministre des finances et M. Kerkhove, et tous deux m'ont dit qu'ils désirent que vous fassiez votre proposition pour les paiements échelonnés, par lesquels vous devez trouver votre commission, en vous cédant le 2 1/2 à 50 (3).

(1) La Banque venait de donner une réponse favorable aux ouvertures de James de Rothschild au sujet des rapports à établir entre eux. « Toutefois, avant qu'ils ne s'instaurent, il serait peut-être opportun que notre chef, le baron James de Rothschild, qui a l'intention de se rendre à Bruxelles, profitât de cette occasion pour voir la direction afin de donner à ces relations toute l'importance qu'elles sont susceptibles de prendre. Il pourrait en même temps voir ce qu'il peut y avoir à faire pour les 2 1/2 % belges que le ministre désire réaliser » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de la maison à Richtenberger, 31 décembre 1850).

(2) James de Rothschild avait conservé une certaine réticence vis-à-vis du gouverneur de la Société générale. « Nous serons charmés de voir M. Meeus et nous causerons à cette occasion bien volontiers avec lui sur tout ce qui pourra contribuer à renouer nos rapports avec la Société générale ainsi que vous nous en exprimez le désir de sa part. Malgré que nous n'ayons pas rencontré toujours auprès de lui tout le bon vouloir que nous aimions à espérer, et notamment dans la question de notre chemin de fer, nous ne doutons pas que nous ne puissions arriver à nous entendre. Aussi écouterons nous bien volontiers la proposition qu'il pourra être dans le cas de nous faire » (Paris, Arch. Rothschild, James à Richtenberger, 6 janvier 1851).

(3) James priait son représentant de demander au ministre quels étaient les termes de paiement envisagés. « Ceux du 1^{er} mars et du 1^{er} juin devront être modifiés, car nous

Le ministre des finances m'a chargé de vous observer que si vous tardez à faire cette affaire, il ne pourra plus la traiter aussi facilement, car il a la faculté d'émettre des bons du Trésor à 4 %, de sorte qu'il ne sera plus si pressé de traiter pour le 2 1/2.

Depuis le retour du ministre des finances, il est question d'une modification de cabinet, on dit qu'il aurait l'intention de se retirer. Mais d'après mes informations près de M. Van Praet, il croit que l'affaire s'arrangera et qu'il restera.

Je vous expédie, par le convoi de ce soir une lettre *venant du Roi vous priant de m'accuser réception de cette missive par lettre particulière que je puisse montrer à Sa Majesté car elle désire être certaine qu'elle vous est bien parvenue.*

13 janvier 1851 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière du 10 courant, et d'après son contenu j'ai été voir le ministre des finances pour engager l'affaire du 2 1/2, sans rien décider ni prendre d'engagement (1).

La première chose que le ministre m'a dit, c'est qu'il ne peut pas reculer les intérêts depuis le 1^{er} novembre dernier, parce qu'avant les vacances du jour de l'an il a annoncé à la Chambre que son affaire en 2 1/2 n'était pas faite.

Il veut faire l'affaire à partir du 1^{er} janvier. Pour les paiements, j'ai jeté en avant les mois de septembre et décembre. A cela il s'est écrié en disant que c'est une échéance de près d'une année, car en comptant seulement 4 % sur un capital effectif de six millions, cela laisserait un intérêt de 240 mille francs.

D'après ce que je vois, le ministre veut faire cette affaire avec vous,

ne voudrions traiter de cette partie qu'autant qu'il nous resterait une marge bien nette de 2 % sur le prix de 50 % : nous vous engageons ainsi à voir où en sont les choses et quelles peuvent être les intentions du ministre » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 8 janvier 1851).

(1) « Puisqu'on nous demande une proposition, notait James, nous nous décidons à en formuler une; mais prenez bien note avant tout que nous ne vous autorisons point à terminer rien, car après les remaniements ministériels que nous avons ici et la situation de la politique, nous ne voulons rien terminer avant de savoir un peu mieux la tournure que les choses prendront ». La proposition était de prendre le 2 1/2 % à 50, avec jouissance des intérêts depuis le 1^{er} novembre 1850 et en deux termes de paiement, au 30 septembre et au 31 décembre, avec faculté d'escompter ces paiements à un taux à fixer. « Les deux mois de jouissance d'intérêt sont ce que le ministre nous a lui-même offert, au mois de novembre dernier et quant au mode de paiement, la différence est insensible pour le Trésor ». Il ne s'agissait cependant pas d'offres fermes (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 10 janvier 1851).

mais il m'a dit que s'il ne la fait pas avec vous, il lui restera deux ressources : la première de demander à votre administration de rentes pour douze millions de certificats au porteur, *gratis*, et en cas de refus il donnera ses douze millions à la Banque nationale, qui créera des certificats au porteur et qui ne fera rien perdre sur les coupons, c'est-à-dire qu'elle les payera à Fr. 25, au lieu de Fr. 24,87 1/2. A cela je lui ai répondu que je ne pense pas qu'il soit convenable pour un ministre des finances de faire le métier de banquier en vendant par 20, 30 et 100 mille francs de 2 1/2.

Il m'a répondu en outre que vous avez deux avantages en faisant cette affaire avec lui; 1^o parce que vous faites l'affaire sans bourse déliée pour le moment, 2^o que s'il arrivait un événement politique (et je me suis principalement appuyé sur ce point), il ne serait pas de longue durée, que vous aurez toujours le temps, au prix de 50, de réaliser des bénéfices, parce que vous ne serez pas pressé pour le paiement. Nous en sommes restés là. Veuillez me faire connaître vos intentions, car le ministre ne peut pas vous accorder autrement qu'avec jouissance du 1^{er} janvier 1851.

J'en causerai encore avec M. Kerkhove.

16 janvier 1851 (*particulière*)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai vu aujourd'hui M. Kerkhove, et j'ai causé avec lui sur le contenu de votre lettre du 14 courant relativement aux deux millions dont vous restez débiteurs envers le Trésor. M. Kerkhove m'a dit que le ministre a reçu une lettre de vous à cet égard (1). On trouve que votre réclamation est juste et que vous n'aurez pas d'intérêts à payer, mais comme vous aurez le mois prochain à payer des intérêts et l'amortissement sur le 3 % belge, vous pourrez appliquer Fr. 500.000 de cet argent, et pour le reste le ministre vous écrira de lui envoyer les 1.500 mille francs parce que le Trésor ne peut pas laisser des sommes en mains sans garantie. Cependant M. Kerkhove m'a dit que si sur cette somme vous pouvez bonifier un intérêt jusqu'au 15 avril, le ministre vous laissera ces Fr. 1.500.000, *avec garantie*, car à cette époque le ministre doit vous faire les fonds pour les intérêts

(1) La dette de la maison vis-à-vis du Trésor s'élevait à 2.250.000 francs (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 14 janvier 1851).

à payer le 1^{er} mai. Veuillez à cet égard me dire quel intérêt vous pourriez bonifier (1).

M. Kerkhove m'a reparlé du 2 1/2, mais je lui ai dit que sans doute les circonstances actuelles vous auront empêché de m'écrire à cet égard.

On craint ici un changement de ministère par suite de la discussion du budget de la guerre.

18 janvier 1851 (particulière)

Comme j'eus l'avantage de vous le dire dans ma précédente, le ministre a donné aujourd'hui sa démission par suite de la discussion du budget de la guerre. La Chambre s'est ajournée jusqu'à mardi de sorte qu'il m'a été impossible de voir aujourd'hui le ministre des finances. Je n'ai pu causer qu'un instant avec M. Kerkhove, qui m'a dit que quant à la garantie qu'on vous demande pour l'affaire des 1.500 mille francs, ce n'est pas du tout par méfiance mais c'est qu'on craint la Chambre et la Cour des Comptes qui pourraient demander des explications. Je lui ai du reste fait comprendre que je n'étais pas pressé de retirer les huit millions 2 1/2 provenant de l'affaire des pièces de Fr. 10, d'autant mieux encore qu'il ne me reste plus que 100 mille francs à verser de ce chef pour solder entièrement cette affaire.

J'ai mis en avant la proposition *comme venant de moi* de bonifier 2 % sur les Fr. 1.500 mille francs, mais il m'a répondu qu'on ne pourrait pas accepter 2 %, mais que si vous vouliez accorder 3 % à partir du 1^{er} février au 15 avril, cela pourra s'arranger, m'observant en outre qu'il faudrait une réponse immédiate sans quoi on sera obligé de vous demander le paiement successif de ces 1.500 mille francs ou qu'on s'arrangerait avec la Banque nationale.

D'après ce qui précède, veuillez me dire quel intérêt vous voulez bonifier et si je tombe d'accord avec M. Kerkhove, je pourrai retirer une partie des 8 millions 2 1/2 ou déposer £.60.000, 5 % belge.

Quant à l'affaire du 2 1/2, elle est ajournée pour quelques jours par suite de la démission des ministres; voilà du moins ce que

(1) James de Rothschild ne voyait pas de quelles garanties on voulait parler à Bruxelles. Il consentait à garder à 2 % les 1.500.000 francs : cela représentait un sacrifice, car les bons du Trésor étaient à Paris à 2 1/2 % et l'argent était abondant. Quant à l'affaire du 2 1/2 %, le banquier parisien ne voulait rien faire dans les conditions politiques du moment. Il fallait attendre le sort du ministère devant les Chambres (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 17 janvier 1851).

M. Kerkhove m'a dit. Tout ce que j'ai pu savoir de lui c'est que le ministre s'engagera probablement de ne pas faire d'emprunt jusqu'à ce que cette affaire du 2 1/2 soit entièrement payée.

D'après ce que M. Kerkhove m'a dit, il est probable que vous obtiendrez gratis les frais de visa, parce qu'on va présenter un projet de loi à cet égard.

Je crois que d'après l'incident qui s'est élevé aujourd'hui dans le cabinet vous gagnez du temps pour l'affaire du 2 1/2, ce qui n'en vaut que mieux.

On m'a assuré que les ministres de la guerre, des affaires étrangères et de l'intérieur resteront probablement; les autres se retirent. Je vous tiendrai au courant de ce qu'il surgira; le Roi doit revenir ce soir.

19 janvier 1851 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, notre ministère est en dislocation.

Le Roi est de retour et aujourd'hui il y a eu conseil. D'après ce que M. Van Praet m'a dit, le Roi n'est pas encore décidé d'accepter la démission des ministres; il pense que la majeure partie restera, mais rien n'est décidé. Il faut quelques jours encore pour arriver à une décision, de sorte que vous voyez que je ne puis m'occuper de rien avant que le ministère ne soit reconstitué.

23 janvier 1851 (particulière)

J'ai l'avantage de vous informer que j'ai été voir aujourd'hui le ministre des finances qui m'a dit qu'il examinera la question du visa pour les titres 2 1/2 s'il faut payer oui ou non. Il m'a dit aussi qu'il ne peut pas prendre d'engagement de ne pas faire d'emprunt dans l'intervalle du paiement de l'affaire 2 1/2, mais il dit aussi qu'il n'est pas probable qu'il s'en fasse un, cependant on ne peut pas prévoir ce qui pourrait arriver.

Quant au prix du 2 1/2, il n'y a rien à changer, et de nouveau il m'a répété que les intérêts ne peuvent pas être reculés de 3 mois. Je lui ai ensuite mis en avant *comme venant de moi*, le paiement d'une partie au mois de septembre et de l'autre partie au mois de décembre; il s'est récrié sur cette proposition, en me disant que c'est trop long, qu'il devra la soumettre au conseil des ministres pour y être débattue. Je lui ai dit du reste que je vous rendrai compte de

notre entretien, et comme vous devez dans quelques jours passer par Bruxelles, vous viendrez le voir et pourrez verbalement traiter avec lui. Il m'a répondu qu'il vous verra avec plaisir, mais qu'il ne veut en aucune manière rester engagé (*ceci pour la forme et manière de parler*).

J'ai voulu entamer avec lui l'affaire des 1.500 mille francs mais comme il voullait mettre en avant le chiffre de 4 %, je n'ai pas continué, préférant m'arranger avec M. Kerkhove avec lequel je traiterai cette affaire plus facilement qu'avec lui. Ce dernier était absent aujourd'hui, je le reverrai demain.

25 janvier 1851 (particuljère)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre d'hier mais je n'ai pas rencontré aujourd'hui le ministre des finances. Il était chez le Roi à Laeken; je le reverrai demain. J'ai causé avec M. Kerkhove et lui ai demandé si le ministre lui a parlé de notre entretien d'hier, dans lequel j'ai mis en avant la proposition des paiements pour septembre et décembre. Lui aussi trouve que les termes sont trop longs, et que si on les stipulait pour 6 et 9 mois à partir du 1^{er} février ce qui serait au mois d'août et novembre, on pourrait de cette manière parvenir à s'arranger; il m'a observé qu'au 1^{er} juillet vous touchez l'intérêt sur 11 millions de 2 1/2 ce qui fait 5 % sur un capital effectif de Fr. 5.500.000, et vous touchez sur le reste également les intérêts à 5 %. A cela je lui ai répliqué qu'on ne peut pas calculer ainsi, parce que l'argent à Paris ne vaut que 2 1/2 %.

Je lui ai demandé aussi si on vous accorderait la facilité d'anticiper les paiements à raison de 4 % d'escompte; il m'a répondu que non, parce que vous pourriez arriver de vouloir payer dans un moment où le Trésor n'a pas besoin d'argent. Mais si par exemple vous pouvez fixer l'époque à laquelle vous ferez des paiements par anticipation, on pourrait peut-être s'entendre à cet égard.

Du reste, M. Kerkhove ne peut rien dire de positif sur tout ce qui précède, car il ignore si le ministre n'est pas déjà en pourparlers avec la Banque nationale. *Mais ceci est manière de parler à ce que je crois.*

L'ambassadeur de France à Berlin a été mandé à Paris et il est déjà en route.

26 janvier 1851 (particulière)

Quant à la proposition à faire à la Banque nationale j'attendrai

votre arrivée à Bruxelles (1). Ce n'est qu'à M. Deswerte, directeur de la Banque de Belgique et vice-gouverneur de la Banque nationale, que vous pourrez vous adresser, car M. de Haussy, gouverneur y entend fort peu de chose.

27 janvier 1851 (particulière)

J'ai été voir le ministre des finances, aujourd'hui, qui m'a dit qu'il ne peut pas me donner d'ultimatum pour l'affaire du 2 1/2 en ce qu'aucune proposition définitive ne lui a été faite par moi, que depuis longtemps il m'a averti que d'autres propositions pourraient lui être faites; effectivement dit-il qu'on est sur le point de lui en faire d'autres, qu'il les écouterait et les discuterait. Quant à moi je crois que ceci est pour obtenir de vous de meilleures conditions, qu'il me tient ce langage; je lui ai du reste observé que votre intention est de passer ici demain soir, que vous viendrez le voir et causer avec lui.

J'ai été ensuite causer avec M. Kerkhove de qui je voulais connaître la manière de voir dans cette affaire. Lui trouve aussi que les termes de paiement sont trop longs et que d'après ses calculs il vous resterait un bénéfice d'au-delà 3 %. Je lui ai dit aussi que vous passeriez ici demain ou après demain. Du reste, M. Kerkhove m'a dit aujourd'hui des propositions que d'autres voudraient faire au ministre; je lui ai dit que je vous ai engagé de faire l'affaire parce qu'il se donne beaucoup de peine pour que cette affaire soit conclue avec vous.

Pour savoir si réellement il est fait d'autres propositions au ministre des finances par d'autres personnes, j'ai été voir M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères, avec lequel en causant de choses et d'autres, je lui ai demandé si au conseil des ministres il a été question de l'affaire 2 1/2, il m'a assuré que pas un mot n'a été prononcé, de sorte qu'il est probable que c'est uniquement pour obtenir de vous de meilleures conditions. Vous verrez maintenant si vous jugez à propos de vous rendre pour 24 heures à Bruxelles.

J'ai causé aussi avec M. Kerkhove de votre proposition des 3/16 de bonification sur les 1.500 mille francs et comme j'eus l'avantage de vous le dire par ma précédente, il ne le fera pas et reste sur le chiffre de 3 %. Dans le cas contraire il fera créditer chez vous la Banque nationale qui paiera ici au Trésor sans perte.

(1) James de Rothschild arriva effectivement à Bruxelles le 29 janvier.

1^{er} février 1851 (particulière)

J'ai été voir M. Kerkhove qui m'a de suite demandé si la Banque nationale s'est entendue avec vous au sujet du 2 1/2. Je lui ai répondu négativement, et lui ai rendu compte de tout ce qui s'est passé hier, de votre entrevue avec le gouverneur, etc. Il a parfaitement approuvé votre départ hier soir; de cette manière vous avez maintenu votre dignité. Il m'a dit qu'on vous a écrit hier relativement au 3 % et on vous a autorisé de retenir une somme de sur les fonds que vous avez en mains, il croit qu'il restera encore Fr. 1.700.000 disponibles pour le Trésor. A cet égard il m'a répété de nouveau que vous devez bonifier 2 1/2 % sur cette somme à partir du 1^{er} février jusqu'au 15 avril; il m'a chargé de vous prier d'écrire dans ce sens au ministre. Lui de son côté engagera le ministre à le faire à ce taux, car ce dernier veut également avoir 3 % ainsi que vous les bonifiez à la Banque, et si vous êtes d'accord sur ce point, veuillez me le dire pour que je puisse retirer les 2 1/2 belges et les transférer en votre nom, et disposer 60 à £.70.000 5 % soit l'équivalent des fonds que vous resterez redevables au Trésor jusqu'au 15 avril.

2 février 1851 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier. D'après ce qui a été convenu, j'ai été voir aujourd'hui M. de Haussy, Gouverneur de la Banque nationale, pour connaître le résultat de ce qui a été décidé hier au conseil de cette Banque; mais M. de Haussy m'a dit qu'on n'a pu s'occuper hier de cette affaire, le conseil n'ayant pas été au complet; M. Bischoffsheim était à Anvers, M. Matthieu était absent et un membre M. Van der Elst a donné sa démission. De sorte que le gouverneur me fera savoir ce qui se décidera au conseil de demain, s'il a lieu; cependant d'après ce que M. de Haussy m'a dit, il croit que la Société générale et la Banque de Belgique céderont leur part, ce qui ferait la moitié de l'affaire.

En causant avec lui il m'a dit aussi (et je crois que ce qui suit lui est échappé) que pour les Fr. 10.500.000 que la Banque nationale a achetés du ministre, la Société générale aurait pris l'engagement de lui fournir des titres au porteur, provenant de votre administration, moyennant une bonification de Fr. 10 par titre. J'ai passé outre, et je veux complètement ignorer cette convention; mais en attendant je vous prie de vouloir bien examiner votre contrat avec l'administration de rentes 2 1/2, et voir de quelle manière cela pourrait se faire.

Il m'a de nouveau parlé des fonds provenant de la Banque nationale dans son compte chez vous et qui devront être versés plus tard pour compte de l'Etat, je lui ai donné à cet égard les explications reçues de vous, c'est-à-dire qu'en versant par exemple chez vous, le 1^{er} février, 2 millions
le 1^{er} mars 2 »
le 1^{er} avril 2 «

que les deux derniers millions du 1^{er} avril ne porteront intérêt qu'à 2 1/2 % et les quatre autres millions à 3 %, que vous ne compterez pas de commission sur cette dernière somme de deux millions. Il paraît que cette condition lui convient beaucoup et il m'a chargé d'en causer avec Monsieur Deswerte; comme je n'ai pas aujourd'hui rencontré ce dernier, j'irai le revoir demain.

3 février 1851 (particulière)

J'ai été voir M. Deswerte qui m'a confirmé ce que j'eus l'avantage de vous dire hier, que le conseil n'a pu avoir lieu mais que cette affaire sera discutée demain.

M. Deswerte est du même avis que M. de Haussy, que votre proposition est acceptable pour les versements de la Banque nationale; il en sera également question demain au conseil.

M. Deswerte m'a de nouveau témoigné le désir de voir conclure votre affaire du 2 1/2; je lui ai répondu que j'attends des propositions acceptables.

Il est décidé entre M. Kerkhove et moi que demain matin les huit millions 2 1/2 me seront remis, transférés en votre nom et que par contre je dois lui remettre £.70.000 5 % belge 1842 jusqu'au 15 avril prochain en garantie des sommes que vous avez en mains pour compte du Trésor.

A cette occasion M. Kerkhove m'a dit confidentiellement qu'il a causé avec plusieurs administrateurs de la Banque nationale, qu'il les a trouvés fort bien disposés de faire l'affaire avec vous, et particulièrement M. Matthieu.

Vous remarquerez que j'ai vendu aujourd'hui du 4 1/2 % belge, de cette manière le 4 % ne prendra pas faveur. Je continuerai demain et jours suivants par petites parties la même opération ce qui empêchera certainement le 4 1/2 de monter. Quant au 2 1/2 je l'ai offert aujourd'hui à 50 1/2, cela a fait de l'effet de manière qu'on ne veut pas dépasser 50 1/4. Aussi est-il coté ainsi : *Argent et 5/16 papier*;

en agissant ainsi je fais semblant de vouloir vendre et je ne vends rien. J'ai écrit dans ce sens à M. Lambert qui agira de même et je vous prie de hâter l'envoi de la procuration pour transférer les 2 millions dont les titres sont déjà déposés à l'administration, cela aussi fera son effet.

4 février 1851 (particulière)

M. de Haussy a été très franc avec moi, car M. Lambert m'a écrit que M. Bischoffsheim était samedi à Anvers. Je pense, comme vous, que la Société générale ne fera rien avec la Banque nationale avant d'en référer à vous, car il faudra confectionner 5 à 6.000 titres.

J'ai communiqué à M. Deswerte, qui est venu me voir, le contenu de votre lettre d'hier. La Banque doit vous écrire demain, et d'après ce qu'il m'a dit, on préférera faire deux comptes, l'un à 2 1/2 %, l'autre à 3 %, ce qui sera plus facile pour la Banque.

Quant à l'affaire 2 1/2, on n'a pu rien décider aujourd'hui, on voudrait connaître les propositions que vous avez à faire.

J'ai été voir M. de Meulenaere qui m'a dit que dans cette affaire le ministre a presque forcé la main à M. Meeus pour que la Société générale participe à cette opération, et cela parce qu'il exigeait 3 % d'intérêts sur les 12 millions de billets de banque qu'il a fait créer par elle, ce qu'elle ne voulait pas faire parce que ce serait une perte annuelle de Fr. 360.000.

P.S. A l'instant, M. Bischoffsheim sort de chez moi, et a débuté par la proposition qui vous a été faite de confondre les deux parties ensemble, de vendre à des prix élevés, que vous auriez deux tiers de bénéfice et la Banque nationale un tiers.

Après lui avoir fait comprendre que vous ne vouliez pas vous lier les mains, il a abandonné cette idée, et m'a chargé de vous dire que la Banque veut vous céder *la moitié ou 6 millions nominal* au prix d'achat à 50, avec un mois d'intérêts et payables dans deux mois. La Banque nationale prendra vis-à-vis de vous l'engagement de ne pas vendre avant deux à trois mois. M. Bischoffsheim m'a témoigné le désir de pouvoir s'entendre avec vous et attend votre proposition; il m'a du reste assuré que sa démarche près de moi est tout à fait personnelle et faite à l'insu principalement de M. Matthieu.

Demain sera réglé le transfert des huit millions et j'ai fait aujourd'hui le dépôt des £.70.000 5 % belge.

D'après moi, je vois qu'on commence à avoir peur, surtout

d'après le retrait des 8 millions 2 1/2 d'un côté et ma remise de 4 millions de titres à l'administration 2 1/2 à la signature feront réfléchir ces messieurs.

6 février 1851 (particulière)

J'ai été voir M. Bischoffsheim et j'ai causé avec lui sur le contenu de votre lettre; j'ai débattu avec lui les termes de paiement et lui ai fait comprendre que vos propositions antérieures faites au ministère étaient de 6 et 9 mois à dater du 1^{er} février et les intérêts courus à dater du 1^{er} janvier en votre faveur.

M. Bischoffsheim, qui montre beaucoup de bonne volonté et témoigne le désir de vous voir intéressés dans cette affaire, m'a dit qu'il faut faire la chose aussi simple que possible vis-à-vis de la Banque nationale. Il fera la proposition de vous céder la moitié à 50, plus les intérêts échus d'un mois qu'elle même est obligée de bonifier au ministre (et non pas en votre faveur comme vous le dites). Le tout payable à trois mois à partir du 1^{er} février.

Il m'a promis en outre qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour vous faire obtenir un délai de 4 mois; et à cet égard il me charge de vous prier de lui laisser les mains libres, il défendra ce point mieux que vous-mêmes; et bien entendu que la Banque s'engagera vis-à-vis de vous de ne rien vendre d'ici à trois mois.

Si vous êtes d'accord sur ce qui précède veuillez m'autoriser à faire transférer en votre nom la moitié qui vous sera cédée par la Banque nationale, mais par contre vous devrez lui déposer d'autres valeurs en garantie. Mais si vous ne voulez pas faire transférer de suite il n'y aura pas de garantie à donner. Il est encore entendu que les paiements devront être faits ici.

M. Bischoffsheim m'a encore chargé de vous dire de simplifier l'affaire autant que possible, de ne plus y ajouter de conditions, et de répondre par retour de courrier. J'ai tout lieu de croire que vous obtiendrez 4 mois (1).

(1) « Vous comprenez parfaitement bien, répondait James, que cette affaire n'est plus à proprement parler une affaire pour nous et si nous acceptons ces propositions (de Bischoffsheim), c'est plus pour marcher en bonne harmonie avec la Banque et lui être agréable qu'en vue du bénéfice à espérer. Il s'agit en effet de si peu de chose aujourd'hui que ce n'est en vérité plus la peine de discuter d'un mois de plus ou de moins pour le paiement ». Richtenberger avait ordre de traiter avec le gouverneur (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 7 février 1851).

8 février 1851 (particulière)

Nous avons causé de l'affaire 2 1/2 avec M. Deswerte; je lui ai fait connaître que vous acceptez à 50 avec bonification d'un mois d'intérêts en leur faveur telle que l'affaire est faite avec le Gouvernement et payable dans quatre mois, me réservant en outre de pouvoir anticiper les paiements avec 3 % d'intérêts en ma faveur, ou de bonifier 3 % après le délai de 4 mois. Mais M. Deswerte m'a dit de suite que la Banque ne veut pas que vous anticipiez puisqu'elle vous a écrit hier pour vous demander d'accepter 4 millions à 3 % de sorte qu'elle a de l'argent de trop; préférant plutôt de vous laisser l'argent de l'affaire 2 1/2 lorsque l'époque du paiement sera arrivée, si à ce moment elle n'en a pas besoin. M. Deswerte m'a renvoyé à M. Bischoffsheim avec lequel j'ai causé aussi, et il m'a fait les mêmes observations pour les paiements par anticipation, m'engageant d'écrire à la Banque nationale une lettre pure et simple pour lui annoncer que vous consentiez à prendre la moitié de l'affaire payable dans quatre mois, et qu'elle doit s'engager à ne pas vendre de 2 1/2 avant trois mois. Voici une copie de sa réponse que je viens de recevoir de la Banque.

Entre temps, M. Bischoffsheim est venu me voir et m'a fait part de la nouvelle difficulté qui s'élève; c'est que M. Mathieu prétend que la Société générale ne voudra pas céder sa part dans cette affaire.

M. Bischoffsheim m'engage de voir demain M. Meeus pour savoir pourquoi M. Mathieu fait de l'opposition, car la Banque nationale et la Banque de Belgique sont parfaitement d'accord de vous voir vous intéresser dans cette affaire pour la moitié.

J'ai de suite observé à M. Bischoffsheim que si la Société générale ne veut pas céder une part, la Banque nationale et la Banque de Belgique réunies pourront vous céder chacune un quart. M. Bischoffsheim n'a pas repoussé cette proposition et d'ici à lundi je saurai ce qu'il en est.

10 février 1851 (particulière)

Vous aurez remarqué, par ma précédente, les propositions que j'ai faites à la Banque nationale et à la Banque de Belgique en cas de refus de la Société générale. Aujourd'hui ce refus est officiel d'après la lettre que je viens de recevoir de M. de Haussy et dont je vous remets une copie; vous y verrez que la Banque nationale est engagée jusqu'à la fin du mois avec d'autres établissements qui sont

comme vous le savez la Banque de Belgique et la Société générale. Je verrai demain MM. de Haussy et Deswerte (1).

12 février 1851 (particulière)

Nous avons ensuite causé de l'affaire 2 1/2, et comme j'eus l'avantage de vous le dire hier, la Banque nationale est engagée avec la Banque de Belgique et la Société générale jusqu'à la fin de ce mois.

Lorsqu'on vous a offert la moitié de l'opération, ces Messieurs ne s'attendaient pas à l'opposition que ferait la Société générale, et à son refus de participer à la cession qui devait vous être faite, mais M. Deswerte m'a dit que nous attendrons jusqu'à la fin du mois; je dois alors revoir ces Messieurs et leur faire de nouvelles propositions, qui, il n'en doute pas, seront accueillies favorablement.

Jusqu'ici les banques ne vendent pas. D'ailleurs ils ne peuvent pas, ils n'ont pas de titres au porteur, et je crois que vous ferez bien de tenir prêts 5.000 titres quand on viendra vous les demander et s'entendre avec vous pour les titres de votre administration.

26 avril 1851

Quant aux craintes que vous témoignez que la Banque viendrait à vous demander des envois d'argent en retour de ses avances, M. de Haussy m'a dit que cela ne sera pas probable, car elle a ici 28 millions de numéraire en caisse, ce qui dépasse de beaucoup le chiffre de l'émission de ses billets, et que ce ne serait qu'à la toute dernière extrémité qu'on vous demanderait des fonds, et qu'elle accepterait dans ce cas des pièces de Fr. 20 qui vous seraient remises par la Banque de France parce que c'est la monnaie légale de France (2).

2 juillet 1851

Je crois que l'emprunt d'Autriche aura du succès, ici et à

(1) « Il nous semble, notait James de Rothschild, que les deux banques ont là une excellente occasion pour montrer à la Société qu'on peut se passer d'elle » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 11 février 1851).

(2) Entre les deux dernières dates, l'affaire du 2 1/2 % avait entraîné et James se montrait assez irrité de la façon dont elle était conduite. Il avait bien indiqué qu'il ne courrait pas après les propositions (Arch. Rothschild, lettre du 8 mars 1851), mais qu'il désirait qu'une décision fût prise (Id., lettre du 10 mars 1851). Au début d'avril la maison Rothschild avait menacé de rompre ses relations avec la Banque nationale (Id., lettre du 10 avril 1851). C'est qu'en effet cette dernière multipliait les envois d'espèces dont on ne pouvait la couvrir, faute de valeurs (Id., lettre du 19 avril 1851). Les opérations se faisaient donc à sens unique, au détriment de la maison Rothschild (Id., lettre du 25 avril 1851).

Anvers, parce que c'est un fonds connu; ensuite que dans ce moment il y a beaucoup d'argent disponible. Outre cela au prix actuel des métalliques, il y a assez de marge contre les fonds belges, il y aura donc beaucoup de particuliers qui vendront leurs belges pour entrer dans le nouveau fonds, surtout s'il est fait pour vous; d'un autre côté les courtiers s'en occuperont activement s'ils sont assurés d'une commission de 1/4 % comme c'est l'usage ici.

Vous aurez remarqué, par une de mes précédentes lettres, qu'Ozy à Anvers s'occupe de l'émission de l'emprunt sarde. Les rentiers à Anvers ne sont pas portés pour l'emprunt sarde en général, c'est *une affaire de catholicisme*, et ici, on n'a jusqu'aujourd'hui souscrit que pour £. 10.000. Si vous voulez que cet emprunt *fasse fiasco* ici, cela me sera très facile en faisant un sacrifice de 1/2 % sur Fr. 5.000 de rente, que je ferai offrir par petites parties, de sorte que personne ne voudra du nouvel emprunt (1).

10 septembre 1851

J'ai encore rencontré après votre départ M. Masui à qui j'ai communiqué la conversation que vous avez eue avec S. M. le Roi et M. Van Praet concernant l'affaire de Berlin. Il vous a parfaitement approuvé de ce que vous n'êtes pas allé voir le ministre des travaux publics; il m'a assuré qu'il allait en parler aujourd'hui même à M. Van Praet, afin qu'il en donne connaissance à M. Nothomb à Berlin.

Je pense que vous aurez encore eu le temps de m'envoyer de nouvelles instructions pour l'emprunt d'Autriche, car ici, malgré toutes les explications que je donne relativement à cette affaire, on n'est pas disposé à entrer dans cette souscription, parce qu'on n'aime pas de payer comptant, d'autant plus qu'on s'attendait à pouvoir le faire en plusieurs termes afin de faire rentrer les fonds qui sont nécessaires; d'un autre côté les souscripteurs n'aiment pas de se soumettre au change sur Augsbourg que le ministre doit fixer, et dans cette incertitude, ils ne savent pas de suite ce qu'ils auront à payer pour les versements qui restent à faire (2).

(1) La maison Rothschild venait en effet de conclure un emprunt avec l'Autriche (cf. *Moniteur universel*, 31 juillet 1851). « Nous vous fixerons très prochainement sur les conditions de la souscription pour l'emprunt d'Autriche. En attendant, il sera au mieux que vous entreteniez les bonnes dispositions que vous remarquez parmi les rentiers et courtiers. Ces derniers y trouveront leur compte puisqu'ils auront droit à une commission de 1/4 % » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James du 3 juillet 1851).

(2) Entre juillet et octobre 1851, la position de la Banque nationale vis-à-vis de la maison Rothschild n'avait cessé d'inquiéter James. Le compte de la Banque à Paris était monté à 4,5 millions. On ne pouvait la couvrir avec des valeurs introuvables : il

21 novembre 1851

En causant avec M. Kerkhove, il m'a demandé vaguement si dans le moment actuel vous seriez disposés à traiter un emprunt en 5 % de 25 à 30 millions.

10 décembre 1851 (particulière) (1).

En voyant aujourd'hui M. Kerkhove, il m'a parlé de l'emprunt me disant qu'il croit que vous ferez bien d'entamer des propositions à cet égard. Soit l'emprunt à 100, 2 1/2 à 2 % de commission, jouissance du 1^{er} novembre dernier et des paiements échelonnés, qu'ensuite je devrai m'entendre avec la Banque nationale. A cela j'ai répliqué qu'il n'y a pas de doute et que vous vous entendrez fort bien avec elle.

M. Kerkhove m'a en outre observé que lorsque le ministre a traité dernièrement avec la compagnie du Luxembourg, il a été convenu que cette compagnie participerait pour quelques millions à cet emprunt, que cependant ceci serait facultatif pour vous.

D'après ce qui précède, veuillez me dire ce que vous pensez faire : trouvez vous le moment opportun et faut-il faire des démarches? (2)

n'existait que du papier du Comptoir d'escompte, jugé faible. James avouait ne pouvoir donner 3 % d'intérêt à une somme qu'on pouvait lui réclamer à volonté (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 11 juillet 1851). En octobre, il déclarait ne pouvoir placer ces fonds qu'à 1 3/4 ou 2 1/4 % au plus (Id., 14 octobre 1851). Le banquier parisien déclarait qu'il avait fait assez de sacrifices pour être les seuls correspondants à Paris de la Banque nationale, mais qu'il se trouvait obligé de céder à la force majeure (Id., 15 octobre 1851). Malgré la surprise de la Banque (Id., 10 octobre 1851), celle-ci dépêcha deux de ses administrateurs à Paris (Id., 22 octobre 1851) et une nouvelle convention fut conclue. La maison Rothschild bonifiait un intérêt de 2 % à la Banque nationale, jusqu'à un total de 2 millions. La Banque devait donner un préavis de huit jours pour retirer chaque million (Id., 25 octobre 1851). Il faut ajouter que le Trésor belge était aussi créateur et qu'un intérêt de 4 % lui était bonifié (Id., 24 novembre 1851).

(1) « Quant aux événements qui ont eu lieu ici, disait James faisant allusion au coup d'Etat, nous ne pourrions vous donner des détails différents de ceux que rapportent les journaux » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 3 décembre 1851).

(2) « Quant à l'emprunt, avait d'abord pensé James, vous avez parfaitement jugé nos idées qui sont d'attendre encore quelque temps avant de prendre aucun engagement » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 10 décembre 1851). « Vous nous parlez, répondait peu après James, de 100 soit le pair pour du 5 %, puis de 2 1/2 % de commission avec des termes de paiement échelonnés. Vous nous parlez ensuite de la Banque nationale, puis de la Compagnie du Luxembourg qui voudrait une part de quelques millions. Bien que le moment soit peu attrayant pour prendre des engagements, nous ne voudrions pas ne pas donner suite à des ouvertures de M. Kerkhove ». James posait ensuite quelques questions précises : importance de l'emprunt, possibilité de payer les intérêts à Londres, termes de paiement, importance des participations à accorder. Le pair paraissait excessif quand la cours était à 99 1/2. Le bas prix de l'escompte devait également obliger à allonger les délais de paiement (Id., 11 décembre 1851).

13 décembre 1851 (particulière)

J'ai causé du contenu de votre lettre avec M. Kerkhove. Le chiffre de l'emprunt sera de *vingt six millions en 5 % jouissance du 1^{er} novembre dernier*. Quant au prix de 100 c'est tout bonnement un chiffre mis en avant qui sera à débattre. Il en sera de même des termes de paiement, car j'ai fait comprendre à M. Kerkhove que l'argent est à 2 %, ce qu'il sait fort bien. Il m'a dit que les paiements pourront commencer à partir du mois de février et être échelonnés en douze paiements successifs.

Quant à la participation de la Banque nationale, le chiffre n'est pas déterminé, mais il pense qu'il ne sera que de quelques millions.

La société du Luxembourg est engagée vis-à-vis du ministre des finances pour huit à dix millions, mais le ministre n'est pas engagé envers elle et s'est réservé l'option de traiter avec une maison qui lui présenterait des avantages, et à cet égard la société ne fera pas de difficultés pour se désister. Pour le paiement des intérêts à Londres ce sera aussi une clause à débattre; je pense que vous obtiendrez facilement que cet emprunt soit fait comme les précédents emprunts 5 %.

Vous savez qu'il existe un emprunt forcé 5 % de 1848, de 37 1/2 millions, dont les coupons doivent être renouvelés en 1852; à cet égard, le ministre a présenté hier à la Chambre un projet de loi demandant à être autorisé de créer de nouvelles obligations de Fr. 1.000 et 2.000 avec des coupons semestriels et un amortissement de 1 %. Je crois que le ministre ne demandera pas mieux de faire les coupons payables chez vous. Voulez-vous me dire s'il vous plaît si je dois lui proposer cette affaire à forfait, comme vous le fîtes pour le 4 1/2 belge, et quelle somme puis-je lui demander?

17 décembre 1851 (particulière)

Quant à l'emprunt le ministre a depuis longtemps l'autorisation de le contracter. Mais M. Kerkhove est de votre avis de laisser passer les élections chez vous et de reprendre sérieusement cette affaire dans les premiers jours de janvier (1).

Quant aux paiements des coupons de l'emprunt 1848, qui n'est

(1) James pensait que l'emprunt n'était pas encore voté et que, par conséquent le ministre ne pouvait s'engager. Aussi pensait-il prématurée la fixation des détails. Il désirait en outre voir s'éclaircir un peu la situation politique (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 15 décembre 1851).

que de 37 1/2 millions, le ministre ne pourra tout au plus vous accorder que 4 à 5.000 Fr. car il n'a lui-même demandé que Fr. 6.000 en tout pour tous les frais, m'observant que l'emprunt est de 86 millions en 4 1/2 %.

J'ai profité de cette occasion pour parler du renouvellement des conventions de ces *forfaits*. M. Kerkhove m'a dit que ne finissant qu'en novembre 1852, on a tout le temps d'aviser; du reste on en causera plus tard, lors du nouvel emprunt.

31 décembre 1851 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière d'hier qui m'entretient des actions de la Banque nationale dont vous désirez faire l'acquisition de 500 à 1.000 pièces au prix de Fr. 1.200, si possible.

J'ai vu M. Meeus à qui j'en ai parlé; il m'a dit qu'il ne pense pas que la Société générale soit disposée à se défaire de ces actions, vu qu'au dernier conseil de la Banque, on les a fixées à Fr. 1.250. Cependant si je voulais lui faire une offre raisonnable, il la soumettrait au conseil et il me dirait ensuite ce qu'elle déciderait.

Pour votre gouverne, j'ai appris aujourd'hui qu'elle en a vendu ces jours-ci 1.100 pièces à Fr. 1.215, de sorte que je crois qu'il ne faudrait pas penser les avoir en dessous de ce dernier prix, d'autant plus que la cote de ce jour les porte 1.232 1/2 et que la banque n'en possède plus pour le moment que 2.500 à 3.000 pièces.

J'ai causé vaguement avec M. Deswarte concernant les actions de la Banque nationale qui m'a dit que la Banque de Belgique ainsi que M. Bischoffsheim en possèdent une partie mais qu'ils ne sont pas du tout disposés à en vendre. Il m'a dit, mais confidentiellement, qu'il croit que le dividende de ces actions qui sera payé au mois de mars prochain sera probablement de Fr. 100, sur un capital de Fr. 600 versés et que la Société générale se décidera d'en vendre.

Croyez-vous que je ne ferai pas bien de mettre une troisième personne pour acheter la quantité que vous désirez, par ce moyen M. Meeus ne serait peut-être pas si raide, ou de le faire comme vous le désirez et en me donnant votre plus haute limite sauf à débattre vos intérêts.



ANNÉE 1852

3 janvier 1852

J'ai causé avec M. Meeus relativement aux actions de la Banque nationale. Il m'a dit que pour le moment le conseil a décidé de ne rien céder; plus tard on verra ce qu'on fera lorsqu'elles seront de 13 à 1400 francs. Je verrai cependant s'il y a moyen d'en avoir par l'entremise d'une tierce personne. Vous remarquerez que ces actions sont aujourd'hui à 1280. M. Meeus m'a chargé de vous engager de prendre des actions de la Société générale qui doivent aller de 16 à 1700 francs; ainsi que d'autres actions des charbonnages, malgré le procès perdu par la Société générale contre le gouvernement qui doit rembourser 1800 mille francs à l'Etat pour les intérêts revenant au caissier de l'Etat avant 1830 (1).

Il m'a dit aussi que vous pouvez payer les obligations remboursables de la ville de Bruxelles, en prenant toutes les précautions possibles sur la réalité des titres.

M. Meeus me charge aussi de vous demander s'il vous convient de tenir chez vous le 10 courant un conseil d'administration pour les affaires de Sclessin; il s'y rendrait le 9.

4 janvier 1852 (particulière)

Me réservant l'avantage de répondre demain à votre honorée d'hier, je viens vous informer que j'ai été aujourd'hui voir le ministre des finances avec lequel j'ai causé du nouvel emprunt.

Le ministre veut faire un emprunt de *vingt six millions de francs en 5 %* avec jouissance du 1 novembre dernier; les intérêts payables *ici et à Paris et non à Londres, par conséquent pas en livres sterling*, en trois paiements les 1^{er} février, le 1^{er} mars et le 1^{er} avril prochain.

Comme j'eus déjà l'avantage de vous le dire, la Société du Luxembourg sera intéressée dans cet emprunt, d'après les engagements antérieurs pris par le ministre envers elle. Je lui ai demandé de suite de quelle importance serait la participation de cette société, il m'a répondu qu'il ne le savait pas encore, mais qu'il aurait à cet égard un entretien avec les administrateurs.

(1) James avait demandé à son représentant d'acheter des actions de la Banque nationale, soit directement, soit par une tierce personne. Il avait fixé sa limite à 1.215 francs et le nombre à 500 pièces (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 2 janvier 1852). Il déclara peu après : « il est fâcheux que vous ayez laissé passer le bon moment ». A 1.280, le prix était trop élevé. Il refusait en tout cas d'acheter des actions de la Société générale (Id., 5 janvier 1852).

Il est entendu aussi que la Banque nationale participera à cette affaire; ceci sera à régler entre vous et elle.

J'ai observé au ministre que pour le succès de l'emprunt, il ne faut pas que l'emprunt soit exclu du marché de Londres et qu'il faut nécessairement le faire comme tous les gouvernements l'ont fait jusqu'aujourd'hui, et ainsi que les précédents emprunts belges 5 % contractés par vous. A cela le ministre m'a répondu que la différence du change occasionne annuellement au Trésor une dépense de 60 à 80 mille francs, qu'il veut éviter.

Je lui ai observé ensuite que les paiements étaient beaucoup trop rapprochés, qu'il faut le temps de se retourner, qu'il faut enfin que les paiements soient mensuels de un à deux millions.

Voici la proposition brute du Ministre. Quant au *prix* et à la *commission*, il a éludé cette question; il m'a chargé de vous transmettre sa proposition, vous priant de lui faire connaître vos conditions (1).

5 janvier 1852 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier concernant l'emprunt. Aujourd'hui, j'en ai causé avec M. Kerkhove et lui ai rendu compte de l'entretien que j'eus avec le ministre.

M. Kerkhove trouve aussi les termes de paiement trop rapprochés, surtout, où momentanément le ministre n'a pas besoin d'argent puisque l'emprunt est en partie applicable à des travaux publics et à rembourser des bons du Trésor dont la rentrée est échelonnée. Il m'a répété aussi que le ministre était engagé envers la société du Luxembourg pour une participation dans l'affaire; et quant à ce qui regarde la participation de la Banque nationale, le Gouverneur de cette banque entrait justement chez le ministre pour en causer; de sorte que j'ai été cet après-dîner voir M. de Haussy et lui ai demandé quelle était l'intention du ministre à cet égard, toutefois après lui avoir dit que vous ne feriez rien sans vous entendre avec elle; à cela il m'a répondu qu'effectivement le ministre lui en a parlé mais en termes vagues. Il lui a répété aussi qu'il a un engagement avec la société du Luxembourg, dont les administrateurs sont actuellement

(1) James reprochait au ministre de faire des communications vagues, sans s'avancer franchement « Le gouvernement a parfaitement raison, poursuivait-il, de vouloir profiter du mouvement de fièvre dans lequel nous nous trouvons ici pour faire son emprunt et mettre ses finances au courant ». Mais il ajoutait : « nous n'aimons pas faire des propositions semblables à celles que le ministre réclame ». Il conseillait de faire sonder le terrain par la Banque nationale (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 5 janvier 1852).

à Bruxelles, et il se pourrait que ces messieurs après avoir causé avec le ministre pourraient par suite des circonstances actuelles renoncer à cet engagement.

M. de Haussy suppose que le ministre ne voudra pas faire l'emprunt au-dessous du pair, jouissance du 1^{er} novembre dernier et non payable à Londres; ensuite qu'on pourrait échelonner les paiements de 2 en 2 mois jusqu'à la fin de l'année. M. de Haussy en a causé dans ce sens avec le ministre et ce dernier lui a répondu qu'il veut y réfléchir.

M. de Haussy m'a dit qu'il croit que la Société générale pourrait bien y participer pour quelques millions.

J'ai fait demander aujourd'hui par une personne tierce à la Société générale si elle veut céder de ses actions de la Banque nationale, elle a répondu qu'elle ne les vendrait pas au-dessous de Fr. 1.400 (1).

6 janvier 1852 (particulière)

M. Meeus, que j'ai vu, m'a dit qu'il partira d'ici vendredi soir et sera samedi matin à Paris pour le conseil de Sclessin.

Il m'a dit aussi que la Société générale sera peut-être disposée à vous céder 500 à 1.000 actions de la Banque nationale à 1.550 francs; de sorte que si vous êtes disposés à les prendre, veuillez me faire savoir de suite demain matin par le télégraphe vos intentions, par *oui* ou *non* et le nombre d'actions que vous voulez; car il y a demain conseil à la Société générale où M. Meeus proposera votre demande, et par le courrier du soir je pourrai probablement vous faire connaître sa décision. D'après l'opinion générale, ces actions pourront monter à 1.500 francs (2).

M. Meeus vous entretiendra d'une affaire du chemin de fer d'Alost dans laquelle la Société générale s'intéressera pour une forte partie; il croit cette opération très bonne et vous proposera d'y participer. C'est la même opération dont M. Gendebien vous a entretenu dans le temps.

6 janvier 1852 (particulière)

Vous aurez déjà remarqué que j'eus hier un entretien avec

(1) James commençait à s'irriter de ces généralités. Il voulait des propositions précises, d'autant qu'il fallait hâter l'affaire pour profiter d'un moment « des plus opportuns » : « on fait vraiment des folies en hausse » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 6 janvier 1852).

(2) James trouvait le prix des actions trop élevé (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 7 janvier 1852).

M. de Haussy, gouverneur de la Banque nationale relativement à l'emprunt, et à l'instant 5 1/2 heures je sors de chez M. Bischoffsheim, qui m'a dit que rien n'est encore décidé avec les administrateurs de la Société du Luxembourg et il m'a dit aussi *bien confidentiellement* que *lui* fera tout son possible pour écarter cette société de cette affaire, de sorte qu'une fois ces messieurs dehors de l'affaire, vous aurez une toute autre position vis-à-vis du ministre et M. Bischoffsheim entrera dans cette affaire d'accord avec vous, non comme administrateur de la Banque nationale, mais banquier comme vous, parce que la Banque nationale qui est sous la domination du ministre a imposé à ce dernier la condition de participer à l'emprunt pour *neuf millions*, de sorte qu'en traitant et défendant vos intérêts il est naturel que vous défendez également ceux de la Banque nationale.

Il était donc inutile que j'allasse aujourd'hui voir le ministre par suite de ce qui précède avant de connaître vos intentions sur le contenu de la présente.

J'ai vu aussi M. Kerkhove qui ne sait encore rien parce que ces messieurs du Luxembourg ne sont pas encore arrivés, mais je lui ai fait comprendre que leur participation est tout à fait inutile, que votre intervention est beaucoup plus utile au crédit de la Belgique. Je l'ai prié de le faire également comprendre au ministre (1).

M. Deswerte m'a chargé de vous demander d'avoir l'obligeance de l'intéresser pour 100 ou 50 actions dans l'affaire du chemin de fer de Paris à Lyon.

J'ai communiqué à M. Bischoffsheim le contenu de votre lettre d'hier relativement à sa demande. Il m'a chargé de vous prier dans le cas où le comité n'accueillerait pas sa demande d'avoir l'obligeance de lui céder quelques centaines d'actions (Je crois que vous ferez bien d'accéder à sa demande).

7 janvier 1852 (particulière)

J'ai eu ce matin une longue conversation avec M. Bischoffsheim qui cherche toujours près du ministre à écarter la société du Luxembourg. Mais à l'instant je sors de la Banque nationale qui

(1) James estimait que Bischoffsheim était bien placé pour pousser le ministre à faire des propositions nettes. Le banquier parisien se montrait tout disposé à donner des parts et à Bischoffsheim et au gouverneur de Haussy, ajoutant toutefois que si tout le monde participait à l'affaire, il ne resterait pas grand chose. Il suggérait enfin que si l'intérêt était payable à Londres, on choisit un change fixe plus élevé que pour les autres emprunts (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 7 janvier 1852).

vient de me faire demander, elle m'a donné connaissance de la lettre qu'elle allait vous écrire; mais comme il est trop tard, elle m'a confié *la minute au crayon* de la lettre dont je vous remets à la hâte une copie.

La société du Luxembourg veut rester dans l'affaire et elle a dit aujourd'hui au ministre qu'elle a déjà pris des engagements en Angleterre pour placer une partie de sa part de l'emprunt; de sorte qu'on vous offre environ *six millions* peut-être un peu plus, peut-être un peu moins, cela dépendra de ce qu'on pourra de moins aux autres sociétés.

Vous remarquerez, par le prix et les conditions, que cela revient à 97,45. Il n'est plus question de commission ni des intérêts payables à Londres, le ministre ne le veut pas, malgré mes observations d'aujourd'hui que le change peut être élevé à 25,40 ou 50. *Veillez me faire connaître par le télégraphe votre décision parce que le ministre veut en finir demain* (1).

8 janvier 1852 (particulière)

M. de Haussy avait un rendez-vous à trois heures avec le ministre pour terminer l'affaire dans les termes indiqués hier soir; mais quelle a été sa surprise et son étonnement, lorsque le ministre lui a dit *qu'il ne veut pas donner son emprunt à moins de 100 1/2*.

Je sors à l'instant de chez M. de Haussy, qui vient de me communiquer ce qui précède, et m'a dit que c'est le ministre lui-même qui fait les participations *pour chacun* comme suit :

6 millions	à la Banque nationale,
5	» pour vous,
5	» pour la Société du Luxembourg,
4	» pour la Société générale, et la Banque de Belgique,
6	» au public en souscription,

26 millions.

La Banque doit répondre encore ce soir au ministre ou demain

(1) James acceptait les conditions proposées par la Banque nationale et s'inscrivait pour le quart de l'emprunt. Il demandait cependant que le paiement des coupons à Paris s'effectuât chez lui et que mention en fût portée sur les titres. Le contrat devait porter que la maison Rothschild était partie contractante et le nom devait figurer sur les obligations. « Sinon il y aura moins d'entrain ». Il pressait enfin la négociation : on était dans un moment de fièvre chaude dont on ne pouvait préciser la durée (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 8 janvier 1852).

matin au plus tard parce que M. Wasterman et consorts ont hâte de retourner à Londres.

Il y a conseil ce soir à la Banque pour délibérer si on veut accepter les conditions que le ministre veut imposer, ou les rejeter.

Il est inutile de vous rapporter toutes les observations que j'ai été dans le cas de faire sur cet incident. M. Bischoffsheim a déclaré franchement qu'il voterait contre les propositions du ministre parce que cela est déloyal.

Il paraît cependant, d'après ce que m'a dit M. de Haussy que le ministre *a balbutié sur le prix*, et il pense que la Société du Luxembourg qui traite verbalement avec le ministre est la cause de sa tergiversation et voudrait avoir l'emprunt à elle seule.

Tout sera discuté ce soir à la Banque nationale; les deux autres Banques doivent aussi se prononcer de sorte qu'on me demande ce que j'ai l'intention de faire; j'ai observé que je me trouve dans une position très embarrassante ne pouvant avoir votre réponse à temps puisqu'hier soir après avoir reçu la minute de ce que la Banque devait vous écrire je vous l'ai de suite envoyée vous priant de me rendre réponse par télégraphe qui m'est bien parvenue à l'heure convenue.

Le ministre a promis qu'il y aura sur cet emprunt un amortissement de 1 % lorsqu'il sera au pair, le coupon payable ici et à Paris, et si plus tard il y avait conversion, ce sera le dernier à convertir.

Je vous expédie quelques mots par télégraphe avec prière de me faire *connaître de suite et sans perdre de temps vos intentions*.

Je crois bien faire en cas d'acceptation de la Banque, d'accepter aussi pour rester dans l'affaire.

9 janvier 1852 (particulière)

J'ai eu l'honneur de vous entretenir hier de l'incident arrivé au sujet de l'emprunt et par suite de la décision prise par le conseil de la Banque hier soir, *la proposition du ministre a été unanimement rejetée et jusqu'à présent tout est rompu*.

Dans l'intervalle, j'ai reçu aujourd'hui à midi votre dépêche télégraphique qui m'autorise à accepter les mêmes conditions que celles faites à la Banque.

Je sors à l'instant de chez M. de Haussy qui m'a dit que demain tout le conseil de la Banque se rendra à onze heures du matin chez le ministre des finances pour lui demander des explications sur la première proposition que je vous ai communiquée. M. de Haussy,

m'informera de suite si l'affaire est tout à fait rompue ou si on reprendra les négociations.

M. de Haussy m'a demandé copie de vos deux dépêches télégraphiques, qui m'autorisent d'accepter les conditions faites à la Banque; je les lui remets par lettre.

J'ai demandé à M. de Haussy que dans le cas où de nouvelles négociations ne seraient pas reprises demain et que tout resterait rompu avec la Banque, si il trouve convenable que j'aille voir le ministre et lui faire en votre nom de nouvelles ouvertures, et que je vous inviterais à vous rendre immédiatement à Bruxelles, d'après ce que le ministre me disait; M. de Haussy me fera réponse demain après l'entrevue du conseil de la Banque avec le ministre (1).

Quant au contenu de votre lettre d'hier, il en a déjà été question précédemment et il est entendu que votre nom figurera dans le contrat, que les coupons seront payables à Paris (sauf à vous entendre de ce chef avec le ministre). La Banque est tout à fait de cet avis, et sur toutes vos observations il n'y aura pas de difficultés. Finalement la Banque espère que tout pourra encore s'arranger demain et qu'il est rien de positif encore.

M. Deswerte me charge de vous remercier d'avoir bien voulu l'intéresser dans l'affaire du chemin de fer de Paris à Lyon.

Quant à la participation de M. Van Praet dans l'affaire de l'emprunt sarde pour Fr. 2.500 de rente qu'il vous a demandée vous pourrez arranger cela avec lui comme vous l'entendez, car j'eus l'avantage de vous écrire dans le temps à cet égard.

11 janvier 1852 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier j'ai été voir le ministre des finances qui m'a dit qu'il est maintenant parfaitement libre de traiter pour son emprunt avec qui bon lui semble.

Malgré qu'on ait toujours dit en Belgique qu'il faut dorénavant faire les emprunts dans le pays, il a voulu le faire ainsi; et il a proposé l'emprunt à divers établissements du pays avec lesquels finalement il n'a pu tomber d'accord; en ajoutant qu'il n'y a que vous qui avez été les plus conciliants, en accédant même à la dernière proposition.

Il m'a dit ensuite que plusieurs établissements qui sont chargés

(1) En réponse à cette lettre, James s'étonnait que rien ne fût encore terminé. Il ne voulait pas que son intérêt dépassât 5 millions. Le « grand feu » était calmé, la bourse était faible et la baisse semblait devoir l'emporter. On pouvait donc attendre un peu (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James 10 janvier 1852).

d'exécuter les travaux votés en dernier lieu par les Chambres, doivent venir lui faire l'offre, qu'au lieu de payer ces travaux en écus, ils accepteraient des belges 5 % au pair, non tout l'emprunt, mais pour la moitié ou le quart. A cela j'ai observé au ministre que je pense bien que ses entrepreneurs viendront prendre de l'emprunt au pair, en place d'écus, mais non tout l'emprunt, et en cela il leur serait égal de vendre leurs obligations au-dessous du pair pour se faire de l'argent car sur leurs devis où ils ont 10, 15, 20 % de bénéfice, il leur sera indifférent de subir une perte de 2 à 3 %; par conséquent l'emprunt ne sera plus qu'à 97 ou 98, je lui ai demandé qui viendra alors chez lui prendre le restant de l'emprunt au pair, quand il est déjà déprécié de 2 à 3 %. Il a parfaitement bien saisi mes observations et m'a fait connaître ses conditions.

Il veut faire un emprunt de 26 millions de francs, en 5 %, mais non à livres sterling, pas même au cours de 25, 50, jouissance du 1^{er} novembre 1851, au prix de 100 1/2, les paiements comme suit :

10 % de suite

10 % au 1^{er} février,

les autres 8/10^e à partir du 1^{er} mai jusqu'au 9 décembre prochain, avec la condition que vous pourrez anticiper les paiements à 3 %. Le coupon sera payable ici et à Paris, et quant à la commission du paiement du coupon chez vous, ce sera un objet à s'entendre avec lui.

Il est entendu qu'il n'est pas question de commission pour l'emprunt, et il n'y a aucune participation de la part d'autres sociétés; seulement il désire que vous fassiez ici une assez large souscription. Le ministre m'a répété aussi que cet emprunt viendra le dernier si plus tard il était question de conversion.

Il est entendu aussi que le ministre ne reste engagé en aucune manière, de sorte que si vous voulez accepter ses propositions, dites le moi *demain par télégraphe*, et si vous vous mettez en route immédiatement pour venir ici contracter cette affaire, afin que demain dans la journée, je puisse prévenir le ministre de votre arrivée.

Voilà comment je suis parvenu à remanier cette affaire, car vous savez que c'est un avocat qui change d'idée à chaque instant, et ne veut rester engagé en rien (1).

(1) James constatait donc que le ministre était libre de tout engagement. Il regrettait cependant qu'on n'ait pas pu s'arranger avec tous les établissements belges ce qui aurait donné de l'intérêt à l'emprunt dans le pays même : « Vous savez qu'en matière de finances, il faut éviter d'avoir à côté de soi des mécontents » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 12 janvier 1852).

13 janvier 1852 (particulière)

J'ai eu l'avantage de recevoir votre honorée d'hier, et je me suis rendu aujourd'hui chez le ministre des finances, mais il m'a été impossible de le rencontrer; je le verrai demain. En attendant j'ai causé avec M. Kerkhove dans le sens de votre lettre et lui ai dit que notre Sieur baron James de Rothschild, ne sera libre que dans quelques jours, et viendra à Bruxelles, ce qu'il approuve fortement; il pense que l'affaire pourra se conclure entre vous et le ministre.

J'ai fait connaître la même chose à ces Messieurs de la Banque qui ne demandent pas mieux de vous voir traiter cette affaire; ils sont très satisfaits d'avoir rejeté la seconde proposition du ministre (1).

15 janvier 1852 (particulière)

Le ministre ne demande pas mieux que de traiter avec vous. Il reste toujours sur son prix de 100 1/2 avec les conditions que vous connaissez, et je pense qu'il est possible par votre présence ici, vous parviendrez peut être à le décider de revenir à son premier prix.

Quant à la Banque elle est bien décidée à ne pas le faire à 100 1/2, et comme il n'y a pas de concurrent, elle ne demande pas mieux de marcher d'accord avec vous en participant à cette affaire. Elle aussi attend votre décision pour la conclusion de cette opération par votre présence ici, à moins que vous ne préféreriez tenir l'affaire encore en suspens (2).

16 janvier 1852 (particulière)

Ce n'est qu'à 6 1/2 heures du soir que j'ai reçu votre dépêche télégraphique et vous aurez vu par la mienne ainsi que par mes lettres par la poste, que le ministre que j'ai vu de suite hier soir, m'a dit qu'il est libre de traiter et que vous connaissez ses conditions: Je l'ai revu aujourd'hui après la réception de votre lettre; je lui ai dit qu'une indisposition vous empêche pour le moment de venir à

(1) Le point de vue de James était que si les intérêts n'étaient pas payables à Londres, il fallait que l'emprunt présentât un avantage sur les autres, en particulier sur le prix (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 14 janvier 1852). Le banquier parisien ne paraissait plus pressé : il fallait attendre la fin des soubresauts de la bourse. En tout cas, 100 ou 100 1/2 paraissaient des prix excessifs pour des rentiers flottants et indécis (Id., 15 janvier 1852).

(2) Sauf le ministre, répondait James, personne n'est très pressé de terminer. Il y avait tout à gagner en attendant, d'autant que la Ville de Paris parlait également d'emprunt (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 16 janvier 1852).

Bruxelles, votre médecin s'y opposant. Le Ministre m'a répété la même chose en restant toujours sur sa réserve, qu'il n'est lié avec personne, qu'il peut traiter quand on viendra lui demander son emprunt, m'observant aussi que si vous ne voulez pas vous déranger, vous pouvez si vous avez des modifications à faire sur ses conditions me les indiquer; je lui ai dit que je vous rendrai compte de notre entretien.

Quant à la Banque, ces messieurs ne sont nullement pressés, ils veulent voir arriver le ministre, et M. Bischoffsheim partage tout à fait votre manière de voir, qu'il n'y a pas grand chose à gagner dans cette affaire, même en l'ayant au pair, et comme vous marchez d'accord avec elle, qu'il n'y a pas de concurrent, il faut temporiser.

La Banque pour votre gouverne prendra si vous faites l'affaire au moins 6 à 8 millions pour les garder en portefeuille (1).

17 janvier 1852 (particulière)

J'ai vu le gouverneur de la Banque et je sais de bonne part qu'il a causé avec le ministre pour arriver à ce que la Banque lui fasse de nouvelles ouvertures. Le ministre ne demande pas mieux que de traiter, de crainte qu'en arrivant à la Chambre le 26 de ce mois, on lui fasse des reproches. D'après cela le gouverneur m'a demandé quoique indirectement si vous êtes toujours décidés à participer à l'emprunt, comme vous me l'avez exprimé dans votre seconde dépêche; je lui ai dit qu'aujourd'hui je ne puis rien affirmer parce que les circonstances changent à chaque moment. D'autres directeurs de la Banque m'ont dit si par exemple on proposait au ministre de faire l'emprunt par trois personnes quelconques pourrait-on compter sur votre participation pour 8 à 10 millions environ, mais bien entendu au premier prix à 99 3/4, je leur ai observé que même à ce prix, il est déjà très élevé puisque l'emprunt de 1848 n'est qu'à 99 1/4. Car il faut considérer que ce nouvel emprunt se trouvera absolument dans la même catégorie que ce dernier parce que les intérêts sont payables en francs. Mes observations ont été parfaitement comprises par ces messieurs.

J'ai causé ensuite de tout ceci avec M. Bischoffsheim. Voici son résumé : « Si MM. de Rothschild veulent traîner et gagner du

(1) « Si nous traitons, dites à la Banque qu'elle aura la totalité des 6 ou 8 millions qu'elle désire garder en portefeuille » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 17 janvier 1852).

temps parce qu'ils voient que la politique n'est pas claire, ils feront peut-être bien, mais s'ils veulent traîner par le motif qu'ils espèrent avoir l'emprunt meilleur marché que 99 3/4, ils se trompent, ils ne l'auront pas au dessous, sauf qu'ils pourront peut-être obtenir quelque modification en venant personnellement ici ». De sorte que c'est à vous de voir maintenant si vous voulez venir ici, oui ou non. Demain on ne fera rien, mais lundi on va de nouveau remettre le tout sur le tapis et on avisera. Si la Banque voit que vous ne voulez pas vous y intéresser, elle ne le fera pas seule, et il ne restera au ministre que la souscription publique, ce qu'il ne fera pas d'après la manière de voir de M. Bischoffsheim (1).

19 janvier 1852 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir vos trois lettres d'avant-hier et d'hier, ainsi que votre dépêche télégraphique de ce jour, à laquelle je vous ai répondu de même; *on vous attend demain soir.*

M. Bischoffsheim, en lui communiquant ce matin le contenu de vos lettres, m'a dit que le gouverneur de la Banque vous a écrit hier une lettre particulière, ce qui l'a fort étonné. Le gouverneur est bien venu trouver M. Bischoffsheim pour lui donner connaissance de cette lettre, mais il ne l'a pas rencontré. Ce dernier pense qu'il a été charmé de ne pas le rencontrer, car il aurait empêché qu'on vous écrive cette lettre.

Je n'ai plus besoin de revenir sur tout ce que j'eus l'honneur de vous dire dans mes précédentes lettres. M. Bischoffsheim m'a répété encore que si vous ne participez pas pour une forte partie à cet emprunt, la Banque ne le fera pas *seule*. Par conséquent, il ne restera au ministre d'autre ressource et en dernier ressort d'obliger la Banque à y participer pour 9 millions, et pour le reste ouvrir une souscription publique pour compte du ministre; peut être qu'on donnerait quelques millions à la Société générale et à la Banque de Belgique.

Voici donc ce qui existait ce matin. Mais vers une heure après

(1) James venait d'écrire à la Banque qu'il s'associait à elle dans l'opération pour 5 millions, à condition que les obligations portassent aussi son nom. Il voyait bien que la Banque était décidée à faire l'opération. « Nous tenons à rester dans les meilleurs termes avec la Banque nationale qui semble vouloir en faire plutôt une affaire gouvernementale qu'une affaire de bénéfice ». Tout compte fait, cette affaire lui paraissait « singulièrement conduite ». Il demandait également à son représentant d'exiger, pour le paiement des coupons 1/2 %, mais sur tous les coupons, ou une somme forfaitaire (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 19 janvier 1852).

la réception de votre dépêche, je l'ai de suite communiquée au gouverneur de la Banque et au ministre. Ce dernier m'a répondu que je connaissais du reste les conditions; restant toujours sur la réserve, je lui ai annoncé que par télégraphe je vous ai invité à venir ici demain pour pouvoir mieux arranger cette affaire que la Banque parce que le gouverneur est tout à fait dans les intérêts du ministre; mais votre présence ici pourra déterminer ce dernier à vous accorder quelques modifications, *et vous pourrez discuter la commission sur le payement des coupons à Paris.*

Autre incident, M. Bischoffsheim sort de chez moi et m'annonce de la part du gouverneur qu'il vient de recevoir de vous une dépêche dans laquelle vous dites que vous acceptez les 5 millions aux mêmes conditions que la Banque et que par le courrier de demain matin vous m'écrirez plus en détail. A la suite de cela, le conseil de la Banque s'assemblera ce soir et délibérera sur votre dépêche, et si la banque doit prendre l'emprunt à 100 $\frac{1}{4}$ ou 100 $\frac{1}{2}$.

La Banque vous laissera l'option de prendre 5 ou 8 millions parce ce qu'il n'y a que vous et elle qui traiteront; on fera une souscription de 5 à 6 millions, et quelques millions seront donnés aux deux autres banques.

M. Bischoffsheim fera de ma part une observation au conseil de ce soir relativement à l'emprunt forcé de 1848, soit 37 millions, qui par conséquent sera de la même nature que le nouvel emprunt. C'est pour que le ministre consente à ce que les titres de l'emprunt de 1848 ne soient délivrés qu'au mois de novembre prochain, afin de ne pas faire obstacle au nouvel emprunt.

En outre, il fera aussi observer à la Banque qu'ayant expédié une dépêche pour vous inviter à venir ici demain, et pour savoir dans le cas où vous ne viendrez pas, que vous acceptez la participation de huit millions au lieu de cinq millions, qu'on attendra pour signer le contrat jusqu'à demain matin onze heures pour savoir si définitivement vous venez ou non. Veuillez donc me faire savoir de suite demain matin par dépêche télégraphique, ce que vous êtes décidés à faire.

M. Bischoffsheim n'est pas très chaud pour l'emprunt, car il a reçu des lettres de Londres, où on lui dit que *Masterman* cherche à recueillir des souscripteurs mais que jusqu'ici il en a fort peu (1).

(1) En réponse, James spécifiait bien qu'il ne voulait pas se charger de plus de 5 millions. « Nous ne le faisons que pour montrer notre bon vouloir et notre désir de marcher toujours d'accord avec la Banque ». Il faisait remarquer que les titres belges payables à

20 janvier 1852 (particulière)

Depuis ma lettre d'hier je suis en possession de vos honorées de même date ainsi que de vos deux dépêches télégraphiques, la dernière m'annonçant l'arrivée de notre Sieur Baron Gustave de Rothschild.

Par suite du contenu de la première, j'en ai donné connaissance au gouverneur de la Banque, que vous ne voulez participer que pour *cinq millions*. Je lui ai annoncé l'arrivée de Monsieur votre fils. Le gouverneur m'ayant engagé de voir le ministre relativement au paiement des coupons à Paris, j'en ai causé avec ce dernier, ainsi que sur le contenu de votre lettre particulière d'hier concernant l'impression des nouvelles obligations de l'emprunt. Le ministre a parfaitement compris ce que vous dites sur la bourse de Paris et sur les événements qui peuvent surgir. Il est décidé qu'il y a que votre nom et celui de la Banque qui figureront dans le contrat et sur les obligations. Le Ministre m'a observé qu'on ne peut pas stipuler dans le contrat que les coupons seront payables chez vous, mais cela sera imprimé dans les coupons. Jusqu'ici il ne (peut) pas vous donner de ce chef; mais il s'arrangera avec vous à forfait comme cela a été pratiqué pour le 4 1/2 %.

Le gouverneur m'a dit qu'on fera une réserve dans le cas où la souscription publique ne serait pas remplie, mais le ministre ne laissera pas durer l'option plus de 15 jours à un mois.

Voici comme l'emprunt sera réparti :

La Banque	9 millions
Vous	5 »
Les deux autres Banques	4 »
Souscription	8 »

26 millions

Peut-être que la Banque prendra 13 millions et cèdera 4 millions aux deux Banques.

M. Bischoffsheim a fait hier soir au conseil de la Banque l'observation dont j'eus l'honneur de vous entretenir relativement à l'emprunt de 37 millions de 1848. Le Ministre a répondu à cette obser-

Londres faisaient 100 3/4 et que le prix de 100 1/4 ou 1/2 n'était pas raisonnable. La souscription publique risquait de ne pas être remplie et le solde non pris pouvait peser sur les cours : « le ministre regarde de beaucoup trop près dans ces affaires » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 20 janvier 1852).

vation que les titres ne seront délivrés qu'en novembre prochain, de sorte qu'il ne pourra pas faire concurrence au nouvel emprunt.

En résumé M. Bischoffsheim n'est pas satisfait de la conclusion de cet emprunt, car il aurait voulu mieux que cela avec vous (1).

24 janvier 1852

Notre bourse est très calme et sans affaires, les derniers décrets de séquestre sur les biens de la famille d'Orléans ont produit ici une impression très mauvaise.

29 janvier 1852

J'apprends à l'instant que la souscription s'élève ici à *neuf millions*, mais on ne connaît pas encore le chiffre de Gand, Liège et Anvers (2).

7 février 1852

M. Meeus désire savoir combien de titres de la Société générale vous voulez échanger contre des actions de la Banque nationale, et quel prix bonifieriez vous sur ces dernières; il pense que le conseil pourra peut-être y consentir à raison de cent francs par action, en prenant par exemple pour base les actions de la Société générale à 1.350 et les autres à 1.450. Il serait charmé de le savoir pour lundi prochain, à moins que vous ne préféreriez vous entendre avec lui personnellement sur cet objet, car il ira à Paris à la fin de la semaine prochaine (3).

10 février 1852

J'ai causé avec M. Meeus de votre intention d'échanger des actions de mutualité et de Sambre à l'Oise contre des actions de la

(1) Les avis sur la conclusion de l'emprunt furent divers (Paris, Arch. Aff. étr., CCC Bruxelles 11, dépêche du 22 janvier 1852). James demanda qu'on servit la maison Rothschild de Francfort soit sur la part de la Banque nationale, soit sur celle de la souscription publique (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 21 janvier 1852). Il se montra fort mécontent du forfait de Fr 2.500 accordé pour le paiement des coupons et en aurait fait de vifs reproches à Richthenberger, si l'accord n'avait eu l'approbation de son fils Gustave qui se trouvait à Bruxelles pour la signature des contrats (Id., 22 janvier 1852).

(2) A la fin de janvier, Bischoffsheim avait offert à la maison Rothschild de s'intéresser dans un chemin de fer qu'il patronnait, d'entre Sambre et Meuse. James l'en remercia, avec le regret de ne pouvoir faire cette affaire. La place de Paris était trop encombrée d'appels de fonds (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 31 janvier 1852).

(3) En réponse, James déclarait que les actions de la Société générale donnaient un bon dividende et qu'il n'était pas pressé de faire l'échange proposé. Par contre, il voulait bien échanger des titres de la Sambre à l'Oise ou de la Mutualité contre des actions de la Banque nationale (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 9 janvier 1852).

Banque nationale; il m'a chargé de vous prier de faire connaître à quel prix vous voulez céder vos Mutualités et Sambre à l'Oise, pour qu'il puisse proposer cette affaire au conseil.

18 février 1852

Il y a peu d'actions du chemin de fer de *Charleroy* à *Erquelinnes* sur le marché; les principales parties sont à Londres et à Paris, et une partie entre les mains de l'administration. L'action est de Fr. 500, elles sont demandées à Fr. 200. On m'a fait espérer que peut être je pourrai avoir quelques cents pièces à Fr. 250.

27 mars 1852

J'ai eu l'avantage de vous envoyer hier une lettre de M. Malou, avec une note relativement à une affaire du chemin de fer de *Charleroy* à *Louvain*; aujourd'hui M. Meeus m'a également parlé de cette affaire, et m'a dit que la Société générale va ouvrir dans le courant de la semaine prochaine une souscription de 5.000 actions à Fr. 500 chacune dont les intérêts sont garantis par l'état à 4 1/2 %. M. Meeus vous engage beaucoup à vous intéresser dans cette affaire, d'autant plus que le chemin de fer d'*Erquelinnes* à *Charleroy* étant achevé, cela abrègera le parcours de *Paris* à *Bruxelles* et sans l'intermédiaire des lignes de l'Etat. En outre on pourra éviter de passer à *Malines* et *Bruxelles*, en allant directement de *Charleroy* à *Louvain* et delà en *Allemagne*.

23 juin 1852

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 21 courant, qui me demande des renseignements sur la création d'un chemin de fer de *Mons* à *Erquelinnes*.

J'ai été voir aujourd'hui M. Noël, directeur des Ponts et Chaussées, que vous connaissez et que cela regarde. Il m'a dit qu'il n'avait aucune connaissance de cette affaire et que probablement l'on voulait parler d'un projet de chemin de fer de *Manage* à *Erquelinnes* que l'on étudie en ce moment.

Il m'a assuré que du moment qu'il serait question d'adopter un chemin de fer, qui pourrait vous intéresser, il aurait soin de m'en informer, mais que jusqu'à présent il n'y avait rien.

9 août 1852

Quant aux actions du chemin de fer de *Charleroy* à *Erquelinnes*

non libérées, elles ne sont plus d'aucune valeur, les annonces de déchéance ayant été faites conformément aux statuts et les actionnaires en retard n'ayant pas rempli leurs engagements.

La Compagnie ne peut plus revenir sur les décisions, attendu qu'elle a réduit son capital d'actions à concurrence de celui dont tous les versements ont été opérés, et pour le surplus elle fut obligée de contracter un emprunt en obligations à des conditions assez onéreuses. Elle ne peut donc s'imposer un double sacrifice en ce sens qu'elle perd sur les capitaux empruntés, et qu'elle ne peut relever les actionnaires déçus. Toutefois il est peut être bon de conserver ces titres puisque l'on dit qu'un fort actionnaire déchu se dispose à tenter une action à la compagnie, l'on ne croit pas cependant qu'il réussira et qu'il abandonnera plutôt la partie que de mettre du bon argent auprès du mauvais.

Votre maison de Francfort m'a également entretenu de l'affaire d'un emprunt de 4 1/2 millions 4 % belge fait à Berlin par la Banque nationale. Il est probable que la Banque nationale a cédé à MM. Mendelsohn et Warschauer l'affaire du 4 % belge en en retirant un certain bénéfice parce qu'elle a eu cela du Gouvernement à 80 %. Du reste, je me réserve par l'une de mes prochaines de vous donner de plus amples détails et de vous tenir au courant de cette affaire (1).

10 août 1852

Quant à l'affaire du 4 % dont j'eus l'avantage de vous entretenir hier, je puis vous affirmer aujourd'hui que d'après des renseignements certains et positifs, il n'y a rien de vrai concernant la négociation faite à Berlin pour la Banque nationale.

7 septembre 1852

Quant à l'emprunt d'Autriche dont M. Lambert m'a parlé, je m'occupe d'avoir des souscripteurs, mais je vous prie de vouloir bien me dire quelque chose de positif à cet égard, et me donner, s'il vous plaît, les détails nécessaires (2).

(1) La maison Rothschild possédait en effet 5 actions du chemin de fer de Charleroi à Erquelines. James signalait l'opération dont lui avait parlé la maison de Francfort et demandait des informations.

(2) Le prix d'émission de cet emprunt était de 96, payable en 10 ou 12 termes. Les versements pouvaient se faire en papier sur Vienne. James acceptait de bonifier aux intermédiaires une commission de 1/4 à 1/2 % (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 8 septembre 1852; sur l'emprunt autrichien, cf. aussi *Economist*, 4 septembre 1852, et *Times*, 11 et 21 septembre 1852).

7 septembre 1852 (particulière)

Quant à l'encaisse de 44 millions en numéraire existant maintenant à la Banque nationale, elle doit toujours y rester comme j'eus l'avantage de vous le dire précédemment; le ministre veut que cette encaisse soit toujours à la disposition du Trésor parce qu'il a pris l'engagement vis-à-vis de la Chambre que les fonds appartenant au Trésor doivent toujours être disponibles, et il tient à ce qu'il y ait une grande réserve dans les caisses de l'Etat; et sur ces 44 millions il faut défalquer 25 millions qui dérivent du dernier emprunt et destinés pour les travaux, de sorte qu'il ne reste plus effectivement qu'une vingtaine de millions, sur lesquels il faut défalquer les intérêts du 5 et 4 1/2 au 1^{er} novembre.

Voilà le motif pour lequel on ne peut pas vous envoyer des écus pour faire venir du papier sur Paris.

13 septembre 1852

Je viens vous entretenir du nouvel emprunt autrichien, dans lequel jusqu'à présent, on n'est pas tenté de souscrire ici, par la raison qu'au change de 220 calculé pour le moment, cela donne la métallique 82 1/4 et encore doit-on courir la chance du change sur Vienne qui peut monter et mettre par conséquent cette valeur à un plus haut prix. M. Cassel offre de donner du nouvel emprunt à 81 1/2, les titres livrables aussitôt leur mise en circulation. Croyez-vous ne pas pouvoir en faire autant et m'y autoriser, car le change sur Vienne étant coté chez vous 218 fait ressortir la métallique à 81 1/2. Dites-moi si je puis offrir ces dernières conditions aux personnes qui désirent souscrire dans cet emprunt, car vous comprenez fort bien, qu'au cours de 220 il n'y aurait rien à faire pour le moment, par la raison que ce serait payer plus cher que pour les métalliques actuelles qui sont aujourd'hui à 81 3/4.

18 septembre 1852

Dans un conseil des ministres tenu hier soir fort tard, il a été décidé d'accepter la démission de M. Frère Orban ministre des finances, et M. Liedts, gouverneur du Brabant est provisoirement chargé du portefeuille de ce ministère. Il a été décidé en outre de convoquer les Chambres pour le 27 de ce mois pour exposer les affaires relatives au traité avec la France, et la cause de la démission

du ministre des finances. On verra comment la Chambre se prononcera envers le ministère et d'après cela on avisera (1).

26 septembre 1852

La présente n'a pour but que de vous informer qu'il y a eu un peu de baisse dans les fonds par suite de la nouvelle qui a été répandue ce matin d'une tentative à Marseille contre la vie du président de la République. On a fait une centaine de métalliques à 82 (2).

7 octobre 1852

Notre bourse est faible pour tous les fonds, en partie par suite de la baisse d'Amsterdam et en partie parce qu'il règne une certaine inquiétude sur les affaires du moment. Notre crise ministérielle dure toujours; cependant on espère qu'un nouveau cabinet sera formé d'ici à quelques jours. Tout ceci réuni rend les transactions extrêmement restreintes.

16 octobre 1852

Le Gouvernement garantit 4 % sur la somme de cinq millions destinée à la construction des embranchements d'entre Sambre et Meuse seulement; ces embranchements relient le tronc principal à Philippeville à Couvin et à Malcourt. C'est donc pour la construction des embranchements que le gouvernement a garanti les 4 % en question pendant 50 ans. Sur ces Fr. 300.000 d'intérêts que le Gouvernement a à payer, M. Bischoffsheim a créé cinq millions d'obligations, qu'il a émises dans le temps à Berlin et à Hambourg. Ici on ne fait rien en cette valeur, il n'y en a pas sur place.

28 octobre 1852

Le ministère n'est pas encore fermé, mais on croit que demain il le sera comme suit :

(1) D'après certains, ce mouvement ministériel aurait eu son origine dans des questions commerciales (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 32, dépêche du 18 septembre 1852).

(2) Les métalliques sont les titres autrichiens. A ce propos, James donnait à son représentant des instructions précises. « Ayez en vue les cours des places d'Allemagne. Guidez-vous sur le prix de Vienne pour satisfaire aux demandes que vous voyez se présenter, mais n'accordez jamais à des prix qui peuvent contribuer à affaiblir les cours, car ce serait le moyen de montrer à tout le monde que nous vendons et c'est ce que nous ne voulons pas. Vous devez tâcher de ne vendre que pour remplir des besoins sérieux et nous vous invitons à agir de manière à affermir les cours plutôt qu'à les affaiblir par des réalisations à prime » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 27 septembre 1852).

Le général Prisse aux affaires étrangères;
Dujardin (que vous connaissez) aux finances;
Noël (que vous connaissez également) travaux publics;
Devrière, gouverneur de la Flandre occidentale à l'intérieur;
Nothomb, frère de l'ex-ministre, à la justice;
le général Anoul à la guerre (1).

31 octobre 1852

La présente n'a pour but que de vous informer que le ministère est enfin formé, comme vous le remarquerez par le journal de ce soir.
MM. H. de Brouckère, Affaires étrangères;

Piercot, Intérieur;
Ch. Faeder, Justice;
Liedts, Finances;
Van Hoorebeke, Travaux publics;
Anoul (général), Guerre.

Ces nominations paraîtront demain au moniteur probablement.

18 novembre 1852

Notre Bourse était assez ferme en fonds indigènes. On a vendu beaucoup de 4 1/2 dans le prix de 98 7/8. On parlait toujours de conversion en ajoutant cependant que si le 4 1/2 arrivait au pair, la conversion pourrait se faire naturellement. Mais ce que je puis vous dire, le ministre n'y songe pas, et il n'en est pas question au conseil des ministres. Il y a en attendant, au prix actuel, beaucoup de 4 1/2 % qui arrive au marché. Les métalliques et le 3 % espagnol sont faibles. Les premières restent 81 3/8 A et P et les dernières 24 7/16 (2).

23 novembre 1852 (particulière)

J'ai de nouveau été voir aujourd'hui M. Van Praet, qui m'a dit

(1) La constitution du ministère fut particulièrement laborieuse. Pour le ministère des finances, qui nous intéresse plus particulièrement ici, on parla successivement de Coilin, secrétaire général du ministère (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 32, dépêche du 5 octobre 1852), de Liedts (Id., 9 octobre 1852), de Spitaels (Id., 19 octobre 1852), de Dujardin (Id., 28 octobre 1852).

(2) Certaines opérations furent menées au début de novembre, sans que l'on sache exactement à quoi elle se rapportait. C'est ainsi qu'un million d'argent furent pris à la monnaie de Bruxelles pour être envoyés à Londres, «ayant soin, si possible, que l'on ignore à Ostende que cet argent vient de Bruxelles, mais que l'on croit qu'il arrive de Paris » (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 13 novembre 1852).

qu'on ne pourra pas éviter la conversion; que tous les anciens ministres des finances se sont réunis en conseil chez le ministre des finances actuel et que la conversion a été résolue (1).

Elle sera, comme j'eus l'avantage de vous le dire, de 144 millions environ. On y comprendra les emprunts 5 % 1840, 1842 et 1848, et lorsqu'on présentera le projet de loi à la Chambre on y remarquera que l'emprunt de 1852 ne peut pas être compris dans cette mesure.

Comme ce projet va être présenté prochainement veuillez me dire, si vous avez des observations à faire sur ma communication dernière. Le Directeur de la monnaie veut me céder encore un million d'argent fin aux mêmes conditions : veuillez me faire savoir demain par télégraphe si cela peut vous convenir (2).

25 novembre 1852 (particulière)

J'ai eu hier soir une longue entrevue avec le ministre des finances, dans le sens de ce que vous me dites; je lui ai demandé s'il juge votre présence nécessaire ici, pour s'entretenir avec vous de cette affaire. Il m'a chargé de vous remercier et ne voit pas la nécessité de vous déranger.

Je lui ai fait toutes les propositions possibles, entre autres, celle de faire les coupons payables en livres sterling pour la faculté des porteurs étrangers, ce qui ne leur occasionnerait aucun dérangement. Le ministre m'a dit qu'il ne peut pas adhérer à cette proposition vu qu'il existe déjà du 4 1/2, dont les lettres et les coupons sont créés en francs, de sorte qu'il est plus simple et moins onéreux pour le Trésor de créer un nouveau 4 1/2 ainsi que celui qui existe déjà en francs.

(1) Dès que l'on parla de conversion, la maison de Paris écrivit à celle de Londres pour savoir ce qu'on en pensait. « Nous sommes, notait James, on ne peut mieux disposés à contribuer au succès de cette opération ». Un certain nombre de questions se posaient, en particulier celle de savoir si l'on procéderait par emprunts ou globalement. Il fallait, estimait le banquier, penser d'abord aux emprunts de 1840 et de 1842, « qui sont presque entièrement à l'étranger ». On pouvait ainsi éviter certains mouvements violents de titres. La maison Rothschild se déclarait prête à recevoir les adhésions à la conversion, à délivrer les nouvelles rentes dont on pensait que les intérêts devraient être également stipulés en £. Restait toujours une question à laquelle la maison Rothschild fut toujours très sensible : celle de la commission pour le paiement des intérêts. En effet, convertir, c'était supprimer unilatéralement un contrat signé pour le paiement de ces intérêts. On pouvait le remplacer soit par un nouveau contrat, soit par un forfait accepté des deux côtés (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 23 novembre 1852).

(2) Les deux lettres s'étaient croisées. En réponse à la lettre de Richtenberger, James répondait qu'on allait vite en besogne. Il confirmait qu'il était prêt à « consacrer ses services au succès de l'opération » et qu'il se montrait disposé à s'engager jusqu'à 15 ou 20 millions. Il estimait qu'il fallait prévenir un déclassement, surtout à l'étranger (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 24 novembre 1852).

Je lui ai proposé aussi de vous céder à forfait une somme de afin de s'assurer sa conversion. Il m'a répondu qu'il est très sensible à votre offre, et vous en remercie infiniment; il m'a dit à cet égard que s'il était seul, il n'hésiterait pas à demander votre participation, mais la Chambre est là, qui certes ne le permettrait, car il a, comme j'eus l'honneur de vous le dire dans mes précédentes, une quarantaine de millions en caisse, en outre 13 millions de bons du Trésor à émettre et une réserve de 5 à 6 millions, ce qui ensemble forme un total de 60 millions environ; de sorte qu'avec une somme pareille, que la Chambre trouvera plus que suffisante pour faire cette conversion, d'autant plus qu'il est plus que persuadé qu'il y aura peu de remboursements à faire, qu'au contraire tout le monde sera charmé d'échanger le 5 % contre du 4 1/2.

J'ai vu M. Van Praet, et je lui ai dit que vous êtes disposés à prendre une vingtaine de millions dans cette affaire. Il m'a dit que le ministre est venu le voir ce matin et lui a rendu compte de notre entretien et a causé avec lui de cette affaire absolument dans le sens comme j'ai l'honneur de vous l'écrire. M. Van Praet est entièrement de l'avis du ministre.

Le ministre m'a dit aussi qu'on a hâte de présenter le projet à la Chambre pour profiter du moment et des bonnes dispositions d'ici, et des affaires en France.

26 novembre 1852

Comme j'eus l'avantage de vous le dire hier le projet de loi de conversion a été présenté hier et je vous remets ci-inclus l'exposé des motifs. Cela n'a pas produit un bon effet à la Bourse, car il s'est présenté beaucoup de vendeurs en 4 1/2 qui reste offert à 99 1/2 (1).

27 novembre 1852

Quant à ce que vous me dites de l'affaire de la conversion, je n'ai qu'à me référer à ma lettre d'avant-hier et vous aurez vus par l'envoi que j'eus l'avantage de vous faire hier, de l'exposé des motifs de la présentation à la Chambre du projet de loi de conversion, que cela a été fait exactement comme j'eus l'honneur de vous le dire.

Ce n'est que vaguement que j'ai dit à M. Van Praet que vous seriez disposés à participer dans cette affaire pour une somme de

(1) Le projet de loi portait sur la conversion des emprunts 5 % de 1840, de 1842 et de 1848 (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 32, dépêche du 26 novembre 1852).

....., parce que le ministre venait de me dire qu'il n'avait aucun engagement et n'en pouvait prendre aucun avec qui que ce soit, et m'avait chargé de vous remercier de votre bienveillante proposition de participation à cette affaire que je lui fis en votre nom.

1^{er} décembre 1852

Le Sénat est occupé du projet de loi de conversion : il sera voté demain d'urgence. Cela n'empêche pas que bientôt le Gouvernement sera obligé de faire un emprunt de *vingt à vingt cinq millions* (1).

2 décembre 1852

J'aurai soin de vous tenir au courant de tout ce qui se fera pour la conversion qui a été votée hier par le Sénat, et je vous envoie le *Moniteur* d'aujourd'hui qui publie cette loi et les dispositions à prendre pour l'échange des titres, etc... Veuillez par conséquent me dir d'ici au 15 courant ce que je dois faire pour l'échange des inscriptions et titres que j'ai en mains. Quant à l'échange des titres à faire à Paris, je crois que le Gouvernement se décidera à y envoyer M. Kerkhove pour faire cet échange (2).

4 décembre 1852

Je n'avais pas attendu les observations que vous me faites par votre lettre d'hier, sur la conversion. Précédemment, je les ai toutes faites au ministre des finances, et j'ai de nouveau été le revoir aujourd'hui, lui renouvelant vos réclamations, mais il m'a dit qu'il ne peut rien faire qu'il n'est qu'un *oiseau de passage*, que son intention n'est que de rester *temporairement* au ministère des finances, qu'il ne peut rien proposer à la Chambre, qu'il doit se tenir strictement à ce qui a été en 1844 lors de la première conversion. Il ne peut non plus rien faire de son chef, ne voulant rien perdre de sa popularité, car

(1) La loi de conversion fut promulguée le 1^{er} décembre (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 32, dépêche du 2 décembre 1852).

(2) Le bruit courut que James de Rothschild s'était intéressé à un grand établissement de crédit : peut-être s'agissait-il du Crédit mobilier, autorisé par un décret du 15 novembre 1852. « Il n'y a absolument rien de vrai, notait James, dans ce que vous nous dites d'un grand établissement de banque que nous formerions ou patronnerions ». Par la même lettre James disait sa surprise de ce qui se passait en Belgique relativement à la conversion. Contrairement à ce que l'on pouvait penser en Belgique, il y avait beaucoup de titres en France, à Londres et même en Allemagne. Il fallait donc leur offrir des facilités si leurs propriétaires voulaient rentrer dans leurs fonds et non les obliger à venir se faire rembourser en Belgique. James demandait si le gouvernement autoriserait le remboursement à Paris, et avec quelle commission. La question de la commission pour le paiement des intérêts anciens, demeurait entière (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 3 décembre 1852).

dans tout cela on lui a forcé la main, que si vous avez des réclamations ou observations à faire, veuillez les formuler dans une lettre que je lui remettrai, il les soumettra à la Chambre, mais il est persuadé d'avance qu'elle ne se départira pas de sa résolution de n'accorder aucune indemnité ni commission pour l'échange et le remboursement des titres qui doit se faire ici.

Le Ministre m'a observé aussi que dans la commission qui a été nommée pour la conversion se trouvent MM. Osy et Mercier, que vous connaissez, qui ont exigé que cette conversion se fasse comme celle de 1844; de sorte que le ministre ne voit pas la possibilité de faire la moindre chose de ce chef, mais pour vous montrer sa bonne volonté, et vous prouver combien il tient à vous, il m'a chargé de vous prier de me dire quelle serait la somme que vous demanderez à forfait pour le paiement de tous les coupons 4 1/2 % belge payables chez vous, y compris les deux catégories qui existent déjà et pour lesquelles vous avez des contrats soit de Fr. 20.000 d'allocation à forfait. Vous remarquerez qu'il y aura en outre 144 millions de plus, sauf les remboursements qui pourront être demandés.

D'après ce qui précède, vous verrez s'il est nécessaire que l'un de Messieurs vos fils se rende à Bruxelles pour cette affaire (1).

6 décembre 1852

J'ai remis hier au ministre des finances votre incluse mais je n'ai pu causer avec lui qu'aujourd'hui; il m'a dit qu'il se réserve de répondre à votre lettre. Je lui ai de nouveau fait toutes les observations possibles; il m'a répondu qu'en 1844 lors de la conversion, vous avez fait également les mêmes réclamations que vous faites aujourd'hui; que l'on vous a répondu alors qu'on ne pouvait rien changer à la décision prise par la Chambre, et que pour l'affaire actuelle il en est de même, que du reste il vous répondra dans ce sens.

J'ai vivement insisté de nouveau pour ce qui regarde le remboursement et comme vous l'aurez remarqué par le *Moniteur* du 2 courant dont je vous remets encore inclus un exemplaire, les personnes qui désireront être remboursées, soit du pays, soit de l'étranger, doivent déposer ici leurs titres jusqu'au 16 courant; elles recevront un récépissé provisoire au moyen duquel elles recevront le montant vers le mois d'avril, au plus tard en mai. Les mêmes réclamations que vous

(1) Les questions en suspens demeuraient toujours sans réponses (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 6 décembre 1852).

faites à cet égard sont également faites par les porteurs à Anvers et d'autres villes, et on a répondu à tout le monde qu'on suivra la même marche que celle suivie en 1844.

J'ai fait les mêmes observations à M. Kerkhove, qu'il est très injuste et arbitraire de déposer les titres contre une simple quittance, que de cette manière on n'est plus maître de ses titres. M. Kerkhove m'a dit qu'il est impossible au Trésor de délivrer des reçus sur de simples notes contenant le numéro des titres, que pareille chose ne s'est même pas fait à Paris, où on a été également obligé de déposer les titres, et que par conséquent toute cette opération se fera de point en point comme celle de 1844.

J'ai causé aussi avec le ministre de la somme à vous allouer pour le paiement des coupons; il m'a dit qu'il lui est impossible pour le moment de fixer quelque chose à cet égard. Il faut auparavant qu'il sache quel sera le montant à rembourser, et il ne doute pas que de ce chef il s'arrangera parfaitement avec vous.

D'après notre conversation, je pense que les anciens contrats à forfait sur le 4 1/2 belge resteront en vigueur, et qu'un nouveau contrat sera fait entre vous et lui pour la nouvelle affaire, il croit que vers le 20 ou 25 courant, on pourra savoir à quoi s'en tenir sur le chiffre du remboursement et sur quelle somme portera la conversion.

D'après ce qui précède, et malgré toutes mes plus vives instances, il est impossible au ministre de s'écarter d'un cheveu de ce qui lui est prescrit par la Chambre.

7 décembre 1852

Je sors à l'instant de chez le ministre, et je n'ai qu'à vous informer ce que j'eus l'honneur de vous dire hier. Je lui ai encore renouvelé les observations que vous faites relativement à la commission sur le 4 1/2. Il m'a dit qu'il vous répondra demain à votre lettre, mais il ne peut pas vous donner officiellement des instructions sur cette mesure; il ne peut s'en référer qu'à ce qui a été publié par le *Moniteur* qu'il pourra vous envoyer officieusement et non officiellement.

11 décembre 1852

Le marché des céréales était très ferme; des personnes pensent que vers le mois de janvier au mois d'avril, les céréales subiront une forte hausse parce que la récolte n'a pas très été bonne, de sorte qu'on pense que cela influera beaucoup sur les fonds publics, et qu'il en viendra beaucoup au marché.

17 décembre 1852

Je vous remets ci-joint le *Moniteur* de ce jour qui annonce que les demandes de remboursement s'élèvent à onze millions environ et que ces remboursements auront lieu incessamment.

En nouveau 4 1/2 on ne fait rien encore. Ce n'est que le 4 1/2 existant qui se traite : il est aujourd'hui à 99 3/8. L'échange des nouveaux titres ne peut avoir lieu qu'après le 1^{er} mai.

J'ai vu M. Kerkhove qui m'a de nouveau répété, que ce ne sera que dans quelques jours que l'on pourra prendre des arrangements avec vous pour le paiement des coupons.

20 décembre 1852 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été voir le ministre des finances.

Avant d'aborder l'affaire du paiement des coupons, il m'a fait quelques observations relatives à l'annonce que vous avez fait mettre dans le *Journal des Débats* pour le remboursement. A cela je lui ai observé à mon tour qu'il était rationnel que vous, comme contractants des emprunts belges 5 %, vous deviez nécessairement faire cette annonce et que l'on ne pouvait pas exiger des petits rentiers qui n'ont que Fr. 800 ou Fr. 1.000 de rente de se déplacer et venir à Bruxelles dépenser Fr. 200 pour le voyage; qu'il fallait plutôt ménager ces petits rentiers pour plus tard, si le gouvernement belge venait à faire d'autres emprunts; il a si bien compris cette observation, qu'il n'a rien répliqué.

Quant au paiement des coupons, le ministre est tout à fait disposé à traiter cette affaire avec vous. Il reste 133 millions environ défalcation faite des 11 millions remboursés d'après le *Moniteur*. Le ministre désirerait que cette affaire se fasse comme en 1844, c'est-à-dire qu'il voudrait comprendre l'échange des titres, qu'il enverrait à Paris une personne déléguée à cet effet, qui ferait cet échange dans vos bureaux comme cela a été fait en 1844. Par conséquent il me charge de vous demander quelle somme il aurait à vous payer pour cet objet en y comprenant celle qu'il aurait à vous payer pour le *paiement annuel des coupons*, pendant les huit années stipulées comme garantie dans la loi sur la conversion.

Quant au renouvellement des contrats pour le 4 1/2 existant, le ministre m'a dit que probablement il le renouvellera sans encore fixer la somme, mais qu'il ne peut pas s'engager pour un terme aussi

long, car plus tard on pourrait avoir l'intention de convertir le 4 1/2 % en 4 %, qu'alors le contrat deviendrait nul pour cette première partie.

D'après ce qui précède, je vous prie de me dire quel chiffre je puis demander pour la nouvelle affaire en maintenant ce forfait existant de l'ancienne qui est de Fr. 20.000 pour les 160 millions 4 1/2 existant à cette époque.

ANNÉE 1853

10 janvier 1853 (particulière)

Pour votre gouverne, la Ville de Bruxelles peut faire l'emprunt sans publicité et concurrence, comme elle l'a fait précédemment.

Quant à l'affaire en elle-même, comme vous le voyez, elle est très minime, de sorte que vous aurez à voir s'il vaut mieux faire un emprunt en 5 % et reculer l'amortissement d'ici 4 ou 5 ans, et ensuite faire un amortissement de 1/4 ou 1/2 %, ou si vous aimez mieux faire un emprunt en loterie comme le propose M. Bischoffsheim.

Je crois, pour autant que je puisse me rappeler, que l'emprunt sarde fait dans le temps par Bischoffsheim et Bethmann à Francfort a été combiné de cette manière. M. Bischoffsheim, que j'ai vu aujourd'hui, m'a dit qu'il vaut mieux faire un emprunt en loterie parce qu'il est persuadé qu'il aura plus de succès en Allemagne, et que le bénéfice d'après son plan sera plus fort; tandis qu'en faisant un emprunt pur et simple en 5 %, les intérêts payables chez vous, il faudra le payer très cher et le bénéfice sera réduit.

Quant à moi, je crains qu'en faisant cet emprunt en loterie, le gouvernement qui plus tard aura besoin de beaucoup d'argent, vienne aussi à vouloir en faire un pareil et voudra le faire alors avec concurrence et publicité.

M. Bischoffsheim m'a dit que d'ici à quelques jours, lorsqu'il aura l'affaire officiellement en mains, il ira vous voir à Paris, puis s'entendre avec vous.

Quant à paraître en nom avec MM. Goldsmith et G. Cassel et Co, je ne pense pas que ce soit convenable pour vous, car vous devez songer aux affaires à venir (1).

12 janvier 1853

Quant à ce que vous me dites des titres 5 % belges à montrer à M. Kerkhove, j'en ai encore causé avec lui aujourd'hui et il sait parfaitement bien que je vous ai envoyé tous les fonds belges vous appartenant, car le jour de cet envoi, je l'en ai prévenu et lui ai demandé s'il n'avait pas de commissions pour vous. Je crois que tous ces bavardages viennent de ce que le Gouvernement a fait fiasco pour sa conversion et que M. Meeus n'est pas étranger à tout cela,

(1) James ne paraissait pas très enclin à faire l'opération de la ville de Bruxelles : « l'état des affaires sur notre place nous détermine à renoncer pour le moment à la réalisation de l'emprunt de la ville de Bruxelles ». Il n'en accusait ni le prix ni les conditions (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 19 janvier 1853).

car il a cru une fois la conversion résolue, tout le monde se jetterait dans les actions industrielles, mais il s'est bien trompé.

14 janvier 1853 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai vu aujourd'hui le ministre des finances qui m'a dit que par suite de la vérification qu'il a fait faire, il a trouvé que vous n'aviez payé depuis 1851, qu'environ pour quatre millions par an de coupons 4 1/2, par conséquent le ministre pense qu'en faisant un forfait qui vous allouerait 1/2 % sur 4 millions, soit Fr. 20.000 par an, cela serait fort raisonnable, et ce pendant quatre années.

Vous devez bien penser que je me suis fortement récrié sur une proposition aussi absurde, en ajoutant que je n'avais pas le courage de vous la soumettre, car je lui observai que pour le premier paiement des coupons, Fr. 20.000 vous sont déjà alloués, et que maintenant le chiffre de 4 1/2 est augmenté de 130 millions, lui observant en outre quel dédommagement vous offre-t'on, puisque vous n'avez plus par suite de la conversion de paiements à faire en coupons 5 % ni d'amortissement sur lesquels il vous était alloué 1/2 % de commission; à cela le ministre m'a répondu que tous les fonds belges étant rentrés dans le pays, que les paiements que vous aurez à faire seront très minimes et peut-être moins élevés que quatre millions. Je lui ai répliqué qu'il ne pouvait pas se baser sur ce chiffre de quatre millions car il pourrait arriver que ce chiffre pourrait s'élever à 5, 6, 7, et 8 millions que vous n'auriez toujours que les Fr. 20.000.

Enfin, après avoir longuement causé et débattu cette question, le ministre m'a chargé de vous soumettre sa proposition, et il m'a en outre chargé de vous demander quelle est la somme que vous exigeriez pour faire *vous mêmes chez vous* l'échange des titres pour la conversion afin qu'il n'ait pas besoin d'envoyer quelqu'un à Paris pour cette opération; moi, je suis resté sur le chiffre de Fr. 25.000, à cela il m'a répondu qu'en 1844 on ne vous a alloué que Fr. 10.000. Veuillez donc me dire vos intentions sur tout ce qui précède.

En sortant de chez le ministre j'ai été voir M. Kerkhove, à qui j'ai donné connaissance de mon entretien avec lui. Il m'a dit qu'il a été obligé de soumettre au ministre le travail relatif aux paiements faits par vous pour les coupons et que ce n'est que par son intervention que Fr. 20.000 vous ont été accordés, qu'aujourd'hui on est plus raide et qu'on a peur de la Chambre. Mais, en résumé, d'après mon

entretien avec M. Kerkhove, je crois qu'on arrivera au chiffre de trente mille frans (1).

17 janvier 1853

J'ai vu M. Van Praet avec lequel j'ai causé vertement sur l'affaire du paiement des coupons. Il m'a promis d'en parler au ministre des finances que je n'irai voir que dans quelques jours, car je désire encore connaître vos idées sur ce que Monsieur le baron Alphonse, votre fils, vous aura dit de son entretien avec M. Kerkhove, ce dernier voulant faire une proposition au ministre de vous allouer 1/2 % sur tous les coupons que vous payerez (2).

20 janvier 1853

J'ai vu aujourd'hui le Directeur de la Banque de Belgique qui vous écrira demain relativement aux coupons réunis. Je vous remets ci-joint une copie de la lettre que la Société générale a écrite au ministre des travaux publics, relativement au chemin de fer de Mons à la frontière de France; et comme M. Meeus vous verra dimanche matin à Paris, il en causera avec Monsieur le baron Alphonse de Rothschild.

22 janvier 1853

J'ai vu aujourd'hui le ministre des finances. J'ai causé avec lui sur le contenu de votre lettre du 20 courant relativement aux coupons du 4 1/2 % belge, à faire payables chez vous de même que les coupons 5 %, et lui ai fait entendre que cela serait beaucoup plus favorable pour le crédit belge et pour le classement de cette valeur à l'étranger. Le ministre a parfaitement compris mes observations, et m'a dit qu'il examinera la question pour savoir si cela peut se faire ainsi : je dois

(1) James estimait les propositions du ministre inacceptables. Elles revenaient à faire payer gratis les coupons sur 130 millions de nouveaux 4 1/2 %. Les 20.000 francs alloués sur les anciens 4 1/2 % faisaient une commission de 1/2 % alors que les contrats prévoyaient 1 %. La concession était donc déjà belle. Mais la maison Rothschild voulait une commission sur les titres nouveaux, soit 16.000 francs, ce qui ferait au total 36.000 francs. On ne consentait pas à d'autres concessions. Contrairement à ce que prétendait le ministre les fonds n'étaient pas rentrés en Belgique (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 15 janvier 1853).

(2) James de Rothschild acceptait une commission de 1/2 % sur les coupons effectivement payés (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 17 janvier 1852). Si Richtenberger ne pouvait rien obtenir, on lui conseillait d'aller voir Van Praët et même le Roi (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 20 janvier 1853).

le revoir d'ici à quelques jours, et dans le cas contraire j'insisterai pour faire un contrat de quinze ans. Le ministre me charge aussi de demander votre dernier mot pour l'échange des titres chez vous, moi je reste toujours sur le chiffre de Fr. 25.000.

25 janvier 1853 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai vu le ministre des finances, et après un long entretien, il m'a dit qu'il ne s'oppose nullement à ce que votre nom soit textuellement stipulé dans les coupons du nouveau 4 1/2, comme il figure dans ceux du 5 %. Le ministre ne peut faire avec vous qu'un contrat de huit années, car la Chambre a stipulé qu'il ne sera pas fait de conversion avant ce terme, et qu'il ne veut pas engager ses successeurs pour un plus long terme.

Le ministre veut vous accorder un demi pour cent de commission sur tous les coupons que vous payerez; toutefois que cette somme n'excèdera pas quarante mille francs, n'importe pour quelle somme que vous payeriez en plus.

Maintenant, si vous acceptez ces conditions, veuillez me le faire savoir afin qu'on puisse formuler un contrat (1).

Le ministre attend aussi que vous me disiez quelle somme vous exigez pour l'échange des titres chez vous; son chiffre est toujours de Fr. 5.000 et le mien de Fr. 25.000.

26 janvier 1853 (particulière)

J'ai été ce matin faire une visite à M. Bischoffsheim qui m'a dit n'avoir encore vu personne, qu'il venait d'arriver mais d'après les informations de son neveu à Anvers, M. Havenith de cette dernière ville est parti pour Paris, pour s'entendre avec les personnes contractantes. Ce M. Havenith va parfaitement bien avec cette maison de Paris, ce sont des faiseurs d'affaires.

A l'instant M. Bischoffsheim sort de chez moi, et m'a dit avoir causé avec le bourgmestre qui lui a dit que MM. Cusin-Legendre à Paris ont contracté cette affaire à raison de Fr. 6.300.000, par conséquent plus que votre chiffre. Ces messieurs ont l'intention de créer des obligations en 3 %, les intérêts payables par semestre, et faire

(1) James tenait pour une commission de 1/2 % sur la totalité des coupons qu'il payerait, sans limitation de somme. On ne pouvait accepter, ce qui avait été proposé, un contrat de 8 ans (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 26 janvier 1853).

des coupures jusqu'à cent francs, pour que tout le monde puisse y participer.

Dans cet état de choses, M. Bischoffsheim m'a dit qu'il ne voudrait pas pour tout au monde y toucher, car il voit là une mauvaise affaire.

J'aurai l'avantage de vous tenir au courant de ce que je pourrai apprendre encore sur cette affaire.

28 janvier 1853

Ne pouvant voir le ministre que demain, j'ai été voir aujourd'hui M. Kerkhove. Je lui ai communiqué le contenu de votre lettre du 26 courant. Il m'a dit qu'en tout cas le contrat ne peut pas être fait pour plus de huit ans; la Chambre l'a fixé ainsi, et comme le ministre des finances quittera probablement le Ministère dans quinze jours un mois, de sorte qu'il ne veut pas engager ses successeurs pour une plus longue période. Il est bien entendu que vous continuerez après ces huit années à payer les coupons sans qu'il soit nécessaire d'en faire mention dans le contrat.

29 janvier 1853 (particulière)

J'ai l'avantage de vous informer que je sors à l'instant de chez le ministre des finances. Je ne puis que vous répéter ce que j'eus l'honneur de vous dire dans mes précédentes lettres; qu'il ne veut pas engager ses successeurs pour plus de huit années parce que la Chambre est derrière lui pour le contrôler. Il m'a dit du reste qu'il est tout naturel qu'après ce terme échu, vous continuerez à payer tous les coupons qui pourront dériver de toute autre conversion, et je vous envoie ci-joint le modèle du contrat à faire qui vient de m'être remis par le ministre. D'après l'entretien que je viens d'avoir avec lui, je ne pense pas qu'il changera les dispositions y contenues, car son cheval de bataille est toujours la Chambre.

Quant à l'échange des titres chez vous, j'aurai beaucoup de peine à pouvoir arriver au chiffre de Fr. 10.000. J'espère cependant parvenir à cette somme.

1^{er} février 1853 (particulière)

J'ai eu l'honneur de recevoir vos lettres particulières, et me réserve l'avantage d'y répondre demain, car je n'ai pu aujourd'hui rencontrer le ministre. En attendant j'ai été voir M. Van Praet et

lui ai donné connaissance de votre lettre ostensible; il m'a promis d'en causer de nouveau avec le ministre, et comme c'est M. Kerkhove qui principalement s'occupe de ces sortes d'affaires, j'ai été le revoir et lui ai également montré votre lettre. Il m'a promis aussi d'en causer encore avec le Ministre, mais il m'a observé que votre demande de Fr. 50.000 est impossible car la Chambre n'a alloué pour la première conversion Fr. 15.000 pour l'emprunt 4 1/2 % en 1844 13.000 et pour la conversion actuelle. 20.000

en tout Fr. 48.000

Il est entendu que dans ces allocations tous les autres frais sont compris. Je verrai donc demain le ministre et aurai l'honneur de vous rendre compte de notre entretien.

3 février 1853 (particulière)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai eu aujourd'hui un nouvel entretien avec le ministre des finances. Il m'a dit avoir consulté ses collègues et qu'il est matériellement impossible de faire plus que ce qui est stipulé dans le projet de contrat que j'ai eu l'avantage de vous envoyer de sa part. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire par mes précédentes et le ministre me l'a répété encore aujourd'hui que la Chambre ne lui a alloué que Fr. 40.000 pour tous les frais et pour tout le 4 1/2, de sorte qu'il lui est impossible d'outrepasser cette allocation, qu'il ne peut vous allouer un minimum de Fr. 30.000. Il faudrait faire une nouvelle demande à la Chambre et il est plus que persuadé qu'elle refusera aucune augmentation à ce chiffre; par conséquent il ne voudrait pas, dans la position où il se trouve, éprouver un échec. Il m'a encore répété qu'il a la certitude que vous ne payerez pas pour huit millions de coupons annuellement, que d'un autre côté l'emprunt forcé de 1848 de 37 1/2 millions est presque tout dans le pays, dans les établissements de bienfaisance, etc. etc.

Il est entendu, m'a dit le ministre, qu'après les huit années révolues, si on ne fait pas de conversion, rien ne sera changé pour les coupons payables chez vous. Ses successeurs seront dans l'impossibilité de faire autrement, puisque les coupons porteront toujours, payables chez Messieurs de Rothschild frères à Paris; cela ne pourra subir aucun changement, car cela ferait un trop mauvais effet pour le crédit belge.

J'ai encore été revoir M. Kerkhove qui m'a dit la même chose

absolument que le ministre en ajoutant même qu'il est bien persuadé que si on voulait s'adresser à une autre maison de Paris, on obtiendrait ce paiement des coupons pour 1/4% de commission. A cela je lui ai répliqué que si on en agissait ainsi cela ferait un tort immense au crédit de la Belgique, que dans les circonstances actuelles il faut bien savoir à qui on a à faire pour des opérations financières, que les fonds belges sont déjà assez lourds sans chercher à les faire fléchir encore.

4 février 1853

Je vous remets ci-joint un article de journal relativement à votre chemin de fer; M. Brugman part ce soir pour Paris et viendra causer avec vous à ce sujet. J'ai été aux informations pour connaître les personnes qui sont à la tête de l'affaire, mais je n'ai rien pu apprendre. J'ai même été voir M. Noël qui n'a également aucune connaissance de cette affaire, mais il m'a dit qu'il est possible que le ministre des travaux publics a dans ses bureaux des propositions que lui ignore (1). On a ouvert aujourd'hui chez MM. Tiberghien, Delloye & Co une souscription pour l'emprunt de la ville, au pair; cette souscription se fait sans bruit et sans annonces dans les journaux.

5 février 1853 (particulière)

Je n'ai pu aujourd'hui rencontrer le ministre, et ferai en sorte s'il est possible d'obtenir au moins Fr. 20.000 *assurés*, mais comme vous le dites fort bien, et je suis parfaitement de votre avis, que dans cette affaire j'ai peu d'influence sur ces Messieurs, et comment voulez-vous que j'ai de l'influence sur un ministre qui n'a pas la moindre influence lui-même, qui n'est que ministre provisoire, qui va se retirer au premier jour, et qui même n'a nulle envie de rester ministre. Son cheval de bataille est toujours *la Chambre et constitutionnellement la Chambre*; c'est ce qu'il n'a cessé de me répéter dans tous les entretiens que j'ai eus avec lui.

(1) Une conférence s'était tenue à Mons, entre James de Rothschild, Malou et un certain nombre d'autres personnes dont plusieurs étaient intéressées aux charbonnages. Il s'agissait de mettre au point les propositions à faire à Brugmann pour s'entendre avec lui. Tous les participants étaient persuadés de faire une bonne affaire ainsi en plaçant ces chemins, Erquelines et Mons à Maubeuge, sous le patronage des Rothschild et de la Société générale. Sinon, ils étaient décidés à faire une « rude concurrence et à mettre Brugmann dans une position ruineuse. Ils pouvaient se contenter d'un tarif très modéré où ils feraient des bénéfices, tandis que Brugmann n'aurait que des pertes. Ce dernier se trouvait, estimait-on, dans l'impossibilité d'émettre les actions de deux chemins, dont le premier était réputé détestable (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 18 janvier 1853).

Vous voyez donc qu'il est impossible de traiter avec un homme dont la position est si précaire, et qui ne prendra pas sous sa responsabilité la moindre chose que ce qui lui est prescrit, et qui dit franchement : « je ne veux pas perdre la popularité que j'ai acquise comme gouverneur de la province ».

M. Kerkhove est dans la même position et m'a dit qu'il a les mains liées, se retranchant également derrière la Chambre.

Je verrai le ministre et aurai l'avantage de vous rendre compte de ce que j'aurai pu obtenir de lui.

6 février 1853 (particulière)

Comme j'eus l'honneur de vous le dire hier, j'ai eu aujourd'hui un nouvel entretien avec le ministre des finances qui me tient toujours le même langage, qu'il vous accordera 1/2 % sur tous les coupons que vous payerez, qu'il ne veut pas engager ses successeurs dans une autre voie, etc. etc. Cependant à force de parler, à force de débattre cette question pour obtenir une somme qui ne soit pas inférieure à Fr. 20.000, il m'a dit qu'il veut encore consulter ses collègues et voir si l'on peut vous allouer une somme de Fr. 15.000 assurés et Fr. 35.000 au maximum pour tous les coupons que vous serez dans le cas de payer, mais rien au-delà; c'est tout ce que nous pourrions obtenir, si nous l'obtenons, car il ne veut s'engager à rien de plus. N'ayant pu le voir hier, il m'a écrit ce matin et je vous remets ci-joint sa lettre. Veuillez par conséquent me dire, demain matin, par télégraphe, si vous consentez à la proposition contenue dans le contrat tel que je vous l'ai envoyé, car je suis bien persuadé que le ministre n'accordera rien de plus.

J'ai revu encore aujourd'hui M. Van Praet qui m'a promis d'en causer avec le ministre, en m'observant que l'affaire est trop minime pour en entretenir le Roi. Il m'a chargé de vous dire qu'il vous engage à la terminer ainsi pour en finir. Je vous prie aussi de me dire quel est votre dernier chiffre pour l'échange des titres chez vous. Le ministre reste toujours sur celui de Fr. 5.000; je ferai tout ce qui dépend de moi pour obtenir Fr. 10.000, mais je n'en suis pas certain.

8 février 1853

J'ai été revoir le ministre des finances; j'ai terminé la convention pour le paiement des coupons chez vous, et je vous remets ci-joint le contrat signé. Vous remarquerez que le mot *annuelle* a été ajouté comme vous le désirez.

Quant à la somme à fixer pour l'échange des titres chez vous, il m'a dit qu'il la règlera dans quelques jours. Entre temps je verrai encore M. Kerkhove pour tâcher d'obtenir le plus haut chiffre.

Je n'ai pu rencontrer M. Bischoffsheim; mais d'après ce qu'on dit, la souscription faite ici ne s'est pas élevée à plus d'un million. On dit aussi que par suite de cela, la maison Cusin Legendre de Paris est en discussion avec MM. Tiberghien Delloye & C^o de cette ville. Ces Messieurs de Paris sont dit-on, très mécontents de la manière dont cette affaire a été conduite ici. On dit même qu'il s'ouvrira une nouvelle souscription chez MM. J. P. Matthieu et fils de cette ville. Je verrai sans doute demain M. Bischoffsheim et j'aurai l'avantage de vous tenir au courant de cette affaire.

10 février 1853

J'ai vu M. Bischoffsheim, il m'a dit que M. Cusin Legendre est parti pour Amsterdam voir s'il peut faire une affaire dans cette ville pour son emprunt. Il m'a dit aussi que M. de Brouckère commence à s'impatienter car la ville n'a encore rien reçu de ce chef. M. Bischoffsheim suppose que ces Messieurs n'ont pu obtenir à Paris l'autorisation d'émettre cet emprunt.

17 février 1853

J'ai l'honneur de vous remettre l'annonce et le plan de la souscription de l'emprunt de la ville chez MM. J. P. Matthieu et fils; cette souscription sera de trois millions et se fera le 22 courant. J'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir de cette affaire (1).

21 février 1853

M. Deswerte m'a parlé d'une affaire de charbonnage situé près de Douai et près du chemin de fer du Nord, nommée compagnie charbonnière de Lescarpelle dont M. Alexandre, directeur de la société linière demande une lettre d'introduction près de vous pour vous entretenir de cette affaire. Veuillez me dire si déjà vous n'avez pas connaissance, et si déjà on ne vous a pas proposé cette affaire.

(1) On discutait ferme à ce moment à propos des chemins de fer. Pour la ligne de Namur à Dinant et à Givet, il fallait attendre que le gouvernement français ait tracé la ligne de partage entre les compagnies du Nord et de l'Est (Paris, Arch. Aff. étr., CP Belgique 33, dépêche du 18 février 1833, et CCC Bruxelles 11, dépêche de même date).

24 février 1853

M. Bischoffsheim m'a dit que la ville de Liège a également le projet de faire un emprunt, mais il ne veut pas s'en occuper quant à présent; seulement il désire savoir si vous seriez disposés à le faire sur les bases qu'il vous a indiquées. D'après ce qu'on lui a dit, MM. Cusin Legendre s'occupent de cette affaire. Il m'a dit aussi qu'il a vu dans les journaux que vous avez contracté un emprunt en Toscane, dans lequel vous lui avez promis un intérêt; il me charge de vous demander si réellement cette affaire a eu lieu.

27 février 1853

Quant à l'emprunt de Liège, j'ai vu M. Bischoffsheim qui m'a dit que d'après les nouvelles qu'il vient de recevoir que le Bourgmestre de Liège n'a encore aucun engagement, qu'il viendra probablement à Bruxelles ces jours-ci. Il le verra et cherchera à entamer l'affaire avec lui et vous fera part du résultat; l'emprunt sera de six millions (1).

6 mars 1853

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre hier relativement au nouvel emprunt piémontais 3 % et j'attends à cet égard vos instructions ultérieures.

J'en ai déjà causé avec nos courtiers qui de prime abord m'ont demandé s'il y aura pour eux une commission de 1/4 % *comme de coutume*; car sans cela je puis vous certifier que ni ici, ni à Anvers ils ne s'en occuperont si cette commission ne leur est pas allouée.

Je vous serai obligé de me dire s'il y a un amortissement et de quelle importance. Les paiements peuvent-ils être anticipés et à quel escompte; ensuite la stipulation des intérêts où ils seront payés. Je pense que cet emprunt pourra se placer ici, car il y a beaucoup d'argent dans ce moment sans emploi (2).

(1) « On nous a déjà parlé, notait James de Rothschild, de l'emprunt de la ville de Liège et nous pourrions peut-être nous en occuper ». Le banquier parisien désirait des détails sur cette opération (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 26 février 1853).

(2) Sur l'emprunt sarde, cf. GILLE (B.), *Les capitaux français au Piémont (1849-1859)*, dans *Histoire des Entreprises*, n° 3 (mai 1959), p. 33 et sqq. Il s'agissait de 2 millions de francs en rentes 5 %, prises à 69, payables en six termes égaux de mois en mois (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 5 mars 1853). Après avoir déclaré qu'une commission de 1/4 % serait allouée aux courtiers (Id., 7 mars 1853), James de Rothschild refusa toute commission aux intermédiaires (Id., 8 mars 1853).

8 mars 1853

Je suivrai vos instructions pour la souscription de l'emprunt piémontais 3 %, mais je regrette que votre dépêche télégraphique qui m'est parvenue en Bourse après que j'en avais causé avec nos agents de change et courtiers, m'ait obligé de leur contredire le 1/4 % de commission; ils m'ont déclaré de suite que cette commission ne leur étant pas allouée comme c'est l'usage ici, ils ne veulent pas s'occuper de cette affaire qui ne leur rapporterait rien du tout.

Dans tous les cas j'accepterai les souscriptions sans les garanties, et vous les soumettrai. Si vous croyez devoir revenir sur votre décision relativement au 1/4 % de commission, veuillez me le faire savoir demain matin de bonne heure par le télégraphe; car sans cela les souscriptions que je recevrai seront fort peu de choses, les rentiers aiment de consulter leur agent de change. En attendant, M. Deswerte m'a chargé de vous prier de vouloir bien le comprendre pour Fr. 100.000 capital nominal, M. Romberg, rentier Fr. 10.000, M. le Dr. Hanau, Fr. 10.000.

9 mars 1853

Veillez prendre note qu'hier soir et ce matin j'ai reçu les souscriptions suivantes :

Fr.	100.000	capital nominal	}	Par l'agent de change Van Damme pour compte de ses clients.	
	50.000	»			»
	25.000	»			»
	25.000	»			»
	15.000	»			»
	20.000	»			»
	10.000	»			»
	55.000	»	»		
	20.000	»	»	L. Spaak	
	20.000	»	»	Lambrechts	
	20.000	»	»	Querido	
	20.000	»	»	R. Vogel	
	20.000	»	»	J. Keyser	
	20.000	»	»	A. Quédée	
	20.000	»	»	J. Hanau	
	20.000	»	»	T. Hergnies	
	20.000	»	»	Stock	
Fr.	480.000	»	»	reporté ci-contre	

Fr. 480.000	capital nominal		d'autre part
25.000	»	»	<i>pour M. Perrot, rédacteur en chef de l'Indépendance belge.</i>
25.000	»	»	C. Leroy
10.000	»	»	Gyssels
20.000	»	»	Bremaker
20.000	»	»	Van Imschott
1.000.000	»	»	<i>Oppenheim Emde</i>
50.000	»	»	Cassel Kirschbruht & C ^o
5.000	»	»	Victor Lebaigue
5.000	»	»	Charles Lebaigue
5.000	»	»	U. Lebaigue
5.000	»	»	Deploeg
20.000	»	»	Charles Aulaert
20.000	»	»	J. Charles
10.000	»	»	Cluzeau jne
50.000	»	»	J. B. Prinzger
10.000	»	»	Dorlodot
10.000	»	»	M. Goldsmidt
50.000	»	»	Ulman & C ^o
10.000	»	»	J. Eshaggeny

Fr. 1.830.000 capital nominal ensemble.

Parmi ces souscripteurs, je vous prie de vouloir bien remarquer celle de *Fr. 25.000 de M. Perrot, rédacteur en chef de l'Indépendance belge* que je vous recommande, ainsi que celle *d'un million de M. Oppenheim Emde, qui dans tous vos emprunts prend toutes les fortes parties.*

Vers midi m'est parvenue votre dépêche télégraphique de ce jour, d'après laquelle je n'ai plus rien accepté des nombreuses souscriptions qui se sont encore présentées. Je crois que vous ferez bien d'intéresser la place de Bruxelles dans cette affaire, car vous aurez par là le marché ouvert, et cela engagera plus tard le monde à souscrire chez moi dans d'autres affaires.

11 mars 1853

Dès que j'aurai une réponse de votre maison de Francfort, je verrai M. Bischoffsheim relativement à l'emprunt de Liège.

12 mars 1853

Je n'ai encore reçu aucune nouvelle de votre maison de Francfort concernant l'affaire de Liège. J'ai vu un instant M. Bischoffsheim qui m'a dit que vous avez mal interprété son billet, car son intention n'est pas de faire seul cette affaire. Il paraît que M. Bechet Dethomas et C^o sont aussi en pourparler pour cette opération, mais M. Bischoffsheim veut attendre que tout le monde soit écarté.

Quant à l'affaire de Toscane il m'a dit qu'il pense qu'on placera cet emprunt à Anvers de préférence à l'emprunt piémontais, car les anversois regardent la Toscane pour plus conservatrice que le Piémont qui est plus hostile au clergé. Dans tous les cas je vous serai obligé de me mettre au courant de cette affaire soit sur les conditions, l'amortissement, le mode de paiement, etc. Demain je verrai M. Lambert et en causerai avec lui.

15 mars 1853

J'ai eu l'avantage de vous expédier hier la dépêche télégraphique de votre maison de Francfort. J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'elle concernant l'affaire de l'emprunt de Liège, et comme elle m'a dit de ne pas donner suite à cette affaire, je n'en ai pas parlé à M. M. Bischoffsheim; j'attendrai vos instructions ultérieures.

21 mars 1853

M. Bischoffsheim m'a dit en Bourse que dans l'emprunt de la ville de Liège son intérêt est très minime, de sorte que l'intérêt qu'il aurait dû vous donner aurait été plus minime encore, que dans tous les cas votre nom n'aurait pu figurer dans cette affaire.

25 mars 1853

D'après ce qu'on m'a dit on veut établir ici une caisse mobilière, ainsi qu'il en existe une chez vous. MM. Bischoffsheim et Ch. de Brouckère seraient à la tête de cette affaire, mais je ne connais pas encore quel serait le capital, ni les autres dispositions, ni même le but, car il existe déjà ici, une caisse hypothécaire, la Caisse des Propriétaires, la Banque de Belgique et la Société générale qui font les mêmes opérations qu'une caisse mobilière; je crois voir à cela qu'on veut de nouveau se lancer dans des affaires comme en 1834, 1835. Du reste j'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui se fera (1).

(1) James de Rothschild connaissait déjà ce projet sur lequel nous ne possédons aucun renseignement précis. Il y portait semble-t-il, une grande attention (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 16 mars 1853).

28 mars 1853

Par de nouveaux renseignements, j'ai appris que la Société mobilière qu'on veut former ici sera au capital de trente millions. MM. Ch. de Brouckère, Bischoffsheim, Lemmé d'Anvers, Depouhon, agent de change, Mercier, ex-ministre des finances, Brugman et Oppenheim Emden, seront à la tête de cette affaire. On ne doute pas qu'elle obtiendra l'autorisation royale. On ne connaît pas encore le fonds de l'affaire.

4 avril 1853

On m'a dit que vous allez ouvrir une souscription pour un chemin de fer de Wiesbaden à Cologne. Veuillez me dire si cela est exact, car il y a des personnes qui voudraient souscrire chez vous (1).

5 avril 1853

Le ministre m'a entretenu aussi de l'emprunt de la ville de Liège, et m'a demandé si vous ne pourriez pas lui soumettre un plan à peu près analogue à celui de l'emprunt de la ville de Bruxelles, afin de pouvoir traiter cette affaire avec vous (2).

20 avril 1853

J'ai vu le ministre à qui j'ai communiqué d'une manière convenable que la maison de Franfort ne pouvait pas pour le moment se charger de l'emprunt de la ville de Liège.

23 avril 1853

D'après ce qu'on m'a assuré le gouvernement ne donnera pas l'autorisation d'établir ici une société mobilière qui naturellement ferait concurrence à la Banque nationale (3).

(1) La maison Rothschild était en effet le banquier de cette compagnie (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 5 avril 1853).

(2) James de Rothschild ne voulait rien dire à propos de l'emprunt de Liège. Il faisait remarquer que le succès à Paris de l'emprunt de Bruxelles n'impliquait pas nécessairement un succès analogue pour Liège. Il le voyait plutôt émis en Allemagne (Paris, Arch. Rothschild, lettre de James, 6 avril 1853).

(3) A partir de cette date, Richtenberger malade ne s'occupe plus des affaires. Il mourut au début de décembre 1853.

ANNEXES

1, — Contrat de l'emprunt de 1842.

Entre les soussignés, Monsieur J. B. Smits, ministre des Finances, au nom du Gouvernement belge, d'une part,

Et Messieurs de Rothschild frères, banquiers à Paris, et N. M. Rothschild et fils, banquiers à Londres, représentés par Monsieur le baron Jacques Meyer de Rothschild, en ce moment à Bruxelles, de l'autre part;

Il a été convenu ce qui suit :

1. — Le Gouvernement belge vend et négocie aux Maisons de Rothschild frères à Paris, et N. M. Rothschild et fils à Londres, une somme de vingt-huit millions six cent vingt un mille francs dix huit et trente huit centimes, soit au change fixe de vingt cinq francs vingt centimes par livre sterling, un million cent trente cinq mille sept cent quatre vingt deux livres, neuf shillings et six deniers sterling du capital nominal formant le montant du présent emprunt et faisant, à cinq pour cent l'an une rente annuelle de un million quatre cent trente un mille quatre vingt cinq francs quatre vingt douze centimes, soit au change fixe de vingt cinq francs vingt centimes, cinquante six mille sept cent quatre vingt neuf livres deux shillings cinq deniers sterling. Laquelle vente a lieu en obligations partielles portant toutes le dit intérêt annuel de cinq pour cent, payable au choix des porteurs, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs, soit à Londres en livres sterling au change fixe, soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

En conséquence, par le présent contrat, dont une expédition signée par S. M. le Roi des Belges et contresignée par le Ministre des Finances sera remise à Messieurs de Rothschild frères, le Gouvernement belge assure aux contractants et par suite aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt la jouissance des intérêts à cinq pour cent payables comme il est dit ci-dessus. Le Gouvernement belge assure en outre la formation d'un fonds d'amortissement annuel de un pour cent du capital nominal du présent emprunt, qui sera employé, semestre par semestre, au rachat successif des obligations partielles à commencer du premier novembre mil huit cent quarante deux et comme il sera dit ci-après.

Le Gouvernement belge assigne en outre comme garantie et pour hypothèque générale du présent emprunt, tous les revenus de l'Etat et nommément le produit total des impôts fonciers de la

Belgique, et ce annuellement jusqu'à concurrence du montant de la rente et de l'amortissement.

Le Gouvernement belge assure finalement au présent emprunt toutes les garanties et tous les privilèges qui ont été ou qui pourront être accordés pour les autres parties de la dette de la Belgique, s'engageant expressément à regarder la présente dette comme inviolable, rejetant dès à présent toutes exceptions et toutes oppositions et renonçant nommément à opposer aux porteurs d'obligations du présent emprunt ou aux titulaires d'inscriptions nominatives qui pourront en dériver (comme il sera dit plus loin) leur qualité d'étrangers, où même de sujets des puissances avec lesquelles la Belgique se trouverait en état de guerre.

Il sera donc prélevé et réservé chaque semestre sur les revenus et biens de l'Etat, la somme nécessaire pour assurer non seulement le paiement exact et régulier des intérêts du présent emprunt, mais encore son amortissement successif, faisant ensemble six pour cent du capital nominal du présent emprunt à payer chaque année, comme, il sera dit ci-après, l'intérêt annuel de cinq pour cent sur les obligations amorties devant être joint successivement au fonds d'amortissement, de manière que ladite somme annuelle de six pour cent du capital nominal soit régulièrement employée à servir les intérêts et à accroître progressivement l'amortissement du présent emprunt jusqu'à son extinction totale par le moyen dudit amortissement progressif.

2. — Sur les bases du présent contrat, le Ministre des Finances de Belgique remettra aux contractants des obligations partielles au porteur pour tout le montant du présent emprunt. Les obligations partielles et leurs coupons seront stipulés en francs et en livres sterling. Le montant de chaque obligation sera fixé dans le plus bref délai possible par les contractants. Elles seront rédigées d'accord avec Monsieur le ministre des Finances de Belgique, dans des forme et teneur aussi analogues que possible à la forme et à la teneur des obligations belges cinq pour cent déjà existantes. Elles seront signées, soit de la main, soit au moyen d'une griffe, par le Ministre des Finances, contresignées par le Directeur de l'Administration du Trésor public et visées par la Cour des Comptes. Elles jouiront toutes également comme portion du présent emprunt des garanties et privilèges assurés par le présent contrat à la totalité de l'emprunt. Elles relateront les engagements pris par le Gouvernement belge pour

en assurer le service des intérêts et l'amortissement progressif. Elles seront toutes nanties de coupons au porteur payables au choix des porteurs, soit à Londres chez MM. N. M. Rothschild et fils, soit à Paris chez MM. de Rothschild frères, soit à Francfort chez MM. M. A. de Rothschild et fils, soit à Bruxelles par le Caissier général de l'Etat, soit à Anvers par le délégué dudit caissier, les premier mai et premier novembre de chaque année. Les obligations partielles seront imprimées par les soins de Monsieur le ministre des Finances. Elles devront toutes être remises successivement aux contractants avant le cinq janvier mil huit cent quarante trois. Si les feuilles de coupons jointes aux obligations partielles n'étaient pas suffisantes le gouvernement belge s'engage vis-à-vis des porteurs à leur fournir de nouvelles séries de coupons, aussitôt que les coupons existants se trouveraient épuisés.

3. — La somme nécessaire au paiement des intérêts sur les obligations partielles du présent emprunt, ainsi que pour la partie de l'amortissement annuel qui sera payée par Messieurs de Rothschild frères, aux termes de l'article quatre ci-après, devra être remise par le Gouvernement belge à MM. de Rothschild frères à Paris, auxquels le gouvernement s'engage à faire ponctuellement et à l'avance les fonds de ce double objet. Il est donc convenu que MM. de Rothschild frères devront recevoir à Paris, du gouvernement belge cinq jours au moins avant l'échéance de chaque semestre, la somme en effectif destinée au paiement du semestre et de l'amortissement. Cette remise aura lieu soit par des envois d'espèces d'or ou d'argent de France, soit par envois d'espèces d'or ou d'argent étrangères, à réaliser pour compte du gouvernement, soit en lettres de change sur Paris, payables avant l'échéance des semestres, ou enfin de toute autre manière que le gouvernement jugera convenable d'adopter, pourvu que les fonds effectifs et réalisés en espèces françaises se trouvent en mains de MM. de Rothschild frères, cinq jours avant l'échéance de chaque semestre.

Les coupons étant également exigibles à Paris, Londres, Francfort, Bruxelles et Anvers, à la volonté des porteurs, et le Gouvernement belge n'étant obligé à en faire les fonds que sur la seule place de Paris, il est convenu que MM. N. M. Rothschild et fils à Londres, le Caissier général de l'Etat à Bruxelles et le délégué dudit caissier à Anvers se rembourseront successivement par leurs traites sur MM. de Rothschild frères à Paris, du montant des coupons

qu'ils auront payés, en faisant l'envoi desdits coupons à MM. de Rothschild frères; bien entendu que ce remboursement aura lieu pour compte et aux frais du Gouvernement belge, et que celui-ci ne pourra se prévaloir du change fixe de vingt cinq francs et vingt centimes, stipulé à l'égard des porteurs de coupons; c'est-à-dire que le gouvernement belge supportera seul les frais et les pertes de change qui pourront résulter du paiement des coupons à Paris, Londres, Bruxelles ou Anvers, au choix des porteurs de même qu'il profiterait seul des bénéfiques de change qui pourraient en ressortir : Messieurs de Rothschild frères à Paris et N. M. Rothschild et fils à Londres devant être intégralement remboursés par le Gouvernement belge de toutes les sommes qu'il auront eux-mêmes déboursés ou remboursés pour le paiement des coupons aux taux fixés sans qu'aucune différence de change ou de monnaie ni aucun frais de remise et d'envoi puissent rester à leur charge.

Quant aux coupons qui seront payés à Francfort par MM. M. A. de Rothschild et fils, ils seront considérés à l'égard du gouvernement belge comme payés par Messieurs de Rothschild frères à Paris, c'est-à-dire que ceux-ci supporteront seuls sur ces coupons la différence de change s'il y en a.

4. — L'amortissement du présent emprunt se fera par les soins du Gouvernement belge, soit par l'intermédiaire de MM. de Rothschild frères, soit par les agents de change désignés à cet effet par le Ministre des Finances. La moitié au moins dudit amortissement s'effectuera à la Bourse de Paris.

Le paiement des obligations qui seront rachetées à Paris se fera par MM. de Rothschild frères. L'amortissement s'opérera par voie de rachat au cours du jour sans que le Gouvernement belge soit tenu de racheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net.

En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement sera suspendue jusqu'au moment où elle pourra avoir lieu à des taux équivalents au pair net. Cependant les fonds affectés à l'amortissement qui pendant une année seraient restés sans application possible, par suite de l'élévation du cours au-dessus de la proportion fixée, pourront recevoir une autre destination. Le Gouvernement belge aura de plus la faculté d'augmenter l'importance de l'amortissement lorsque les achats pourront s'effectuer dans la proportion fixée.

Le Gouvernement belge s'interdit formellement pendant six

années à compter de ce jour, la faculté de rembourser au pair les obligations partielles du présent emprunt.

Les obligations amorties seront annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, en présence du Directeur de l'Administration du Trésor public, d'un délégué de la Cour des Comptes, et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles seront coupées en deux moitiés dont l'une sera remise à la Cour des Comptes et l'autre sera détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signeront le procès-verbal. La liste des numéros des obligations amorties, sera publiée dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers.

5. — La vente faite à forfait aux contractants par le Gouvernement belge du montant du présent emprunt et des obligations partielles qui en dérivent, avec jouissance du premier novembre prochain, est convenue et fixée au prix de cent quatre et trois quarts pour cent, soit cent quatre francs soixante quinze centimes payables à Bruxelles pour chaque cent francs de rente du capital nominal en obligations partielles portant la jouissance des intérêts à cinq pour cent, à compter du premier novembre mil huit cent quarante deux.

Le montant effectif de l'emprunt au prix ci-dessus fixe sera payé au Trésor belge par les contractants aux époques successives et dans les proportions ci-après déterminées, savoir : — cinq millions cent vingt cinq mille francs, immédiatement après la signature du présent contrat, ci Fr. 5.125.000

moins sept cent trente un mille deux cent cinquante francs pour la commission stipulée à l'article ci-après ci Fr. 731.250

montant net	Fr	4.393.750
— le premier décembre 1842		4.100.000
— le 1 ^{er} janvier 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} février 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} mars 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} avril 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} mai 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} juin 1843		3.075.000
— le 1 ^{er} juillet 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} septembre 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} octobre 1843		2.050.000
— le 1 ^{er} novembre 1843		1.281.250
montant net à payer, ci	Fr	29.250.000

6. — Le gouvernement belge alloue aux contractants une commission de deux et demi pour cent sur le capital effectif de vingt neuf millions deux cent cinquante mille francs formant le montant net du présent emprunt. En conséquence, les contractants retiendront sur leur premier versement, comme il a été indiqué à l'art. cinq, le montant de ladite commission.

Il sera en outre alloué et bonifié à chaque semestre par le Gouvernement belge à la Maison de Rothschild frères à Paris, seule chargée de tout ce qui concerne le paiement, à l'étranger et sur diverses places, des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt, une commission de un pour cent sur le montant semestriel de la totalité des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt.

7. — Le Gouvernement belge accorde dès à présent aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt et s'engage à leur maintenir la faculté de convertir leurs obligations au porteur en inscriptions nominatives de même somme sur le Grand Livre de la dette publique de Belgique, portant le même intérêt, payable aux mêmes époques, à Bruxelles et Anvers, les obligations au porteur une fois inscrites au Grand livre seront annulées et ne pourront être reconstituées au porteur.

Ainsi fait et signé à Bruxelles, en double expédition le huit octobre mil huit cent quarante deux.

DE ROTHSCHILD FRÈRES.

SMITS.

Pour la Maison N. M. ROTHSCHILD ET FILS

J. M. DE ROTHSCHILD.

2. — Convention pour le paiement des intérêts de la rente 4 1/2 %.

Entre le Gouvernement belge, représenté par Monsieur le Ministre des Finances, et la Maison de Rothschild frères de Paris, représentée par M. L. Richtenberger, il a été convenu ce qui suit :

Les intérêts de la rente belge 4 1/2 % qui sera créée en remplacement des emprunts 5 % convertis par la loi du 21 mars 1844, seront payés à Paris chez Messieurs de Rothschild frères, moyennant une rétribution à forfait de dix mille francs par année qui leur est allouée à cet effet par le Gouvernement belge.

Les fonds nécessaires à ce paiement devront être faits à Paris chez Messieurs de Rothschild frères par les soins et aux frais du gouvernement belge.

Les coupons payés à Paris seront estampillés des mots « payé

par de Rothschild frères » et transmis chaque semestre à Monsieur le ministre des Finances à Bruxelles.

La présente convention est faite pour huit ans à compter du 1^{er} novembre 1844.

Ainsi fait et signé en double à Bruxelles le 22 avril 1844.

RICHTENBERGER

MERCIER.

3. — Convention pour le paiement des intérêts de la rente 4 1/2 %.

Entre le Gouvernement belge, représenté par Monsieur le Ministre des Finances et la Maison de Rothschild frères, à Paris, représentée par Monsieur L. Richtenberger, il a été convenu ce qui suit :

Les intérêts de la rente belge 4 1/2 % créée en vertu de la loi du 22 mars 1844 autorisant un emprunt de Fr. 84.656.000, seront payés à Paris, chez Messieurs de Rothschild frères moyennant une rétribution à forfait de dix mille francs par année, qui leur est allouée à cet effet par le Gouvernement belge.

Les fonds nécessaires à ce paiement devront être faits à Paris chez Messieurs de Rothschild frères, par les soins et aux frais du Gouvernement belge.

Les coupons d'intérêts payés à Paris seront estampillés des mots « payé par de Rothschild frères » et transmis chaque semestre à Monsieur le Ministre des Finances à Bruxelles.

La présente convention est faite pour huit ans à partir du 1^{er} novembre 1844.

Ainsi fait et signé en double à Bruxelles, le douze juillet mil huit cent quarante quatre.

MERCIER.

RICHTENBERGER.

4. — Achat de rentes belges 2 1/2 % au Gouvernement hollandais.

Entre les soussignés,

Monsieur Florent Adrien Van Hall, Ministre des Finances du Royaume des Pays-Bas, d'après autorisation de Sa Majesté, donnée par arrêté royal du 17 octobre 1844 L X 41 (secret), dont expédition

est annexée au présent contrat, stipulant pour le Gouvernement néerlandais d'une part (1)

Et Monsieur le baron Anselme Salomon de Rothschild, et le baron Lionel Nathan de Rothschild, stipulant au nom de Messieurs de Rothschild frères à Paris et de Messieurs N. M. de Rothschild et fils à Londres, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le traité entre les royaumes des Pays-Bas et de la Belgique, en date du 5 novembre 1842, ratifié par les deux gouvernements, ayant mis, par le paragraphe 6 de l'article 63 à la disposition du gouvernement des Pays-Bas une somme de deux millions de rentes à deux et demi pour cent d'intérêt, soit un capital de quatre vingt millions de florins des Pays-Bas, ou bien au cours légal de 211 Fr 64 centimes par cent florins des Pays-Bas, établi dans le Traité, un capital de cent soixante neuf millions trois cent douze mille francs en inscriptions sur le Grand Livre du Royaume de la Belgique, dont la somme de treize millions cinq cent quarante six mille deux cents francs a été placée. Le Gouvernement néerlandais est convenu de vendre et de négocier aux maisons représentées par les soussignés d'autre part, le restant du capital desdites rentes, montant à cent cinquante cinq millions sept cent soixante cinq mille huit cents francs (Fr 155.765.800) aux prix et conditions suivants :

1. — Lesdites maisons deviennent acquéreurs de la totalité du restant du capital ci-dessus mentionné de francs 155.765.800, soit florins 73.822.654, et elles en payeront, pour la première moitié s'élevant à trente six millions neuf cent onze mille trois cent vingt sept florins au prix de 59 $\frac{3}{4}$ %, soit un capital effectif de florins des P.B. 22.054.517,88 et le montant de l'autre moitié au prix de 60 $\frac{1}{4}$ % soit un capital effectif de florins des P.B. 22. 239.074,52, soit ensemble la somme effective de fl. des P.B. 44.293.592,40.

2. — Le prix d'achat est stipulé en florins des P.B., en proportion de vingt mille florins pour quarante deux mille deux cents francs de capital, de manière que pour vingt mille florins, payés au taux fixé par l'article 1, il sera cédé à Messieurs de Rothschild un capital de quarante deux mille deux cents francs en inscriptions sur le Grand Livre de la Belgique.

(1) Nous n'avons pas publié ce document.

3. — Afin de faciliter à Messieurs de Rothschild le placement des rentes vendues à eux par le présent contrat, le Gouvernement néerlandais met dès à présent à leur disposition à titre d'avance une somme de dix millions de florins de capital, soit vingt et un millions cent mille francs en inscriptions sur le Grand Livre de la dette publique de Belgique, laquelle somme le Gouvernement néerlandais s'oblige à transférer sur leur demande soit en leur propre nom soit en celui ou ceux que Messieurs de Rothschild frères à Paris leur indiqueront. Messieurs de Rothschild tiendront compte au Gouvernement des Pays-Bas des intérêts échus sur ladite rente jusqu'au jour du paiement de son prix d'achat. Au fur et à mesure des paiements, le Gouvernement néerlandais transférera à Messieurs de Rothschild frères à Paris, ou à ceux qu'ils indiqueront les inscriptions de rentes jusqu'à concurrence de ces mêmes versements; toutefois Messieurs de Rothschild ne pourront réclamer au-delà des premiers dix millions dont il est parlé ci-dessus, un montant de rente à transférer en une ou plusieurs inscriptions au-dessous d'une somme de un million de florins, soit de deux millions cent dix mille francs.

4. — Le versement du prix d'achat fixé par l'article 2 sera fait par Messieurs de Rothschild à la Banque d'Amsterdam pour compte du Trésor du Royaume des Pays-Bas.

5. — Pour chaque versement sur la première moitié du capital qui fait l'objet du présent contrat, montant à onze mille neuf cent cinquante florins, il sera acquis à Messieurs de Rothschild la propriété d'un capital de quarante deux mille deux cents francs en inscriptions de rente 2 1/2 % au Grand Livre belge. Il en sera de même pour chaque versement de douze mille cinquante florins sur la deuxième moitié, le tout avec jouissance d'intérêts sur les inscriptions à partir du jour du paiement à la Banque d'Amsterdam.

6. — Les termes de paiement pour la cession totale des inscriptions de rente qui forment l'objet du présent contrat sont fixés ainsi qu'il suit :

— pour la première moitié

fl.P.B. 5.513.629,47	au	1 ^{er} janvier 1845
5.513.629,47		1 ^{er} avril 1845
5.513.629,47		1 ^{er} juillet 1845
5.513.629,47		1 ^{er} octobre 1845

— et pour la seconde moitié

fl.P.B. 7.413.024,84	au	1 ^{er} janvier 1846
7.413.024,84		1 ^{er} avril 1846
7.413.024,84		1 ^{er} juillet 1846

Il est toutefois loisible à Messieurs de Rothschild de faire des versements en anticipation des termes ainsi stipulés, mais en ce cas ces versements ne doivent pas être moindres de deux cent mille florins chaque.

7. — Messieurs de Rothschild auront la faculté de donner en paiement des termes ci-dessus stipulés les inscriptions au Grand Livre de la dette cinq pour cent des Pays-Bas au pair.

Des certificats de cette dette pourront être versés de la même manière en y ajoutant un florin cinquante cents par certificat de fl/1.000 pour frais.

Il sera tenu compte à Messieurs de Rothschild des intérêts échus sur ces inscriptions et certificats jusqu'au jour de la livraison faite par eux.

Dans tous les paiements faits après le 1^{er} avril 1845, il pourra également être délivré au pair des obligations à la charge du syndicat d'amortissement à quatre et demi pour cent. Il sera tenu compte à Messieurs de Rothschild de l'intérêt comme ci-dessus.

Ainsi fait en quintuple et revêtu des signatures des parties contractantes, La Haye le 17 octobre 1844.

F. A. VAN HALL A. S. ROTHSCHILD LIONEL ROTHSCHILD

5. — Administration des rentes belges 2 1/2 %.

Par devant maître Philippe Alexandre Jean Coppyn, notaire, résidant à Bruxelles, et en présence des témoins ci-après nommés, ont comparu :

D'une part Me François Deminck, propriétaire demeurant à Bruxelles, prolongement de la longue rue neuve, n^o 11, agissant pour et au nom de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, établie à Bruxelles, en sa qualité de Directeur, remplaçant Monsieur le Gouverneur de cette Société, assisté de Monsieur Claude Joachim Gréban, secrétaire de la même Société, demeurant à Bruxelles, ladite Société patentée pour la présente année sous l'article 55, par l'Administration communale de Bruxelles, suivant avertissement

extrait du rôle délivré par le Receveur le trente avril dernier, suivi de quittance du droit de patente.

Et d'autre part Monsieur Lazare Richtenberger, banquier, demeurant à Bruxelles, agissant pour et au nom de la Maison de Banque sous la raison de Rothschild frères, établie à Paris, en vertu de procuration (à) lui conférée au nom de cette maison par Monsieur le baron Jacques Meyer de Rothschild, banquier, demeurant à Paris, par acte passé en brevet, devant maître Dupont et son collègue, notaires à Paris, le 26 novembre dernier, dûment légalisé, revêtu de la formalité de l'enregistrement en Belgique d'après la relation y apposée dans les termes suivants...

Lesquels comparants en leurs dits noms et qualités, sont convenus de ce qui suit :

1. — Une rente de Fr 3.894.145 inscrite 2 1/2 % sur le Grand Livre de la Dette publique de Belgique avec jouissance du 1^{er} janvier 1845, a été acquise du Gouvernement des Pays-Bas; elle appartient à la Société générale établie à Bruxelles pour un capital nominal de cinq millions; pour le surplus elle est la propriété de Messieurs de Rothschild frères.

Les propriétaires de cette rente sont convenus d'en faire l'objet d'une administration commune qu'ils établissent sur les bases suivantes :

2. — Cette administration prendra le titre de : Administration de rentes formée à Bruxelles, par la Société générale pour favoriser l'industrie nationale et Messieurs de Rothschild frères. Son but principal sera d'émettre en certificats au porteur de ladite administration les Fr. 3.894.145 de rente ci-dessus mentionnés, et cela réciproquement, sans autres frais de première émission pour chacune des parties en ce qui la concerne, que ceux auxquels peuvent donner lieu le premier transfert de la rente au nom de l'Administration, la confection des certificats et le visa de la Direction du Grand Livre de la dette publique de Belgique dont il sera parlé ci-après.

En conséquence, la Société générale et Messieurs de Rothschild frères, chacun en ce qui le concerne, pourront faire inscrire successivement au nom de l'Administration commune tout ou partie de la rente qui leur appartient dans ladite somme et ils recevront par contre de l'Administration la somme équivalente en certificats au porteur, avec la même jouissance d'intérêt, pour en disposer, chacun d'eux comme bon leur semblera.

2. — Le siège principal de l'Administration sera Bruxelles, au domicile de la Société générale. Messieurs de Rothschild frères y seront représentés par un fondé de pouvoirs. L'Administration aura des succursales à Paris, au domicile de Messieurs de Rothschild frères, à Londres au domicile de Messieurs N. M. Rothschild et fils, à Francfort sur Main, au domicile de Messieurs M. A. de Rothschild et fils.

4. — Les rentes 2 1/2 % seront transférées à l'Administration par une inscription collective aux noms de la Société générale et de Messieurs de Rothschild frères, qui signeront conjointement les certificats au porteur correspondant à cette inscription.

5. — Les certificats au porteur de l'Administration devront être visés et enregistrés par la Direction du Grand Livre de la Dette publique de Belgique, si l'Administration obtient définitivement sur ce point le concours du Trésor belge.

6. — Les certificats au porteur seront émis par l'Administration, pour quinze ans à compter du premier janvier 1845 et munis en conséquence du nombre nécessaire de coupons d'intérêts. A l'expiration de ce terme, la Société générale et Messieurs de Rothschild frères pourront, chacun, à défaut de s'entendre sur une prolongation de l'Administration commune, en exiger la dissolution et faire reconstituer les certificats au porteur alors existants en inscriptions sur le Grand Livre aux noms de qui il appartiendra, la propriété de chacun devant alors se déterminer d'après les certificats ou les titres dont il sera porteur.

7. — Les certificats de l'Administration donneront lieu à l'égard des porteurs, à une retenue de 1/2 % en faveur de l'Administration sur le paiement des coupons d'intérêts. Leur reconstitution en inscriptions sur le Grand Livre sera gratuite, sans préjudice, toutefois, des droits du Trésor public, lesquels seront à la charge des porteurs de certificats.

8. — Les coupons d'intérêts annexés aux certificats de l'Administration seront payables au porteur, sous déduction de la retenue mentionnée à l'article précédent. Ils seront payés par semestres, au choix des porteurs, soit par l'Administration à Bruxelles, immédiatement après le paiement par le Trésor belge des intérêts de la rente inscrite, soit à Paris, Londres ou Francfort, aux succursales indiquées

à l'art. 3, huit jours après ledit paiement. Le paiement des coupons d'intérêts par les succursales de Paris, Londres et Francfort sera effectué pour compte de l'Administration commune. A cet effet, la Société générale et Messieurs de Rothschild frères s'entendront préalablement à chaque semestre, sur la répartition à faire entre les diverses places indiquées, des fonds qui seront encaissés à Bruxelles pour intérêts de la rente inscrite au nom de l'Administration, d'après les besoins probables de chacune desdites places. Le paiement des coupons aura lieu à Paris au pair et à Londres et à Francfort aux changes du jour.

9. — Indépendamment des certificats qui seront émis par l'Administration, contre la rente inscrite provenant des Fr 3.894.145 de rente ci-dessus mentionnés, la Société générale et Messieurs de Rothschild frères sont convenus d'émettre, par l'Administration commune des certificats au porteur en échange d'inscriptions de rente 2 1/2 % belge qui seraient transférées à l'administration par des tiers, et cela moyennant un droit fixé de 1/2 % sur le capital nominal de la rente en faveur de l'Administration lequel droit fixe pourrait toutefois être modifié ultérieurement d'un commun accord entre la Société générale et Messieurs de Rothschild frères.

10. — A l'exception des frais de première émission sur les certificats provenant des Fr 3.894.145 de rente, lesquels se régleront ainsi qu'il est mentionné à l'article 2, les bénéfices et les charges résultant de la présente administration de rentes se partageront entre la Société générale et Messieurs de Rothschild frères à raison d'un tiers pour la Société générale et de deux tiers pour Messieurs de Rothschild frères qui, moyennant cette attribution se chargent de s'entendre avec leurs maisons de Londres et de Francfort pour qu'elles prêtent leur concours à l'Administration et notamment leur intermédiaire pour le paiement des coupons sur lesdites places comme il est dit à l'article 8 sans autres déboursés que leurs frais réels. S'il y en a, lesdites maisons ne pouvant se faire allouer aucuns frais de bureau ou de traitements et salaires d'employés.

Il est bien entendu que les frais réels d'Administration tels que ceux d'impression, de traitements d'employés et autres auxquels sera tenue l'Administration des certificats à Bruxelles seront à charge de cette Administration et seront prélevés avant tout bénéfice quelconque.

Dont acte.

Dressé d'après projet représenté par les comparants et leur rendu à l'instant.

Fait et passé à Bruxelles en l'hôtel de la Société générale le 9 décembre 1844 en présence des sieurs Georges Spitz passementier et François Joseph Breeus, cabaretier, tous deux domiciliés à Bruxelles, témoins de ce requis, lesquels ont signé avec les comparants et nous notaire après lecture faite.

Suivent les signatures.

6. — Contrat entre le Gouvernement et la Compagnie belge de Colonisation (Copie).

Entre le Gouvernement représenté par MM. les ministres de l'Intérieur et des finances d'une part, et la Compagnie belge de Colonisation représentée par M. le comte de Hompesch dûment autorisé à cet effet d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

ART. 1^{er}

Le Gouvernement s'engage à soumettre à la législation avant le 31 décembre 1844, un projet de loi qui l'autorise à garantir à la Compagnie belge de Colonisation un minimum d'intérêts de 3 % l'an et un pour cent d'amortissement d'un capital de trois millions (F. 3.000.000) au plus à emprunter par la Compagnie à la suite du vote de la loi.

ART. 2

Le mode et les conditions de l'emprunt, les sûretés et les gages que la compagnie aura à fournir à l'État feront l'objet d'une convention spéciale.

ART. 3

La Compagnie arrêtera ses écritures à la date de ce jour; son état de situation sera établi et présenté au ministre de l'Intérieur dans le plus bref délai.

ART. 4

Toutes les opérations commencées seront maintenues par la Compagnie sans extension; aucune opération nouvelle ne sera entre-

prise qu'après l'apuration des écritures et la régularisation des actes et des opérations commencés, lesquels seront examinés par le Gouvernement.

ART. 5

Toutes les garanties nécessaires pour assurer la marche de la Compagnie et le bon emploi de ses capitaux seront données au Gouvernement; l'emploi de ses capitaux sera réglé ultérieurement entre le Gouvernement et la Compagnie.

Un exemplaire de la présente convention faite en double a été remise à chacune des parties contractantes.

Bruxelles, 21 juillet 1844.

(signé Mercier / Nothomb / comte Hompesch)

7. — Contrat de l'emprunt de 1852.

Entre les soussignés :

Monsieur Frère-Orban, ministre des finances, agissant au nom du Gouvernement belge d'une part,

Et la Banque nationale, représentée par son gouverneur, Monsieur De Haussy, assisté de Monsieur Prévinaire, directeur, faisant fonction de secrétaire de ladite Banque, et Messieurs de Rothschild frères, banquiers à Paris, représentés par Monsieur le baron Gustave de Rothschild fils,

Il a été convenu ce qui suit :

I. — Le Gouvernement belge vend aux contractants de seconde part, savoir :

— à la Banque nationale une somme de douze millions de francs, pour elle et ses co-participants;

— à Messieurs de Rothschild frères, une somme de cinq millions de francs;

faisant partie de celle de vingt six millions de francs de capital nominal, formant le montant de l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* du 22, n° 356), laquelle vente a lieu en obligations partielles portant intérêt à cinq pour cent l'an payable, au choix des porteurs, soit en Belgique chez les agents du caissier de l'Etat, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris chez Messieurs de Rothschild frères, banquiers.

En conséquence, le gouvernement belge assure aux preneurs

et par suite aux porteurs des obligations partielles de l'emprunt, la jouissance des intérêts à cinq pour cent l'an à partir du premier novembre mil huit cent cinquante et un ainsi que la formation d'un fonds d'amortissement annuel de un pour cent du capital nominal qui prendra cours le premier mai mil huit cent cinquante deux et qui sera employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat successif des obligations.

L'intérêt des obligations amorties sera joint successivement à la dotation d'amortissement d'un pour cent, de manière que la somme annuelle de six pour cent soit régulièrement employée à servir les intérêts et à accroître progressivement l'amortissement jusqu'à extinction totale de l'emprunt.

II. — Le Gouvernement belge accorde pour le présent emprunt les mêmes garanties et privilèges que pour les autres parties de la Dette publique de Belgique.

III. — Le ministre des finances de Belgique remettra aux preneurs, sur les bases du présent contrat, des obligations partielles pour le capital nominal de dix sept millions de francs négocié.

Ces obligations seront de 1.000 ou de 2.000 francs, au choix des preneurs. Elles seront signées, au moyen d'une griffe, par le ministre des finances, contre-signées par le directeur général du Trésor public et visées par la Cour des Comptes. Elles relateront les engagements pris par le gouvernement belge pour assurer le service des intérêts et l'amortissement progressif, et seront munies de coupons d'intérêt semestriels payables aux porteurs, en Belgique et à Paris, les premier mai et premier novembre de chaque année.

En cas d'insuffisance des coupons joints aux obligations, il en sera délivré de nouveaux.

IV. — Les obligations partielles seront remises successivement aux preneurs ci-dessus dénommés, à partir du quinze avril mil huit cent cinquante deux, au fur et à mesure des versements et jusqu'à concurrence de sommes versées.

Toutefois, si les preneurs font usage de la faculté d'escompte des versements dont il sera parlé plus loin, les obligations seront remises au plus tard, savoir : le 15 avril 1852, pour la première moitié de leur participation, et le 15 mai pour l'autre moitié.

V. — Le Gouvernement belge accorde aux porteurs des obli-

gations partielles de l'emprunt, la faculté de convertir leurs obligations en inscriptions nominatives sur le Grand Livre de la Dette publique. Ces obligations une fois inscrites seront annulées et ne pourront plus être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions nominatives seront payables en Belgique, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

VI. — L'amortissement de l'emprunt se fera par les soins du Gouvernement belge au moyen de rachats à la Bourse, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement sera suspendue jusqu'au moment où elle pourra avoir lieu à un taux équivalent au pair net.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi pendant deux semestres pourront recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement seront détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des Comptes, d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et d'un délégué du ministre des finances. Il sera dressé procès-verbal de cette annulation.

VII. — La vente à forfait du capital nominal de dix sept millions de francs stipulé par l'article 1, est convenue et fixée au prix de cent et demi pour cent, soit cent francs cinquante centimes effectifs pour chaque cent francs de capital nominal.

VIII. — Le montant effectif de la vente au prix ci-dessus fixé, sera versé au Trésor de l'Etat à Bruxelles, aux époques et dans les proportions ci-après déterminées, savoir :

10 1/2 %	immédiatement après la signature du contrat
10 %	le premier février mil huit cent cinquante deux
10 %	le premier mai suivant
10 %	le premier juin »
10 %	le premier juillet »
10 %	le premier août »
10 %	le premier septembre »
10 %	le premier octobre »
10 %	le premier novembre »
10 %	le premier décembre »

100 1/2 % ensemble.

IX. — Il est alloué aux preneurs, à titre de commission, un quart pour cent sur le capital négocié.

A partir du premier février mil huit cent cinquante deux ils auront la faculté d'escompter leurs paiements, en tout ou en partie, au taux de trois pour cent l'an.

X. — En cas de non paiement des termes aux époques fixées par l'article VIII, les preneurs seront passibles des intérêts envers le Trésor belge, à raison de cinq pour cent l'an, sur les sommes non payées, et ce à partir du jour fixé pour le versement, sans qu'il soit besoin d'un avis préalable.

A défaut de paiement d'un terme échu, dans le délai d'un mois à partir de l'échéance, les termes non échus seront exigibles en totalité sans bénéfice d'escompte, et si un mois après l'expiration de ce délai, les versements de tous les termes et des intérêts dûs sur les termes arriérés ne sont pas faits intégralement, les preneurs encourront la déchéance de plein droit, avec perte des versements effectués, lesquels demeureront acquis au Gouvernement belge à titre de dommages-intérêts.

XI. — Le Gouvernement s'interdit la faculté de rembourser les obligations à créer en vertu du présent contrat, avant que les emprunts à cinq pour cent émis antérieurement, aient été remboursés ou convertis.

XII. — Le Gouvernement belge se réserve de mettre en souscription publique, par les soins et l'intermédiaire de la Banque nationale, la somme de neuf millions de francs qui n'est pas comprise dans la vente faisant l'objet du présent contrat, et qui forme le complément du capital de l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851.

Cette souscription aura lieu aux mêmes conditions que celles stipulées ci-dessus en faveur des contractants de seconde part.

Une expédition du présent contrat, signée par Sa Majesté le Roi des Belges et contre-signée par le ministre des finances sera remise aux preneurs.

Ainsi fait et signé en triple, à Bruxelles, le vingt janvier mil huit cent cinquante deux.

DE HAUSSY
EUG. PREVINAIRE

FRÈRE-ORBAN
GUSTAVE ROTHSCHILD

8: — Correspondance adressée par le Roi au ministre des finances, Mercier (1)

Laeken, 6 février 1844.

Je vous demanderai quelques explications. Dans le papier que vous m'avez donné le 4, les choses sont indiquées comme suit :

— la rente annuelle à 5 % s'élève à	5.040.000
— l'amortissement à 1 %	1.008.000
	<hr/>
	6.048.000

Si la somme actuelle se montait à ceci, cela ne s'expliquerait que par un amortissement augmenté, sans cela le chiffre de la rente ne serait que de 4.260.000 francs, comme intérêt des 85.200.000 francs, la dette comme elle est actuellement. En vérité, je crois que les Chambres n'ont pas encore examiné la question de ce surplus.

Si on pouvait réduire la dette à un intérêt de 4 % on gagnerait 852.000 francs. En ne mettant qu'un pour cent de la dette actuelle comme amortissement, on économiserait à peu près 156.000 francs, ce qui porterait l'économie réelle à un million environ.

Si on pouvait négocier un 3 % à 75 net, et réduire l'amortissement en un 1/2 %, cela serait probablement un fonds plus voulu que les 4 %, et les détenteurs des 5 % accepteraient peut-être un arrangement de cette nature, car ce fonds donne quelque latitude au jeu. En l'amortissant aux prix de marché, on aura à payer probablement quelque chose de plus, mais les détenteurs aimeront mieux cette chance que de sortir au pair pour les 5 %, et de perdre ainsi ce qu'ils auront donné au delà du pair. La question mérite d'être examinée mûrement, car il y aura une économie d'un million à faire si on réussit et cela vaut bien la peine. Il faudra entretemps faire de grands efforts pour maintenir le 3 %, car de son taux dépendra la possibilité de faire une bonne affaire.

Laeken, 7 février 1844

Je pense avec vous que l'opération de la conversion en un 4 1/2 % sera la plus facile, car il ne faut pas se cacher que pour un fonds

(1) Ces lettres m'ont été aimablement signalées par M. Stengers, la Copie m'en a été procurée grâce aux bons soins de M. Willequet.

nouveau, les banquiers seraient d'assez mauvaise humeur et tâcheraient de faire tomber nos fonds. Aussitôt que vos idées seront tout à fait arrêtées, je serais bien aise d'en avoir connaissance.

Laeken, 26 février 1844.

Je ne pense pas qu'il me sera possible de signer votre projet de loi pour demain. Il y a des considérations très graves qui se rattachent au crédit du pays en général, qui me font désirer d'une manière très positive de *supprimer dans l'exposé des motifs tout ce qui pourrait inquiéter les détenteurs des emprunts de 1840 et 1842.*

Votre intention est très naturelle de placer vos 4 1/2 % au pair, et de faire encore un ou même deux emprunts pour le rachat de la dette néerlandaise, croyez vous que tout cela soit possible si nos fonds tombent de tous les côtés et tous à la fois? Je ne le pense pas. On profitera de la panique pour jouer à la baisse pour nous imposer les conditions les plus désastreuses pour nos futurs emprunts. Tandis que si vous laissez vos fonds *auxquels vous ne pouvez pas toucher, tranquilles*, vous avez une chance raisonnable de les voir se maintenir, et une arme vis-à-vis des créanciers auxquels vous êtes sans cela livré. Je puis d'autant moins tolérer un engagement quelconque sur ce chapitre qu'en politique il est toujours *dangereux* de faire quelque chose d'inutile, et en quelque sorte de superflu. Dieu sait dans quel état se trouvera l'Europe et la Belgique à la fin de l'année 1846. Il pourra y avoir des complications qui rendront toute conversion impossible.

Il sera donc nécessaire si la Chambre demandait des explications sur ce chapitre de lui dire: les contrats sont là, après que le temps stipulé sera écoulé, peut-être pourra-t-on faire une nouvelle conversion, mais il serait *entièrement prématuré* de traiter cette question qui se trouvera naturellement sous l'influence de la position financière de l'Europe, quand ce temps arrivera, chose que personne ne peut préjuger. En plus, je dois faire observer à la Chambre qu'avant toute autre opération, il sera de l'intérêt du pays de terminer les affaires qui se lieront au rachat des dettes néerlandaises.

Veillez me faire connaître vos idées sur mes observations. Vous savez qu'il n'y existe rien au monde de plus sensitif que les bourses, il faudra donc être d'une prudence extrême.

Laeken, 27 février 1844.

Comme j'ai grande confiance en votre bonne foi, je me fie à votre déclaration de supprimer dans l'exposé des motifs tout ce qui pourra donner des inquiétudes prématurées aux autres 5 %. De même, il faudra un peu revoir ce qui est dit sur la dette néerlandaise. Faire ainsi ses affaires en place publique est assez fâcheux pour le succès d'opérations financières. Je ne vois pas d'inconvénient à faire mention de l'autre partie de la dette néerlandaise ; je joins le paragraphe que vous m'avez envoyé.

Ardennes, le 13 juin 1844.

Je viens de recevoir votre rapport. Je pense qu'il ne faut pas se laisser déranger par toutes les clabauderies courantes. Toutefois je ne m'oppose pas à une légère modification à l'article 7 qui porterait le taux de 104 à celui de 103 1/2. Je crois qu'il faudra rester sur cela. Si vous voulez m'envoyer un nouvel arrêté avec ce changement, je le signerai. Entretemps, vous pouvez publier l'arrêté ainsi modifié.

Laeken, 25 juin 1844.

Il paraît extrêmement désirable de faire des arrangements avec des banquiers pour que les intérêts de la dette belge puissent être payés à l'étranger. L'envoi des coupons par la poste a des dangers réels, puisque le premier venu en dérobant la lettre peut toucher le coupon ; nous avons eu malheureusement des exemples de pareilles soustractions dans plusieurs pays.

Les places les plus importantes seraient Paris, Londres, Amsterdam, Francfort, Bâle, Berlin où il se fait aussi assez d'affaires. Bâle ainsi que le reste de la Suisse contient beaucoup de capitalistes d'une rare économie qui souvent sont à la recherche de fonds.

La dépense ne sera pas grande et M. Mettenius, que je vous engage à voir à ce sujet, pourra vous donner d'utiles renseignements. La loi ne parle que de Paris, mais vous obtiendrez facilement là dessus un bill d'indemnité, d'autant plus qu'il est important de placer la souscription en mains sérieuses. Je crains beaucoup que des agents de change et spéculateurs donneront en plein dans la souscription comme fin et que le fonds se trouvera en quelque temps tellement

offert que MM. de Rothschild pour punir le gouvernement belge pourront faire tomber nos fonds pour en acheter plus tard. Je vous conseille d'être très poli avec M. Richtenberger, et de tâcher de lui faire comprendre qu'il est de leur intérêt de ne pas mettre de la passion dans cette affaire. D'un autre côté, il est dans l'intérêt de la maison Rothschild de rendre les souscriptions *publiques difficiles*, et beaucoup de banquiers qui voyent leur monopole en danger peuvent partager son opinion. Je ne suis pas sans inquiétudes sur tout cela. Veuillez me faire connaître tout ce qui se passe relativement à cette opération.

Bruxelles, 24 mars 1845.

Les nouvelles de Paris sont satisfaisantes. Il est possible que MM. de Rothschild ont gardé eux-mêmes le 4 1/2. Veuillez pourtant me faire savoir combien la Compagnie de Guatémala doit réellement. M. Lannoy doit savoir cela maintenant.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Toutes les identifications ont été faites lorsqu'elles étaient possibles. On ne trouvera donc dans cette table aucun renvoi à une fonction administrative. Tous les ministres belges sont intitulés « homme politique ». Un nom renvoie donc souvent dans le texte à une fonction : Wilmar, p. 73, par exemple, figure dans le texte comme ministre de la guerre.

La fonction la plus représentée est celle de ministre des finances, Richtemberger employant souvent la formule « le ministre » sans autre précision. Il nous a donc paru utile d'indiquer ici les noms des personnes qui ont successivement occupé ce poste entre 1831 et la fin de notre période.

<p>Charles de Brouckère Duvivier J. Coghen Duvivier E. d'Huart F. de Mérode (interim) J. Wilmart (interim) L. Desmazières E. Mercier De Briey J. Smits E. Mercier J. Malou L. Veydt Frère-Orban E. Mercier</p>	<p>1831 1831 juillet 1831-octobre 1832 octobre 1832-août 1834 août 1834-4 février 1839 4 février-18 février 1839 18 février-5 avril 1839 5 avril 1839-18 avril 1840 18 avril 1840-13 avril 1841 13 avril-5 août 1841 5 août 1841-16 avril 1843 30 avril 1843-30 juillet 1845 30 juillet 1845-12 août 1847 12 août 1847-28 mai 1848 28 mai 1848-17 septembre 1852 17 septembre 1852-30 mars 1855</p>
<p>Albert, Prince consort d'Angleterre : 248. Alexander, directeur de la Société linière : II, 361. Amet, agent de change : 83. Anethan (d'), homme politique : II, 21, 165, 192. Anoul (Général) : II, 343. Ansebourg (comte d'), député : 79, 84. Anspach, administrateur et trésorier de la Banque de Belgique : II, 229.</p>	<p>Arnhim (d'), diplomate prussien : 61, 126, 285. Arschoot (d'), diplomate belge : 64, 172, 173. Aulaert : II, 364. Baillet (de), administrateur de la Société générale : 34, 59, 294, 333 ; II, 33. Baillieux, ingénieur : II, 171. Barbanson, avocat : 127, 129, 130, 143, 144.</p>

- Baring, banquier de Londres : 270, 296.
- Barre, administrateur de la Société générale : 59.
- Barrot (O.), homme politique français : II, 265.
- Basse (F.), directeur à la Société générale : 8, 34, 37, 59, 219, 252, 257, 268, 281, 290, 291, 294, 295, 310.
- Bauchard : II, 265.
- Baudon, maison de banque parisienne : II, 216, 231.
- Bavay (de), homme politique : 291, 293 ; II, 194, 201-206, 209.
- Beaucarme (comte de) : 41.
- Beaulieu (comte de), diplomate belge : 173.
- Beaussier, directeur de la monnaie de Lille : 289, 294.
- Bechet-Dethomas, maison de banque parisienne : II, 365.
- Beelaerts van Blokland, homme politique hollandais : 179, 185, 189.
- Behr (de), député : 137.
- Bekhardt, député : 147-148.
- Benard, directeur de la Société nationale : 118, 159.
- Benda : II, 56, 57.
- Bentinck, diplomate hollandais : II, 296, 297.
- Bertin, directeur du *Journal des Débats* : II, 23.
- Bethmann, banquier de Francfort : II, 148, 353.
- Binckum (baron de) : II, 103.
- Bire (L.), commissaire à la Banque de Belgique, homme de confiance du roi de Hollande en Belgique : 40, 41, 44, 53, 77, 78, 84, 130, 142, 201, 228, 253, 308, 318 ; II, 30, 33, 67, 105, 110, 111, 137-141, 143-145, 157, 180, 186, 187, 275, 284.
- Bischoffsheim, banquier à Bruxelles : 172, 222, 226, 228, 229, 241, 244, 245, 289, 294, 295, 299, 301, 302, 307-309, 319, 335-337, 339, 341, 345 ; II, 4-6, 11, 12, 15-17, 19, 29, 30, 36, 39, 43, 55, 59, 61, 64, 66, 70, 71, 80-84, 86-90, 99-101, 108-111, 113, 114, 116, 118, 123, 126, 131, 146, 150, 151, 153-155, 159-161, 166, 172, 183, 186, 187, 210, 239, 244, 245, 254, 255, 264, 270, 277, 278, 284, 298, 312, 314-316, 321, 328, 330, 334, 335-338, 342, 353, 356, 357, 361, 362, 364-366.
- Bischoffsheim, banquier à Amsterdam : 166, 188, 189, 255, 278, 296, 339 ; II, 61, 63.
- Bischoffsheim, banquier à Londres : II, 114.
- Blanc, Colin & C^o, maison de banque parisienne : II, 11.
- Blanchart : II, 226.
- Bonde ou Bonot, d'Amsterdam : 176, 189, 196.
- Borguet, entrepreneur de chemins de fer : II, 179.
- Bound : voir Bonde.
- Bremaker : II, 364.
- Briavoine, rédacteur de l'*Emancipation* : II, 165, 167.
- Briey (de), homme politique : II, 20, 21.
- Broglie (de), homme politique français : 145.
- Brouckère (Ch. de), homme politique : 41, 44, 56, 83, 87, 88, 90, 118, 144, 157, 172, 173, 253, 257, 289 ; II, 183, 361, 365, 366.
- Brouckère (H. de), homme politique : II, 194, 343.
- Brugman : II, 359, 366.
- Brunot : II, 160.
- Brunow (von), diplomate prussien : II, 289.
- Bugeaud, maréchal de France : II, 101.
- Buzen (général) : 254.
- Cabrera, opposant espagnol : 226.
- Cahen, banquier à Anvers : 341 ; II, 33, 34, 82, 84, 89, 91, 123, 146, 150, 151, 163, 164, 270.
- Campbell (G.), banquier de Londres : 70.
- Carasco, ministre des finances d'Espagne : II, 69.

Carette & Minguet, maison de banque parisienne : II, 184.
 Carre, propriétaire de charbonnage : 8.
 Cassel, associé de Bischoffsheim de Bruxelles : II, 84, 341.
 Cassel (G.) & C^o : II, 241, 353.
 Cassel, Kirschbruht & C^o : II, 364.
 Castellain, consul belge à Londres : II, 100, 124, 152, 153.
 Castillon, homme d'affaires belge : 281 ; II, 159, 160, 190.
 Charles (J.) : II, 364.
 Charles-Albert, roi de Sardaigne : 108.
 Chaulet, agent de change : 77, 255, 256.
 Chazal (général) : II, 194.
 Chimay (prince de) : 184, 185 ; II, 78, 192, 299.
 Chollet : voit Chaulet.
 Christine, reine d'Espagne : II, 30, 69.
 Clauzel, maréchal de France : 116.
 Clement, ingénieur de Paris : II, 185.
 Cluzeau jeune : II, 364.
 Cobourg (famille de) : 186, 197.
 Cockerill (J.). important industriel belge : 41, 87, 90, 105, 112, 113, 119, 121, 124, 127, 130, 135, 137, 186, 293, 302 ; II, 157, 241.
 Cogels, banquier d'Anvers et député : 283, 285, 286, 288 ; II, 23, 63, 83, 121, 129, 131, 161, 209, 210, 244, 260.
 Coghen, député : 31, 33, 36, 118, 159, 287, 298, 306, 308, 310, 312, 313, 318, 326 ; II, 27.
 Colin : voit Blanc, Colin & C^o.
 Collot, receveur général en France : II, 29.
 Constantin, premier commis de la maison Rothschild : 20, 35, 56, 331 ; II, 116, 121, 143.
 Constantini : II, 197.
 Conway, secrétaire du roi des Belges : 87, 207 ; II, 13, 166, 201.
 Corbisier, propriétaire de charbonnage : II, 193.
 Cordier : 45.
 Coste : 121.
 Couture, notaire à Mons : II, 231.

Cunin-Gridaine, industriel et homme politique français : II, 167.
 Cusin-Legendre, maison de banque parisienne : II, 356, 361, 362.
 Daine (général) : 106.
 Dassier, banquier parisien : 7, 187, 190, 191, 193, 210, 211, 226, 288, 315 ; II, 11, 33, 35.
 Davillier, banquier parisien : 45, 72, 73, 74, 117, 167, 170, 250, 251 ; II, 105, 106.
 Decock, administrateur de la Banque de Belgique : 83, 89 ; II, 150, 163, 164.
 Dedel : 127.
 Defoere, député : 140.
 Dehaynin, marchand de charbon français : II, 236.
 Dehouwer, membre de l'administration des Postes : 337.
 Delfosse, homme politique : II, 194.
 Delvaux de Saive, directeur de la Société générale : II, 93.
 Delporte, courrier de la maison Rothschild : 49.
 Demonceau, député : 284.
 Demoor, ingénieur : 39.
 Demunk : II, 200.
 Deploeg : II, 364.
 Depouhon, agent de change à Bruxelles : 37, 61, 64, 187, 215, 255, 273, 277, 279, 282, 284, 296, 297-301, 309, 312, 314, 315 ; II, 17, 41, 43, 49, 53, 66, 70, 75, 80, 81, 84-87, 89-91, 94, 99, 100, 106, 108, 116, 117, 123, 124, 126, 128, 130, 139-142, 147, 149, 152, 162, 197, 201, 204, 245, 250, 255, 264, 274, 275, 366.
 De Ridder, ingénieur de chemins de fer : II, 150, 179.
 Desage : 79.
 Deschamps-Richebe : 287.
 Deschamps, homme politique : II, 20, 21, 59, 63, 164, 192, 195, 203, 205, 217, 219.
 Desmaisières, homme politique : 152,

- 153, 154, 157, 160-173, 176, 180-187, 189-199, 201-215, 219-227, 230-235, 237-240, 242, 245, 249, 251, 252, 253, 255, 256, 308; II, 21.
- Dessaint, enoyé de la reine Christine : II, 30.
- Deswarte, directeur de la Banque de Belgique, puis de la Banque nationale : 89; II, 5, 32, 34, 119, 120, 254, 269, 270, 275, 276, 289, 300, 301, 311, 313, 314, 316-317, 321, 328, 331, 355, 361, 363.
- Deutz-Brentano : II, 171-176.
- Devaux, député : 43, 265.
- Devrière, gouverneur de la Flandre occidentale : II, 343.
- Diedrichstein (comte), diplomate autrichien : 311.
- Dieriks : II, 172.
- Doffegnies, inspecteur, puis, en 1851, secrétaire de la Société générale : 40, 45, 72, 117; II, 6, 24, 34, 35, 84, 92, 112, 149, 211, 255, 264, 296.
- Dole, député : 137.
- Dorlodot : II, 364.
- Drugman, administrateur de la Société de commerce : 4, 5, 7, 8, 226; II, 224, 265.
- Duchatel, homme politique français : 145.
- Dujardin, secrétaire général du ministère des finances : 8, 10-12, 15, 17-27, 30, 41, 43-46, 48, 50-53, 56, 58, 60, 62-67, 69, 74-76, 78, 79, 82, 84, 85, 87, 90, 91, 93, 94, 96, 106, 107, 111, 112, 117, 119, 120, 121, 123, 125, 127-132, 135, 137, 142, 147, 149, 150-152, 155-157, 166, 168, 169, 174, 175, 178, 179, 185, 189, 190, 193, 195-197, 199-203, 206, 207, 209-211, 213, 214, 221, 222, 225, 228, 229, 231, 234, 237, 238, 244, 245, 247-249, 254, 255, 258-265, 267, 269, 285, 286, 313-315, 317; II, 6, 7, 343.
- Dumortier, député : 123, 128, 136, 140, 254, 283.
- Dupont, général : II, 21, 165.
- Durand (François), banquier parisien : II, 29.
- Duvivier, homme politique : 125.
- Duvuy : 117.
- Eichthal (d'), banquier parisien : II, 198.
- Engler, directeur de la Société générale : 226.
- Ernst, homme politique : 118, 125.
- Eshaggeny (J.) : II, 364.
- Evrard : II, 233.
- Eyckholt, ingénieur des mines : II, 180, 207, 208, 225, 226, 253.
- Faeder (Ch.), homme politique : II, 343.
- Falck (de), ambassadeur de Hollande à Bruxelles : 184, 220, 235, 236, 238-244, 263, 269, 286, 287, 289, 290, 292-295, 297, 337, 349, 350; II, 15, 17.
- Fallon, président de la Cour des comptes : 66, 152, 155, 174, 273, 277, 279, 280, 309; II, 121.
- Fallon, député, frère du précédent : 282.
- Fould, banquier parisien : 288, 338; II, 29, 86, 193.
- Fournier : 288.
- Frédéric, prince de Hollande : II, 54.
- Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse : 170, 280, 285, 314.
- Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse : 170.
- Frère-Orban, homme politique : II, 192, 253, 271-275, 277-280, 285, 287, 291-294, 299, 305-307, 311, 319-321, 325, 326, 328-334, 336, 337, 341.
- Ganneron, banquier parisien : II, 184, 216.
- Gendebien, homme politique : 76, 79, 140; II, 195, 197, 252, 327.
- Geramec : II, 283.
- Gerlache, président de la Cour de Cassation : 109, 122, 137.
- Gernaert (Jules), ingénieur des mines : 5, 44, 45.
- Gibert, receveur général de France : II, 29.

- Gihoul, gendre de Matthieu : II, 154, 155, 156.
- Girardin (Emile de) : II, 287.
- Gobert, ingénieur : II, 158.
- Goblet, général : II, 21, 22, 26, 38, 60.
- Goffin : 4, 5.
- Goldschmidt, banquier à Francfort, beau-frère de Bischoffsheim : II, 87, 159, 353.
- Goldsmith (Isaac), banquier à Londres : 131, 135, 286, 304, 308, 313, 315, 318, 321, 325.
- Goll, banquier à Amsterdam : II, 41.
- Gosse, gendre d'Hennekinne-Briard : II, 181, 185, 230.
- Greban, secrétaire de la Société générale : 6, 7, 9, 11, 35, 36, 38, 45, 50, 51, 53-55, 57, 59, 60, 66-68, 72, 74, 76-79, 83, 86, 90, 92, 93, 95, 96, 98, 99, 106-110, 113, 116, 117, 121, 122, 127-130, 134, 135, 139, 141-143, 159, 161, 167, 170, 172, 174, 176-178, 181, 187, 189, 190, 193, 197-200, 206, 227, 229, 232-237, 243, 246, 254, 259-261, 266, 269, 271, 276, 281, 284, 285, 288, 294, 297-300, 308, 309, 314, 327, 329, 333-336, 338, 341, 345 ; II, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 22, 24, 29, 30, 34, 35, 40, 41, 43, 54, 59-61, 64, 65, 68-70, 72, 75, 76, 80, 82, 84, 85, 88, 90, 92-99, 105-109, 111-113, 115, 117, 119, 127, 128, 131, 141, 142, 149, 151, 155, 159, 160, 165, 167, 172, 178, 180, 182, 183, 185, 189, 192-195, 199, 200, 211, 233, 239, 269, 271, 290, 296.
- Greban, fils du précédent : II, 200.
- Guichard : II, 185.
- Guillaume I^{er}, roi de Hollande : 3, 23, 24, 39, 68, 123, 126, 127, 138, 175, 176, 177, 200, 204, 335, 336 ; II, 22, 37, 48, 53, 55, 67-69, 71, 162.
- Guillaume II, roi de Hollande : II, 17, 37, 38, 53, 55, 71, 72, 93, 95, 97, 101, 138, 139, 143, 144.
- Gyssels : II, 364.
- Hanau : II, 363.
- Handel (baron de), diplomate autrichien : 126.
- Hane (comte d'), sénateur : 150.
- Hansemann, homme d'affaires allemand : 168, 188.
- Hartog, d'Anvers : II, 35.
- Hauchecorne : II, 298.
- Haussey (De), gouverneur de la Banque nationale : II, 298-300, 311-314, 316, 317, 326-331, 334, 336-337.
- Havenith, neveu de Bischoffsheim à Anvers : II, 356.
- Havercamp : II, 187, 188.
- Heath, Furse & C^o, banque de Londres : 292.
- Hennekinne-Briard, banquier à Mons : II, 178, 181, 185, 241, 242.
- Henrard, directeur des forges de Couillet : 118.
- Hergnies : II, 363.
- Hoffman, secrétaire du roi de Hollande : 39.
- Hoffschmidt (d'), homme politique : II, 165, 194, 291, 292, 311.
- Hombersch, de Paris : II, 272.
- Hompesch (comte de), directeur de la Compagnie du Guatemala : 311 ; II, 36, 37, 38, 79, 83, 90, 100, 103, 105.
- Hope, banquier d'Amsterdam : 270.
- Hottinguer, banquier parisien : II, 106, 154, 193, 198, 254.
- Houry (C. B.), orientaliste belge : II, 22.
- Huart (d'), homme politique : 3, 4, 10-22, 24-31, 33-35, 43-67, 69, 74, 77, 81, 82, 85, 87, 88, 90-99, 106-112, 114-121, 123-126, 234, 248, 254-261, 267, 271, 280-283, 297 ; II, 20, 162.
- Huyttens de Beaufort : II, 103.
- Irving, banquier de Londres : 70.
- Imbault : II, 300.
- Inge (I.), inspecteur de la Compagnie du Nord : II, 209.
- Jennings, directeur des mines d'Anzin :

Keller, courrier de la maison Rothschild : 338.

Kerkhove, directeur du Trésor : 19, 42, 252, 277, 315, 337, 341, 342, 347; II, 7-9, 15-19, 25, 31, 36, 41, 62, 64, 65, 68, 73, 85, 95, 96, 100, 102, 103, 105-110, 118-122, 124, 126, 131, 140-142, 146-148, 151-154, 157, 160, 161, 166, 191, 210-216, 220, 223, 239, 244, 254-258, 260-263, 274, 294-296, 298, 299, 305, 307-313, 319-321, 326, 328, 333, 346, 348, 349, 353-355, 357, 358, 360, 361.

Königswarter, banquier parisien : 310; II, 146, 171.

Laffitte (Ch.), banquier parisien : II, 160, 177, 183, 184.

Laffitte (J.), banquier parisien : 19, 36, 106.

Lambert, agent de Richtenberger à Anvers : II, 22, 33, 57, 81, 116, 163, 225, 229, 232, 236, 314, 340, 365.

Lambrechts : II, 363.

Lasseur, ingénieur français : 39.

Lebaigue (Ch.) : II, 364.

Lebaigue (U.) : II, 364.

Lebaigue (Victor) : II, 364.

Lebeau, homme politique : 136, 246, 248, 254, 256, 275, 283, 306, 311, 312, 313, 314, 318, 319, 320.

Leemans, banquier parisien : 9, 338.

Lefèvre-Meuret : II, 27, 146.

Legrand, directeur des Ponts et Chaussées à Paris : 40.

Legrand-Gossart, propriétaire de charbonnage : II, 231.

Lehideux, banquier parisien : II, 144, 145.

Lehon (comte), homme politique : 40, 41, 42, 68, 86, 100, 106, 144, 145, 160, 162, 185, 309, 322, 324; II, 31, 47, 220.

Lehon-Lallemand : 289.

Lemme, banquier d'Anvers : 207, 296, 308, 314, 319, 341; II, 23, 28, 33, 89, 146-148, 155, 231, 273, 366.

Leopold, roi des Belges : 20-34, 36,

39, 41, 42, 46, 52, 55, 68-72, 75, 81, 82, 85, 87, 89, 91-93, 106-108, 115-117, 120, 122, 124, 125, 128, 131, 133, 135, 139, 148, 149, 151, 162-164, 166, 170, 171, 173, 176, 177, 179, 185, 186, 190, 195, 197, 200-204, 207-210, 215, 221, 225, 246-250, 254, 262-266, 274, 276, 280, 285, 300-305, 317-320, 322, 327-332, 334, 335, 340; II, 3, 13, 20, 21, 23, 26, 28, 29, 32, 35, 36, 44-46, 49, 60, 65, 70, 72, 75, 76, 78, 79, 85, 97, 98, 101, 104, 113, 114, 118, 126, 127, 129, 138, 143, 166, 167, 201-203, 205-207, 210, 216, 217, 223, 240, 243, 244, 249, 257, 306, 309, 310, 318, 360.

Le Roy (Et.) : II, 178.

Leroy (C.) : II, 364.

Liedts, homme politique : 126, 136, 174, 248, 254, 256, 307, 343, 345, 346; II, 341-349, 354-357, 360.

Ligne (prince de) : II, 167.

Louise d'Orléans, reine des Belges : 42, 176, 284, 300.

Louis-Philippe, roi des Français : 76, 80, 82, 324, 327; II, 201.

Lucas, député : II, 79.

Lysen, Van Leries, maison de commerce d'Anvers : II, 28, 270.

Macar (baron de) : II, 200.

Maertens, ingénieur : II, 171.

Mahs & Co, maison de commerce d'Odessa : II, 171.

Makenzie, entrepreneur de chemins de fer anglais : II, 162, 163.

Mallet frères, banquiers parisiens : II, 149, 183-185, 198, 238.

Malou, homme politique : II, 164, 165, 167, 190, 192, 205-207, 212-215, 217-220, 223-225, 227, 228, 233, 235, 279, 280, 290, 291, 339.

Maniel : II, 224.

Marianne, princesse de Hollande : II, 54.

Marielli : II, 33.

Masson, maison de banque parisienne :

7.

- Mastermann & C^o, maison de banque londonienne : II, 162, 330, 336.
 Mastermann-Wright, de Londres : 289
 Masui, directeur des chemins de fer : II, 201, 202, 203, 207, 209, 229, 318.
 Mathieu (Fr.), banquier : II, 272.
 Matthieu (J. P.), trésorier de la Société générale, puis directeur de la Banque nationale : 9 ; II, 154, 300, 312-314, 316.
 Matthieu (J. P.) et fils : II, 361.
 Mecklembourg (baron de) : II, 27.
 Meeus (F.), gouverneur de la Société générale : 3-6, 8, 10-12, 14-17, 20, 21, 25, 29, 31, 33-40, 46, 48-51, 54-64, 66, 72, 74, 76-81, 83, 85, 86, 88-101, 105-113, 115-118, 126-128, 130-132, 134-136, 138-159, 161, 165, 167, 174, 175, 177-179, 186-188, 190, 191, 193, 194, 196, 198, 200, 204, 219, 227-229, 233, 234, 238, 245-247, 250, 251, 259-261, 271, 273, 276, 281, 283-285, 287, 288, 297, 299, 302-304, 306-314, 316, 317, 319, 321-325, 327-335, 338-340, 342-350 ; II, 3-15, 22, 23, 28-30, 34, 36, 37, 43-49, 53-55, 59-61, 63-73, 75-80, 82, 83, 85-88, 90-98, 103, 105, 106, 108-112, 114, 116-122, 127-132, 137-139, 141, 142, 145-151, 153, 155, 159, 161, 162, 168, 170, 175-187, 189-192, 194-196, 198-200, 204, 211, 214, 216, 223, 230-233, 239, 240, 243-245, 251, 252, 255, 259-264, 269, 270, 274, 275, 279, 285, 286, 289, 305, 314, 316, 321, 325, 327, 338, 339, 353, 355.
 Meeus-Brion, frère du précédent : 17, 175.
 Meeus-Vandermaelen, frère des précédents : 3, 7 ; II, 169.
 Mendelssohn, banquier berlinois : II, 340.
 Mendes de Leon : II, 86.
 Mercier (E.), homme politique : 254-260, 262-272, 275-295, 297-309, 311-327, 329-332, 334, 335, 337, 341-346, 348-350 ; II, 21, 22, 25-27, 30, 32, 36, 39, 42-44, 49, 60-65, 67, 68, 70-79, 81, 83, 91, 92, 99, 103, 106-110, 112-115, 118, 119, 124-129, 137-142, 146, 148, 149, 156, 160-162, 227, 348, 366.
 Merlin : II, 730.
 Merode (Comte de), homme politique : 82, 96, 99, 105, 109, 110, 121, 122, 125, 126, 128-135, 139, 257.
 Messel, homme d'affaires d'Amsterdam : II, 108, 122, 127, 166, 183, 186, 187.
 Mettenius, chargé des affaires particulières du Roi et de sa famille, administrateur de la Banque de Belgique : 3, 89, 90, 94, 135, 221, 289, 308, 340, 341, 345 ; II, 34, 36, 85, 86, 96, 154, 157, 166, 169, 201.
 Metternich (prince de) : 314.
 Metz, député : 79, 84.
 Meulenaere (De), homme politique : 27-29, 32-36, 43, 44, 62, 75, 115, 128, 137, 138, 145, 246, 249, 254, 255, 278, 280, 283, 311-315, 317, 339 ; II, 20, 21, 26, 27, 43-46, 49, 56, 75, 76, 121, 166, 195, 219, 245, 246, 290, 314.
 Michel : II, 59, 61, 63-65, 77-80, 82, 83, 125-128.
 Mole (comte), homme politique français : 29, 31, 32, 42, 61, 75, 129, 136.
 Montalembert (De), homme politique français : 84, 96, 121, 129.
 Montalivet (De), homme politique français : 42.
 Mosselman, industriel belge : 86.
 Mulot : 117.
 Nassau (comtesse de) : II, 93.
 Neville : II, 175, 208.
 Noel, ingénieur des Ponts et Chaussées : II, 163, 287, 339, 343, 359.
 Nothomb (J.), homme politique : 37, 39, 40, 114, 119, 121, 125, 144, 152, 153, 160, 162, 163-169, 188, 198, 201, 219, 221, 223-227, 229, 232-234, 237, 238, 240, 242, 250-254,

- 265, 270-272, 274, 278, 279, 290;
II, 3-6, 8, 17, 18, 20-26, 28, 29,
31, 35, 35, 36, 39, 40, 42, 47, 48,
54, 59, 63, 66, 74, 76, 79, 83, 87, 89,
91, 100, 101, 104, 115, 122, 125,
129, 142, 162, 168, 318.
- Nothomb, frères du précédent : II, 343.
- Opdenberg (Fr.), directeur à la Société
générale : 22, 35, 38, 40, 50, 51, 53,
259, 333.
- Oppenheim, banquier de Cologne :
160, 162-170, 174, 176, 223, 287;
II, 86, 210, 298.
- Oppenheim-Emden, trésorier de la
Banque de Belgique : 135, 244, 245;
II, 146, 183, 364, 366.
- Orange (prince d') : 176.
- Osy, banquier d'Anvers : 61, 77, 189,
207, 225, 265, 295, 296, 298, 299,
319, 333; II, 19, 22-24, 28, 29, 33,
46, 83-87, 90, 121, 142, 143, 155,
209, 213, 215, 318, 348.
- Ouvrard, homme d'affaires français :
199.
- Ozy : voir Osy.
- Pacha d'Egypte : 311, 327.
- Palmans, secrétaire de Méeus : II,
171.
- Palmerston (Lord), homme politique
anglais : 24, 74, 75, 113, 114, 122,
135, 142, 329.
- Passy, homme politique français : 145.
- Peel (R.), homme politique anglais :
II, 147.
- Pelgrins : 798.
- Pellapra, homme d'affaires français :
II, 29, 78, 156.
- Pereire (Emile), directeur de la Com-
pagnie du Nord : II, 202, 203.
- Perrot, rédacteur en chef de *l'Indé-
pendance belge* : II, 364.
- Pierlot, homme politique : II, 343.
- Poelman, maison de commerce de
Louvain : 131.
- Potter (P.), peintre : II, 178.
- Prim, Ward & Co, banque de New-
York : II, 237.
- Prinzger (J. B.) : II, 364.
- Prisse (général), homme politique : 9;
II, 192, 343.
- Querido : II, 363.
- Raimbaut, propriétaire de charbon-
nage : II, 231, 236.
- Reboul : 142.
- Rechberg (comte de), ambassadeur
d'Autriche à Bruxelles : 42, 75, 77,
79, 82, 96, 106, 108, 110, 114-116,
120, 122, 123, 126.
- Richelieu (duc de), homme politique
français : 270.
- Rochussen, homme politique hollan-
dais : II, 10, 13, 15, 25, 29-32, 35,
38-43, 46, 57, 63, 76, 81-83, 87,
95-99, 101, 102, 104, 106, 109, 111,
113, 129, 138, 143, 144, 157.
- Rogier, homme politique : 248, 254,
268, 279-281, 283, 289-291, 295,
312, 337; II, 47, 48, 194, 204, 235,
246.
- Romberg : II, 363.
- Rombouts (G. C.), directeur du chemin
de fer d'Arnhem : II, 187, 188.
- Rothschild (MM. de), banquiers à
Paris : 28, 129, 150, 212, 219, 229,
272, 283, 289, 306, 318, 345; II,
39, 61, 87, 178, 256, 334, 358.
- Rothschild (MM. de), banquiers à
Londres : 305.
- Rothschild (MM. de), banquiers à
Naples : 153.
- Rothschild (MM. de), banquiers à
Vienne : 153.
- Rothschild (Mme James de) : 292;
II, 23.
- Rothschild (Anselme de) : II, 6, 10,
94, 95, 104, 106, 109, 110, 112,
113, 115, 143-145, 155, 172, 186,
201.
- Rothschild (James de) : 20, 48, 118,
156, 170, 181-183, 199, 204-206,
210, 215, 228, 231, 247, 261, 265,
300, 301, 310, 322, 332, 333; II,
19, 36, 38, 43, 46, 56, 59, 77, 78,

- 100, 101, 186, 196, 198, 200, 217, 243, 253, 285, 305, 333.
- Rothschild (Alphonse de) : II, 355.
- Rothschild (Gustave de) : II, 337.
- Rothschild (Lionel de) : II, 111, 116.
- Rothschild (Salomon de) : 62.
- Rougemont (De), banquier parisien : II, 149.
- Rumigny (De), ambassadeur de France à Bruxelles : 311, 317, 320; II, 60, 62, 100, 101, 209, 240.
- Saint-Albin, receveur général : II, 29.
- Sauzet, homme politique français : 145.
- Saxe-Cobourg : voir Cobourg.
- Scherer, de Vevey : II, 237, 238, 239.
- Schimmelpenninck (baron de) : II, 187, 188.
- Sebastiani, homme politique français : 115.
- Seckendorf (De), ambassadeur de Prusse à Bruxelles : 62, 82, 123, 124, 126, 303, 314, 315.
- Serrurier, ambassadeur de France à Bruxelles : 31, 32, 125.
- Seymour (Lord) : 70, 115, 118, 125.
- Seyssel d'Aix, chambellan du Roi de Sardaigne : II, 108, 109, 151.
- Sichel, banquier à Amsterdam : 39, 81, 137, 158, 159, 161, 175, 188, 239, 242, 244, 286, 287, 294-297, 316, 336; II, 6, 11, 12, 15, 38-42, 77, 80, 82, 86, 93, 95, 96, 99, 110, 116, 117, 129, 132, 133, 144, 145, 156, 183.
- Sigrist, maison de banque d'Amsterdam : II, 56.
- Simons (Noël), commissaire hollandais : 248.
- Skrzynecki (général) : 124, 126.
- Smits, directeur de la Banque de Belgique, homme politique : 166, 176, 209-211, 213, 215, 221, 224, 228-230, 242-245, 247, 249-251, 253, 255, 257, 273, 276, 282, 286, 299; II, 7, 8, 10, 14, 18, 20, 21, 27, 32, 161.
- Soult (Maréchal), homme politique français : 145.
- Spaak (L.) : II, 363.
- Spring Rice : 70.
- Springrose, homme politique anglais : 135.
- Standaert, banquier d'Amsterdam : 77, 183, 215, 284, 298, 299, 307, 308, 319, 340-342, 345, 347, 348.
- Stassart (De), député : 137, 172, 173.
- Stern, banquier parisien : 43, 188, 278, 315.
- Stock : II, 37, 60, 87, 363.
- Stockmar (baron de) : II, 201.
- Stoklet, avocat : II, 195, 253.
- Storm : 298.
- Talabot (Léon), homme d'affaires français : II, 208.
- Talabot (Paulin), homme d'affaires français, frère du précédent : II, 172, 176-180, 185, 196-201.
- Teste, homme politique français : 143.
- Thabor (général) : 42.
- Theux (De), homme politique : 5, 8, 53, 60, 74, 79, 82-85, 97, 98, 115, 118, 119, 125, 126, 128-134, 137, 139, 141, 147, 150, 153, 154, 158, 166, 173, 178, 181, 184-187, 190, 191, 265; II, 196.
- Thiers, homme politique français : 136, 144, 145, 324, 327; II, 265.
- Tiberghien, Delloye & C^o, banquiers à Mons : II, 359, 361.
- Tiercelin-Sigart, banquiers à Mons : II, 240-242.
- Toreno, homme politique espagnol : 6.
- Tortoni : 302.
- Treau, chef de division au Ministère des finances : 288.
- T'Serclaes, secrétaire du Ministère des Affaires étrangères : 146, 185.
- Urbain, entrepreneur de canaux : 73, 167, 170, 289.
- Ulman & C^o : II, 364.
- Van Breugel : II, 14-17, 19, 32.
- Van Camp, banquier à Anvers : 341, 342, 345, 348; II, 28, 33, 34, 41, 85, 86, 156, 273.

- Van Damme, agent de change : II, 363.
- Van der Elst, concessionnaire de canaux : 39, 40; II, 312.
- Vandersmissen, général : 229, 246.
- Vandervelde, propriétaire de charbonnage : 8, 9.
- Van de Weyer, homme politique, ambassadeur de Belgique à Londres : 153, 155; II, 147, 153, 164, 166, 171, 181, 196, 209.
- Van Gennep (Arnoldus), homme politique hollandais : 242-244, 287, 294, 295.
- Van Gobbelschroy, homme politique hollandais : II, 144.
- Van Hall, homme politique hollandais : II, 38, 39, 42, 43, 57, 58, 83, 110, 111, 113, 114, 121, 129.
- Van Hoorebeke, homme politique : II, 343.
- Van Imschott : II, 364.
- Vankack, de Charleroi : II, 56.
- Van Leries : voir Lysen, van Leries & C^o.
- Van Mezeritz, employé du ministère hollandais des finances : 239-241.
- Van Praet, secrétaire du Roi, homme politique : 20-27, 34, 37, 42, 52, 53, 55, 64, 72, 75-77, 79, 82, 87, 106-110, 123, 127-133, 135-137, 139, 141, 142, 144, 145, 153, 166, 176, 177, 183, 185, 186, 197, 201-203, 207, 221, 225, 226, 247, 248, 254, 266, 267, 276, 280, 289, 296, 297, 299-302, 305, 319, 320, 322-328, 330-332, 335, 347, 350; II, 3, 4, 21, 24, 26, 36, 44-48, 56, 60, 72, 73, 77, 78, 101, 104, 121, 126-129, 131, 138, 166, 197, 201-207, 209, 210, 215, 216, 223, 243, 244, 292, 306, 309, 318, 331, 343, 345, 355, 357, 360.
- Van Raalte & Fils, banquier d'Amsterdam : 339.
- Vilain XIV (comte) : 143; II, 100, 150, 159.
- Vartet, artistes de théâtre : II, 17.
- Verhaegen, député : II, 75.
- Verheyden : II, 233, 234.
- Victoria, reine d'Angleterre : 128, 162, 186.
- Vilquain, directeur du canal de la Sambre : 290, 291, 293, 294.
- Viron (De), gouverneur du Brabant : 178, 180, 181.
- Wappers : II, 298.
- Warschauer, banquier de Berlin : II, 340.
- Watrln, administrateur de Sclessin : II, 200, 201.
- Weisweiller, représentant des Rothschild à Madrid : II, 160.
- Weydt, homme politique : II, 234, 235, 239, 240, 245, 249, 250, 253, 255-259, 261-263.
- Willmann : II, 293.
- Wilmar (général), homme politique : 73, 78, 79, 97, 108, 116-119, 139, 143, 144, 146, 148-152, 160, 187, 229.
- Wrints de Treuenfels (baron) : II, 276.

- Bijdragen 11.** **Cahiers 11.**
S. Vervaeck, De samenstelling van de gegoede stand te Mechelen op het einde van de XVIIIe eeuw en in het begin van de XIXe eeuw (1796-1813). Een methodologisch onderzoek. 1960.
 Uitverkocht / in herdruk — épuisé / en réimpression
- Bijdragen 12.** **Cahiers 12.**
M. De Vroede, De Vlaamse Pers in 1855-56. 1960.
 fr. 80 (abonnement fr. 68)
- Cahiers 13.** **Bijdragen 13.**
J. Dhondt & S. Vervaeck, Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique. 1960.
 Épuisé / en réimpression — uitverkocht / in herdruk
- Cahiers 14** **Bijdragen 14.**
A. Simon, Inventaires d'archives. (Famille Licot. Papiers de Missiessy. Nonciature de Bruxelles. d'Ansembourg. Rédemptoristes (Bruxelles). d'Anethan. de Bethune. 't Serstevens. Evêché de Liège.) 1960.
 fr. 60 (abonnement fr. 51)
- Cahiers 15.** **Bijdragen 15.**
Paul Gérin, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1780-1831. 1960.
 fr. 300 (abonnement fr. 255)
- Cahiers 16.** **Bijdragen 16.**
Jacques Willequet, Documents pour servir à l'histoire de la presse belge, 1887-1914. 1961.
 fr. 80 (abonnement fr. 68)
- Cahiers 17.** **Bijdragen 17.**
Alois Simon, Réunions des Evêques de Belgique, 1868-1883, Procès-Verbaux. 1961.
 fr. 160 (abonnement fr. 136)
- Bijdragen 18** **Cahiers 18.**
H. Balthazar, J. De Belder, J. Hannes, J. Verhelst, Enkele Bronnen voor de sociale Geschiedenis van de XIXe Eeuw, 1961.
 fr. 60 (abonnement fr. 51)
- Cahiers 19.** **Bijdragen 19.**
Bertrand Gille, Crise politique et crise financière en Belgique; Lettres adressées à la maison Rothschild à Paris par son représentant à Bruxelles, (1838-1840). 1961.
 fr. 390 (abonnement fr. 332)
- Bijdragen 20.** **Cahiers 20.**
Romain Van Eenoo, De Pers te Brugge 1792-1914. Bouwstoffen. 1961.
 fr. 250 (abonnement fr. 213)
- Cahiers 21.** **Bijdragen 21.**
Alois Simon, Evêques de la Belgique Indépendante (1830-1940), Sources d'archives. 1961.
 fr. 100 (abonnement fr. 85)

- Bijdragen 22. Cahiers 22.
 Vervaeck, Solange, Enkele bronnen uit de Franse tijd. Hun belang
 voor de sociale geschiedenis. 1962. fr. 110 (abonnement fr. 94)
- Bijdragen 23. Cahiers 23.
 Van Eenoo, Romain en Vermeersch, Arthur, Bibliografisch re-
 peritorium van de Belgische pers 1780-1914. 1962.
 fr. 90 (abonnement fr. 77)
- Cahiers 24. Bijdragen 24.
 M. Colle-Michel, Les Archives de la s.a. Métallurgique d'Espérance-
 Longdoz des origines à nos jours. 1962. fr. 70 (abonnement fr. 60)
- Cahiers 25. Bijdragen 25.
 Caulier-Mathy, Nicole, Statistiques de la province de Liège sous
 le régime hollandais. 1962. fr. 160 (abonnement fr. 136)
- Bijdragen 26. Cahiers 26.
 Wils, Lode, De liberale Antwerpse dagbladen : 1857-1864. 1962.
 fr. 60 (abonnement fr. 51)
- Bijdragen 27. Cahiers 27.
 Wouters, Hubert, Dokumenten betreffende de geschiedenis der
 arbeidersbeweging : 1831-1853 (ter perse).
- Bijdragen 28. Cahiers 28.
 De Vroede, M., De Belgisch-Limburgse pers van 1830 tot 1860.
 1963. fr. 230 (abonnement fr. 195)
- Cahiers 29. Bijdragen 29,
 H. Haag, Les archives personnelles des anciens ministres belges.
 1963. fr. 45 (abonnement fr. 38)
- Bijdragen 30. Cahiers 30.
 D. De Weerd, Publications officielles de la Belgique contemporaine.
 1963. fr. 430 (abonnement) fr. 365
- Mémoires I. Verhandelingen I
 R. Devleeshouwer, Les Belges et le danger de guerre (1910-1914).
 1958. fr. 160 (abonnement fr. 140)
- Verhandelingen II. Mémoires II.
 D. De Weerd, De Gentse textielbewerders en arbeidersbeweging
 tussen 1866 en 1881. Bijdrage tot de sociale geschiedenis van Gent.
 1959. fr. 140 (abonnement fr. 120)
- Mémoires III. Verhandelingen III.
 Colette Lebas, L'union des catholiques et des libéraux de 1839 à
 1847. Etude sur les pouvoirs exécutif et législatif. 1960.
 fr. 260 (abonnement fr. 225)
- Verhandelingen IV. Mémoires IV.
 Romain Van Eenoo, Een bijdrage tot de geschiedenis der arbeiders-
 beweging te Brugge (1864-1914). 1959.
 fr. 200 (abonnement fr. 170)

ÉDITIONS NAUWELAERTS

BÉATRICE-NAUWELAERTS

LEUVEN-LOUVAIN

PARIS